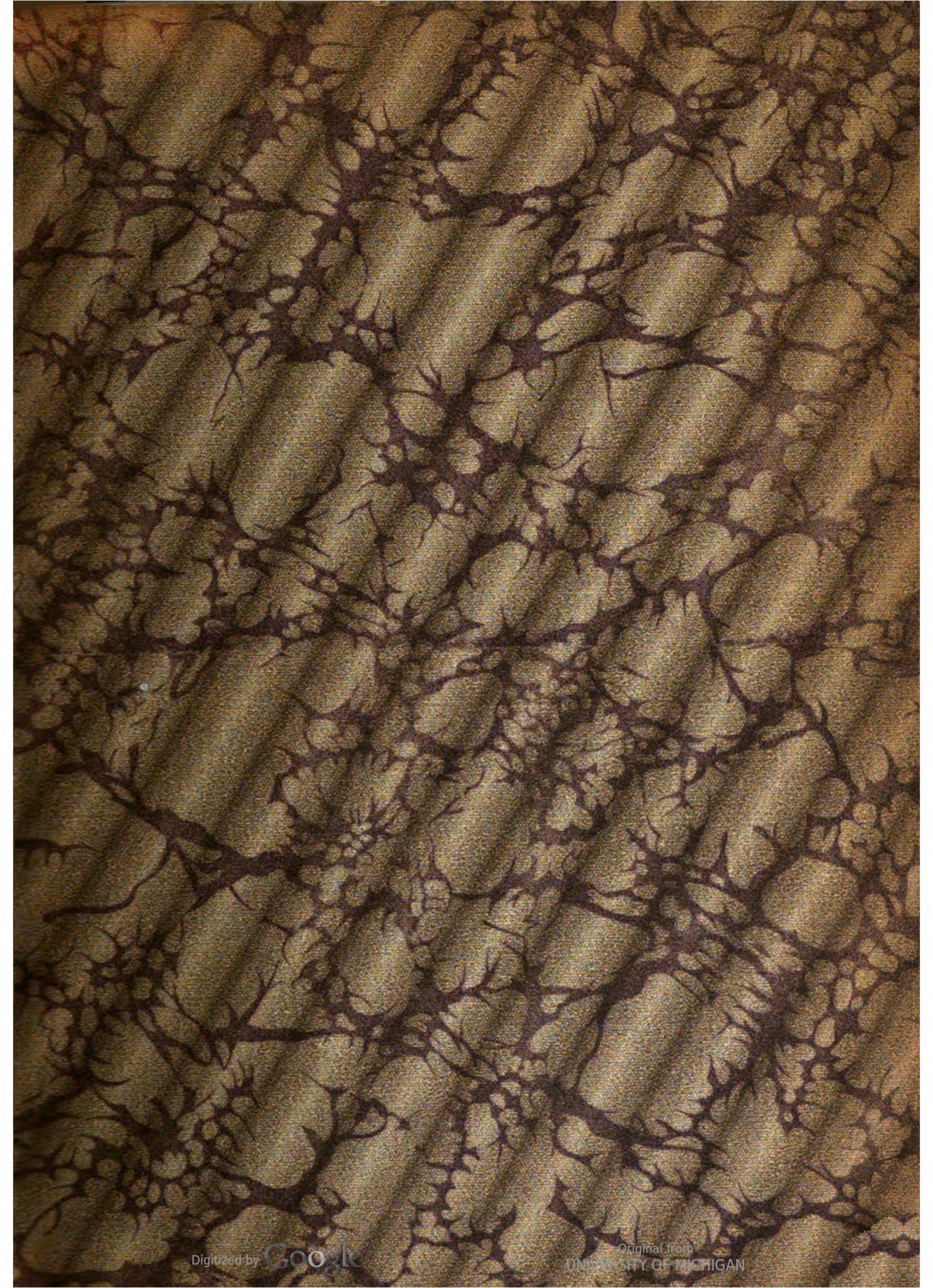

B 1,681,446


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LA VIE EN FRANCE

AU MOYEN ÂGE

**

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

La Vie en France au moyen âge, de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle, *d'après des romans mondains du temps*. Un vol. in-8, broché, avec 23 planches hors texte et 2 figures. . . . . 25 fr. »

La Connaissance de la nature et du monde au moyen âge. Un vol. in-16, broché. . . . . 5 fr. 75

Les derniers Capétiens directs. SAINT LOUIS, PHILIPPE LE BEL (1226-1328).

Vol. III, 2e partie, de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de E. Lavisse. Un vol. in-8, broché. 30 fr. »

Relié. . . . . 45 fr. »

CHEZ C. KLINCKSIECK
11, rue de Lille

Registres perdus des archives de la Chambre des comptes de Paris. Un vol. in-4°, avec des facsimilés. . 49 fr. »

CHEZ J. SCHEMIT, LIBRAIRE
52, rue Laffitte

Les hôtels de Clisson, de Guise et de Rohan-Soubise au Marais (ARCHIVES et IMPRIMERIE NATIONALES). Un vol. in-4°, avec 1 planche en couleur, 32 planches hors texte, 18 figures et 3 plans.. . . . . 150 fr. »

CHEZ A. PICARD
82, rue Bonaparte

État sommaire des versements aux Archives nationales, avec une Introduction, t. Ier. Un vol. in-8. . 35 fr. »



(Cl. A. Thouret, Mars 1921.)

TÊTE DE BETHSABÉE

À LA GRANDE ROSE DE REIMS

PL. I. FRONTISPICE.



CH.-V. LANGLOIS
Membre de l'Institut.

LA VIE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE

de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle

D'APRÈS DES MORALISTES DU TEMPS

★★



*AVEC 20 PLANCHES HORS TEXTE
D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX*

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
1925

INTRODUCTION

J'ai entrepris de donner aux gens d'aujourd'hui l'impression de ce qu'était la vie courante, en France, il y a six ou sept cents ans. A qui s'adresser pour la connaître, sinon aux hommes qui l'ont vécue ? On s'est donc proposé de la faire voir d'après ce que les contemporains en ont dit.

Parmi les contemporains, il faut nécessairement choisir. Dans un premier volume, paru en novembre 1924, je me suis servi de conteurs du temps. Or il y a bien d'autres sources. La plus agréable, la plus abondante, la plus variée, après celle-là, ce sont les écrits des moralistes.

*
* *

Mais, de même que beaucoup de romans de tous les temps ne sont pas de nature à jeter des lueurs sur ce qu'était la réalité à l'époque où ils ont été composés, et ne font connaître tout au plus, avec des imaginations sans valeur, que des modes littéraires, la plupart des livres de morale, anciens et modernes, quand on les presse pour en extraire la substance historique, se résolvent en banalités sans consistance, sans couleur et sans date. La littérature du moyen âge, et singulièrement celle de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle, ne fait pas exception à cette règle.

Il y a lieu, par conséquent, de procéder avec les moralistes tout de même qu'avec les conteurs.

S'agissant des conteurs, j'ai été conduit à ne pas prendre en considération une foule d'œuvres entachées de convention et de « littérature » — les Ponson du Terrail du temps, magnifiés pour la postérité par le lointain des âges — et à m'en tenir aux romans moins connus — d'ailleurs, pour la plupart, délicats et charmants — qui correspondent le mieux à ceux que l'on appelle, aujourd'hui, « de mœurs » ou « d'observation ».

Pareillement on entend ici par « moralistes », en un sens étroit, des hommes qui, ayant non seulement vu, mais regardé, les mœurs et les usages de leur siècle, en ont parlé sincèrement. Cette définition exclut de prime abord les écrivains qui ont valu de nos jours, même parmi les érudits, à l'énorme littérature « morale » du moyen âge, en bloc, la réputation d'être ennuyeuse[1]. — Ennuyeuse, tout entière ? Qui ne se sera pas laissé rebuter, *prima facie*, par un préjugé si répandu se convaincra vite, je crois, que, en ce cas comme en bien d'autres, les idées courantes, faute de distinctions convenablement nuancées, ne rendent pas de la vérité un compte exact.

*
* *

Les historiens-nomenclateurs de la littérature de la France au moyen âge, tant en latin qu'en langue vulgaire (oïl et oc), se sont donné beaucoup de peine, sans grand succès jusqu'ici, pour répartir méthodiquement sous des entêtes les innombrables écrits, relatifs à la « morale », qu'ils se proposaient de classer : en prose ou en vers ; d'inspiration religieuse ou d'inspiration profane ; traités théoriques, recueils de réflexions détachées, exhortations parénétiques,

1. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, p. 145 ; R. Ortiz, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1904, p. 555 ; etc.

« chastoiemens » et « enseignemens », revues plus ou moins satiriques ou descriptives des « états du monde » (c'est-à-dire des conditions sociales), etc. Ils ont été souvent embarrassés, parce que quantité d'œuvres ont un caractère mixte et participent simultanément, à divers degrés, de la philosophie, de la prédication, de la pédagogie et de la satire, véhémente ou amusée[1]. Mais le point de vue où nous nous plaçons ici, comme dans le précédent volume sur *la Vie en France...*, n'est pas celui de l'histoire littéraire ; c'est celui de l'histoire tout court. Nous n'avons donc à distinguer les moralistes de l'époque considérée ni d'après la forme de leurs écrits ni d'après leurs intentions. Il nous suffit de partager sommairement leur multitude en élus et en réprouvés quant à notre objet : d'une part, à droite, ce qui est original et directement observé, écho et miroir véritable du passé ; de l'autre, à gauche, ce qui est d'emprunt, ou fade et impersonnel, artificiel et convenu.

Or il est aisé de procéder à ce grand triage préalable pour les trois littératures de la France au XII[e] et au XIII[e] siècle (latin, oïl et oc).

En premier lieu, il faut éliminer d'office les centons, les traductions et les adaptations d'écrits antérieurs.

Que faire, en effet, au point de vue historique, des poèmes français qui sont traduits ou arrangés des *Synonyma* d'Isidore

1. La plus complète des Histoires générales de la littérature de la France au moyen âge dans les trois langues, est aux t. II et III du *Grundriss der romanischen Philologie* de G. Gröber. — Pour la littérature en langue d'oïl, G. Paris, *La littérature française au moyen âge* (Paris, 1909) ; L. Petit de Julleville, *Histoire de la littérature française*, t. II ; G. Hanotaux, *Histoire de la nation française*, t. XII ; J. Bédier, *Histoire de la littérature française*, t. I[er]. Les chapitres relatifs aux moralistes dans ces trois derniers ouvrages, collectifs, sont respectivement de MM. A. Piaget, A. Jeanroy, E. Faral.

de Séville [1], ou du *De quatuor virtutibus* attribué à Martin, évêque de Braga en Portugal au VIe siècle [2] ? L'opuscule même du pseudo-Martin ne se compose que de phrases de Sénèque, juxtaposées ou soudées à une date indéterminée [3]. Que faire des traductions et des paraphrases du pseudo-Caton [4], du *Moralium Dogma philosophorum* attribué à Guillaume de Conches [5], du *De Consolatione philosophiæ* de Boëce [6], ou même des *Moralités des philosophes* d'Alart de Cambrai [7], dont presque tous les éléments remontent à la Bible ou à l'Antiquité gréco-latine ? Ces écrits sont parmi ceux qui ont joui, du XIIe au XIVe siècle, de la plus grande faveur ; mais ils ne sont maintenant, pour nous, d'aucun prix. — Il en est de même de ces autres compositions qui furent aussi très populaires, les livres à tiroirs faits au moyen âge d'une légère charpente de préceptes qui n'a été ajustée que pour permettre d'y insérer des récits, fables, et « exemples » en manière d'illustrations, lorsque, comme c'est très souvent le cas, ces récits sont empruntés, en quasi totalité, au vieux fonds d'histoires dont l'Orient et l'Occident s'étaient déjà édifiés ou amusés depuis des siècles. Un type célèbre en ce genre est la *Disci-*

1. *Romania*, 1877, p. 141.

2. G. Paris, *Saint Alexis*, p. 213. Cf. A. Stickney, *The Romance of Daude de Pradas on the four cardinal virtues* (Florence, 1879), et E. Irmer, *Die altfranzösische Bearbeitungen der* Formula honestæ vitæ *des Martin von Braga* (Halle, 1890).

3. B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, II, p. 202.

4. Liste des traductions et des adaptations du pseudo-Caton dans les *Romanische Forschungen*, XV (1903), p. 41-149.

5. Sur les traductions du *Moralium Dogma philosophorum*, voir *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1, p. 23.

6. Il y aura au t. XXXVII de l'*Histoire littéraire*, en préparation, un article d'ensemble sur « Les traductions de Boëce ». Cf. *Notices et extraits des manuscrits*, XLI (1922).

7. *Histoire littéraire*, XXIII, p. 243 ; cf. J. Morawski, *Les Diz et proverbes des sages* (Paris, 1924), p. XLII, LXX, LXXI.

plina clericalis de Pierre Alfonse, deux fois traduite en langue d'oïl : « Aufors », dit l'un des traducteurs, « qui le livre fist, — I mit deduiz et beaus fableaus — De gens, de bestes et d'oiseaus » ; mais rien que d'après autrui[1]. Les compilations analogues, pour l'instruction des laïcs, dont les auteurs se vantent, comme Robert de Gretham en son *Miroir*[2], de n'avoir rien inventé (« Kar sachez n'i ad mot dit — Ke li Sainz n'aient ainz* escrit — Jo l'ai excerpé et estrait — Des escriz ke li Sainz unt fait »), ne sont pas rares. Il y en a, du reste, d'assez curieux : le *Ci nous dit,* par exemple, qui semble avoir été au XIVe siècle un des livres préférés des princes et des princesses[3] ; il est amusant en soi et précieux pour la connaissance de ce qui convenait alors au plus grand monde, mais c'est tout, ou à peu près.

On ne doit faire non plus aucun état des écrivains qui ont disserté alors de leur cru, mais d'une manière vague et générale, sur des questions de morale, en se bornant à développer des banalités traditionnelles.

Les écoles de France, surtout celles de la Loire, ont produit, à partir du XIe siècle, une foule de clercs habiles à traiter, en style noble et orné à l'antique, des lieux communs immortels. Beaucoup ont eu en ce genre autant de talent, et du même ordre, que les rhétoriciens de l'Empire romain sur ses fins et que les humanistes de la Renaissance ou des temps modernes. Mais que faire d'écrits si artificiels qu'ils n'ont, en

* auparavant.

1. *Petri Alfonsi Disciplina clericalis. Französische Bearbeitungen*, dans les *Acta Societatis scientiarum Fennicæ*, éd. A. Hilka et W. Söderhjelm (Helsingfors, 1922).
2. M. Y. H. Aitken, *Étude sur le Miroir et les Evangiles des domnées de Robert de Gretham* (Paris, 1922).
3. *Histoire littéraire*, XXXVI, p. 237.



vérité, pas d'âge? Hildebert de Lavardin († 1133) a composé des pièces d'anthologie qui pourraient être d'un familier de Boëce. Dans le *Carmen ad Astralabum filium*, attribué à Pierre Abélard, il n'y a presque rien qui n'eût pu couler de la plume d'un familier de Léon X. — De même, il faut écarter toute une petite littérature gnomique dont les origines se perdent dans la nuit des temps [1].

D'autres se sont étendus sur les thèmes fondamentaux de la théologie morale du christianisme, qui n'ont guère varié : vices et vertus, péchés capitaux et autres, obstacles au salut, commandements ; modes et degrés de la perfection, de la charité, de la grâce et de la pénitence ; misère de la condition humaine, vanité du monde, mépris de la chair, attente du Jugement dernier, etc. D'innombrables écrits du moyen âge sur ces sujets sont parvenus jusqu'à nous. Il en est de remarquables et de très faibles. En français d'oïl, par exemple, la gamme s'étend de ces poèmes intéressants à divers titres : le sermon *Grant mal fist Adam* [2], les *Vers de la Mort* d'Hélinant de Froidmont [3], le « Débat de l'âme et du corps » [4], *Les Trois morts et les trois vifs* [5], en passant par l'honorable médiocrité de *Li Ver del Juïse* [6], jusqu'à la nullité presque absolue de *L'Enseignement moral* [7]. Toute

1. *Romania*, 1922, p. 481. La principale de ces compositions, *Les Diz et proverbes des sages*, du XIIIe siècle (vers 1260), qui fut jusqu'au XVe siècle « le bréviaire des honnêtes gens », vient d'être dégagée des additions qui la défiguraient et publiée par J. Morawski (Paris, 1924). Voir le résumé qu'il en a donné sous ce titre : « La morale des *Diz et proverbes* », p. LII.

2. H. Suchier, *Reimpredigt* (Halle, 1879).

3. *La Vie en France au moyen âge, d'après des romans...*, p. 345.

4. *Romania*, t. XX (Th. Batiouchkoff).

5. S. Glixelli, *Les cinq poèmes des Trois morts et des trois vifs* (Paris, 1914).

6. *Li Ver del Juïse* (éd. H. de Feilitzen, Upsala, 1883).

7. *Romania*, 1877, p. 55. Cf. « De la fauceté du monde » (A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* (Paris, 1917), p. 199.

cette littérature pieuse — méditations, exhortations, « doctrinaux », instructions, oraisons, etc. — plus ou moins teintée de mysticisme, aboutit plus tard à l'*Imitation*. Il serait intéressant, au point de vue de l'histoire littéraire (dont la littérature d'édification en prose française est certainement, de nos jours, le canton le moins exploré), d'en dresser l'inventaire raisonné, pour l'embrasser ensuite d'un coup d'œil. Mais, sauf exception, il ne s'y trouve rien d'instructif pour notre propos, c'est-à-dire rien qui n'ait été infatigablement ressassé avant et après [1].

Encore moins lisibles que les précédents pour l'homme cultivé de nos jours, et presque aussi inutilisables pour l'histoire, sont les écrits de morale tout en gentillesses allégoriques. L'Allégorie est une mode, ou, si l'on veut, une maladie, très nuisible à la spontanéité et à la précision, qui a sévi longtemps dans les littératures du moyen âge. Ce n'est pas ici le lieu d'en marquer les origines et les progrès : *Psychomachia* de Prudence, *Anticlaudianus* d'Alain de Lille [2],

1. Il y a des exceptions. La plus notable est sans doute l'espèce de catéchisme intitulé *Dialogue dou pere qui son filz enseigne et dou filz qui au pere demande ce que il ne set*, qui se rencontre tantôt isolé (Inc. : « Biax fiz, ce dit li peres », ou « Anciennement n'estoit nuls homs baptisiés », suivant que le texte commence au premier ou au second paragraphe de l'opuscule), et tantôt joint à un Abrégé d'histoire sainte, comme dans le ms. fr. 1546 de la Bibliothèque nationale, les mss. 2071 de l'Arsenal et 246 de Cambrai (Inc. : « Je croi en Dieu, le pere tout puissant »). L'Abrégé d'histoire sainte est attribué dans le ms. fr. 1850 à un certain maître Roger d'Argenteuil, clerc écolier à Paris (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1, p. 71). Un des exemplaires du Catéchisme isolé (Bibl. nat., fr. 25408, fol. 39), exécuté en Angleterre, est daté de 1267. Voir P. Meyer dans la *Romania*, 1899, p. 258.

Je regrette de n'avoir pu ménager ici une place à ce singulier ouvrage, qui est entièrement original, et que j'ai étudié.

2. Sur l'*Anticlaudianus* en français, par Ellebaut, v. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1895, p. 103.



etc. Qu'il suffise de rappeler que Raoul de Houdan, l'auteur du *Roman des eles de prouesse* et du *Songe d'enfer,* est, chez nous, au XIIIe siècle, un des plus brillants représentants de cette école : dans le *Roman des eles,* il disserte à loisir sur les deux ailes de Prouesse, Largesse et Courtoisie, et sur les sept plumes de chacune de ces ailes, ce qui fait quatorze plumes ; dans le *Songe d'enfer,* il entreprend, transformé en pèlerin, un voyage vers la cité d'Enfer, en passant par les villes de Convoitise et de Foi-mentie, et il se laisse mener, par Ivresse, à Château-Bordel[1]. Huon de Méri, dans son *Tornoiemenz Antecrist,* se dit blessé d'une flèche par Vénus et guéri par Confession, qui se sert pour le panser d'un onguent de Componction et d'une bande faite avec la chemise de Pénitence (v. 3084). Ce genre a été particulièrement goûté partout, du XIIe au XIVe siècle et au delà ; et chacun sait qu'il a eu, en certains pays, la plus étonnante fortune, puisque Dante en a tiré magnifiquement parti dans la Divine Comédie, et puisqu'il a fourni les cadres de l'ouvrage qui, après la Bible, était peut-être encore, pendant la période victorienne, le livre de chevet le plus répandu dans le monde anglo-saxon, le *Pilgrim's Progress* du puritain John Bunyan. Mais la flamme intérieure de Dante et de Bunyan, qui, vivante dans la Divine Comédie et le *Pilgrim's Progress,* a fait de ces chefs-d'œuvre, malgré les entraves du symbolisme, des foyers éclatants de beauté et de consolation spirituelle pour plusieurs générations, a manqué à leurs émules français. Les « Songes », les « Voies », les « Tournoiemens » d'Enfer ou de Paradis qui ont paru coup sur coup, en France, sous les derniers Capétiens directs et les premiers Valois sont, pour la plupart, sans valeur. Appli-

1. Le *Roman des eles...* est dans A. Scheler, *Trouvères belges* (t. II, Louvain, 1879), p. 248. Cf. R. Zenker, *Ueber die Echtheit zweier dem Raoul von Houdan zugeschriebener Werke.* Erlangen, 1889.



qués sérieusement par des écrivains médiocres, les procédés allégoriques n'ont produit que des effets ridicules à nos yeux ; ceux-là seulement n'en furent pas trop gênés qui les employèrent en souriant ou par manière d'acquit, comme l'auteur du second *Roman de la Rose* et, fort loin de lui, l'anonyme d'un *Tournoiement d'enfer* récemment publié[1]. L'Allégorie moralisante a donné, chez nous, ses fleurs terminales dans l'énorme *Pelerinage de la vie humaine* du bon moine bas-normand Guillaume de Digulleville († après 1358), qui fut traduit, en partie, par Chaucer[2], et dans *le Livre de Mandevie*[3] : deux ouvrages très propres à mettre sévèrement à l'épreuve la faculté professionnelle qu'ont les érudits d'avaler, dans l'intérêt de la science, les platitudes et les inepties d'autrefois.

Ces éliminations opérées, on reste en présence de quantité d'écrits divers, mais qui ont le caractère commun d'être tous, plus ou moins, des *témoignages*. Demander au public moderne qui veut bien s'intéresser en passant à d'anciens aspects de la vie de leur donner audience à tous, du premier au dernier, serait excessif et, d'ailleurs, inutile. On est donc amené à chercher encore des cribles : n'y a-t-il donc pas des raisons pratiques d'écarter, sinon de récuser, beaucoup des témoins dignes de ce nom, puisqu'il en faut réduire le nombre ?

Oui. Voici, par exemple, la célèbre *Somme le Roi* de frère Laurent : frère Laurent d'Orléans[4], de l'Ordre des

1. *Romania*, 1915-1917, p. 511.
2. *Le Pelerinage de la vie humaine*, éd. J. J. Stürzinger, pour le Roxburghe Club (Edimbourg, 1893-1897).
3. L. Karl, *Le roman de Mandevie et les Mélancolies de Jean Dupin* (Paris, 1912).
4. Le P. Mandonnet a montré le premier (dans la *Revue des langues*

Frères Prêcheurs, confesseur du roi Philippe III et des enfants de France. Cet ouvrage, daté de 1279, dont on a très bien dit qu'il a justifié son immense succès par de réels mérites[1], pose des problèmes si compliqués, quant à ses sources et à ses rapports avec d'autres écrits du même genre en latin et en français, qu'un volume entier ne serait pas trop pour les débrouiller[2]. Or on n'a pas craint de s'occuper dans le présent ouvrage, ainsi que dans celui qui l'a précédé sous un titre analogue, de textes qui soulèvent encore des difficultés dont la critique de nos jours n'a pas entièrement rendu compte ; mais il est clair que, s'adressant ici au public qui n'est pas spécialisé en même temps qu'aux connaisseurs, il convient de tirer la ligne avant des cas comme celui-ci, où la lumière ne saurait être faite qu'au prix de confrontations et d'argumentations techniques, encombrantes à l'excès.

On peut en dire autant à propos des écrits (en latin) de Pierre le Chantre, source de premier ordre pour l'âge de Philippe-Auguste : ils n'ont pas encore été mis par la critique en un état tel qu'il soit possible d'en parler convenablement en raccourci[3].

D'autre part *l'Exemple du riche homme et du ladre* est un poème d'environ quinze mille vers, « fait et compilé », dans l'hiver de 1352, par un chanoine de La Fère-sur-Oise, où, à propos de la parabole du chapitre XVI de saint Luc, l'auteur anonyme « traite, au point de vue moral, des sujets très variés ». Mais le manuscrit unique de cette composition,

romanes, 1913, p. 20) que frère Laurent était originaire d'Orléans, qu'il avait exercé à Tours les fonctions d'inquisiteur et qu'il fut prieur dans la maison de son Ordre, rue Saint-Jacques, à Paris.

1. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 48.

2. *Bulletin*..., 1892, p. 83 ; *Romania*, 1894, p. 449 ; travaux récents de C. Boser, G. Bertoni, K. Œ. Petersen, L. Lusner, etc.

3. *Journal des Savants*, 1916, p. 307.



sans doute intéressante, est encore, sous le n° 3655, dans la bibliothèque privée de Sir Thomas Phillipps à Cheltenham (Angleterre), où il est pratiquement inaccessible pour nous. Force est donc de s'en priver aussi jusqu'à plus ample informé[1].

Des difficultés d'un autre ordre, matérielles, obligent à laisser tomber pareillement les très nombreux textes qui se présentent sous une forme incompatible avec la méthode d'exposition que j'ai choisie. Cette méthode, les lecteurs de *La Vie en France au moyen âge d'après des romans mondains du temps* la connaissent. Je l'ai définie d'ailleurs dans la préface de la première édition (1908) de *la Vie en France... d'après des moralistes*, en ces termes :

La meilleure méthode, pour communiquer au public les résultats vraiment assimilables de nos travaux, n'est pas d'écrire des livres d'histoire générale ; c'est de présenter les documents eux-mêmes, purifiés des fautes matérielles qui s'y étaient glissées, allégés des superfluités qui les encombrent, en indiquant avec précision ce que l'on sait des circonstances où ils ont été rédigés et en les éclairant au besoin par des rapprochements appropriés. L'homme d'aujourd'hui qui écrit sur le passé ajoute nécessairement quelque chose aux documents qu'il emploie ; mais quoi ? ses réflexions personnelles, qu'il impose au lecteur. Or ces réflexions sont inutiles ou dangereuses ; inutiles, si elles sont nettement distinguées des textes qui les ont suggérées ; dangereuses, si, comme c'est ordinairement le cas, elles y sont incorporées de façon que l'on ne puisse pas reconnaître, sans un travail d'analyse et de vérification, le témoignage ancien de la réaction qu'il a produite sur l'esprit de l' « historien » moderne. Le vrai rôle de l'historien descriptif, c'est de mettre en contact, dans les meilleures conditions possibles, les gens de maintenant avec les documents originaux qui sont les traces laissées par les gens d'au-

1. Les seuls renseignements que l'on ait sur le ms. 3655 de Cheltenham ont été donnés par P. Meyer dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re p., 1891, p. 176.



trefois, sans y rien mêler de lui-même. Il n'est pas toujours possible de s'en tenir là ; mais mieux vaut s'en tenir là toutes les fois que c'est possible. On en viendra certainement, je crois, à concevoir les livres d'histoire descriptive pour le public éclairé comme des recueils de textes — analyses coupées d'extraits textuels, — précédés de dissertations critiques, discrètement encadrés de commentaires, assemblés avec discernement, groupés avec art.

Cela posé, il faut mettre l'accent sur le fait que tous les documents originaux ne sont pas susceptibles d'être traités de la sorte. Ceux-là seulement sont appropriés aux nécessités de l'exposition ainsi conçue qui ont de l'unité et une certaine étendue.

Exemple. Il y a, dans les bibliothèques de manuscrits, une quantité immense de sermons et de postilles, pour la plupart inédits, du XIII[e] et du XIV[e] siècle, qui sont infiniment précieux pour la connaissance de ces temps. Beaucoup de prédicateurs parlaient alors très librement des choses du jour, comme les journalistes de maintenant ; pour illustrer leur pensée, ils allaient chercher volontiers des similitudes dans les faits de la vie courante ; enfin, pour entretenir ou réveiller l'attention de leurs auditeurs, ils leur racontaient des histoires, qui n'étaient pas toutes tirées des livres ou de la tradition. Beaucoup de commentateurs de l'Écriture sainte, dans leurs « postilles » moralisées, procédaient, de même, par voie d'allusions, de comparaisons, de récits, qui ouvrent au lecteur d'aujourd'hui des échappées imprévues sur les réalités d'autrefois. Mais les érudits seuls sont en état de plonger dans l'immense fatras de l'ancienne littérature homilétique et exégétique, d'exhortation et d'enseignement, pour y pêcher ces perles, et, quand ils en ont recueilli, à grand'peine, un lot au creux de leur main, ils sont assez embarrassés pour le faire apprécier aux gens du monde. A. Lecoy de la Marche, qui en avait formé une assez belle collection, s'en

est servi naguère pour composer une sorte de tableau de « la Société au XIIIe siècle d'après les sermons » dans son livre *La Chaire française au moyen âge* (Paris, 1886) ; mais ce tableau est une mosaïque hétérogène, où, de plus, ce qui est du mosaïste — le ciment dans lequel il a fixé et serti ses pièces de rapport — tient une place exagérée. Inconvénients difficiles à éviter. Ils n'apparaissent pas, il est vrai, dans l'*Histoire littéraire de la France*, où les *lapilli* dont il s'agit sont simplement disposés dans l'ordre même où ils ont été rencontrés, au cours ou à propos de l'analyse des œuvres de chacun des sermonnaires ou postillateurs qui ont leur notice dans cet ouvrage[1]. Mais qui est-ce qui lit l'*Histoire littéraire ?* Personne, c'est à craindre, hormis des savants en quête d'informations et de matériaux pour leurs propres constructions.

Tous les écrits du moyen âge où des remarques, des similitudes, des anecdotes utiles ne se trouvent qu'incidemment dans un contexte de banalités diffuses, ou pratiquement inanalysable en raison de sa brièveté, ne conviennent pas à notre dessein d'exposition continue et lisible. Il est indiqué d'en faire des ouvrages d'un autre type. Sous le titre *L'esprit de nos aïeux*, A. Lecoy, déjà nommé, a publié ainsi, en 1888, un choix d'anecdotes détachées dont le principe était irréprochable ; l'exécution seule laisse à désirer. J'ai amassé moi-même, au cours de longues lectures dans les manuscrits, un recueil, maintenant assez considérable, de notations d'après nature, relevées dans les sermons et les compositions analogues *ad clerum* du XIIIe et du XIVe siècles : on y trouve,

1. Voir l'article d'ensemble intitulé « Sermonnaires » au t. XXVI, p. 387-468 ; et, dans les derniers volumes parus, les articles sur Jacques de Lausanne (XXXIII, 459), Guillaume de Sauqueville (XXXIV, 298), Pierre de Baume (XXXVI, 180), Armand de Belvézer (*Ib.*, 265). Cf. *Journal des Savants*, 1916, p. 488, 548.



sous une forme souvent ingénieuse et agréable, toujours sincère, les traces d'une foule de circonstances et d'usages journaliers dont le souvenir n'a pas été et ne pouvait guère être conservé autrement. Mais ce recueil n'est classé par devers moi que par ordre alphabétique de rubriques (« mots typiques »). Il n'y a pas là les éléments d'une fresque composée. On s'y promène, pour ainsi dire, au hasard des rencontres, parmi les hommes, les choses et les phénomènes contemporains de Louis IX et de Philippe le Bel, comme on ferait, en un pays lointain, parmi des étrangers aux mœurs exotiques; mais ce serait fausser l'impression que ces notes sont de nature à produire que de les ordonner, en les reliant à toute force par des transitions qui seraient inévitablement pitoyables. Voir, au surplus, sur ce point, l'avertissement qui sert d'introduction à l'Appendice III (bibliographique) de *La Vie en France d'après des romans*...

Ce qui précède suffit à expliquer qu'une foule de pièces morales en langue vulgaire n'aient pas été prises ici en considération : parce qu'elles sont diffuses, sans substance, ou trop brèves, sans ampleur. Il en est d'ailleurs où les traits énergiques ou délicats ne manquent point çà et là, qui les font plus ou moins regretter, comme le *Roman des romans*[1], *Chantepleure* ou *Pleurechante*, *Chastiemusart*, *Vilain n'en gouste*, les *Droiz* du Clerc de Vaudoi, la *Patenostre en françois*, le *Des estats du siecle* qui est dans le ms. fr. 179bis de la Bibliothèque de Genève[2], la Paraphrase inédite du Livre de Job qui est dans le ms. 3142 de l'Arsenal, etc.

On peut encore se placer à un dernier point de vue pour

1. Voir plus loin, p. 110, note 3.
2. *Recueil général des fabliaux* par A. de Montaiglon et G. Raynaud, II, p. 264.

décimer ce qui reste des candidats qualifiés à figurer parmi nos « moralistes » d'élection.

Arbitrairement, le parti a été pris, d'abord, de s'en tenir aux écrivains en langue vulgaire.

Ensuite, parmi les moralistes en langue vulgaire, on s'en tiendra arbitrairement à ceux de langue d'oïl. — La littérature « morale » en langue d'oc n'est pas négligeable. Elle a abondé en œuvres de pédagogie « courtoise » pour l'enseignement des belles manières, de Gari lo Bru (seconde moitié du XII[e] siècle) à Cavalier Lunel de Montech (milieu de la première moitié du XIV[e]). D'Arnaut Guilhem de Marsan, d'Amanieu de Sescas, de Sordello, on a, en ce genre, des pièces intéressantes, tant à l'usage des jeunes gentilshommes qu'à celui des *donzelas*[1]. Mais le code d'étiquette le plus riche et le plus estimé, celui de Raimon d'Anjou, a disparu de bonne heure, avec les commentaires qu'on en avait faits. Quant aux leçons de sagesse, règles de vie, plaintes sur la décadence des mœurs, revues des « états du monde », etc., en provençal, s'il nous était parvenu une de ces compositions qui méritât d'occuper, parmi les œuvres analogues du temps, le rang qu'obtient aisément le roman provençal de *Flamenca* parmi les romans, elle figurerait ici, comme *Flamenca* figure dans le premier volume de cette série. Mais Arnaut de Mareuilh, At de Mons, Matfre Ermengau (au v. 17240 et suivants de son *Breviari d'Amor*) et Folquet de Lunel n'ont rien dit de plus, ou de très différent, ou mieux, que leurs confrères du Nord.

Non moins arbitrairement, le parti pris a été adopté enfin de ne pas s'occuper, parmi les écrivains en langue d'oïl, des anglo-normands. Les « moralistes » qui se sont

1. J. Bathe, *Die moralischen « Ensenhamens » im Altprovenzalischen* (Marburg, 1906). — A. Parducci prépare d'ailleurs un livre « sui trattati provenzali di cortigiania » (*Romania*, 1923, p. 571).



servis en Angleterre du dialecte anglo-normand sont fort nombreux ; ils forment un groupe à part. L'un d'eux, Chardri, l'auteur du *Petit Plet* — ce hardi et très agréable plaidoyer pour l'optimisme[1], — aurait pu, et peut-être dû, être tiré, exceptionnellement, de la foule, au même titre que *Flamenca*. Mais il faut savoir se borner.

*
* *

Il faut se borner. En effet, si des raisons concordantes, de toutes sortes, ne commandaient pas de ne faire ici comparaître à la barre qu'une douzaine de témoins, cet honneur, toutes récusations faites, aurait pu encore être revendiqué à bon droit, après ceux-là, par un assez grand nombre de sujets qualifiés.

Le « Catéchisme » précité (p. XI, note 1) et le *Petit Plet* de Chardri ne sont pas les seuls écrits de philosophie morale que l'on est fâché d'omettre.

Il y a un poème anonyme, fort ancien (probablement du dernier quart du XIIe siècle), en dialecte de Liège, qui n'a pas de titre dans les manuscrits et qui est appelé par les modernes « Poème moral », sans plus. L'ensemble en a été reconstitué en ces dernières années par des trouvailles successives[2]. C'est un bel ouvrage, simple et ingénu.

1. *Chardry's... Petit Plet* (éd. John Koch). Heilbronn, 1879 (*Altfranzösische Bibliothek*, t. I).

2. C'est P. Meyer qui en a fait connaître le premier la plus grande partie, dans les *Archives des missions* et le *Bulletin de la Société des anciens textes*. Ce fragment principal a été publié par W. Cloetta dans les *Romanische Forschungen*, III (1887), p. 1-268. E. Herzog en a trouvé depuis à Cracovie un morceau, complémentaire du premier, qu'il a imprimé dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XXXII, 1908, p. 50-72) ; et P. Menge un autre dans la bibliothèque du comte de Fürstenberg à Herdringen en Westphalie, qui a paru aussi dans la *Zeitschrift*, XXXIX, 1919, p. 409-445. Cf. O. Müller, *ibidem*, XLII, 1922, p. 109-114.

Les « Vers monseignor Tebaut de Malli » (Thibaut de Marli) sont la Méditation mélancolique d'un bon seigneur, d'ailleurs inconnu, sur les vices de son siècle :

Molt ai pensé del siecle despuis que jel conui...
Tant est mauvès li siecles, poi puet mès empirier.

Cet opuscule, encore inédit [1] en partie, et qu'on peut comparer au célèbre « Sermon en vers » de Guichart de Beaujeu [2], est extraordinairement lourd et barbare ; mais il est sincère, et il serait assez intéressant de résoudre, si ce n'est déjà fait, les menues questions qu'il pose.

Le *Contenz dou Monde* de Renaut d'Andon, qui était inédit lors de la première édition du présent livre, où il est signalé comme digne d'attention, a été publié depuis par T. Atkinson Jenkins, de Chicago [3]. Cette excellente édition, que nous avons le plaisir d'avoir suggéré, atténue le regret qui nous reste de n'avoir pas été en mesure, cette fois encore, de placer ce remarquable opuscule sur la cimaise.

De même, les travaux de A. Långfors sur le Frère Prêcheur du Soissonnais qu'il a, pour ainsi dire, découvert dans le ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale dispensent, jusqu'à un certain point, d'esquisser ici de cet auteur et de son œuvre une image qu'il n'est guère possible de perfectionner désormais [4].

1. A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français*, p. 1. Cf. *Les Vers de la Mort, par Hélinant*, éd. Wulff et Walberg (Paris, 1905), p. LII, note 3.

2. E. Stengel, *Codex ms. Digby 86* (Halle, 1871).

3. Dans les *Studies in honor of A. Marshall Elliott*, t. Ier ; et tirage à part.

4. A. Långfors, *Notice sur le ms. fr. 12483* dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, 2e p., Paris, 1916 ; et *La Société française vers 1330, vue par un Frère Prêcheur du Soissonnais*, dans l'*Öfversigt af Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, t. IX, Helsingfors, 1917-1918. Cf. *Romania*, 1918-1919, p. 605, et *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1916, p. 369.

b.



Plusieurs écrivains du XIII[e] et du XIV[e] siècles, parmi les plus éminents, sans avoir composé d'ouvrage étendu, analogue à ceux qui sont analysés plus loin, ont dit, çà et là, dans leurs pièces sur d'autres sujets, beaucoup de choses qui, ramassées et liées en gerbes, en seraient l'équivalent. Tels Gautier de Coinci, Rutebeuf, Baudouin et Jehan de Condé, Watriquet de Couvin. Il y aurait eu là matière à trois ou quatre chapitres aussi plaisants à faire que, peut-être, ils l'auraient été à lire [1].

Ce n'est pas tout. Dans les premières éditions de *La Vie en France... d'après des moralistes,* il y avait une esquisse d'après le *Fauvel* de Gervais du Bus. Elle a été supprimée de ce « rifacimento » pour deux raisons : 1° parce que *Fauvel* est plus encombré d'allégorie qu'aucun des poèmes qui sont maintenant juxtaposés ici ; 2° parce que la notice sur l'œuvre de Gervais du Bus, dans nos premières éditions, contenait des remarques qui, ayant été depuis reconnues comme bien fondées, et étant entrées dès lors dans le domaine public, n'auraient plus maintenant, pour les gens du métier, la valeur qu'ils ont bien voulu leur attribuer quand elles étaient nouvelles [2].

Enfin, s'il avait été matériellement possible de doubler l'étendue de cette galerie des moralistes au siècle de Louis IX et de Philippe le Bel, est-ce que *la Rose* de Jean de Meun, convenablement dégagée du bric-à-brac allégorique qui la hérisse d'épines contre la curiosité des gens d'aujourd'hui, n'aurait pas fourni la pièce maîtresse de notre exposition

1. Le travail n'a été exécuté que pour Gautier de Coinci (E. Lommatzsch, *Gautier de Coincy als Satiriker.* Halle a. S., 1913). Pour Jehan et Watriquet, *Histoire littéraire,* t. XXXV ; pour le père de Jehan, Baudoin, t. XXIII.

2. C'est maintenant dans l'édition publiée par A. Långfors pour la « Société des anciens textes français » (Paris, 1914-1919) qu'il faut s'informer de ce qui concerne Gervais du Bus et son roman de *Fauvel.*

tout entière? Le second *Roman de la Rose* est un poème qui répondrait admirablement à l'intention de notre entreprise, s'il était émondé et traité comme il faut.

*
* *

Les douze personnages qui ont été finalement retenus et que l'on va entendre ont chacun sa physionomie nette et distincte, avec un air de famille qui est celui de leur temps.

Ils sont de régions, de conditions et de tempéraments très variés. — Un breton (Étienne de Fougères), un normand (le clerc Guillaume), deux champenois (Guiot de Provins, l'Épicier de Troyes), un bourguignon (le seigneur de Berzé), des picards (le Reclus, Mahieu), un homme du val de Loire (Robert de Blois), un franc d'Outremer (Philippe de Novare), un wallon (Gilles li Muisis), sans parler des anonymes de tous pays, mais naturalisés en esprit de la France proprement dite, qui se sont exercés sur les thèmes de *li Proverbe au vilain* et de *la Riote dou monde*. — Un évêque (Étienne de Fougères), deux moines (le Reclus, Gilles li Muisis), trois clercs ou ex-clercs (Guillaume, Mahieu, l'Épicier), deux seigneurs (Hugues de Berzé, Philippe de Novare), quatre jongleurs (Guiot [qui fut aussi moine], Robert de Blois, les anonymes de *li Proverbe* et de *la Riote*). — Des hommes graves et fervents (Étienne de Fougères, Guillaume, *li Proverbe*), et des farceurs (Guiot de Provins, Mahieu, *la Riote*). — Des hommes simples et spontanés (Philippe de Novare) et des faiseurs de tours de force littéraires (le Reclus). — Enfin la désinvolture mondaine du seigneur de Berzé fait contraste avec la bonhomie bourgeoise de l'abbé Gilles; la réserve distinguée de ce ménestrel « courtois », Robert de Blois, avec la verve populaire de *li Proverbe* et de *la Riote*. — Ils ont d'ailleurs obtenu, en leur temps, des succès fort inégaux : les écrits d'Étienne de Fougères, de

Mahieu, de Gilles li Muisis, n'ont été conservés que par un seul manuscrit ; les deux « romans » du Reclus sont au nombre des livres qui ont été le plus souvent copiés au moyen âge.

On va donc les entendre, ces douze hommes — ces douze témoins — dont les écrits offrent des types de toutes les formes de la littérature moralisante d'alors : méditations, homélies, « enseignemens », « états du monde » et fantaisies satiriques. Car, conformément au système d'exposition défini plus haut (p. xv) et qui a déjà été pratiqué dans notre volume de 1924, la parole leur sera laissée. Ils diront eux-mêmes, en leur langage[1], tout ce qu'ils ont dit jadis d'instructif, dans l'ordre même où ils l'ont dit. Mais, dans presque tous les écrits du moyen âge, même les meilleurs, les passages intéressants quant au fond ou bien venus quant à la forme sont noyés dans un brouillard de mots et de développements insignifiants ; c'est par là que ces écrits dégoûtent bien des lecteurs qui, sans cela, en apprécieraient l'agrément. Or le philologue est tenu, naturellement, de garder la même attitude de minutieux respect devant toutes les parties de ces nébuleuses : noyaux solides et vapeurs qui, à l'analyse, se résolvent en néant. Mais l'historien a le droit d'agir autrement. Le travail auquel il a non seulement le droit, mais le devoir, de se livrer, consiste à séparer, dans

1. Dans l'Introduction de *La Vie en France d'après des romans* il est expliqué (p. xxv) pourquoi il ne convient pas, à mon sens, de *traduire* à proprement parler les citations des auteurs en langue d'oïl du XIII[e] siècle, encore moins d'en « rajeunir » le texte en style pseudo-archaïque. Le premier de ces procédés dissipe ce qu'il y a de plus délicat dans le parfum des originaux ; le second a quelque chose d'odieux. Le lecteur moderne qui s'astreint au petit travail de pénétrer lui-même, en s'aidant d'explications fournies en note sur les mots et les tournures difficiles, dans l'intelligence intime des textes, en est largement récompensé. Il n'y a pas, en ce genre, de plaisir sans un peu de peine.

les œuvres qu'il considère, la substance de ce qui n'est rien. Si j'avais réussi à exécuter ce travail pour les écrits des douze moralistes choisis, le lecteur trouverait ici tout ce qu'il y a d'utile dans les discours qu'ils ont tenus.

L'analyse ainsi conçue tend à s'entourer d'une glose. En effet, à propos de ce que disent nos témoins, l'esprit de qui a pris la peine, pour les choisir en connaissance de cause, de parcourir toute la littérature morale dont ils ne sont, après tout, que des spécimens, se reporte instinctivement à ce qu'ont dit d'analogue, de confirmatif ou de contradictoire leurs contemporains laissés dans l'ombre; et la tentation est forte d'épingler en note, çà et là, aux témoignages retenus des textes complémentaires, puisés ailleurs, de nature à les illustrer. Le danger est d'abuser de ces rapprochements, qu'on pourrait multiplier à l'infini. On a pris garde de n'en user qu'avec sobriété.

*
* *

Les PP. Quétif et Échard estimaient, au XVIIe siècle, que la *Somme le Roi* de frère Laurent (ou plutôt le *Miroir du Monde* anonyme qui en a fourni la meilleure part), « si on en accommodait un peu le style au langage de notre temps », pourrait encore servir de bréviaire aux cœurs en peine. En fait, le *Doctrinal de Sapience* de Gui de Roie (1345-1409), plus ou moins rajeuni, abrégé, arrangé, a été lu jusqu'au XVIIIe siècle. Mais ce n'est pas le remède de l'âme qu'il faut chercher dans ces vieux livres.

Ce qui mérite surtout qu'on l'y cherche et ce qu'on trouve maintenant dans les moralistes français du XIIe et du XIIIe siècles, ce sont des notions sur ce qu'étaient, dans notre pays, les hommes d'il y a sept ou six cents ans.

Les hommes de tous les temps ont poussé les hauts cris

au spectacle de la vie, car elle a toujours été dure en bas, assaillie et tourmentée en haut, précaire et corrompue partout. Tous ont rêvé d'un monde mieux fait, plus juste, meilleur, pour se consoler du réel. Mais ils ont situé l'âge d'or tantôt dans le passé, tantôt dans l'avenir. Antithèse moderne du progrès continu, qui s'oppose à la thèse antérieure de la dégénérescence continue. Deux théories qui comportent des doses d'illusion presque égales.

Les hommes du moyen âge, entre autres, se sont singulièrement plu à croire qu'un état de choses idéal, ou, du moins, très acceptable, avait existé jadis ; et que tout était allé depuis, et continuerait par la suite, à aller de mal en « sourdois », c'est-à-dire en pis :

Li cortois, li preu, li vaillant,
Apeticent et amenuisent ;
Et cil qui grievent et qui nuisent
Croissent toz jors et mouteplient.

Par « jadis », ils entendaient, du reste, non pas un passé très lointain, mais le temps des générations immédiatement précédentes. — Le fait, de nature à éveiller à cet égard des doutes critiques, que ces générations eussent proféré exactement les mêmes éloges des ancêtres, les mêmes anathèmes sur le présent et les mêmes pronostics pour l'avenir, n'était pas pour les émouvoir, parce qu'ils l'ignoraient. L'abbé Gilles li Muisis n'aurait peut-être pas osé porter aux nues ses anciens confrères, comme il l'a fait, s'il avait su que l'un d'eux, son compatriote, l'auteur du « Poème moral », avait, cent cinquante ans auparavant, exprimé dans la simplicité de son cœur des vues et des doléances fort analogues à celles qu'il consignait lui-même, d'après nature, dans ses Méditations ; mais il ne le savait pas. L'illusion se perpétuait parce que chaque génération redécouvrait le monde à son tour.

Cette erreur — naturelle, puisqu'elle est, plus ou moins, propre à tous les vieillards — n'excluait pas la clairvoyance quant au présent ; et elle était, après tout, plus excusable que des préjugés analogues qui sont encore très répandus.

N'y a-t-il pas, en effet, aujourd'hui, des personnes cultivées qui se figurent vaguement le moyen âge, en bloc, sans distinction de périodes, mais en particulier le siècle de saint Louis, comme les romantiques des premières années du XIXe siècle, qui n'en savaient rien, l'ont audacieusement imaginé : âge de grands et nobles sentiments, de foi profonde, de mœurs pures, de discipline sociale, de respect et de félicité ? On sous-entend implicitement que les hommes étaient, à cette époque, meilleurs qu'aujourd'hui.

Or c'étaient, naturellement, les mêmes hommes, avec les mêmes instincts et les mêmes façons d'agir, adaptés seulement à un état de choses différent et teintés, pour ainsi dire, aux couleurs du temps. On croit le contraire par parti pris, surtout par ignorance. Mais, quand on a lu les moralistes d'alors, on ne peut pas persister à se représenter les vivants qu'ils avaient sous les yeux comme autant de petits saints ou de *holy joës*. — D'abord, ces moralistes eux-mêmes sont extraordinairement libres en leur langage ; on les suppose volontiers, *a priori*, prudents, réservés, graves, confits en toutes convenances ; et ils apparaissent hardis et précis, avec un franc-parler illimité que la presse et le théâtre de nos jours ne dépassent point. Jamais déclamatoires, du reste, car le tempérament français était déjà de ne pas prendre grand'chose au tragique, et de rire, ou de sourire, pour ne pas pleurer. — Et qu'ont-ils vu autour d'eux, que font-ils voir ? Les misères qu'on voit encore, jusqu'à celles qu'on croit d'hier : extrême facilité des mœurs, étalage de luxe, soif des plaisirs, impiété « grandissante », impudence et bassesse des arrivistes, jalousies démocratiques, mauvais vouloirs réci-

proques des classes, la violence, l'hypocrisie et la haine. « Chascuns devient oisel de proie » (Rutebeuf). Les conséquences mêmes des grands bouleversements qui sont comme les coups de pied du Destin dans les fourmilières humaines, l'Épicier de Troyes et l'abbé Gilles li Muisis les ont connues après les interminables guerres de Flandre et les épidémies de peste noire : redoublements de fiscalité, oscillations très amples de la valeur des monnaies, brusques dénivellations sociales, raréfaction, exigences et veulerie de la domesticité et de la main-d'œuvre, dépopulation. Les édifices religieux du XIV[e] siècle en Champagne ont été construits, non par la foi génératrice de miracles, mais par des « aliances » ou syndicats d'ouvriers dont les sentiments à l'égard des patrons ressemblaient assez, comme on va le voir, à ceux qui passent maintenant pour un signe des temps nouveaux. La parole du KOHÉLETH se trouve ainsi vérifiée une fois de plus : « Non volet quisquam dicere *Ecce hoc recens est*; jam enim præcessit in sæculis quæ fuerunt ante nos » (*Eccl.*, I, 10)*.

* Que nul ne dise : « Voyez, c'est nouveau » ; car c'est déjà arrivé dans les siècles d'avant nous.



LA VIE EN FRANCE
AU MOYEN ÂGE
(DE LA FIN DU XIIe AU MILIEU DU XIVe SIÈCLE)
D'APRÈS DES MORALISTES DU TEMPS

LE LIVRE DES MANIÈRES

On lit dans la Chronique de Robert de Torigni-sur-Vire, abbé du Mont-Saint-Michel, sous l'année 1168 : « Étienne de Fougères, chapelain du roi Henri [II d'Angleterre], fut fait évêque de Rennes »[1]. Et sous l'année 1178 [23 décembre] : « Mort d'Étienne, évêque de Rennes, homme distingué et lettré. Il advint à ce personnage une merveilleuse vision, qu'il raconta lui-même à un moine, notre familier. Il vit un jour une apparition, qui lui sifflota doucement ces vers :

Desine ludere
Temere.
Nitere surgere
Propere
De pulvere.

Il avait écrit, en effet, beaucoup de choses gaies en vers rythmiques et en prose, pour s'attirer l'applaudissement des hommes. Sachant sa mort prochaine, le bon Dieu l'avertit ainsi de s'en abstenir désormais et de faire pénitence. Il écrivit [depuis] la vie de saint Firmat, évêque, et celle du bienheureux Vital, premier abbé de Savigni. Il m'adressa à moi-même une pièce « sur la « Vieillesse » en cinquante vers, dont le dernier est orné d'une

1. L. Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, II (1873), p. 2.



clausule (*in quorum ultimo predictorum versuum unam clausulam*[1] *posuit*). Il avait toujours été dévot à la Mère de miséricorde, et elle lui apparut à son lit de mort[2] ».

Étienne de Fougères fit donc partie de cette très brillante cour de clercs lettrés dont s'entoura Henri II Plantegenêt. Des chartes du roi Henri portent la mention : *Data per manum magistri Stephani*[3] ou *per manum Stephani capellani*[4]. Après son élévation à l'épiscopat, Étienne tint à honneur de garder, dans le protocole de ses propres chartes, le titre de « chapelain du roi d'Angleterre » : *Stephanus, Dei gratia Redonensis ecclesie presbiter et regis Anglie capellanus...*[5].

Il faut regretter vivement la perte de ces « choses gaies, en vers rythmiques et en prose » qu'Étienne de Fougères avait composées « pour s'attirer l'applaudissement des hommes ». Nous n'en avons pas trace. On ne connaît de lui, jusqu'à présent, que des écrits postérieurs à sa conversion, ou, quelle qu'en soit la date, d'un caractère édifiant : les Vies de saint Guillaume Firmat et du bienheureux Vital, et une Relation de ce qu'il fit pour l'embellissement de sa cathédrale[6].

Ces écrits sont en latin. Ils n'ont pas d'importance. La réputation littéraire d'Étienne se fonde aujourd'hui tout entière sur un petit poème en langue vulgaire, dont Robert de Torigni ne dit rien.

Le ms. 295 de la Bibliothèque d'Angers contient (fol. 141) un poème en quatrains monorimes, intitulé *Le Livre des Manières*. C'est une copie peu soignée, avec des fautes et des lacunes certaines, et, en outre, très difficile à déchiffrer. Il n'est pas surprenant que la première édition qui en a été donnée (autographiée, par F. Talbert, à Angers, 1877) soit imparfaite.

1. « Clausula est compositio verborum plausibilis structuræ exitu terminata » (Cité par Du Cange).

2. *L. c.*, p. 73.

3. *Ib.*, p. 285, 286.

4. L. Delisle, *Notes sur les chartes originales de Henri II, roi d'Angleterre, au British Museum et au Record Office*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXVIII (1907), p. 292, n° 61.

5. *Chronique de Robert de Torigni*, II, p. 292 ; cf. p. 2, note 4.

6. *Ib.*, p. 74, note 2, et p. 2, note 4.



Elle l'est, toutefois, à un degré qui n'est pas ordinaire, comme l'ont démontré notamment A. Boucherie et W. Foerster dans la *Revue des langues romanes* (1877 et 1878)[1], et G. Paris dans la *Romania* (1878, p. 343).

Ce petit poème a toujours été considéré comme d'Étienne de Fougères. En effet, ce personnage y est nommé à la fin (v. 1338), d'une manière qui peut laisser croire, puisqu'elle a, en fait, laissé croire, qu'il est l'auteur. L'auteur donne d'ailleurs à entendre, d'un bout à l'autre de son « livre », sans le dire expressément, qu'il exerçait des fonctions épiscopales : il parle (str. CCCXXXIV) de « cels qu'avon a enseignier, a confermer, a prinseignier* » ; sévère pour les évêques, il paraît hésiter d'abord à critiquer les archevêques (quoiqu'il ne se gêne pas pour leur adresser ensuite des remontrances énergiques, ainsi qu'aux cardinaux) :

401 Arcevesque ne dei reprendre,
Qui mei et autres deit aprendre
Et enseigner que dei entendre...

Notons enfin que l'auteur était âgé, ou tout au moins d'âge mûr, quand il composa le *Livre des Manières*, car sa jeunesse était passée, et il attendait la mort :

1257 Ma fole vie me espoente** ;
Quar grant poür me represente,
Quant me sovient que ma jovente
Ai tote mise en fole entente...

1273 Au pié de l'arbre est la coignie...
Moult est mès poi*** l'ore esloignie
Que ert**** abatue et trenchie.

L'opuscule est dédié incidemment à la comtesse de Hereford. Cette grande dame avait perdu, paraît-il, tous ses enfants et n'avait plus d'autre consolation ni d'autre souci que de Dieu et de ses ministres, quoiqu'elle eût encore son mari :

baptiser. — ** épouvante. — *** désormais peu. — **** sera.

1. Dès 1874, A. Boucherie avait annoncé l'intention de publier une édition du *Livre des Manières*, qu'il n'a jamais donnée.



1205 La contesse de Heirefort
Seit bien si j'ai ou dreit ou tort,
Qui ot effanz, mès tuit sunt mort.
Or a o Dé* tot son deport[1]...

Le *Livre des Manières,* dont le ms. unique est si incorrect, a été étudié, après F. Talbert, par J. Kehr (*Ueber die Sprache des L. d. M. von Estienne de Fougères.* Köln, 1884) ; J. Kremer (*Estienne de Fougieres, Livre des Manières. Rimarium, Grammatik, Wörterbuch und neuer Textabdruck.* Marburg, 1887[2]); enfin par K. Haard af Segerstad (*Quelques commentaires sur la plus ancienne chanson d'états française...* Upsal, 1906. Extr. de *Uppsala Universitets Aarsskrift,* 1907)[3].

Ces travaux ont un peu éclairci le texte du *Livre.* Mais si Étienne de Fougères peut lire dans l'autre monde le texte de son ouvrage, établi par J. Kremer, il doit être scandalisé des obscurités qui y subsistent. Quantité de passages sont encore inintelligibles : lacunes, mots corrompus qu'il a été impossible de restituer, interversions probables[4].

Je me demande même si l'évêque de Rennes reconnaîtrait l'œuvre de ses mains dans l'opuscule conservé par le manuscrit d'Angers. Car voici le passage où il est nommé :

1337 Dex ait merci par noz preieres
De mestre ESTEINVRE DE FOUGIERES,
Qui nos a mostré les meneires
Dont plusors gent sunt costumeires...

* avec Dieu.

1. Cette « contesse de Heirefort » doit être très probablement identifiée avec Damette, fille de Robert Goyon, femme du comte Adam de Hereford, dont il est question dans le *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* (p. p. G de Courson). Il y a trace de donations d'Adam et de Damette en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et du monastère de Blanc-Essay dès avant 1160.

2. Voir, sur l'édition Kremer, A. Mussafia, dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie,* VIII (1887), col. 353.

3. Voir aussi A. Le Moyne de La Borderie, *Histoire de Bretagne,* t. III (1899).

4. Ajoutons que la langue de ce poème, écrit dans un dialecte dont on a très peu d'autres monuments, est souvent, par elle-même, embarrassante pour les philologues les plus expérimentés. Un certain nombre de mots de l'ancien vocabulaire ne sont connus que par le *Livre des Manières.*

Ces vers, si le texte en est correct, donnent évidemment à penser, vu le contexte, que leur auteur n'est pas maître Étienne lui-même. Maître Étienne aurait écrit :

Dex ait merci par *voz* preieres
De mestre ESTEINVRE DE FOUGIERES,
Qui *vos* a mostré les meneires...

Faut-il donc corriger *noz* et *nos* en *voz* et en *vos* ? Peut-être ; mais cette correction serait arbitraire, et comment s'appuyer sur un texte ainsi corrigé pour tirer des conclusions ?

Si le texte du ms. d'Angers est correct, il conduit à supposer que le *Livre des Manières* est une traduction, due à un anonyme, d'un écrit en latin de maître Étienne. Or, cette hypothèse est confirmée, jusqu'à un certain point, par la présence, dans le *Livre* tel que nous l'avons, de traits ou de morceaux entiers qui paraissent être des additions à un texte primitif dont ils n'ont pas la couleur[1] ; ces additions sont, vraisemblablement, le fait d'un traducteur-adaptateur.

En tout cas, veut-on maintenir l'attribution à maître Étienne lui-même du poème en langue vulgaire, sans corriger arbitrairement les v. 1337 et 1339, il faut supposer que les dernières strophes du poème (v. 1337-1344), qui en forment l'*explicit*, ont été écrites par un autre que l'auteur de tout ce qui précède. Mais cette supposition aussi serait gratuite. Encore ne rendrait-elle pas compte des intrusions qui se laissent soupçonner dans le corps même de l'ouvrage.

J. Kremer qui, comme tout le monde, attribue le poème en langue vulgaire à maître Étienne lui-même, a entrepris d'en rechercher les sources (*o. c.*, p. 143). La source de maître Étienne (qui ne cite pas expressément d'autres auteurs que l'Ecclésiaste et Ovide), c'est, dit-il, à n'en pas douter, un poème moral en latin. Et il a relevé entre le *Livre des Manières* et le *Besant de Dieu* (d'un certain Guillaume, dont il sera question plus loin) des similitudes qui lui ont paru assez marquées pour l'autoriser à avancer que le *Livre* et le *Besant* dériveraient d'une source commune : le poème latin, perdu, dont l'existence est

1. Cf. plus loin, p. 23, note.

postulée. Mais, vérification faite, les similitudes constatées sont superficielles, comme le lecteur du présent ouvrage peut s'en convaincre aisément ; elles consistent surtout en coïncidences de mots qui s'expliquent assez si l'on suppose que l'auteur de *Besant* avait lu le *Livre des Manières*. — K. Haard af Segerstad a présenté, plus récemment, d'autres considérations : selon cet auteur, Étienne de Fougères aurait utilisé des poèmes français sur Alexandre (Pierre de Saint-Cloud, la version de Lambert li Tors) et le *Polycraticus* de Jean de Salisbury ; il aurait été, en outre, influencé par une ancienne branche du *Renard*. Ces derniers rapprochements ne sont pas tous convaincants ; mais quelques-uns sont plausibles.

K. Haard af Segerstad a essayé aussi de déterminer avec précision la date à laquelle le *Livre des Manières* a été composé. Il paraît à peu près établi par ses recherches que cette date, fixée par G. Paris « vers 1170 », est postérieure à 1174 (voir plus loin, p. 12, note 1). Je ne pense pas qu'il soit possible de préciser davantage. Les raisonnements par le moyen desquels le critique suédois s'efforce de situer l'opuscule « en février ou mars 1176 » (*o. c.*, p. 91) ne sont pas bien convaincants.

Il y a encore une chose que les érudits qui se sont occupés du *Livre des Manières* n'ont pas assez remarquée, sentie, ou fait sentir : c'est l'exceptionnelle qualité du style de maître Étienne ou de son adaptateur. La forme de versification choisie par l'un ou l'autre, le quatrain monorime de vers octosyllabiques avec *ictus*, est lourde et peu plaisante en principe. Mais l'énergie brutale de la pensée et de l'expression en font souvent oublier, dans le *Livre*, les inconvénients. Maître Étienne ou son adaptateur était un écrivain gauche sans doute, mais concis, rude et fort [1]. — De plus, l'opuscule est instructif : peu de moralistes du moyen âge ont consigné, dans leurs invectives générales, en si peu de mots, autant de détails précis.

1. G. Paris en a eu, je crois, le sentiment. K. Haard af Segerstad écrit au contraire, par un véritable contresens (*o. c.*, p. 97) : « Il [Étienne] est peu maître de la langue ; il condense en trois cents strophes environ des matériaux dont un autre eût tiré dix fois plus... »

UN MORALISTE ET SON AUDITOIRE

« CI ENDROIT CONMENCE LI LIVRES
QUI ESTRAIS EST DE PHILOSOPHIE »

Frontispice des Moralités des philosophes, *par Alart de Cambrai, dans le ms. 139 de la Bibliothèque d'Arras, exécuté en 1279.*

PL. II. P. 6.



Tout est vanité, dit Salomon dans un petit livre, l'Ecclésiaste, qui enseigne comment on doit vivre. « Veine est la joie de cest monde », répète Étienne de Fougères. Le sort des rois eux-mêmes n'est pas digne d'envie, car ils sont entourés de traîtres et d'ingrats :

21 Quant guerre ont, ne sevent [que] feire,
Que deivent dire ne que teire,
Ques eschiver * ne quels atreire **,
Quar le plus de la gent est vaire ***.

25 Donent granz dons por faire amis.
Quant ont doné et plus premis,
Ja n'aurunt plus maus enemis
Que cil qu'il ont es ennors **** mis.

29 Quant cil qui plus amer les deivent,
Qui manjuent o els † et beivent,
Lor anemis contre els receivent
Et les traïssent et deceivent...

Les puissants de la terre, rois, comtes et même empereurs ne reboivent, d'ailleurs, que ce qu'ils ont brassé, car ils se conduisent mal : ils dépouillent les pauvres gens pour faire des cadeaux aux « lecheors » †† qui les entourent. S'ils guerroient, les Brabançons, mercenaires à leur service, en ont tout le profit[1]. La paix, ou une trêve, est-elle faite, ils n'honorent pas suffisamment Dieu ni l'Église. Nul ne tient « ferme justice ». Les grands devraient être l'appui des bons et la terreur des méchants, et ils ne font que chasser le cerf. Beau spectacle que celui des rois, oints de l'huile sainte, protecteurs nés de tant de gens, qui passent leur temps à

* éviter. — ** attirer. — *** changeante, trompeuse. — **** aux honneurs. — † mangent avec eux. — †† débauchés.

1. On lit dans la Chronique précitée de Robert de Torigni, sous l'année 1173 (II, p. 42) : « Cum rex Anglorum Henricus misisset Brebenzones suos ad devastandam terram Radulfi de Fulgeriis... »

huer et à corner au derrière des bêtes ! La chasse, sans doute, est une récréation permise ; mais, pourtant, il ne faudrait pas tant « boscheier », c'est-à-dire courir les bois. Il faudrait que les rois fussent en tout temps à la disposition des justiciables et des prudhommes que des menteurs calomnient pour se venger. Il faudrait qu'ils fussent pacifiques et pendissent haut et court ceux « qui porchacent guerre ou discorde ».

Plus on a, plus on a de peines, dit Salomon ; qui possède n'est pas libre. On se figure volontiers que l'auteur pensait au roi Henri II, son patron, dont la vie fut si terriblement agitée, coupée de prospérités et de désastres extraordinaires, quand il écrit de l'homme puissant qui gouverne « trop grant demaine » :

> Ça et la veit*, sovent se torne,
> Ne repose ne se sejorne.
> Chasteaus abat, chasteaus aorne.
> Sovent haitié**, plus sovent morne.
>
> Ça et la veit*, pas ne repose,
> Que sa marche ne seit desclose.
> N'enteis*** mengier ne beivre ose
> Por venin et por male chose[1]...

A quoi bon regretter de n'avoir pas de terres? A son heure, chacun de nous en aura toujours sa toise :

* va. — ** allègre. — *** pas même. Cf. *Romania*, 1878, p. 343.

1. Il faut lire, semble-t-il, les cent premiers vers du *Livre des Manières* sur la condition des rois à la lumière de ce que l'auteur de la *Vie de Guillaume le Maréchal* (éd. P. Meyer, I, 1891) a fait connaître de la vie errante et torturée d'Henri II vieillissant :

> Quant li reis Henris entendi
> Que la riens ou plus [a]tendi
> A bien faire e qu'il plus amot
> Le traisseit, puis ne dist mot...
> Li sanz li figa sur le cuer...



123 S'il n'a terre, por quei l'en peise ?
A son jor en aura sa teise.
Plus n'en aura povre ne riche...

La responsabilité des rois est lourde, dit encore l'Ecclésiaste, car le peuple prend modèle sur eux, tant chevaliers que bourgeois. Il ne leur est que trop facile de mettre leurs vices à la mode. Quand on reproche à un vilain d'avoir offensé Dieu, il répond impudemment : « Dex aïe ! je ne faz que li reis ne face ». — Le devoir des rois est de vivre, non pour soi, mais pour le commun, et d' « être à tous » ; et surtout de protéger Sainte Église, les clercs, les moines, les nonnains de toute couleur, noires et grises.

Ce n'est pas, cependant, que les clercs ne se déshonorent souvent par ce qu'ils font, en contradiction avec ce qu'ils prêchent. Mais il faut les honorer tout de même, pour leur Seigneur, sinon pour eux.

Hélas ! à quoi leur sert de savoir l'Écriture et la science du bien et du mal ? Boire et manger à l'excès, commettre des adultères, ce n'est pas là ce qu'ils prêchent, mais c'est ce qu'ils font. Ils nourrissent leur « soignanz » *, leur « mestriz » *, du « patrimoine au Crucefiz » [1], et leurs petits enfants des « trentels » ** qu'ils se font payer, mais qu'ils ne célèbrent pas. L'auteur a trop souvent entendu les pauvres gens se

* concubines, maîtresses. — ** « trentel », série de trente messes.

1. Ce lieu commun, ici fortement énoncé, l'est encore mieux dans un poème anonyme sur les États du siècle (*Romania*, 1875, p. 390) :

Li plus haut cler e li plus sage
Pernent de ceus de bas parage
Luier pur gesir en putage ;
Dont Seinte Iglise a tel damage
Que restorée
Ne purra estre mès a nul jor
En nostre eé.

plaindre d'être grugés par eux. Habiles à vider les bourses, usuriers, menteurs, tricheurs, les voilà :

229 Et Dex ! que feiz o* ton toneire ?

Les archidiacres et les doyens, pires que les païens, tolèrent, pour de l'argent, le concubinage des prêtres. Pourvu qu'elle paye, la « fole fame » devient, à leur avis, meilleure que sainte Gemme. Le doyen ordonne au prêtre de la chasser, en déclarant que « ce ne peut mais estre enduré » ; mais on lui offre de bons repas, on lui glisse cinq sous dans la main, et il s'apaise :

249 « Cest clierc », fet il, « n'est pas crite**
Qui tient Horhan et Organite [1] ;
Bon est l'ostel ou fame habite ! »

L'évêque qui souffre de tels abus et « prent loier » pour les ignorer est encore plus coupable. — C'est aussi un crime de vendre les églises, au lieu de les donner aux plus dignes, car cela décourage les clercs séculiers d'apprendre. Pas d'espoir d'avoir une église, si tu n'oins la paume à qui la donne ; la science ne te servira de rien. Le népotisme et la simonie sévissent simultanément :

273 A lor nevouz qui rien ne valent,
Qui en lor lez encor estalent***,

* avec. — ** sodomite. — *** qui pissent encore dans leurs lits.

1. Ces noms bizarres sont des noms bretons. « Organite » est un diminutif d'Orguen ; comme l'a remarqué K. Haard af Segerstad (*o. c.*, p. 62), la femme du prêtre Damalioc, mère de Robert d'Arbrissel, s'appelait ainsi. Quant à « Horhan », ou « Orhan » (ci-dessous, p. 23), ce nom se trouve, sous la forme « Orhant » (= Orguen), dans des chartes du XII[e] siècle (*Cartulaire de Redon*, éd. de Courson, n[os] 349 et 379).

Donent provendes, et trigalent*
Por les deniers qu'il en enmallent**[1].

L'auteur ne parle pas ainsi « par ire » ; mais qui veut « chastier » autrui doit dire la vérité. Il a, du reste, la plus haute idée de la dignité épiscopale : le bon évêque doit être toujours prêt au martyre, anxieux du salut des âmes qui lui sont confiées, indépendant. Que sa justice soit gratuite ; qu'il choisisse bien ses prêtres parmi les clercs qui sont capables de prêcher.

317 Ordener deit bon clierc et sage,
De bones mors, de bon aage,
Et né de leial mariage ;
Peis ne me chaut de quel parage.

321 Ne deit nus proveire*** ordener,
Se il mostier**** li veult doner,
Que il ne sache sarmoner
Et la gent bien aressoner.

Qu'il prêche lui-même le peuple partout où il va, et qu'il agisse comme il conseille d'agir. Qu'il soit chaste de corps et de parole. Qu'il s'abstienne de ces « chufles » (plaisanteries) qui font rire la « fole gent. » Qu'il n'amasse que pour les pauvres. En cas de disette, « par mal tens ou par grant guerre », qu'il donne à ceux qui mendient leur pain :

357 D'aumones vit, aumonier[s] seit.

Qu'il ne soit pas généreux à l'excès pour sa famille, encore qu'il n'y ait pas de mal à ce qu'il s'entoure des siens, s'ils

* prébendes, et font la fête. — ** encaissent. — *** prêtre. — **** église.

1. « A çaus donent doubles provendes — Qui ne sevent lor nés moschier », dit Gautier de Coinci (Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes*..., I, Paris, 1808, p. 301).

sont « de bone afeire » ; car on n'est jamais bien sûr de la fidélité des étrangers. Les siens, du moins, ne lui failliront pas si on le veut assaillir ou maltraiter.

Qu'il respecte ses mains, sa dextre sacrée ; par conséquent, qu'il ne la fourre pas « en lieu vil » et qu'il ne batte personne.

Quand il sera « en consistoire », avec la mitre et la crosse, et quand on l'appellera « mestre et sire », qu'il ne se glorifie pas en son cœur ; car « veine gloire est transitoire ». Qu'il pense au Jour du Jugement.

Il n'appartient pas à l'auteur de reprendre les archevêques, qui ont autorité sur les évêques. Il ne leur en conseille pas moins, aussitôt, de ne pas emprunter à « jable »* ni à « monte »* pour mieux peupler leurs écuries. Pauvreté n'est pas vice : saint Gatien, saint Martin et saint Julien étaient très pauvres. Il faut régler sa dépense sur ses revenus, afin de ne pas être obligé de vendre des terres ou d'extorquer de l'argent à qui n'en peut mais, au moment fixé pour le rachat des gages [1].

Le pape est au-dessus de tous, fontaine de doctrine, verge et bâton de discipline, vin et huile de médecine, lait de piété, notre chef, notre salut. Il a le sceptre et la pourpre. Toute l'Église supplie que Dieu le mette dans la bonne voie.

Au-dessous de lui, les cardinaux, qui jugent en dernier ressort [2]. Ils sont fort exposés à cette vilenie qui consiste à

* intérêt.

1. K. Haard af Segerstad conjecture, non sans vraisemblance, que l'archevêque de Tours, métropolitain d'Étienne, est spécialement visé ici (les saints Gatien, Martin et Julien sont des saints tourangeaux). Et quel archevêque de Tours ? Barthélemi de Vendôme, intronisé en 1174, jeune et prodigue, dont la *Gallia christiana* dit : « Usque adeo fœnus excrevit ut totius archiepiscopatus annui redditus vix ad solvendas usuras sufficerent ». Il semble que le prédécesseur de Barthélemi sur le siège de Tours ait été un tout autre homme.

2. « O reisson final » (v. 515). Éd. : *oreisson*.



« loier prendre », et ne s'en font pas faute ; que Dieu les en préserve[1] !

Mais c'est assez parler des clercs. — Les chevaliers, eux, tiennent l'épée, en théorie, pour « justicier » et pour défendre les opprimés. Mais, en pratique, ils s'en servent pour exploiter les malheureux. Quand les malheureux « bâillent de faim », ils les pressurent encore, mangent et boivent ce qu'ils leur ont dérobé, les trompent de toutes manières et ne leur gardent pas la foi qu'ils leur doivent[2]. La foi qu'ils leur doivent ! car on a des devoirs envers ses inférieurs, et même plus impérieux encore qu'envers ses supérieurs :

553 Grainour* fei deit sire a son home
Que non a seignor et a dome**.

Dieu, quelle honte ! pour une peccadille, le seigneur frappe son homme du poing ou du tison ; il le met aux fers ; il le dépouille, gâte son bien ; il le laisserait mourir sans un coup d'œil. Est-ce là « garder » ses hommes ? Étrange manière de garder ! Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir :

577 Molt devon chiers aveir nos hommes,
Quar li vilein portent les somes***
Dont nos vivon quant que nos summes,
Et chevaliers et clers et domes[3].

* plus grande. — ** dame. — *** fardeaux.

1. Comparer les str. XIII à XV des *Vers de la Mort* d'Hélinant, sur le pape et les cardinaux — très énergiques, et qui ont beaucoup contribué à la célébrité de cette pièce.

2. Cf. les *Vers* d'Hélinant, str. XL et s., contre les buveurs de sang qui « travaillent les povres », qui « d'autrui doleur font lor joies » :

Morz, tu defies et guerroies
Çaus qui des tailles et des proies
Font les torfaiz et les outrages...

Ou bien Dieu trahit les pauvres, ou bien il les vengera (str. XLIV).

3. Même note dans le *Sermon en vers* (éd. F. J. Tanquerey, Paris,

La chevalerie a sûrement dégénéré de nos jours. Danser, « baler et demener bachelerie, bobancier, behourder, tournoyer », les chevaliers ne pensent qu'à cela. Et cependant le franc homme, « né de franche mere », qui a reçu l' « ordre » de la chevalerie, s'est engagé par là à être preux, hardi, honnête, loyal, dévoué à l'Église ; à ne pas envier aux clercs les dîmes et les prémices qui leur ont été données pour vaquer au service de Dieu (rendez les dîmes inféodées !). On devrait bien enlever l'épée et « escoleter » les éperons des chevaliers indignes et les chasser de l'Ordre chevaleresque, en pleine église, devant l'autel, comme ils y ont été admis.

Il y a deux glaives : le spirituel et le temporel. Le premier a été remis aux clercs pour excommunier les méchants ; le second aux chevaliers pour tailler le pied ou le poing des « maubailliez » (malfaiteurs) qui tourmentent les gens à tort. Que les uns et les autres frappent d'accord, et tout va bien.

Si les clercs sont faits pour « prier » et les chevaliers pour « défendre », les paysans le sont, suivant l'ordre éternel des choses, pour « laborer ».

Leur condition n'est pas gaie[1] :

677 Terres arer[*], norrir aumaille[**],
Sor le vilain est la bataille.
Quar chevalier et clerc sanz faille
Vivent de ce que il travaille.

« Au meilleur jour de la semaine », il peine : il sème, herse, fauche, « touse » la laine, fait palissades et « meiseires » (clôtures) :

[*] cultiver avec la charrue. — [**] bétail.

1922), v. 271 : « Unkore i ad el. — Trop se font cruel. — Vers la pore gent. — S'il est ke desdie. — Lor surquiderie, — Cil est en turment. »

1. « Adès sont povre, mat et triste », dit Gautier de Coinci. Cf plus loin, p. 37.

687 Primes corvées, peis preieres,
Et peis cent choses costumieres.

689 Ne mangera ja de bon pain ;
Nos en avon le meillor grain
Et le plus bel et le plus sein.
La droe* remeint au vilain.

693 S'il a grasse oie ou geline
Ne gastel de blanche farine
A son seignor tot le destine
Ou a sa dome en sa gesine.

Il ne tâte jamais d'un bon morceau. Il ne boit pas le vin de sa vigne. Trop heureux s'il a du pain noir, du lait, du beurre. D'autant plus de mérite a-t-il lorsqu'il rend à chacun ses devoirs. Malheureusement il le perd, le mérite qu'il pourrait avoir de ses souffrances, par les sentiments de révolte que sa condition lui inspire[1]. Il ne prend rien en patience. Il querelle Dieu de son sort :

715 « Et Dex », fet il, « par quel consence
M'avez doné tau pestilence ? »

Le comble, c'est qu'il essaie de tricher Dieu en trompant sur ce qu'il doit pour la dîme[2]. Mauvais calcul, de secouer

* ivraie.

1. Dans la pièce sur les « .XXIII. manieres de vilains » (plus loin, p. 130, note 3), il y a le vilain « qui siet devant son huis a la feste et moque chascun .., et dit, s'il voit venir .I. gentilhome qui porte un esprivier sus son poing : « Ha ! », fait il, « cil huas mangera enquenuit une « geline, et mi enfant en fuissent tout saoul ! ». Il y a le vilain « fernicles » (frénétique) qui « het Dieu et Sainte Eglise et toute gentillece ». Il y a le vilain « ramages » (farouche) qui « regarde touz jors en terre et ne puet veoir nului antre .II. ieus ». Il y a le vilain « prince » (meneur), qui « va plaidier devant le bailli por les autres vilains et dit : *Ha ! sire, au tens mon aiol et mon besaiol, noz vaches furent par ces prez et noz berbis par ces copeis* ... »

2. Même note dans le *Sermon en vers*, v. 301 : « Ja un sul ne fra — Ceo ke fere deit — De sun bon curage... »



sa gerbe en l'aire avant de « faire sa dîme », calcul de Caïn !

> Gardez donc, franc gaïneor*,
> Que vous seiez bon desmeor**.
> Sor autres estes pecheor
> Si vers Dé estes tricheor.

Si vous aviez ferme créance en Celui qui est le dispensateur de tous biens, vous recouvreriez au centuple vos sacrifices pour cet objet.

Le premier devoir des marchands est d'avoir bons poids, bonnes mesures, conformément aux ordonnances des comtes et des rois. Ils ont le droit de prélever un bénéfice sur les denrées qu'on apporte « devers Garmaise » (Worms) ou « devers Pise », de France ou d'Espagne ; mais la tromperie n'est pas licite. Ne pas vendre de l'eau pour du vin, peau de lièvre pour du lapin, fourrure de fouine comme si c'était de la zibeline, bois commun pour « mazelin » (bois précieux à faire des coupes), « mustabet » *** pour « dras de hoquet » ****. Ne pas jurer pour écouler son stock ni vendre à prix surfaits avec payement différé ; car cette dernière opération est usuraire, et l'usure est un triste métier[1]. Et ce

* paysans. — ** que vous payiez bien vos dîmes. — *** espèce d'étoffe orientale. — **** « hoquet », manteau à capuchon.

1. Ici commence la partie du *Livre* dont l'intelligence est particulièrement difficile, à cause de l'état du texte. — On doit remarquer que le développement sur les ventes à prix surfait avec payement différé, auquel l'auteur attachait évidemment beaucoup de prix et qui comportait, semble-t-il, deux parties symétriques (cas où le prêteur est victime, cas où c'est l'emprunteur), est coupé en deux, dans le texte du ms. unique, par une suite de cinq quatrains (CCXIX-CCXXIII) qui n'ont aucun rapport avec le sujet (nous l'analysons entre crochets). De plus l'une et l'autre partie de ce développement se présentent mal, abruptement. Quelle que soit en général l'insuffisance des écrivains du moyen âge dans l'art de composer et de celui-ci en particulier (J. Kremer, *o. c.*, p. 144), tant d'incohérence paraît l'indice d'une altération du texte.

métier n'est même pas toujours avantageux ; on prête pour dix ce qui vaut quatre : on espère de grands profits ; mais c'est compter sans la malice des gens. L'emprunteur séduit souvent, par dessus le marché, la femme ou la fille du prêteur. Il en est, à la vérité, à qui c'est égal « si l'en joue o* sa borzeise » :

843 « Idonc est el », ce dit, « corteise,
Si el se rit et el s'enveise**. »

Ils pensent, du reste, que cette circonstance ne peut que contribuer à les faire rentrer dans leurs fonds. Mais le dommage s'en accroît. L'emprunteur, pour faire proroger sa dette, donne [en gage] ses vieilles affaires, ses vieux draps, un vieux manteau. On les accepte. « Li fous de creire s'abandone ». — C'est, en vérité, trop de patience de voir ces choses sans se fâcher. Il faut agir, en pareil cas, sur la femme, en privé et congrûment :

861 Mais face la beivre a la jalle***
Et la relit bien a l'espalle,
Et li atornt [1] très bien l'estalle [2]
Ne mès qu'el fust fille au rei Charle† [3].

865 Dès qu'el bevra l'aive a la seille††
Et vestira la povre peille†††,
Donc sera il molt grant merveille
Si autrement ne s'esconseille.

* avec. — ** s'amuse. — *** récipient qui sert à puiser et à porter l'eau. — † tout comme si elle était fille. — †† l'eau à la cruche. — ††† guenilles.

1. Variantes : *acoust*, *acorust*.

2. Vers obscur. Il s'agit d'un mauvais traitement, mais lequel ? — « Estalle » signifie « latte » ou « barre de bois » (cf. le fr. moderne « astelle »).

3. Sans doute la Belissant d'*Amis et Amiles*, fille de Charlemagne, femme d'Amis, qui dit : « Ne m'en chaut... se mes peres m'en fait chascun jor batre » (Haard af Segerstad, *o. c.*, p. 38).

Si jeûnes, privations, coups, dons et promesses sont inefficaces pour mettre la femme à la raison, l'auteur conseille au mari ou au père de ne plus s'en mêler et de confier l'affaire à l'Église.

[Bourgeois doit aller à l'Église, fréquenter les offices, verser offrandes et aumônes, principalement s'il a quelque chose à se reprocher, pour l'amender. Qu'il se confesse en carême ; qu'il paie chaque année, honnêtement, l'impôt sur le revenu auquel son curé a droit, suivant le montant de ses gains :

Sa desme rende de meïme
Del gaain qu'il pora veeir,
Que li prestres la deit aveir
A icel an, par son saveir,
Que aura creü son aveir.

Acheter et vendre à la même aune. Ne pas « tirer » ni « étendre » le drap. Rendre le profit des usures, si l'on en a perçu.]

L'auteur revient, après cette parenthèse apparente (dont l'origine est sans doute dans une ancienne interversion de feuillets), aux ventes à prix majoré et à payement différé, dont il a fait voir précédemment les inconvénients possibles pour les prêteurs. Cette opération est aussi, inversement, un moyen de duper les prud'hommes. On la masque souvent sous des prétextes philanthropiques. Charité ! Cette « charité »-là mériterait d'être appelée, plutôt, « chanité », comme qui dirait : « coup de chien ». Mieux vaudrait, à coup sûr, stipuler franchement un intérêt :

Miuz vodroi[e] ge qu'a dreit conte
Feïst covenant de la monte* ;
Quar covenant neient ne monte,
Mès le prendre est pechié et honte.

* convint de l'intérêt.



Tel vous vendra, par exemple, pour quatre marcs ou dix livres [angevines] « de ci qu'a la feste saint Mars » (saint Médard), ce qui vaudrait sept livres à peine[1] ; « mé » (boisseau) d'ivraie pour « mé » d'avoine ; draps de bourre* pour draps de laine, truie pour porc, vache pour bœuf. « C'est vençon raisnable »**, dit-il. Le diable le lui fait accroire. Mais il ne jouira pas du bénéfice. Il s'en fera excommunier, et la malédiction du bien mal acquis pèsera sur sa descendance. Fils d'usurier, « noriz de male viande », cherchent plus tard à s'en procurer de pareille, comme les petits de la cigogne, repus, dès le nid, de charognes, qui s'en montrent friands plus tard[2].

Trop fol est qui s'expose à l'excommunication pour de l'argent. Car l'excommunié qui meurt en cet état, avant d'avoir été réconcilié par le prètre (et il y a toujours danger de mort subite), ses biens, forfaits, reviennent au doyen. Il est tenu pour un païen et enterré comme un chien :

949 A vos effanz faites donc bien,...
Qu'il ne meirgent*** comme paien...

*
* *

Maintenant, c'est au tour des femmes. On m'a « assez conté novelles », dit l'auteur, de dames et de demoiselles, de chambrières et de « meschines » †[3]. — Les comtesses et les reines en font, d'ailleurs, tout autant. Les amours des

* feutrage grossier. — ** marché raisonnable. — *** qu'ils ne meurent. — † servantes.

1. Passage difficile, qui a été diversement interprété. Voir Haard of Segerstad, *o. c.*, p. 85.
2. Cf. Juvénal, *Sat.* XIV.
3. Ce qu'Étienne de Fougères dit des femmes serait encore plus intéressant si l'on n'y pouvait noter des réminiscences classiques de Juvénal (*Sat.* VI), de Marbode (*De meretrice, De matrona*), et de Bernard de Morlaàs.

« riches fames » ont souvent allumé la guerre, comme nous l'enseignent notre Loi et les anciennes histoires des païens : Hélène, Dalila et tant d'autres. Portrait de la jolie femme du grand monde, coquette impitoyable :

993 Riche dame qui est jolive
O son saignor tence et estrive [*].
Vers lui se tient gorde et eschive [**],
Vers un pejor de lui braïve [***].

997 A proz se tient et a gueirie [****]
Si grant gent est par lei [†] perie.
Moult par li plest sa lecherie [††] ;
Ne li chaut qui qu'en plort ne rie.

1001 Dès qu'esprise est un poi la breise,
Ne saignor ne mari ne preise
Non pas tot le mont une freise...

1005 . . . .
De son saignor se veut vengier,
Ce dit, qui la velt blastengier [†††]...

1013 Vers son mari est morne et mue...
Vers son dru [††††] paint sa face et mue
Plus qu'esprevier qui eist de mue [a].

Pour plaire à son complice, elle n'épargne pas les cosmétiques : fiel de mouton, graisse de chien, et la pâte épilatoire de chaux vive et d'orpiment. La « faisselle » (la boîte à fard) embellit les laides « froncies »[1]. Quelle folie de s'arranger ainsi ! — Mais pire encore que la coquette est la femme qui est sorcière et qui fabrique des « emplâtres »

[*] querelle. — [**] froide et distante. — [***] envers un pire que lui ardente. — [****] satisfaite. — [†] elle. — [††] débauche. — [†††] outrager. — [††††] ami de cœur. — a. vient de muer.

1. Gautier de Coinci, dans ses *Miracles de la Vierge* (éd. Poquet, Paris, 1857), ne tarit pas sur « ces pullentes qui se fardent » (les « ordes vieilles putes fardées » de Jean de Meun). Il n'y en a pas, dit-il de si laide, comme le péché en carême, qui ne se peigne, ne s'ensafrane et ne se dore le visage avec les pires onguents (*cocodrilli de stercore*). Fumiers « ennegiés » (couverts de neige)[1], prononce le moraliste.

pour faire mourir les prudhommes. Envoûteuses, qui font des « voûts » de cire et d'argile et disent dessus des charmes. Empoisonneuses, qui « enveniment » leur seigneur « de males herbes » et qui font avorter leurs filles, au risque de les tuer. — Riche dame qui n'aime pas la quenouille, ne tisse, ne file ni ne dévide, s'exempte de tout autre soin que de se faire « belle et gente » et de se peindre blanche ou rose. Elle ne s'occupe que d'aimer. Mais pas son mari. Si celui-ci veut prendre des mesures pour l'empêcher de rencontrer son ami, elle déclare qu'elle est malade ; elle bâille, elle a des frissons, elle s'étire :

> 1069 Idonc baaille et estendeille
> Et dit qu'el a[1] [la] croslepeille.

Richeut[2] vient, là-dessus, qui lui recommande de se faire « porter a la veille » (c'est-à-dire à la vigile ou veillée dans l'église)[3]. Elle se fait, en effet, « voer a la veille », non pour

1. Ms. et éd. : *que la.*
2. Richeut, type de l'entremetteuse.
3. Veillée dans l'église (*vigiliæ*), équivalent chrétien des παννυχίδες (*vigiliæ, pervigilia*) des temples de l'Antiquité gréco-latine. — L'auteur du *Poème moral* (fragment publié, d'après un ms. de Cracovie, par E. Herzog, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1908, p. 62) dit que, de son temps, on a été obligé de renoncer à cet usage, « pour çou que soloient li fol la foloiier » :

> La velle Saint Jehan, c'on siut très bien garder,
> Ne finent toute nuit de salir et treper,
> Et encore i font pis.....

Cependant l'usage persista, ainsi que les divers scandales qui en résultaient, comme dans l'Antiquité. « Ne vigilia fiant in ecclesiis », dit le synode de Rouen en 1231 (Labbe, *Concilia*, XXIII, 216). On lit dans les actes du synode de Cognac en 1260 (*Ib.*, p. 1033) : « Cum ex vigiliis que fiunt in ecclesiis frequenter multa turpia insequantur et frequentissime vulnera inferantur », et dans ceux du synode de Coutances en 1300 (*Ib.*, XXV, 58) : « In ecclesiis ubi vigilia celebrantur nonnulli sepe veniunt,

prier, mais pour s'amuser et retrouver là celui qui la fait renoncer à Dieu. Si elle ne le rencontre pas, elle ne sait que devenir et se livre au premier venu. Il ne faut pas chercher ailleurs le motif de la décadence évidente de la noblesse :

1081 Quant des garçons est mastinée,
« Tel est », fet el, « ma destinée ».
Mès tel lincie* est issi née
Dun la nobleice est afinée**.

1085 Dou gentil baron son saignor
A l'avoitron eschiet l'ennor***.
Por ce sunt or li er menor
Que de la geste anciennor[1]...

1093 Li gentil fiz des gentiz peres,
Des gentiz et des bones meres,
Il ne funt pas les pesanz heires****,
Ainz ont pitié d'autrui miseres.

De tels péchés n'ont rien d'étonnant, au surplus, puisque « nature les conseille ». Mais les femmes qui se livrent, entre elles, au péché contre nature, on devrait les huer,

* telle lignée. — ** mise à fin. — *** au fils adultérin échoit l'honneur (le bien). — **** mauvais visages.

sub ovis specie lupum in mente gerentes, sollicitantes mulieres, eas rapere et corrumpere satagentes. » Il y avait encore aux veillées d'autres inconvénients (*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 263).

1. Lieu commun, très répandu dans la littérature du moyen âge. Le roman de *Blancandin* attribue, de même, aux déportements des femmes nobles la décadence de la noblesse ; cette décadence est venue

par les dames corrompues
Qui gisent avoec lor garçons.

Voir l'*Histoire littéraire*, XXII, p. 765. — L'auteur de *Li Respit del curteis et del vilain* (dont il sera question plus loin, p. 33) dit de même (str. XXVIII) : « Femme est de tel corage — Ke sovent a damage — Broche et espurune. — Kar tel fault al gentil — Quei ke seit del peril — A vilain s'abandonne. »

Cf. Guiot de Provins, plus bas, p. 61.



leur jeter pierres, bâtons, torchons, comme aux chiens[1]...

Pourtant, il y a de bonnes femmes. Pour des folles comme Orhan et Organite, déjà nommées, on trouve des sages comme furent les saintes Thècle et Marguerite, et comme beaucoup d'autres, moins connues, qui vivent encore de nos jours. Or, « bone fame est moult haute chose ». D'abord une femme a été l'instrument de la rédemption. Une bonne femme est l'ornement de son seigneur, qu'elle aime, sert et conseille ; elle a en lui un protecteur et un confident :

1169 Fei que je dei sainte Marie !
Nule joie n'est tant garie*
Com de mari et de marie...
. . . .
Dahez ait** joie que l'en enble
Ou l'en toz jorz de poür trenble !

La dame mariée, qui aime son mari, prend du bon temps, ou bien elle a des enfants, dont les époux attendent « bon fruit », quand ils seront élevés. « Bon sunt li effant a aveir ». Cependant, la chose présente aussi des inconvénients, auxquels l'auteur est très sensible. Il avait déjà dit, incidemment (v. 793), à propos des paysans, que c'est la nécessité de nourrir leurs enfants qui rend les gens de la campagne « faux » (et inexacts dans le payement des dîmes). Il ajoute ici, en général, que c'est pour leurs enfants, dont les

* tranquille, garantie. — ** maudite soit.

1. Il semble que les cinq quatrains qui suivent (CCLXXVII à CCLXXXI), consacrés à la description détaillée d'actes contre nature, depuis :

1105 Ces dames ont trové un jieu...

très inutiles, d'une obscénité choquante, d'un ton goguenard et amusé qui jure singulièrement avec le contexte — et qui, quelle que fût la liberté du temps, auraient été plus que singuliers sous la plume d'un évêque, — ont tous les caractères d'une addition au texte primitif. Kerstin Haard, qui glisse sur ce passage, le désigne par ces mots : « scène d'escrime » (p. 44).

caresses les affolent, que les gens volent, empruntent, oublient de payer, usent leur corps de travail, « gages prennent et baillent gages », jusqu'à la mort.

1201 Qui les eirs* a, aveir aüne**,
Noalz*** se vest et plus jeüne.
Et qui nes a, le son comune****
Aus povres sovent sanz rancune.

La comtesse de Hereford le sait bien, elle qui a perdu tous ses enfants. Elle emploie son temps, depuis lors, à faire des chapelles, orner les autels, héberger et soigner les pauvres, honorer et servir les hautes personnes telles qu'évêques, abbés, prieurs, Hospitaliers, chanoines blancs. Elle leur présente des amicts et des aubes, des chasubles en drap de Trente, dont elle achète l'étoffe et qu'elle taille et coud de ses mains. Elle aime loyalement son seigneur, et tout le monde la vénère. Quel exemple pour les dames qui veulent bien faire !

Et celles qui veulent bien faire ont raison, car leur tendre chair sera bientôt vers, et puis cendre. Nous mourrons, vous mourrez. La plus charmante pourrira dans sa bière.

1241 Fleire † chose est biauté de cors ;
N'i a bel fors la pel †† defors,
Mès qui verreit dedenz le cors
Sareit quel i est li tensors †††...

*
* *

L'auteur conclut en disant qu'après avoir parlé des autres, il veut aussi parler de lui. Le souvenir de sa jeunesse l'épouvante. Il considère ses actions passées[1] :

*heirs, enfants. — **amasse. — ***pis. — ****et qui n'en a, le sien distribue. — † frêle. — †† excepté la peau. — ††† saurait quel y est le trésor.

1. Mais cette synérèse finale, traditionnelle chez les auteurs d' « États du monde » (Renaut d'Andon, etc.), ne vaut pas la charmante *Priere de*

1265 Nule bone, tante malveise !
N'en treis * nule qui a Dé pleise...

1269 Tante malveise, nule bone !
Ge sui l'arbre qui fruit ne done...

Il pense à la « voiz espoentable » qui prononcera, au Jour du Jugement : « Alez, maudiz...! ». Il voit la vermine immortelle qui dévore les damnés :

1301 Crapauz, colovres et tortues
Lor pendent aus mameles nues...
Ha ! com mal furent onques veües
Les amistiez des foles drues **.

Il entame une litanie de tous les saints du paradis[1] :

* trouve. — ** maitresses.

Nostre Dame, à la Verlaine, par Thibaut d'Amiens, qui eut un si vif succès, en France et en Angleterre, pendant trois siècles à partir du commencement du XIIIe (*Bulletin de la Société des anciens textes*, 1901, p. 82) :

J'ai un quer trop let *,
Qui sovent mesfet
Et poi s'en esmaie ** ;
Et li tens s'en vet,
Et jo n'ai rien fet
Ou grant fiance aie.

Asez ai musé
Et mon tens usé,
Dont j'atens gref paie...
Mis quers *** est trop vains
Et vius **** et vilains
Et gais et volages...

. . . .

E Deu ! que ferai,
Coment finerai
Al Jor del Juise † ?...

1. « Saint Thomas » est nommé au v. 1322 : saint Thomas de Cantorbéry, canonisé en 1173 ?

* cœur très laid. — ** émeut. — *** mon cœur. — **** vil. — † Jour du Jugement.



1309 Et Dex ! biau sire, biau dolz pere,
Sainte Marie, dolce mere,
Saint Michel, saint Pou * et saint Pere,
Defendez nos d'ital misere !...

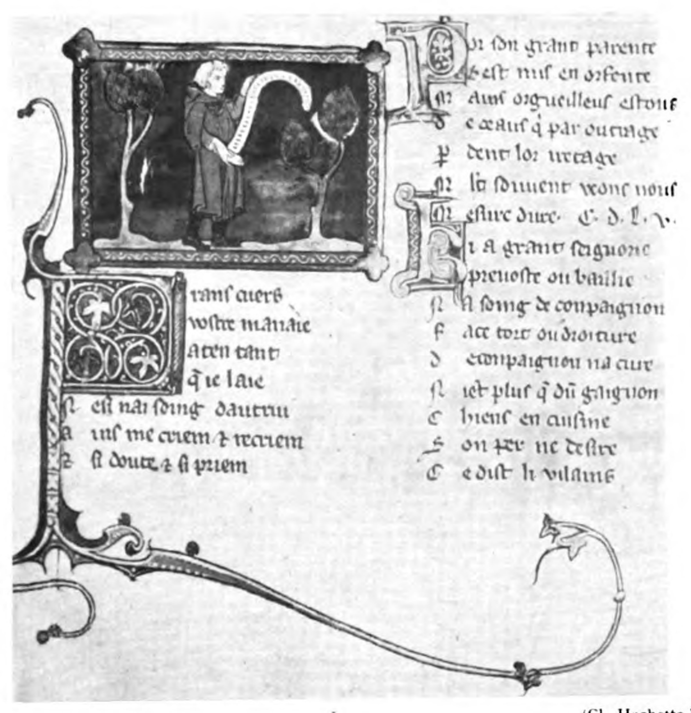
1317 Saint George, saint Garin, saint Blaise,
Saint Eustache et saint Nicaise,
Saint Ypolite, saint Gervaise,
Defendez nos d'ital meseise...

1325 Saint Germain, saint Lou, saint Meleine,
Sainte Marie Madeleine,
Toz les sainz Damedé demaine **,
Defendez nos d'infernal peine !

Prions pour maître Étienne de Fougères, qui nous a montré les manières du monde, et aussi ce qu'il faut faire et éviter, louer et blâmer, pour rendre nos âmes à Dieu :

1341 Que devon leissier et que prendre
Que eschiver *** et que atendre
Et que loer et que reprendre,
Qu'a Dé peisson noz armes **** rendre.

* Paul. — ** de la suite de Notre Seigneur. — *** éviter. — **** Qu'à Dieu puissions nos âmes.



(Cl. Hachette.)

MINIATURE INITIALE DE *LI PROVERBE AU VILAIN*

Dans le ms. 3842 de l'Arsenal, fol. 273.



LI PROVERBE AU VILAIN[1]

Six manuscrits du XIIIe siècle, conservés dans diverses bibliothèques, contiennent, sous ce titre, une collection de sixains en vers français. Chacun de ces sixains illustre un proverbe populaire, dont l'énoncé suit, conformément à la disposition que voici :

73 Qui a haut ome sert
Et son vivre en desert*
Et de lui ne se muet,
La doit prendre ensement**
Chevaus et garnement,
Et quanqu'il li estuet***.
Qui a autel sert, d'autel doit vivre,
Ce dit li vilains.

Ces six manuscrits contiennent en tout 280 strophes ; mais le plus complet n'en contient que 201 et 8 strophes seulement (dont celle qui précède) se trouvent dans tous les manuscrits. A. Tobler a publié, avec sa maîtrise habituelle, un texte irréprochable des 280 strophes, d'après tous les manuscrits : *Li Proverbe au vilain. Die Sprichwörter des gemeinen Mannes. Altfranzösische Dichtung* (Leipzig, 1895)[2].

Nul doute que les 280 sixains ainsi réunis ne soient pas tous

* mérite. — ** aussi. — *** tout ce qu'il lui faut.

1. Une première forme de ce chapitre a paru dans la *Revue universitaire* du 15 juillet 1902.

2. Voir la liste des comptes rendus de cet ouvrage (les principaux sont de MM. Risop, Paris, Jeanroy) dans la *Bibliographie* (1896-97) de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (Halle, 1900), nº 4795. Cf. J. Morawski dans la *Romania*, 1922, p. 541.



du même auteur : il était trop facile d'ajouter à une collection de ce genre pour qu'on ne l'ait pas fait de plusieurs côtés ; et diverses circonstances indiquent suffisamment que l'on a, en effet, cédé à la tentation : pas un seul des six manuscrits (tous très postérieurs à la rédaction primitive du poème) où les strophes soient disposées dans le même ordre ; le même proverbe est commenté par plusieurs strophes différentes, etc. Toutefois, l'opuscule, tel qu'il est, garde une certaine unité. Il est d'ailleurs impossible de séparer avec certitude les interpolations du noyau primitif ; elles ne s'en distinguent par aucune particularité très saillante, soit de style, soit de pensée[1].

L'auteur de la collection primitive n'a pas décliné son nom. Mais il s'est fait connaître, jusqu'à un certain point. Il a donné, çà et là, des détails sur sa personne, et on peut déterminer à peu près l'époque où il a vécu.

C'était un défroqué. Il avait, dit-il, appris deux métiers, car il avait étudié pour être clerc ; mais il n'était ni clerc, ni laïc, quoiqu'il fût, si l'on veut, l'un et l'autre (n° 45). Il fait peut être un retour mélancolique sur sa carrière en commentant le dicton *Entre dous seles chiet cus a terre* :

> 202 A grant folie entent
> Qui dous choses enprent *
> Et nule n'en achieve...

Il avait vécu d'abord dans le monde clérical, et il le regrettait, parce qu'il n'y avait gagné « dras ne deniers ». A son sens, il aurait été plus riche s'il avait, pendant ce temps-là, fréquenté des chevaliers (n° 78). En effet, si un bon serviteur demande à son évêque, qui l'apprécie, de lui donner une rente, l'entourage épiscopal est toujours là pour persuader au prélat que mieux vaut

* entreprend.

1. Il est assez probable, cependant, que les strophes sur les femmes (dont plusieurs ne se trouvent que dans un seul manuscrit) ne faisaient pas partie de la collection primitive. Elles sont très banales et d'une grossièreté qui n'est pas habituelle à l'auteur. — Du reste, on va voir que rien de ce qui, dans le recueil, est intéressant, ne saurait être attribué à des interpolateurs ; il n'y a doute, heureusement, que pour les morceaux insignifiants.

vendre que donner (n° 70). Puis il avait couru le monde, à la recherche d'un patron : *De maintes [choses] se pourpense, qui pain n'a.*

74 Mainz hon n'a de quoi vivre,
S'on por Dieu ne li livre ;
En son cuer lors estrive *
Et si pense en quel terre
Il voist ** avoir conquerre,
Dont a enour *** se vive.

Il avait rencontré maintes fois, semble-t-il, des seigneurs plus généreux en promesses qu'en réalité :

250 Maint baron de haut pris
M'ont mainte foiz pramis
Tant dou lour pour atendre
Que j'estoie touz liez ;
Puis estoie corciez ****,
Quant je failloie au prendre [1].

Mais enfin il eut la chance de tomber sur un bon maître ; c'est en Hainaut qu'il rencontra « le comte », son protecteur, dans des circonstances critiques, alors qu'il avait « tout perdu » :

84 Quant oi trestout † perdu
Li cuens tout esperdu
Me trouva en Hainou ;
A la bone oure i ving,
Car a grand chose ting
Ce qu'il tenoit a pou ††.

Ce comte était celui de Flandre, comme l'auteur le dit expressément dans son commentaire du dicton *De celui me lo qui bien me fait* (n° 97). C'est à lui que le recueil est, pour ainsi dire, dédié (n° 1).

Cependant notre homme était d'humeur inquiète. Il n'aimait pas à « séjourner » (n° 256) ; il était comme le chien du proverbe qui quitte sa confortable niche et file au bourg récolter des coups :

* s'ingénie. — ** aille. — *** honneur. — **** courroucé. — † j'eus tout. — †† peu.

1. Cf. n°s 181, 245.

61 Quant je sui a la court
Dont touz li biens me sourt*.
Si sui com en liiens :
Tart m'est que hors en soie
Et par païs revoie
Mes amis anciiens.

Ce n'est pas qu'il ignorât le péril des fugues. « Se je depart dou conte, tost m'avra oblïé » (n° 40). Il savait bien que c'était folie d'abandonner une position sûre et sortable :

253 Cil qui bon seignour trueve**.
Sel conoist et esprueve
Et aint*** sa conpaignie,
Fous est qui s'en esloigne ;
Mais serve sanz essoigne****,
Si ne s'en mueve mie...

Mais il ne pouvait s'en défendre :

54 De court me vois issant† ;
Se m'en is en croissant
Je revieng en decours.
Fous sui, quant m'en depart ;
Ja n'irai cele part
Que truisse†† tel secours[1].

D'autre part, au retour de ses équipées, il jouissait beaucoup de la vie facile et paisible qui lui était faite à la cour du bon comte :

56 N'ai cure de poverte††† ;
Ne ferai si grand perte
Dont li cuens ne me gart.
S'il de moi n'est lassez,
Touz tens avrai asez,
Se il le suen me part††††.

Pour se convaincre lui-même, il se répétait à satiété : « Rien

* vient. — ** trouve. — *** aime. — **** excuse, retard. — † sortant. — †† trouve. — ††† pauvreté. — †††† s'il me donne du sien.

1. Cf. n° 253.

à craindre ; je confierai mes ennuis à mon seigneur (n° 184) ; il est franc et large (n° 153); d'ailleurs, le fidèle doit vivre de l'autel (n° 73), pourvu qu'il n'en abuse pas (n° 35) ; mieux vaut se contenter de peu que de courir les hasards (n° 152). *Qui bien est ne se mueve* (n° 253). » Il n'était pas particulièrement brave (n° 64), ce qui le rendait, en vérité, peu propre à la vie d'aventures :

214 Onques jour Brabançons
Ne fui, ne chanpions,
Ne ne serai ja mais ;
Ne vueil hardement * faire
Qui me tourt a contraire ** ;
Mieuz ain je *** vivre en pais.

Des Brabançons, c'est-à-dire des gens d'armes mercenaires, il en avait vu revenir en trop piteux état.

179 Brabançon en Bourgoigne
Font mout bien lour besoigne :
Barons et chastelains
Font aux armes perir ;
Puis les en voi venir
Sanz piez, sanz braz, sanz mains.

En résumé, l'anonyme était au service d'un comte de Flandre, qui l'avait rencontré en Hainaut, et il vivait à une époque où des Brabançons, après avoir commis des excès, avaient été récemment battus et mutilés en Bourgogne. Ces détails ne suffiraient pas à dater les « Proverbes au vilain ». Mais en voici de plus précis.

Il est question, dans quelques-uns de nos sixains, des croisés et de la croisade. D'abord, on nous dit que plusieurs vont outre mer adorer le Saint-Sépulcre[1] qui, pendant leur absence, sont trompés et ruinés par leurs femmes (n° 274) ; puis, que plus d'un est parti tout flambant, sautant de joie, pour la voie d'outre mer qui, au retour, ne se peut soutenir et marche en s'appuyant sur un bâton (n° 178) ; enfin que les pèlerins ont récemment apporté des nouvelles :

* acte de hardiesse. — ** fasse du tort. — *** j'aime.

1. D'autres font semblant de s'y préparer, négocient à ce sujet avec le Temple et l'Hôpital, et n'y vont pas (n° 157).



91 Cil qui d'outre mer vienent,
Granz paroles maintienent
De l'amirant dou Coine * ;
Dïent que Loradins
Est morz, Salehadins
Retient or Babyloine.

Or, Nour-eddin (Loradins) est mort en 1174, Saladin en 1193. Il est donc clair que le sixain n° 91 (et très probablement le reste de l'ouvrage) a été écrit avant 1193, et peu de temps après 1174. A cette époque, le comte de Flandre était ce Philippe, beau-frère du comte de Hainaut, auquel Chrestien de Troyes a dédié son *Conte dou Graal*, et qui mourut en 1191 à la croisade où il avait accompagné Philippe-Auguste. En 1166, le comte Guillaume Ier de Chalon-sur-Saône, en Bourgogne, avait levé, dit un chroniqueur du temps, une troupe de Brabançons, qui saccagèrent Cluni, mais Louis VII les châtia. Ce sont peut-être ces Brabançons-là que l'Anonyme avait vu revenir « sans piez, sans braz, sans mains » [1].

Ainsi, sous sa forme primitive, le recueil des « Proverbes au vilain » est antérieur de cent ans environ à tous les manuscrits qui en ont conservé des fragments.

L'auteur des « Proverbes au vilain » n'était pas le premier

* l'émir d'Iconium.

1. Il y a, dans l'opuscule, deux autres détails qui ont un caractère personnel. L'auteur dit qu'il a eu jadis (sans doute pendant ses pérégrinations) un compagnon trop subtil qui lui faisait dépenser son argent, sans payer de retour (n° 77 ; cf. nos 19, 181). Le sixain n° 160, qui commente le dicton *Il pert bien aus tez* * *quel li pot furent*, montre qu'il avait eu l'occasion de voir (où ?) des ruines antiques, considérables :

160 Bien pert aus forz murauz **
Queus *** paines, queus travauz
Orent **** li anciien ;
A paine sont desfait,
Ja n'ierent contrefait †
Par ome crestiien.

Notez qu'il écrivait à l'époque où l'on commençait à construire les plus grands édifices du moyen âge ; et cf. *Histoire littéraire*, XXXVI, p. 264, note 2.

* tessons. — ** murailles. — *** quelles. — **** eurent. — † elles ne seront pas égalées.

venu. A la vérité, il y a dans son recueil, tel qu'il se présente aujourd'hui, un assez grand nombre de banalités et de grossièretés déplorables. Mais, outre que, sans doute, elles ne sont pas toutes de lui, sa matière l'y condamnait, pour ainsi dire, puisqu'il s'était imposé la tâche de commenter la sagesse des nations, sous la forme trop souvent brutale que les vilains de son temps lui avaient donnée. Si cet homme avait été tout à fait ordinaire, il n'aurait dit, en paraphrasant des proverbes dont le principal mérite est dans la concision, rien que de plat et d'insignifiant. Mais on a déjà vu que, sous prétexte de paraphrase, il savait glisser çà et là des réflexions personnelles, et jusqu'à des confidences assez agréablement tournées. Avouons du reste qu'il est difficile parfois d'apercevoir un rapport quelconque, dans *Li Proverbe au vilain,* entre le proverbe énoncé et le prétendu commentaire qui l'accompagne ; mais cette ambiguïté même, qui va çà et là jusqu'à l'obscurité, n'est pas sans charme.

Au lieu de délayer purement et simplement la sagesse des nations, l'Anonyme a exprimé, dans ses sixains, sa petite philosophie de la société et de la vie. C'est pourquoi son recueil est intéressant pour d'autres encore que pour les amateurs de l'ancienne littérature parémiologique. Il ne faut pas s'attendre, naturellement, à ce que cette philosophie — celle d'un pauvre diable de ménestrel à la fin du XII[e] siècle, — soit très profonde ; mais, pour retenir l'attention, il suffit qu'elle ait, comme il semble, le mérite d'être sincère et fondée sur des observations.

Li Proverbe au vilain ont eu beaucoup de succès. Ils ont été notamment imités ou concurrencés par l'auteur des *Proverbes au conte de Bretaigne* (éd. J. Martin, Erlangen, 1892 ; cf. *Romania.* 1893, p. 175), et par celui du poème en anglo-normand intitulé *Li Respit del curteis et del vilein* (éd. E. Stengel, dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur,* 1892, p. 154).

Dans ce dernier opuscule, les strophes finissent alternativement par les mots : « Ceo dit le curteis », et « Ceo dit le vilein ». Les strophes accouplées vont ainsi deux par deux, où la même pensée est traitée d'abord à la façon des gens courtois, puis à celle des vilains. Les proverbes du Vilain sont ici, presque

tous, extraordinairement obscènes ou scatologiques ; mais, dit l'auteur,

> XLVII L'en aprent par mesure
> En maint gab * sens et biens,
> Cum l'en trove or en fiens **...

Ajoutons qu'il est question, dans *Li Respit* (str. XLVI), comme dans *Li Proverbe* eux-mêmes (n° 269), de « Salomon et Marcoul ». — On sait qu'il existe ou qu'il a existé sous ce titre quantité d'écrits en latin, en français (du XII[e] et du XIII[e] siècle), même en provençal (*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 293), très différents quant au fond, mais qui se présentent uniformément comme des dialogues « dans lesquels un personnage grotesque, Marcoul, oppose à chaque sentence émise par le sage roi Salomon une vérité triviale ou une observation plaisante »[1], comme ceci :

> Seur tote l'autre hennor
> Est proesce la flor,
> Ce dit Salemons.
> Ge n'aim pas la valour
> Dont l'en muert a doulor,
> Marcoul li respont.

Ou encore :

> Qui saiges hom sera
> Ja trop ne parlera,
> Ce dit Salemons.
> Qui ja mot ne dira
> Grant noise ne fera,
> Marcoul li respont.

Ou enfin :

> Povre homme soffraiteus
> Sont souvent covoiteus,
> Ce dit Salemons.

* farce. — ** fumier.

1. Sur l'ensemble de ces écrits, v. E. Cosquin dans la *Romania*, 1911, p. 374-385. Cf., sur Marcoul, R. Riegler dans l'*Archiv* de Herrig, CXLIII (1922), p. 100.

Ne sont pas trop hontos :
Il prennent bien de vos !
Marcoul li respont[1].

La plus remarquable de ces pièces a été publiée, d'après le ms. fr. 19152 de la Bibliothèque nationale qui nous a conservé aussi les *Proverbes au conte de Bretaigne*, par G.-A. Crapelet dans ses *Proverbes et dictons populaires aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (Paris, 1831), p. 189-200[2]. Les « proverbes au vilain » y sont cités (p. 191 ; et, d'ailleurs, il y a des vers identiques dans la str. XXIV et dans le n° 237 de *Li Proverbe :* « Pute bien vestue... »). La tenue littéraire en est excellente, et tout à fait équivalente à celle de l'ouvrage apparenté qui fait l'objet du présent chapitre. Le jugement sévère, récemment porté, en général, par l'*Histoire littéraire* (l. c.) sur les compositions en français « de Salomon et Marcoul » ne s'applique donc pas à celle-là, soit dit en passant.

C'est une chose remarquable, en premier lieu, qu'il n'y ait dans cet opuscule aucune trace des odieuses railleries contre les vilains, si familières aux écrivains du moyen âge. Le ménestrel des « Proverbes », à la différence de tant d'autres, ne s'applique nullement, pour plaire à ses riches patrons, à représenter les misérables comme ridicules et malfaisants. Au contraire, il parle de la misère comme quelqu'un qui l'a connue, avec force et sympathie.

1. « Qui ne donne l'en li toult » (on lui prend). Dicton du temps (*Romanische Studien*, I, p. 375).

2. Cette pièce est précédée, dans le ms. fr. 19152, de la rubrique : « Ci commence de Marcoul et de Salomon, que li quens de Bretaigne fist ». L'une des formes du Dialogue de Salomon et Marcoul est donc attribuée, par le ms. unique, à Pierre Mauclerc, comte de Bretagne († 1250), tout comme les *Proverbes au conte de Bretaigne ;* mais il va sans dire que l'une et l'autre de ces attributions, qui ont été prises au sérieux (par J. M. Kemble), ne tirent pas à conséquence.



270 Sour toutes bestes mües
Qui quierent lour manjues*,
Muet cornaille** plus main*** ;
Toute jour se pourchace,
Ne voit qui bien li face ;
Au vespre**** muert de fain.
Con plus main lieve li malëurez, plus a lonc jour,
Ce dit li vilains.

182 Qui touz tens en richece,
En tour, en fortorece
A demené son cors,
Se dou cuer ne li vient,
Ne set con se contient
La povre gent la fors.
Ne set li riches qu'est au povre,
Ce dit li vilains.

127 Je sai bien endroit moi
Que maint proudome voi
Soufraitous † de touz biens ;
Mais cil qui rien ne puet
Voi bien qu'il li estuet
Estre plus vis †† qu'uns chiens.
Vis est, qui nïent n'a, et plus vis, qui ne puet,
Ce dit li vilains.

138 Povres hon pou esploite ;
Chascuns des suens couvoite
Que il fust de lui loing.
Come il plus est gentis,
De tant est il plus vis
S'il rueve ††† par besoing.
Dolent celui qui rueve,
Ce dit li vilains.

La Pauvreté est le sujet central des « Proverbes au vilain » [1].

*cherchent leur nourriture. — **corneille. — ***matin. — ****soir. — † dépourvu. — †† vil. — ††† mendie.

1. Ce sujet a souvent inspiré, du XIIe au XIVe siècle, comme ici, des paroles sincères et poignantes. Chacun a dans la mémoire les vers de Gautier de Coinci : « Li riches chante richement — Et li povres si

L'auteur y revient sans cesse. Le pauvre n'a ni sens ni prouesse (n° 215), ni ami ni secours (n° 205). « Povres est de pou las » (n° 71). « Onques de cuer ne rit » (n° 52). « Nul ne chaut de sa vie » (n° 86). L'ostentation des biens d'autrui lui perce le cœur (n° 199). Il se torture sans cesse à tirer des plans pour gagner sa vie (n° 74). « Cil qui rien ne puet » est plus vil qu'un chien (n° 127). Prenez garde, pourtant, qu'il se venge :

110 Menace de povre ome
N'est au riche soursome *,
Trestout le tient a jeu ;
Mais cil gaite et atent,
Si s'en venge asprement
Quant il en vient en lieu.

Notre rimeur n'est pas de ceux qui croient à l'heureuse insouciance des pauvres, aux pauvres contents de leur sort, comme le savetier de la fable. Il dit bien que qui n'a rien ne peut rien perdre (nos 107, 108) :

Genz qui est marcheande
Trueve asez, qui demande :
« Le travers ** nous donez. »
Uns coquins, uns ribauz
S'en va outre granz sauz.
Ja n'iert *** araisonez †.

* surcharge, grand'chose. — ** péage. — *** sera. — † interpellé.

povrement — C'on ne puet nès * oïr sa voiz. — Povre fontaine a povre doiz **... » (dans les *Fabliaux et contes* de Barbazan-Méon, I, 295) ; et du second *Roman de la Rose* (v. 11245) : « Quant je vei touz nuz ces truanz — Trembler sus ces fumiers puanz... — De fain, de freit crier et braire... »

Ces proverbes-ci, qui appartiennent au fonds commun des apophtegmes que les clercs mettaient en vers latins dans les écoles, dont quelques-uns remontent très haut, ont pareillement de l'accent : *Jactantur miseri sicut jacitur pila ludi. — Parva nocent miseris, miseros mala mille secuntur. — Dum surgunt miseri, miseri nolunt misereri.* — Etc.

* même. — ** source.

Mais il dit aussi que les vilains ne puisent d'exaltation joyeuse que dans la boisson :

43 Li vilains, se manjue
Le blé de sa charrue,
N'en queut* sens ne savoir ;
Mais quant il est bien ivres,
Donc cuide estre delivres
Et cuide asez savoir[1].

Ce qui ne l'empêche pas, du reste, de condamner les tavernes. Mieux vaut encore, à son sens, être trop dépourvu pour n'y pouvoir aller, parce que, quand on est ivre, on se bat (et il avait peur des coups) :

136 Ribaut en cez tavernes
Se font boces et hernes**
Es testes et es dos ;
Mais li povre en pais vivent,
Ne se batent n'estrivent***,
Qui a l'uis sont forclos[1].

*
* *

En dépit de ces sentiments, le ménestrel du comte Philippe de Flandre n'avait pas un tempérament révolutionnaire. Il était profondément résigné. Il constate, sans s'en indigner, l'omnipotence de la Force (n° 121)[2] ; et les remarques qu'il se permet sur l'organisation sociale sont anodines.

Comme beaucoup d'hommes du moyen âge, il se faisait une idée puérile de l'origine des sociétés. Il croyait que l'on avait fait autrefois, un beau jour, « un departement », c'est-à-dire un partage, des fiefs et des terres :

* retire. — ** ecchymoses. — *** ni ne luttent.

1. Cf. n° 101.

2. Tous n'étaient pas ainsi. A preuve le grand rustre hideux qui occupe la scène au § 24 d'*Aucassin et Nicolette* (éd. H. Suchier, Paderborn, 1913, p. 29).

53 Cil se fist roi, cil conte;
Onques ne tindrent conte
De toute l'autre gent.

Il pensait, du reste, que les rois et les comtes justifient leur autorité en maintenant la paix publique :

209 Gastée et entreprise
Est terre sanz justise.
Princes qui par valour
Defent que l'on ne l'arde *,
La vie tense ** et garde
A mout d'omes le jour [1].

Les inconvénients du régime, c'étaient, à ses yeux, les guerres de succession, qui suivent la mort des grands (nº 15), et l'insolence de leurs gens (nº 252) :

Quant hon a tant haucié
Un home et eshaucié
Qu'il est baillis le roi,
Lors mesdit et mesfait,
Tant qu'aucuns li refait
Conparer son desroi ***.

Quoiqu'il eût fréquenté le monde ecclésiastique, le ménestrel en parle peu [2]. Il constate seulement que bien des

* brûle. — ** protège. — *** payer ses excès.

1. Cf. nº 158.

2. Il y a une grande différence, à cet égard, entre l'auteur de *Li Proverbe au vilain* et celui des *Proverbes au conte de Bretaigne*, qui est nettement anticlérical (d'où, sans doute, l'attribution à Pierre Mauclerc) :

XIX Quant ge voi fax provoire *,
Enclos en chape noire,
Faire le papelart,
Donc est fort chose a croire
Que li Sires de gloire
Doit avoir en lui part...

* faux prêtre.

gens « s'entremettent de clergie » qui ne sauraient seulement « escrire *ptroupt** en letre » (nº 201) ; que les sujets les plus indignes sont souvent élus par les moines comme abbés et prieurs (nº 46) ; et que les « convers » et les « rendus » s'entendent bien aux défrichements agricoles :

92 Cil convers, cil rendu
Ont adès** entendu
A terres conquester ;
S'on lour done deserte
Terre en val ou en tertre,
Bien la font aprester.

Les « vavasseurs », qui passent leur temps à se battre entre eux (nºs 158 ; cf. 186), font peser sur leurs hommes une lourde tyrannie. Ils vivent à leurs dépens :

224 Sire fait de son ome
A mal pas eschalier***.
Sour son ome charrie ;
Ses filles en marie,
Son fil fait chevalier.

* Exclamation méprisante, bien connue. — ** toujours. — *** échalier à mauvais pas. Ms. et éd. : « Mal pas a eschalier ». Correction de A. Jeanroy.

Li clers qu'est non poissanz
Est moult humelianz
Et quiert en charité ;
Et, quand sa force est grant,
Serpent, guivre volant,
N'est de sa crueltó...

Porquoi huche a la porte
Qui nule riens n'aporte
As freres de la maison ?
Largesce lor est morte,
Car doner reconforte,
Toute religion *.
Cil est bien de l'eglise — Qui le sien i devise,
Ce dit li vilains.

* Ordre religieux.

Il n'y a pas à discuter leurs exigences (n° 51); tant pis pour le vilain dont le seigneur n'est pas riche : pour lui, point de tranquillité (n° 210); l'intérêt seul du seigneur l'invite à la modération, en vertu de cet adage : *Qui une foiz escorche, dous foiz ne tont* (n° 75). — Quant à l'outrecuidance des « sergents » seigneuriaux (n° 10), leurs administrés s'en consolaient alors, assez plaisamment, en disant : « Ils ne seront pas toujours là, *Tous tenz n'iert pas danz* * *Gerouz maire* » (n° 90).

Les gens que l'Anonyme connaît le mieux, c'est, naturellement, la domesticité des grandes maisons seigneuriales. Écuyers, sergents, garçons, il les a bien vus quémander des livrées à Pâques et à Noël (n° 126), faire valoir leur influence aux « francs hommes » qui se réclamaient d'eux (n° 165) et se disputer, comme des chiens, la desserte de leurs maîtres :

134 Quant manjüent seignour,
Garçon et lecheour **
Fors de l'ostel remaignent
Et gaitent aus pertuis;
Et, quant on uevre l'uis,
Enz par force s'enpaignent ***...

*
* *

Le ménestrel, exposant son expérience de la vie en général, dit qu'il a vu des hommes haut placés se conduire « folement », et d'autres qui « avaient peu », mais qui étaient avisés, « venir a grand honor » (n° 8). Il avait vu (ou ses interpolateurs avaient vu) des femmes indiscrètes (nos 2, 263); de hautes et nobles dames qui préféraient de « mauvais garçons » à des « seigneurs de chastel » (n° 227) et qui donnaient l'argent de leur mari « a un bon bacheler,

* monsieur. — ** canaille. — *** se poussent.



pour mieuz avoir s'amour » (n° 22)[1]. Il avait vu que, dans les familles riches, les fils uniques étaient gâtés :

149 Hon riches et mananz
Qui n'a de touz enfanz
Fors un soul, bien le paist ;
En lui met tout le suen.
Quanqu'il fait, tout est buen,
Tout li siet, tout li plaist.
*Qui n'a qu'un ueil souvent le tert**.
Ce dit li vilains.

Il avait vu des familles bourgeoises, ruinées par des fils prodigues (n° 174) ; il avait appris à craindre que les jeunes gens trop vertueux eussent une vieillesse peu respectable :

32 D'ome de jeune aé**
Pris pou la sainteé***.
Souvent avons veü
Qu'il a ou cors**** la rage,
Quant il est de l'aage
Qu'il a le poil chanu †.

Il avait constaté l'orgueil des parvenus (n° 37) ; l'insatiabilité des usuriers (n° 20) ; le danger des placements à

* essuie. — ** âge. — *** sainteté. — **** au corps. — † chenu.

1. L'auteur de *Li Respit del curteis et del vilein* s'étend bien davantage sur les manières des femmes et sur la façon de les traiter comme elles le méritent :

XXIII Ki femme ad ou amie
Qe sovent plure et crie
Pur monter en baiard[a],
S'il la lesse mounter
Pur cri de son plurer,
Jeol tieng a fol musard[b].

XXIV Quant femme regner veult,
Par semblant plure e deolt
Et degette les braz.
Mais ne vous soit a rien,
Lessetz la plurer bien ;
Ja ne lui ert noalz[c].

a. à cheval. — b. je le tiens pour un imbécile. — c. Il ne lui en sera rien de pis.

l'étranger (n° 236); le rôle du hasard dans les destinées individuelles (n° 38); l'acharnement de la Fortune contre les malchanceux (n° 35); l'injustice de la destinée (n° 57) et des jugements du monde (n° 257); l'égoïsme universel (n°s 11, 145, 164); l'impuissance de l'éducation à modifier la nature (n° 41).

Tout cela, qui tend à prouver que les hommes du XIIe siècle ressemblaient à ceux de tous les temps, n'est pas très instructif. — Reste à savoir s'il en est de même des préceptes de conduite que les « Proverbes au vilain », comme tous les recueils de proverbes, renferment en abondance.

Une des qualités que les hommes du moyen âge ont le plus estimée, c'est LA MESURE, qui s'entendait à la fois de l'équilibre, du sang-froid, de la prudence, de la discrétion et de l'impassibilité[1] :

28 Sour toute creature
Doit on amer Mesure...

207 Nus ne doit trop grant joie
Mener pour rien qu'il voie,
Coment qu'il li aviegne,
N'en dolour trop entendre...

81 ... Li sages hon prent
Le tens si come il vient[2]...

1. La Mesure, dit l'auteur du *Poème moral* (fragment p. p. E. Herzog, d'après le ms. de Cracovie, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1908, p. 58), quelle arme défensive, dans la vie !

Buer fu nés cui Dius viut covrir d'itel escu* !

2. Cf. n° 85. — A quoi bon se rendre malade quand les choses ne vont pas bien ; c'est faire deux dommages d'un seul (*Proverbes au conte de Bretaigne*, n° 8). S'attrister parce que l'espoir qu'on avait a été trompé ? : « Ki falt a soun espeir...., ceo k'aver puet si prenge** » (*Li Respit*, str. XXVII).

* Né coiffé celui que Dieu veut couvrir d'un tel écu ! — ** prenne ce qu'il peu avoir.

Le contraire de la mesure, c'était la *desmesure*, qui se traduisait par la vantardise et l'outrecuidance; il n'est rien que les hommes du moyen âge aient plus sévèrement blâmé :

111 Uns hon desesperez,
Malement ëurez*,
Cuide grant los aquerre.
Sa gloire pou li dure;
Par sa grant desmesure
Li vi puis son pain querre[1].

Mais il y a mesure et mesure. La « mesure » du gentilhomme n'est pas celle du « vilain ». Et c'est l'idéal du vilain que le ménestrel expose : une sagesse de paysan battu, dompté, brisé, madré, trop pauvre pour se permettre le luxe d'avoir des sentiments généreux. Que conseille-t-il, en effet? De « souffrir » patiemment et d'attendre. De se taire quand on vous menace (nos 197, 198) — car, comme on lit dans *Li Respit :* « Menaces ne sont mie lances » — au lieu de répliquer à coups de poing, comme font les « desmesurez » (no 171). De ne pas dire ce qu'on pense (nos 167; cf. no 55), car *Li bon celeour vainquent;* de ne pas s'attaquer à plus fort que soi (no 150); de ruser avec ceux dont on a besoin, pour « faire son profit » (no 144). Que chacun sache rester dans la condition où Dieu l'a mis :

193 Ne cuit pas que Dieu vueille
Que povres s'enorgueille;
Mais chascuns endroit soi
Esgart selonc son estre;
Car ne pueent pas estre
Tuit ne conte ne roi[2].

* malchanceux.

1. Cf. nos 9, 31, 37, 137, 222.
2. Aussi bien, dit, non sans profondeur, l'auteur des *Proverbes au conte de Bretaigne*, il n'y a pas tant de différence, après tout, entre les « puissants » du monde et ceux qui ne le sont pas :

Éloge de la médiocrité (nos 180, 228) :

Veez vous cez granz sales
Ou cez genz sont si pales ?...
En petite maison
Done Dieus grant foison.

L'essentiel est de ne pas se laisser « surprendre* » par la misère, car ce serait folie de compter, en cas de besoin, sur la bourse d'autrui (n° 103). En conséquence, il faut « atraire avoir » (n° 129), et, pour cela, ne pas dédaigner les petits bénéfices (n° 265); marchander (n° 5); ne pas prêter du sien (n° 206); il faut s'enclore :

266 Fous est, qui sour chemin
Cõmence son jardin
Sanz mur et sanz roion* ;
Car i jeteront tuit,
S'en porteront le fruit ;
Chascun iert a bandon**.

Méfiez-vous des parents compromettants (n° 123) ; celui

*fossé. — **y fera ce qu'il voudra.

XXX Nul n'est si posteis
Qu'il puist a son devis †
Faire sa volenté ;
Ne autre si chaitis
Qui n'ait, ce m'est avis,
Aucun poi de son gré.

L'essentiel, en somme, est de ne pas engendrer la mélancolie :

Li homs, se Diex me voie,
Qui toz tens est en joie
A meillor tens du saige †† ;
Lui que chaut qu'il acroie ?

El siecle a meintes genz
Liez et bauz et joianz,
Et ne savent porquoi ;
Au moins ont il bon tens...

† Nul n'est si puissant qu'il puisse à sa guise. — †† que le sage.

qui se sacrifie pour les siens « ne sera jamais riche » (nº 93) :

Fous est qui a tel soigne*
De faire autrui besoigne
Que il en pert la soue** ;
Il fait son grant meschief,
Le suen lait, si fait chief***
D'autrui prou, dou suen coue****.

Ne soyez pas trop familier, par bonté d'âme, avec votre femme, vos enfants, vos serviteurs, car ils en abuseraient tout de suite, mais plutôt battez-les ferme : *Privez sire fait fol vassal* (nºs 120, 203)[1] ; ne faites pas avance d'hoirie à votre fils, si vous ne voulez pas vous en faire un ennemi (nº 188). — Ainsi s'enfilent indéfiniment, dans les « Proverbes au vilain », les plats et désolants aphorismes que la vie enseigne, dans les milieux vulgaires, aux individus dont la noblesse native n'est pas exceptionnelle. Il semble que le ménestrel les ait pris, volontiers, à son compte. Jamais il n'exprime de répugnance à les contresigner. On dirait même qu'il les choisit avec prédilection. Cela lui fait peu d'honneur. Il n'avait pas l'âme très haute. Mais combien y a-t-il d'écrivains du moyen âge qui aient montré de l'élévation ou de l'originalité morales ?

*préoccupation. — **perd la sienne. — ***fait son principal. — ****du profit d'autrui, du sien queue (c'est-à-dire qu'il néglige ses intérêts) ; *faire coue* s'oppose à *faire chief*, expressions consacrées.

1. Dans *Li Respit*, le Courtois conseille de ne « honnir » ni « escharnir » sa femme, car *Ki son nés trenche sa face deshonure*, mais tel n'est pas l'avis du Vilain (str. XXII).

LA BIBLE GUIOT

Le poème qui nous est parvenu sous ce titre [1] contient des renseignements assez précis sur celui qui l'a écrit et sur la date où il a été composé.

L'auteur, ménestrel de profession, que les rubricateurs des manuscrits de son œuvre appellent « Guiot de Provins », avait fréquenté, pendant la première partie de sa vie, les cours des princes. Il se souvenait d'avoir assisté, notamment, à la cour magnifique que l'Empereur Frédéric Ier Barberousse tint à Mayence en 1148. Il nomme près d'une centaine de grands seigneurs qu'il avait « vus » et qui lui avaient « fait des dons » en sa qualité de conteur professionnel. Faut-il croire qu'il les avait tous, en effet, connus personnellement ? Ou bien quand il dit :

> 366 Mais ces princes ai je veüz...

et

> 492 Ja ne vous ai baron nommé
> Qui ne m'ait veü et donné ;

Quand il déclare que la mort, en enlevant ces princes et ces barons, l'a privé de ses « amis » (v. 418), est-ce manière de parler ? Si ce n'est pas manière de parler, on est obligé de conclure qu'il avait été en relations avec les plus grands seigneurs de

1. Il n'est pas le seul, du temps, qui soit intitulé « Bible » ; mais la « Bible » d'Herman de Valenciennes, par exemple, n'est qu'une « Histoire sainte » (*Bulletin de la Société des anciens textes*, 1899, p. 37). L'abbé de La Rue paraît avoir vu un ms. où la Méditation de Thibaut de Marli sur les vices du siècle était intitulée « Bible » (*Essais historiques sur les bardes*. Caen, 1834, p. 258). Sur la *Bible des sept états du monde*, par Geufroi de Paris, v. P. Meyer, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, p. 255.

la seconde moitié du XII[e] siècle, en France (dans presque toutes les régions de la France), dans l'Empire et jusqu'en Orient. S'il faut prendre tout ce qu'il dit au pied de la lettre, il aurait été de sa personne, et, sans doute, travaillé de son métier, non seulement à Mayence, mais à Arles (v. 70), à Montpellier (v. 425), aux châteaux de Noyers et de Montréal en Bourgogne (v. 428, 463), à Salins (v. 374), à Châteaudun (v. 459), à Troyes en Champagne (v. 468), etc., même à Jérusalem (v. 1794). Les séjours à Mayence et à Arles paraissent, entre autres, hors de doute, et il n'est pas impossible qu'il ait pris part à la troisième croisade[1]. Voilà certes une carrière extraordinairement remplie.

A la suite de circonstances inconnues, il se retira du siècle. Peut-être eût-il mieux fait d'y rester, comme fit son émule Hues Li Rois de Cambrai, lequel parle de lui-même en ces termes :

En toute France ne choisist
Maison d'Ordre ou il se rendist...
Car se ma langue frit et art
Et jou ai pensée et resgart
A folour ou a lecherie *,
Et je vest robe mal taillie
Et ma teste est haut reoingnie,
Dont semblerai double musart.
Si ain mieus ci faire folie
Que la ou ele n'afiert mie **.

Quoi qu'il en soit, il passa quatre mois dans l'abbaye cistercienne de Clairvaux. Quatre mois, pas davantage. Il déclare d'une manière ambiguë qu'on le « ramposnait » ***, par la suite, à l'occasion de ce séjour[2]. Mais il affirme qu'il « s'en partit molt

* débauche. — ** ne convient pas. — *** se moquait de lui.

1. Cf. plus loin, p. 79. — Il semble bien que c'est aussi *de visu* qu'il parle de la Grande Chartreuse en Dauphiné.

2. Dans un recueil de sermons du temps de Louis IX, conservé à la Bibliothèque d'Arras, que j'ai fait connaître dans le *Journal des Savants* (1916, p. 549), l'historiette est racontée d'un ménestrel qui, après avoir été novice à Clairvaux pendant six mois, reparut en cour séculière. Les chevaliers se moquèrent de lui : « Vil ribaud, va-t-en ! » — « Pourquoi ? » — « Parce que tu viens d'où tu viens ». — « J'ai été novice pendant six

franchement » de Clairvaux (il en garda cependant le plus mauvais souvenir), sans dire, du reste, pourquoi ni comment [1]. Il entra de là chez les moines noirs, dont il portait « les draps », c'est-à-dire la robe, depuis plus de douze ans lorsqu'il écrivit son livre (v. 1090). Il a résidé certainement, comme moine, au monastère de Cluni (v. 1658 et suiv.).

C'était, d'ailleurs, un singulier moine. Bon vivant, fort ennemi des austérités, dégoûté et de langage très libre. — Les Chartreux lui font horreur, car ils vivent solitaires (lui, il aime « la compagnie »); et ils privent de viande leurs malades (ce qu'il qualifie d'homicide). Les reclus, qui se font emmurer, sont fous :

1356 ... Ne me die nus
Que l'en doie emmurer reclus.
Qui s'enmure et met en destroit
Molt s'aime pou et pou se croit.

L'Ordre des chanoines réguliers de saint Augustin lui plaît, parce que ces chanoines sont bien vêtus, bien chaussés, bien nourris. Chez les moines noirs, dit-il, la vie est pire que la mort; mais chez les Augustins, on peut vivre :

1692 Benoeiz soit sainz Augustins!
Des bons morsiaux et des bons vins
Ont li chanoine a grant plenté.
Molt sont gentilment atorné.
Ice pourroie bien souffrir;
Que j'aim miex vivre que morir.

Les malades et les infirmes, hospitalisés par les Convers de

mois. Si l'un de vous était en état de supporter cette condition pendant six jours, je l'en estimerais fort ». — Le prédicateur en tire cette conclusion, dont Guiot a l'air de prendre le contrepied : « Essayez de l'état religieux, et, si vous n'en voulez pas pour vous, n'en dégoûtez pas les autres. »

1. Les moines blancs (Cisterciens) avaient alors une règle plus rigoureuse que celle des moines noirs (Clunisiens). W. Map dit que Cluni, c'est Marie, et que Citeaux, c'est Marthe de l'Évangile (*De nugis curialium*, éd. M. R. James, Oxford, 1914, p. 36).

En conséquence, on émigrait si souvent des uns chez les autres que le Concile de Rouen, en 1231, interdit expressément cette pratique.



Saint-Antoine, lui répugnent; il se moque d'eux, férocement, en homme qui se porte bien.

Enfin, il n'est pas brave[1]. Il avait peur, non seulement des austérités, mais des coups. Il n'avoue pas que, s'il était Templier, il s'enfuirait à la première alerte ; il s'en vante avec une insistance un peu vile. Certes, il ne serait pas assez bête pour attendre les coups (v. 1719); « la bataille n'est pas saine » (v. 1729) ; « il se combatront sanz moi » (v. 1791) ; etc. Il fait mine, plaisamment, que les grandes barbes des frères de l'Ordre de Grandmont lui inspirent de la crainte (v. 1569). — L'auteur de la *Bible Guiot* apparaît ainsi non seulement comme un épicurien, mais comme une espèce de pitre, qui étale sa couardise, vraie ou feinte, pour en tirer des effets comiques[2].

Encore qu'il fût devenu moine noir, le monde, s'il faut l'en croire, ne laissait pas de s'occuper de lui :

1044 Des noirs moines et des abez
Suiz je forment desesperez.
En maint leu et en mainte cort
M'en tient li siecles forment cort.
Molt me debotent* par paroles.
Qui sont et vileines et foles...

* rebutent.

1. Ce sentiment est avoué, voire étalé, dans plusieurs écrits du temps. Plus haut, p. 31. L'auteur du *Poème moral*, dans son chapitre *Que la vie del home semble chevalerie* (publié par P. Menge, d'après un ms. de la bibliothèque du prince de Fürstenberg à Herdringen en Westphalie, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1919, p. 418), insiste sur le fait que, dans la vie réelle, tout le monde ne se conduit pas à cet égard comme dans les fictions, et tant s'en faut :

Molt i a de coars et de floibes asseis ;
Tel i at qui miés volt estre pris qu'eschapeis...

2. On ne constate pas sans surprise, après cela, qu'il a été dit de lui : « Cet homme de génie, né trois siècles trop tôt... » (C. Lenient, *La Satire en France au moyen âge*. Paris, 1893, p. 109). — J. Orr (*Les œuvres de Guiot de Provins*. Manchester, 1915, p. xxxii) estime que caractériser l'auteur de la *Bible* comme je l'ai fait en 1908 (et comme je le fais encore ici maintenant), c'est le « déprécier injustement ». Pourquoi ? Parce que « des idées saines et pleines de modération abondent dans son œuvre », ce qui n'est pas en question ; et parce qu' « on peut être brave homme... tout en n'étant ni ascète ni casse-cou », vérité incontestable.

Et lui, il s'occupait aussi du monde extérieur. C'est évidemment à l'intention de son ancienne clientèle chevaleresque de « barons » et de « vavasseurs » qu'il a composé sa *Bible*, et même, on peut le croire, autant pour la faire rire qu'en vue de l'édifier.

L'ancien conteur des cours seigneuriales se trahit, du reste, à d'autres détails dans le poème de Guiot. D'abord, à la manière dont il s'exprime au sujet des femmes, avec des précautions étonnantes (sauf sur un point, p. 61) de la part d'un homme de son caractère. Ensuite, à sa haine de tous les mouvements populaires, ou, comme on a dit depuis, « démocratiques »: Chaperons blancs du Forez (Durand Chapuis, en 1182), — qu'il avait vus sans doute de près, car le mouvement s'était étendu en Bourgogne, — et toute l'engeance sordide des petits frères des pauvres, des quêteurs, etc.

A quelle époque a-t-il composé son ouvrage?[1] — Après la disparition de tous les personnages qu'il énumère comme ses défunts protecteurs. Or, l'un d'eux, le comte Guillaume II de Chalon, est mort en 1203 ; un autre, le comte Hugues de Saint Pol, en 1205 (à Constantinople)[2]. — L'auteur de la *Bible* fait, par ailleurs, allusion à des événements de son temps dont la date n'est pas douteuse. Il écrivait sans nul doute après la quatrième croisade (1203-1204) qui ruina l'Empire grec puisqu'il en parle (v. 778), et même un peu plus tard, puisque le nom de Salonique, dont il ne fut guère question en Occident qu'après les premiers temps de l'Empire latin, était parvenu jusqu'à lui (v. 2688). — Autres traits. L'Ordre de Prémontré venait de traverser une crise ; des scandales y avaient éclaté (v. 1581 et suiv.). Une « guerre » s'était récemment déclarée, dans l'Ordre de Grandmont, entre les convers et les clercs (v. 1468 et suiv.). Les Convers de Saint-Antoine sont blâmés de ce

1. Dans le « Tableau chronologique » qui se trouve en appendice de la dernière édition (posthume, 1905) de *La littérature française au moyen âge* par G. Paris, la Bible Guiot est indiquée deux fois, comme ayant été composée en 1204 (p. 276) et « vers 1224 » (p. 277).

2. Voir les consciencieuses recherches de A. Baudler sur les quatre-vingt-six personnages cités dans la *Bible* comme protecteurs du poète : *Guiot de Provins, seine Gönner...* (Halle a. S., 1902), pp. 10-55.



qu'ils ne « mettent pas une maille » à l'œuvre de l'église à bâtir en l'honneur de leur saint (v. 1962 ; cf. v. 2081).

L'allusion relative aux Grandmontains n'apprend pas grand'-chose, car la grande querelle entre les convers et les clercs de cet Ordre remonte au commencement du règne de Philippe-Auguste (un accord entre les deux partis, ménagé par ce prince, est de 1187 [1]), et elle a duré pendant la première moitié du XIIIe siècle et au delà [2]. La décadence de Prémontré date des premières années du XIIIe siècle et l'histoire de cet Ordre ne nous est pas assez connue pour qu'il soit aisé d'identifier les incidents que l'auteur de la *Bible* mentionne à mots couverts (« Il batent molt bien lor abbez », etc.). Mais ce qui touche les Convers de Saint-Antoine [de Viennois] fournit des points de repère. C'est en 1209, en effet, que le pape Innocent III permit pour la première fois à ces Convers de se bâtir une église particulière, distincte de celle du prieuré bénédictin de Saint-Antoine, dont ils dépendaient jusque-là [3], et c'est en 1218, dit-on, que le pape Honorius III, en leur permettant de s'assujettir aux trois vœux monastiques, les transforma en Ordre religieux ; transformation accomplie vers 1230-1231 [4]. Or, il est clair que la *Bible* a été écrite avant l'époque où les Convers, soumis à la règle de saint Augustin, sont devenus des espèces de chanoines réguliers (c'est-à-dire avant 1218, probablement). Elle l'a même été, semble-t-il, avant l'époque (1209) où les Convers ont été autorisés à se faire bâtir une chapelle particulière, car « l'uevre » en construction, dont Guiot dit qu'ils n'y « mettent

1. Wolfart et San Marte, *Parcival Studien* (Halle, 1861), p. 142.

2. L. Guibert, *Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont* (Paris, 1877), p. 53 et s. — Les principaux incidents sont de 1185, 1219, 1223. Mais il est aussi difficile de dater les chansons latines qui s'y rapportent (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, VI, 1893, p. 303 ; cf. *Nachrichten von der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1906) que l'allusion de Guiot.

3. En 1208, d'après le P. Hélyot, *Histoire des Ordres religieux et militaires*, II, p. 112. Mais cf. dom G. Maillet-Guy, *Les origines de Saint-Antoine*, dans le *Bulletin de la Société... d'archéologie de la Drôme* (oct. 1907), p. 384.

4. Dom G. Maillet-Guy, *l. c.*, p. 389.

pas une maille », est l'église du prieuré, et non pas ladite chapelle (cf. v. 2038 : « il n'ont eglise ne chapele [1] »).

D'autre part, on peut tirer argument des v. 1316 et suiv. (plus loin, p. 74) pour conjecturer que la *Bible* est antérieure à la mort du cardinal Gui de Parai, c'est-à-dire au 30 juillet 1206.

En ce cas, l'intérêt des considérations qui précèdent, relatives à Saint-Antoine de Viennois, serait réduit à rien.

Quoi qu'il en soit, la *Bible* est de la seconde moitié du règne de Philippe-Auguste.

*
* *

La *Bible* est-elle la seule œuvre de l'auteur qui ait été conservée ? On doit se le demander, car ce n'est certainement pas la seule qu'il eût composée au cours de sa longue activité littéraire, laquelle fut probablement fort variée, suivant l'usage du temps.

I. Le ms. 389 de la Bibliothèque de Berne, célèbre chansonnier dont les indications de provenance ne sont pas des plus sûres, attribue à Guiot de Provins plusieurs chansons, qui, si elles sont de lui, sont évidemment antérieures à sa *Bible* [2]. Une d'elles est envoyée à « monseigneur le comte de Mâcon [3] » :

> Chançons, va t'en tot droit a Masconois
> A mon seignor lo conte; je li mant...

La troisième, la plus jolie, est d'un trouvère qui réside à l'étranger et qui se plaint d'avoir été longtemps exilé « en terre

1. Telle est l'opinion de San Marte (*o. c.*, p. 4), acceptée sans discussion par A. Baudler.

2. *Histoire littéraire*, XXIII, p. 610 ; cf. p. 555. Et A. Baudler, *Guiot von Provins*, p. 70-91 ; J. Orr, *Les œuvres de Guiot de Provins*, p. 1-9.

3. Un certain Jofroi de Mâcon est d'ailleurs nommé dans la *Bible* comme un des protecteurs défunts du poète. Mais ce Jofroi, que A. Baudler n'a pas réussi à identifier (*o. c.*, p. 34), n'était sûrement pas comte, car il n'y a pas place pour lui dans la suite bien établie des comtes de Mâcon. Le destinataire de la chanson n'est donc pas ce Jofroi. On peut hésiter entre Girard de Vienne (1155-1184) et Guillaume II de Vienne (1184-1226).

maleürée », loin du pays natal[1]. Or on a vu plus haut que Guiot a séjourné sans doute en Orient.

Lonc tens ai en dolor esté
  Et mainte larme plorée :
Li plus bels jors qui est d'esté
  Me semble nois et jalée *.
Quant el païs que je plus hé
  M'estuet faire demorée **.
N'avrai mais joie en mon aé***
  S'en France ne m'est donée.

II. Plus intéressante encore est la question de savoir si le « Guiot de Provins » des rubricateurs français du XIIIe siècle, auteur de la *Bible* qui porte son nom, doit être identifié avec un certain « Kyot », à qui le trouvère allemand Wolfram von Eschenbach a procuré une certaine célébrité. Il y a depuis longtemps, dans le monde des érudits allemands, une « Kyot Frage ».

Wolfram von Eschenbach dit et répète avec insistance, dans son *Parcival*, qu'il a emprunté sa version de cette histoire (laquelle diffère à plusieurs points de vue de celle qu'a illustrée Chrétien de Troyes) à un conteur de langue française, qu'il appelle Kyot. Il l'appelle aussi « le Provençal » : « *ob Kyot die wârheit sprach* », « *op der Provenzal die wârheit las*[2]. » Cela posé, si l'on considère que le bon Wolfram ne savait pas très bien le français[3] et qu'il désigne ailleurs (dans son *Willehalm*) la ville

* neige et gelée. — ** Quand au pays que je hais le plus il me faut faire demeurée (rester). — *** mon âge, ma vie.

1. J. Orr (*Les œuvres de Guiot de Provins*, p. XI) pense qu'il s'agit au dernier vers de l' « Ile de France » ; il s'agit, sans doute, du royaume.

2. Wolfram désigne encore Kyot par une expression obscure, qui se présente dans les manuscrits sous la forme « lascantiure ». On a longtemps compris : « la [pour *lo* ou *le*] scantiure » = le chanteur. Mais Wolfram était-il assez ignorant pour féminiser un nom masculin comme celui-là ? Kochwitz (dans Maxeiner, *Beiträge zur Geschichte der französischen Wörter im Mittelhochdeutschen*. Marburg, 1897) ne l'a pas cru, et déchiffre « l'ascantiure » (= l'enchanteur), qui ne convient pas non plus, pour le sens.

3. San Marte, *Über W. v. E. Rittergedicht Wilhelm von Orange* (Quedlinburg, 1871) a un chapitre sur ce sujet (p. 106) : « Konnte W. lesen und schreiben, und verstand er die französische Sprache ? ». Cf. S. Singer dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1917, 4, p. 126.

de Provins par les mots « Provis, Pruvis », il est naturel de se demander s'il n'a pas confondu *Provins* et *Provence*. « Kyot der Provenzal » serait donc « Guiot de Provins ». On peut faire valoir à l'appui de cette hypothèse que Guiot de Provins — lequel se vante d'avoir étudié à Saint-Trophime d'Arles et fréquenté les cours de plusieurs princes du Midi, protecteurs des troubadours — est, historiquement, l'exemple le plus éclatant des rapports qui ont existé, à la fin du XIIe siècle, entre les conteurs de la langue d'oïl et ceux de la langue d'oc[1] ; et que le *Perceval* perdu de Kyot apparaît, à travers celui de Wolfram, comme tout pénétré d'influences provençales. Ces circonstances ont pu faciliter la confusion vénielle, imputée par conjecture à Wolfram, lequel en a fait bien d'autres. — Ajoutons que le mystérieux garant de Wolfram pour l'histoire de *Perceval* s'intéressait à la gloire de la maison ducale d'Anjou (celle qui était montée sur le trône d'Angleterre avec les Plantegenêts) ; or Guiot de Provins, dans sa *Bible*, cite les Plantegenêts au premier rang des grands seigneurs qu'il exalte et qui furent ses patrons.

Cette hypothèse si simple, même si vraisemblable, a été présentée dès 1861 par San Marte (A. Schulz), dans le premier fascicule de ses *Parcival Studien*, et appuyée par Wackernagel, deux érudits également versés en philologie romane et en philologie germanique. Depuis, de purs germanistes ont voulu raffiner, et il en est résulté d'interminables dissertations, savantes sans doute, mais où le bon sens ne trouve pas toujours son compte (R. Heinzel, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1894 ; P. Hagen, dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1906 ; etc.). L'état de la controverse, tel qu'il était en 1907, a été clairement et très raisonnablement exposé par E. Brugger, cette année-là, dans l'*Archiv* de Herrig (p. 230-235) ; mais le vœu final de cet érudit — « Genug davon ! » « Assez là-dessus ! » — n'a pas été entendu : voir notamment S. Singer, dans les *Sitzungsberichte* de Vienne, 1917, fasc. 4.

Il va sans dire qu'il est impossible, en pareille matière, d'aboutir à quoi que ce soit de certain. Il paraît pourtant assuré désormais, après soixante ans de recherches et de spéculations, que « Kyot » n'est pas un fantôme : il y a eu un *Perceval* en français

1. P. Meyer, *La poésie des trouvères et celle des troubadours*, dans la *Romania*, 1890, p. 5.



dont l'auteur, qui a écrit après Chrétien de Troyes, avait beaucoup de lectures et un style influencé par la mode méridionale du *trobar clus*, c'est-à-dire de cette manière obscure et contournée de s'exprimer — le *dire oscuro* des Italiens — dont les troubadours étaient fiers d'avoir la spécialité. A moins que Wolfram ne se soit servi d'un ms. dont le copiste, nommé Guiot, s'était désigné à la fin [1], et qu'il ait pris ce nom de copiste pour un nom d'auteur (genre d'accident auquel tout le monde était exposé, autrefois comme de nos jours), l'auteur du *Perceval* en français, perdu, qui fit jadis concurrence à l'œuvre de Chrétien de Troyes, s'appelait « Guiot ».

Les arguments présentés en 1917 par S. Singer à l'appui de la thèse renouvelée par lui que ce « Guiot » était réellement « de Provence » (quoiqu'il eût écrit en langue d'oïl) sont très faibles.

On est donc ramené à l'hypothèse primitive, que les romanistes français ont, jusqu'à présent, écartée sommairement, sans examen approfondi, qui fait considérer comme possible, sinon probable, l'identification du « Kyot » de Wolfram avec le « Guiot de Provins » des rubricateurs. — Il n'y a pas lieu, du reste, de s'étonner qu'un aussi vaste ouvrage que le *Perceval* de « Kyot » se soit perdu. La postérité ne possède qu'une médiocre partie des œuvres littéraires du temps de Philippe-Auguste dont l'existence est attestée. Vingt poèmes en *mittelhochdeutsch* nous sont parvenus, par exemple, qui sont évidemment des adaptations de modèles français composés à cette époque ; or la moitié de ces prototypes a disparu de bonne heure [2].

Cela dit, il reste bizarre que la *Bible* de Guiot, d'un style essentiellement français, soit tout à fait indemne des artifices du *trobar clus*, qui étaient si accentués, semble-t-il, dans le *Perceval* adapté par Wolfram. Mais on peut faire valoir que les

1. Comme dans Bibl. nat., fr. 1039 (fol. 157).

2. *Morant et Galie*, *Garel*, *Ilinot*, etc. — La littérature du temps de Philippe-Auguste, tant en français qu'en provençal, si riche, a souffert davantage que celle de toute autre période du moyen âge. Où sont les ouvrages de Raimon d'Anjou, ce célèbre arbitre provençal des bonnes manières, qui venait parfois prononcer ses oracles à Paris, et dont Guiot parle dans sa *Bible* ? Et ceux de Jean *de Bransilva*, son ancien et son émule ? Voir plus loin, p. 64, 202.

ménestrels du moyen âge, obligés, pour vivre, de plaire à des auditoires variés, étaient rompus à user de styles divers, alternant dans leur répertoire les idéalisations prétentieuses et les crudités réalistes, les fadeurs et les épices. Les œuvres de Watriquet de Couvin et de Jehan de Condé, sont, comme on sait, la plus éclatante illustration de cette vérité. Ce cas, si fréquent, a-t-il été aussi celui de Guiot ? Disons seulement que l'affirmer serait bâtir en l'air. On s'en abstiendra. Il n'y a déjà eu que trop de constructions dans les nuées à propos de la « Kyot Frage ».

III. P. Meyer a fait connaitre en 1895 un texte important pour l'histoire des recueils de *Miracles de la Vierge* :

Gautiers d'Arras, qui fist d'*Eracle*,
Et Guios, qui maint bel miracle
Traita de cele damoisele
Qui sans pere enfanta pucele,
Et Crestïens, qui mout bel dist
Quant *Cligès* et *Perchival* fist...

« Il se pourrait », dit alors P. Meyer[1], « que ce Guios fût Guiot de Provins, l'auteur de la *Bible* ».

G. Gröber a observé depuis que Guiot, auteur de *Miracles*, devait être un personnage bien connu, puisque l'ancien écrivain qui parle de son ouvrage n'a pas cru nécessaire de le désigner par son surnom. Est-ce vraiment « Guiot de Provins » ? De bons esprits ne se sont pas refusés à le croire, comme E. Brugger dans l'*Archiv* de Herrig, 1907, p. 233. G. Gröber[2] qui qualifie, à ce propos, Guiot de Provins de « der Allegoriker » — pourquoi ? — exprime l'opinion contraire.

Il n'y a rien de plus à dire sur ce point.

*
* *

Dans des procès-verbaux de l'Inquisition albigeoise en date de novembre 1274 il est question de livres trouvés à Toulouse, chez

1. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 2e p., p. 34.
2. G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 651.

un certain Bernard Baragnon, accusé d'hérésie : « Duos libros, scilicet vitam Sancti Brandani in latino, et alium in romano qui incipit DEL SEGLE PUANT... »[1]. Le livre « en roman », c'est-à-dire en français, était la *Bible Guiot*, dont les manuscrits commencent par « Dou siecle puant et horrible »[2].

La *Bible Guiot* a été très lue pendant tout le XIIIe siècle. Gautier de Coinci s'en est servi, ainsi que Mahieu, l'auteur des *Lamentations* qui sont analysées plus loin, peut-être par l'intermédiaire de Gautier.

Les anciens érudits, Pasquier et Fauchet, ont eu sous les yeux des manuscrits du principal ouvrage de Guiot qui sont perdus, comme celui de Bernard Baragnon et bien d'autres ; et, de ceux qui étaient jadis conservés au château de La Clayette, en Saône-et-Loire, à Cambridge et à Turin, on n'a plus que des notices ou des extraits. La connaissance du texte ne repose donc presque plus, maintenant, que sur les deux célèbres exemplaires de la Bibliothèque nationale, fr. 25405 (fol. 89-189), qu'on appelle A, et fr. 25437, qu'on appelle B[3].

Le ms. 25405, du XIIIe siècle, en français normal, est de beaucoup le plus clair et le plus correct : c'est pourquoi il a été publié d'abord par Méon (au t. II. Paris, 1808, des *Fabliaux et Contes* de Barbazan et Méon), dont l'édition a été ultérieurement reproduite par San Marte au tome Ier (1865) de ses *Parcival Studien* (avec une traduction en vers allemands et des notes). C'est d'après ces éditions, et, par conséquent, d'après ce premier ms., qu'ont été faites enfin les analyses (insuffisantes) de l'*Histoire littéraire* (XVIII, p. 806-816) et de J. Demogeot (dans la *Revue du Lyonnais*, 1842, p. 237-252).

Le ms. 25437, du XIIIe siècle aussi, dont l'écriture est négligée et le texte fortement contaminé de formes lorraines par un copiste inintelligent, est cependant très intéressant, car il a été

1. Procès-verbaux publiés par J. M. Vidal dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1909, p. 25.

2. A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle* (Paris, 1917), p. 114.

3. On voit pourtant dans la dernière édition de la *Chrestomathie* de K. Bartsch (Leipzig, 1913), où figure une édition critique des v. 2404-2691 de la « Bible » de Guiot (p. 167), que, avant la date (1904) où il a été brûlé, le ms. de Turin a été collationné par E. Brugger.

sûrement fait d'après un manuscrit perdu qui était plus près de l'original de l'auteur que le ms. A. Non seulement il contient des vers omis dans A qui sont certainement authentiques, mais, de la confrontation entre les passages divergents de A et de B, il résulte avec évidence que le texte de A a été l'objet d'une revision ayant pour but d'élaguer, pour plus de clarté et d'élégance, des mots rares et difficiles ; quelques passages ont même été récrits en style banal, et on doit soupçonner des additions au texte primitif dans les vers de A qui ne sont pas représentés dans B. — Dans ces conditions, J. Orr est pleinement justifié d'avoir reproduit purement et simplement le texte de B, malgré ses défauts, dans son livre précité (*Les œuvres de Guiot de Provins*. Manchester, 1915).

E. Brugger, d'après J. Orr (p. xxxiv), a préparé pendant plus de vingt ans une édition de la *Bible Guiot* ; il est regrettable que le travail de cet excellent critique n'ait pas été publié.

Les citations seront faites ici d'après A, en tenant, naturellement, compte des variantes de B.

La *Bible Guiot* est suivie immédiatement, dans le ms. B, sans qu'aucun titre annonce un nouvel ouvrage, d'un autre poème qui commence par *Mont ai alé, mont ai venu*. Le même ouvrage se rencontre, isolé, dans d'autres manuscrits, et on lit à la fin de l'un de ces derniers (ms. Noblet de La Clayette ; Bibl. nat., Collection Moreau, 1715) : *Explicit Bibliotheca Guiot de Provins* [1].

Le poème *Mont ai alé*..., qui se présente donc comme une continuation de la *Bible Guiot*, est-il l'œuvre de Guiot ? « C'est ce que je ne me propose point d'examiner ici », disait P. Meyer en 1890, quand il fit connaître le ms. Moreau 1715 dans les *Notices et extraits*... Depuis, il a été mis au-dessus de toute contestation que la *Bible Guiot*, qui prend fin si brusquement, et le poème qui la suit dans le ms. fr. 25347 (comme il la suivait dans les mss. perdus de Pasquier et de Turin) sont sortis de la même plume [2]. J. Orr a intégralement publié cette addi-

1. *Notices et extraits*..., XXXIII, 1re p., p. 34 ; cf. *Romania*, XVI, p. 58 et XX, p. 579.
2. A. Baudler, *Guiot von Provins*..., p. 55-69 (avec une analyse étendue).



tion à la *Bible* sous le titre : *l'Armeüre du chevalier* (p. 94-113).

Ce second poème, qui n'est pas, à proprement parler, la « suite » de l'ouvrage principal, est loin d'avoir autant d'intérêt. Il n'a pas, du reste, le même caractère : c'est le développement des lieux communs impersonnels de la littérature religieuse du temps au sujet des armes qui conviennent au chrétien pour lutter contre les ennemis du salut[1]. Mais le style est bien celui de la *Bible*, c'est-à-dire d'un écrivain expérimenté.

La « Bible », miroir à toutes gens, que l'auteur a entreprise de ce « siecle puant et orrible » est sincère, écrite en toute indépendance, « sanz felonie et sans ire ». Que les prud'-hommes s'y amendent ! Personne ne sera nommé ; ceux-là donc qui se reconnaîtront s'accuseront eux-mêmes par là :

34 Cil mostrera bien sa folie
Qui le blasme sor lui metra...
Molt se descuevre folement
Qui commun blasme sor lui prent.

L'auteur fleurira cette bible des philosophes anciens, qui furent avant Jésus-Christ. Car ces sages vivaient « selonc reson ». Philosophe, c'est un beau nom : il signifie, en langue grecque, « amans de bien et de droiture ». Des anciens philosophes Guiot a entendu parler à Saint-Trophime d'Arles :

70 A Arle oï conter molt gent
Lor vie, en l'eglise Saint Trophe[2]...

Il en cite une vingtaine : Térence, Platon, Sénèque,

1. Exposer allégoriquement la signification des diverses pièces de l'armure du chevalier est un lieu-commun très souvent développé dans la littérature du moyen âge. Sur ce point, v. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 59. Cf., ici, p. 150 et 188.

2. Variante du ms. publié par J. Orr. Celui de Barbazan-Méon remplace cette leçon, évidemment bonne, par une platitude : « Lor vie en l'estoire sanz troffe. »

Aristote, Virgile, Socrate, Lucain, Diogène, Priscien, Aristippe, Cléobule, Ovide, « Estaces » (Stace), Pythagore, etc. Tous, incorruptibles censeurs des mœurs des mauvais princes. Mais, aujourd'hui, le siècle est retombé en enfance, anéanti.

Et d'abord, les princes. Ils ne sauraient être pires qu'ils sont. Or c'est là chose nouvelle. Guiot a, lui-même, connu un temps où il en était autrement.

113 Ha, douce France ! ha, Borgoingne !...
Or plorent les bones mesons
Les bons princes, les bons barons
Qui les granz cors * i assembloient
Et qui les biaus dons i donoient.
Dieu, com furent prou et vaillant
Et riche et saige et quenoissant ** !
Et cil sont si nice *** et si fol
Et guileor **** et lasche et mol
Que, se je bien grant sens avoie,
Entr'aus, ce cuit †, tot le perdroie...
Entr'aus ai tot le sens perdu.

C'est qu'ils n'ont pas été frappés au coin des monnaies loyales ; l'auteur ne se fiera jamais en forge où travaillent de mauvais ouvriers. — La cause de cette dégénérescence, ce sont donc les « fausses et mauvaises engenreüres », sans doute les adultères « obscurs » qui introduisent les produits de mauvais étalons dans les meilleures familles[1]. Comment prudhomme pourrait-il, en effet, semer de mauvaise graine ?

151 Je ne voldroie estre blasmez
Des dames ; sauves lor ennors
Çou di ; mès des engenreors
Me pleing, ce ne puis je lessier,

* cours. — ** connaisseurs. — *** sots. — **** trompeurs. — † je crois.

1. Cf. plus haut, p. 22.



Que trop furent malvès ovrier.
Le monde nos ont encombré
D'ort* siecle, de desesperé...

Les princes de nos jours sont félons, vilains, « eschars » (pingres), ne croient pas en Dieu... On a tort de les appeler princes. Les Allemands et les Anglais[1] font maintenant des rois et des empereurs d'étoupes (de soliveaux ?) et de chiffons (de menue paille ?)[2].

Les chevaliers perdent leur temps avec eux ; arbalétriers, mineurs, ingénieurs prendront désormais le dessus. — Les bons vavasseurs du temps jadis, sages conseillers qui savaient ce que « raisons estoit », qui faisaient donner largement et assembler les cours, et que les princes honoraient, ils sont « morts ». On leur fait tort, maintenant ; on les outrage, on les écorche. « Cil prince nos ont fait la figue ». Belle matière à chanter sur la harpe et la vielle ! La condition des chevaliers est devenue pire que celle des hommes taillables. Des barons et des châtelains il y en aurait assez de vaillants, sans doute, si les princes n'étaient pas si serrés, si tristes et si durs. Mais plus de fêtes, plus de joie. Les palais d'autrefois, faits pour tenir cour et riche vie, sont abandonnés ; rois, ducs et comtes leur préfèrent de misérables baraques, et les bois :

* sale.

1. Le ms. de Méon porte : « Li Alemant et li Tiois. » L'une et l'autre de ces leçons sont historiquement acceptables.

2. Passage malade dans les deux manuscrits, surtout au v. 174. L'un des manuscrits porte « Des estapes et des crevices » ; l'autre « Des estoupes et descrescine ». Méon, « Des estoupes et des crevices ». J. Orr, « Des estapes et des crevices ». K. L. Zimmermann (dans les *Romanische Forschungen*, 1911, p. 290) reproduit une correction que j'avais antérieurement proposée, tendant à terminer le v. 174, qui doit rimer avec « princes », par le mot « cinces » (chiffons). Mais je ne sais trop comment corriger le reste du vers pour qu'il se tienne sur ses pieds. — M. Antoine Thomas me suggère, au dernier moment, « creïnces », criblures.

Il n'aiment pas palès ne sales,
Mès en maisons ordes et sales...
Se reponent, et en boschages...

Ainsi n'agissaient pas le roi Artur, ni Alexandre, ni Assuérus, ni l'Empereur Frédéric qui tint naguère, à Mayence, une cour « sans pareille » dont l'auteur, qui y était, n'a point perdu le souvenir.

Le monde finira par l'amoindrissement de toutes choses, dont les premiers symptômes s'accusent aujourd'hui. Un temps viendra certainement où les hommes seront si petits qu'ils pourront se servir d'un four, à huit, comme aire à flageller les gerbes, et se battre en duel, à deux ou à quatre, dans un pot[1]. — On voudrait être mort quand on pense aux princes qui étaient autrefois et qu'on les compare à ceux qui les ont remplacés. L'argent s'est changé en plomb. Et Guiot enfile ici les noms des héros qu'il a connus :

314 Qui fu l'empereres Ferris !
Et qui fu li rois Loëis
De France, dont je certeins sui
Que il ama Dex, et Dex lui !...
Qui fu li riches rois Henris !

Et tant d'autres : « Li jones rois » (Henri au Court Mantel), le roi Richard [Cœur de lion], Jofroi de Bretagne, Henri de Champagne, le comte de Clermont, le comte Thibaut [de Blois et de Chartres], le comte Renaut de Mousson, le comte Philippe [d'Alsace], le comte Mathieu de Boulogne, le comte Girard de Vienne [et Mâcon], le roi d'Aragon, le comte Raimon-Bérenger de Provence, le comte Raimon de Toulouse...

1. Lieu-commun. Mais les écrivains du moyen âge l'expriment, pour la plupart, platement, comme l'auteur de *La Poire* (v. 1250) : « Li cortois, li preu, li vaillant — Apeticent et amenuisent ; — Et cil qui grievent et qui nuisent — Croissent toz jors et mouteplient ». — Le président Fauchet, au xvie siècle, s'est dit très frappé de ce passage de la *Bible*, au point de vue littéraire.



..... Molt est changiez
Li siecles de tel com jel vi.
Quel prince ot ou* roi Amauri !
Molt vi gloriouse sa vie
La riche terre de Surie**.
Quiex fu li jones cuens Henris[1],
Se outre mer fust encor vis !

L'énumération continue : le comte de Genève, le comte de Chalon, le duc de Lorraine, Étienne de Bourgogne... A partir d'ici, il s'agit, plus que jamais, de princes que l'auteur a connus personnellement, et qui ont été ses « amis » : le marquis Conrad [de Montferrat], Gui de Châtillon, Jacques d'Avesnes, Robert de Sablé, Bernard de Saint-Valeri. Ce n'est pas tout : Gaucher [II], que Guiot a vu chez lui, à Salins ; Bernard d'Armagnac qu'il a connu « la outre, entre les Gascons » ; Raoul de Fougères, Guillaume de Mandeville [comte d'Essex et d'Aumale], Hues du Chastel[2], Raoul de Mauléon, le vicomte de Turenne ; Bérard (Barral) et Guillaume le Gros, les deux frères de Marseille ; le châtelain de Saint-Omer, Maurice de Craon[3], Renaut de Nevers, Henri de Faucigni, Raoul de Couci, Ebles de Charenton [-sur-Cher], Gérard de Rancon (en Limousin), Étienne du Mont-Saint-Jean, Simon de Commerci, Guillaume de Mello, Aimes de Marigni, Barthélemi de Vignori, Raimon d'Anjou[4]. L'auteur se souvient encore de Guillaume [VIII], sei-

* dans le. — ** Syrie.

1. Henri II le jeune, comte de Champagne (1180-1197).

2. A. Baudler (p. 33) croit qu'il s'agit peut-être ici du père d'Hugues III, seigneur de Berzé-le-Châtel, près de Mâcon ; mais il y a eu, à cette époque, d'autres « Huc du Chastel ».

3. Le héros du roman de *Morice de Craon* (v. *La Vie en France au moyen âge d'après les romans*, p. XXII, note 3).

4. Ce personnage mérite de retenir l'attention entre tous. C'est sans doute ce Raimon d'Anjou en Dauphiné (Anjou, canton de Roussillon, Isère), qui est si souvent cité dans les œuvres de Francesco da Bar-

gneur de Montpellier; d'une foule de barons et de chevaliers qu'il rencontra au noble château de Noyers en Bourgogne : Pierre de Courtenai, Gui de Montjai, Hervis de Vierzon. Et à Bourbon, à Clermont en Bassigni ! Quels hommes furent Gobert d'Aspremont, le comte Rotrou du Perche, Baudouin de Hainaut, Hervé de Donzi, Jofroi de Pons, Dreu d'Amiens, ceux de Traînel, le comte de Montbéliard ! Et à Joigni, et à Châteaudun, et à Montréal en Bourgogne ! Quels barons c'étaient que le comte Étienne de Sancerre, ceux de Brienne et de Broyes, Hugues de Saint-Pol[1] ! A Troyes, il y avait Clarembaut de Chappes, Eudes le Champenois [de Champlitte], Jofroi de Joinville, le comte Henri de Bar, Miles de Châlons. Tous ces vaillants hommes, non seulement l'auteur les avait « vus », mais il avait, jadis, reçu d'eux des dons :

> 492 Ja ne vous ai baron nommé
> Qui ne m'ait veü ou donné...
> Por ce sont en mon livre escrit.

Les successeurs de tous ces bons seigneurs, qui sont tous

berino (Ant. Thomas, *Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*. Paris, 1883, p. 130-142 ; cf. *Romania*, 1923, p. 570). Il avait composé, en provençal, au cours de la seconde moitié du XIIe siècle, plusieurs ouvrages didactiques sur des questions de courtoisie et de morale, qui paraissent perdus, comme l'est aussi la glose continue qu'en avait faite Ugolin de Forcalquier. — Raimon d'Anjou était dans l'usage de formuler des règles d'éthique et d'étiquette mondaines en forme de sentences souvent trop condensées pour être claires. D'après Francesco, son écuyer Landelot, qui le servit pendant vingt-quatre ans, jusqu'à ce qu'il eût, lui-même, reçu la chevalerie, ne se couchait jamais sans avoir mis par écrit les oracles qui étaient tombés, pendant la journée, de la bouche du maître. « C'est, dit A. Thomas, une physionomie qui rappelle celle de Joinville... » ; elle n'est pas non plus sans analogie avec celle de Philippe de Novare (plus loin, p. 205).

1. Le comte de Saint-Pol (Hugues IV, † 1205 à Constantinople), n'est nommé que dans un des deux manuscrits, mais, dans l'autre, l'omission est accidentelle.



morts, n'ont, hélas ! d'autre souci que d'amasser. Il en est même qui se font les protecteurs des Juifs[1] et des usuriers. Par là, ils pratiquent l'usure eux-mêmes :

> 529 Sachiez que cil qui les maintient
> Est sire et mestre de l'usure.

Or l'usure est un métier condamné dans l'Évangile, et aussi par l'expérience. N'est-il pas constant que les hoirs des usuriers déchoient régulièrement dès la seconde ou la troisième génération ? Cela ne manque jamais d'arriver.

*
* *

On va parler maintenant des « Romains », en commençant par le sommet de la hiérarchie : des archevêques, des légats, des évêques, des chanoines, des abbés, des moines noirs, des moines blancs, des moines de la Chartreuse et de Grandmont, de Prémontré, des chanoines réguliers qui s'habillent de noir, du Temple, de l'Hôpital, des Convers de Saint-Antoine, des nonnains et des converses, des « devins » ou théologiens, des « legistres » ou hommes de loi, des « fisiciens » ou médecins. Nul mensonge, droite vérité dans

1. Gautier de Coinci, presque contemporain de Guiot, et moine comme lui, est nettement antijuif. Il répète avec violence que, s'il était le maître, il ne laisserait pas « durer » un seul individu du peuple maudit : non pas tant parce qu'ils s'obstinent dans leurs erreurs théologiques que parce qu'ils épuisent le monde par leurs usures sous la protection des princes ; ils deviennent ainsi, en s'installant partout dans la faveur de qui commande, maîtres des chrétiens, et ce sont des maîtres très durs. Peu importe d'ailleurs qu'ils se convertissent, car ils ne sont pas sincères (LXXXV-LXXXVI), et cela ne change rien à la situation :

> Mainent Juif chrestienté...
> Crestien se font, mès il mentent.

Cent ans plus tard, doléances analogues (*Histoire littéraire*, XXXV, p. 461).

(Cl. Hachette.)

UNE PAGE DE LA *SOMME LE ROI*

L'AVARICE

Bibl. nat., fr. 1838, fol. 45 v°.

tous les cas. Écoutez bien. L'auteur n'aime pas à jeter ses rubis aux pourceaux. L'indifférence du public le décourage ; l'attention du public double ses forces.

Cil qui n'entent, mon sen me troble,
Et qui entent, mon sen me doble.

Notre père le pape devrait être comme l'étoile immobile, la tramontane, qui guide les mariniers. Vous avez ouï parler de l'art « qui ne peut mentir », inventé par les marins :

Une pierre laide et bruniere,
Ou li fers volentiers se joint,
Ont ; si esgardent le droit point,
Puis c' une aguile i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié ;
En l'eve* la metent sanz plus
Et li festuz la tient desus ;
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoile...
Quant la mers est obscure et brune
C'on ne voit estoile ne lune,
Dont font a l'aguille alumer.
Puis n'ont il garde d'esgarer ;
Contre l'estoile va la pointe.
Por ce sont li marinier cointe
De la droite voie tenir.
C'est un ars qui ne puet faillir[1].

* eau.

1. Ce passage, un des premiers textes où il soit question de l'aiguille aimantée, est depuis longtemps célèbre. Il semble indiquer que Guiot avait navigué (en allant en Palestine ?). Mais J. Orr (p. 124) croit en avoir trouvé la source au livre II, c. 98, du *De natura rerum* d'Alexandre Neckam. — Cf. les textes contemporains sur le même sujet, réunis par R. Berger, *Canchons und Partures des... Adan de le Hale* (Halle a. S., 1900), p. 173, et le *Dit de la Tremontaine*, dans la *Romania*, 1915-1917, p. 563.

Il est assez remarquable qu'il y ait un passage parallèle à celui-ci dans le *Parzival* de Wolfram von Eschenbach (v. 715) : « Als pôlus artanticus gein dem tremuntâne stêt, der neweder von der stete gêt. » Mais il n'y



Tel devrait être notre père qui est à Rome. Mais le père qui occit ses enfants commet un grand crime. Ah ! Rome, tu nous occis tous les jours. Les cardinaux vont dans toute la chrétienté, embrasés de convoitise, pleins de simonie, comblés de mauvaise vie, sans foi et sans religion. Ils viennent, et vendent Dieu et sa mère, trahissent leur maître, dévorent tout. Certes les signes qui doivent annoncer la fin du monde se font trop attendre : « Trop voi desesperer la gent ». L'orgueil et l'or qu'ils emportent outre-monts, qu'en font-ils? Ils n'en font certes ni chaussées, ni ponts, ni hôpitaux. Le pape, dit-on, en a sa part. Tant pis. Il devrait être tout yeux, comme la couronne[1] en plumes de paon ocellées qu'on lui fait porter. Mais on lui a crevé les yeux. Les légats ont tout aveuglé ; nul n'y voit goutte. C'est grand dommage que notre père ait de pareils conseillers. Au reste, ce n'est pas étonnant, puisqu'il s'entoure de Romains; c'est le terroir qui veut cela :

743 Des Romains n'est il pas merveille
S'il sont fax* et malicïeus.
La terre le doit et li lieus....

C'est à Rome que Romulus a tué son frère, Néron sa mère; que Jules César a été massacré, saint Paul et saint Pierre suppliciés, et saint Laurent rôti. Certes, Rome a fort

* faux.

a pas d'autre concordance entre les poèmes de Wolfram et les écrits conservés de Guiot, comme l'a constaté S. Singer (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1917, 4, p. 43).

1. J. Orr, qui s'étonne de ce mot, commun à tous les manuscrits, constate lui-même (p. 125) que « le pape Urbain III envoya une couronne de plumes de paon, tissée en or, pour le couronnement de Jean, fils d'Henri II, comme vice-roi d'Irlande ». Le métier de « chapelier en plumes de paon » était classé comme de luxe (v. le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, titre XCIII, où il est dit : « Leur mestier n'apartient fors que as eglises, aus chevaliers et aus haus homes »).

« abaissé nostre foi » ; les rois et les princes « s'en devroient bien conseillier ». Rome nous exploite et nous gruge :

772 Rome est la doiz* de la malice
Dont sordent tuit li malvès vice.
C'est un viviers pleins de vermine.
Contre l'Escripture divine
Et contre Deu sont tuit lor fet.

Pourquoi ne court-on pas sus à Rome plutôt qu'aux Grecs [de Constantinople] ?

777 Touz li siecles por qoi ne vet
Sor aus ainz que sor les Grifons** ?

Néanmoins il convient de prier pour le pape, notre père.

Quant à nos pasteurs directs, les archevêques et les évêques, « il font molt pou de ce qu'il doivent » ; ils ne vivent pas « selon droiture » ; ils dévorent le bien du pauvre ; ils « sormanjuent », ils « sorboivent »... Nombre de clercs s'évertuent avant d'être appelés aux honneurs, qui « se repentent de bien fere » dès qu'ils ont atteint le but ; « lors gabent et jurent et mentent » (v. 854). Alors l'orgueil et la simonie les envahissent. Ils vendent le Juge suprême. Mais Celui-ci les châtie souvent de leurs forfaits ; seulement, il est peu de gens assez clairvoyants pour se rendre compte des « jostises » que Dieu prend d'eux, même en ce monde :

882 Molt done Dex fieres colées***.
De tantes granz en a données
Dont il nos deüst bien membrer****.
Assez en savroie nommer ;
Mès je ne vueil nommer nului[1].

* source. — ** ne va sur eux plutôt que sur les Grecs. — *** tapes. — **** souvenir.

1. Allusion obscure à des incidents dont des évêques avaient été récemment victimes.

Je ne prétends pas que tous les légats, tous les archevêques et tous les évêques soient comme il vient d'être dit, mais « molt petit i a de boens » ; c'est de notoriété publique. Et les meilleurs sont sans influence : « Or ne vaut rien voiz de prodomme ».

Le commun du clergé, clercs, prêtres, chanoines séculiers, « fait mescroire et desesperer le siecle » par sa conduite et ses exemples.

966 Provendes, Eglises achatent,
En maintes manieres baratent* ;
Acheter savent et revendre
Et le terme molt bien atendre
Et la bone vente dou blé.
Et s'ai bien oï et taasté
Qu'as Juïs prestent lor deniers.

Les prébendes des Églises « citeienes » (urbaines) devraient être conférées honnêtement, à des gentilshommes, car « haute Eglise requiert hautesce ». Nul chanoine « citoien » ne devrait être vilain. Or des vilains sont introduits dans les chapitres, « dont une bone compaingnie est blasmée sovent a tort ». Au reste, que les prud'hommes de bas lignage ne se croient pas visés par ces paroles :

1011 Tuit li prodome sont gentil.

Et on déchoit de la noblesse par défaut de sens, déloyauté, mal agir.

Les clercs, qui récitent si souvent la parole de Dieu, devraient être nets, sains, et purs entre tous. Pourquoi ne vivent-ils pas bien ? Il en est de si enfoncés dans le péché qu'ils ont semé la désespérance « entre les genz qui pas ne croient ». Et eux-mêmes, pense l'auteur, ils ne croient pas.

* fraudent, friponnent.

— Tout cela, c'est la faute des Romains qui, de par le monde, ont semé leur mauvaise graine.

Les moines noirs et les abbés [1]. — Guiot a contre eux des griefs particuliers. Car il était lui-même moine noir, pour ses péchés. Et sa qualité de moine le mettait en difficulté avec tout le monde. Le siècle lui « en tenait forment court ». On lui jetait à la tête les abus des grands abbés.

1066 Certes, sovent me font irié.
Seignor, quiex corpes i ai gié* ?
En cest point m'ont mis nostre frere
Que j'en donroie, par saint Pere,
Doze freres por un ami ;
C'onques plus dures gens ne vi.
S'il me voient dehaitié**,
Il n'auront ja de moi pitié.
Et, s'il me voient avoir aise,
Il me porchaceront mesaise.

Il en enrageait : pour un peu, on l'en aurait fait « desrendre » (jeter le froc aux orties). D'autre part, les autres « rendus », ses frères, ne le ménageaient pas.

Il entendait dire que « noz abaïes sont destruites par nos abbez ». On lui rebattait les oreilles de ces continuels changements de prieurs dont « les mesons sont destruites ». Sur ce dernier point, du moins, il avait une réponse toute prête, et fort grossière :

1085 Mès tant i a, je lor respont
Que por ce sovent les remuent
Qu'il ont poor*** que il ne puent...

* quelles fautes y ai-je ? — ** mal à mon aise, malheureux. — *** peur.

1. Ici commence la revue des Ordres monastiques. C'est une des plus anciennes, et la plus intéressante, des énumérations plaisantes de cette espèce, dont on a un assez grand nombre. Voir notamment la *Descrission des relegions* par Hues Li Rois de Cambrai (dans ses *Œuvres*, éd. Långfors, Paris, 1913), les *Œuvres* de Rutebeuf (éd. elzévirienne, I, p. 187) et le *Livre de Mandevie*.

Il y avait plus de douze ans passés qu'il portait les « noirs draps » lorsqu'il écrivait son livre. En ces douze ans, s'il n'avait pas fait de bien, il n'avait pas non plus fait de tort à la communauté ; c'est une justice qu'il se rend :

1094 Je ne lor destruis onques rien
Se g'i fiz onques point de bien...

Les bons « cloistriers » (simples moines) n'étaient pas d'avis qu'il eût « meffait », comme d'autres l'en accusaient :

1096 Dex ! moie corpe*, je meffis.
Por quoi ? qu'ensi lor est avis.
N'est pas avis aus bons cloistriers
Dont est honorez li mostiers.

Les bons abbés d'autrefois avaient épousé, en Sainte Église, trois pucelles : Charité, Vérité, Droiture. Les abbés de maintenant les ont remplacées par trois vieilles et dégoûtantes sorcières : Trahison, Hypocrisie, Simonie. « Ces trois vieilles nous destruiront ».

1165 Et li cloistrier que devenront ?
Qui ce savent et ice voient
Par folie chantent et proient...
N'osons mès parler ne rien dire.
Li uns boute, li autre tire ;
Itel i a qui se conseille.
Ice est une grant merveille,
Que nos connoissons nostre tort
Et savons que nos sommes mort,
Et que nous avons tout perdu.
Malement sommes deceü...

On l'entreprenait aussi au sujet de l' « Ordre blanche » (les Bénédictins de Citeaux), quoiqu'il n'en fît pas partie, parce qu'il avait été, pendant quatre mois, à Clairvaux :

1194 Or dit on que mal m'i provai,
Por ce que tant i sejornai.

* ma faute, dans le sens de *mea culpa* ; on le dit encore en Normandie.

Se j'eüsse esté en la route
Deux ans ou troiz, jel sai sanz doute,
Je n'en fusse tant ramponez *...
Quatre mois fui ge a Clervaux :
Ce ne fu mie trop granz max !
Je m'en parti molt franchement.
Travail i oi, et paine grant
I lessai trop et grant envie
Et grant durté et felonie,
Ypocrisie et murmuire...
Car n'a nule Ordre en tot le mont
Ou ait mainz de fraternité.
S'il ont avoir a grant plenté,
Ja por ce miex ne lor en iert **.

Les moines blancs sont riches et impitoyables, même entre eux :

1218 Li uns d'aus n'a pitié de l'autre
Quant le voit gesir sor le pautre ***,
Pensif ou malade ou destroit ****.

Ils n'ont pas le temps de s'apitoyer, étant de vrais marchands en foire :

1246 Mestre coçon † et marcheant
Sont il certes et bien errant.

On pourrait citer mille églises où ils ont installé leurs granges, établi des porcheries dans les cimetières et des écuries là où la messe était chantée. Les forêts sont sillonnées de leurs charrois. Ils font tailles et prises sur leurs hommes, au grand effroi des pauvres qu'ils expulsent en les renvoyant « a pain querre ». Et ce sont ces gens-là qui disent que tout le monde sera damné, excepté eux ! [1]

* plaisanté. — ** sera. — *** grabat. Ms. : *fautre*. — **** triste, inquiet. — † maquignons, revendeurs.

1. Hélinant, l'auteur des *Vers de la Mort*, était cistercien. Il confirme (str. XXXVI et s.) que son Ordre est rigoureux. Mais, plus tard, devenu vieux, il l'a dit, dans son 2e sermon pour la Nativité de la Vierge, charnel et dégénéré : « Monachi et conversi sine causa intrant infirmitorium,

Au reste, ce sont surtout les abbés, les céleriers et les grangers des moines blancs qui profitent de toutes ces richesses ; ils ont des « enfermeries » doubles ; les bons vins clairs sont pour eux : les vins troubles, ils les envoyent au réfectoire des simples « cloistriers » qui « soutiennent tout le faix » de l'Ordre, ne s'entremettent de rien, n'en peuvent mais. L'auteur aimerait mieux être en Perse qu'en ces « cloistres vilains sans pitié », où l'on se couche souvent, le soir, le cœur percé d'avoir choisi un si mauvais parti [1]. Il n'en est pas ainsi, du moins, dans *notre* Ordre :

1312 La covoitise soit aus Blans !
Toz lor lés * les boz et les plans.
Ne veez vos des blans abbez
Qui porchacent les evesquez,
Et s'en ont fet un chardonal [2] ?

* laisse.

murmurant pro carnibus, litigant pro vino. Nesciunt vel illi psallere, vel isti laborare, nisi pleni et ructuantes ».

1. Comparer le *Roman de la Rose*, v. 13967 et suivants. Jean de Meun dit là, très agréablement, que plus d'un se repent d'être entré en religion et s'agite pour s'en évader. On a, dit-il, dans ces cas-là, le sentiment d'être comme le poisson dans la nasse. Les autres, du dehors, en vous y voyant frétiller, et constatant qu'il y a fort à manger là-dedans, vous croient content ; mais c'est une erreur :

C'est li fos peissons * qui s'en passe
Par mi la gorge de la nasse...
Li autre, qui dehors demeurent,
Quant il le veient, si acueurent **...
Car la le veient tourneier
Et par semblant esbanceier *** ;
Et pour ice meismement
Qu'il veient bien apertement
Qu'il a laienz assez viande,
Tele con chascuns d'aus demande,
Mout volentiers i enterroient.

2. Le cardinal cistercien auquel il est fait allusion en ces termes n'est-il pas Gui de Parai [peut-être de Paray-le-Monial en Bourgogne], ancien abbé de Citeaux, dont la carrière en cour de Rome fut si brillante sous

* fol poisson. — ** accourent quand ils le voient. — *** s'amuser.

Ja ne verrez si desloial.
Touz les autres passent d'envie
Et d'orgueil et de symonie.

Le genre de vie qu'on mène à la Chartreuse, où chacun accommode sa nourriture dans sa propre maison, mange seul et couche à part, ne fait guère envie à Guiot, qui le connaît bien (« De lor maniere certains sui »). Quand ils soufflent et attisent leur feu, les Chartreux n'ont pas trop bon air. Et la solitude n'a rien d'agréable :

1341 Je ne sai que Dex i entent,
Mès ne voldroie, ce m'est vis,
Estre touz seuz* en Paradis...

Il ne faut pas se fier aux reclus qui se font emmurer. C'est folie. Qui s'emmure, s'aime peu. Les Chartreux, il est vrai, n'en sont pas là. Et leur réputation, en général, n'est pas mauvaise ; l'auteur lui-même a appris à les estimer. Ils n'ont pas de céleriers qui fassent, chez eux, leur pelote. Mais ils ont un tort très grave : ils tuent ceux de leurs frères qui sont malades, faute de soins ; et cela contrairement à la Règle de saint Benoît. Laisser mourir un homme devant soi, lorsqu'il serait possible de le sauver, c'est ce que Guiot ne fera jamais. Or c'est ce qu'ils font, en imposant aux malades, comme aux bien portants, l'abstinence de la viande. Pourtant, au sentiment de ceux qui s'y connaissent, le lait, le

* seul.

Innocent III : légat en France et en Allemagne, évêque de Palestrina, archevêque de Reims ? [Voir sa notice dans l'*Histoire littéraire*, XVI, p. 499]. Gui de Parai est mort le 30 juillet 1206. — Un autre cistercien, Girard, abbé de Pontigni, fut fait cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano* en 1198 ; les nomenclatures cardinalices fixent sa mort « vers 1210 ». — Je ne vois pas d'autre cardinal de l' « Ordre blanche » avant Rainier Cappocci, de Viterbe, promu en 1212 (mort en 1252), dont il ne saurait être question ici.

beurre et les fromages incitent encore plus à la luxure que la chair des animaux. Tant de cruauté fait horreur :

1425 De lor Ordre n'ai point envie.
Tant sai ge bien, se g'i estoie,
Le premier jor congié penroie.
De religion * sanz pitié
Doit on molt tost penre congié.
S'il nou me voloient doner,
Je sauroie bien esgarder
Par ou je feroie le saut.
Je n'aim pas Ordre ou pitiez faut
Com on en a plus grant besoing.

L'Ordre de Grandmont, Guiot est aussi fort au courant de ses mœurs[1]. Les Grandmontains font ensemble leur cuisine, boivent et mangent en commun et n'observent pas le silence entre eux. Leurs églises sont bien tenues. Mais les voilà qui se mettent à avoir des vaches, des juments et des brebis, ce qui leur était jadis interdit. Mais, et surtout, ils sont riches et orgueilleux, maîtres des seigneurs et des princes. La guerre qui les a récemment divisés a jeté beaucoup de jour sur leurs affaires qu'ils tenaient fort secrètes, et révélé leur hypocrisie. Ils ont assurément des mérites : encore une fois, ils entretiennent bien les églises. Mais leur charité est tout extérieure :

1502 A mengier donent belement.
Ice font il adroitement
Par ça defors en un ostel.
Molt est fol qui lor requiert el **.

* Ordre religieux. — ** autre chose.

1. Comparer *l'Enseignement moral* (*Romania*, 1877, p. 35 et 1885, p. 128), dont l'auteur s'épanouit, comme tant de ses confrères, en pensant à la figure que feront, « quand Dieu tiendra son parlement », c'est-à-dire au Jour du Jugement, les malfaiteurs qui prospèrent ici bas en son temps : « Cil de Grantmont et de Citeaus... — Qui font au segle lor aveaus... — Don toz li mons se plaint et crie... ». Il y a aussi un mot sur les Grandmontains (str. xv) dans la *Descrission* précitée de Hues Li Rois.

Ils s'arrangent pour que leurs maisons de France et de Bourgogne soient peuplées de frères gascons et espagnols ; et ils envoient les français et les bourguignons ailleurs. Ils vivent ainsi en étrangers dans tous les pays, où ils n'ont pas de relations et dont ils ignorent la langue, ce qui contribue à leur « noble contenance ». Ils sont connus, d'ailleurs, pour aimer « fors sausses et chaudes pevrées », et pour le soin qu'ils ont de leurs belles barbes :

1542 La nuit, qant il doivent couchier,
Se font bien laver et pingnier
Lor barbes et enveloper
Et en trois parties bender,
Por estre beles et luisanz
Quant il vienent entre les genz.
Molt les crollent*, molt les aplaignent**.

Dans cet Ordre, la charrue est mise devant les bœufs et tout va de travers, car les convers y commandent aux prêtres et aux prieurs :

1560 Li priors au mestre demande :
« Que dirons nos ? » ; et il commande.
Et s'il autrement le fesoient,
Li convers molt bien les bat[r]oient.
Maistre et seignor sont li convers.

Tout cela avec l'approbation de Rome qui a consenti pour de l'argent à cette suprématie absurde des convers sur les clercs. — Encore un Ordre où l'auteur ne se soucie pas d'entrer : il a peur de ces gens barbus !

Les chanoines blancs de Prémontré sont maintenant en décadence. Ils s'étaient élevés très haut, en France, et sont tombés en peu de temps. Ceux-ci ne vivent pas discrètement, comme les Grandmontains. Ils font au contraire, parler d'eux, « de lor faiz et de lor folies ». Ils « batent molt bien lor abbez ». A la fin, ils ont tout perdu :

agitent. Cf. « Croulebarbe », nom d'un quartier de Paris. — ** caressent.

1607 Molt par furent de bel ator
Et de grant richesce comblé,
Et molt proisié, et mout amé.
Trop ont vendu et engaigié...
Nostre Sires en ait pitié !

Les chanoines « aux noires chapes d'isanbrun » avec des surplis blancs — c'est-à-dire les chanoines de Saint-Augustin — plaisent assez à Guiot, car ils sont bien habillés, bien chaussés et bien nourris; ils sont « du siècle » ; ils vont partout comme ils veulent. Ils n'observent pas, à leurs repas, la règle du silence[1]. Grandes différences avec Cluni ! Ceux de Cluni n'ont qu'un mérite, c'est de tenir leurs promesses ; mais Guiot aimerait mieux qu'ils ne les tinssent pas si bien. On ne lui avait que trop exactement annoncé les misères qu'il subirait parmi eux :

1666 Trop tiennent bien leur convenanz
Que il prometent la dedenz !
Il me promistrent, sans mentir,
Que, qant je voldroie dormir,
Que il me covenroit veillier,
Et quant je voldroie mengier
Qu'il me feroient geüner.
Plus me grieve trop de parler,
Qu'il me tolent*, que d'autre chose.
Il n'ont prou tens; nus n'i repose :
Toute nuit braient ou mostier;
Mès ce m'i a molt grant mestier,
Qu'il m'i lest dormir en estant**.
Par foi, travail i a molt grant.
Et quel repos ont il le jour
Fors seulement en refretour*** ?
La nos aportent hués pugnais****
Et faves a tout le gambais †.

* m'interdisent. — ** tout debout. — *** réfectoire. — **** œufs pourris. — † et des fèves avec les cosses.

1. Même éloge, mais aiguisé de blâme, des chanoines de Saint-Augustin, une ou deux générations plus tard, dans *la Vie dou monde* de Rutebeuf (*Œuvres*, II, 39).

Certes sovent en suiz iriés.
Por ce que li vins est moilliez
Me fet mal cuer après les hués*,
Que trop i a du boire aus bués**.

A l' « Ordre noire » Guiot préférerait encore le Temple, si honoré en Syrie et si redouté des « Turs », où « se rendent li chevalier qui ont asavourei lou siecle » (joui du monde), mais à condition de ne pas avoir à combattre, car « la bataille ne me siet pas ». Suit cette singulière profession de foi d'un qui n'aime pas les coups :

1718 S'en lor Ordre rendus estoie
Tant sai je bien que je fuiroie.
Ja n'i atendroie les coux...
Ja por pris ne por hardement
Ne serai, se Dex plest, ocis.
Miex vueil estre coarz et vis
Que, morz, li plus prisiez du mont.

Les Templiers sont populaires : « tuit voelent oïr lor servise »; ils tiennent leurs maisons nettes. Convoiteux et orgueilleux, c'est tout le mal qu'on peut dire d'eux ; mais tout le monde le dit[1].

Fiers et orgueilleux, les Hospitaliers le sont aussi : « Molt les vi outre mer, en Jherusalem ». Et ils ne pratiquent guère l'hospitalité, qui est la raison de leur Ordre, tant par deçà que par delà. C'est parce qu'ils sont trop riches. C'est la Charité qui manque ; or

* œufs. — ** boisson à bœufs (de l'eau).

1. C'est, en effet, dès une époque fort ancienne, l'accusation de style contre les Templiers, hommes d'argent, financiers, spéculateurs. Voir, par exemple, l'intéressant fragment, de la première moitié du XIIIe siècle, publié par P. Meyer dans la *Romania*, 1875, p. 391 :

Mult sont prudom[e] li Templer
E bien se sevent purchacer,
Mès trop par aiment le diner ;
[E], quant li tens est alques chiers,
Si vendent blé
Plus volentiers que il nel prestent a lur menie.

1865 Uns moines puet soffrir grant painne,
Trop puet lire, trop puet chanter,
Et travaillier, et geüner ;
Mès, s'il n'a charité en soi,
Molt li valt pou *, si com je croi.

Passons au bon truand Durand Chapuis, qui inventa les Chaperons blancs et donna aux gens les « seignaux au piz ** ». C'était un malin. Ses « seignauz », il ne les donnait pas ; il les vendait. Il était passé maître à tromper les gens ; il en trompa bien deux cent mille et fit une grosse fortune.

Les truands qui se font « Convers de Saint Antoine » ont trouvé d'autres fourberies. Maîtres fourbes, en vérité :

1946 En la vile, loing dou mostier,
Ont fait, por la gent engignier ***,
Un hospital plain de contraiz ****...
Il n'i ont ne clerc ne provoire †...
Mès il donent de l'avoir tant
Au seignor en cui terre il sont,
Qu'a Saint Antoine sougiet sont.
Par tout porchacent, par tout quierent.
Il n'est ne vile ne chastiax
Ou l'en ne voie lor porciax,
D'Escoce jusqu'a Antioche ;
Et puis porte chascuns sa cloche,
Pendue au col de son cheval.
Il a bien en lor hospital
Quinze tiex convers groz et gras ;
N'i a celui n'ait cinq cens mars ;
Et tel i a qui en a mil...
Chascuns a sa fame ou s'amie.
Molt par demainnent noble vie.
Touz en va par gueule et par ventre
Li avoirs qu'a Saint Antoine entre.

Moines « retraiz », nonnes « retraites », infirmes, blessés, mal bâtis et malades (des deux sexes, et les enfants de tous

* lui vaut peu. — ** signes de reconnaissance sur la poitrine. — *** tromper. — **** éclopés. — † prêtre.

ces gens dont le pays est peuplé), ils les recueillent de toutes parts pour attirer les aumônes. Ils sont à l'affût pour s'en procurer :

2002 Quant om a un vilain deffaiz
Par guerre ou par autre meffez,
En la meson sont bien venu
Et a grant joie receü.
Avant les font laver, et poindre
De coutiax, et d'oingnement oindre,
Por roigir et por raancler *...
Sachiez qu'autres feus ne les art **.

On les guérit, et on les fait passer pour des miraculés du feu Saint-Antoine. Avec le produit des aumônes qu'elle obtient par ces artifices, la bande dont il s'agit prête ensuite à usure. Les évêques et le clergé sont parfaitement au courant de ces « truandises », mais ils ne disent rien, parce qu'ils y participent. — L'audace de ces Convers est extraordinaire. On les voit partout prêchant, jusqu'en Espagne et en Allemagne, promenant châsses et croix et sonnant leurs campanelles, pour que les naïfs se mettent de leurs confréries. Pas d'ouvroir où leur bourse ne soit pendue. Pas de four ou de moulin où ils n'aient leur sac béant. De même pour le vin et le poivre. Les femmes surtout se laissent prendre :

2054 Les fames r'ont trovées simples ;
Toailles et aniax et guimples ***,
Fermaux et cointures ferrées,
Fromaiges et jambes salées,
En traient emprès la monoie.

Marchands et cossons (revendeurs) consommés, ils marient très bien leurs filles et se moquent de saint Antoine. L'avis de Guiot est qu'ils feraient mieux de mettre tout cet argent « en l'uevre du mostier », c'est-à-dire pour contribuer à

* rougir et faire suppurer. — ** brûle. — *** touailles et anneaux et guimpes.



l'achèvement de l'église qui s'élève présentement en l'honneur de saint Antoine[1].

Les converses et les nonnes... Ce sujet est délicat, car

2099 Li plus sage sont esgaré
De fame jugier et reprendre...
Plus est legiere que n'est vens...
Je savroie einçois dou soleil
Tout l'estre, dont molt me merveil,
Et le covine de la lune,
Que j'en peüsse conoistre une...
Mès, puisque m'i sui embatuz,
Dire m'estuet* ce que j'en sai.

Les coulons (pigeons) sont comme les nonnes ; ils font leurs nids dans les églises. Les nonnes sont comme les coulons ; elles ne tiennent pas leurs maisons nettes.

2194 Je n'aim pas au mostier la plume
De colomp, por l'orde costume,
Ne poil de fame rooingnie,
Se la costume n'est changie
Dont l'ame est en si grant dotance.

Aussi bien, n'insistons pas... Il y a, du reste, des femmes excellentes dont on ne saurait assez chanter les louanges.

* Il me faut dire.

1. Cette violente philippique contre les hospitaliers de Saint-Antoine de Viennois, qui n'a été signalée par aucun des historiens de cet Ordre (pas même par le dernier, dom G. Maillet-Guy, précité), est un nouvel indice des relations de Guiot avec les comtes de Mâcon et de Vienne. Seul, un familier de la maison de Vienne pouvait être à ce point au courant de la querelle locale entre l' « hôpital » et le « mostier » ou prieuré de Saint-Antoine de Viennois, et intéressé dans cette querelle.

Il y a aux Archives nationales (K 1146, n° 1) un curieux billet original, scellé, sans date, mais du temps de Philippe-Auguste, de « P., indignus sacerdos et humilis minister domus helemosinarie Sancti Antonii cum conventu pauperum ibi existencium », à G., comte d'Auvergne, et à la vénérable comtesse, sa mère, pour implorer leur assistance et autoriser un frère quêteur délégué dans leur pays.

Conformément à son plan, l'auteur fait comparaître ensuite à sa barre les professions libérales et savantes[1].

En premier lieu, les « devins » (au sens de l'anglais moderne *divines*, théologiens), adonnés à l'art suprême :

> 2293 Cil ars fait langue desploier
> Et le senz et la foi doubler.

Les bons clercs et les bons maîtres d'autrefois, qui enseignaient cet art, « lisoient por Dieu » et « tenoient escoles loiax ». Leurs successeurs s'appliquent principalement, de nos jours, à se faire des rentes.

> 2312 Chascuns semble Diogenès
> Ou Aristote ou Socratès.
> Bien ont les paroles puisiées...
> Es escriz de la verité.
> De ce ne sont il pas blasmé.
> Se il montrent la droite voie,
> Je ne di pas qu'en ne les croie.
> Il parolent et bien et bel.
> Il resemblent le buretel*,
> Selonc l'Escripture divine,
> Qui giete la blanche farine
> Fors de lui, et retient le bren**.

* blutoir. — ** son.

1. Les moralistes du moyen âge qui ont écrit des « États du monde » se sont assez souvent occupés, en passant, de ces professions. Comparer à ce qu'en dit ici Guiot ce qu'en ont dit notamment Thibaut de Marli (Bibl. nat., fr. 1850, fol. 101), Matfre Ermengau (*Le Breviari d'Amor*, éd. G. Azaïs, II, p. 65 et suiv.), l'auteur du *Dit des Mais* (A. Jubinal, *Nouveau Recueil...*, I, p. 191 et suiv.), l'auteur de *l'Exemple du riche homme et du ladre* (dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re p., p. 180), et surtout Renaut d'Andon en son *Contenz dou monde* (éd. T. A. Jenkins, dans les *Studies in honour of A. Marshall Elliott*, t. Ier). Renaut d'Andon, qui écrivait au cours de la seconde moitié du XIIIe siècle, accorde dans son ouvrage une place d'honneur, si l'on peut dire, aux avocats, notaires et gens de loi, dont il était peut-être. — Voir aussi plus loin, p. 288.



Autre comparaison : ces docteurs hypocrites, et aussi ces hypocrites abbés, dont il y a tant dans l' « Ordre noire » et dans la blanche, et ces évêques, et ces légats, qui parlent profondément du Décret et des Testaments, sont semblables aux gouttières qui déversent dans les rues les eaux du ciel : ces eaux lavent et nettoient les rues et fertilisent les vergers, mais la gouttière n'en retient rien. Ou bien encore ils sont comme la chandelle qui se gâte dès qu'on l'allume ; elle éclaire, mais se consume et pue en se consumant.

Les « legitres », maintenant. La science des lois et des décrets est une très belle science qui conviendrait même aux rois. Là sont les dits « dont on doit governer le peuple ». Mais cette précieuse liqueur est versée de nos jours dans des vaisseaux si malpropres qu'ils la corrompent. Les étudiants en droit sont les moins sérieux de tous :

2423 ..... Ici se mirent
Tuit cil qui foloient et musent
Es bones escoles et usent
Lor tans por tricherie aprendre.

Ce « chapitre » dira nettement leur fait aux « fausses langues desliées »[1] :

2439 ... Cil seignor vont a Boloingne*
As lois, por les corz maintenir.
Plus les en voi jenglos** venir
Que n'est estorniaus en jaiole***.

Ils plaident ensuite le faux et le vrai pour plus ou moins d'argent. Quémandeurs impudents ! Envieux les uns des autres ! Il n'y en a pas d'honnête.

* Bologne. — ** bavards. — *** étourneau en cage.

1. « Clapetes de moulin a vent », dit Hélinant dans les *Vers de la Mort* (CLXXV, 7).

2477 C'est uns tormenz, une tempeste
Quant il assemblent en un leu
Ou il cuident faire lor preu *.

Ils aiment beaucoup les rentes d'Église ; mais ils ne se soucient pas du service qui en est la raison d'être et la contre-partie. Chose étonnante, qu'ils tirent si mauvaise doctrine d'une si pure fontaine de sapience ! C'est le contraire de l'opération dont Guiot a entendu parler, qui consiste à extraire des serpents un « triacle » (thériaque), ou remède, contre leurs propres morsures.

Restent les « fisiciens », ou médecins, les plus redoutables, sans contredit, de tous les praticiens. Ne tombez pas sous leurs pattes !

2556 ..... Il m'ont eü
Entre lor mains : onques ne fu,
Ce cuit, nule plus orde vie.
Honiz est qui chiet en lor mains.

Pour eux, tout le monde est malade :

2564 Qui les orroit, quant il orinent **,
Com il mentent, com il devinent,
Com il jugent lo pasceret ***,
Par moz qui ne sont mie net !
En chascun homme trovent teche.
S'il a fievre ou la toux seche,
Lors dïent il qu'il est tisiques ****,
Ou enfonduz ou ydropiques,
Melancolïeus ou fieus †,
Ou corpeus ou palazineus ††...

C'est à bon droit que le nom dont on les désigne (« fisiciens ») commence par Fi ! Combien d'ignares parmi eux ? Mais ils se soutiennent tous, dans l'intérêt de la profession.

3594 Uns boins truanz bien enparlez,
Ne mès qu'il soit un pou letrez,

* profit. — ** examinent les urines. — *** Pour « pisseret », vase de nuit. — **** phtisique. — † atteint du « fi », sorte de tumeur. Voir « fic » dans Littré. — †† atteint de « cuerpous » (*cordis pulsus*), c.-à-d. de palpitations, ou paralytique.



Feroit fole gent herbe pestre.
Tuit sont fisicïen et mestre...
Li miaures le poior consent*.
Por ce ont il or et argent.

Guiot ne leur pardonne pas d'interdire les meilleurs morceaux, ni leurs sales pilules qui coûtent si cher, surtout s'ils reviennent de Montpellier : leur gingembre, leur « pliris »[1], leur diadragum, leur rosat et leur violat, leur diarrhodon Julii, leur diamargariton (poudre de perles), leur « syphoine » (ellébore), etc. Il préfère, lui, les chapons gras, les fortes sauces, les vins clairs.

Il en est pourtant qui donnent de bons conseils à l'occasion. Ils sont, ceux-là, comme des rosiers parmi les orties. Honorons-les, en cas de besoin ; après quoi, qu'ils aillent « à Salonique », c'est-à-dire au diable.

2680 Le bon loial ai je molt chier,
Certes, quant j'en ai grant mestier...
Grant confort et grant bien me fait.
Et quant m'enfermetez me lait**,
Et je ne sent ma maladie,
Lors voldroie c'une galie***
L'emportast droit a Salenique
Et lui et tote sa fisique.
Lors vueil je qu'il tiengne sa voie
Si loing que jamais ne le voie[2] !

* Le meilleur est de mèche avec le pire. — ** mon infirmité me laisse. — *** vaisseau.

1. Électuaire réputé ; voir A. Thomas dans la *Romania*, 1903, p. 472.

2. Cette diatribe n'a d'égale, pour l'entrain, que celle de Gautier de Coinci dans son conte *De l'Empereriz qui garda sa chasteé...* (dans Méon, *Nouveau recueil de fabliaux et contes*, Paris, 1823, t. II). Gautier, du reste, s'inspire visiblement de Guiot :

2476 Autant lor est s'il pluet com vente,
S'on muert, s'on vit, s'on rit, s'on plore,
Mès qu'estre puissent au desore[a]...

[a] pourvu qu'ils puissent avoir leur avantage.

2497 La borse donent tel poison
Qu'ele li a male foison.
Moult tost li donent telle pile[a],
S'el[b] ventre avoit besanz dis mile,
Si li font il rendre et vomir.

2530 Bon pain, bon vin et le bon air
Aim assez mieus, par Saint Wistace,
Que toz lor oignemanz ne face
Ne que totes leur herbolées...

2521 Mès, lors que Dieu santé m'envoie,
Volé s'en fussent, bien vodroie,
Outre la mer au Saint Sepucre,
A tot[c] lor miel, a tot lor çucre !

[a] pilule. — [b] Si dans le. — [c] avec.

LA BIBLE AU SEIGNEUR DE BERZÉ [1]

Étienne Pasquier écrivait en 1560 dans ses *Recherches de la France* (I, p. 419, 689) : « Nous eusmes un Hugues de Bercy, religieux de Clugny, qui fit la Bible Guyot... et quelques autres. Lesquels quelques-uns des nostres ont voulu comparer à Dante, poëte italien, et moy je les opposerois volontiers à tous les poëtes d'Italie ».

L'erreur d'Étienne Pasquier, qui confond ici les deux « Bibles » de Guiot de Provins et d'Hugues de Berzé, fut relevée et rectifiée dès le XVIIIe siècle. Et c'est sous le nom du véritable auteur que la « Bible » d'Hugues figure dans les *Fabliaux et Contes* de Barbazan-Méon (t. II, Paris, 1808).

La « Bible » d'Hugues a été, en outre, l'objet d'une notice d'Amaury Duval dans l'*Histoire littéraire* (XVIII, p. 816). — A. Duval ne savait pas grand'chose de l'auteur. « C'était, dit-il, un homme du monde, qui vivait dans la haute société de son siècle. » C'était aussi un croisé : nul doute, d'après ce qu'il nous apprend de lui-même, qu'il ait « fait partie de l'armée des Croisés français et vénitiens qui prirent Constantinople le 18 juillet 1203 ». C'était enfin « un esprit mélancolique et tendre qui déplorait, à la fin de sa carrière, les erreurs de sa jeunesse ». — Le rédacteur de l'*Histoire littéraire* conjecturait que la Bible d'Hugues (du « châtelain » Hugues, comme dit un manuscrit), où il croyait « reconnaître plus de goût ou de délicatesse que dans la plupart des productions du même temps », avait paru « dans les dix premières années du XIIIe siècle, peu après une autre *Bible*, celle de Guiot de Provins ». Hugues aurait emprunté à Guiot le titre non pas inusité, mais relativement rare, de son ouvrage. L'*Histoire littéraire* n'ignore pas, du reste, qu'Hugues (qu'elle appelle tantôt Hugues de Bersie, tantôt



Hugues de Bersil)[1] avait composé d'autres ouvrages : des chansons, en français et « en mauvais provençal »[2].

En 1866, un M. A. de Vertus soumit à la « Société historique et archéologique de Château-Thierry » un Rapport sur les *Erreurs modernes touchant l'origine de la versification française, démontrées par l'étude des trouvères de notre localité*[3]. Parmi ces « trouvères » figure, sous le nom d'Hugues de Brécy, l'auteur de la « Bible » (Brécy est un village de l'Aisne, dont, en 1866, M. de Vertus était maire).

M. de Vertus s'exprime ainsi : « Hugues de Brécy, né vers 1160 [?], se croisa en 1192 [?] ; il assista à tous les désastres de Constantinople de 1200 à 1205... Il fut le poète le plus sérieux de son époque. A part quelques chansons de jeunesse, tout est marqué dans ses productions au coin de l'homme qui pense. » — Si M. de Vertus a pu « restituer d'une manière certaine ce poète à la localité de Brécy », c'est, dit-il, parce que des Brécy sont mentionnés dans la *Chronique de Morée* (éd. Buchon, p. 31), en ces termes : « Οἱ ντὲ Βερίθεις » au nombre des Champenois qui demeurèrent avec Villehardouin dans l'ancien Peloponèse, après le départ de l'Empereur Baudouin pour l'Europe. « Le savant Buchon, écrit M. de Vertus, a traduit Βερίθεις par Brassy ; mais la recherche du pays des petits-fils de notre poète n'avait pas pour Buchon l'intérêt qu'elle a pour nous »[4].

D'autre part, dès le commencement du xix[e] siècle, la *Biographie universelle* de Michaud avait proposé de voir, en l'auteur de la « Bible », « un seigneur de Berzé-le-Châtel, au bailliage de Mâcon ». P. Meyer, au t. VI de la *Romania*, désigna Berzy-le-Sec (Aisne) comme le pays d'où le moraliste aurait tiré son surnom. Il va sans dire qu'on l'a appelé aussi Hugues de Bèze (de Bèze près de Dijon), en raison de l'homophonie.

1. Les manuscrits de la Bible et des chansons d'Hugues offrent des formes très diverses : *Bresi, Bersil, Brèsil, Bergi, Bregi, Bargi, Berze, Berri*, etc. La vraie forme est *Berzi* (p. 92, n. 2).

2. *Histoire littéraire*, XVIII, p. 640, 816.

3. Rapport publié dans les *Annales* de ladite Société, en 1866.

4. On lit dans la Chronique grecque (J. Schmitt, *The Chronicle of Morea*. London, 1904) « οἱ ντὲ Βερήθοι ». E. Stüwe (*Die französischen Namen in der... Chronik von Morea*. Rostock, 1919, p. 168) traduit par « Brice », qui est dans la *Chronique* française (éd. J. Longnon. Paris, 1911).

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir au sujet de toutes ces hypothèses [1].

* * *

Jofroi de Villehardouin, racontant les origines de la quatrième croisade, rapporte (au § 45 de sa *Chronique*) que le marquis Boniface de Montferrat alla au chapitre de Citeaux qui se tint à la Sainte-Croix en septembre (14 septembre) 1201. Là, il trouva un très grand nombre d'abbés, de barons et d'autres gens de Bourgogne : « Après se croisa li evesques d'Ostun, Guigues li cuens de Forois, Hues de Bregi li peres et li fils... »

Le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* (Collection de Documents inédits, 1864) mentionne de son côté, à plusieurs reprises, des personnages nommés Hugues de Berzé (*de Berriaco*). Le plus ancien, contemporain de Louis VII, eut deux fils : Hugues II, né vers 1145, et Gautier, qui fut archidiacre, puis doyen du chapitre de Mâcon. Hugues II eut un fils, nommé Hugues, comme lui-même. Cet Hugues II et son fils Hugues III, né vers 1170, s'identifient certainement avec « Hues de Bregi li peres et li fils », ces chevaliers de Bourgogne dont parle Villehardouin. Leurs domaines patrimoniaux étaient à Berzé-le-Châtel (Saône-et-Loire). Il existe encore aujourd'hui un magnifique château féodal en cet endroit [2].

On a d'autre part un certain nombre de chansons, de la fin du XIIe ou des premières années du XIIIe siècle, dues à un chevalier bourguignon, que les rubriques des manuscrits désignent comme « Hugues de Bregi ». Ce poète — le seul ou peu s'en faut [3], de la région bourguignonne qui soit connu à cette date

1. G. Paris, *Hugues de Berzé*, dans la *Romania*, XVIII (1889), p. 553 ; O. Schultz, *Urkundliches zu Hugues de Berzé*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVI (1892), p. 504 ; cf. *Romania*, XXII, 318.

2. Décrit par H. Furgeot dans le *Cabinet historique*, XXV (1879), p. 145. Cf. la Collection des Châteaux de Bourgogne en cartes postales (Phototypie Bourgeois frères, Chalon-sur-Saône), n° 44.

La famille de Berzé s'est éteinte vers la fin du XIVe siècle. Voir Arcelin, dans l'*Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, 1866, p. 46.

3 On lit dans l'*Histoire littéraire* (XXIII, p. 573) : « Nous avons vu

— est assurément un des deux croisés de 1201, le père ou le fils.

Quelques-unes de ces chansons présentent des particularités intéressantes. La première (*Ensi que cil qui cuevre sa pesance*) est « envoyée » à un certain Hugues de Saint-Denis, peut-être le « Hugues de Saint Denise » que Villehardouin mentionne (§ 50), avec son frère Gautier, parmi les croisés de l'Ile-de-France[1]. La quatrième, qui a été souvent attribuée au Châtelain de Couci, est célèbre ; elle a été composée à l'occasion du départ de l'auteur pour la croisade — pour la quatrième croisade, comme il résulte de l'envoi — et, « parmi les nombreuses pièces de ce genre, aucune ne peint mieux », selon G. Paris, « les sentiments à la fois vrais et conventionnels qui se partageaient le cœur » des nouveaux croisés:

Mout a croisiés amoreus a contendre
D'aler a Dieu ou de remanoir ci...

Ainsi l'auteur de la chanson était encore amoureux, jeune par conséquent, lorsqu'il se croisa en 1201 : c'était donc, selon toute vraisemblance, non le père, mais le fils.

Cela posé, l'auteur de la « Bible » est assurément le même que celui de la quatrième chanson. Il se vante, en effet, d'avoir beaucoup voyagé. Il a été à Constantinople :

Car je vi en Constentinoble
Qui tant est bele et riche et noble,
Vis dedenz un an et demi
Quatre empereors, puis les vi
Dedenz un terme toz morir
De vile mort...

Le seigneur ou « chastelain » d'un certain âge qui écrivit la

deux copies d'une chanson assez élégante de Gautier de Bregi, lequel pourrait être de la même famille que Hugues de Bregi, ou Barsi, ou Brezil, auteur de *la Bible au seignor de Berze* et dont Fauchet connaissait des chansons ». Il y a un Brégy dans le département de l'Oise ; est-ce là tout ce qui a décidé G. Gröber à parler (*Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 963) du chansonnier « Gautier de Bregy (Oise) » ?

1. Ces deux « de Saint Denis » se mêlaient aussi d'écrire. Cf. *Chansons de Gace Brûlé* (éd. Huet, 1902, p. 50) : « Renaut, chantez, qui amez sans feintise, — Car lessié l'ont li dui de Saint Denise ».

« Bible » est donc Hugues III, seigneur de Berzé-le-Châtel, près Mâcon. En ce cas, la Bible, ayant été composée pendant l'âge mûr, sinon sur les vieux jours d'un homme qui avait environ trente ans en 1201, doit être sensiblement postérieure à cette date.

Où fut-elle composée ? Cela reste douteux. Il est probable que, comme beaucoup de croisés de 1201-1202, Hugues de Berzé le jeune passa de Constantinople en Orient : c'est ce que semblent indiquer ses récriminations contre les « franchises » des maisons de l'Hôpital et du Temple dans les pays d'outremer (ci-dessous, p. 100). Mais on ne sait rien de son itinéraire. Le dernier renseignement que la « Bible » fournisse sur son compte, c'est qu'il était encore en Romanie à l'époque de la bataille où l'empereur Baudouin fut vaincu et capturé (15 avril 1205)[1]. — Demeura-t-il, par la suite, en Orient ? Revint-il en Mâconnais, comme ses compatriotes et compagnons d'armes, Dalmase de Sercey et Pons de Bussières, qui, ayant enlevé dans le monastère de Marie Périblepte, près de Constantinople, l'insigne relique du chef de saint Clément, la rapportèrent à Cluni en 1206[2] ? On sait seulement qu'il était de retour en 1216[3].

Il reste pourtant à tenir compte d'une dernière pièce d'Hugues de Berzé qui, ne nous étant parvenue que par deux copies, dues l'une et l'autre à des copistes provençalisants d'Italie et provençalisée par eux, a fait compter jadis notre homme au nombre des troubadours, sous le nom d'Uc de Bersie.

Cette pièce se présente sous deux formes assez différentes dans un manuscrit du Vatican (texte publié dans l'*Archiv* de Herrig, XXXIV, 403) et dans un manuscrit de Modène (texte publié pour la première fois, en regard du précédent, dans la *Romania*, XVIII, 556).

Dans le manuscrit du Vatican, elle est précédée d'une note

1. Si les vers 431 et suiv. (ci-dessous, p. 84) avaient trait, comme on l'a cru, à Boniface de Montferrat, Hugues serait resté en Romanie jusqu'en 1207 au moins.

2. *Exceptio capitis sancti Clementis*, par Rostan de Cluny, dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanae*, t. II.

3. On a d'Hugues une charte datée de février 1216 (A. Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*. Paris, 1912, n° 201). Le sceau dont elle est munie est reproduit ci-contre, pl. V.





SCEAU INÉDIT D'HUGUES DE BERZÉ (1216)

ÉCU A UNE ÉTOILE A HUIT RAIS

L'original est sur tresse de soie blanche, liserée de rouge.

Pl. v. P. 92.

ainsi conçue : *N'Ugo de Bersie mandet aqestas coblas a Folqet de Rotmans per un joglar q'avia nom Bernart d'Argentau, per predicar lui que vengues com lui outra mar.* Hugues de Berzé s'adresse ici, en effet, par l'intermédiaire de l'obscur jongleur Bernard d'Argentau, au troubadour Folquet de Romans, son « beau doux ami », pour le prier de lui « faire compagnie outre mer ». Il parle de Folquet comme ayant mené avec lui joyeuse vie pendant longtemps; ils savent bien, l'un et l'autre, que « chascun jour vaut pis » ; il est temps de s'amender et de bien ferai :

Bernarz, di moi Fouquet, qu'on tient a sage,
Que n'emploit pas tot son sen en folie ;
Que nos avons grant part de nostre eage
Entre nos deus usei en lecherie ;*
Et avons bien dou siegle tant apris
Que bien savons que chascun jour vaut pis ;
Por quoi feroit bon esmendeir sa vie,
Car a la fin est fors de juglerie[1].

Le poète s'adresse ensuite au marquis de Montferrat, le protecteur de Folquet, et lui adresse aussi des exhortations appropriées :

Bernarz, encor me feras un message
Au bon marquis, cui aim sanz tricherie,
Que je li pri qu'il aut** en cest voiage,
Que Monferraz le doit d'anceiserie*** ;
Que autre foiz fust perduz li païs,
Ne fust Conraz, qui tant en ot de pris,
Qu'il n'iert ja mais nul tens que l'on ne die
Que por lui fu recovreie Surie.

Et voici l'envoi :

Bernarz, di moi mon seignor au marquis
Que de part moi te dont ce que m'as quis****,

* débauche. — ** aille. — *** de par la tradition de ses ancêtres. — **** te donne ce que tu m'as demandé.

1. Je cite, pour plus de clarté, l'excellente restitution en dialecte bourguignon que G. Paris a composée d'après les versions provençalisées.



Que j'ai la crois, quim' defent et chastie
Que ne mete mon avoir en folie.

Dans le manuscrit de Modène, seul, cet envoi est précédé d'une strophe dont le texte est :

Ne ja d'aver porter ne seit pensis,
Que ses cosis*, l'emperore Freris,
N'aura assez, qui ne li faudra mie,
Qu'il l'acuilli molt bel en Lombardie.

La pièce est facile à dater approximativement si l'on considère comme authentique la strophe du ms. de Modène. Le marquis Guillaume de Montferrat avait préparé en septembre 1220 un très bel accueil à l'Empereur Frédéric II, son cousin, lorsque celui-ci traversa la Lombardie pour aller se faire couronner à Rome. Il s'embarqua en janvier 1224 pour reprendre Salonique de Romanie, que les croisés avaient perdue, grâce à un subside de neuf mille marcs que Frédéric lui fournit. Nous sommes donc entre septembre 1220 et janvier 1224. — Dans cette hypothèse, toute la pièce est fort claire. Hugues de Berzé commence à prendre de l'âge ; or, la pièce (voir le premier couplet) n'a certainement pas été écrite par un jeune homme. L'auteur est dans l'état d'esprit pessimiste, et orienté vers le repentir et la mort, qui l'a déjà conduit depuis quelque temps ou le conduira bientôt à composer sa Bible : « Bien savons que chascun jour vaut pis... »

Ainsi Hugues de Berzé, revenu dans ses foyers, se serait croisé de nouveau après septembre 1220. Et tel serait le dernier événement connu de sa carrière.

G. Paris a soutenu une autre opinion qui interdirait ces conclusions, si elle était fondée ; mais elle n'est pas, en vérité, convaincante. J'indique en note ses arguments, et quelques-unes des réponses qu'on y peut faire[1].

* et qu'il ne se préoccupe pas d'emporter de l'argent, car son cousin l'Empereur Frédéric en aura assez...

1. G. Paris a cru que la chanson provençalisée était de 1201 ; elle aurait été interpolée, plus de vingt ans après, par l'addition de la strophe du ms. de Modène.

« Si, dit G. Paris (*Romania*, XVIII, 558), le poète s'adressait, non pas à Boniface de Montferrat [le héros de la 4e croisade], mais à Guillaume

Quoi qu'il en soit, Hugues de Berzé se montre, dans ses chansons et dans sa « Bible », écrivain facile, assez agréable, encore que sans expérience et parfois négligé. Ses souvenirs de

son fils, il lui parlerait sûrement de son père et de la prise récente de Salonique par Théodore Ange Comnène, au lieu que, pour exciter le marquis à secourir non la Romanie, mais la Terre Sainte, et lui rappeler que c'est une obligation de famille pour les Montferrat, il ne lui cite que l'illustre exemple de Conrad de Montferrat, frère de Boniface, au courage duquel on avait dû en effet, en 1189, le salut de Tyr et de la Syrie ». — Cet argument, qui repose sur le silence du poète, ne vaut rien : Hugues, rappelant le souvenir de Conrad de Montferrat, n'était pas obligé d'évoquer aussi celui de Boniface.

« L'envoi du ms. de Modène a été ajouté, sans doute, en marge de l'original de ce ms. par quelqu'un qui a voulu rajeunir la pièce de 1201 et l'approprier tant bien que mal aux circonstances de 1223 ». — Non ; c'est aux circonstances de 1201 que la pièce n'est pas appropriée. Au reste, G. Paris ne conteste pas que la pièce soit d'Hugues de Berzé le jeune. Or, elle a été écrite par un homme d'âge ; si elle était de 1201, il faudrait l'attribuer à Hugues de Berzé l'ancien.

Il faut remarquer enfin que, si la pièce était de 1201, on ne comprendrait point qu'Hugues de Berzé, le jeune ou l'ancien, exhortât à se croiser un prince, Boniface de Montferrat, qui s'était croisé avec lui (au témoignage de Villehardouin, §§ 43-45) et qui fut, dès le premier jour, le chef désigné de la croisade. Cette difficulté n'a pas échappé à G. Paris ; mais il n'a pas pu, naturellement, s'en tirer, malgré ses efforts (*l. c.*, p. 562).

O. Schultz, dans sa note sur la biographie de Folquet de Romans (*Zeitschrift für romanische Philologie*, IX, 133), avait déjà remarqué que, en 1201, Folquet de Romans était trop jeune pour qu'un seigneur comme Hugues de Berzé pût s'adresser à lui en de tels termes. Il datait, pour ce motif, la chanson de 1213, année où l'on prépara une croisade qui n'aboutit pas. Mais il ne connaissait pas l'envoi du manuscrit de Modène.

Dans la *Romania*, XXXV (1906), p. 387 et s., J. Bédier a disserté sur la chanson provençalisée d'Hugues de Berzé. Il conclut comme moi, et à peu près pour les mêmes raisons, à l'irrecevabilité de l'hypothèse présentée par G. Paris. — Il en suggère à son tour une qui précise la date que j'assigne à la chanson (entre septembre 1220 et janvier 1224). La chanson vise, dit-il, un projet d'expédition à laquelle l'Empereur devait prendre part en personne (*Ne ja d'aver porter ne seit pensis*, etc.), et non l'expédition de Salonique, que Frédéric n'a jamais dû aider que par des subsides. Or il fut fortement question, en 1221, du départ de Frédéric pour la Terre Sainte. L'exhortation d'Hugues de Berzé serait donc de 1221.

Romanie et d'Orient et sa désinvolture d'homme du monde qui a beaucoup aimé le siècle, qui l'aime encore[1], le sauvent de la banalité. — La *Bible* n'est, au demeurant, qu'une esquisse rapide.

Il est fâcheux qu'il n'existe point encore d'édition critique de cet opuscule. Les manuscrits sont assez nombreux (voir P. Meyer, dans la *Romania*, 1877, p. 19).

On lit, à la vérité, dans la *Romania*, 1893, p. 624 : « M. Schwann préparait une édition des poésies de Hugues de Berzé. La mort prématurée de ce savant a mis fin à ce projet. Il a été repris par MM. Piaget et Bougenot, qui nous donneront prochainement l'édition complète des œuvres du trouveur bourguignon, accompagnée de nombreux documents sur sa personne et sa famille ». Mais cette velléité de réponse à l'appel fait par G. Paris dès 1889 (*Romania*, XVIII, p. 570) n'a pas été suivie d'effet depuis trente ans.

*
* *

On a émis depuis longtemps, en passant, l'opinion que le seigneur de Berzé avait dû emprunter le titre de son principal ouvrage à Guiot de Provins. Que la *Bible* de Guiot ait été connue par le seigneur de Berzé, personne, d'ailleurs, n'hésitera à le penser qui aura lu les deux opuscules l'un après l'autre.

On peut même se demander si la *Bible au seigneur de Berzé* n'est pas, en même temps qu'une imitation, une sorte de réplique à la *Bible* de Guiot.

Les deux poètes se connaissaient sans doute. Le champenois Guiot de Provins, qui dédia au moins une de ses chansons au comte de Mâcon, qui résida au monastère de Cluni, et qui s'intéressait fort à la Bourgogne (vv. 113, 1525), était particulièrement connu dans ce pays ; Hugues de Berzé était un seigneur du Mâconnais, et Berzé-le-Châtel n'est pas loin de Cluni. — Guiot de Provins écrit, pendant la seconde moitié du règne de Philippe-Auguste ; le seigneur de Berzé aussi, un peu plus tard. — Hugues de Berzé fut en relations amicales avec le troubadour

1. C'est par un véritable contresens que l'on a écrit en parlant de lui : « L'austère gentilhomme... » (C. Lenient, *La Satire en France*, p. 110).

dauphinois Folquet de Romans, comme le trouvère Guiot de Provins avec le seigneur dauphinois Raimon d'Anjou. — L'un et l'autre, Guiot et Hugues, ont été en Orient.

Mais il y a plus. La *Bible au seigneur de Berzé* se termine par un post-scriptum : un « envoi » de l'opuscule à un personnage que le seigneur de Berzé appelle « biaus frere, biaus amis » ; et c'est une exhortation à ce personnage de ne pas regretter le siècle, qu'il a quitté :

810 Ainsi com vous avez pramis
A fere bien, sel maintenez,
Ne ja ne vous en repentez.
. . . . . N'alez foloiant
Ne cest vil siecle remembrant,
Qu'il est puis du tout empiriez
Desque vous en fustes esloingniez.

Ces paroles s'appliquent trop bien au moine noir mal repenti (cf. plus haut, p. 49), auteur de la *Bible Guiot,* pour que l'on ne soit pas tenté de penser qu'elles s'adressent à lui. Il n'y a qu'une difficulté [1] : c'est que, dans les manuscrits utilisés par les éditeurs de la *Bible au seigneur de Berzé,* le nom du personnage est indiqué, et c'est, non pas Guiot, mais Jacques :

809 JAQUES, biaus frere, biaus amis...
821 JAQUES, por ce vous vueil proier...

Il n'existe pas encore d'édition critique de la *Bible au seigneur de Berzé* ; mais je me suis assuré jadis que la leçon « Jaques », ou « Jakes », n'est pas celle de tous les manuscrits. C'est celle des deux mss. qui ont servi pour l'édition de 1808 (Bibl. nat., fr. 837 ; Bibl. de Bruxelles, ms. 9411, 26). Dans le ms. fr. 378 de la Bibliothèque nationale, on lit (fol. 6 v°) « Seignor » au v. 809 et « Dames » au v. 821 : mots évidemment substitués à un nom propre incompris ou jugé sans intérêt. Le ms. L. v. 32 de la

1. Ce n'en est pas une que le destinataire de la Bible au seigneur de Berzé soit appelé « biaus frere, biaus amis » par ledit seigneur, alors que, si ce destinataire était Guiot, il ne s'agirait pas d'un égal, puisque nous avons une pièce du même seigneur où il s'adresse au troubadour Folquet en ces termes : « Ne le penseiz, Fouquet, biaus dous amis » (*Romania,* XVIII, p. 557).



Bibliothèque de Turin, qui contenait à la fois la *Bible Guiot* et celle du seigneur de Berzé, a péri récemment par le feu [1]. Quant au ms. du Musée Britannique (Add. mss., n° 15 606, fol. 106), il se termine tout autrement que les mss. de Paris et de Bruxelles, et l'envoi final n'y est pas [2].

Que le seigneur de Berzé ait eu un ami nommé Jaques, qui se soit trouvé précisément dans le même cas que Guiot, cela est, d'ailleurs, très possible, et je me garde bien d'insister.

---

1 Cil qui plus voit, plus doit savoir.

L'auteur a beaucoup voyagé ; il sait donc mieux que ceux qui n'ont jamais bougé de chez eux ce que vaut le siècle. Il sait que la vie ne vaut rien.

9 Se la joie durast toz jors
Et n'eüst ire ne corous,
Et l'en ne poüst envieillir,
N'estre malade ne morir,
Au siecle eüst assez deduit.

Mais l'épée de la mort est suspendue sur notre nuque. Elle est, la mort, aux aguets comme celui qui vise par une archère, dissimulé derrière le mur. L'homme est comme un malheureux attaché à un pilier et tenu en joue par une arbalète qui ne manque jamais son coup. Vivre longtemps ? A

1. A. Scheler, qui l'a décrit (*Notices et extraits de deux manuscrits français de la Bibliothèque de Turin*. Bruxelles, 1867, p. 89), ne dit rien de l'envoi final, mais il a noté que la *Bible* au seigneur de Berzé comptait dans ce ms. 845 vers (au lieu de 838 dans l'édition).

2. C'est ce que l'on pouvait déjà inférer des derniers vers de ce ms., cités par P. Meyer dans la *Romania*, 1877, p. 19. Mais P. Meyer a eu l'obligeance de transcrire à mon intention, en novembre 1907, les 50 vers qui précèdent ceux qu'il avait imprimés jadis dans la *Romania* : ils diffèrent de ceux qui se lisent, à la même place, dans les mss. qui ont servi pour l'édition. Ils ne contiennent, d'ailleurs, qu'une amplification sans intérêt ; voir plus loin, p. 106.

cause des inconvénients de la vieillesse, on en vient, d'ailleurs, à haïr la vie quand on vit trop longtemps. Et, tant qu'on vit, que de douleurs : maladie, pauvreté, préjudices subis, blâmes et offenses ; et ceux qui ont le plus de biens, dévorés par l'envie d'en avoir davantage ! Il n'en était pas ainsi au temps jadis.

79 Il soloit estre uns tans jadis
Que li siecles estoit jolis
Et plains d'aucune vaine joie...
Solaz de rire et de chanter
Et de tornoier et d'errer
Et de cors* mander et tenir...
Por la gent assanbler ensanble.

En ce temps-là, les gens cherchaient à se faire plaisir ; trahir, tromper, désarçonner ses compagnons, voilà maintenant ce qui leur plaît. Et chacun se tient à l'écart. Ceux d'autrefois jouissaient ainsi de la vie et ne se privaient point nécessairement pour cela du paradis ; ceux d'aujourd'hui sont tristes et n'échapperont point, sans doute, à l'enfer pour autant ; car mésaise n'est pas vertu :

127 Qar iriez, mornes et penssis,
Puet l'en bien perdre Paradis,
Et plain[s] de joie et envoisiez**,
Mès c'on*** se gart d'autres pechiez,
Le puet l'en bien conquerre aussi.

La faute d'Adam, commise « pour une pomme malostrue », a eu pour conséquence la rédemption par les souffrances de Dieu sur la croix. Après quoi, Dieu institua les trois « Ordres » dont se compose la société : « les prêtres », pour le servir ; les chevaliers « pour justicier » ; et les laboureurs. Il commanda ensuite la chasteté, la charité, la foi, la pénitence et la confession. Il mit saint Pierre « en pré Noiron » (à Rome) pour nous pardonner nos péchés... — Or, qu'est-il

* cours. — ** gai. — *** pourvu que l'on.

arrivé ? De nos jours, l'institution du mariage, destinée à garantir la chasteté des laïques, est corrompue et faussée ; les chevaliers, qui devaient protéger les « menues gens » contre les voleurs, ne pensent qu'à les piller ; les paysans « boutent adès la bone avant » (déplacent clandestinement les bornes pour s'agrandir aux dépens de leurs voisins). Le clergé même n'est pas exempt de ce « désir de pécher » dont tout le siècle est « bestourné ».

Quand les bons clercs d'autrefois virent ainsi « briser la loi de Rome » et fausser les commandements de Dieu, ils inventèrent des remèdes : l'un, l'Ordre des moines noirs ; l'autre, celui de Citeaux ; d'autres les Templiers, les Hospitaliers, les nonnains de diverses robes. Mais les Ordres eux-mêmes en sont venus à ne plus guère respecter les commandements de leurs Règles respectives.

Voici, par exemple, ceux du Temple et de l'Hôpital. S'ils étaient sans convoitise et sans envie, on ne pourrait dire d'eux que du bien, car ils exposent leurs corps au martyre pour défendre « le douz païs »[1] où vécut et mourut Notre-Seigneur. Ils ont toutefois une franchise qu'en tout état de cause l'auteur tient pour diabolique : c'est à savoir que les meurtriers et les larrons trouvent dans leurs maisons un refuge. C'est au point que, en la terre d'outremer :

273 N'ose pas batre uns chevaliers
Ses serjanz ne ses escuiers
Que ne die qu'il l'ocirra
Et qu'en l'Ospital s'enfuira
Ou au Temple, s'il puet ainçois.

De là, quantité de meurtres. — Les moines blancs aussi

1. Y était-il allé ? Un auteur du temps fait dire aux croisés, parlant de la Palestine : « Quelle terre aride ! Et comment Notre-Seigneur a-t-il pu la choisir pour son habitation terrestre ? *Miex aim del cit d'Arras la grant chastelerie !* » (*Histoire littéraire*, XXII, p. 374).

ont leurs mérites ; ils sont charitables ; mais quelle avidité pour s'agrandir !

> 290 Mès tant i a de mal meslé
> Que, s'il pueent plain-pié de terre
> Sor lor voisins par plet conquerre,
> C'est sanz merci qu'il en avront ;
> Ja tort ne droit n'i garderont,
> Ne pitié, ne misericorde.

Les nonnes, de leur côté, se prépareraient des couronnes si elles gardaient la chasteté qui leur fut commandée ; mais

> 301 Mès eles ont mesons plusors
> Ou l'en parole et fet d'amors
> Plus c'on ne fet de Dieu servir.

Toutefois, il faut passer condamnation là-dessus, car il y en a qui font bien.

Ceux de la Chartreuse, contents de ce qu'ils ont, sont un des Ordres du monde où l'auteur trouve le moins de mal à noter, si on les juge, du moins, « aus oevres et aus semblanz ». Les moines noirs, au contraire, sont les pires de tous ; c'est le plus « failli » des Ordres. Il y a peut-être un moine noir qui se conduit proprement sur quarante, ou sur cent ; et dans le grand monastère de Cluni, ils savent, à la vérité, garder les apparences. Mais ceux qui sont dispersés dans les prieurés, à la campagne, se conduisent Dieu sait comme :

> 331 Mès cil qui sont es priorez...
> Mainent tel vie com Diex set !
> N'est merveille se Diex les het.

Tout cela n'est pas, du reste, une raison pour « renier » les Ordres. On y peut bien sauver son âme si Dieu vous donne le courage d'y entrer. Mais il ne faut s'y réfugier qu'avec la ferme intention de bien faire.

L'auteur n'est ni clerc ni lettré ; il ne s'en mêle pas moins de « sermoner » le siècle, parce qu'il le connaît à fond. Même, on doit l'en croire mieux que les prêtres et les ermites, qui n'ont pas son expérience :

387 Et si m'en devroit l'en miex croire
C'un hermite ne c'un provoire *,
Car j'ai le siecle plus parfont
Cerchié et veü que il n'ont.
Et cil qui plus en cerche et voit,
C'est cil qui mains amer le doit,
Car cil i trueve plus de mal
Qui plus va amont et aval.

S'il croyait que « la joie du monde » pût durer toujours, il la préférerait à tout, car il l'a « plus amée que nus », en son temps ; mais il sait maintenant qu'elle se dissipe comme un souffle. Qui aurait vu ce qu'il a vu se fierait peu aux prospérités mondaines. N'a-t-il pas vu, à Constantinople, quatre Empereurs mourir « de vile mort » en un an et demi : l'un étranglé, l'autre précipité, le troisième déshérité et mené en captivité (ce qui est pire que la mort), le quatrième vaincu et tué en bataille rangée[1] ? Et tant d'autres braves qui ne se doutaient guère qu'ils seraient bientôt tués par les Grecs et les Comains[2], leurs cadavres mangés des chiens, des corbeaux et des corneilles. D'autres encore sont morts, qui disaient que s'ils avaient été là (aux combats où les précédents avaient péri), ils n'auraient pas « perdu la journée » ;

* prêtre.

1. Il s'agit ici d'Isaac l'Ange, que les croisés tirèrent de prison (étranglé) ; d'Alexis, son fils (déshérité) ; de Murzuphle, l'usurpateur ; et enfin de Baudouin, comte de Flandre, que les Latins élurent à la place de Murzuphle, et qui fit précipiter l'usurpateur du haut de la colonne de Théodose. — C'est sans raisons sérieuses que O. Schultz (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVI, p. 507) a contesté ces identifications.

2. « Romains », dans l'édition. Il s'agit évidemment des « Comains » de Villehardouin, le peuple barbare du Danube.

ceux-là sont morts aussi, par la suite, et moins honorablement, sans se défendre ; et ils l'avaient bien mérité, ces orgueilleux, pleins de convoitise et de « bobant » au point qu'ils se croyaient en état de faire toute leur volonté sans l'aide de Dieu[1]. — Lors de notre expédition, tout alla bien d'abord, tant que nous fûmes « humbles vers Dieu ».

449 Tout aloit a nostre plesir.
Et je vi sovent avenir
Que li uns des nos enchauçoit[*]
Cent des lor, qui pris en avoit.
Et, se il fuïst pour les cent,
Il en fust blasmés durement[2].

Mais, les ennemis vaincus, quand nous fûmes plongés dans les richesses, les émeraudes, les rubis, la pourpre, maîtres des terres, des jardins, des palais, — aussi des dames, « dont il i en ot molt de belles », — nous mîmes Dieu en oubli et Notre-Seigneur de même. Alors Dieu nous punit :

469 Tant com nous eümes creance
Nous aïda Diex sans doutance ;
Et quant la creance failli
Et la bone cheance aussi.
Cil puet bien dire qui ce vi :
De si haut si bas[3], sans respit[4].

[*] poursuivait l'épée dans les reins.

1. Allusion obscure. L'hypothèse a été émise que c'est Boniface de Montferrat qui est ici visé ; elle est gratuite.

2. Les v. 450-454 sont altérés et inintelligibles dans le ms. 837 et dans l'édition qui reproduit ce ms. (avec une faute d'impression). J'adopte ici la leçon du ms. fr. 378, fol. 5, qui est claire.

3. C'est le n° 179 de *Li Proverbe au vilain.*

4. Comparer Gautier de Coinci, *Comment Nostre Dame deffendi la cité de Constentinoble* contre le roi païen Muselinus (« Muselinus avoit a non ; — Musarz iert il par verité. » (Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes*, I, p. 417). — Les Français, dit Gautier, lorsqu'ils prirent CP. par deux fois, n'y laissèrent pas grand'chose.

Seigneurs, vous qui aimez ce siècle et qui en désirez la joie, pensez, pensez à la mort. A Mathusalem, dont vous n'atteindrez pas les années. A Jonas, qui, par crainte de la mort, s'enfuit pour ne pas aller à Ninive, où Dieu l'appelait; après l'incident de la baleine, il eut conscience de sa folie : on n'évite pas son destin ; rien ne défend contre l'horrible fin à laquelle tous les vivants sont promis.

627 Richece d'avoir ne de terre,
Que chascun béo a conquerre,
Ne vaut noiant* contre la mort...
Et cil qui plus l'avront amé**,
Maintenant qu'il l'ont enterré,
Si s'en part chascuns sanz demoure...
Puis commence entr'aus li estriz***
De sa terre et de son avoir,
Dont chascuns veut sa part avoir.

Et savez-vous ce que les héritiers font de l'héritage, quand ils l'ont?

663 Sauces[1] vers[2] et chaudes pevrées****,
Et robes plaines et forrées
En lieu de messes...[3]

Il y a bien d'autres péchés que l'auteur n'a pas nommés : luxure, usure, « desmesure », etc. Ce sera grande merveille si Dieu a miséricorde d'un seul sur mille des pécheurs que nous sommes. Prenons donc garde de nous préparer pour le Jugement, avant qu'il soit trop tard.

* rien. — ** Le défunt. — *** débat. — **** ragoûts au poivre.

1. Ms. 837 et édition : « Chauces et chaudes et pevrées. » Restitué d'après le ms. fr. 378, fol. 6.
2. Fors (?).
3. Développé en une charge à fond contre la conduite ordinaire des héritiers et des exécuteurs testamentaires dans une rédaction, faite en Angleterre, de la « Parabole du demi-ami » (*Romania*, 1906, p. 49).

Le péché le plus inquiétant, pour celui qui a écrit ces vers, c'est l'Amour. Car c'est pécher non seulement que de le faire, mais de penser rétrospectivement, avec plaisir, aux amours passées et rompues.

739 D'un pechié c'on apele Amor
Me prent sovent molt grant paor,
Qar il est pechiez de penser
Et de l'uevre et du remembrer.
Qar puis c'on a du tout partie
S'amor de sa très bele amie,
Si s'en delite on plus sovent
En remembrer son biau cors gent,
Quant l'en ja pensser n'i devroit.

On peut aimer une belle dame ou une laide. Le péché est plus laid et plus noir avec la laide ; mais il est plus « délicieux » avec la belle, et plus « plaisant a remembrer » par conséquent. Il est donc plus facile de se repentir du premier que du second. Mais qui se repent du second a cent fois plus de mérite. Au reste, tous deux sont détestables :

766 Fols est qui l'un et l'autre fet :
Car tels en est joianz et liez
Qui puis en iert toz tens iriez,
Et la joie c'on i compere
Devroit estre a chascun amere.

Hugues de Berzé, qui a tant « cerchié le siecle ça et la » et en proclame maintenant la vanité, sait parfaitement le cas que la plupart feront de ses sermons :

776 Tenront mes sermons a folor ;
Qar il ont veü que j'avoie
Plus que nus d'aus solaz et joie,
Et que j'ai aussi grant mestier
Que nus d'aus de moi preeschier.

Il a fait certes « mainte oiseuse, mainte folie », dans sa vie ; mais il ne laissera pas pour cela de s'essayer « a bien dire et a bien trouver » :

787 ... Tels ne set conseillier lui
Qui done bon conseil autrui.
Et, seurquetout, qui bien ensoigne
Sanblant fet qu'a bone fin viegne.
Et je pri Dieu qu'il me lest[*] fere
Tel chose que je puisse trere
Moi meïsmes a garison...

807 Aiez de moi merci, biaus Sire,
Et ne monstrez vers moi vostre ire[1].

La *Bible au seigneur de Berzé* se termine, comme il a été déjà dit (p. 97), par une apostrophe à un certain Jacques, que le rimeur appelle : « biaus frere, biaus amis » et qui s'était retiré du monde. Il l'exhorte à persévérer : Jacques a promis de s'amender ; qu'il ne s'en repente point ; rien n'est plus dangereux que de répudier ses bonnes résolutions.

821 Jaques, por ce vous vueil proier
Que servez Dieu de cuer entier
Et que vous n'alez foloiant,
Ne cest vil siecle remembrant,
Qu'il est puis du tout empiriez
Desque en fustes esloingniez.
Car cil qui plus l'aima[2] dit bien
Et connoist qu'il ne vaut mais rien...

* laisse.

1. C'est cette supplication qui se trouve fort amplifiée à la fin du ms. de Londres (ci-dessus, p. 98, note 2) :

Beal sire Dex, done moi grace
De toi servir et tant d'espace
De vivre .I. petit de respit,
Car je me confort e delit
A bien panser et an bien faire,
Si que li biens me puisse plaire
Autant com li mau m'ont plahu
Tant com j'ai au siegle vescu.

2. Éd. : *aime*. Celui qui l'a le plus aimé [l'auteur].

LE BESANT DE DIEU

Guillaume, l'auteur du *Besant de Dieu,* a passé longtemps pour un des auteurs les plus féconds du moyen âge. Son œuvre est, disait-on, très variée ; il a cultivé notamment le roman, le poème allégorique, le poème moral, et fait des fabliaux. Mais cela tient à ce que, comme il se désigne dans le *Besant* par ces mots : « Guillaume, uns clers qui fu normanz... », on lui a attribué d'office tous les écrits contemporains qui sont d'un clerc ou d'un normand nommé Guillaume. Or il a eu, semble-t-il, plusieurs homonymes.

« Guillaume li Normanz », qui rima le fabliau *Du prestre et d'Alison* [1], et ce « Guillaume », évidemment au courant des choses d'Angleterre, qui a mis son nom au fabliau *De la male Honte* [2], sont peut-être à distinguer l'un de l'autre. Mais le clerc Guillaume, probablement picard, qui a dédié à un chef de clan écossais le roman de *Fergus et Galienne* (un des bons romans de la Table ronde), n'avait rien de commun avec ce faiseur ou ces faiseurs de fabliaux, car sa langue diffère de la leur. Et celui-ci, à son tour, ne doit pas être confondu avec Guillaume, le clerc normand, dont l'œuvre certaine se compose du *Besant de Dieu*, d'un *Bestiaire,* et de quelques autres pièces à tendances moralisantes (*Les treis moz, Les joies Nostre Dame, La vie de Tobie,* etc.) [3].

1. *Recueil général des fabliaux,* II, p. 8.
2. *Ib.*, IV, p. 41.
3. Sur l'historique des recherches, fondées sur l'étude des rimes, qui ont abouti à distinguer trois ou quatre Guillaume, clercs normands ou ayant cherché fortune en Angleterre, voir A. Schmidt, dans *Romanische Studien,* IV (1879-80), p. 493 et suiv. Cf. *Histoire littéraire,* XXX, p. 160 (qui adopte les conclusions de A. Schmidt).



La biographie de notre Guillaume n'est jalonnée que de deux dates. Il a composé son *Bestiaire* en 1211 (peut-être 1210)[1] et son *Besant* en novembre-décembre 1226 au plus tôt ou dans les premiers mois de 1227[2], comme il résulte d'allusions très claires contenues dans ces ouvrages.

Aussi bien ne connaît-on des circonstances de sa vie que ce qu'il nous en apprend lui-même. — Il était clerc, clerc marié, avec femme et enfants — Il était versé dans la connaissance du latin : ses écrits sont pleins de citations et de paraphrases, tacites ou déclarées. Il cite, en particulier, dans le *Besant*, avec l'Écriture sainte, le *De miseria humanae condicionis* du pape Innocent III[3], et l'évêque de Paris, Maurice de Sully († 1196), dont il avait entendu, ou lu, les sermons bien connus[4]. Il paraît probable, en raison de plusieurs coïncidences textuelles, qu'il avait lu Étienne de Fougères et aussi la *Bible Guiot*.

Il vivait de ses « diz » qu'il composait, comme ses pareils, pour des amateurs, ses patrons. C'est ainsi qu'il fit le *Bestiaire* pour « sire Raül, son seignor » :

4137 GUILLAME, qui cest livre fist
En la definaille tant dist
De sire Raül, son seignor,
Por qui il fu en cest labor,

1. Guillaume dit qu'il a composé le Bestiaire « trois ans » après l'interdit jeté sur l'Angleterre par le pape Innocent III. Cet interdit est du 23 mars 1208. Par conséquent le *Bestiaire* serait de 1211. Mais plusieurs manuscrits présentent la leçon « deus » (au lieu de « trois »). Voir *Le Bestiaire*, éd. Reinsch, p. 44 et 341.

2. Ci-dessous, p. 113.

3. Publié dans la Patrologie latine de Migne, CCXVII, col. 701-746. Il existe une traduction française du XIIIe siècle, sous ce titre : *Le livre de la Misere de l'homme* (dont les manuscrits sont énumérés dans la *Romania*, 1887, p. 68).

4. « Rien n'indique, dit G. Paris (*Revue critique*, 1869, II, p. 55), qu'il ait entendu Maurice lui-même en chaire ». Rapprocher pourtant l'expression dont il se sert en parlant de l'évêque de Paris (*Issi le me senefia — Li bon evesqes de Paris — Morices, de qui jeo l'apris*) de celle qu'il emploie en parlant de l'évêque de Lichfield, au début de sa pièce « Les treis moz » (*Mustré m'a l'evesque Alisandre...*) Rien ne s'oppose absolument à ce que l'on croie, dans les deux cas, à des relations personnelles.

Qu'il li a ben guerredoné;
Pramis li a e ben doné.
Ben li a covenant tenu[1]...

C'est ainsi qu'il écrivit le poème *Les treis moz* pour Alexandre de Stavenby, évêque de Lichfield et Coventry (1224-1238). Le thème de cet opuscule, où il est question du *Besant*, est emprunté, comme plusieurs passages du *Besant* lui-même, au *De miseria humanae condicionis* d'Innocent III : il y a trois choses, trois « moz », qui chassent l'homme de sa maison : fumée, « degot » ou infiltration des eaux de pluie (*stillicidium*), « male moillier » (*mala uxor*)....

Mustré m'a l'evesque Alisandre,
Qui, autant com la salemandre
Aime le feu e la chalor,
Aime curteisie e valor,
Que treis choses el siecle sont
Que a home molt grant mal font[2]...

C'est ainsi qu'il écrivit enfin sa « Vie de Tobie » à la requête d'un prieur de Notre-Dame de Kenilworth[3] :

23 Le prior Guillemme me prie
De l'iglise Sainte Marie
De Keneilleworthe en Ardene,
Qui porte la plus haute pene
De charité que nule iglise
De tut le realme a devise,
Que jeo li enromanz la vie
De celui qui out non Tobie...

Guillaume était normand : il le déclare à plusieurs reprises :

1. *Le Bestiaire*, éd. R. Reinsch. Leipzig, 1892. — Quel est ce « sire Raül » ? Les anciens érudits se sont perdus, là-dessus, en conjectures gratuites. Les modernes se sont sagement résignés, pour la plupart, à n'en rien savoir. Voir, sur ce point, C. Hippeau, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IX (1851-52), p. 354.
2. *Zeitschrift für romanische Philologie*, III (1879), p. 225.
3. *La Vie de Tobie*, éd. R. Reinsch, dans l'*Archiv* de Herrig, LXII (1879), p. 380. — On pense généralement qu'il s'agit ici de Kenilworth en Warwickshire.

34 Li clers fu nez de Normandie
Qui auctor est de cest romanz.
Or oëz que dit li Normanz[1].

Et sa langue est le dialecte de la Normandie continentale. — Il est, du reste, plus que probable qu'il passa une grande partie de sa vie en Angleterre. Bien d'autres rimeurs normands, français ou picards l'avaient fait avant lui, qui n'ont pas non plus, pour autant, abandonné la manière de parler en usage dans leur pays.

Avant 1227, notre Guillaume avait « versefié en romanz » des « contes » et des « fablels », matière vaine et profane[2]. C'est sur ce témoignage que les anciens érudits s'appuyaient pour lui attribuer *Fergus* et les fabliaux dont n'importe quel Guillaume s'est dit l'auteur : ils concluaient même que l'auteur du *Besant* devait être au déclin de sa carrière quand il l'écrivit, puisqu'il n'avait pas toujours été si édifiant. On ne peut aujourd'hui que regretter la disparition de ces « contes » (le *Bestiaire* excepté) et de ces « fablels »[3].

A fréquenter la société anglaise, Guillaume, l'auteur du *Bestiaire* et du *Besant*, avait pris des allures plus indépendantes que la plupart des clercs du continent. Il se permettait d'exprimer très librement sa façon de penser sur les événements du jour. Dans le *Bestiaire*, il s'étonne hautement de l'interdit naguère jeté par le pape sur le royaume de Jean Sans Terre, et se permet de blâmer, à cette occasion, « l'une et l'autre cour ».

10 Ceste ovraigne fu fete noeve
El tens que Philipe tint France.

1. *Le Bestiaire*, p. 221.
2. Voir plus loin, p. 112.
3. G. Paris dit, dans sa *Littérature française au moyen âge* (Paris, 1905, p. 249), à propos du *Roman des romans*, que ce poème moral « pourrait bien être de Guillaume le Clerc ». Cette hypothèse ne paraît pas acceptable, car l'auteur du *Besant* et celui du *Roman des romans* sont des hommes d'un tempérament très différent; elle n'a d'ailleurs été acceptée, pour d'autres raisons, d'ordre philologique, ni par F. J. Tanquerey (*Deux poèmes moraux anglo-français. Le Roman des romans et le Sermon en vers*. Paris, 1922, p. 10), ni par I. C. Lecompte, *Le Roman des romans* (Princeton-Paris, 1923).

El tens de la grant mesestance
Qu'Engleterre fu entredite,
Si qu'il n'i avoit messe dite
Ne cors mis en terre sacrée. .
Tote ceste chose trespasse
Guillame, qui forment s'en doelt,
Que n'ose dire ceo qu'il voelt
De la tricherie qui cort
E en l'une e en l'altre cort[1]...

L'Interdit avait fait déserter les églises par la noblesse anglaise ; celle-ci trouvait, d'ailleurs, son profit, comme le constate Guillaume, à ces déplorables incidents :

2723 Li plus de la chevalerie
Plus qu'en une mahomerie*
N'i** entrassent a cel termine...
Por l'aveir que il gaaignoient
De l'Eglise, que il gardoient,
Erent li plus halt a devise
Contre la pais de Sainte Eglise[2].

La page du *Besant de Dieu* où Guillaume s'élève, non sans éloquence, contre la Croisade albigeoise est depuis longtemps celèbre, et à bon droit. Voir plus loin, p. 124.

Le *Besant de Dieu* n'a été conservé que par un seul manuscrit, le ms. fr. 19525 de la Bibliothèque nationale de Paris, qui contient aussi les « Treis moz », la « Vie de Tobie », avec d'autres opuscules de l'auteur, et qui paraît avoir été exécuté en Angleterre au commencement du xiv[e] siècle. Il a été assez correctement publié par E. Martin (*Le Besant de Dieu von Guillaume le Clerc de Normandie*. Halle, 1869, in-8). Cf., sur cette édition, G. Paris, dans la *Revue critique*, 1869, II, n° 143, et K. Bartsch, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Litteratur*, 1870, p. 210.

A. Schmidt a très soigneusement étudié les procédés de style et les lieux-communs familiers à Guillaume (qui sont les mêmes

* mosquée. — ** dans les édifices ecclésiastiques.

1. *Le Bestiaire*, p. 220.
2. *Ib.*, p. 341.

dans toutes ses œuvres authentiques). Voir les *Romanische Studien*, IV (1879-80), p. 510-521 ; cf. H. Seeger, *Ueber die Sprache des Guillaume le Clerc de Normandie* (Halle, 1881), et A. Wallner, « *Li Besant Deu* » *Guillaumes von der Normandie*, dans le *Jahresbericht der... Staatsrealschule in Graz* (Graz, 1915-1916). — On va voir que l'auteur du *Besant* est un écrivain assez adroit, quoiqu'il ignore absolument l'art d'ordonner ses pensées, et qui a de l'énergie. Mais il est assurément excessif de qualifier, comme on l'a fait, cette énergie d' « admirable » et son poème de « beau » [1].

Guillaume, un clerc de Normandie, qui a versifié en roman contes et « fablels » profanes, fole et vaine matière, était un samedi soir dans son lit. Il pensait à la vanité du « siècle », à sa condition précaire :

> 96 E pensa qu'il aveit enfanz
> E sa moiller* a governer,
> E ne lor aveit que doner
> S'om ne li donout por ses diz.

Il pensait aussi à la parabole évangélique des Noces : était-il prêt pour les noces de l'Époux, s'il y était convié ? Il pensait enfin à la parabole du Talent : qu'avait-il fait du « besant » (c'est-à-dire du talent) que Dieu lui avait confié ? [2]

* femme.

1. Dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises*, p. p. L. Petit de Julleville, II, p. 198. P. Meyer dit beaucoup mieux, de Guillaume, qu'il s'exprime « non sans une certaine éloquence » (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, 1re p., p. 314).

2. Il y avait longtemps qu'il y pensait, puisqu'il avait déjà écrit, dans son *Bestiaire*, quinze ans auparavant :

> 2562 ... Deu m'a doné de bel dire
> La grace ; ne m'en dei targer,
> Mès son besant creistre e charger.

L'auteur du *Roman des romans* est, au contraire, très modeste : « Jeo

Il eut honte de lui-même et résolut d'écrire un poème pour exhorter au mépris du monde et à l'amour de Dieu.

Cela se passait peu de temps après la mort du roi Louis [VIII][1], qui était allé hors de son pays pour chasser les Provençaux et conquérir le Toulousain. Il est mort, maintenant, ce puissant roi ; des grandes terres qu'il tenait, « ou fust a tort ou fust a dreit », il n'a plus que le lieu de sa sépulture, où

179 En poi d'hore devint charoine*,
E de la langue e de la loigne**;
Del nés, la ou il fu plus bel,
Firent li verms*** tut lur avel****.

C'est merveille que l'homme ne se soucie pas davantage de savoir d'où il vient, où il va.

L'homme naît de la saleté, dans la douleur, plus faible que les « faons » des bêtes. Il grandit, et abuse aussitôt des dons de Dieu :

281 Donques s'orgoillist et estent.
A sa joliveté † entent
E si guerreie Damnedé ††
De ceo que il li a doné.
Se il est fort, si velt combatre
Por son povre veisin abatre.
S'il est sages, si velt plaider
Por autrui terre guaaigner.
S'il est biaus, si velt faire amie...
La femme son prosme ††† ou sa fille.
Ne se preisera une bille
Se il tost n'en a vint ou trente
Ou chascun jor une de rente...

* charogne. — ** des reins. — *** les vers. — **** plaisir. — † volupté. — †† Notre Seigneur. — ††† de son prochain.

nel comence par nule presumpcie, — Car petit sai et sui de fole vie... » (str. II).

1. 8 novembre 1226.

Et puis il meurt, en général impénitent. Voilà le cadavre hideux :

331 Les eulz* tornez, gole baée,
N'a donc ami qui moult nel hée**
E qui n'ait friçon e poour
D'estre od lui*** a un sul jur[1].

Quant à l'âme, elle aura à répondre au jour de la résurrection. Car le corps ressuscitera ; ne croyez pas que ce soit pour rire :

360 Ceo ne tenez mie a gabeis !

Il est étonnant que les hommes se laissent aller, comme ils font, à céder aux ennemis de leur salut : l'Ennemi proprement dit (le diable) ; celui que chacun a « soz sa chemise » ; et la vaine gloire du monde[2].

Le corps, ce misérable corps, dit :

429 ... « Sire, gardez mei
Que jeo ne aie faim ne sei ! ****
Cuchiez me bien e en biau lit
E me faites tut mon delit !
Vestez mei suef et sovent !
Tant com vus estes en juvent
Me faites ceo que jeo desir !
Asez avrez uncor leisir
De faire vos oblacions,
Geünes e afflictions... »

Le monde insiste :

* yeux. — ** ne le haïsse. — *** avec lui. — **** soif.

1. A. Wallner (*o. c.*, p. 94) a imprimé, en 1916, plusieurs passages parallèles à ceux-ci, recueillis dans la littérature française et latine du moyen âge ; ces comparaisons font assez bien ressortir la supériorité littéraire de Guillaume.

2. Le thème des « Trois ennemis de l'homme » (*Spiritus immundus, Caro, Mundus*), était classique au moyen âge ; voir P. Meyer, dans la *Romania*, 1887, p. 2 et suiv. Il a fourni la matière de tout un poème moral : *Des trois ennemis de l'homme*, par Simon, qui est, du reste, sans intérêt.

447 ... « Faites, biau sire,
Tut ceo que vostre char desire !...
Querez avoir, querez richesce ;
En aüner* pensez tut dis !
Querez vus[1] autre paradis
Que seeir en tel palefrei ?...
E de mangier ces beals mangiers,
E de bevre ces vins d'Angiers,
Et d'aveir cele meschinete**
Qui uncore est pucele nette ?
Demandez vus[1] autre solaz
Que de gisir*** entre ses braz ?... »[2]

Il faudrait lutter contre les tentations. Et d'abord par la diète :

495 Qui l'amegrie [la chair] e la tient basse,
Fole volenté li trespasse
Plus tost que quant ele est en gresse.
Cil la mestrie**** qui l'abesse
E li acore son avel †
Com l'ostrioer †† fait son oisel.

Autre recette : se jeter dans l'eau froide quand on ressent « fole chalor ». Mais, hélas, ce n'est pas ainsi que l'on agit d'ordinaire.

Si j'étais à la cour du roi, en beaux atours, admis à manger près de lui et à coucher « en sa chambre », s'il me disait tous ses secrets, et que j'abandonnasse ce bon maître pour aller servir un vilain, lequel me fît garder ses bœufs, charrier son fumier et me battît en récompense, serais-je fondé à me plaindre? C'est comme les femmes : il en est qui ont deux amoureux : l'un les honore, l'autre les honnit,

* amasser. — ** fillette. — *** coucher. — **** maîtrise. — † et lui refuse son plaisir (impose des privations). — †† le dresseur d'autours.

1. Éd. : *nus*, sans interrogation.

2. Ce passage fait penser au célèbre § 6 d'*Aucassin et Nicolete*, qui commence par « En paradis qu'ai je a faire ? » Voir plus loin, p. 375.



et elles préfèrent le ribaud, qui les bat, au beau bachelier courtois[1]. De même, l'homme entre Dieu et le Diable. Que d'étranges aberrations ! « Grant merveille a ici entur ! ».

Le cas des clercs est le plus surprenant de tous. Car ils entendent « la glose et tout le texte de la lettre », et ils ne sont pas plus empressés que les autres aux Noces du Seigneur. L'auteur s'abstient toutefois de généraliser :

584 De tuz clers ne parroc jeo mie[*].
Plusors demainent povre vie
Por bien faire e por bien aprendre...

Il ne doute pas qu'il y ait de bons reclus et de bons chanoines. Mais il voit aussi des clercs bien rentés qui emploient l'argent à tort et à travers. — Lorsque quelqu'un s'est haussé « par symonie ou par peché » jusqu'à avoir un évêché en garde, il ne songe plus qu'à thésauriser ; il abuse du droit qu'il a de se faire héberger gratis :

640 A grant borse faire entendi
E manga en ses priories
E en ses povres abeïes
E od cels qui ostels li durent[**]...
E donc mena sa roncinaille[***]
E trestote sa garçonaille
Qui as ostels firent dangier[****].
Et quant vint après le mangier,
Si volt chescun d'els aveir don,
Neïs[†] le plus petit garçon :
L'evesque coupe ou palefrei,
E chascun clerc anel en dei[††].

[*] je ne parle pas de tous les clercs. — [**] avec ceux qui lui devaient des devoirs d'hospitalité. — [***] cavalcade. — [****] firent du tort aux maisons. — [†] même. — [††] anneau au doigt.

1. Lieu commun d'observation, souvent développé, mais avec une force singulière dans le dit de *Chastie Musart* (p. p. A. Jubinal parmi ses notes aux *Œuvres* de Rutebeuf, éd. elzévirienne, III, p. 384 ; cf. *Romania*, 1886, p. 603).

Alors que, s'il voyageait à ses frais, il se serait contenté de deux « somiers » (bêtes de charge) et de quelques serviteurs[1].

Les subordonnés des évêques ne valent pas mieux qu'eux, d'habitude : juges concussionnaires; collectionneurs de bénéfices, qui font servir le patrimoine du Crucifix à l'entretien de leurs familles ; prêtres avides, pour qui la cure des âmes n'est qu'une métairie à exploiter :

674 Arcediacres e diens *
E officiaus les maiens **
Qui as chapitres sont les sires,
Qui consentent les avoltires ***,
Les causes jugent e terminent
E as loiers **** prendre s'enclinent,
Les fornicacions cunsentent,
Les povres chapeleins tormentent,
Justise vendent e dreiture[2].
. . . .
E les persones que feront[3],
Qui les riches iglises ont
Treis ou quatre en une province ?
Que dirront il devant le Prince,
Qui lor femmes avront peües †
Des granz rentes qu'il ont eües,
E marié filles e fiz
Del patrimonie au Crucefiz ?
. . . .
E les prestres parroisserez,
Qui au prendre sont tut dis prez,
Qui les confessions receivent

* doyens. — ** V. *Revue critique*, 1869, II, p. 57. — *** prêtent la main aux adultères — **** pots de vin. — † nourries.

1. L'auteur du *Roman des romans* s'étend plus au long sur les pratiques simoniaques des évêques.

2. Invectives analogues, mais plus circonstanciées et plus roides, contre les archidiacres et les doyens [ruraux] dans le *Roman des romans* et d'autres pièces sur les « États du monde » qui ont été groupées par P. Meyer, *Romania*, 1875, p. 389, 393.

3. Que feront-ils, les *parsons*, au Jour du Jugement ?

Des doloros que il deceivent,
E lor enjoingnent les anuels,
Et des messes et des trentels *
Pernent les deniers avant main,
E lor pramettent que demain
Le servise comenceront...
A ferme pernent les autels
Plus por les morz que pur les vis [1].

Les rois, ducs, comtes et autres grands seigneurs sont à peine moins aveugles. Leur grand défaut est d'aimer trop la guerre, sans avoir égard aux misères qu'elle entraîne pour les petits. Il n'est, du reste, de guerres légitimes que les défensives où l'on combat « pour son pays » (v. 815), et celles contre les Sarrasins. — Ce qui manque aux princes, c'est la pitié. La plupart sont des tyrans pour les peuples, qu'ils font écorcher vifs par leurs baillis. — Aussi bien, ils sont riches, et la convoitise est le vice naturel des riches :

863 Li riche volent aveir tot.

Inconvénients des richesses. Historiettes et paraboles évangéliques qui l'attestent : « Il est plus difficile à un chameau... » ; le ladre qui attend à la porte les miettes du banquet ; etc.

Mais les pauvres ont aussi leurs défauts [2], et particulièrement déplaisants :

1115 Car il ne prenent mie a gré
Lor sofreite e lor povreté,

* Cf. ci-dessus, p. 9, note **.

1. Toute cette tirade ressemble singulièrement aux v. 209 et suivants du *Livre des manières* (ci-dessus, p. 9).

2. Les mêmes que ceux des riches, observe très bien l'auteur d'un « État du monde » en vers latins rythmiques (E. du Méril, *Poésies populaires latines du moyen âge*. Paris, 1847, p. 132) ; le cadre seul diffère :

Quoniam inter se concupiscentiam
Et incredibilem habent jactantiam...
Quid ipsi facerent in rebus maximis,
Qui vix se cohibent in rebus minimis ?

E sont felons e envios
Et mesdisant e orguillos
Et plains d'envie et de luxure...
[Tosjors] li est avis por veir
Que, se il puet del riche aveir,
Coment que seit, n'est pas pecché[1].

Entendez-les se lamenter :

1147 ..... « Sire Deus,
Por quei nus feïstes vus tels
Q'oncques biens temporals n'eümes ?
A male hore conceü fumes ![2] »

Et que dire de l'ouvrier, habile de ses mains, mais sans conscience, qui travaille moitié moins qu'il ne devrait pour le salaire convenu ?

1134 A tierce dit que il est none,
E a none que il est nuit,
E si tost com il puet s'en fuit.
Ne li chaut, mès que il receive
E que il manguce ou qu'il beive
En la taverne ou el bordel[3]...

1. Empiéter peu à peu sur la terre du voisin, ne rien faire de ce que dit le prêtre, le haïr, feindre de croire qne tous les tonsurés sont toujours « les braies traites » et un danger permanent pour les filles, se moquer des excommunications, ne pas se soucier le moins du monde des commandements de l'Église, vivre bestialement, voilà ce qu'ajoute, au passif des « vilains de ville » (villageois), Gautier de Coinci, très abondant sur ce thème (*Les Miracles*..., éd. Poquet, Paris, 1857, p. 625 et suiv.).
Et quelle brutalité !

Car ceus souvent tüent et batent
Qui leur folies contrebatent...
Il y en a de si très faus...
Tost me donroient du poing clos
Ou de la paume lez l'orille.

Cf. plus haut, p. 15, note 1.
2. Passage qui paraît inspiré, de fort près, du *Livre des manières*.
3. On s'est toujours plaint de la veulerie et de la mauvaise volonté des ouvriers. Voir ci-dessous, p. 306, 363.

Revenons maintenant à la misère de la condition humaine, dont il a déjà été question. Car on ne saurait trop « recorder » d'exemples pour montrer combien ce bas monde est vil.

1308 Nus nesson tuz povres e nuz,
Sanz escïence e sanz vertu.
Plusors nessent si ma'ostru,
Si hidos e si cuntrefaiz
E si boçuz e si contraiz,
Si horribles, si bestornez,
Que c'est grant honte qu'il sont nez...
Honte en ont peres e parenz
E en parolent plusors genz[1].

Il y a, cependant, des individus qui sont « beaux et bien alignés, grands et fournis ». Se comportent-ils comme les arbres, qui produisent de bons fruits? Qu'est-ce qu'ils produisent? Des myrrhes, des aromates, des encens, des baumes, des gommes, des onguents : girofle, galanga, gingembre, zédoaire, cannelle, cumin, poivre? Pas du tout.

1356 E que est ceo que vient del home?...
Jeol vus dirrai en meie fei *.
Ne sont pas chastaignes ne noiz,
Mès ceo sont lentes e pooiz **.
Tel est le fruit qu'il selt porter ***.

Il n'y a pas là de quoi se vanter. Encore moins de ce que deviennent les meilleurs mets quand ils ont passé par le canal digestif. Guillaume s'appesantit ici sur l'ignominie des diverses sécrétions de la machine humaine pour aboutir

* Je vous le dirai par ma foi. — ** poux. — *** qu'il porte d'habitude.

1. La source du rimeur est, ici, le *De miseria* d'Innocent. — Cf. le *Roman des romans*. Dès quarante ans, on décline. Et même :

253 Ensi avons alquanz ja bien veüz
Dedenz trente ans trestot gris e chanuz :
Bien frailes tens est endreit nos venuz
Quant hom est vielz ains qu'il seit parcreüz.

VICES ET VERTUS

« *CHASTEÉ — LUXURE* »

D'après un exemplaire de la Somme le Roi
de la Bibliothèque Mazarine, n° 870, fol. 147.

PL. VI. P. 120.



à cette conclusion : tant de puanteur est-elle donc compatible avec tant d'orgueil [1] ?

Le temps passe, et c'est la vieillesse avec son cortège abominable d'infirmités :

> 1422 Le chief crolle*, les denz porrissent...
> Li put l'aleine e tut le cors...

En résumé, tout est vanité, et ceci seul mérite qu'on y travaille : s'assurer la grâce de Dieu.

Ses invectives contre l'orgueil conduisent ensuite l'auteur à rappeler la parabole du Semeur. C'est Dieu qui a semé le froment, et le Maufez (le diable) l'ivraie, dans le vaste champ de ce monde. Quand Dieu sema l'humilité, l'autre sema l'orgueil et la félonie. Quand Dieu sema la chasteté, l'autre sema la « lecherie » (débauche) et la luxure. Quand Dieu sema l'amour, l'autre sema l'ire, la rancœur, la haine, l'envie durable. Et ainsi de suite.

Les semences du diable ont crû et multiplié au point que le froment de Dieu est étouffé et « versé » sous cette moisson parasitaire.

Le mal aurait déjà conquis la terre entière, n'était « le Chastel as puceles » (Patience, Humilité) qui, depuis le commencement du monde, tient en échec la forteresse d'Orgueil. — Aumône est la portière du « Chastel as puceles » ; Largesse y fait fonction de sénéchal; Honneur, Joie, Courtoisie et Sobriété servent aux tables. Paix et Foi, qui gardent le château, font corner et guetter aux créneaux. C'est Chasteté qui fait les lits... — Dans la cité d'Orgueil, au con-

* branle.

1. L'auteur du *Roman des romans* est, de son côté, très frappé de la nécessité où l'homme est d'emprunter, pour se protéger contre les intempéries, la dépouille des bêtes (str. XXXIV et suiv.), alors que la sienne, à lui, ne vaut rien :

> 147 Qui nous voldreit solom le cors jugier
> Molt mielz que home devreit beste preisier.



traire, la portière est Félonie. Escharseté* est cuisinière. Gloutonnerie a la cave en charge. C'est Fausseté qui tient les plaids... Etc. — L'Orgueil est répandu partout. Mais il prétend notamment à la seigneurie de France. Guillaume ne manque pas de rappeler, à ce propos, le lieu commun célèbre que, en revanche, ce père de tous les vices a marié trois de ses filles en Angleterre : Envie, Luxure et Ivresse[1].

Après ce développement symbolique, nouveau départ :

2059 De la misere vus ai dit
Dont el ventre sa mere vit
Li emfes** qui naist a dolor...

Mais l'auteur est un peu essoufflé. Il s'arrête, cette fois, à considérer les cérémonies du baptême : « les enseignes » que le prêtre « baille » à l'enfant « relevé des fonts ».

2099 Une vesteüre novele
E en sa main une chandele...
Son parein qui des fonz le prist
Li fist doncques l'autel beiser.

* Pingrerie.— ** l'enfant.

1. L'ivrognerie passait alors pour le vice national des Anglais, et de leur propre aveu ; voir *le Petit Plet* (éd. J. Koch. Heilbronn, 1878) de Chardri, v. 1271. C'était aussi, déjà, le vice normand : l'auteur provençal d'un « Art de se tenir à table » conseille de ne pas boire à la normande (*Revue des langues romanes*, 1905, p. 293) : « Non vulhas beure nulha via — A costuma de Normandia, — Car els beuran a una taula — Sinquanta ves... »

Le prédicateur Évrard du Val-des-Écoliers dit de même (Bibl. nat., lat. 12426, fol. 72 v°) que saint Jean a invité les fidèles du Christ à boire, au figuré, jusqu'à plus soif (*ad garsellationes*), comme un Anglais ou un Normand.

Frà Salimbene, dans le récit si vivant qu'il a laissé de son voyage en France en 1248, note que les Français, mais surtout les Anglais, boivent beaucoup plus de vin que les Italiens (et les Anglais, ajoute-il, sont sans excuse, puisqu'ils « n'en ont pas en Angleterre »). — Les Anglais excellaient déjà à porter des *toasts* ; frà Salimbene les a vus avec surprise avaler le contenu d'un pot tout entier en disant : « Ge boi a vu ! » (Relevé dans l'*Archiv* de Herrig, 1921, p. 235).

(Cl. Hachette.)

PAGE DE LA *SOMME LE ROI*

A GAUCHE *L'IRE* (COLÈRE);

A DROITE *L'ACCIDE* (PARESSE MÉLANCOLIQUE)

Bibl. nat., fr. 1838, fol. 45.

PL. VII. P. 122.



traire, la portière est Félonie. Escharseté* est cuisinière. Gloutonnerie a la cave en charge. C'est Fausseté qui tient les plaids... Etc. — L'Orgueil est répandu partout. Mais il prétend notamment à la seigneurie de France. Guillaume ne manque pas de rappeler, à ce propos, le lieu commun célèbre que, en revanche, ce père de tous les vices a marié trois de ses filles en Angleterre : Envie, Luxure et Ivresse[1].

Après ce développement symbolique, nouveau départ :

2059 De la misere vus ai dit
Dont el ventre sa mere vit
Li emfes** qui naist a dolor...

Mais l'auteur est un peu essoufflé. Il s'arrête, cette fois, à considérer les cérémonies du baptême : « les enseignes » que le prêtre « baille » à l'enfant « relevé des fonts ».

2099 Une vesteüre novele
E en sa main une chandele...
Son parein qui des fonz le prist
Li fist doncques l'autel beiser.

* Pingrerie. — ** l'enfant.

1. L'ivrognerie passait alors pour le vice national des Anglais, et de leur propre aveu ; voir *le Petit Plet* (éd. J. Koch. Heilbronn, 1878) de Chardri, v. 1271. C'était aussi, déjà, le vice normand : l'auteur provençal d'un « Art de se tenir à table » conseille de ne pas boire à la normande (*Revue des langues romanes*, 1905, p. 293) : « Non vulhas beure nulha via — A costuma de Normandia, — Car els beuran a una taula — Sinquanta ves... »

Le prédicateur Évrard du Val-des-Écoliers dit de même (Bibl. nat., lat. 12426, fol. 72 v°) que saint Jean a invité les fidèles du Christ à boire, au figuré, jusqu'à plus soif (*ad garsellationes*), comme un Anglais ou un Normand.

Frà Salimbene, dans le récit si vivant qu'il a laissé de son voyage en France en 1248, note que les Français, mais surtout les Anglais, boivent beaucoup plus de vin que les Italiens (et les Anglais, ajoute-il, sont sans excuse, puisqu'ils « n'en ont pas en Angleterre »). — Les Anglais excellaient déjà à porter des *toasts* ; frà Salimbene les a vus avec surprise avaler le contenu d'un pot tout entier en disant : « Ge boi a vu ! » (Relevé dans l'*Archiv* de Herrig, 1921, p. 235).

(Cl. Hachette.)

PAGE DE LA *SOMME LE ROI*

A GAUCHE *L'IRE* (COLÈRE);

A DROITE *L'ACCIDE* (PARESSE MÉLANCOLIQUE)

Bibl. nat., fr. 1838, fol. 45.

PL. VII. P. 122.



traire, la portière est Félonie. Escharseté* est cuisinière. Gloutonnerie a la cave en charge. C'est Fausseté qui tient les plaids... Etc. — L'Orgueil est répandu partout. Mais il prétend notamment à la seigneurie de France. Guillaume ne manque pas de rappeler, à ce propos, le lieu commun célèbre que, en revanche, ce père de tous les vices a marié trois de ses filles en Angleterre : Envie, Luxure et Ivresse[1].

Après ce développement symbolique, nouveau départ :

2059 De la misere vus ai dit
Dont el ventre sa mere vit
Li emfes** qui naist a dolor...

Mais l'auteur est un peu essoufflé. Il s'arrête, cette fois, à considérer les cérémonies du baptême : « les enseignes » que le prêtre « baille » à l'enfant « relevé des fonts ».

2099 Une vesteüre novele
E en sa main une chandele...
Son parein qui des fonz le prist
Li fist doncques l'autel beiser.

* Pingrerie. — ** l'enfant.

1. L'ivrognerie passait alors pour le vice national des Anglais, et de leur propre aveu ; voir *le Petit Plet* (éd. J. Koch. Heilbronn, 1878) de Chardri, v. 1271. C'était aussi, déjà, le vice normand : l'auteur provençal d'un « Art de se tenir à table » conseille de ne pas boire à la normande (*Revue des langues romanes*, 1905, p. 293) : « Non vulhas beure nulha via — A costuma de Normandia, — Car els beuran a una taula — Sinquanta ves... »

Le prédicateur Évrard du Val-des-Écoliers dit de même (Bibl. nat., lat. 12426, fol. 72 v°) que saint Jean a invité les fidèles du Christ à boire, au figuré, jusqu'à plus soif (*ad garsellationes*), comme un Anglais ou un Normand.

Frà Salimbene, dans le récit si vivant qu'il a laissé de son voyage en France en 1248, note que les Français, mais surtout les Anglais, boivent beaucoup plus de vin que les Italiens (et les Anglais, ajoute-il, sont sans excuse, puisqu'ils « n'en ont pas en Angleterre »). — Les Anglais excellaient déjà à porter des *toasts* ; frà Salimbene les a vus avec surprise avaler le contenu d'un pot tout entier en disant : « Ge boi a vu ! » (Relevé dans l'*Archiv* de Herrig, 1921, p. 235).

(Cl. Hachette.)

PAGE DE LA *SOMME LE ROI*

A GAUCHE *L'IRE* (COLÈRE);

A DROITE *L'ACCIDE* (PARESSE MÉLANCOLIQUE)

Bibl. nat., fr. 1838, fol. 45.

PL. VII. P. 122.



traire, la portière est Félonie. Escharseté* est cuisinière. Gloutonnerie a la cave en charge. C'est Fausseté qui tient les plaids... Etc. — L'Orgueil est répandu partout. Mais il prétend notamment à la seigneurie de France. Guillaume ne manque pas de rappeler, à ce propos, le lieu commun célèbre que, en revanche, ce père de tous les vices a marié trois de ses filles en Angleterre : Envie, Luxure et Ivresse [1].

Après ce développement symbolique, nouveau départ :

2059 De la misere vus ai dit
Dont el ventre sa mere vit
Li emfes** qui naist a dolor...

Mais l'auteur est un peu essoufflé. Il s'arrête, cette fois, à considérer les cérémonies du baptême : « les enseignes » que le prêtre « baille » à l'enfant « relevé des fonts ».

2099 Une vesteüre novele
E en sa main une chandele...
Son parein qui des fonz le prist
Li fist doncques l'autel beiser.

* Pingrerie.— ** l'enfant.

1. L'ivrognerie passait alors pour le vice national des Anglais, et de leur propre aveu ; voir *le Petit Plet* (éd. J. Koch. Heilbronn, 1878) de Chardri, v. 1271. C'était aussi, déjà, le vice normand : l'auteur provençal d'un « Art de se tenir à table » conseille de ne pas boire à la normande (*Revue des langues romanes*, 1905, p. 293) : « Non vulhas beure nulha via — A costuma de Normandia, — Car els beuran a una taula — Sinquanta ves... »

Le prédicateur Évrard du Val-des-Écoliers dit de même (Bibl. nat., lat. 12426, fol. 72 v°) que saint Jean a invité les fidèles du Christ à boire, au figuré, jusqu'à plus soif (*ad garsellationes*), comme un Anglais ou un Normand.

Frà Salimbene, dans le récit si vivant qu'il a laissé de son voyage en France en 1248, note que les Français, mais surtout les Anglais, boivent beaucoup plus de vin que les Italiens (et les Anglais, ajoute-il, sont sans excuse, puisqu'ils « n'en ont pas en Angleterre »). — Les Anglais excellaient déjà à porter des *toasts* ; frà Salimbene les a vus avec surprise avaler le contenu d'un pot tout entier en disant : « Ge boi a vu ! » (Relevé dans l'*Archiv* de Herrig, 1921, p. 235).

ne sans uncion en empeeschant concorde et enemenent discorde amenete de corage souspeçon qui vient de la doleur du bien autrui. faus iugement & fol male atenance dautrui faus se estimance de soy meesme faus tesmoing mal conseil detracion prodicion esclandre impugnacion de verite & de bonte oevre qui vient de malice de pensee & de tricherie encombatant soy contre la grace souveraine qui est la grace de dieu & est i. peche qui est contre le saint esperit il peche mlt griement qui peche contre le saint esperit

Ire vient de envie et en issent plusieurs branches

impacience indignacion de ceur en semble par ne folonie baigne contumelie blasme contencion clamein irrevocable vengance . garrnite discorde batailles homicides ocienement en damage dautrui plorer de ce que len ne se peut tantost vengier. fois unemens & iulaun parjuremens embrasement de les eglises et dautres maus destrucion & gastement de choses.

Accide vient et naist de ire . Accide est quant len a une tristece en cuer et len ne se peut esmouvoir a bien fere ou a bien dire de accide viennent & issent

(Cl. Hachette.)

PAGE DE LA *SOMME LE ROI*

A GAUCHE *L'IRE* (COLÈRE);

A DROITE *L'ACCIDE* (PARESSE MÉLANCOLIQUE)

Bibl. nat., fr. 1838, fol. 45.

PL. VII. P. 122.



traire, la portière est Félonie. Escharseté * est cuisinière. Gloutonnerie a la cave en charge. C'est Fausseté qui tient les plaids... Etc. — L'Orgueil est répandu partout. Mais il prétend notamment à la seigneurie de France. Guillaume ne manque pas de rappeler, à ce propos, le lieu commun célèbre que, en revanche, ce père de tous les vices a marié trois de ses filles en Angleterre : Envie, Luxure et Ivresse [1].

Après ce développement symbolique, nouveau départ :

2059 De la misere vus ai dit
Dont el ventre sa mere vit
Li emfes ** qui naist a dolor...

Mais l'auteur est un peu essoufflé. Il s'arrête, cette fois, à considérer les cérémonies du baptême : « les enseignes » que le prêtre « baille » à l'enfant « relevé des fonts ».

2099 Une vesteüre novele
E en sa main une chandele...
Son parein qui des fonz le prist
Li fist doncques l'autel beiser.

* Pingrerie. — ** l'enfant.

1. L'ivrognerie passait alors pour le vice national des Anglais, et de leur propre aveu ; voir *le Petit Plet* (éd. J. Koch. Heilbronn, 1878) de Chardri, v. 1271. C'était aussi, déjà, le vice normand : l'auteur provençal d'un « Art de se tenir à table » conseille de ne pas boire à la normande (*Revue des langues romanes*, 1905, p. 293) : « Non vulhas beure nulha via — A costuma de Normandia, — Car els beuran a una taula — Sinquanta ves... »

Le prédicateur Évrard du Val-des-Écoliers dit de même (Bibl. nat., lat. 12426, fol. 72 v°) que saint Jean a invité les fidèles du Christ à boire, au figuré, jusqu'à plus soif (*ad garsellationes*), comme un Anglais ou un Normand.

Frà Salimbene, dans le récit si vivant qu'il a laissé de son voyage en France en 1248, note que les Français, mais surtout les Anglais, boivent beaucoup plus de vin que les Italiens (et les Anglais, ajoute-il, sont sans excuse, puisqu'ils « n'en ont pas en Angleterre »). — Les Anglais excellaient déjà à porter des *toasts* ; frà Salimbene les a vus avec surprise avaler le contenu d'un pot tout entier en disant : « Ge boi a vu ! » (Relevé dans l'*Archiv* de Herrig, 1921, p. 235).

(Cl. Hachette.)

PAGE DE LA *SOMME LE ROI*

A GAUCHE *L'IRE* (COLÈRE);

A DROITE *L'ACCIDE* (PARESSE MÉLANCOLIQUE)

Bibl. nat., fr. 1838, fol. 45.

PL. VII. P. 122.

Il invoque ensuite le secours du Ciel en faveur de la nef de saint Pierre, c'est-à-dire de l'Église, insubmersible sans doute, mais présentement ballottée par la tempête. Seigneurs, obéissons au pape, qui nous conduit vers le salut :

2265 Il nus deit a tuz comander
Que nus aidon a amender
La nef e trestut son ateivre[*],
Que il ne nus estoece beivre[**]
De la mer qui est mult amere...
Obeïr devon a saint Pere[***].

Malheureusement l'équipage de ladite nef n'est pas composé d'une manière irréprochable :

2302 Jeo m'esmerveil, jeol vus afi,
Mult durement que nostre mestre
Soefre en la nef tele gent estre...
..... ses collaterals,
Ses boteillers, ses senescals,
Ses diacres, ses chapelains,
Qui tut adès ovrent les mains
Et les ungles a cels plumer
Qu'il deivent conduire par mer.

De la personne du pape personne ne doit médire, pas plus que du ciel lui-même[1]. Mais les cardinaux qu'il envoie dans tous les royaumes de la terre comme pacificateurs s'acquittent mal de leur office. Que font-ils, en effet?

2361 Les riches iglises conquerent
E les riches evesquiez querent
A lor nevoz, a lor parenz...
Mult aiment la blanche moneie
E plus icele qui rogeie[****]...
E lessent, quant il s'en revont,
Ceo dit aucun, de lor semence...

[*] tout son gréement. — [**] qu'il ne nous faille boire. — [***] Pierre. — [****] qui rougeoie [l'or].

1. Même réserve dans le *Roman des romans* (v. 361) : « Del apostoile ne sai jeo se bien non ; — Mais li legat... » Hélinant de Froidmont, dans ses *Vers de la Mort*, s'exprime plus librement (cf. p. 13, note 1).

Lorsque deux princes sont en discorde, Rome devrait enquérir pour connaître et redresser les torts. Elle ne doit pas, au sens de Guillaume, si un de ses enfants a erré et se déclare repentant, envoyer brusquement contre lui son fils aîné pour le confondre, comme on l'a vu faire en ces derniers temps.

2395 Quant Franceis vont sor Tolosans
Qu'il tienent a popelicans*,
E la legacie romaine
Les i conduit e les i maine ;
N'est mie bien, ceo m'est avis.
Bons e mals sont en toz païs...

Voilà près de quarante ans que le tombeau du Christ est retombé entre les mains des Infidèles, et les chrétiens se déchirent entre eux, au lieu d'aller le délivrer. Comment s'en justifieront-ils quand Dieu tiendra son grand Conseil ? Que leur dira Notre Seigneur ?

2484 Que dirra il a ces Franceis
Qui si preisiez** chevalers sont,
Qui par devant croizer se font
Sovent contre ces Aubigeis*** ?
Il a plusors de ces Franceis
Qui autretant a blamer font****
Come font cil sor qui il vont.

Il est étrange que Rome s'occupe de pareilles besognes et ne prenne pas garde à sa honte. Et quelle honte ! Une poignée de Chrétiens s'étaient naguère emparés d'une belle cité — Damiette — par où nous avions l'entrée « en Babilonie et en Egypte ». Nous l'avons perdue, cette cité, par la faute du légat qui dirigeait notre ost. Quelle pitié de voir un clerc à la tête des chevaliers !

2556 Mès alt † li clers a s'escripture
E a ses psaumes verseiller ††,

* publicains, hérétiques. — ** prisés. — *** Albigeois. — **** qui sont tout autant. — † aille. — †† chanter, réciter.

E lest aler* le chevaler
A ses granz batailles champelz,
Et il seit devant ses autels[1] !

Guillaume, s'il était pape, ne se consolerait pas d'un tel échec jusqu'à ce qu'il eût pacifié et réuni tous les chrétiens autour de lui pour les mener à l'assaut de Jérusalem. Et il profite de l'occasion pour lancer une véhémente exhortation à la croisade. Aller à la croisade, la vraie — celle de Terre Sainte — c'est la meilleure manière, pour les gens d'armes, de faire fructifier leur « besant ».

Mais quelqu'un demandera peut-être : « Qu'est-ce que signifie ce besant ? ». C'est le talent de la Parabole. Malheur à qui n'a pas fait rapporter d'intérêts au capital que son maître lui a confié, même s'il ne l'a point dissipé.

— « Sire, veiz ici ton besant
Trestut entier e bien gardé ». —
E li sires respont : « Par Dé,
Tu n'es bon sergant ne feel**...
Hors de ma maison t'en irras...
Car lessé as, par felonie,
A multeplier mes chatels*** ».

Chacun de nous a reçu un don de la bonté divine : prouesse, ou puissance, ou vertu, ou avoir, ou sens, ou éloquence ; et qui néglige de s'en servir commet le crime de stériliser le besant de son seigneur.

L'auteur, qui a reçu « grace de facunde », de « langue delivre et aperte », ne veut pas s'exposer, quant à lui, au

* laisse aller. — ** fidèle. — *** biens, capitaux.

1. Allusion à l'expédition de Damiette en 1221. Le troubadour Guilhem Figueira en a parlé aussi dans son sirventés contre Rome. Cf. Gautier de Coinci, dans Barbazan-Méon, *Fabliaux et contes...*, I (Paris, 1808), p. 300.

sort du serviteur maladroit ou infidèle. Il ne se lassera point de parler pour prêcher le mépris du monde[1].

Considérez, je vous prie, la moisson spirituelle que vous vous êtes préparée jusqu'à présent. Elle est nulle, n'est-ce pas? Or, quelle souffrance de comparer, à soixante ans[2], sa misère à la prospérité d'autrui! Ce sentiment si pénible, Guillaume l'a éprouvé :

2865 Jeo ne vus sai dire a nul fuer*
L'ennui que j'ai eü au cuer
Aucune feiz, quant jeo veeie
Que mon veisin aveit grant meie**
E blé assez a la seson,
E jeo n'aveie a ma maison
Une glene ne un espi...

La misère est due le plus souvent à la paresse[3]. Mais, cependant, pas toujours. Car le revenu du travail dépend de la qualité du fonds qu'on cultive et du genre de travail qu'on fait :

2887 En malveise terre e en vaine
Pert fol laboreor sa paine,
Car il n'en cuelt fors espineiz
E ortïes e joincereiz***...
L'un est oisos, l'autre travaille,
Mès nïent en lieu qui li vaille.
Ces dous chaitis**** de faim morront.

Sachez donc que la vigne qui récompense le mieux la peine qu'on prend autour d'elle, c'est la Vigne du Seigneur.

* aucunement. — ** tas, meule. — *** épines, orties et joncs. — **** Ces deux chétifs.

1. Il y a dans le *Bestiaire* (v. 3561 et s.) un passage parallèle à celui-ci : « De faconde m'a fait Deu riche », etc.; mais, dans le *Besant*, le ton de l'auteur vieilli a baissé d'une octave.

2. L'âge de l'auteur en 1226-1227, date de la composition du *Besant*?

3. Développé d'une manière assez intéressante dans le dit *Du faucon lanier*, qui n'a rien d'un fabliau, quoiqu'il ait été publié dans le *Recueil des fabliaux* de Montaiglon et Raynaud (III, 86).

Parabole des ouvriers de la onzième heure. Mais sommes-nous à la onzième heure ? Le monde est-il près de sa fin ? Le bon évêque de Paris, Maurice [de Sully], avait « signifié » à Guillaume la réponse à cette question ; et Guillaume la rapporte en ces termes :

3065 Tant com li jorz a plus duré
Al hore qu'il est avespré
Envers ceo qui est à venir...
Autresi aveit duré plus
Li mondes, quant Deus vint ceüs*,
Envers ceo que puis en i a.

Il ne faut pas spéculer, d'ailleurs, sur l'indulgence céleste, figurée par la parabole. Ne dites pas : « Je me repentirai plus tard »[1]. Songez au danger de mort subite. Il est déjà tard. Soyons prêts.

3174 Fols sumes qui tant atendon.
Musé avon desc'** a midi
E de si qu'a none autresi***
E desq'a relevée basse.
E veon que tut le jor passe
E qu'il nus faut e qu'il nus fuit...

Parabole de l'Enfant prodigue. Le sens en est clair. Le père de la parabole, qui a deux fils, c'est Dieu omnipotent.

* ici-bas — ** jusque. — *** aussi.

1. L'auteur du *Poème moral* (fragment publié par P. Menge dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1919, p. 430) compare assez joliment le pécheur qui procrastine avant de se repentir au vilain qui attendait au bord de la rivière, pour la passer, que l'eau se fût toute écoulée :

Kar aussi c'on voit l'onde l'une sor l'autre aleir,
Tot aussi fait li uns l'autre afaire aprester.
Ains qu'on puist une choze bien de moitiet fineir,
Trois ou quatre plus grant suelent l'om encombreir.

Et teils a volenteit del mal a relenquir[a]
Qu'il ne puet troveir l'ore qu'il s'en puist departir.

a. répudier.

Son fils aîné, qui l'a longtemps honoré et servi, ce sont les Juifs. Nous sommes le fils cadet, d'abord irrespectueux et prodigue. Jésus-Christ est le veau gras, sacrifié pour notre retour. Depuis notre retour, notre frère aîné se tient à l'écart...

3565 Ore atent li chaitif dehors
E nus avum les granz tresors,
Les besanz son pere en baillie...

On peut entendre encore qu'il y a parmi nous une foule d'enfants prodigues qui, depuis l'âge de quinze ans, ont quitté « le ventre de Sainte Eglise » pour choir « en la profonde mer des vices ». La maison paternelle leur est ouverte, à ceux-là ; le Père leur tend les bras :

3591 Seignors, or nus en porpenson !

Le poème de Guillaume finit par un acte de foi et par l'assurance que l'auteur n'a rien dit dont il ne soit persuadé :

3665 Bone gent, ausi Deus m'aït !
Jeo crei ceo que jeo vus ai dit...
Amen.

LA RIOTE DU MONDE*

On lit dans un Recueil d'anecdotes du XIII[e] siècle[1] : « Un saint homme pleurait, parce que le pape voulait lui imposer la charge de l'épiscopat. A cette vue, quelqu'un dit : « Ouais ! en voilà un « qui se lave les yeux pour se mieux voir mitré. » Un autre : « Le « grand soleil le fait fondre ». Un troisième : « C'est un inca- « pable ; la fonction le fait déjà suer ».

Plusieurs moralistes du moyen âge ont noté et rapporté de même, incidemment, des propos, inspirés par la malveillance naturelle à l'homme pour ses semblables, qu'ils avaient entendus autour d'eux[2].

Un jongleur anonyme eut, de bonne heure, l'idée de collectionner des propos de ce genre, pour mettre en joie sa clientèle. Idée qui fut bientôt imitée, amplifiée de diverses manières. On a conservé plusieurs rédactions de *la Riote du monde*, le plus intéressant de ces recueils : une rédaction en prose picarde, dont il existe trois manuscrits plus ou moins complets (l'allusion qu'elle contient aux mutilés de la croisade contre les Albigeois la situe aux premières années de Louis IX) ; un *Dit* anglo-normand en vers ; une pièce en vers français. — Toutes ces rédactions ont été imprimées ou réimprimées par J. Ulrich dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, VIII (1884), pp. 275-289 ; XXIV (1900), pp. 112-119.

La *Riote du monde* est essentiellement une farce sur ce problème insoluble : « Comment se conduire dans la vie pour ne pas prêter

* « Riote » (angl. *riot*) signifie « querelle, conflit tumultueux ». La *Riote du monde*, comme le *Contenz du monde*, c'est à peu près comme qui dirait de nos jours : « La mêlée sociale ».

1. Bibl. de Tours, ms. 468, fol. 74.

2. On en peut voir plusieurs dans le présent volume (p. 168, 195, 272, 332).



à la médisance », ou, comme l'auteur du *Doctrinal Sauvage* aime à dire, « si que vous ne soiez vilainement repris » ?

Elle est gaie, vivante, et instructive pour nous à cause des conversations qui s'y croisent. Et il y a, sous ce badinage, des profondeurs d'ironie ; le rimeur anglo-normand dit très bien :

> Qy cest[e] trufle * velt entendre
> Auke de sen ** purra aprendre.

On conçoit d'ailleurs que rien n'était plus aisé que d'allonger une pièce comme *la Riote*, à composition lâche, indéfiniment extensible, comme celle de *li Proverbe au vilain*, en y insérant des suppléments de toute sorte : paragraphes nouveaux ou autres additions.

L'auteur de la rédaction en prose l'a enrichie, à la fin, d'un échantillon de son savoir-faire personnel en tant qu'expert à forclore (« escondire »)[1] les quémandeurs, suppliants et estropiés qui tournoyaient alors, comme des mouches, autour des grands de la terre (on sait que les jongleurs détestaient cordialement ces gens-là, dont l'inélégante mendicité faisait concurrence à la leur). Cet auteur a déployé à ce propos une verve extraordinaire de bonisseur des rues, qui n'est pas inférieure à celle du fameux dit *De l'Erberie*[2].

Le ms. de la rédaction en prose, conservé à Berne, contient, de plus que les autres (qui sont à Paris et à Cambridge), un morceau pour rire sur les « Douze espèces de jeûne », étranger à *la Riote* et qui s'y trouve maladroitement intercalé. Ce hors-d'œuvre appartient à un genre alors fort à la mode : dénombrements de gens et de « choses » classés par catégories, prétextes à définitions plaisantes[3]. On disait, par exemple, il y a x manières de

* farce. — ** Pas mal de sens.

1. « Escondire », c'est refuser. Il y avait un proverbe : « A bon deman deor bon escondiseor ».

2. Publié par A. Jubinal dans ses notes aux *Œuvres* de Rutebeuf, III, p. 182.

3. Les plus connues des pièces de ce genre, dans la littérature du XIIIe siècle, sont celles qui ont trait aux Vilains et aux Folies.

Les « .XXIII. manieres de vilains » sont l'œuvre d'un jongleur, origi-

vilains, de fous, de jeûnes, de contenances, de plaids, de maladies, de porter un manteau de soie, de mettre des gants, etc. Dans le morceau du ms. de Berne, celui qui parle déclare qu'il sait « conter » une foule de ces « manieres », mais il ne développe, en fait, que les « Douze manieres de jeûne »[1].

Un ménestrel, le tambour doré au col, rencontre le roi et sa suite sur la route[2]. — « A cui es tu ? », dit le roi. — « Sire, je sui a mon singnor ». — « Qui est tes sires ? » — « Li barons ma dame ». — « Qui est ta dame ? » — « La feme mon signor »...

Le dialogue, ainsi commencé, dure longtemps sur le même ton, et finit par ce trait : « Diable, de quele tiere es tu, ki ensi paroles a moi ? » — « Sire, estes vous tiuliers* u potiers ? Vulés vous faire tiules u pos, ki demandés de kele tiere je sui ? » — « Je demande de quele maniere tu ies ».

« Je sui, répond le jongleur dans *la Riote* en prose, d'une maniere dont j'ai mout de compaignons, car je boif plus volontiers après mangier ke devant. Et si ne mangüe mie si

* tuillier.

naire des frontières de l'Ile-de-France et de la Picardie, qui l'a composée, dans la seconde moitié du siècle, pour amuser un auditoire de clercs. E. Faral en a donné une nouvelle édition, très satisfaisante, au t. XLVIII (1922) de la *Romania*. — Sur les poèmes relatifs aux diverses manières de « Folies », *ibidem*, p. 482. — Sur les sept sortes d'Hypocrisie, v. *Romania*, 1906, p. 596.

1. *Zeitschrift für romanische Philologie*, VIII, p. 282, col. 2. — Des douze espèces de jeûne, deux seulement sont agréables à Dieu (quand on jeûne par esprit de mortification ou pour avoir invité des gens à dîner). C'était un lieu commun : cf. *La Dime de Penitence* par Jehan de Journi (éd. H. Breymann. Tübingen, 1874), p. 63, et le poème moral, trop peu connu, en forme de Paraphrase du Livre de *Job*, qui est dans le ms. 3142 de l'Arsenal (fol. 171 v°).

2. Sur la route d'Amiens à Corbie, dans la rédaction en prose ; en un pré près de Londres, dans le *Dit* anglo-normand.



volentiers en mon hostel que je faic en compaignie, car je sui en mon hostel a chier escot et mal conreés* ». Bref, je suis un homme comme les autres, et de bon sens ; à ce titre : « Si ne me clamai onkes volentiers de povre home, car si on jugeoit amande sor lui, il ne l'aroit de koi paier ; ne de riche : je ne poroie ses plais souffrir. Si ne me combati onques volentiers a plus fort de moi : je feroie folie ; ne a plus foible : ce seroit vilonnie ; ne a moien : je n'i gagneroie rien, s'il me tuoit u je lui... »

Il est avisé : « Si n'acatai onques volentiers oisel por canter en gajole**, car ausi grant solas ai je des oisiaus mes voisins con il ont, et si ne sui mie en painne del garder. Ne levrier por prendre lievre, ke j'en ai un [lievre] a tout le pel por .IX. deniers u por. X. ; et, se je voloie conter tous les cous, il n'i aroit levrier ke par an ne me coust plus de .X. sols, et em poroie bien estre haïs et batus de ceus qui les garannes ont ; car je n'en ai nule ».

Il n'aime pas les enfants, et voici pourquoi : « Si n'amai onques petit enfant, ne moien ne grant : li petis est anicus*** a norir, et si ne lait la gent dormir par nuit ; li moiens va aval les rues, si le convient garder des chevaus et des caretes ; li grans guerroie le pere et la mere por les riches eritages avoir ; et si le convient a le fie racater des tavernes**** ».

Il n'est pas économe et s'en vante : « Por koi espargne[r]oie jou ? Se je sui haitiés †, j'arai assés ; se je sui malades, li mals me paistera... Tant espargnerés, tant perderés... Se vo anfant sont prodome, il aront assés ; s'il sont malvais, tout iert perdu quankes vous lor lairés ††. »

Il sait à quoi s'en tenir sur le compte des gens qui « se rendent ††† » et des « beguins » (dévots) : « Li povres devient

* mal installé. — ** cage, prison. — *** ennuyeux. — **** parfois payer ses dettes dans les cabarets. — † bien portant. — †† tout ce que vous leur laisserez. — ††† entrent en religion.



begins por che k' il a esperance ke li riches li face bien. Li riche clerc et kanone[*] devient begin por les vesquiés[**] avoir; quant il sont vesques s'em pierdent religiun... » Quant au riche homme qui « se rent », c'est un sot. — On lit dans le ms. de Berne, au passage correspondant[1] : « Ne vi onques riche feme devenir begine ne papelarde que por .II. coses : droite sotie ou escharseté[***]. [Mais] li Jacobin, li Cordelier, [en se rendant], il font que sage[****] : il sont plus a aise après que devant ».

Dans le *Dit* anglo-normand en vers, tout ce qui précède est remplacé par cette joviale confession du jongleur :

143 « Je vus dirroi, par saint Pere,
Volenters de ma manere.
Nous sumes compaignouns plusours,
Et de tiele manere sumes nous
Que nous mangeoms plus volonters
La ou nus sumes priez,
E plus volonters e plus tost
Qe la ou payons notre escot...
Nus n'avoms cure de travyler
E purroms molt bien deporter
D'aler matyn a mostier...
E nus vodroms estre tot dis,
Si nus pussoms, en gyw e rys[†]...
Nus n'avoms cure de aver
For qu'eyoms assez a manger.
Plus despendroms a un digner[††]
Qu'en un mois purroms gaÿner...
E beles dames acoynter[†††] :
Ce apent a nostre mester...

Le roi n'approuve pas du tout cette manière de vivre, comme il dit, « en folie » ; mais : « Qu'importe? » réplique le

* chanoine. — ** évêchés. — *** pingrerie. — **** agissent sagement. — † en jeu et ris. — †† dîner. — ††† faire la connaissance de.

1. C'est à cet endroit qu'est intercalé, dans ce même ms. de Berne, le morceau précité (p. 130) sur les « Douze manieres de jeûne ».

jongleur, « Sens ou folie, cela revient au même. » Le *Dit* en anglo-normand rejoint ici (v. 189) *la Riote* en picard (§ 49), là où se pose la question capitale : « Comment se contenir en cest siecle ? »

Comment faire pour satisfaire les gens ? ils ne sont jamais contents. Si je dis à un vilain : « Je te donrai un bufet » *, il ira se plaindre de moi ; et un bon buffet, à mettre dans la maison d'un bourgeois, vaut pourtant bien cinq ou six sols. Si je dis à un autre : « Je vous donnerai une coiffe ; je vous pingnerai ; je bouterai a vo charete », il dira que je le veux tuer. — Voici un groupe de vilains, au carrefour d'une rue ou sous un arbre, un dimanche, après manger ; nul ne passera devant eux, si sage qu'il soit, qu'ils n'en médisent. Si je dis, en les saluant : « Signeur, Dieus vous gart ! », écoutez-les : « Dieus vous beneïe », fera l'un. « Il sanble », fera l'autre, « ke cil la nous doie espouser... ». « Voire », fait un autre, « s'il avoit un puis devant lui, il carroit ** ja dedans. » — Si je passe outre, sans regarder ni saluer, quelqu'un dira derrière mon dos : « Dehait je *** se cil la fu onques fils de preudome ; je cuic que c'est uns leres **** : il ne nous a ne salués ne regardés ».

Si je parle beaucoup en société, on dira : « C'est uns borderes † ; il n'ara ja le bec clos ». Si je me tais : « C'est uns amuafles †† ; il ne dira ja mot ». — Si je mange bien : « C'est uns glous » ; si je mange peu : « Il fait le cortois vilain ; il n'ose mangier de honte » ; ou bien : « Il se lait morir de faim, li caitis ††† ». — Si je vais volontiers à l'église : « C'est uns papelars » ; si je n'y vais pas : « C'est uns bougres », ou bien : « Il ne croit Deu mès c'un chien ». — Si j'aime les femmes : « C'est uns houriers, un putiers » ; si je ne les

* Calembour sur le mot *bufet*, qui voulait dire à la fois « gifle » et, comme aujourd'hui, un meuble. — ** tomberait. — *** malheur à moi. — **** je crois que c'est un voleur. — † diseur de bourdes. — †† émir ; mais dans « amuafles » il y a « mu », muet. — ††† le chétif.

aime pas : « C'est un herites ; que ne l'art on* ? » — Si je vais droit mon chemin : « Tant eusse jou de bon achier com cil la cuide valoir de bourre ! » ; si je cloche : « Cil la devra ennuit bien dormir ; veés comme il se berche** ! » — Si j'ai des souliers étroits : « Cil la n'est si estrois chauchiés por moi ! » ; si j'en ai de larges : « Va au bos ; si prendras des singes ! » — Si je suis honnêtement vêtu : « Cil la doit encore les deniers de sa reube ; veés, il cuide que li rois soit ses porkiers*** ». Si je suis mal habillé : « Chil la fait le truant et le paillart ; [et pourtant] il fineroit**** plus de deniers que je ne feroie ! » — Si j'aime la femme de mon voisin, il me voudra tuer ; si je la hais, il ne voudra pas me parler. — Si j'adresse aux gens de belles paroles : « C'est uns losengiers » ; si je leur en dis de laides : « C'est uns estous vilains ». — Si j'augmente mon avoir et prends gages de ce qu'on me doit : « C'est uns useriers, uns desloiaus ; il ne fera ja bone fin ». Si je suis assez débonnaire pour me laisser faire du tort : « C'est uns chaitis †, uns gasteres de bien ; il ne tenra ja terre ». — Si je suis gros et gras : « Dieus ! com cil la donroit grand flat en une longaigne, s'il i chaoit †† de haut ! ». Si je suis maigre : « Il n'a mie tant de pain com il mangeroit. » — Si je suis savant : « C'est par art de diable » ; si je suis ignorant : « Dehait qui bien li fera ; il ne vot aprendre ». — Si j'ai le nez long : « C'est un biecus ††† » ; si je l'ai court : « C'est un camus [1] ». — Si j'ai une grande barbe : « C'est un peneans[a] » ; si je n'en ai point : « C'est un escoilliés[b] ».

*C'est un sodomite ; que ne le brûle-t-on ? — ** berce. — *** son porcher. — **** pourrait payer. — † chétif, malheureux. — †† ferait un grand clapotis dans une fosse d'aisance, s'il y tombait. — ††† « bécu », synonyme péjoratif d'aquilin. — *a*. pénitent. La mode était de se raser. — *b*. Ce mot ne signifie pas du tout « écoliers », comme l'a cru le savant G. Pauthier (*Histoire littéraire*, XXXV, 258).

1. On disait aussi — pourquoi ? — « nés orlenois » (d'Orléans), pour « nez camus ».

S'agit-il de mariage? — Un vieux épouse une vieille. Les langues marchent : « Or sont il bien[1] asanblé ». « Voire », fait l'autre, « il engen[re]ront blans asnons ». « S'il se laissoient choir en la boe, ki les aideroit a relever? » — Un jeune homme épouse une jeune fille : « Or sont doi poupart ansanble. Dehait ait ki les asanbla! Il aront bien despendu quank' il* aporterent de pere et de mere ains k'i sacent rien ». — Un vieux prend une jeune femme; on prédit qu'il sera « huios » (cocu) : « Veés ce vieillart; il ne se puet aidier et s'a pris jovene feme ». « Il ne l'ara mie seul », fait l'autre. Et un troisième : « Ele ne li portera ja pais ne honor ». Et un quatrième : « Honie soit ele s'ele li porte foi ne loiauté; c'est uns vieus leus** ». — Un jeune homme prend une vieille : « Il despendera l'avoir ke le vieille avoit assanblé; s'en fera pès et gale por l'ame de celui ki l'aida a waingnier*** ».

Comment donc « se contenir en cest siecle? » — « Si m'aïst Dieus**** », dit le roi, « je ne sai; tele est LA RIOTE DEL MONDE[2] ». — « Voire, sire », dit le jongleur.

* tout ce qu'il. — ** loup. — *** gagner. — **** Dieu m'aide.

1. Variante : « .II. bierres ensemble ».

2. Il y a encore quelques autres illustrations de l'aphorisme « Nul ne vit sans estre blamé » dans le *Dit* anglo-normand. — D'un chevalier qui ne va pas aux tournois, on dit qu'il ne vaut pas une pomme pourrie. D'un chevalier hardi et preux qui hante les lieux où l'on s'amuse : « Cesti cheitif... taunt despent qu'il n'a rien ». — D'un homme riche, on dira : « De par le deable, on (d'où) a il taunt? »; et d'un pauvre : « Cest cheitif tot ditz est yvre ». — Vendez des terres : « Il seit despendre e nient gaigner ». Achetez-en :

« Avez veü de cel mesel*
Com ressemble le boterel**,
Qi unqe de terre ne fust pleyn? »

Vous êtes chauve : « C'est un moygne eschapé »; vous laissez croître vos cheveux : « Manere de ypocrit! »

* lépreux. — ** crapaud.

« Voire, sire », dit le jongleur. Mais vous contribuez, ajoute-t-il aussitôt, sans transition, vous et les abbayes « blanches », c'est-à-dire de Citeaux, à « honir le monde ». Et comment ? Par vos aumônes inconsidérées : « Car vous donés tant por Dieu ke cascuns devient truans ». Et aussi par le coulage que vous tolérez en vos hôtels, ce qui conduit le truand à devenir voleur : « Quant vous mangiés, vous laissiés choir le bon morsel... ; et de la lecherie del bon morsiel devient li truans leres* ». Le truand convaincu de vol, on lui coupe le pied. Alors il arrange son moignon : quatre « cuitures » ou « cuiçons », sang de poisson, noir « arrement », pour faire croire à une brûlure[1]. Et le voilà qui s'installe devant les églises : « Ha ! bieles gens, regardés moi ; de ces deniers me faites un sou[2] et de ceste maille un denier et de ceste poitevine une maille » ! Le jongleur a horreur de cette engeance mendiante ; il leur répond : « Biaus amis, je n'ai mie chi mes martiaus aportés pour faire noviele monoie ; la justice me prenderoit se je faisoie monoie sans le congié le roi** ».

Le jongleur, lui, n'a pas la vocation des métiers pénibles ; sept surtout lui déplairaient parce que l'on y a trop de peine : champion de louage[3], marinier, couvreur de clochers, puisatier, fournier en été, pêcheur en hiver, charretier. Sa vraie

* voleur. — ** sans la permission du roi.

Une autre version en vers publiée, d'après un ms. d'Épinal, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV (1900), p. 112, est faiblement écrite et sans intérêt, hors la liste, qu'elle est seule à donner, des défauts particuliers aux gens des divers pays. « Je ne sçay de quel païs estre », car on dira, si je suis Français, que je suis malicieux ; Picard, ennuyeux ; Allemand, sale ; Normand, buveur ; Bourguignon, jureur ; Breton, têtu ; Lombard, joueur ; Espagnol, luxurieux ; etc.

1. Comparer la *Bible Guiot*, ci-dessus, p. 81.

2. Éd. : *un bon*.

3. Éd. : *campion Louis*. Lisez : « louis » (« loueïs »), et v. p. 319.



vocation, c'est d'être sergent du roi, en qualité d' « escondissieres » ; car nul ne s'entendrait comme lui à « escondire les povres gens au mangier », c'est-à-dire à les éconduire, en se moquant d'eux, de la salle où le roi prend ses repas[1].

Le roi le retient en effet pour « escondire la truandaille ». Car, dit-il, ils m'ennuient beaucoup, et « tu les conois tous ».

On s'assoit « au mangier », et le jongleur entre en fonctions sans désemparer. Une grande vieille paraît devant la porte : « Ha ! sire », dit-elle, « faites bien a ceste feme grosse et enflée par maladie ». Aussitôt le concert des supplications s'élève, comme d'habitude : « Faites bien, sire, a cest foible home » ; « Sire, faites bien a cest mesaisié »* ; « Sire, faites bien a ceste povre feme qui ne se puet aidier, ki priera por vous » ; « Sire, faites bien as hospitaus de Rainchevaus »[2] ; « Sire, faites bien au povre home ki ot lès ieus crevés et les piés copés en Aubegois » ; « Sire, faites bien as povres nonnains ki servent jor et nuit Dieu » ; « Sire, faites bien a cest pelerin, cui ses avoirs est falis »** ; « Sire, faites bien au povre ki ne voit » ; « Sire, donnés a cest povre home danrée de feu a ses anfans caufer *** ki ne virent feu plus a de .VIII. jors passés » ; « Sire, metez au luminaire Nostre Dame » ; « Sire, faites bien a cest povre home honteus » ; « Sire, faites bien a cest mesiel de Camp Pourri[3] » ; « Sire,

* malade, infirme. — ** qui a perdu son avoir. — *** chauffer.

1. Cf. *La Vie en France au moyen âge, d'après des romans...*, p. 282, note ; et, ici, pl. VIII.

2. On quêtait partout pour les hôpitaux de Roncevaux, sis sur la route des pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle.

3. « Champourri » est le nom d'un ancien lieu-dit de la commune d'Aubervilliers (Seine). L'existence d'une léproserie y est constatée depuis 1227 (Arch. nat., L 547, n° 1). Guillaume de La Villeneuve, dans ses « Crieries de Paris » (XIIIe siècle) met aussi en scène les quêteurs de cet établissement, qui psalmodiaient dans les rues : « Du pain a cels de Champ Porri ! » (Voir L. Le Grand, *Les Maisons Dieu et les Léproseries du diocèse de Paris*, Paris, 1899, p. 62).

(Cl. Hachette.)

VICES ET VERTUS

« *SOBRIETÉ — GLOUTONNIE* »

D'après un exemplaire de la Somme le Roi
de la Bibliothèque Mazarine, n° 870, fol. 179.

PL. VIII. P. 138.

metés a l'oile Sainte Katherine[1] »; « Sire, faites bien a ce povre trové[a] que nous aportons des chans » ; « Sire, faites bien a ce trespassant » ; « Sire, faites bien a ceste povre feme qui garde son baron* malade » ; etc. — L' « escondissieres » les renvoie tous avec un mot pour rire (pour faire rire les convives), souvent grossier, toujours cruel. Impossible de rapporter ici le conseil qu'il donne, pour désenfler, à la femme hydropique. Mais à l'homme affaibli : « Si ne luitiés mie a plus fort de vous : si ferés que sages** ». Au « mesaisié » : « Metés un coussin a vo cief et .II. a vos piés : si vos aisiés bien ». A la pauvre femme qui promet ses prieres : « Puisque vos ne vos poés aidier, dont ne sont vos prieres gaires bones; dehais ait qui en a que faire ! » Au quêteur de Roncevaux : « Biaus amis, as hospitaus de cest païs ne faic jou nient, et je feroie a ciels que jou onques ne vi ! » A l'invalide des guerres d'Albigeois : « Ki vos croisa? Li cardenaus de Rome. Si vous em prendés a lui : cuidiés vous ke je velle amender toutes les folies k'il vous fist faire? » Aux pauvres nonnains et aux pauvres moines qui servent Dieu nuit et jour : « Querrés autre maistre, se cil ne vous siet ». A l'aveugle : « Vous avés avantage ; il ne vos convenra point de lumiere a vo couchier ». A l'homme dont les enfants n'ont pas eu de feu depuis huit jours : « Tant sont il plus dur ; je ne leur vuel mie malvaise costume aprendre ». Au quêteur pour le luminaire de Notre Dame : « Or li dites k'ele soupe de jors, car lumiere est kiere*** ».

a. [enfant] trouvé. — * mari. — ** ne luttez pas... ; vous aurez raison. — *** chère.

1. « Sainte Catherine » est le nom d'un hôpital situé rue Saint-Denis, à Paris, au coin de la rue des Lombards, qui remontait au moins à la fin du XIIe siècle. Il s'appelait d'abord « Sainte Oportune » et paraît pour la première fois sous l'invocation de sainte Catherine en 1214.

Des manuscrits offrent ici la variante « Saint Landri », nom d'une église de la Cité, sise dans la rue qui allait de celle des Marmousets à la Seine.



Au quêteur pour l'huile de Sainte Catherine (ou de Saint Landri) : « Vuet il frire oignons? dites li que li oiles encombre le pis* ». Au quêteur pour les lépreux de Champ Pourri : « Seés au soleil, si vous faites bien saler; si ne pourirés mie si tost ». A ceux qui apportent un enfant qu'ils ont trouvé aux champs : « Je vous en claim ma part quitte; se ce fust uns mars d'argent, vous ne le m'eussiés si tost aporté ». Au passant : « Encore me poise ke vous estes chi arestés. Vous estes bien el** chemin; errés tos jors ». A la pauvre femme, garde-malade de son mari : « Vous gardés maisement. Entrués ke vous estes chi, le vous puet on avoir enblé » ***.

Un seul des suppliants réplique. L'« escondissieres » s'en débarrasse en ces termes : « Alés a le cort l'oficial, si devenés avocas ; si gaaignerés assés, car vous savés molt de plais ».

Dans le *Dit* anglo-normand, la dernière scène — celle des « escondissemens » — manque. Après avoir copieusement établi que « nul ne puet vivre sans blame », le jongleur conclut par une citation latine, à l'adresse du roi qui lui demande, pour finir, un bon conseil. Ne soyez ni trop rude ni trop simple :

394 Qy par mesure tote rien fra,
Prudhome ne ly blamera ..
Et le latyn en est ensi :
Medium tenuere beati...

* pèse sur l'estomac. — ** dans le. — *** « Vous ne le gardez pas bien. Tandis que vous êtes ici, on vous l'a peut-être volé ».

CARITÉ, MISERERE

Il n'existe pas moins de trente manuscrits qui renferment les deux poèmes moraux, ou « romans », intitulés *Carité* et *Miserere* (sans compter cinq autres copies du *Miserere* seul). C'est la preuve que ces ouvrages ont joui jadis d'une popularité exceptionnelle. Cette popularité est, du reste, attestée par d'autres témoignages. Deux poètes néerlandais du XIIIe siècle ont entrepris successivement la traduction du *Miserere*. Plusieurs rimeurs français du XIVe siècle, l'auteur anonyme de *l'Exemple du riche homme et du ladre*, chanoine de La Fère-sur-Oise, Jehan de Le Mote et Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, ont cité ces poèmes avec éloges. Le chanoine de La Fère les déclare incomparables :

> J'en trais le Renclus a tesmoing...
> Nul autre a lui je ne compere
> De bien faire, dire et diter
> Coses pour gens bien pourfiter [1].

L'abbé Gilles aurait voulu les lire tous les jours de sa vie :

> Des viers dou Renclus que diroie ?
> Que moult volentiers, se pooie,
> Les liroie trestous les jours.
> En chou seroit biaus li sejours [2].

D'autres, comme Baudouin et Jehan de Condé, se sont certainement inspirés de *Carité* et de *Miserere*, sans les citer. — En 1360, la ville d'Amiens ne crut pas pouvoir mieux faire, comme cadeau, que d'offrir au roi Charles V un exemplaire des deux

1. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re p., p. 179.
2. Gilles li Muisis, *Œuvres*, I, 87. Cf. *Histoire littéraire*, XXXVI, p. 85.



romans. On sait d'ailleurs que, dans sa librairie du Louvre, ce prince avait jusqu'à douze exemplaires des ouvrages du Reclus.

L'auteur était connu au moyen âge sous le nom que lui donnent le chanoine de La Fère et l'abbé Gilles : le Renclus (ou Reclus). C'est le titre qu'il se donne lui-même dans l'*explicit* du *Roman de Carité* :

CCXLII Or vuelle li vrais rois des chius*
Estre merchiables et pius**
Vers moi k'on apele RENCLUS
DE MOILIENS.....

C'était donc un de ces solitaires qui, comme, de nos jours, les moines bouddhistes de la secte Nying-Ma, au Thibet, « se laissaient enfermer dans une cellule maçonnée, garnie d'une seule fenêtre, pour y mener, en général jusqu'à leur mort, une vie de pénitence et de prière... ». « Les vignettes de plusieurs manuscrits des deux romans, ajoute A.-G. van Hamel, représentent [l'auteur sous la figure d']un moine blanc assis dans une recluserie construite en briques rouges et entourée d'un jardinet [1] ».

« Moilliens », où vivait le Reclus, est sans doute Molliens-Vidame, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Amiens, dont le prieuré était jadis un des bénéfices de l'abbaye de Saint-Fuscien-au-Bois.

Un des manuscrits des deux romans, du XIIIe siècle, conservé naguère à la Bibliothèque de Turin, offrait un renseignement de plus. Au-dessous du dernier vers de *Carité* (qui ne comportait dans ce ms. que 241 strophes au lieu de 242), on lisait : « Cy fenist li romans de *Carité*, lequel fist dans BERTREMIELS, li renclus de Morliens, qui jadis fu moines de Saint Fuscien el bos... » Cette note autorise à penser que le Reclus s'appelait Barthélemi [2] et qu'il avait été moine à Saint-Fuscien avant de se faire emmurer.

Ses propres ouvrages fournissent, sur le compte de l'auteur,

* cieux. — ** miséricordieux et pitoyable.

1. Aucune de ces miniatures n'est particulièrement réussie. Voir pl. X.
2. « Bertremiu », dans *Carité*, CLXXXVII, 8.

quelques données complémentaires. — Il n'était plus jeune lorsqu'il composa *Carité*; il ne s'attendait même plus à vivre longtemps (LXXXVII, 1; XLIII, 11). — Il était lettré, en latin et en roman. Il connaissait la Bible, les *Vitæ Patrum*. Il fait allusion au *quo semel est imbuta recens* d'Horace. Il cite des fables, des historiettes et des proverbes populaires, des thèmes de fabliaux. — Cet ascète n'était certainement pas exempt d'amour-propre littéraire. Il sait que ses invectives lui ont attiré et lui attirent l'animadversion des fols (*Carité*, CXLIX, CL); mais peu lui en chaut; il est fier de son indépendance. Il se connaît des envieux qui éplucheront son livre pour y trouver « aucun mot dont il puissent mesdire »; mais il s'estime au-dessus de la contradiction (*Carité*, CCXLI) :

Li envious en mesdira;
Mais ja prodom mal n'en dira
Ne ja rien n'i contredira,
Car il n'i a ke contredire.
Alés, vers! Dius vous conduira
Et sages hom s'en deduira,
Ki de bons dis se set deduire.

A quelle époque écrivait le Reclus ? Après la canonisation de Thomas de Cantorbéry et de Bernard de Clairvaux, puisqu'il considère ces personnages comme des « saints », c'est-à-dire après 1173-1174. Il a entendu parler de l'hérésie des Albigeois (*Carité*, XXIII, 6-12); mais il ne fait aucune allusion aux croisades dirigées, soit contre ces hétérodoxes (1207-1208), soit contre les Infidèles. Le roi de France qui régnait de son temps avait un royaume sensiblement plus grand que celui de son aïeul (*Carité*, XXXVI, 4-6)[1]. — Dans *Miserere*, qui est postérieur à *Carité* (puisqu'on y relève une allusion assez claire à ce poème), il est question de « la terre ki enkiet en baillie de roi enfant » (CCXII, 8-9); mais, c'est, peut-être, une allusion sans portée à la malédiction de l'Ecclésiaste. — Un éminent érudit a conclu de ces données (on n'en a pas d'autres), que la composition du premier roman du Reclus pouvait être fixée « au commence-

1. « Au tans ton aiol ». L'aïeul de Louis IX, Philippe-Auguste. Van Hamel suppose, gratuitement, que « le mot *aiol* est peut-être ici pour la rime » (*O. c.*, I, p. CLXXXIII).

ment du règne de Philippe-Auguste, entre 1180 et 1190 ». Mais il paraît évident que c'est par erreur. La mention brève, mais très significative, des Albigeois (dont il n'était guère question dans le Nord de la France au commencement du règne de Philippe-Auguste), celle des agrandissements récents du royaume (si considérables sous Philippe-Auguste), et, subsidiairement, l'allusion aux rois-enfants, tout concourt à faire penser aux premières années de Louis IX[1]. Et rien, par ailleurs, ne s'oppose à l'adoption de cette hypothèse. La langue des deux romans est le picard qu'on parlait pendant le premier tiers du XIIIe siècle.

Le Reclus de Molliens a eu la chance de trouver, de nos jours, un éditeur excellemment préparé à sa tâche et très consciencieux en A.-G. van Hamel. Il n'y a guère de poème moral du moyen âge qui ait été aussi bien traité, à ce point de vue, que *Carité* et *Miserere*. L'édition, définitive, de Van Hamel (*Li romans de Carité et Miserere, du Renclus de Moiliens*. Paris, 1885, 2 vol.) a paru dans la « Bibliothèque de l'École des Hautes Études » (fascicules LXI et LXII).

On ne peut que s'associer, en général, aux appréciations de l'éditeur sur le style et la valeur historique et littéraire des œuvres de Barthélemi. — Ce qui distingue surtout le Reclus parmi les moralistes du moyen âge, c'est, en premier lieu, sa strophe de douze vers octosyllabiques sur deux rimes (disposées suivant le schema *aab aab bba bba*), qui est aussi celle des célèbres *Vers de la Mort* d'Hélinant, moine de Froidmont, composés entre 1194 et 1197 ; il est vraisemblable qu'Hélinant et le Reclus ont été des premiers à s'en servir : elle a été, depuis, fort à la mode (grâce à eux)[2]. C'est, en second lieu, son goût décidé pour les jeux de mots assonancés et les allitérations[3].

1. Van Hamel a pensé (I, p. CLXXXIV, note 2) à cette hypothèse, sans l'adopter. — G. Gröber (*Grundriss der romanischen Philologie*, II, p. 697) partage, semble-t-il, l'opinion que j'émets ici. Cf. *Les Vers de la Mort par Hélinant, moine de Froidmont* (éd. Fr. Wulff et E. Walberg. Paris, 1905), p. XXIX.

2. Van Hamel, *o. c.* (I, p. XCIII). Cf. G. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (Leipzig, 1891), p. 106, n° XXXVI. C'est la strophe de Gower.

3. *Ib.*, I, p. 303. Cf. A. Tobler, *Verblümter Ausdruck und Wortspiel*

(Cl. Hachette.)

DISTRIBUTION DE PAIN AUX PAUVRES

AU COMMENCEMENT DE *CARITÉ*

Bibl. de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 216 v°. PL. IX. P. 144.

C'est enfin une certaine dextérité à « manier les images et à les mêler, sans trop nuire à la clarté »[1]. Le Reclus est un homme de lettres fort expert, qui le sait, s'y complait et s'admire. De là ce que « sa verve a parfois d'un peu factice ». Mais il avait de la verve, une incroyable provision de synonymes et une merveilleuse facilité à ressasser sa pensée ; c'est, du reste, la raison de son succès. Mais il était passionné et vivant, ce qui est rare chez les faiseurs de tours littéraires.

Van Hamel ajoute : « Ce qui diminue pour nous l'intérêt de ses ouvrages, c'est qu'il moralise plus qu'il ne critique, et que, dans ses diatribes contre les mœurs du temps, il reste trop dans les généralités ; on voudrait retrouver dans ses poèmes la société de son époque : on n'y trouve, sauf dans un paragraphe sur la toilette des dames, que des travers qui sont de tous les temps et de tous les pays... » Il y a quelque exagération dans ce dernier trait. S'il est vrai que le Reclus est souvent plus intéressant par la manière dont il dit les choses que par les choses qu'il dit, nul n'est en droit de prétendre que, sur « la société de son époque », il ne nous apprend rien.

CARITÉ

Il plaît à l'auteur de dire « bons dis » pour « les bons cuers » que l'exemple des bienfaisants excite à bien faire. Qui se ressemble s'assemble. — Tous les hommes ne sont pas pareils. D'où vient que les uns sommeillent à l'église, et les autres non ? « Li cuer sont de divers metal ».

II, 10 Dont vient chou ke uns hom someille
Au moustier et li autre veille ?...

III, 4 De chou ki me plaist autrui poise,
De chou dont je plour chil s'envoise* ;
Car cascuns en sen sens habonde...

* se réjouit.

in altfranzösischer Rede, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, XXVI (1882), p. 531.

1. *Ib.*, I, p. CLXXVII.



Mais les méchants sont plus nombreux que les bons ; et les plus grands de ce monde sont les pires. Nous ne vivons plus maintenant comme vivaient nos anciens. Sainte Église elle-même est dégénérée : on y met « le fol en caiere »* et les plus sensés aux derniers rangs. Foi manque, Charité faiblit.

O Charité, où es-tu ? L'auteur a, « par maintes jornées », cherché à découvrir son séjour. Il l'a cherchée chez « la gent laie » et chez « la gent lettrée » ; il a pensé qu'elle s'était peut-être réfugiée chez les moines, « encartrée » chez les « renclus » qui ont choisi les plus dures voies du salut. Il a été la chercher à Rome ; car on lui avait dit que le pape romain n'agissait, jadis, que d'après ses conseils. Mais, Charité, tu n'es plus là :

VIII, 5 Mais tu n'i fus k'une saison ;
Car on te mist a la foriere
Par conseil d'une pautoniere** :
Ch'est Covoitise, la boursiere***...

Certes, le pape en personne est au-dessus de tout reproche. Mais ceux qui sont autour de lui « font souvent blâmer sa personne ». Nul pauvre ne se présente à sa porte sans s'attirer des coups. Les portiers de sa cour ne font bonne mine qu'à ceux dont ils espèrent « argent ou ventrée » :

X, 1 Ne puet povres en court entrer
S'il ne se veut faire fautrer**** ;
Mainte teste i a on fautrée...

Il est allé chez les cardinaux et les a trouvés mercenaires, eux aussi ; c'est même à leur exemple que les petits fonctionnaires de la Curie ont pris l'habitude de se faire graisser la patte.

* haut siège, au pinacle. — ** coquine — *** l'amasseuse. — **** rosser (et non « chasser », comme l'a dit Carpentier dans Du Cange au mot *Fautrum*).

XII, 10 Li sire a son serf sa maniere
Et le dame a se cameriere*
Se costume emprient** et empose.

Graisser la patte ! Cette expression remet en mémoire l'historiette de la bonne vieille naïve à qui l'on avait conseillé d'oindre la paume de son avocat et qui prit l'avis à la lettre. L'auteur raconte cette historiette qui a été souvent, au moyen âge, mieux racontée que par lui [1].

A Rome donc tout est sec : les gonds des portes, les langues des gens de justice. Tout, pour fonctionner, demande à être graissé. Et il y fait chaud ; la graisse fond vite ; il faut la renouveler souvent.

XX, 1 Ho, fius d'ointiere***, maus Romains !

Le poète est allé ensuite en Toscane, en Pouille, en Hongrie, en Grèce, à Constantinople. Il a vu les Allemands, les Saxons, les Lombards et la grasse Bologne qui enseigne à esquiver les lois. A propos de Bologne, il déploie toutes les ressources de sa virtuosité à accumuler les jeux de mots en assonances :

XXII, 5 . . . . . La crasse Bouloigne****,
Ki aprent a bouler † des lois,
Et ploie les plais en tans plois ††
K'ele ploie les tors en drois.
Tant ret ††† près les plais et reoigne
Par sa langue li Boulenois,
Tort vent por droit par son genglois †††† [2].

Il a vu les médecins de Salerne. On lui a conté ensuite

* chambrière. — ** Sa coutume imprime. — *** fils de marchande de graisse. — **** la grasse Bologne. — † tromper. — †† et plie les plaids en tant de plis. — ††† rase. — †††† bavardage.

1. Voir, entre autres, un fabliau publié dans le *Recueil général des fabliaux* de MM. de Montaiglon et Raynaud, V, p. 157.

2. Comparer le *Dit de l'evesque et de Droit*, par Brisebarre, analysé au t. XXXVI de l'*Histoire littéraire* (p. 50-66), sur les chicanes infinies d'un procès en cour d'Église.

des Albigeois, qui ont renié Dieu et leur baptême. Il les laissa là et poussa sa pointe jusqu'à Fineposterne (cap Finistère). Charité n'est pas non plus en Angleterre, depuis la mort de saint Thomas [de Cantorbéry]. La loi des « estrelins » (sterlings) prévaut désormais dans ce pays et aussi en Irlande, en Écosse, en Danemark, en Frise, en Hollande, en Flandre, etc.

XXVI, 1 Ho! Carités, Normant, Breton,
Poitevin, chil dusk'au Perron
Saint Jake, en terre de Galisse,
Espaignol et chil d'Arragon
Ne sevent de toi nis * le non.

Il n'a trouvé Charité ni à Venise, ni en Terre Sainte, ni en Bourgogne, ni en Champagne. En France, peut-être? car les Français sont « gent de mout grant pris », et leur beau nom vient de « frankise ». A Paris?

XXVII, 10 De toute Franche est kiés ** Paris;
Se de Carité n'est floris,
Ja mais ou querre ne le sai.

C'est en France qu'il faut s'arrêter pour examiner à fond l'état de la société. L'auteur le fait suivant un ordre qui était déjà, depuis longtemps, traditionnel [1].

Et d'abord, le roi. Suit l'énumération des devoirs des rois en laborieux jeux de mots assonancés :

XXXI, 1 Rois, chil est bons rois ki bien roie ***
Les drois et met a droite roie ****.
Rois, tu ies rois pour droit roiier.
Ki roiera se rois desroie ?
Drois rois est ki son regne aroie †
Et les desrois †† fait aroiier..

* même. — ** chef, capitale. — *** arrange. — **** raie, ligne. — † met en ordre. — †† désordres.

1. Voir le *Roman des romans*, v. 29 : « Qui tel matire volt par reson traitier — Par les treis ordres lui estoet repairier — Que chascuns oie solonc le soen mestier ». Cf. *ib.*, v. 753 et s.

Dans ce tableau, rien qui ne soit très général et, par conséquent, banal. Il est observé, cependant, que le roi de France qui règne maintenant doit être d'autant plus soucieux de ses devoirs que son royaume est « plus larges et empenés » qu'au temps de son aïeul (XXXVI, 4). Sa dignité est la plus honorable du monde après celle du pape ; cependant, que le titulaire n'en conçoive pas d'orgueil. Le vilain qui vit de lait aigre et de pain d'orge plein de paille est plus en sûreté que le roi, car il a moins de responsabilités : *Plus seürs est vuis cars ke pleins*[1].

1. Le Reclus se montre ici, en somme, très respectueux du pouvoir royal. Très différent en cela est Hélinant de Froidmont (*Vers de la Mort*, str. XIX), qui exhorte nettement les prélats à la révolte :

> [Morz, va] semondre vivement
> Toz nos prelaz comunement,
> Lombars, Englois et ceus de France,
> Por coi ne font sans demorance
> Justise de roial (*var.* : laie) poissance
> Qui Dieu guerroie apertement?...

Mais c'est seulement sous les derniers Capétiens directs que les remontrances aux rois et aux princes changent généralement de caractère, d'accent et d'intensité, en raison des nouvelles mesures fiscales, si dures. L'auteur du *Tournoiement d'enfer* (p. p. A. Långfors dans la *Romania*, 1915-1917, p. 526) appartient à cette autre génération, dont la liberté de langage est parfois extraordinaire (v. 145 et s.) : « Por ce que l'en l'apelle roi, — Si me toudra le mien a tort ! » C'est donc, soit dit en passant, non pas le comte Jean Ier de Dreux, mais le comte Jean II († 1307), qui est représenté au v. 1146 de cette pièce comme un parangon de largesse. La question de date a été laissée en suspens par l'éditeur.

Comparer Watriquet de Couvin, dans son dit *De l'iraigne et du crapot* et surtout dans son *Mireoirs as princes* :

> 844 A nul bien faire ne procurent
> Li pluseur ; poi en sai, nes un,
> Qui face le profit commun...
> Li grant estranglent et deveurent
> Les petis ; a el ne labeurent,
> Et adès vont en empirant.
> Ne sont pas prince, mais tyrant.
> 952 S'eschiver voulez ce martire
> Entre vous, princes qui ore estes,



L'auteur ne peut pas s'occuper de toutes les conditions en détail. Après avoir parlé du roi, il s'adresse donc, en bloc, à tous les seigneurs, qui portent l'épée chevaleresque, pour leur adresser des conseils. Qu'ils ne perdent pas de vue le symbolisme de cette épée :

XL, 6 L'espée dist : « Ch'est ma justise,
Garder les clers de Sainte Eglise,
Et chiaus par cui viande est quise*
Dont li siecles est garisans ».

Il y a là des appels à la pitié dont l'accent paraît sincère :

XLVII, 1 Tu ki des lois tiens le droiture,
Quant avient si griés** aventure
Ke damner t'estuet par besoigne
Un home por se forfaiture
Et destruire le Dieu faiture***,
Soies discrés en tel essoigne****...
Ke pietés au cuer te poigne !
El caitif † conois te nature
Ke tu fais morir a vergoigne.
. . . .
XLVIII, 5 Toi le convient amer et pendre :
Amer por chou qu'il est tes frere,
Pendre por chou ke il est lere ††...

Chevalier, défends les pauvres ; « Venge Boiliaue [le pauvre] de Boivin [le riche] » :

LII, 1 Quant jugiere son cuer n'aploie †††
Au povre ki vers lui souploie
Por chou que en son sac †††† palist,
Et dou rougevestu fait joie,
Chou poise moi k'il ne rougeoie

* et ceux par qui la nourriture [de tous] est procurée. — ** grave. — *** la créature de Dieu. — **** en telle affaire. — † chétif. — †† parce qu'il est voleur. — ††† n'incline. — †††† vêtement de toile grossière.

Retourner vous couvient les testes
Par devers vostre menu pueple,
Rendre le chatel et le mueble
Qu'a force leur avez tolu :
Ainsi porrez estre absolu

Tant ke li fus fors en salist.
Uns tius miracles mout valist*.

. . . .

LIII, 1 Juges, quant tu vois en le toie
Court** le povre ki se tristoie,
Di : « Jou voi la un Diu eslit »...
Chiaus cui li mondes ne festoie
Cuides tu ke Dius les oublit[1] ?

Passons maintenant aux clercs, en commençant par les « prestres parrochiaus ». Ici, quarante-sept strophes commençant chacune par le mot *Prestre*.

LVI, 1 Prestre doit adès*** près ester
Et preus et près de soi prester
A tous chiaus ki mestier en ont****...

Ces quarante-sept strophes ne contiennent guère que des exhortations à donner le bon exemple, sur le thème :

* Cela me pèse qu'il ne rougisse tant que le feu s'en échappe. Un tel miracle vaudrait beaucoup. — ** dans ta cour [de justice]. — *** toujours. — **** A tous ceux qui en ont besoin.

1. Apostropher les juges (impitoyables, prévaricateurs) et les gens de justice ou de fiscalité (d'avidité proverbiale), plusieurs moralistes du moyen âge l'ont fait; mais nul plus énergiquement que l'auteur du *Poème moral* (éd. Cloetta, Erlangen, 1886 p. 202), qui s'attaque surtout, comme le Reclus, aux justices municipales de sa région, le Nord. Comparer la Méditation de Thibaut de Marli (Bibl. nat., fr. 1850, fol. 101) :

Seneschaus, conestables, provoz, commandeor,
Je savroie bien dire devant l'Empereor,
Qui ne sont pas meillor que autre traïtor ;
Par poi je nes envi a ardoir * en un for,
Ou a fere saillir ** a terre d'une tor.

Ne ja dessus le riche ne corront demi jor,
Mès les povres destruient; si lor tolent le lor,
Que il ont gaaignié a paine et a dolor.

Qui chiet*** entre lor mains assez a de dolor,
Mès ne s'en osent plaindre fors a lor Criator,
Qui lor fera justise d'eus et de lor seignor.
Dix ne commanda mie dou leu **** fere pastor.

* brûler. — ** sauter. — *** tombe. — **** loup.

LXIII, 11 Ki sera vrais se tu ies faus?
Ki fera bien se tu mal fais?
. . . .
Prestre, se maus ies, ki ert[*] bons?

Voici le portrait du bon prêtre :

LXIX, 1 Prestre, governe par raison
Toi, te maisnie et te maison!
Et tes taisirs[**] et tes parlers
Soit temprés[***] et sans mesprison.
— Tu dois estre dou caperon
Tous ordenés dusk'es sollers[****] —
Et tes seïrs et tes esters[†]
Et tes venirs et tes alers.
Ne souffist pas toi estre bon
A Diu, s'au monde bons n'apers[††].
Prestre, se lais hom est tes pers[†††],
N'a pas de bonté grant foison.

Les diverses parties du costume ecclésiastique sont ensuite passées en revue ; chacune a une signification symbolique, que le clerc ne doit pas perdre de vue : l'amict, l'aube « o le manke estrainte[a], estroite as mains », la ceinture, le « fanon » (ou manipule), l'étole, la chasuble[1]. L'amict enseigne à garder sa bouche de médire et de mentir et de « glouter » ; l'aube, à garder ses mains pures (or, il y a plus d'une manière de se salir les mains) :

LXXVIII, 1 Prestre, mius vaut te main perir
Ke ordoiier d'ome ferir[b],
De fol tast ne de caroler[c],
De tremeler[d] ne de hellir[e]...

* si tu es méchant, qui sera. — ** silence. — *** mesuré. — **** jusqu'aux souliers. — † assis, debout. — †† si tu ne parais pas. — ††† si un laïc est ton égal. — *a.* serrée. — *b.* salir en frappant un homme. — *c.* danser. — *d.* jouer au tremerel. — *e.* boire en compagnie.

1. Van Hamel a soigneusement comparé (I, p. 310) à ces développements sur le symbolisme des vêtements ecclésiastiques les passages correspondants du *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand. Il n'y a pas parallélisme.

Cui on voit tel mestier amer,
On nel doit prodome clamer,
Mais plus en fait prestre a blasmer...
Prestre, tu n'as droit en vener*.
Prestre, te mains de kiens** mener
S'ordoie et del oisel tenir.

La ceinture met en garde contre la luxure ; le « fanon » qui pend au bras est le souvenir historique du « tersour » (c'est-à-dire de la serviette) que les moissonneurs portaient jadis pour essuyer la sueur de leur front :

LXXXIV, 5 Prestre, fai le droit dou fanon ;
Il doit te suour essuer.
Dont laboure dusk' au suer*** !

Mais il y a sueur et sueur. Toute sueur n'est pas la sueur de sang que saint Thomas de Cantorbéry a versée pour la justice :

LXXXVI, 1 Prestre, jou ai mout veü ans ;
Ne vi dous prestres sanc suans.
Por coi remaint ke sanc ne suent ?
Por coi ? Covoitise puans
A fait tous les prestres truans ;
En messonant denierz tressuent****...

Le prêtre est le moissonneur des âmes. C'est grand péril pour le peuple des laïcs lorsqu'il se permet de choisir le champ de ses travaux, de l'essayer et de l'abandonner s'il ne lui rapporte pas assez. Le prêtre qui agit de la sorte rappelle le joueur de « briche »[1], qui essaye sa briche avant de s'en servir, en disant :

* d'aller à la chasse. — ** chiens. — *** travaille donc jusqu'à suer. — **** C'est à moissonner de l'argent qu'ils suent.

1. Jeu d'adresse et de hasard ; il s'agissait de faire sauter un bâton placé en porte-à-faux en le frappant avec un autre (v. *Romania*, 1909, p. 425). On disait : « chacer la briche » (*Livre des manières*, v. 128). Les enfants jouaient encore à la briche, en Normandie, dans ma jeunesse.

XC, 6 . . . . . « Je l'ensai * ;
Se bele me saut, jel prendrai,
Et se che non, je le lairai ** ».

Prêtre, fous sont ces chevaliers qui haïssent tant la pauvreté qu'ils vont aux tournois « a le descouverte », c'est-à-dire sans équipements convenables, [pour essayer d'y gagner leur vie][1]. C'est le même genre de folie, pour un prêtre, de se perdre soi-même, crainte de perdre des rentes : « Mius est perdre rente ke soi ».

L'auteur s'en prend, après cela, aux abbés et aux évêques, en suivant toujours sa méthode, qui consiste à « extraire le sens » (XCV, 11) des « noms » latins ou vulgaires. — Abbé, qui jadis as « rompu le festu au monde » (CIII, 2), et que les honneurs ont changé, Satan t'entraîne dans la « male maison », où l'on n'entend, pour toute musique, que des cris de « Wai, wai ! » poussés sur le ton aigu. Qui jette le poisson hors du vivier, et le moine du cloître, le tue. Tu es sorti du cloître pour recevoir cette crosse recourbée par où Satan t'entraîne à sa suite. Pourquoi te nommes-tu « abbé » si tu n'es pas toujours « en abé » (aux aguets) ? On te doit appeler « gabé ». D'ailleurs, « abbé » signifie « père » :

* essaie. — ** Et sinon je le laisserai.

1. Ces chevaliers-là n'étant pas tenus pour fous par tous les moralistes. L'un d'eux est le héros d'un des plus jolis morceaux de l'un des meilleurs recueils d'anecdotes du XIIIe siècle (Bibl. de Tours, ms. 468, fol. 124 v°) : « Un chevalier, très fort aux armes, semait ses blés en veste de bure et gros souliers ; des chevaliers qui allaient au tournoi le virent, en passant sur la route, et se moquèrent de lui. Le lendemain, il alla au tournoi et gagna tous les chevaux des railleurs. De retour sur sa terre, il les harnacha pour le labour et se remit au travail. Les chevaliers vaincus, repassant sur la route, les reconnurent, lui et les chevaux, et lui demandèrent son nom. Il leur avoua qu'il n'avait que de petits revenus, de sorte qu'il était hors d'état de fréquenter les tournois au loin, mais que, pour ceux qui avaient lieu dans le voisinage, il y allait volontiers. Il les conduisit à sa maison, les reçut de son mieux et leur conseilla de ne plus rire des pauvres chevaliers ».

CVII, 9 Abbes, ki laidist* et coureche
Autrui, sanle cat ki esproe**
Et pour esgrater tent le poe***.
Crueus pere est ki ses fius bleche.

Il appartient à l'abbé, comme à un bon père, de « rapeler les cuers fuitius**** » de ses fils qui sont en même temps ses frères. Mais il ne doit pas, pour autant, consentir à tout ce qu'ils font, car il est préposé à l'ordre.

La crosse de l'évêque est, comme celle de l'abbé, droite en la hampe, courbe au sommet, pointue en bas pour être fichée en terre. Elle dit donc : « Atrai, adreche, argue » (attire, redresse, pousse).

CXV, 1 Eveskes, abbes, vous argu
Dou baston courbe, droit, agu.
S'au baston ne vous conformés
Vous desservés estre batu.

L'évêque a aussi une espèce de heaume, sa mitre. Elle a deux cornes qui signifient l'un et l'autre Testament[1]. Il doit donc être bien lettré et savoir comment l'ancienne loi préfigure la nouvelle.

Prêtre, prêche ; abbé, aboie ; évêque, veille. Aboyez tous à plein gosier contre le loup qui menace vos troupeaux. Mais « en tout mon tans », observe l'auteur, « peu trouvai kien qui abaiast a vois vraie ». Chiens muets, vous êtes, en vérité, des loups :

CXX, 12 Mal kien †, lou estes devenu...
Lasses berbis, criés, belés
A Diu : *Miserere nobis.*

* insulte. — ** ressemble à un chat qui crache. — *** tend la patte. — **** volages. — † mauvais chiens.

1. Telle n'est pas, d'après Hélinant de Froidmont, la « senefiance » (*Vers de la Mort*, XIX) des deux cornes de la mitre :

Bastons ont por faire venjance,
Et cornes, c'est senefiance
Qu'il doivent hurter durement.



L'auteur commence à désespérer de découvrir l'asile de la Charité puisqu'elle n'est pas chez les pasteurs, moins pasteurs que marchands. Toutefois, il y a encore quelque chance de la rencontrer : chez les moines. — Le monde, c'est l'aire ; les gens du monde, c'est la paille, que le vent balaie ; le cloître, c'est le grenier ; et les cloîtriers (les moines), c'est la graine. Voilà du moins ce que l'on se plaît à penser.

CXXXI, 6 Moine, Dius vous a messonés,
Dou monde fors vous a glenés,
En son grenier, vous a menés...
Bon grain, el grenier vous tenés ;
Gardés ja mais ne revenés
Au monde remboer vos piés.

Plusieurs, hélas, se fatiguent de l'asile où ils ont eu la sagesse de se réfugier, et aspirent à rentrer dans le monde. « Li descrotés ki soi recrote ! »

Large chaussure, large « corone », larges manches, tel est le costume du « cloistrier », d'après la Règle. Mais beaucoup de moines préfèrent des pointures étroites, dont on les blâme à juste titre. A juste titre, car « dont vient contenanche mauvaise, se cuers folie ne pensoit » ? Ces pieds, chaussés trop étroit, sont l'indice d'un cœur coupable. « Tu descris ton cuer en ton pié. » La « cointise » (l'élégance) des « cloistriers » de nos jours fait mal à l'auteur, « com de boivre vins enaigris ». Petites semelles, courtes manches, courtes coteles témoignent assez de la confusion des pensers de ceux qui les portent. Et cette cuisine qui sent la graisse ! Et ces lits aussi bien parés que celui de « Bele Aelis » ! O vieux Benoît, antique Augustin ! on lit vos Règles latines ; mais les enfreindre ne fait pas peur. De nos jours, les « cloistriers » écourtent leurs robes ; ils ont l'air d'écuyers et de turpins *. On dirait qu'ils sont de l'Ordre du chien Courtin, à la queue

* archers.

coupée. Les anciens fondateurs, ces vieux « loukepois » (avalepois) mangeaient des œufs les jours de fête ; ceux d'aujourd'hui ne dédaignent ni poissons, ni oiseaux, ni porc, ni bœuf[1].

CXLVII, 1 Li viel moine, li fill Folain
Et fill Durant, le dur vilain,
Se soloient es bos* logier,
Et haire et lange a gros pelain**
Vestir et de vermine plain...
Li nuef de lor dos enlangier***
N'ont cure, mais bien enlingier****
Se sevent come castelain...

Si Charité n'habite pas chez les gens constitués en dignité où l'on s'attend à la trouver, elle est peut-être chez les « petites gens ». Il faut voir. Mais que le « peuple menu » ne se figure pas rencontrer, dans le poète, un flatteur. Les fous, à qui il a déclaré la guerre, prétendent qu'il les « laidoie » (insulte). Sa manière est de dire la vérité à tout le monde. Il n'a jamais pu s'empêcher de la dire, la vérité :

CL, 1 Gens petites, pules † menus,
Volés vous aprendre mon us ?
Ainc voir dire ne refusai ;
Por voir dire a vous sui venus.
Je sui anemis devenus
As fous por chou ke tel us ai...
Ainc n'en poi estre retenus.
Nis quant me vie pertusai ††,
Por chou me bouke n'esclusai †††...

* dans les bois. — ** étoffe de laine bourrue. — *** vêtir de laine. — **** mettre du linge. — † peuple. — †† Même quand je claquemurai ma vie. — ††† Pour ce je ne mis pas une écluse à ma bouche.

1. Comparer le *Poème moral* (éd. Cloetta), p. 135. Lorsque Moïse d'Égypte, l'ancien voleur repenti, qu'il ne faut pas confondre avec le législateur de l'Écriture, eut embrassé une vie quasi monastique :

Ne manjoit mie mut de salmon a pevreie...
Lo cuir n'avoit il mie deliet et roselant,
Ne n'aloit pas ses ventres par devant lui crolant.

Ouvriers de la terre, qui peinez nuit et jour, inscrivez donc dans votre cœur les paroles du Reclus.

Si vous vous préoccupez autant de l'âme que de nourrir le corps, c'est bon ; sinon, vous êtes coupables : vous préférez les biens transitoires aux biens durables. Charité ne conclut pas de pareils marchés. Elle est plus habile que tous les marchands, « cochons » (cossons, revendeurs) et « cochonnesses » du monde...

En quel genre Charité fait-elle des affaires ? Eh bien, voici : il y a une grande cité, sur une haute montagne (le Paradis) ; un malheureux (Satan), s'y étant révolté contre son seigneur, entraîna avec lui une partie de la population ; il fut chassé ; alors le seigneur mit en vente son héritage. Pour repeupler l'endroit dévasté, il appela les pauvres à l'exclusion des riches. Charité se dépouilla de ce qu'elle avait pour être admise, en tant que pauvre...

Les riches s'étonneront peut-être d'entendre dire qu'ils sont ainsi frappés d'ostracisme. Mais c'est le Seigneur qui l'a voulu. Néanmoins, expliquons-nous. Pas d'intransigeance en cette matière[1] :

CLXVII, 1 Tu, cui mi dit sanlent oscur*,
Or entent quant cler les escur...
Se povretés te fait peür
Par coi on monte au mont seür,
Je ne di pas k'il ne te loise**
Bien, se tu vieus, avoir ricoise***...

* à qui mes dits semblent obscurs. — ** soit permis. — *** richesse.

1. Les riches peuvent se sauver aussi. Cela paraissait difficile à croire. Nul, peut-être, n'a autant creusé ce problème que le Reclus et l'auteur anonyme du *Poème moral* (éd. Cloetta, 1886). Voir les vigoureux quatrains de ce dernier, sous la rubrique (p. 225) : *Ke li riches hom se puet salver et si ne semble mie voir.* Cf. le *Doctrinal Sauvage*, éd. Jubinal, *Nouveau recueil*, II, 159. — La conclusion de tous ces auteurs est aussi, bien entendu, qu'on peut se sauver dans toutes les conditions de la vie (*Poème moral*, p. 239) :

Teilz use vin et pain et chiere vesteüre,
Plus l'aimet Deus ke teil ki boit de l'aiwe pure.

Pour être riche, un homme n'est pas nécessairement « pire », s'il est compatissant, généreux, exempt d'avarice. Pas de fausse interprétation, s'il vous plaît, de ma pensée :

CLXX, 1 Clerc et lai ki orrés ches vers,
Se il sont a vos mours divers,
Gardés ke aisil* ne versés
Avoec le bon vin ke je vers.
Ne me pigniés** pas a envers
Ne le droit poil ne reversés !

Le Reclus n'a pas inventé de nouvelles lois ; ce qu'il conseille a été fait par les vierges saintes, les martyrs, étoiles de la terre, dont les images sont peintes et les reliques conservées dans les églises. — La plus brillante de ces étoiles est la Vierge Marie, qui, d'un rai de sa lumière, a chassé du nid, plumé et pelé le geai (Satan), dont Adam et Ève avaient été victimes. A son école maints et maintes ont appris à tirer au geai, comme Marie-Madeleine...

Le souvenir de Marie-Madeleine est associé à celui de la Passion. C'est pourquoi le rimeur se laisse aller à défiler l'histoire de Judas et des douze apôtres, qu'il énumère et compare successivement à des nuées, à des vents, à des tonnerres, à des médecins, à des bœufs, à des sénateurs, à des pierres à aiguiser, à des « buisines » (trompettes), etc. — Pensons au jour du Jugement, où chacun sera jugé par quelqu'un de son ordre : les chevaliers par les saints Maurice, Sébastien et Hippolyte ; les moines par Benoît, Bernard et Antoine ; les évêques par Martin, Nicolas et Remi.

CXCVIII, 5 A cascun li justes jugiere
Fera son jugement entier
Par les homes de son mestier.

Ces développements entés les uns sur les autres forment une longue parenthèse au bout de laquelle on a un peu perdu

* vinaigre. — ** peignez.



de vue les enseignements que l'auteur a promis aux pauvres. Pour renouer l'ordre des idées, il suppose, brusquement, que les pauvres l'interpellent. « Maître, que penses-tu de ceux dont chaque jour est dans la tribulation ? Ceux qui n'ont pas eu de joie ici-bas sont encore plus intéressants que les riches » :

CXCIX, 1 — « Maistre, ki tant nous espoëntes *,
Je ne di pas que tu nous mentes
Ne jou de rien ne te desdi.
Mais je vuel savoir ke tu sentes
De chiaus qui vont les dures sentes :
Se chil cui Dius bat cascun di **
Seront rebatu ; chou me di.
Che sont chil enferm, chil mendi.
Il sanle de ches gens dolentes
Ke Dius onkes n'i entendi.
Ki n'acata ne ne vendi
De quel markié paiera ventes *** ?
CC, 1 — « Et ki ricoise a encarkié ****
Et si grans pars a emparkié
De terre, bien sera venus
S'il a dou chiel autel markié...
Dont est Dius cousins devenus
As gros, et si het les menus ! »

L'auteur répond que Dieu ne hait personne, mais qu'il tondra deux fois la brebis qui ne lui a pas d'abord abandonné sa toison de bon gré. Malheur à toi, si tu as souffert et si n'as pas pris ta souffrance en patience. Imitez plutôt Lazare :

CCIII, 1 Povres, or penso sagement
Ke Dius, par son fort jugement,
Ne pregne a toi double tonture.
Ton premier viaurre † largement
Done a Diu !. .
Ladres †† soffri mainte pressure ;
Ore est en assoagement †††.

* épouvantes. — ** tous les jours. — *** droits de vente. — **** qui s'est chargé de richesses. — † ta première toison. — †† Lazare. — ††† soulagement.

Riches et pauvres, sains et infirmes, imitons Job, qui sut aussi bien user de la fortune que de la misère, et qui nous jugera tous. Patience et abstinence, suivant le cas : *Povres souffrans, rikes donere.*

Autre objection à prévoir :

CCXV, 1 — « Maistre, tu as dures paroles
Contre nos cars*, ki tant sont moles ;
Car tu nous vas trop près dolant** ».

Réponse : *Asnes bien batus s'esvertue.* Tu n'as pas assez battu ton âne, c'est-à-dire ta chair, toi qui parles ainsi. Sainte Agnès était de chair, comme toi. Éloge de sainte Agnès, patronne des petites filles.

CCXVIII, 11 O ! quel joie de ches floretes
Ke gelée ne puet froer*** !

Mais nos fleurs à nous, hélas, gèlent, car nos courtils sont sans clôture, et balayés par la bise. Les vices pratiquent dans nos murs des brèches qui livrent passage à des courants d'air mortels pour les fleurs. Et notamment l'ivrognerie : ivresse, semblable à la mort ! [1] Le célibat et le tête-à-tête de l'homme et de la femme (car les bois sans forestier ne sont pas sûrs) sont à peine moins dangereux.

CCXXIV Fame soule**** est trop desgarnie.
Se hom i vient, ele est honie,
Et li hom est ausi honis.
Il ont mout tost honte banie.

* chairs. — ** car tu nous rabotes de trop près. — *** flétrir. — **** femme seule.

1. Ce vice n'est pas souvent aussi fortement stigmatisé qu'ici par les moralistes du moyen âge, plus sensibles à ses symptômes comiques qu'à ses effets désastreux à la longue. Voir pourtant la pièce intitulée *De Guersay* (dans l'appendice de l'éd. des *Œuvres complètes de Rutebeuf* par A. Jubinal, III, 347), et *le Donnei des amans*, dont l'auteur parle d'un homme qui, à force de « weisseiller », c'est-à-dire de « boire d'autant », se prenait la nuit pour un chien (*Romania*, 1896, p. 522).



— Di moi, hom ki sans compagnie,
Sous a soule* fame venis,
Quicus** ele, quicus tu devenis.
Tu t'en vantas, quant revenis,
Ke le besoigne fu fornie...

Suivant l'opinion du siècle, il y a moins de honte pour l'homme que pour la femme à pécher. Tel n'est pas le sentiment de Reclus.

CCXXVI Hom, ki fame deshonoras,
Ausi ies tu deshonorés...
CCXXVIII Plus ies ke fame a Diu despis,
Dessavourés et awapis*** :
Tu dessers a estre escopis****.

Ceux-là sont sages, par conséquent, qui s'abritent, contre les trop grandes chaleurs, à l'ombre du mariage.

En fin de compte, Charité n'est nulle part. Elle a dû se retirer, probablement, dans cette magnifique cité sur la montagne dont il a été question plus haut, où elle s'est assurée une place, et où chacun de nous doit tendre.

Le poète estime qu'il est temps de « finer sa rime » ; non parce que la matière lui manque : s'il avait le « sens » et le « pooir » nécessaires, il parlerait indéfiniment sur ces thèmes. — Il termine par des exhortations. Courage ! il n'est pas trop tard :

CCXXXVI Quant clers dit au vespre se prime
N'est pas tous perdus ses labours.
Fous ! encor pues avoir secours ;
Mais haste toi...

Lecteur, qui liras ces vers, contiens-toi selon Charité ; la loi de Dieu ne demande rien de plus.

* seul à seule. — ** quelle. — *** insipide. — **** tu mérites d'être vomi.

(Cl. Hachette.)

LE RECLUS DANS SA CELLULE

AU COMMENCEMENT DE *MISERERE*

Bibl. de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 203.

PL. X. P. 162.

CCXL Selonc Carité te contien !
Ainsi bien te consilleras.
Fous est ki en chest val* voit rien
Dont il aint mius** avoir un « Tien »
Ke en Cler Mont*** dous : « Tu l'aras ».

MISERERE

Miserere mei, Deus ! L'auteur s'est trop longtemps tu et abstenu de blâmer les maux qu'il a vus. Il va rompre le pain de sa parole à ceux qui en ont besoin. Il sait fort bien que, comme les malades préfèrent au pain les pommes sures, les fous n'aiment rien moins que l'on les « castoie ». Lorsqu'ils voient qu'on s'apprête à les prêcher, ils filent, pour aller avec leurs pareils. Mieux vaut, pourtant, convertir un pécheur sur mille que de laisser aller les choses, sans agir. Se taire, c'est consentir.

VII, 1 Se cheste uevre a fin mettre puis,
Bien en porra naistre bons fruis.

D'où vient l'homme, où est-il, où va-t-il ? — Il vient d'Adam, qui nous a tous perdus pour une pomme : chose étonnante, du reste, de la part d'un homme si fort et si subtil.

XI, 4 Par le pere sont serf li fil...
XIII, 4 Las ! autrui pekiés nous assome.

L'homme vient du paradis ; il est dans une vallée de larmes. Où va-t-il ? cela dépend ; libre à lui d'opter entre le ciel et l'enfer.

Ou bien encore il vient... ; ne disons pas d'où : jetons un voile. Il *est* un « sac plains de fiens », qui se vide et se

* ici-bas. — ** aime mieux. — *** sur la Claire Montagne (cf. p. 158, 175).

remplit tout le temps. Et il *sera* « viande de vers ». Tout cela n'est pas brillant.

Heureusement il est permis de recouvrer la condition dont Adam et Ève nous ont fait déchoir, en se mettant au service de Dieu. Service aimable, malgré les tribulations qu'il comporte, comme l'histoire des martyrs Laurent, Vincent, Étienne, André, etc., le fait bien voir. Ceux-là, soit dit en passant, n'ont pas prêché seulement par parole. « Dit sans fait » n'était pas leur cas. Or dit sans fait, c'est moulin à une meule, soulier sans semelle, faulx sans tranchant ; c'est la chanson de « burelure ».

XXXI, 1 Quel merveille est s'on croit petit
Le preekeour, quant il dit :
« Jeünés », et il est saous ?

Cependant l'indignité du prédicateur ne devrait pas détourner de suivre ses conseils : « Creons au dit, et au fait non ».

Il faut choisir entre le service de Dieu et celui du monde. Le monde ressemble au saule, cet arbre stérile, « ki verdoie en fuelle sans fruit » ; au saule, emblème de deuil, dont on fait des chapeaux aux veuves :

XXXVIII, 1 N'est pas por nient ke j'ai veü,
Quand fame a son ami[1] perdu,
Ke on li fait de sauch capel*...

Autre « sanlanche » (similitude). Ta fille est demandée en mariage par un homme qui a une grosse fortune mobilière et par un autre qui possède « grant hiretage » en biens-fonds. Lequel choisiras-tu ?

XXXIX, 8 Hiretages ne puet movoir,
Mais muebles est cose volage.

* un chapeau de [feuilles de] saule.

1. Variante : *mari*.



Or le monde « fors mueble n'a rien » ; l' « hiretage » de Dieu est solide.

La Parabole évangélique du mauvais riche fournit un exemple des suites qu'entraîne le service du monde, lequel ressemble beaucoup au service du ventre. Exemple épouvantable pour les riches, réconfortant pour les pauvres :

LI, 4 Trop prent kier les biens temporaus
Chil ki sans fin perist por aus.
Et li povres, cui on despit*,
S'il set despire chest despit,
Rois est dou chiel, car Dieus le dit.

Il ne convient pas d' « aproprier a soi » les biens que Dieu a créés pour tout le peuple communément. Mauvais riche !

LIV, 2 Cuides ke Dieus te doinst les fruis
De le tere por toi soul paistre ?
Tu as en ton grenier tans muis,
Et li greniers ton proisme est vuis**,
Ki n'a ses enfans dont repaistre,
Dont il a sis ou set en l'aistre***.
Por chiaus fist Dieus tant de biens naistre
Ki fameillent devant ten huis.
Trop en gaste te panche flaistre****.
Tu rendras raison au grant maistre,
Ki le part as povres destruis.

Cela remet en mémoire à l'auteur une anecdote. Il y avait une fois un homme dur, qui n'avait pitié de personne. Il rêva un jour qu'il était près d'un verger plein de beaux fruits mûrs, mais entouré de murs, dont la porte était verrouillée. Il avait faim. Il appela tant que quelqu'un vint. Il demanda à entrer, pour manger des fruits. Impossible, dit le jardinier :

* que l'on méprise. — ** et le grenier de ton prochain est vide. — *** dont il a six ou sept à son foyer. — **** ta panse flasque.



LIX, 1 « Sans congié de segnor ne doit
Li serjans estendre sen droit
A cose k'il ait en baillie... »

Ces entes appartiennent à des gens prévoyants qui les ont plantées, chacun la sienne, pour le temps de disette probable, où ils seront seuls à avoir des fruits. — Là-dessus, le rêveur s'éveilla, et, appliquant sa « cogitation » à ce rêve, il comprit les inconvénients de l'avarice. Il se convertit pleinement :

LXIV, 4 Chil ki onkes mais n'ama prestre,
N'onkes mais confès ne vout estre,
Puis servi Dieu mout volentius.

L'aumône, toutefois, n'est valable que faite avec des mains nettes et de l'argent bien acquis. Ne pas entrelacer le crime et l'aumône, comme on fait la laine au lin. On n'a pas le droit de dépouiller l'un pour vêtir l'autre. Et ceux-là seuls ont les mains nettes qui ne sont pas « hommes de sang », suivant la définition de l'Écriture, c'est-à-dire en état de péché mortel.

Ici, l'auteur ne sachant plus bien où il en est, après tant de développements à tiroirs, expose, d'après le prophète Malachie (I, 6), comment Dieu veut être honoré. — Il aborde ensuite l'énumération des péchés les plus honteux.

L'orgueil, d'abord. Orgueil de science, ou de force, ou de beauté, ou de naissance, ou de dignité, ou de fortune. Il n'y a pas là de quoi, au sentiment du Reclus, tant « mouvoir le grenon » (remuer les moustaches).

LXXX, 4 Garde cui tu as en desdain !
Frans hom, ki m'apeles vilain,
Ja de chest mot ne me plaindroie
Se plus franc de moi te savoie.
Ki fu te mere, et ki le moie*?

* la mienne.

Andoi * furent filles Evain.
Or ne di mais ke vilain soie
Plus de toi, car jou te diroie
Tel mot ou trop a de levain.

Tous ces couplets contre l'orgueil sont traversés d'une forte inspiration démocratique, évidemment sincère. Chacun est fils de ses œuvres ; et le méchant, s'il est bien né, sa condition est pire, de ce chef, que celle de l'enfant trouvé :

LXXXII, 1 Orguellous, pris ies a ten las...
Quant d'autrui bienfais quiers te glore.
Quant de ten bon pere parlas
Et de rien resanlé ne l'as,
Ch'est a ten ues ** hontouse estore...
Le bien k'il fist en sen tempore
Te mauvaistiés pas ne restore...

Et vous, qui vous enorgueillissez de votre beauté... La beauté est un don de Dieu. Vous y aidez, pourtant, parfois. Il en est qui en achètent les ingrédients chez le « merchier » (le *general storekeeper* du moyen âge) et qui se barbouillent la mâchoire comme l'on peint une planche ou une statue de marbre :

LXXXVIII, 4 Ausi com li potiers sen pot,
Fist Dieus cascun tel com li plot.
Wai cheli, soit blanke, soit noire,
Ki, por soie biauté aoire ***,
Se paint come image marmoire **** !

Il en est qui vont dans l'enfer à cause de l'orgueil que leur chevelure leur inspire. Mieux vaudrait pour eux que la teigne leur rongeât le cuir et l'os jusqu'à la cervelle. L'usage s'est répandu, de nos jours, même chez les clercs, d'une certaine coupe de cheveux « en queue de malard » (canard sauvage). Clercs, vous abandonnez Dieu lorsque vous étalez

* toutes deux. — ** pour toi. — *** Malheur à celle qui, pour augmenter sa beauté. — **** de marbre.



ce « viaurre » (cette toison) que l'on vous rogna jadis en chantant *Dominus pars* [*hereditatis meæ*]. Faites-vous donc tondre en rond, comme il convient à votre ordre[1].

Et les étoffes de couleur ! La toilette ; les « gironées » ou traînes des robes, qui balaient l'ordure. C'est grand dommage que ces dames, qui donnent tant de soins à leur queue, n'en aient pas une naturelle. Saint Martin, qui coupa son manteau, n'en usait pas de la sorte[2].

Après l'Orgueil, l'Envie, sa fille. De l'union incestueuse d'Orgueil avec Envie est née la Médisance, que sa mère mena de bonne heure à la cour, où elle a singulièrement prospéré. C'est elle qui, quand quelqu'un jouit d'une réputation intacte, dit tout bas :

CXVIII, 9 ..... « Quieus hom est chil vassaus* ?
On vent bien estain por argent ;
Il se fait bons devant le gent,
Mais ne sai quieus est ses consaus ».

Médisance s'est acclimatée même dans les cloîtres, sous l'habit de saint Benoît et sous celui de Prémontré. — Convoitise accompagne toujours l'horrible fille et ses horribles parents.

Passons maintenant, sans transition (str. CXXIX), aux cinq sens de l'homme, qui devraient être ses serviteurs et dont il fait, trop souvent, ses maîtres.

* Quel homme est cet individu ?

1. Au XIVe siècle, l'auteur anonyme du *Ci nous dit* rapporte une étrange tradition sur l'origine des tonsures : « Comment on fist couronne a saint Pierre, a la roundesce des chambres courtoises, pour li plus escharnir » (*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 252). Autre tradition sur le même sujet dans la Paraphrase du livre de *Job* que le ms. 3142 de l'Arsenal a conservée (*Histoire littéraire*, XXIII, 255).

2. Comparer *la Patenostre en français*, par Silvestre (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 187) : « Diex ne regne tant ne quant — Es keues qui vont traynant .. »



Par ses cinq sens l'homme « gouste, touche, flaire, entend et voit » (CXXXI, 2).

L'œil éveille les tentations, comme le prouve l'histoire de ce cordonnier romain qui, convoitant une jolie dame qu'il avait vue passer, se creva l'œil de son alène[1].

L'oreille accueille trop volontiers les mauvaises nouvelles, ce qui incite à les répandre.

Le nez, surnommé ici « Espiehaste » (Guette-rôti), jouit légitimement de l'odeur des lys, des roses et des épices, « por santé et por medechine » ; mais c'est un abus de parfumer les robes à l'ambre. Ne pas se laisser mener par son nez, comme Merlin qui se fit prendre, attiré par l'odeur de la cuisine[2].

Le goût, surnommé « Gastebien », fait beaucoup de mal aux gens, en particulier aux moines, qui mordent aux meilleurs morceaux et qui « boivent bien et souvent »[3].

1. C'est l'histoire orientale du savetier de Baudas, qui est dans Marco Polo et ailleurs (A.-G. van Hamel, *o. c.*, II, p. 352).

2. Allusion à une historiette dont on n'a pas jusqu'ici retrouvé le prototype dans les écrits connus sur Merlin.

3. Développé avec beaucoup d'entrain dans la Paraphrase de *Job* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 169). Les moines, selon l'auteur de ce remarquable poème, passent leur temps à disputer pertinemment sur des questions d'œnophilie ; on les entend dire, par exemple :

> « Chils est clers, cil ressamble moust ;
> Chils est Saint Jehan *, chils franchois ;
> Chils vint trop tard, chils vint anchois **.
> Chils est d'Anjo et chils du Rin.
> Ore au voirre, ore au mazerin *** !
> Dist Bernars, Augustins, Benois :
> Qui che foula, il soit benois ».

Ils spéculent aussi volontiers sur le nombre des mets qu'il y aura à dîner ; et, si la digestion ne se fait pas bien, quel empressement à envoyer chez l'apothicaire, pour sirops et confitures :

> Helas, com grant abusion !
> Chils qui doit en religion
> Parler d'esperites celestres
> Parolle d'espisses terrestres !

* Saint-Jean-d'Angély. — ** plus tôt. — *** coupe en bois précieux.



CXLII, 11 Dès or mais au bon vin s'acordent
Tuit li Ordre et tuit li covent...
. . . .
CXLIII, 4 Clers mangiere, trop me desplais...
Mieus sés sermoner d'un saumon
Ke des Proverbes Salemon.
N'i a liu formages ne lais*.
Jamais de lait, s'au besoing non,
N'engrenera en sen grenon**.

Il est essentiel de savoir se servir du goût. Combien faut-il manger? « Moins ke plus ou k'assés », car *Cars bien norrie se revele*. — Que faut-il manger? Ce qui se présente; « Nature soit te consilliere ». — Quand faut-il manger? « A le droite houre ». — Pourquoi? Pour te permettre de servir Dieu; il est, par conséquent, contre la foi de jeûner à l'excès[1]. — Il faut, enfin, manger du fruit de son travail, comme saint Paul l'a prescrit quand il a dit : « Ne goust qui ne laboure ». Ne pas croire, d'ailleurs, que les clercs et les chevaliers ne travaillent jamais. Ils travaillent comme les autres s'ils s'acquittent en conscience des devoirs de leur vocation :

CLVI, 6 Labours de clerc est Dieu priier,
Et justiche de chevalier,
Pain lor truevent li laborier :
Chil paist, chil prie et chil deffent.
Au camp, a le vile, au moustier
S'entraident de lor mestier
Chil troi par bel ordenement.

Les marchands aussi travaillent; ils souffrent le chaud et le froid; manger leur est donc permis. Mais non pas aux jongleurs[2].

* lait. — ** n'enfournera sous sa moustache.

1. Cf. le *Poème moral* (éd. Cloetta), p. 237, str. DLXV.

2. Encore un trait de ressemblance entre le Reclus et l'auteur du *Poème moral*. Celui-ci n'admet pas non plus que les jongleurs aient droit à la vie. Ne leur donnez rien, conseille-t-il : mieux vaut donner aux pauvres. Mais c'est ce que l'on ne fait pas. On ouvre volontiers la porte,

CLVII, 7 Mais au fol cui je voi joglant
Et ki va de bourdes jenglant,
A chelui est li pains destrois*.
Ordement vit en fabloiant.
Pors est : manjut faïne ou glant**.
De pain gouster n'est pas ses drois.

Mais, hélas! le monde est ainsi fait que ceux qui travaillent ont souvent bien de la peine à se procurer le pain

* défendu. — ** C'est un porc : qu'il mange faîne ou gland.

qu'on ferme aux pauvres, à celui qui sait « drecier les jambes contremont » ou « faire le perier* sor la halte table », qui fait rire, qui « sait bien rechinier** ».

L'auteur du *Poème moral* poussait, semble-t-il, la haine des jongleurs plus loin qu'aucun autre moraliste de son temps ; il ne se lasse pas de les anathématiser (p. 231) :

Ceaz qui sevent les jambes encontremont jeteir,
Qui sevent tote nuit rotruenges canteir,
Ki la mainie funt et sallir et danceir,
Doit hom a iteil gent lo bien Deu aloweir***?

Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font tourne à péché.

D'un mot ke je dirai ne vos correciez mie :
Il resemblent la truie qui de boe est cargie ;
S'ele vient entre gent, de son greit u cacie****,
Tuit ont del tai lor part a cui ele est froie†.

Ceux qui s'amusent de ces gens-là ne sont pas, eux-mêmes, sans faute ; ils répondront devant Dieu des cadeaux qu'ils leur auront faits.

Comparer aussi le poème *Du chevalier de Dieu* (publié dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, VI, 1880, p. 57), qui est un recueil de préceptes religieux et moraux à l'usage des chevaliers. Le clerc anglo-normand qui l'a composé craignait vivement, pour l'Église, la concurrence commerciale des jongleurs :

Tote lour vie est en ordesce††
En puterie et en viltesce...
Tant blandissent, taut sont engrés†††
K'il enportent par lour peché
Ceo ke deust estre a Dampnedé[a]...
Le filz al Malfé[b] va vestuz
Et li filz Dieu remaint tot nuz.

* faire le poirier, l'arbre fourchu, la tête en bas. — ** grimacer. — *** allouer. — **** de son gré ou chassée. — † leur part de la fange où elle s'est vautrée. — †† ordure. — ††† avides. — *a*. Notre Seigneur. — *b*. au Diable.



quotidien, tandis que ceux qui ne font rien s'empuantissent de mangeaille.

Le cinquième sens est le toucher. « Toukiers li lere » (le voleur). C'est l'instrument de tous les méfaits.

L'homme a, Dieu merci, de quoi se défendre contre ces cinq serviteurs toujours prêts à la révolte. Car il en a quatre autres à cet effet : « Paours [de Dieu], Dolours, Joie, Esperanche ». Peur est son portier ; Douleur, son panetier ; Joie, son boutillier ; Espérance, son chambrier (str. CLXX). Éloge de ces quatre « sergents », qui sont continuellement en lutte contre les cinq autres. — Suit l'histoire de la vierge sainte Agathe et de ses compagnes, qui défièrent les bourreaux et dont le courage fait honte aux hommes « mous » et « entomis » (engourdis) d'aujourd'hui.

L'admiration du Reclus pour sainte Agathe et ses compagnes ne l'entraîne pas jusqu'à dire que tous doivent aller à Dieu par une voie si étroite. Dieu n'exige pas de tous la virginité et le martyre. Mais il est bon de ne pas perdre de vue l'idéal. Au reste, le mariage est « droite voie » en son genre :

CXCVIII, 4 Noches * sont ausi com le cage
Ou on enclot l'oisel sauvage
K'il ne puist au bos rescaper.

Quant aux veuves, l'auteur leur adresse une question :

CC, 7 Veve, je te fais une enqueste :
Quieus vie vaut mieus, chele ou cheste ?
Essaié l'as : di verité !
Sont li marïé sans moleste ?
N'acatent il mout kier le feste
De lor caitive ** privauté ?

Vous qui êtes adonnés à la luxure, vous avez perdu la glorieuse ceinture de la virginité. Il vous reste le mariage ; c'est

* Noces. — ** chétive.

une façon de se receindre. Par malheur, il n'est guère employé à cette fin. Ceux qui devraient se ceindre le plus étroitement sont ceux qui dénouent le plus volontiers leur ceinture.

Le service du monde peut être comparé encore au sureau, dont les fleurs sont blanches et le fruit noir.

Ce n'est pas ici le lieu de s'occuper de nos seigneurs que Dieu « a ordenés docteurs ou monde sur la gent petite », car l'auteur « en a assez parlé ailleurs[1] ». Il n'est pas, du reste, de ceux à qui les folies de leurs maîtres font plaisir, en autorisant, pour ainsi dire, les leurs. Il donne, lui, de bons conseils aux hommes. Il a « confit » le présent « laituaire » (électuaire) pour son propre profit et celui des autres. Si les hommes n'en tiennent compte, Dieu ne l'en récompensera pas moins (CCXIV).

Nouvelle série d'exhortations. — Aux jeunes gens, qui comptent sur vingt ou trente ans de vie. Qu'ils n'y comptent pas :

CCXVIII, 10 On voit bien morir le veel*
Devant le mère, et plus d'agnel
Ke de berbis sont piaus en vente**.

Aux vieillards, qui gambadent encore sur le bord de leur fosse :

CCXIX, 4 . . . . . N'est pas bel
De jovene cuer sous vieille pel.
Moi sanle***, quant vieillars revele****,
Ke che soit asnes ki vïele †.

Il n'est pas prudent de remettre au lendemain la pénitence. C'est jouer avec la mort. Or, elle sait trop bien crier

* veau. — ** et il y a plus de peaux d'agneaux que de peaux de brebis en vente. — *** il me semble. — **** fait la fête. — † joue de la vielle.

1. Allusion, qui paraît certaine, au roman de *Carité*. Cf. plus haut, p. 154 et suiv.

« Hasart ! » * à l'improviste, en emportant les enjeux.

Exhortation à la pénitence. Liste d'illustres pécheurs qui ont été pardonnés : Ninive, contre qui Dieu avait déjà bandé son arc ; Marie-Madeleine ; saint Pierre après le reniement ; Théophile... Ce dernier rentra en grâce par l'intercession toute-puissante de la Vierge Marie. Et cette toute-puissance de la Vierge, voici une histoire qui la montre bien... Il y avait à Citeaux un moine, qui conseillait à ses compagnons de ne pas chanter, les jours de fête, plus haut que d'habitude. « Vous le faites par vanité », disait-il. Un jour, le 15 août, tandis que les bons moines et les bons seigneurs s'appliquaient de leur mieux à bien lire et à bien chanter, il chantait bas, lui, suivant sa coutume, lorsque le ciel s'ouvrit et une vision resplendissante descendit devant l'autel. Il reconnut la Mère de Dieu, accompagnée d'un ange et de saint Jean. L'ange portait une fiole de piment ** « mout delitable, cler et sain », et saint Jean un hanap. La Vierge prend le hanap plein et l'offre à l'abbé en disant :

CCXLV, 10 « Amis, bevés, car je vous ain ;
Ne devés pas servir en vain ».

Tous les moines boivent de même, après l'abbé, excepté le visionnaire, à qui l'on n'offre rien. — Le lendemain, à matines, celui-ci resta muet ; et, comme l'abbé lui demandait pourquoi : « Je suis le seul, répondit-il, qui ne but pas hier au hanap ». Et il raconta sa vision. Tout le couvent fut émerveillé et le héros de l'aventure apprit par là à « chanter haut » désormais [1].

* « Hasart », nom du coup de six aux dés. Cf. Montaiglon et Raynaud, *Recueil... des fabliaux*, III, p. 63. — ** vin épicé.

1. Van Hamel n'a pas trouvé la source de cette historiette. « Il est probable, dit-il (II, p. 366), qu'elle n'existait encore qu'à l'état d'anecdote orale en circulation dans quelques communautés de Citeaux lorsque le Reclus la mit, le premier, par écrit ».



(Cl. Hachette.)

CONFESSION ET PÉNITENCE

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE GLOSÉ DU *DÉCRET* DE GRATIEN

Bibl. nat., lat. 3898, fol. 304 v°.

PL. XI. P. 174.

Le poème de *Miserere* s'achève par une prière du pécheur repentant à la Vierge, dont l'auteur enseigne les termes :

CCLVIII, 7 Hom avulés *, ne t'alentoie
Por oster de ten uel le toie **.
A le grant miresse *** t'envoi...
Por te besoigne et por le moie ****.
Ensi diras...

Cette prière, qui ne s'étend pas sur moins de quinze douzains, est surtout une litanie. Telle est la dernière strophe, par laquelle on peut juger des autres :

CCLXXIII, 1 « O mireours vrais d'onesté,
O dame de grant poësté;
Rent as caitis lor iretage!
Car en essil ont trop esté.
Dame, trop somes tempesté
De chest mond amer et marage †.
Tresporte nous de chest orage,
De chest oscur val yvrenage
En Cler Mont, en chel bel esté.
Fai nous uel a uel, sans ombrage,
Fache a fache, non par image,
Ton fil veoir en majesté.
Amen.

* aveuglé. — ** de ton œil la taie. — *** guérisseuse. — **** la mienne. — † marécageux.

Le magnifique recueil des œuvres de Robert de Blois, exécuté dans l'Est de la France pendant le dernier tiers du XIIIe siècle pour quelque riche amateur et qui, après avoir appartenu à Guichart Dauphin, seigneur de Jaligny (tué en 1415 à Azincourt), porte aujourd'hui le n° 5 201 des manuscrits de l'Arsenal, contient (p. 3) une sorte de dédicace, en ces termes :

171 A .ij. de mes moillors amis
Qui bien sont andui de tel pris
C'on doit mout bien por aus rimer,
Vuil je cest livre presanter...
Lor nons ne vuil je pas celer...
Li uns HUES TYREAUS DE POIS,
Uns chastelains prouz et cortois,
Li autres GUILLAMES, ses fiz,
Qui est saiges, prouz et soutis,
Gentis, bien parlant, qui mout vaut,
C'on ne porroit, se Dex me saut,
Jusque a Londres trover moillor.

Suit un copieux éloge de ces deux personnag[illegible]
nus par ailleurs. Hue Ty[illegible]l fut seigneur de [illegible]
1260 ; son fils Guillau[illegible] lui succéda [illegible]
— Robert de Blois fai[illegible] Huon » le [illegible]
teur ; il sait très bi[illegible] « honorer e[illegible]
d'hommes ; il est [illegible] cœur ; il d[illegible]
(traîtres) et les « [illegible] » (médis[illegible]
filous, les mécha[illegible]e, il crai[illegible]
tiers l'église ; il [illegible]ble :

229 [illegible]erte trop d[illegible]
[illegible]g trop joi[illegible]

(Cl. Hachette).

ROBERT DE BLOIS A SON PUPITRE

INITIALE D'UN RECUEIL DE SES ŒUVRES

Bibl. de l'Arsenal, ms. 5201, fol. 1.

PL. XII. P. 176.



ROBERT DE BLOIS

Le magnifique recueil des œuvres de Robert de Blois, exécuté dans l'Est de la France pendant le dernier tiers du XIIIe siècle pour quelque riche amateur et qui, après avoir appartenu à Guichart Dauphin, seigneur de Jaligny (tué en 1415 à Azincourt), porte aujourd'hui le n° 5201 des manuscrits de l'Arsenal, contient (p. 3) une sorte de dédicace, en ces termes :

171 A .ij. de mes moillors amis
Qui bien sont andui de tel pris
C'on doit mout bien por aus rimer,
Vuil je cest livre presanter...
Lor nons ne vuil je pas celer...
Li uns HUES TYREAUS DE POIS,
Uns chastelains prouz et cortois,
Li autres GUILLAMES, ses fiz,
Qui est saiges, prouz et soutis,
Gentis, bien parlant, qui mout vaut,
C'on ne porroit, se Dex me saut,
Jusque a Londres trover moillor.

Suit un copieux éloge de ces deux personnages, qui sont connus par ailleurs. Hue Tyrel fut seigneur de Poix de 1230 à 1260; son fils Guillaume, qui lui succéda, mourut en 1302. — Robert de Blois fait du « bon Huon » le portrait le plus flatteur ; il sait très bien servir, « honorer et conjoïr » les prud'hommes ; il est courtois de cœur ; il déteste les « boiseors » (traîtres) et les « maus parliers » (médisants), les orgueilleux, les filous, les méchants ; il aime, il craint Dieu ; il hante volontiers l'église ; il est impassible :

229 Ne set pour perte trop doloir
Ne por gaaing trop joie avoir.



(Cl. Hachette).

ROBERT DE BLOIS A SON PUPITRE

INITIALE D'UN RECUEIL DE SES ŒUVRES

Bibl. de l'Arsenal, ms. 5201, fol. 1. Pl. xii. P. 176.



Nul ne tire si bon parti de sa terre ; il sait dépenser comme il faut :

235 Mout tient bel ostel et sovant ;
A grant honor le suen despant*.

Large, franc, bien fait de corps, grand, vigoureux, débonnaire dans les relations mondaines, avisé quand il doit juger. « Et que dirai je de madame ? » Ses vertus sont dignes de sa haute naissance :

253 Li bons Jofrois de La Chapele
Par cui sens douce France bele
Est tensée et mantenue
Et de grant richece acreüe,
L'engendra, c'est la veritez.
Dex li accroisse ses bontez !

Quant à Guillaume, c'est un modèle de chevalerie :

192 Car dedanz lüi sont hebergié
Honors, cortoisie et largece,
Hardemanz, savoirs et prouesce.
Bien set ses amis consoillier,
Ses henemis desavancier...
En plusors leus est esprovée
Sa valors et sa renonmée...
Il n'est en Vimeu n'en Pontis**
N'en Aminois n'en Belvesis***,
Conte de si très grant hautesce
Ne prince de si grant noblece.

Le « bon Jofroi de La Chapelle », dont il est dit ici qu'il exerçait une si puissante action sur le gouvernement de la France, est le panetier de France qui fut en effet un des conseillers les plus affidés du roi Louis IX. Fils et peut-être petit-fils d'un bailli royal de Caux[1], il paraît dès 1224 ; il figure comme arbitre pour le roi Louis dans un accord avec Thibaut,

* dépense le sien, ce qu'il a. — ** Pontieu. — *** Beauvaisis.

1. H. Stein, *Conjectures sur l'auteur du « Livre de jostice et de plet »*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français*, 1918. Cf. *Historiens de la France*, XXIV, p. 110*-112*.

roi de Navarre et comte de Champagne en 1243[1]; il est cité à plusieurs reprises, au cours des années suivantes, comme membre de la Cour judiciaire du roi[2]; dans un acte de « paix » conclu vers 1251 entre Hue Tyrel et les bourgeois de Poix (qui a été signalé d'abord dans la première édition de cet ouvrage), « mesire Huon, sire de Poiz », retient formellement « le consel monseigneur Gefroi de La Chapelle, panetier de France »[3]; le 24 février 1253, il exerça la haute fonction de « celui qui rend les arrêts », c'est-à-dire de président au parlement[4].

De ces détails, il ressort que Robert de Blois écrivit la dédicace insérée dans le ms. de l'Arsenal avant la mort de Hue Tyrel et de Jofroi de La Chapelle : or Jofroi est mort un peu avant 1260, et Hue cette année-là.

Il est à remarquer, du reste, que cette même pièce se trouve, sous d'autres formes, dans d'autres recueils des œuvres de Robert.

Elle figure, par exemple, dans le ms. fr. 2236 de la Bibliothèque nationale (xve siècle), qui dérive d'un manuscrit plus ancien où les noms du seigneur de Poix et de sa famille avaient été remplacés par ceux d'un certain « Jehans de Bruges » ; de « Tierri », le franc comte de Forbach ; et des « dames du parage d'Aspremont »[5]. — Elle figure aussi, mais fort abrégée, dans le m. fr. 24301 de la Bibliothèque nationale : là, le poète

1. *Layettes du Trésor des chartes*, IV (1902), p. 481.

2. En 1250 (E. Boutaric, *Actes du Parlement*. p. cccx, n° 24).

3. *Actes du Parlement*, I, p. cccxviii, col. 1 (avec une faute de ponctuation).

4. « Dominus Gaufredus de Capella, miles, consiliarius domini regis, qui supradicta pronunciavit » (L. Delisle, *Fragments inédits du registre de Nicolas de Chartres*. Paris, 1872. Extr. du t. XXIII, 2e p., des *Notices et extraits des manuscrits*, p. 82).

5. *Romania*, 1887, p. 27. Le ms. porte « Tierri, li quens frans de Sortphat ». P. Meyer a imprimé cette leçon, évidemment fautive, avec un point d'interrogation. Lisez « Forpach ». Voir des pièces originales du xive siècle, à la Bibl. nat., fr. 26595, *Aspremont*, n° 6 : « Je, Jehans d'Aspremont, chevaliers, sires de Forpah » ; n° 7 : « sires de Fourpach ». Forbach n'a été érigé en comté qu'au xviiie siècle, mais, en 1241, on donnait déjà, par courtoisie, le titre de comte au sire de Forbach, qui se le donnait à lui-même : « Ego Thiricus, comes de Forpars... » (Archives de Meurthe-et-Moselle, B 566, n° 203).

ne s'adresse plus qu'à « un de ses meilleurs amis », qu'il s'abstient de nommer ; il annonce qu'il le nommera plus loin :

En la fin del livre savrez
Par kel nom il est apelez[1].

Mais, comme le ms. fr. 24301 est incomplet à la fin, on n'en sait pas davantage.

Faut-il croire que Robert de Blois avait composé une dédicace passe-partout, où il se contentait de changer ou de supprimer, suivant les circonstances, les noms propres ? Peut-être[2]. Il n'en reste pas moins que l'auteur de la dédicace aux Tyrel était contemporain de saint Louis. C'est tout ce que l'on peut dire sur son compte.

La nomenclature de ses écrits est un des problèmes compliqués de l'histoire littéraire du XIIIe siècle, parce que les recueils que l'on en a diffèrent beaucoup entre eux, et parce que Robert avait l'habitude d'encastrer industrieusement, en les modifiant plus ou moins, ses petits dans ses grands poèmes. Il semble qu'il ait donné, lui-même, plusieurs éditions de ses poèmes divers, ajoutant ici, retranchant là, bouleversant l'ordre adopté d'abord ; mais la chronologie de ces remaniements n'est pas établie, et il est peut-être impossible de l'établir. D'autre part, Robert a farci son roman de *Beaudous* de plusieurs de ces pièces didactiques ou édifiantes qui avaient été faites pour être et qui ont été, effectivement, plusieurs fois publiées à part ; et ce n'est pas le seul cas où il ait fusionné des pièces ou des parties de pièces primitivement distinctes.

Les rédacteurs de l'*Histoire littéraire* n'ont pas résolu, ni

1. *Ib.*, p. 31, note 5.

2. Je ne saurais dire si la dédicace à Jean de Bruges, à Tierri, comte de Forbach, et aux dames d'Aspremont a été substituée à celle aux Tyrel par Robert de Blois lui-même ou par un autre, au XIIIe ou au XIVe siècle. C'est en 1330 seulement que la seigneurie de Forbach a passé par mariage dans la maison d'Aspremont (M. Besler, *Geschichte des Schlosses, der Herrschaft und der Stadt Forbach*. Forbach, 1895). D'autre part, il y a eu, comme nous l'avons vu, un Tierri de Forbach au XIIIe siècle. Quant à Jean de Bruges, plusieurs personnages de ce nom ont vécu tant au XIIIe qu'au XIVe siècle (Van Praët, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*. Paris, 1831, p. 47 et suiv.).

même soupçonné — ils ne connaissaient pas l'édition représentée par le ms. de l'Arsenal, qui contient la dédicace aux Tyrel — la plupart des difficultés que soulève l'historique des œuvres de Robert. — Un essai de nomenclature des poèmes divers, avec un « tableau de concordance dont l'objet est d'indiquer à quelle place se trouvent dans les [autres] manuscrits chacune des pièces de Robert de Blois que contient le ms. de l'Arsenal » a été dressé par P. Meyer (*Romania*, 1887, pp. 25-43). P. Meyer a posé là les questions que le futur éditeur des poèmes devrait élucider, si c'est possible[1]. Depuis, il n'a rien été fait qui vaille dans cette direction. La soi-disant édition « diplomatique » de Jacob Ulrich (*Robert von Blois sämmtliche Werke*, Berlin, 1889-1895, 3 vol.), outre qu'elle est incorrecte, n'est qu'un recueil de matériaux bruts.

A. T. Baker a écrit en 1908 : « J'espère pouvoir fournir plus tard quelques données qui expliqueront l'arrangement si bizarre des manuscrits »[2]. Il veut bien nous informer en novembre 1924 qu'il a eu aussi, à la même époque, l'intention de republier l'œuvre entière de Robert de Blois, laquelle « mérite plus d'attention qu'elle n'en a reçu jusqu'ici ». Il est fâcheux que le savant professeur de l'Université de Sheffield ait été obligé de renoncer à ces projets.

Peu de poèmes sont aussi « curieux », au sentiment de P. Meyer, que ceux de Robert de Blois, « pour l'histoire des mœurs et de la courtoisie au XIIIe siècle »[3]. Et « il est, parmi nos anciens auteurs, l'un de ceux qui ont le mieux réussi à rédiger les règles du savoir-vivre et des bonnes manières ». Plusieurs de ses petits poèmes, « *l'Onor es dames, le Chastoiement des dames, l'Enseignement des princes* forment un véritable code de la courtoisie telle qu'on l'entendait au moyen âge ».

Le *Chastoiement des dames*, ou traité de civilité à l'usage des

1. Cf. le même, dans la *Romania*, 1892, p. 109 : « Une édition des poésies de Robert de Blois est une des œuvres les plus attrayantes que puisse se proposer la critique ».

2. *Romania*, XXXVII, p. 610.

3. *Romania*, 1887, p. 42. Cf. 1892, p. 109 : « Robert de Blois est un auteur intéressant. C'est un lettré. Il connaît assez bien les écrivains latins que, de son temps, on étudiait dans les écoles, Ovide surtout. C'est le poète courtois par excellence... »

dames, qui était encore populaire à la fin du xve siècle[1], est depuis longtemps connu des érudits, parce qu'il a été publié de bonne heure dans le recueil de Barbazan-Méon (*Fabliaux et contes*, II, 184-219 ; d'après le ms. fr. 837). Il a été analysé, d'après l'édition de Méon, dans l'*Histoire littéraire* (XIX, 833). Nouvelle édition, par J. Ulrich, dans les *Sämmtliche Werke*, III, 56. Nouvelles analyses dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises* publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, II, p. 185[2], et par Alice A. Hentsch, *De la littérature didactique du moyen âge s'adressant... aux femmes* (Halle a. S., 1903), p. 75-80.

De *l'Enseignement des princes*, on a plusieurs manuscrits : mss. 3516 et 5201 de l'Arsenal, mss. fr. 2236 et 24301 de la Bibliothèque nationale (ce dernier avec une entrée en matière un peu différente). Imprimé par J. Ulrich, *l. c.*, III, p. 2-54, avec *l'Onor es dames*, qui en forme, dans l'édition, le premier paragraphe. Analyse très sommaire par P. Paris dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 735 (où l'*Enseignement* est considéré comme un épisode du roman de *Beaudous*).

Les petits poèmes édifiants (notamment sur la Trinité et la Confession) qui se trouvent dispersés dans la collection des œuvres de Robert de Blois (*Romania*, 1887, p. 40, n° 16), et qui sont réunis pour la plupart au t. III (p. 81-129) des *Sämmtliche Werke* d'Ulrich, sous le titre général de « Poésies religieuses », ont, pour nous, beaucoup moins de valeur, à cause de leur banalité. Les deux romans de Robert de Blois, *Beaudous, Floris et Liriopé* (ce dernier apparenté à l'*Alda* de Guillaume de Blois sous l'influence du *Cligès* de Chrétien[3]) sont prolixes et sans relief. C'est pourquoi nous ne présenterons au lecteur

1. Il a été inséré dans *le Jardin de Plaisance* par l'Infortuné (1501). Voir A. Piaget, *Martin le Franc* (Lausanne, 1888), p. 134.

2. La liste des manuscrits est dans la *Romania*, 1887, p. 33, n° 5.

3. Voir l'analyse de ce roman par E. Faral dans la *Romania*, 1924, p. 343. — La description, en 80 vers environ, de l'héroïne Liriopé, qui se lit là, se retrouve, trait pour trait, dans la dédicace, particulière à l'un des manuscrits, de *l'Onor es dames* : « De une dame que cil qui fist cest livre ne nomme pas, fors que sa beauté » (*Romania*, 1887, p. 33). Nouvelle preuve que Robert de Blois avait l'habitude de réemployer les moindres produits de sa veine.

que les deux principales des pièces didactiques précitées, *Chastoiement* et *Enseignement*[1].

Nous les présentons sous le bénéfice des observations suivantes.

1° Il n'existe pas de texte critique du *Chastoiement* ni de l'*Enseignement*, purgé des formes dialectales (de l'Est) qu'offrent les meilleurs manuscrits, et ramené à la graphie probable de l'auteur[2]. On a donc dû se résigner à se servir des textes très imparfaits d'Ulrich, en collationnant les mss. chaque fois que le sens était intéressé.

2° Les écrits didactiques de Robert de Blois, qui dérivent d'ailleurs en partie de la *Disciplina clericalis* et d'autres écrits antérieurs, doivent être interprétés avec précaution. Les anciens érudits ont pris au grand sérieux tous les conseils donnés aux dames de son temps par Robert dans le *Chastoiement*. D'où leur surprise, qu'ils n'ont pas dissimulée : « Comment était-il néces-

1. Notons seulement, ailleurs, le morceau intitulé « *De floibles natures* » (*Romania*, l. c., p. 41 ; Ulrich, III, 126). « Il y a, dit Robert de Blois, des gens si faibles et de telle complexion qu'ils ne se peuvent pas bien tenir de luxure ni supporter de graves pénitences. — Ces péchés-là, les « pechiés par non pooir », qu'on appelle « pechés au Père », Dieu les pardonne volontiers. — D'autres pèchent par ignorance ; s'ils savaient que ce fût pécher, ils n'agiraient pas de la sorte. Ce sont là les « pechés par non savoir » ou « pechés au Fils » ; on en peut bien avoir merci. — Les seuls péchés impardonnables sont ceux de « desesperance », qu'on commet contre le Saint-Esprit :

1479 C'est pechier par desesperance ;
Et cil n'a pas droite creance
A cui ceste creance faut.
Nule bone ovre ne lor vaut...
Desesperance est apeleiz.
Quant on a fait tant de pechiez
C'om en est si fort esmaiez
C'om ne cuide pas ne ne croit
Que Deus si debonaires soit
Que il tout vuelle pardoner,
Por ce pert l'en le confesser ».

Même définition du péché de « desesperance », cent ans plus tard, dans *le Ménagier de Paris* (éd. de 1846), I, p. 41.

2. Sur la langue de l'auteur, voir W. Foerster, dans l'*Archiv* de Herrig, LXXXVII (1891), p. 233 et suiv.

saire au XIII[e] siècle, dit Amaury Duval, d'avertir les femmes de ne pas permettre une liberté du genre de celle qui est indiquée dans ces vers : *Gardez que par nus hom sa main Ne laissiez mettre en votre sein?* » A. Duval s'étonne encore de trouver dans le *Chastoiement* certains préceptes de propreté et de convenance élémentaires qu'il peut sembler fort inutile de donner à des dames du monde [1]. « N'essuyez pas vos yeux à la nappe, dit, par exemple, le rimeur, ni votre nez ; ne buvez pas trop ». De pareils conseils font sourire aujourd'hui. Mais la question se pose de savoir si ce sont là des indices de la grossièreté foncière de l'ancienne société courtoise, ou si les hommes du XIII[e] siècle n'en souriaient pas comme nous [2]. En ce cas, qui n'a rien d'improbable, supposé que certains préceptes de Robert de Blois (et de bien d'autres) doivent être entendus *cum grano salis,* une foule de conclusions tirées, pour l'histoire des mœurs, des œuvres de notre auteur et de ses émules, tomberaient, tout d'un coup, à plat [3].

---

1. *Histoire littéraire*, XIX, p. 833. Cf. *ib.*, XVI, p. 219.

2. Il n'y a rien d'analogue dans les *Ensenhamens* provençaux antérieurs à Robert de Blois, qui sont constamment graves : celui de Gari lo Bru (*Revue des langues romanes*, 4[e] série, III, 1889, p. 404), celui d'Arnaut Guilhem de Marsan (Bartsch, *Provenzalisches Lesebuch*, p. 132) et celui de Sordello (C. Appel, *Provenzalische Chrestomathie*, 3[e] édit., Leipzig, 1907, p. 165).

3. Il est curieux, du reste, de constater comment les textes littéraires relatifs à l'histoire des mœurs ont été utilisés parfois dans les ouvrages les plus estimés. Voir, par exemple, les réflexions de l'*Histoire littéraire* à propos du § XVII du *Chastoiement* (sur l'art de manger à table). Le rimeur dit :

Se vos mangiez avec autrui,
Les plus beaux morceaux devant lui
Tornez ; n'alez pas eslisant
Ne le plus bel ne le plus gent
Vers vos.....

« Ces vers ne prouvent-ils pas, se demande le rédacteur de l'*Histoire littéraire* (XIX, 834), que l'on conservait encore l'usage de manger à deux dans la même assiette, comme les chevaliers de la Table Ronde ? »

Le rimeur dit :

En autrui maison ne soiez
Trop larges, se vos i maingiez,



L'ENSEIGNEMENT DES PRINCES

Ce n'est pas sans raison que Robert de Blois, qui avait « laissé le rimer », l'a recommencé [1]. Ce siècle est corrompu. Il craint fort de perdre sa peine en dénonçant les abus. De plus sages que lui n'ont pas été écoutés. Il essaiera, pourtant.

Les anciens seigneurs avaient coutume de tenir cour richement ; ils distribuaient pailes et cendaux *, or et argent, vair et gris, destriers [2]. Les lieux où ils séjournaient en

* draps d'or et de soie.

N'est cortoisie ne proesce
D'autrui chose faire largesce.

Le rédacteur de l'*Histoire littéraire* (XXIII, 757) voit là un indice que, dans les repas publics du XIII[e] siècle, « les illustres convives jetaient souvent quelque chose à ceux qui passaient derrière leurs sièges ». Mais cf. la *Disciplina clericalis* de Pierre Alfonse, version A en vers français, v. 4347 et suiv. (éd. A. Hilka et W. Söderhjelm, Helsingfors, 1922, p. 172).

1. Ce premier préambule de deux vers est remplacé, dans l'édition de l'*Enseignement* qui forme le début du roman de *Beaudous*, par 45 vers de précautions oratoires : « De trop parler est vilenie » ; soyons prudents ; pas de noms propres, afin de plaire à tout le monde et de ne fâcher personne ; parlons en termes généraux :

24 Et qui vuet aucun chastoier,
Si k'il ne se puist corroucier,
Comunemant doit toz blasmer
Ceulx qui tel sont, sanz nul nomer.

2. Dans l'édition de *Beaudous*, on lit en outre : « Ceux d'aujourd'hui utilisent leurs vieux habits ; ils les offrent en payement aux maçons et aux charpentiers qui travaillent pour leur compte. Un vêtement fait deux saisons, car on retourne l'étoffe quand elle est défraîchie :

98 Une penne fait dous saisons
Li nuef dedens, li viés defors.
Une arme metent en dous cors ».

Cf. le *Mirouer du Monde*, p. p. F. Chavannes dans les *Mémoires et Documents* de la « Société d'histoire de la Suisse romande », IV, 1845, p. 79 : « Il [les seigneurs] sont fin frepier [de leurs vieux habits], car il



valaient mieux longtemps après. Ceux d'aujourd'hui sont autrement endoctrinés : au lieu de donner, ils prennent; les pauvres gens fuient sur leur passage; ils dépouillent les saints eux-mêmes et se font excommunier; mais cela leur est égal.

67 Qui porroit sanz plaindre soffrir
C'on voit aucune gent tollir*
As genz lor femmes et lor terre ?
On en devroit vanjance querre
As Sarrazins outre la mer,
S'on nes pooit** plus prés trover[1].

Qui le croirait sans l'avoir vu ? Les princes de nos jours

* enlever. — ** ne les pouvait.

les vendent plus chier que il ne feroient en un marchié. Car il les donnent a leurs serjans ou a leurs ouvriers... »

Cela est encore confirmé, pour l'âge immédiatement suivant, par le *Tournoiement d'enfer*, v. 92 (*Romania*, 1915-1917, p. 524), et surtout par Watriquet de Couvin en son dit « Des trois vertus » (*Histoire littéraire*, XXXV, p. 415).

Il y a eu, au XIIIe et au XIVe siècle, une question des vieux habits dans les cours des hauts hommes. Les ménestrels auraient voulu avoir le monopole des nippes défraîchies de leurs maîtres. Ils s'indignaient que ceux-ci, par économie, se fussent mis à en distribuer aussi à d'autres serviteurs de leur maison : ouvriers, barbiers, tailleurs, valets de chambre, etc. Ils se plaignaient, d'autre part, d'avoir à partager ces faveurs des princes avec des « garçons », des « lecheors », des parasites sans profession définie et sans mérite. A qui, dit l'auteur du *Tournoiement d'enfer* (lequel n'aime pas les clercs, de quelque condition qu'ils soient, et n'est pas, par conséquent, suspect, comme tant d'autres [cf. p. 170, note 2], de préjugés cléricaux à l'endroit des amuseurs laïcs), à qui les chevaliers donnent-ils maintenant « les bons manteaux, les surcots, les joyaux ? » « Les lecheors en voi joïr, — C'est li usages qui or court ». Et pourquoi ? notamment par crainte du chantage : parce que, s'ils ne lui donnaient pas, cette canaille médirait d'eux.

On verra plus loin que, au milieu du XIVe siècle, au témoignage de Gilles li Muisis, le torrent des doléances avait changé, sur ce point, de direction : les gens de la plus humble condition en étaient déjà venus, au moins en Flandre, à émettre la prétention de ne s'habiller que de neuf. Voir p. 364.

1. Ici s'arrête le second préambule, d'après P. Meyer.



font fermer les portes des salles où ils mangent [au lieu de les laisser ouvertes à tout venant, comme c'était jadis l'usage]. Robert de Blois ne s'en peut taire, quand il entend le cri des huissiers :

« Or fors* ! Messires vuet maingier ! [1] »

Les prélats, de même, « bestournent » et déshonorent leur ordre. Ceux d'autrefois étaient des saints ; ceux d'aujourd'hui « saintiront » quand les poissons haïront l'eau. Ils sont riches ; ce sont des commerçants experts : personne ne s'entend mieux qu'eux à vendre, à acheter, à prêter...

C'est ainsi que parlent les fous. Robert en a le cœur dolent. Il a souvent défendu les grands seigneurs « par paroles » et il le fera encore. Car il ne faut pas médire d'eux :

118 Est cil fous qui nul mal en dist ;
Qu'a cil qui tot lo voir vuet dire
Son affaire sovant empire.

Puisse le présent ouvrage, grâce à sa modération, convenir à tous les prudhommes ! [2]

I. — Premièrement, je vous enseigne de ne pas être si vilain ni si « estout » (téméraire) que de dire du mal des dames, à tort ou à droit. Car, d'abord, c'est le sexe auquel vous devez votre mère :

* dehors.

1. Dîner à portes fermées, au lieu d'admettre le public à circuler autour des tables pendant les repas, c'était une prétention nouvelle des princes du temps qui a été blâmée par bien des moralistes. Voir *La Vie en France au moyen âge d'après des romans...*, p. 282 ; *Histoire littéraire*, XXIII, p. 737, cf., ici, p. 138 et pl. VIII.

2. Troisième préambule, qui est rubriqué dans le ms. 5201 de l'Arsenal : *Du blasme des princes et des prelaz*. Vient ensuite la dédicace aux Tyrel (à un anonyme dans l'édition de *Beaudous*) dont il a été question plus haut (p. 177).



339 Tuit li oiseaul soient honi
Qui suelent* conchïer lor ni.

Et puis, la plus grande joie de l'homme, c'est que les femmes lui fassent « beau semblant ». Certes, il est des déloyaux qui n'ont pas souci des dames ; mais ceux-là sont justement suspects de vices contre nature.

377 Por dames done l'on maint don
Et contrueve** mainte chançon.
Maint fol an sont devenu saige,
Home bas monté en paraige.
Hardis en devient maint coarz
Et larges qui sot estre eschars***...

Dieu, d'ailleurs, nous a fait voir qu'il aime plus la femme que l'homme. Car il l'a créée dans le paradis (et l'homme avant le paradis). Car il a voulu naître d'une femme. Car c'est à des femmes qu'il s'est montré en premier lieu après la résurrection. — Robert de Blois est persuadé que le présent petit poème, qu'il baptise *l'Onor es dames,* aura près d'elles du succès. Elles diront en l'entendant :

463 « Deus por sa pitié merci ait
De l'arme**** celui qui t'a fait[1] ».

* ont l'habitude de. — ** on compose. — *** pingre. Comparer ce morceau avec un Dit beaucoup moins courtois de Gautier Le Leu, publié dans *The Romanic Review,* 1924, p. 62. — **** âme.

1. Ce petit poème, qui suit le troisième préambule et la dédicace dans l'édition d'Ulrich, se trouve, ailleurs, transcrit à part (*Romania,* 1887, p. 31, n° 3). Il y en a une édition séparée dans la *Romania,* 1877, p. 501.

Raimon d'Anjou avait composé en provençal un petit traité du même genre, *De dominabus honorandis,* qui est perdu. — Le Clerc de Vaudoi, dans son dit *De Droit,* qui est aussi un « Enseignement », parle de même d'honorer les dames, mais cet ancien maître d'école le fait à sa façon, un peu lourdement :

Droiz dit c'on doit fame honorer.
Si dirai, ne vous quier celer,
En quel maniere et en quel guise :
Sanz li pincier, sans li taster,
Sanz li folement aparler

II[1]. — Aimez Sainte Église ; c'est le moyen d'être invincible, comme le bon roi Charlemagne.

Quand Dieu institua Sainte Église, il lui donna deux bonnes gardes : les clercs et les chevaliers ; les clercs pour enseigner la loi ; les chevaliers pour la défendre. — Suit la description allégorique de l'armement du chevalier, un des lieux communs préférés de la littérature du moyen âge. L'épée est claire, à double tranchant et pointue : cela signifie que le chevalier doit être pur, tenant de l'une et l'autre loi, prêt à crever les ennemis de l'Église. La garde en croix, c'est « l'enseigne Jésus-Christ » ; le nom qui est gravé dedans veut dire que le chevalier doit toujours avoir Jésus-Christ en mémoire. Le pommeau, gros et rond, signifie que le monde entier honore l'état chevaleresque, car « chevalier » est synonyme de « sire ». Ainsi de suite pour l'écu, peint et doré ; la lance ; le heaume, lié de fortes courroies et peint à fleurs ; le cimier ; la coiffe ; le haubert de mailles ; la couleur rouge de la cotte à armer ; le hoqueton ; les chausses ; les éperons ; la selle, etc. Les quatre pieds du cheval d'armes symbolisent « les quatre principales vertus » : justice, sagesse, force (surtout la force morale), modération.

711 Li chevaliers doit estre fors
Assez plus dedanz que defors...
Qu'il n'ait le cuer desesperé
Por maul * ne por adversitez...
En ses plus granz prosperitez
Doit il estre plus atamprez **,

* malheur. — ** modéré.

Quant ele ert delez vous assise.
Droiz dit, s'en son cuer a franchise.
Quant el verra vostre devise...
Tant li plera vostre servise
Que ja ne s'en querra lever.

1. C'est ici que commence, dans l'édition du ms. 5201 de l'Arsenal, *l'Enseignement des princes* proprement dit ; il est précédé de la rubrique : « Enseignement des princes et d'autres genz communemant ».

Que por beauté ne por proesce,
Por paraige ne por richesce,
Ne doit il autrui mesprisier.

III[1]. — Gardez-vous de vilain « gas ». Plus d'un a perdu la vie pour avoir médit. Quand on a pris l'habitude de blâmer, on blâme tout le monde, bons et méchants. Mais l'auteur ne veut pas plus longtemps salir sa bouche en parlant d'un si triste défaut, particulièrement déplaisant chez les grands seigneurs[2].

IV[3]. — L'envie est une maladie qui fait souffrir sans relâche. Tous les envieux sont maigres et pâles ; la prospérité d'autrui les torture. Un couteau fiché dans la chair, ils n'ont de pensée que pour leur douleur.

V. — L'orgueil est le premier en date des péchés, et celui que Dieu hait le plus. C'est par orgueil qu'ont désobéi Adam et Ève, et c'est en punition de cette faute que les femmes se couvrent la tête, jusqu'à nos jours :

905 Deus em prist vanjance si grief
Qu'encor porte covert le chief
Fome por la honte qu'ale ot...

Histoire de Jonas. Après sa délivrance hors de la baleine, un ange conduit le prophète à la cité de Ninive. Ils pénètrent dans la ville par le quartier où l'on tuait les bêtes et où

1. Ce paragraphe est transcrit à part dans quelques manuscrits, sous la rubrique *De derision* (*Romania*, 1887, p. 35, n° 7).

2. Cet article est très amplement développé dans tous les poèmes moraux du XIIIe siècle : le *Doctrinal Sauvage*, le Dit du Clerc de Vaudoi, et surtout dans celui qui est intitulé *Vilainnengouste* (Bibl. nat., fr. 12471, fol. 11). *Vilainnengouste* n'est, presque d'un bout à l'autre, qu'une invective « contre les mesdisans » ; l'auteur n'était pas sans talent. Voir enfin *la Chace des mesdisans*, en langue d'oïl, du provençal Raimon Vidal (*Histoire littéraire*, XXXV, 638 ; cf. *Romania*, 1911, p. 27).

3. *Romania*, 1887, p. 36, n° 8.

s'amassaient les ordures. Jonas se bouche le nez et s'étonne que l'ange n'en fasse pas autant :

1033 « Estoupez vos por la puor[*] !
Onques mais ne senti piior[**] ».
— « Ne sai », fait il, « que puors soit ».

Ils arrivent dans la grand'rue, richement parée, encourtinée de draps magnifiques, où l'on vendait les épices : poivre, cumin, cannelle, encens alexandrin, anis, grenades, figues, dattes, etc. Le prophète crut être passé de l'enfer en paradis. Mais ce fut au tour de l'ange à se boucher le nez des deux mains : il venait d'apercevoir un beau damoiseau de quinze ans, monté sur un superbe cheval, qui valait bien vingt marcs, avec des éperons dorés, « haligoté » (couvert d'ornements tailladés) jusqu'aux genoux, un « chapel » de roses sur la tête. L'ange s'écrie : « Etoupe toi ! » « Et por quoi ? », demande Jonas. « Le grand orgueil que ce chétif a dans son cœur dégage plus de puanteur que je n'en saurais supporter », répond l'ange. Le prophète fut très étonné :

1073 Li prophetes mervoilloux fut.
N'est donc orgueil pechiez vilains
Qui put[***] es saintes et es sains ?

VI[1]. — Sur toutes choses gardez-vous d'avoir confiance en un serf[2]. Maints prud'hommes en ont été confondus. C'est aller contre la nature que d'exalter ceux qu'elle a voulu abaisser.

[*] Bouchez-vous le nez pour la puanteur. — [**] pire. — [***] pue.

1. *Romania*, 1887, p. 36, n° 9.
2. Lieu commun fort ancien, ici traditionnel et atténué. W. Map, par exemple (*De nugis curialium*, éd. James, p. 211), le présente avec une tout autre verdeur : « Cum naturaliter odit anima mea servos, hoc mihi placet in eis quod circa finem et oportunitates edocent quantum amandi sint. Proverbium anglicum de servis est : *Canem suscipe compatrem et altera manu baculum...* » Cf. l'Appendice III de *La Vie en France au moyen âge d'après des romans*, n° 139.

1149 Serf sont por ce que servir doient.

Ces gens-là ne savent pas aider les francs hommes ; ne leur demandez jamais conseil. D'une buse, vous ne verrez jamais faire un beau faucon. Ils n'ont pas le sens de la fidélité :

1159 A lor gré voudroit chescun jor
Tel genz avoir noveaul seignor,
Qu'il ne sevent de cuer amer ;
Por ce s'i doit on moins fïer
Quant il mostrent plus bel samblant.

Vous connaissez le proverbe : *Tuit li parant dame Amenjart Adès se traient d'une párt.* Savez-vous ce que ça veut dire? Cela veut dire que les fous aiment la compagnie des fous et que les mauvais s'assemblent.

1177 Li proudons ainme le proudome...
Princes qui malvais home croit,
Ne dites ja que proudons soit.

De plus bas s'élève le serf, d'autant plus orgueilleux est-il, et « desmesuré ». Un tigre n'est pas plus cruel que lui pour les francs hommes qui lui sont subordonnés. Souvenez-vous du bon roi Darius et de son satrape Bessus. Et Alexandre? ce sont ses serfs qui lui firent « boire la mort » :

1241 Hé! riches homs, con mar* i fus,
Quant par tes sers fus deceüs!

Mais si vous trouvez un prud'homme de bas parage, faites-lui du bien tout de même, honorez-le suivant son prix. Le « bas parage » ne doit faire aucun tort à l'homme sage :

1253 Fiz de vilain prouz et cortois
Vaut .xv. malvais fiz de rois[1].

* pour ton malheur.

1. Lieu commun complémentaire du précédent ; l'auteur n'a voulu se priver d'aucun. — Celui-ci est également fort ancien, et il a été pareil-

VII[1] — Méfiez-vous des « losenjors », des flatteurs et des traîtres. C'est le pire venin du monde[2]. — Il faut sarcler son entourage, comme le brave homme qui arrache de son jardin les chardons et les orties pour y planter des choux et des poireaux. Portrait du bon serviteur, dont la fidélité est inestimable, car elle peut valoir en un jour ce que l'entretien de ce prud'homme a coûté pendant vingt ans :

1346 A besoing sevent endurer
Les durs assauz, les fors estors*.
Les froidures et les chalors...
Si ne prisent ne cors n'avoir
Por lor seignor a l'estovoir**.

* combats, mêlées. — ** en cas de nécessité.

lement développé, quelquefois, avec force ; voir notamment le célèbre sermon en vers anglo-normands *Grant mal fist Adam* (dans la *Bibliotheca Normannica* de H. Suchier, Halle, 1879, p. 16), *l'Enseignement a preudomme* (Bibl. nat., fr. 837, fol. 233), la *Disciplina clericalis* (version précitée, v. 720 et suivants), et le dit *De Gentillece* (au t. II du *Nouveau recueil...* d'A. Jubinal, p. 50). Au commencement du XIVe siècle, Jehan de Condé (*Œuvres...*, éd. A. Scheler, II, p. 189) le ressassait plus que jamais.

1. *Romania*, l. c., p. 37, n° 10.

2. On a quantité de dénonciations du XIIIe et du XIVe siècle contre les « losangiers », les « étrilleurs de Fauvain » (allusion au héros traditionnel du *Fauvel* de Gervais du Bus ; cf. ci-dessous, p. 302), qui captent la faveur des princes par de basses complaisances.

« Pleut il ? » fait li sire a son serjant. « Oïl, sire », fait il, « se vos voulez » (*Le Mirouer du Monde*, éd. F. Chavannes, p. 81). — Et *Le Livre du chevalier de La Tour Landry* (éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 150) : « Je vouldroye que vous sceussiez un exemple que je vi en Angoulesme, quant le duc de Normandie vint devant Aguillon. Sy avoit chevaliers qui trayoient par esbat encontre leurs chapperons. Si comme le duc vint en cellui parc, par esbat si demanda a un des chevaliers un arc pour traire, et, quant il ot trait, il y en eut .II. ou .III. qui distrent : « Monseigneur a bien trait ! » — « Sainte Marie, » fist un, « comme il a trait royde ! » — « Ha ! fist l'autre, je ne voulsisse pas estre armé et il m'eust feru ! » Si commencerent a le louer moult de son trait, mais, a dire verité, ce n'estoit que flatterie, car il tray le pire de tous... »

VIII[1]. — Dieu hait le riche avare, autant que le pauvre orgueilleux et le vieillard luxurieux. Il n'est de richesse que d'amis. Vous savez comment la ronce accroche la brebis : la laine y reste ; ainsi l'avare prend, sans rendre. L'avoir dont on ne s'aide pas, c'est simplement du bien perdu. Il en a coûté cher au roi Porus d'avoir entassé tant de richesses. Souvenez-vous, d'autre part, du roi Artur, que les fils de rois et d'empereurs se faisaient gloire de servir, comme les clercs se font gloire, de nos jours, d'avoir étudié à l'Université de Paris :

1503 Car si con c'est or de Paris,
Que cler ne sont pas de haut pris
S'ençois n'ont a Paris esté
Por aprendre et sejorné ;
Et quant il i ont esté tant
Et tant apris et leü tant,
Donc sont il et la et aillors
Renommé avoc les moillors.

C'est que le bon roi Artur savait bien « conjoïr » les « gentils » et les combler de ses dons. Rien n'est au-dessus de « donner » :

1562 . . . . . Doners est grace
Sor savoir, sor force et bonté [2].

Le clerc le plus lettré et le mieux apparenté, s'il est avare, tombe au dernier rang dans l'estime publique. De même, le chevalier le plus robuste et le plus preux, s'il est « eschars ». Au contraire, il n'est pas de contrefait ou de bossu que tout le monde ne prisât, s'il était généreux. Et le « donner » fait pardonner bien des faiblesses. D'où vient

1. *Romania*, l. c., n° 11.

2. La plus jolie histoire de ce temps sur les inconvénients de l'avarice est sans doute celle qui sert de thème à la nouvelle en prose conservée dans un ms. de la Laurentienne, sous le titre *Agnès et Meleus*. On peut la lire dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1879, p. 86.

l'autorité des princes et des seigneurs? Ils ne sont pas plus grands que nous, ni plus forts. Il y a des vilains dont la taille est supérieure à celle d'un châtelain. Mais les seigneurs ont de quoi donner et donnent ; voilà le secret de leur puissance. — Largesse, reine des vertus ! Elle dissipe tous les vices, comme le soleil les ténèbres. Les saints mêmes ne le seraient pas sans cet accomplissement :

1626 Par doner puet on Deu conquerre,
Et par doner sont sainti maint* ;
Car se les saintes et li saint
Fussent aver, eschar** ne chiche,
Jamais ne fussent de Deu riche...

IX[1]. — Sachez « souffrir ». Un proverbe des vilains est : *Ja n'iert mananz Cil qui ne set estre soffranz* †. La patience est en effet une vertu capitale, une des trois que Dieu aime le plus (jeune homme chaste, riche généreux, pauvre « souffrant »). Exemple de César qui gagna une bataille sans coup férir, en sachant attendre.

LE CHASTOIEMENT DES DAMES

L'auteur du *Chastoiement des dames* se propose d'enseigner aux dames comment elles doivent se conduire[2]. Se bien conduire dans le monde est, pour une dame, chose difficile.

* plusieurs se sont sanctifiés. — ** pingres. — † patient.

1. *Ib.*, n° 12.

2. Le *Del Reggimento e costumi di donna*, composé en Italie et en France à partir de 1308 par Francesco da Barberino, est beaucoup plus détaillé et précis que le *Chastoiement* de Robert. Il a été publié à Bologne en 1875 par C. Baudi di Vesme et analysé par A. Thomas, *Francesco da Barberino...*, p. 37-50. Cf. R. Ortiz, *Il Reggimento del Barberino ne' suoi rapporti colla letteratura didattico-morale degli « Ensenhamens »*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1904, p. 550, 649.

Car parle-t-elle ? on dit : « Aprise est de mauvaise escole ; trop parle ». Et si elle se tait, on lui reproche de ne pas savoir « araisnier les genz »[1]. Est-elle avenante et courtoise ? on prétend que c'est « par amour » :

> 28 Quant aucune est si debonaire
> Qu'ale fait par sa cortoisie
> Solaz e bele compaignie
> Et es alanz et es venanz,
> Soit chevalier ou franc serjanz,
> Et sert chascun selon son pris...
> Es leus s'an vantent li plusor ;
> Si dïent que c'est par[2] amor...
> 57 Et dïent que c'est grant baudise*,
> Et tost l'avroit on desoz mise,
> S'on la tenoit en privé leu.

D'autre part, si elle ne fait pas bon visage, elle passe pour « trop fière ». Il faut savoir parler et se taire avec mesure. Robert de Blois est convaincu que les dames qui l'en croiront ne seront jamais blâmées.

I. Si vous allez à l'église, ou ailleurs, marchez avec dignité, « toute droite » ; ne trottez pas, ne courez pas ; et ne musez pas non plus[3]. Saluez même les pauvres gens :

> 81 Tot droit devant vous esgardez.
> Chescun que vous encontrerez

* effronterie.

1. La réserve exagérée est en effet considérée par l'auteur du lai *De l'Espervier* (v. 36) comme le plus fâcheux des symptômes : « Plus puet on de mal noter — En fame qui trop se fet coie — Qu'en cele qui demainne joie — Et qui parlanz est et haitiée » (*Romania*, 1878, p. 3).

2. Éd. : *pas*.

3. Ce conseil est le premier que tous les moralistes du moyen âge ont donné aux dames, depuis Gari lo Bru (loc. cit.) :

> 149 ... Non es cortesia
> Que domna an tost per via
> Ne trop faça gran pas
> Ni per anar se las...

Cf. ci-dessous, p. 215, note 1.



Saluez debonairemant;
Ce ne vos coste pas granmant,
Et molt en est tenuz plus chiers
Cil qui salue volentiers.

II. Ne vous laissez mettre la main aux seins par personne, si ce n'est par votre mari, qui en a le droit. C'est pour qu'on ne se la laisse pas mettre que les « affiches », broches ou agrafes, ont été jadis inventées[1].

III. De même ne vous laissez pas baiser sur la bouche, si ce n'est par celui « à qui vous êtes toute ». Loyauté, foi ni parage n'empêcheraient pas les conséquences.

IV. Beaucoup de dames se font blâmer à cause de la façon qu'elles ont de regarder les gens, à peu près comme l'épervier qui fond sur une alouette. Prenez-y garde : les regards sont « messagers d'amour »; les hommes sont prompts à s'y tromper :

145 Sovant regarder ne devez
Nul home, se voz ne l'amez
Par droite amor...

V. Si quelqu'un vous prie d'amour, ne vous en vantez pas. C'est vilenie de se vanter. Et d'ailleurs, s'il vous prenait fantaisie, plus tard, d'aimer ce quelqu'un, le secret en serait plus difficile à garder. Taisez-vous donc, ne fût-ce que par prudence; on ne sait pas ce qui peut arriver.

VI. Pas de ces décolletages à la mode[2] :

193 Aucune laisse desfermée
Sa poitrine, por ce c'on voie
Confaitement sa char blanchoie.
Une autre laisse tout de gré
Sa char aparoir au costé;

1 Cf. *La Vie en France au moyen âge d'après des romans*, p. 138.

2 Des textes ont été recueillis sur ce sujet par A. Guesnon dans la littérature du XIII[e] siècle (*Le Moyen âge*, 1899, p. 264), pour expliquer l'expression peu claire d'un dit d'Arras : « Feme qui a cretiaus se loie ».

Une ses jambes trop descuevre.
Proudons ne loe pas ceste euvre.

Non seulement les prud'hommes sont choqués de ces manières d'agir, mais les gens ne se gênent pas pour en exprimer leur avis : « C'est signe de putaige », disent-ils tout uniment.

VII. N'acceptez pas de joyaux, si ce n'est à bon escient. Car les joyaux qu'on vous donne privément coûtent cher ; c'est l'honneur qu'on achète avec. Il y a pourtant d'honnêtes cadeaux, dont il convient de remercier :

239 S'aucuns paranz vos vuet doner
Jouel, nu[a] devez refuser,
Bele corroie ou bel coutel,
Aumosniere, esfiche ou enel[*],
Mais qu'il n'i ait entancion
Entre vos dous, se de bien non[1][**].

VIII. Surtout, ne « tancez » pas. La colère, le verbe haut suffisent à faire déchoir une dame à la condition de ribaude. Rien n'est plus contraire à la courtoisie. Si l'on vous dit des choses désagréables, ne ripostez pas sur le même ton ; tout le monde vous en saura gré. L'homme qui vous injurie se honnit lui-même, et non pas vous ; si c'est une femme qui vous « tance », vous lui crevez le cœur au ventre en refusant de lui répondre[2].

IX. Ici, Robert de Blois croit devoir mettre les dames en garde contre l'habitude de jurer, de trop boire et de trop manger :

a. ne le. — * broche ou anneau. — ** sinon de bien.

1. L'*Art d'amors* de Jacques d'Amiens (éd. G. Kœrting. Leipzig, 1868) a (p. 61) un chapitre sur les présents qu'il convient de faire aux dames. On s'est étonné naguère que ces présents soient, parfois, « tout simplement de l'argent ».
2. Cf. *Urbain le courtois*, dans la *Romania*, 1903, v. 83 et suiv.

311 Cortoisie, beautez, savoir
Ne puet dame yvre en soi avoir...
Bien esť honiz et honiz soit
Et hons et fome qui trop boit.

X. La dame qui, quand un grand seigneur la salue, se tient immobile et « estoupée », on dit qu'elle n'est pas bien élevée[1]. On se permet des réflexions plus désobligeantes encore :

347 Et dire puet on tot de plain
Qu'ale parle atot le froin*.
Si samble qu'ale soit maulsainne**
Ou de ses denz ou de s'aloigne***.

Il n'est licite de « s'estouper » beaucoup que lorsqu'on a quelque chose à cacher, si l'on est « jaune, grounaise, remusée ». N'estoupez pas, ou peu, un beau visage. — Si vous chevauchez en public, soyez estoupée. « Destoupez » - vous en entrant dans l'église.

369 Et devant totes genz de pris,
Se vos avez maul plaisant ris,
Sanz blasme votre main poez
Metre devant, quant vos riez[2].

* Littéralement : « avec le frein » ; comme qui dirait : toute bridée. — ** malsaine. — *** de son haleine.

1. Au XIIIe et au XIVe siècles, les dames ôtaient leurs chaperons devant ceux qu'elles voulaient honorer : « Dont il avint que je estoye en une bien grande compaignie de chevaliers et de grans dames, si osta une grant dame son chapperon et se humilia encontre un taillandier. Si y avoit un chevalier qui dist : « Madame, vous avez osté vostre chapperon « contre un taillandier » ; et la dame respondit que amoit mieux a l'avoir osté contre luy que a l'avoir laissié contre un gentil homme » (*Le Livre du chevalier de La Tour Landry* [1372], éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 23).

2. On jugeait les gens à leur manière de rire : « Li fous se fait oïr en son ris » (*Altfranzösische Lebensregeln*, dans *Romanische Studien*, I, p 373). — L'auteur de *la Clef d'amors* (éd. Doutrepont. Halle, 1890) enseigne expressément (v. 2525 et suiv.) l'art de rire : « Fame doit aprendre a rire... »

XI. Dame qui a pâles couleurs

374 Ou qui n'a mie bone oudor

déjeunera dès le matin. Bon vin colore la face. Anis, fenouil et cumin corrigent l'autre inconvénient. Vous, du reste, dont l'haleine est mauvaise, mettez-vous en peine de la retenir, à l'église, quand vous prenez la « paix »[1]; et ne soufflez pas à la figure des gens, principalement « quant vos estes plus eschaufée ».

XII. C'est surtout au moutier (à l'église) qu'il importe de surveiller sa contenance; car on est là sous les yeux du public, qui « note le mal et le bien ».

403 Bien siet beaus estres en mostier,
Cortoisemant agenoillier,
Et par beles devocions
Faire de cuer ses oroisons.
De molt rire, de molt parler,
Se doit on en mostier garder...

XIII. Levez-vous au moment de l'Évangile. Signez-vous au commencement et à la fin. A l'offrande, tenez-vous bien. Dressez-vous aussi, les mains jointes, lors de l'élévation; priez ensuite, à genoux, pour tous les chrétiens jusqu'à ce qu'on dise *Per omnia* :

431 Et se vos estes trop pesanz
Par maladie ou par anfanz,
Votre sautier* lire povez
En seant, se vos le savez.

Chose qui n'est pas permise aux hommes, sans encourir de blâme.

XIV. La bénédiction donnée, laissez la foule s'écouler; inclinez-vous successivement devant chaque autel; et si vous

* psautier.

1. Voir *Flamenca* (dans *La Vie en France d'après des romans*, p. 151).

avez compagnie de dames, attendez-les, et partez la dernière. Ainsi en usent les dames qui ont de bonnes manières.

XV. Si vous avez un bel instrument vocal, chantez hardiment :

455 Beaux chanters en leu e en tans
Est une chose molt plaisanz.

En compagnie de gens du monde, qui vous en prient, et dans votre particulier, pour votre plaisir, chantez ; mais n'abusez pas, pour que les gens ne disent point, comme il arrive : *Beaux chanters ennuie sovant*[1].

XVI. Coupez souvent vos ongles, au ras de la chair, par souci de propreté. « Avenandise » vaut encore mieux que beauté[2]. — Toutes les fois que vous passez devant la

1. Robert de Ho (*Les Enseignements de Robert de Ho*, éd. M. V. Young. Paris, 1901) donne le même conseil avec une addition, tirée de son expérience personnelle : « Si tu sais contes conter ou chansons de geste chanter, ne te fais pas trop prier en compagnie ; tu en serais blâmé. Mais que cela ne dure pas trop longtemps, jusqu'à fatiguer l'auditoire. Et voici une « cointise » par le moyen de quoi tu verras bien si l'on en a assez :

2352 Fiz, encore te conterai
D'une quointise* que je sai,
Comment tu porras esprover
Si lor plaist de tei escouter.
Repose toi au meillor pas,
Si lor laisse dire lor gas** ;
Quar, quant il tuit gabé avront,
Saches qu'il t'amonesteront
De dire avant, si lor agrée.
Ou se ce non, ta reposée
Seit ilec***, que tu plus n'en dies... »

2. Cf. l'*Art d'amors* (éd. G. Kœrting, v. 2280 et suiv.) : « Ne n'aiés pas roigneus le col... » L'auteur de *la Clef d'amors* (éd. Doutrepont, v. 2305) et Amanieu de Sescas (*Ensenhamen de la donzela*, dans K. Bartsch, *Provenzalisches Lesebuch*. Elberfeld, 1855, p. 141, v. 54), ajoutent : « se laver les dents ».

* ruse, subterfuge. — ** laisse les bavarder. — *** arrête-toi là.

maison d'autrui, gardez-vous de vous arrêter pour jeter un coup d'œil à l'intérieur.

483 Tel chose fait aucons sovant
En son hostel priveemant
Qu'il ne voudroit pas c'on veïst.

Entrer sans frapper est indiscret; il semble que ce soit « agais ».

XVII. Il importe de savoir manger. Ne pas trop rire, ne pas trop parler à table. Ne pas s'adjuger les meilleurs morceaux. Ne pas mettre dans sa bouche des morceaux trop gros ou trop chauds. Ne pas trop manger chez un hôte. Ne pas blâmer les mets qu'il offre. S'essuyer la bouche, ne pas s'essuyer les yeux ni le nez à la nappe :

521 Totes les foiz que vos bevez
Votre boiche bien essuez,
Que li vins engraissiez ne soit,
Qu'il desplait molt celui qui boit.
Gardez que vos eaz n'essuez,
A cele foiz que vos bevez
A la nape, ne votre nez...
Se vos gardez dou degouter
Et de vos mains trop engluer [1].

1. Comparer *la Clef d'amors* (éd. Doutrepont), v. 3213 et suiv. et le *Roman de la Rose*, v. 14350. — Il existe toute une littérature du moyen âge, en langue d'oil et en langue d'oc, en prose et en vers, sur les « Contenances de table », publiée en partie par Mme de Saint-Surin dans son opuscule très rare : *L'hôtel de Cluny au moyen âge* (Paris, 1835). Voir, sur ce point, les indications bibliographiques de S. Glixelli dans la *Romania*, 1921, p. 1-13.

Aux préceptes indiqués par Robert de Blois les « Contenances de table » étudiées par S. Glixelli ajoutent notamment : ne pas tremper la nourriture dans la salière, ne pas se curer les dents avec son couteau, ne pas s'accouder sur la table, ne pas cracher par dessus, ne pas roter, ne pas parler du prix des aliments, ne pas jouer avec la serviette, ne pas se moucher avec bruit, ne pas se gratter, laver les fruits avant de les manger. — L'auteur de la *Disciplina clericalis* (version A précitée, v. 4251 et suivants) ajoute de son côté : ne pas se hâter d'avaler du pain avant l'apparition du premier service ; ne pas boire ni parler la bouche pleine ; ne pas étendre le bras devant un convive pour prendre un morceau dans

XVIII. Mentir est un grand vice. Tout prud'homme aimerait mieux recevoir une blessure corporelle que de

---

l'écuelle (plat) ; se laver les mains après manger comme avant, car « la fisique » (l'hygiène) le commande : des maux d'yeux sont souvent la punition de l'habitude contraire.

Il est fâcheux que le principal texte en ce genre ait disparu : un certain Jean *de Bransilva* (c'est-à-dire « de Brasseuse » *) avait écrit, en français, un *De moribus in mensa* que, au commencement du XIV[e] siècle, « monseigneur Jean de Plaisians (non pas le [Guillaume] de Plaisians qui est maintenant avec le roi [Philippe le Bel], mais le seigneur du lieu) », observait encore chez lui, à la lettre, comme l'a noté *de visu* Francesco da Barberino (A. Thomas, *Francesco da Barberino*, p. 180). Ce Jean de Brasseuse — qui, pour le dire en passant, n'était pas un « grand seigneur » comme le croit A. Parducci (*Romania*, 1923, p. 570), mais un simple gentilhomme spécialisé dans l'éducation des jeunes nobles — était singulièrement pointilleux sur l'étiquette de la propreté : il proscrivait de la table tous les comestibles qui salissent les mains (*que non poterant munde capi*), comprenant dans cette définition cerises, lupins, « guacettes » (c'est l'italien *guazzetto*, « sauce, ragoût »), dragées, noix confites au miel, etc., ainsi que les œufs « mous » qui risquent de tacher les vêtements (*que facile cadere valent super pectus*) (*Ibid.*, p. 176). C'est le même sévère législateur des convenances dans le grand monde qui ne consentait pas personnellement à aller aux bains publics et ne se lavait qu'à domicile (*in balneo camerali*) ; sa femme, après sa mort, rendit à son extraordinaire modestie ce témoignage qu'elle n'avait jamais vu nus que son cou, ses mains, son visage, et, mais rarement, ses pieds (p. 185). — Il semble qu'il ait eu des façons pittoresques de s'exprimer. Pour bien servir à table, disait-il, il faut être « ambidextre ». Les convives qui choisissent dans les plats, il les appelait « singes » (parce que les singes sentent la nourriture avant de la manger) ; ceux qui tiennent les os à deux mains pour les dépouiller avec les dents, il les traitait de « chiens ». « Mieux vaut, disait-il, donner rarement de beaux diners que d'inviter souvent à ses châtaignes (*multa parare convivia de castaneis suis*) ».

Très regrettable aussi est la perte des commentaires d'Ugolin de Forcalquier sur les préceptes de Raimon d'Anjou, qui ne nous sont aussi connus que par Francesco. Ils foisonnaient d'exemples précis. En voici

* Le village actuel de Brasseuse, près Pont-Sainte-Maxence (Oise), est dit en latin *Brasisilva*, *Braysilva*, de 1244 à 1249, dans le cartulaire de Chaalis, d'après le *Dictionnaire topographique de l'Oise*, par Deladreue et Matton, conservé en ms. aux Archives du département. Au XIII[e] siècle, le nom vulgaire était « Braiceselve » ou « Braiseuve ». Sur le ménestrel Hue de Braieselve, voir *La Vie en France d'après des romans*, p. 99.

mentir : une blessure peut guérir; le tort que cause le mensonge a la réputation est sans remède.

XIX, XX, XXI[1]. Il y a des dames qui, quand on les prie d'amour, ont la gaucherie de se taire, faute de se savoir excuser. Tant de simplicité encourage les poursuivants et leur fait croire qu'ils chassent un gibier facile, trop facile. Il faut toujours refuser, même si l'on n'en a pas l'intention. Et voici comme on doit s'y prendre.

Supposé que celui qui vous adresse une déclaration vous dise :

610 . . . . . « Dame, nuit et jor,
Me fait votre beautez languir...
Quant je vos voi, s'ai si grant joie
Qu'il m'est avis que je Deu voie...
Vendre, doner et engaigier
Me poez, dame, plainnemant.
Por fiance merci vos quier,
Quant votre suis si ligemant ».

Et autres choses semblables[2]. Vous répondrez :

698 « Celui ainz je que amer doi,
A cui j'ai promise ma foi,

---

un, à l'appui de la règle qu'il faut surveiller ses réflexes en société : « Monseigneur Bertrand de Nîmes avait coutume, chez lui, de s'asseoir une jambe sur la cuisse de l'autre, comme on fait souvent. Un jour qu'il était à table avec le roi d'Angleterre, lequel lui avait fait l'honneur de l'inviter à cause de sa bravoure, il s'oublia au point de prendre cette attitude, et l'assistance, scandalisée, murmura... » (*Ibid.*, p. 177). Je ne sais rien de ce « Bertrand », peut-être identique au « Bernard » dont il est question plus loin (p. 216, note). — Sur l'acte de croiser ses jambes quand on est assis, voir *La Vie en France... d'après des romans*, p. 360, note 2.

1. Ce qui suit est le formulaire de déclarations et de réponses à des déclarations dont les rimeurs du moyen âge avaient coutume d'enrichir leurs Enseignements et leurs « Arts d'amour », à l'instar du *De Amore libri tres* d'André le Chapelain. Il y a un formulaire du même genre, plus ample, dans l'*Art d'amors* de Jacques d'Amiens, précité.

2. Entre autres de ces choses, Robert de Blois a inséré ici (v. 649 et suiv.) une chanson de son cru : *Dame, por cui sovant sopir...* Autres chansons d'amour de Robert dans les *Sämmtliche Werke* d'Ulrich, II, p. 147-150. Cf. *The Romanic Review*, 1924, p. 63.

M'amor, mon cors et mon servise,
Par loiauté de Sainte Yglise...
Et se vos jemais en parlez,
Mon cuer si deperdu avrez
Que trop mal gré vous en sera... »

Ne dites pas cela en riant, mais comme si vous étiez bien fâchée. N'allez pas, toutefois, jusqu'à l'outrage. Et ne craignez rien ; vous aurez beau lui défendre de revenir sur ce sujet, il n'aura garde d'obéir :

S'il vos aimme tant con il dist
Ne laira por nul escondit*
Qu'il ne reviegne a sa proiere...
Et se vos baez a[1] s'amor.
Quant fait li avrez lon dongier**
Iert il toz liez de l'outroier[2].

* il ne laissera pour nul refus. — **longues difficultés.

1. Ms. : *et*.

2. Dans l'édition de Méon le *Chastoiement des Dames* ne s'arrête pas là, non plus que dans le ms. fr. 24301 de la Bibliothèque nationale. Il se termine par une pièce sur l'Amour, qui, dans d'autres manuscrits, est isolée (*Romania*, XVI, p. 38, n° 13; cf. *ib.*, XVII, p. 283).

Ce morceau, de pure description psychologique, se termine par des conseils qu'il n'est pas hors de propos de rapprocher des précédents,

317 Aprendre vueil a toz amanz
Les .II. cortoisies plus granz
C'on puist avoir...

Ces deux courtoisies les plus grandes qu'on puisse avoir, c'est *aimer* et *donner*. Mais il faut donner sagement, ou l'on se moque de vous. De même si l'amoureux ne garde pas son secret, s'il se vante, on perd confiance en lui. Les confidences sont permises, mais seulement à un ami sûr.

LES QUATRE ÂGES DE L'HOMME

A la fin de l'opuscule *Des .IIII. tenz d'aage d'ome*, on lit (dans un seul des cinq mss. : Bibl. nat., fr. 12581)[1], une notice sur l'auteur, rédigée par lui-même, selon toute apparence. En voici la substance. Philippe de Novare, qui fit ce livre, en a composé auparavant deux autres : 1° un recueil de mémoires historiques et de poésies sur divers sujets[2] ; 2° Le *Traité de forme de plait*,

1. Un ms. perdu des Visconti, ducs de Milan, contenait la même notice, en tête de l'opuscule (*Romania*, 1911, p. 585, n° 42).

2. « Le premier fist de lui meesmes une partie, car la est dit dont il fu, et comment et por quoi il vint deça la mer, et comment il se contint et maintint longuement par la grace Nostre Seignor. Après i a rimes et chançons plusors, que il meïsmes fist, les unes des granz folies dou siecle que l'an apele amors ; et assez en i a qu'il fist d'une grant guerre qu'il vit a son tens antre l'amperеor Fredri et le seignor de Barut, mon seignor Jehan de Belin le viel. Et .I. mout biau compe i a il de cele guerre meïsmes dès le commancement jusques a la fin, ou que il sont devisé li dit et li fait et li grant consoil des batailles et des sieges atiriez ordenéement ; car Phelipes fu a touz. Après i a chançons et rimes qu'il fist plusors en sa viellesce de Nostre Seignor et de Nostre Dame et des sains et des saintes. Celui livre fist il por ce que ces troveürеs et li fait qui furent ou païs a son tens et les granz valors des bons seignors fussent et demorassent plus longuement en remembrance... a touz ces qui les vorront oïr ».

« Il résulte de ce passage, dit très bien G. Paris (*Les Mémoires de Philippe de Novare*, dans la *Revue de l'Orient latin*, IX, 1902, p. 165), que le premier des trois livres dont Philippe de Novare se déclare l'auteur devait s'appeler *Li livres Phelipe de Novaire* et se composait de quatre parties : 1° récit de la jeunesse de Philippe, de son arrivée en Orient et des premiers temps de sa vie dans sa nouvelle patrie ; 2° chansons d'amour, composées par lui à cette époque ; 3° récit en prose de la guerre des Ibelin contre l'Empereur Frédéric, dans lequel étaient intercalées



ou Livre des us et coutumes des « Assises d'Outremer et de Jherusalem et de Cypre ».

Le *Traité de forme de plait* est connu et publié depuis longtemps (dans le *Recueil des historiens des croisades. Lois*, t. I[er], 1831). L'autre recueil a passé pour perdu tout entier depuis le XVI[e] siècle, mais on en a retrouvé récemment une partie très importante : « l'Estoire et le droit conte de la guerre qui fu entre l'empereor Federic et messire Johan de Ybelin, seignor de Baruth », avec un court fragment d'autobiographie, dans *Les Gestes des Chiprois*, éd. G. Raynaud (Genève, 1887). Le texte, « qui pourrait encore être amélioré », de ces précieux mémoires, « mériterait d'être publié une fois de plus, séparé de la compilation dans laquelle il est inséré et purgé des interpolations qu'il a subies : il fournirait alors à l'historien, au philologue et au littérateur un des monuments à tous les égards les plus intéressants que nous ait laissés l'historiographie française du moyen âge ». Tel était le sentiment de G. Paris, qui annonça l'intention, peu de temps avant sa mort, de procurer cette édition [1]. Elle a été donnée depuis par Ch. Kohler dans « Les classiques français du moyen âge », sous ce titre : *Philippe de Novare. Mémoires (1218-1243)*, à Paris, en 1913.

La biographie de Philippe est maintenant assurée dans ses grandes lignes. — Il était originaire de Novare en Lombardie [2], et de famille noble. Pourquoi et comment il était venu de son pays en Orient, c'est ce qu'il racontait dans la partie de ses Mémoires que l'on n'a plus. On sait pourtant qu'il figurait au siège de Damiette, en 1218, dans la suite d'un baron de Chypre qui s'appelait Pierre Chappe ; ce seigneur appréciait fort son talent de lire à haute voix des *romans*. C'est par là que le jeune « lombart » gagna aussi, devant Damiette, l'amitié de Raoul de Tabarie, « qui passait pour l'homme de son temps le plus versé dans le droit féodal et qui lui inculqua les premiers principes de cette science ». Ces souvenirs de jeunesse sont rapportés par

des chansons de circonstance ; 4° chansons pieuses, composées par Philippe dans sa vieillesse ».

1. *Revue de l'Orient latin*, l. c., p. 205.

2. On l'a appelé longtemps, par erreur, « Philippe de Navarre ». L'erreur commune sur ce point a été rectifiée par G. Paris, dès 1890, dans la *Romania*, XIX, 99.

Philippe dans le « Livre de forme de plait » des *Assises de Jérusalem*, I, 525. — A une date inconnue, il entra au service des Ibelin, une des plus grandes familles de l'Orient latin, dont il demeura, toute sa vie, le client et l'ami dévoué.

Il se maria en 1221 avec une femme du pays, dont il eut un fils, Balian, filleul de Balian d'Ibelin. Elle le laissa veuf de bonne heure.

De ces deux faits, que, de son propre aveu, il avait composé des chansons « des granz folies dou siecle que l'on apele amors », et qu'il eut longtemps d'assez grosses dettes, les modernes ont conclu qu'il paraît avoir mené, en son âge mûr, « une vie peu austère ». Mais, par ailleurs, on n'en sait rien.

Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il établit de bonne heure sa réputation de jurisconsulte, très éminente par la suite. « Sire Phelipe de Nevaire, disait Hugues de Brienne en 1263-64, que l'on tent * au meillor pledeour deça la mer ». A partir de 1229 il joua aussi un grand rôle comme combattant et diplomate dans la guerre de Chypre, qu'il a racontée, et à la cour des Ibelin, en Chypre et en Syrie. Son « compère » Balian d'Ibelin, le « vieux seigneur de Baruth », le modèle des chevaliers, mourut en 1246 ; mais il resta en relations intimes avec le frère de Balian, Jean. — Après la mention précitée qu'Hugues de Brienne a faite de lui en 1263-64, sa trace se perd.

On a conjecturé pourtant qu'il dut composer son dernier ouvrage : *Des .IIII. tenz d'aage d'ome* après 1265. Nous savons, en effet, par lui-même, qu'il avait « soixante-dix ans passés » quand il écrivit ce livre, résumé de son expérience mondaine. Or, puisqu'il était encore au siège de Damiette, en 1218, dans une position subalterne, et puisqu'il se maria en 1221, c'est, dit-on, qu'il était né probablement vers 1195. Il aurait donc eu soixante-dix ans juste en 1265. — Au lecteur d'apprécier jusqu'à quel point ce raisonnement est solide.

Philippe de Novare entreprit le *Des .IIII. tenz d'aage d'ome* pour « ansaignier as siens et as estranges » ce qu'il avait appris sur la vie, au cours de sa longue carrière, en regardant autour de lui, sans avoir, d'ailleurs, la prétention de faire concurrence

* C'est-à-dire *tient*, et non pas *tint*. On a conclu, à tort, de ce texte, que, en 1263-64, Philippe de Novare était mort.



à « cels qui plus sevent et valent, et especiaument as ministres et as sarmoneurs de Sainte Eglise ». C'est un des rares ouvrages du moyen âge dont il n'y ait pas lieu de rechercher les sources: il est presque entièrement [1] original, soit que l'auteur exprime ses opinions personnelles, soit qu'il se fasse l'écho des idées courantes dans la haute société, profondément francisée, toute française, de son pays et de son temps; d'où l'intérêt exceptionnel du livre [2]. Original, vivant, sincère: à combien d'œuvres du moyen âge est-on en droit d'appliquer ces épithètes? — Le seul écrivain du XIII[e] siècle dont il soit légitime et indiqué de rapprocher Philippe de Novare, c'est Joinville [3]; tout autre éloge est superflu.

L'auteur — homme du monde, et non pas écrivain de profession — n'a pu tirer de son propre fonds un opuscule relativement si long sans révéler au lecteur attentif certains traits de son propre caractère. Il était à coup sûr prudent, très prudent, extraordinairement respectueux dans ses rapports avec l'Église [4], quoiqu'il risque en terminant, contre le « métier » ecclésiastique, une plaisanterie qui, d'ailleurs, avorte tout de suite sous sa plume (§ 213, 216). Familier des cours princières, il était très préoccupé des devoirs que les grands seigneurs ont envers leurs serviteurs; c'est une matière qu'il remâche à plusieurs reprises, à propos et hors de propos, et l'on peut soupçonner, çà et là, à l'entendre (notamment aux § 207, 208), l'amertume de ressentiments personnels: « Tel riche home chacent le cheval de l'estable et i mettent le buef et les asnes as hautes manjoures *... ». Enfin, il avait une médiocre opinion de la vertu

* mangeoires.

1. A l'exception, bien entendu, des contes ou exemples qui sont empruntés à *Barlaam et Joasaph*, à la légende d'Alexandre, etc.

2. Comparer, en contraste, les *Enseignements* de Robert de Ho, qui ne sont, presque d'un bout à l'autre, qu'un commentaire de maximes empruntées à la Bible et au pseudo-Caton; et *Li Castois dou jouenne gentilhomme*, par Jehan de Condé (*Œuvres...*, éd. A. Scheler, I, p. 251), d'où il n'y a rien à tirer.

3. Joinville vieillissant se mêlait aussi, comme on sait, de donner des consultations sur les bonnes manières. Francesco da Barberino en a conservé quelques-unes (Ant. Thomas, *Francesco da Barberino*. Paris, 1883, p. 26).

4. Voir p. 219. De même, cet autre gentilhomme de l'Orient latin, Jehan de Journi, dans sa *Dime de penitence*, v. 895 et s.

et du « sens » des femmes, et il semble qu'il ait vécu dans une société où les mœurs étaient assez libres.

« Telz i a qui... dient que li viel sont rassoté et hors de memoire, et sont changié et remué de ce qu'il soloient savoir » (§ 36). Dans le *Des .IIII. tenz d'aage d'ome*, le style du bon vieillard est encore agréable, vif et savoureux par endroits : mais il est aussi, parfois, embarrassé, très pénible. Les idées sont enfilées à la débandade, surtout à partir du chapitre III (§ 85, « En moien aage... »). Il y a des redites fâcheuses, des oublis singuliers. Et que penser des trois post-scriptum accumulés à dessein pour « carrer », l'ouvrage, de façon, comme l'auteur ne craint pas de s'en vanter dans son *explicit*, à ce que les « quatre tens d'aage » y soient « devisez et affigurez de quatre en quatre par quatre foiz » ? Lorsqu'il écrivit les dernières pages de son dernier livre, le spirituel mémorialiste de *La guerre qui fu entre l'empereor Federic et messire Johan de Ybelin, seignor de Baruth*, avait sûrement beaucoup baissé.

Le traité moral de Philippe de Novare, dont on connaît cinq manuscrits (tous du XIIIe siècle), a été publié, assez médiocrement, par Marcel de Fréville, pour la Société des anciens textes français (Paris, 1888). Cf. P. Meyer, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, L (1889), p. 269, et *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1895, p. 112.

P. Meyer a publié en 1886 (*Romania*, XV, p. 171), d'après un ms. messin, des extraits d'un opuscule anonyme qui traite aussi « Des quatre âges » ; il le dit « entièrement indépendant » de celui de Philippe de Novare ; ce n'est pas sûr.

Celui qui fit ce livre avait soixante-dix ans passés quand il l'entreprit. En ce long espace de temps il a acquis de l'expérience, souvent à ses dépens. C'est ce qui l'autorise à enseigner les autres.

Il y a quatre « âges » dans la vie comme quatre saisons dans l'année : enfance (printemps), jeunesse (été), « moyen aage » (automne), vieillesse (hiver)[1].

1. § 73.

I

Dieu a fait, de sa grâce, aux petits enfants trois dons : l'enfant aime et reconnaît la personne qui le nourrit de son lait ; il « fait samblant de joie et d'amor » à ceux qui jouent avec lui ; enfin ceux qui élèvent les enfants les aiment et en ont naturellement pitié. Ce dernier point est très nécessaire, car, « se ce ne fust, il [les enfants] sont si ort* et si anuieus** en petitesce, et si mal et si divers*** quant il sont .I. po grandet, que a painnes en norriroit on nul ».

Les méchants enfants, « qui font les abominacions », ont perdu la grâce de Notre Seigneur, à cause de leurs péchés et de ceux de leurs aïeux. Tous les enfants devraient prendre exemple sur Jésus-Christ, qui fut si humble et si obéissant envers sa glorieuse mère et le mari de celle-ci, Joseph. Et il ne faut pas dire que les enfants sont bons ou méchants suivant qu'il a plu à Dieu de les rendre tels ; ils ne sont pas pareils aux « faons » des bêtes et aux « pijons » des oiseaux, qui sont sans raison et « vivent naturelment sanz plus » : ils ont, eux, le « franc arbitre » du bien et du mal, au moins depuis l'âge de dix ans.

L'amour de ceux qui élèvent les enfants croît à mesure que ceux-ci grandissent. Mais qu'ils prennent garde. Il faut, non pas faire, sans examen, la volonté des enfants, mais les corriger quand ils sont petits. « N'avient pas sovant que anfant facent bien, se ce n'est par doute**** ou par ansaignement » (§ 227). *L'an doit ploier la verge tandis que ele est graille et tendre* ; car, plus tard, on la casserait. Et si l'enfant pleure, peu importe : mieux vaut qu'il pleure pour son

* sales. — ** ennuyeux. — *** méchants et capricieux. — **** crainte.

bien que si le père pleurait, plus tard, pour son mal. Ne pas faire à son enfant grand semblant d'amour, car il s'en enorgueillirait et il en prendrait hardiesse de mal faire. Châtier par paroles, d'abord, puis de verges ; enfin, de prison : peu d'enfants périssent par excès de sévérité, mais beaucoup parce qu'on leur a trop permis. Surveiller particulièrement les tendances au vol, à la violence, au blasphème, qui mènent à mal finir. « Assez en i a qui jurent et mesdient de Nostre Seignor et de Nostre Dame et des sainz ; ce ne lor doit on soffrir en nule guise, car mescreant en puent devenir et a male fin venir ». Histoire d'un enfant qui faisait de petits larcins ; son père en riait, au lieu de l'en corriger ; plus tard, cet enfant, devenu grand, fut condamné à mort pour un vol capital, et, comme on le menait aux fourches, ayant demandé à embrasser son père, il lui arracha le nez avec ses dents, pour le punir de l'avoir si mal élevé ; ce qui fut fort approuvé[1]. — Paroles vilaines, vilains jeux, tout cela est fort dangereux, car on s'y habitue ; or, dans la vie, *Par douce parole passe l'an bien un mal pas, et par felon dit ont esté maint home honi et mort.*

La première chose que l'on doit apprendre aux enfants, c'est la croyance en Dieu : *Credo in Deum, Pater noster, Ave Maria* ; puis, les deux premiers commandements de la Loi, qui sont les plus importants. C'est à savoir : *Aimme ton Seignor ton Dieu de tout ton cuer et de toute ta pensée et de toute ta langue et de touz tes manbres et de toute t'ame* ; et *Aimme ton proime* si comme toi meïsmes.* A peu près toute la Loi découle de ces deux articles.

Ensuite, apprendre un métier ; l'essentiel, dans la vie, est de bien faire son métier, quel qu'il soit, fût-ce celui de

* prochain.

1. Sur cette historiette et ses formes diverses dans la littérature du moyen âge, voir P. Meyer dans la *Romania*, 1885, p. 581.

mercier. Mais les métiers dont il faut commencer l'apprentissage le plus tôt sont les deux plus honorables, « clergie et chevalerie »[1]. « A poines puet estre bon clers qui ne commance dès anfance, ne ja bien ne chevauchera qui ne l'aprant jones ».

Il est d'ailleurs facile de prouver que les deux « métiers » susdits sont, non seulement les plus honorables, mais les plus profitables. Il est arrivé souvent que, par clergie, le fils d'un pauvre homme est devenu un grand prélat, riche et honoré, voire pape, père et sire de toute la chrétienté. De bons chevaliers ont fait fortune par leur valeur; il en est qui sont devenus rois. On peut aussi être canonisé et avoir sa fête chaque année (ce qui n'est pas donné aux plus grands seigneurs), ou être de ceux dont « on fait memoire et biaus diz en rime et en chançons ».

Les hauts hommes ont trop à faire pour enseigner eux-mêmes leurs enfants. Qu'ils les fassent élever largement, pour qu'ils ne s'accoutument pas à la parcimonie, dont la tache est indélébile. La largesse n'a jamais ruiné personne; l'avarice a détruit bien des gens. Largesse dispense de mainte vertu, même de courage : « Largesce cuevre mout d'autres mauvaises tesches en riche home, car s'il avient que riches home ne soit hardiz de son cors, s'il ose largement doner et despendre, il avra tant d'autres hardiz que ja por ce ne perdra terre ».

Les maîtres, choisis avec soin, apprendront aux enfants des hauts hommes la courtoisie, le beau parler, la manière

1. Geoffroi de Charni, porte-oriflamme de France, qui fut tué à la bataille de Poitiers, près du roi Jean, dit la même chose et ajoute qu'il est très facile de distinguer, dès l'âge de dix ans, l'une et l'autre vocations : un enfant turbulent promet pour la chevalerie; celui qui « ne veut chanter ni rire » est prédestiné à la tonsure. — Des extraits du *Livre* de Geoffroi de Charni ont été publiés par A. Piaget dans la *Romania*, 1897, p. 399-411.

d'honorer, de servir et d'accueillir les gens[1]; ils leur feront apprendre les histoires et les livres des auteurs où il y a de beaux dits et de bons conseils qui pourront leur être fort utiles, s'ils les retiennent. Ils les laisseront aussi jouer, car nature le requiert, mais pas trop[2].

Voilà pour les mâles; voici maintenant pour les femelles. — On leur enseigne premièrement l'obéissance (car Notre-Seigneur a voulu que les femmes fussent toujours en commandement et sujétion); et à n'être ni hardies, ni abandonnées en paroles ni en actions, ni « vilotieres* », ni convoiteuses, ni quémandeuses, ni dépensières. En effet, si une femme parle vilainement, on lui répondra sur le même

* coureuses.

1. Cet article est développé par l'auteur d'*Urbain le courtois* (dans la *Romania*, 1903, p. 71-72) :

> 19 Li bon enfant deit ester *
> Devant son seigneur a manger.
> Il ne se doit point apouuer **
> Ne nul membre ne doit grater...
> 27 Si hom vous doigne *** petit u grant
> Tant com vous estes joesne enfant,
> En genoillant le recevez
> Et doucement lui merciez....

Il est à regretter que les opuscules techniques en provençal (*De sollicitudine que juvenibus est indicta*, *De mensa*) que Raimon d'Anjou avait écrits pour l'éducation des jeunes nobles, pages et écuyers, et sur l'art de servir à table, ne soient plus connus que par les citations qu'en a faites Francesco da Barberino.

Quant aux filles, leur confiait-on aussi, dans leur enfance, des fonctions analogues à celles des pages? Oui, d'après Jean de Brasseuse, jusqu'à dix ans (*Romania*, 1923, p. 573).

2. A rapprocher d'un sermon anonyme du XIII[e] siècle (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, IV, p. 95). Au dire de ce prédicateur, l'éducation des jeunes nobles était moins douce que celle des enfants des vilains, plus gâtés par la tendresse et la vanité des parents: « Rustici filios suos, quando parvuli sunt, sublimant et faciunt eis tunicas radiatas †, et, quando sunt adulti, mittunt eos ad aratrum. Econtra nobiles viri primo ponunt filios sub pedibus et faciunt eos comedere cum garcionibus; quando sunt magni, tunc sublimant eos. »

* se tenir debout. — ** appuyer. — *** si on vous donne. — † rayées.

ton, vrai ou faux, au grand dommage de sa réputation. Si une femme fait vilaine œuvre de son corps, de semblant ou de fait, c'est plus grande honte pour elle et pour les siens que s'il s'agissait d'un homme. Si une femme est « vilotiere », elle peut plus aisément parler aux gens ; les gens lui parlent ; et ces conversations entre personnes de sexe différent ne sont pas bonnes, car le feu et l'étoupe s'allument vite dès qu'on les met en contact. Une femme qui demande et convoite le bien d'autrui, on convoitera et demandera son corps. Enfin la largesse n'est pas une qualité qui convienne aux femmes : pucelle, elle n'a pas besoin de faire des cadeaux (et c'est pourquoi l'on dit de quelqu'un qui n'a rien : *Il est plus povres que pucelle*) ; mariée, si son mari est généreux et elle aussi, c'est la ruine de la maison, et si son mari ne l'est pas autant qu'elle, elle fait honte à son seigneur. Une seule sorte de largesse est recommandable chez une femme ; c'est lorsqu'il s'agit d'aumônes, avec la permission du mari, si le ménage a de quoi. Quand on voit une femme trop dépensière, on se demande toujours si elle n'est pas aussi libérale de son corps que de son avoir.

Toutes les femmes doivent savoir filer et coudre, car la pauvre en aura besoin, et la riche appréciera mieux le travail des autres.

On ne doit pas apprendre aux filles à lire ni à écrire, si ce n'est pour être nonne ; car maints maux sont advenus du fait que des femmes avaient appris ces choses [1]. Il y a des

1. Tel est aussi l'avis qu'expriment l'auteur d'*Urbain le courtois* (*Romania*, 1903, p. 72) :

59 Si femme volez esposer,
Pensez de tei, mon filz chier.
Pernez nule por sa beauté,
Ne ke soit en livre lettré ;
Car sovent sunt decevables...

et Francesco da Barberino (A. Thomas, *o. c.*, p. 42).

L'auteur du *Ménagier de Paris* (éd. de 1846, I, p. 75), qui écrivait à la

gens qui oseront leur écrire folies ou prières, en chanson ou en rime ou en conte, qu'ils n'auraient pas osé dire ni mander par messager. Et le diable est si subtil qu'il inspirera aux plus sages le désir de répondre. Une correspondance s'ensuivra, et la complexion de la femme est faible. Comme on dit toujours : *Au serpent ne deit on doner venin*, « car trop en i a ».

Se méfier, pour les jeunes filles, des mauvaises femmes et des garçons. Les mauvaises femmes leur conseillent de mal agir et font les entremetteuses. La compagnie des garçons est fort à craindre ; « car mainte foiz est avenu qu'il [les garçons et les garces] s'entr'aimment dès petitesce, et si tost comme il le pueent faire il s'assamblent, ainz que les autres genz cuident que nature lor requiere ».

Leur enseigner, au plus tôt, « la bele contenance et simple » ; c'est-à-dire à regarder droit devant elles, ni trop haut, ni trop bas, d'un air tranquille et mesuré, modestement, sans affectation, « sanz bouter sa teste avant ne traire arriers en fenestre ne aillors »[1].

fin du XIVe siècle, admet que les femmes sachent lire, mais il se fait l'écho, à ce sujet, d'un bruit singulier qui courait : « Est a noter sur ce, si comme j'ay oÿ dire, que, puisque les roynes de France sont mariées, elles ne lisent jamais seules lettres closes, si elles ne sont escriptes de la propre main de leur mary..., et aux autres elles appellent compaignie et les font lire par autres devant elles... Et leur vient de bonne doctrine... »

Cf. *La Vie en France au moyen âge d'après des romans* (Paris, 1924), p. 227, 247.

1. Dans le *De regimine principum* de Gilles de Rome il est dit qu'il faut empêcher les jeunes filles de courir à droite et à gauche (*cohibendæ a discursu*), de peur de les exposer au mal et à la tentation (*Histoire littéraire*, XXX, p. 521).

Comparer les préceptes du Chevalier de La Tour-Landry à ses filles [1372] : « En disanz vos heures a la messe ou ailleurs, ne samblés pas a tortue ne a grue ; celles semblent a la grue et a la tortue qui tournent le visaige et la teste par dessus et qui vertillent de la teste comme une belette. Soiez ferme, comme de regarder devant vous tout droit plainement, et, si vous voulés regarder de costé, virez visaige et corps ensemble ; si

Les jours de fête, qu'elles ne soient ni trop « acointables » (familières), ni « vilainement gourdes » (empruntées). Encore vaudrait-il mieux qu'elles fussent un peu dédaigneuses que trop faciles à l'égard de ceux et de celles qui les entourent pour les servir. *Privez sires fait fole mainie.* « Mout afiert* a fame qu'ele parole po**, car en trop parler dit on sovant folie ».

La « bele contenance », c'est-à-dire la bonne éducation, est très nécessaire aux femmes. Mainte pauvre pucelle a été appelée à être riche dame et hautement mariée à cause de sa bonne renommée ; mainte haute dame a été déshonorée par sa « folle contenance » et en a manqué mariage. Bien plus, il arrive souvent qu'un sage maintien, sans vertu, soit plus avantageux que la vertu, sans bonnes manières : « Aucune foiz a mout valu bele contenance et sage deportement a cele qui a mesfet ; et par le contraire ont esté avilenies et blasmées plusors, sanz mesfere ». Les apparences d'abord[1] !

On dit communément que les femmes de mauvaises mœurs élèvent bien leurs filles, car elles s'aperçoivent aisément « de fol samblant et de fol fet » et elles en connaissent les

* convient. — ** parle peu.

en tendra l'en vostre estat plus seur et plus ferme, car l'on se bourde de celles qui si ligierement brandellent et virent le visaige ça et la » (*Le Livre du chevalier de La Tour*, éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 24).

1. A rapprocher de l'historiette contée par Francesco da Barberino (A. Thomas, o. c., p. 189) : « Il y avait en ce temps-là une très belle dame, nommée Floria d'Orange. En carême, et tous les vendredis et samedis, elle avait, pour se rendre à l'église, des toilettes fort convenables. Mais, les autres jours, *ad fenestram stabat aut theatra circuibat ornatu mirabili et gestu penitus immodesto.* J'étais dans la ville qu'elle habitait le premier jour du carême, avec monseigneur Bernard de Nîmes, ambassadeur du roi de France. Nous la rencontrâmes, et je fis part à mon compagnon de l'admiration que m'inspiraient l'excellente tenue et la beauté de cette dame. Mais il la connaissait et me répondit [qu'il ne faut pas se fier aux apparences]. »

inconvénients. Mais cela n'est pas vrai, car les filles de telles femmes savent fort bien répondre aux reproches qui leur sont adressés par elles : « Ja fetes vos ce et ce, et je le sai mout bien et oï dire ». Ainsi, elles « estoupent la bouche » à leurs mères. Mais les bonnes mères osent tout dire.

Les femmes ont un grand avantage sur les hommes. On n'est tenu pour honnête homme qu'à plusieurs conditions : si l'on est à la fois courtois, large, hardi et sage. La femme, si elle est honnête de son corps, tous ses autres défauts sont couverts, et elle peut aller partout tête levée. C'est pourquoi les filles n'ont pas besoin de tant d'enseignements que les fils ; ceux qui précèdent suffisent, si l'on s'y prend à temps.

II

La jeunesse est le plus périlleux des quatre âges de l'homme et de la femme. Car l'homme et la femme sont comme la bûche de bois vert qui, mise au feu, fume sans plus, jusqu'à ce qu'elle soit allumée. Nature fume en enfance et s'allume en jeunesse, et la flamme en saute parfois si haut que la puanteur du feu de luxure et de plusieurs autres grands péchés des jeunes gens monte jusqu'au trône de Notre-Seigneur. « Perilleusement vivent jones genz et plus perilleusement muerent », s'ils trépassent de ce siècle avant d'avoir atteint l'âge mûr.

Il arrive souvent que les jeunes gens ne voient, n'entendent et ne redoutent rien ; ne voient pas ce qu'ils font, n'entendent pas ce qu'on en dit, n'en redoutent pas les conséquences. Il y en a qui sont si outrecuidants qu'ils croient tout pouvoir et savoir ; il y en a d'intelligents qui savent assez de choses, mais ils se courroucent vite, et courroux de jeunesse est déréglé et brusque.

Il y en a qui méprisent les hommes d'âge moyen et les vieux, disant qu'ils sont rassotés, tombés en enfance. Il en est qui disent ce qu'ils pensent, hardiment, dans les conseils les plus solennels, avant leurs anciens et les sages. Tel, dans le livre de *Lancelot*, le neveu de Farien, nommé Lanbague, qui s'attira, pour ce fait, une semonce de son oncle. On peut bien dire que la conscience des jeunes gens est comme une grande vessie enflée de volonté; qui la frappe comme il faut, la crève.

Il y a des jeunes gens qui ne renoncent jamais à faire ce qui leur plaît par crainte de ce qu'on en dira. Bien à tort. De vaillants hommes se sont laissé écharper pour ne pas prêter à la médisance.

Les jeunes gens font volontiers outrages et torts à leurs voisins. S'ils sont forts, ils battent, blessent, tuent. Ce sont là des péchés mortels et non sans péril pour les riches hommes, car « assez i a de povres hardiz, et por ce qu'il ont moins a perdre, se vangent plus tost; et ausis mole est la pance dou riche home comme dou povre : bien i puet entrer li glaives... » Les offenseurs sont haïs de Dieu et du siècle ; et, s'il leur arrive malheur, personne ne les plaint.

Les jeunes « hauts homes », grands seigneurs qui ont beaucoup de terres, de chevaliers et de peuple, ont des rapports difficiles avec leurs gens, et leurs gens avec eux. Ils aiment naturellement à s'entourer d'hommes de leur âge ; leur propre jeunesse, les conseils de leur entourage et leur pouvoir les entraînent à des méfaits contre leur honneur, au péril de leur âme ; plusieurs en ont été presque déshérités, ou tout à fait.

Les jeunes hommes de condition moyenne, chevaliers, bourgeois ou autres, sont exposés à se révolter contre leurs seigneurs. Or, c'est chose honteuse et vilaine d'être contre son seigneur ; que l'on ait tort ou raison, on est souvent tenu

pour traître, et cela finit mal. — *Mal seignor ne doit on mie foïr,* dit le proverbe, *car il ne durra mie toz jors* ; tel n'est pas l'avis de l'auteur. Il n'est si bon pays au monde qu'il ne soit sage de fuir[1] s'il est gouverné par un jeune seigneur méchant et fort, acharné à honnir et à détruire son homme, car il lui pourrait faire tels maux qui ne sauraient être amendés[2]. Ainsi la conclusion paraît être que, s'il n'est jamais justifiable de se révolter contre son seigneur, il l'est parfois de le laisser là, quitte à revenir plus tard : « mais as bons païs puet on bien recovrer, se li [mal] seingneur s'atempre, ou s'amande, ou muert. »

Les jeunes gens sont querelleurs ; or il est particulièrement dangereux de l'être avec son seigneur, et aussi avec son prélat et avec « sa fame espousée ».

Quant au prélat, quelle que soit la querelle, ou à droit ou à tort, il faut toujours venir à sa merci si l'on ne veut pas mourir excommunié et déshonoré. Les clercs sont toujours juges en leur propre querelle, car, si l'on appelle de l'un d'eux, c'est encore, nécessairement, devant l'un d'eux, et ils sont presque tous « feru* en un coing » ; ils se soutiennent tous : ils savent que ce qui est arrivé à l'un peut arriver à l'autre.

Qui se querelle avec sa femme a tort ou raison. S'il a tort, il offense Dieu ; il excite « la foible complexion » de sa

* frappés.

1. Il semble que la douleur de l'exil hors du pays natal ne soit pas chose à considérer en cette affaire. Même sentiment dans le *Petit Plet* de Chardri (éd. J. Koch, v. 495-540) :

> Se francs estes, duz et gentiz,
> Tutes terres vus sunt païs...

Voir aussi *La Vie en France au moyen âge d'après des romans*, p. 208

2. Il a été dit plus haut qu'on ne sait pourquoi ni comment Philippe de Novare, en sa jeunesse, avait quitté son pays natal. Mais il paraît clair que l'auteur pense ici à son cas personnel.

femme à mal faire [pour se venger]; il donne à penser aux gens que le mal est plus grand qu'il n'est et les enhardit par là à profiter de la désunion entre les époux pour faire la cour à l'épouse. S'il a raison, c'est pis encore, car par la faute de la femme, si elle est publiée, le mari est déshonoré, en tout cas, « a tort ou a droit ».

C'est grand'honte et grand dommage que le mari et la femme soient mal ensemble longtemps. Quel que soit le coupable, le cas du mari est toujours mauvais, car l'homme craint plus la honte que la femme ne fait. A quoi bon combattre quand on est sûr d'avoir le dessous? Le cas des maris est très délicat, et les sages disent qu'un mari ne peut parler de sa femme devant les étrangers que d'une seule manière sensée; dès qu'il voit qu'on la regarde, qu'il déclare: « Ce est ma fame », et se taise. De la sorte, si les autres sont courtois, ils le laisseront en paix.

Les jeunes gens louent dans leurs discours ceux qui séduisent les femmes et les filles des prud'hommes; ils les déclarent très vaillants, amoureux et aimés de leurs amies; et ils médisent des maris et des pères. Cependant les maris et les pères sont les derniers à être informés des intrigues et ceux qui en souffrent le plus quand ils s'en aperçoivent. Si chacun, en ces affaires-là, haïssait et blâmait les vrais coupables, il y aurait moins de méfaits.

Certaines gens, jeunes et autres, savent très bien que leurs proches parentes font ouvertement folie de leur corps, le souffrent et s'en moquent; et elles en prennent cœur et hardiesse pour s'abandonner plus librement aux uns et aux autres. De grands malheurs en ont résulté; mieux aurait valu les châtier âprement, car le bon justicier, quand il pend un homme, en sauve cent.

Les vieillards qui aiment les jeunes gens les voient avec angoisse affronter tous les périls, de corps et d'âme. La

jeunesse ne croit pas à la maladie, ni aux médecins, ni à la mort. Et pourtant « as fors viennent les fors maladies ». *Ausis tost muert le veel comme la vache, et aucune foiz plus tost.* — Ah ! jeunesse, si bien nommée. « Mout est a droit nomez *jovanz,* car trop i a de *joie* et de *vent* ; assez est plus joliz* et plains dou vent d'outrecuidance .i. povres jones, pour ce que il soit sains, que ne sont li plus riche de touz les autres .III. tens d'aage. » Il ne faudrait pourtant pas « vivre comme beste naturelment » et oublier Dieu, qui fait et défait la vie à son gré.

Des sots prétendent qu'il n'est pas bon d'être vertueux de trop bonne heure : *De jone saint viel diable.* Mais c'est faux, à moins qu'il ne s'agisse d'hypocrites, qui jettent le masque sur le tard. Encore est-il moins mal d'être hypocrite que publiquement « desesperez »[1]. L'hypocrite ne fait de mal qu'à lui-même ; il donne le bon exemple ; ses aumônes ne sont pas moins profitables que celles des vrais dévots ; enfin il est possible, l'habitude étant une seconde nature, qu'il fasse à la longue de bon cœur ce qu'il fit d'abord par semblant. Le cynique, « desesperé en dit et en fait », est, au contraire, corrupteur ; car si Notre-Seigneur ne le punit pas tout de suite, les fous pensent, en voyant sa prospérité : « Je puis mal faire et dire, et eschaperai ausis comme cil. »

« Ne puet estre que li jone ne mesfacent, car nature le requiert ». Et les péchés de jeunesse sont plus excusables que d'autres : « A peines se puet nus passer que il ne paie le jovant », il faut que jeunesse se passe. Mais il ne faut pas que les jeunes gens « se désespèrent », c'est-à-dire s'endur-

* joyeux

1. Cf. le *Mirouer du Monde* (éd. F. Chavannes, p. 91), d'un anonyme contemporain : « Tous ceux qui font leurs pechiés coiement ne sont mie ypocrites... quar, qui son pechié choile et cuevre, pour ce que il ne corrumpe ses prochains par mauvais essample, en ce fait il bien. »



cissent : il faut garder Dieu devant ses yeux, efforcer son cœur de bien faire, et conserver l'espoir du mieux.

Mais c'est assez parlé des maux de la jeunesse ; parlons maintenant des biens qu'elle comporte, et de l'art d'en jouir.

Jeune homme doit mener joyeuse vie, être courtois et large, accueillant pour les siens et les étrangers. « N'afiert mie a jone home qu'il soit mornes et pensis »[1]. Pour ce qui est de la largesse, elle sert à s'assurer les cœurs de ses serviteurs. Souvenez-vous du roi de Jérusalem qui força un de ses riches hommes à accepter un don : « Sire, disait le riche homme, vos me donez trop ; donez as autres ». « Prenez mon don », répondit le roi, « car a moi samble que de noviau don novele amor ou remembrance d'amor ».

Le jeune homme doit user de la force de son corps, au profit de soi et des siens ; « car grant honte et grant domage puet avoir qui passe son jovent sanz esploit ». C'est pendant la jeunesse qu'il faut se travailler de conquérir les biens temporels pour le reste de la vie (pour soi, pour les siens et pour ses serviteurs). Jeunesse, été de la vie ! En été on coupe les blés, on les bat, on les vanne, on les engrange pour le reste de l'année. Alors il fait chaud ; les jours sont longs ; on n'a pas besoin de beaucoup d'habits et on peut travailler longtemps...

L'âme trouve son profit au travail, comme le corps. Quand les chevaliers et autres gens d'armes sont en campagne, ils

1. Les jeunes gens, surtout ceux de haute extraction, ont le devoir d'être gais. Ce qui leur convient, c'est la « joie, dont li corages vit » :

> Assez par tens venir porunt
> Et a travail et a penser,
> Cum cil que terre unt a garder.

Telle est l'opinion (lieu commun) développée assez agréablement par l'auteur du *Donnei des amans* (dans la *Romania*, 1896, p. 503) et dans le *Petit Plet* de Chardri.

craignent plus Notre-Seigneur que quand ils festoient dans leurs hôtels ; et quand ils sont bien fatigués, ils ont moins le désir et le pouvoir de pécher. Ainsi en est-il des gens de métier et de tous ceux qui travaillent...

Comme le feu de la luxure est surtout allumé en jeunesse, il est sage de se marier tôt pour éviter fornications et adultères. C'est une belle chose que « loial mariage », encore que ce soit « morteus bataille, ou covient morir l'un des .II. ainz* que departent dou champ ». De la joie en vient, et de l'ennui aussi. Mais les biens passent les maux. Et d'abord on a des enfants, qui héritent des « surnoms » du père et continuent sa race. On en a de bons, et aussi des mauvais ; « mais por les maus ne doit demorer que l'an n'ait fame espousée por avoir hoirs ». Épouser une bonne femme, c'est une des plus grandes richesses que l'on puisse acquérir en peu de temps.

Les fils des riches bourgeois sont trop à leur aise et, par conséquent, exposés à commettre des actes de violente et outrageuse luxure aux dépens de leurs pauvres voisins, surtout dans les villes où il n'y a pas de chevaliers. Et souvent il est arrivé que les seigneurs des lieux les en « raimbent » ** ; plusieurs ont été honnis et justiciés de leur corps pour de pareils outrages[1]. Qu'on les marie le plus tôt possible, plus

* avant. — ** mettent à rançon.

1. Cas célèbre de ce genre, arrivé à Paris, dans l'*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 110.

L'auteur du roman de *La Poire* (éd. Stehlich, Halle, 1881) parle avec force des filles compromises et brutalement abandonnées par

1254 Cil qui lor amor entroblient.
Itel sont mès a peu près tuit
Qui des dames ont le deduit ;
Puis si les lessent esbahies,
Desconseillées et trahies,
Et si osent mal por bien soudre.

On ne voit pas que cette conduite, si fréquente, des séducteurs fût

tôt encore que les gens d'armes et les laboureurs qui travaillent. « Li fais des fames espousées lor acorse * mout les sens ».

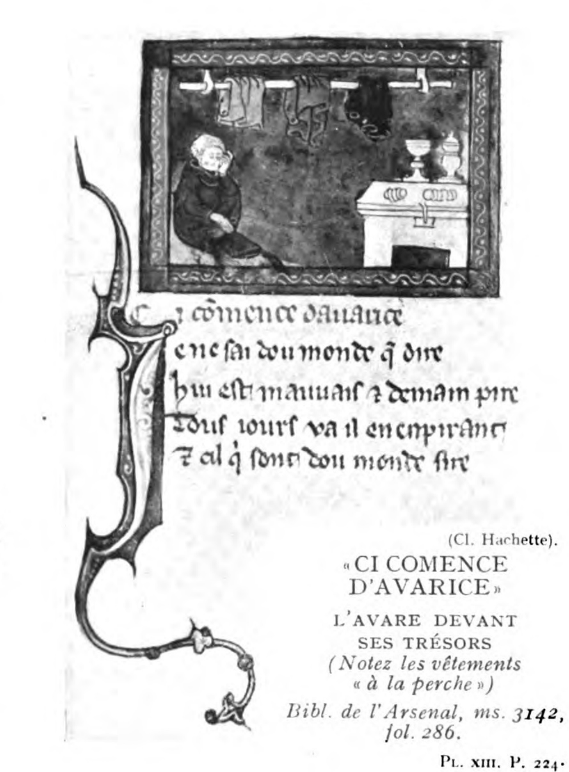
Les jeunes clercs sont fort exposés aussi à pécher et à mal dépenser les biens temporels qu'ils ont reçus pour servir Notre-Seigneur. Mais n'insistons pas. « Cil qui ce fist ne vost ** deviser nule meniere de pechié de clerc, porce qu'il estoit hons lais et a lui n'apartenoit pas, mais aus prelaz... Et Dieus par sa misericorde lor doint sa grace et a çaus qui les ont a governer ».

Les jeunes femmes sont encore en plus grand péril que les jeunes hommes, car elles n'ont pas le sens aussi solide. Aussi les doit-on bien garder : *Chastiaus qui n'est assailliz ne traïz ne affamez ne sera ja pris par raison.* Ne leur donner, d'ailleurs, aucun prétexte de mal faire : que ceux qui en ont la responsabilité, parents ou maris, les entretiennent donc suivant leur rang ; qu'ils ne leur assignent pas ce qui leur est nécessaire par les soins de mauvais baillis qui les tourmentent : que leurs maris les aiment, mais pas trop, de peur qu'elles n'en conçoivent de l'orgueil et, par conséquent, de la hardiesse à mal faire.

Le grand point est qu'elles ne fassent pas folie de leur corps. Ce genre de péché n'est pas considéré comme grave pour les hommes ; même, « il ont une grant vaine gloire quant l'an dit ou seit que il ont beles amies, ou jones, ou

* affaiblit. — ** voulut.

souvent punie. Mais, comme dans tous les temps, elle l'était quelquefois. Histoire étonnante de « la Veuve du jongleur » qui se plaignit au roi (Robert) d'avoir été séduite par un comte, lequel essaya ensuite de se débarrasser d'elle en la mariant en bon lieu, comme cela se pratique. Le roi força le comte à l'épouser lui-même. Cette dame, d'extraction juive (*que tamen de Judeis nata erat*), était belle, sage, et fut très généreuse par la suite pour les églises et ses parents (*Romania*, 1896, p. 310).



(Cl. Hachette.)

«C'EST DE GENTILLECE»

LE MAÎTRE S'ADRESSE A UN JEUNE SEIGNEUR QUI TIENT UN FAUCON.

Bibl. de l'Arsenal, ms. 3142.

(Cl. Hachette).

«CI COMENCE D'AVARICE»

L'AVARE DEVANT SES TRÉSORS (*Notez les vêtements « à la perche »*)

Bibl. de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 286.

riches », et leur lignage n'y a point de honte. Pour les femmes et leur parenté, c'est le déshonneur proprement dit : « Grant honte doivent avoir quant on les monstre partout au doi ; et quant elles viennent en assamblée, a feste ou a noces ou aillors, et les gens rient et consoillent, adès doivent cuidier que ce soit por eles ; et si est il sovant ».

III

La sagesse est l'apanage de l'âge « moien » (ou mûr). Se connaître soi-même, amender les méfaits que l'on a commis en sa jeunesse, n'en plus commettre. C'est le temps de « mander avant son tresor en l'isle ». Il y avait une fois un pays où l'on élisait chaque année un nouveau roi ; à la fin de chaque exercice, l'ancien était relégué dans une île sauvage ; il y mourait de besoin ; mais un de ces rois temporaires prit la précaution, avant d'être déposé, d'envoyer « son tresor en l'isle », et ensuite il y vécut à son aise[1]. Or, l'île sauvage, c'est la vie future. Il est prudent d'y envoyer d'avance un trésor de jeûnes, d'oraisons, d'aumônes, de repentir, etc. Autant d'économies dont on jouit pendant la vie pardurable.

C'est aussi le temps d'avoir des biens temporels, héritages et richesses, en tout bien tout honneur, et de faire fructifier ce qu'on a, pour faire du bien à son lignage et à ceux qui en ont besoin.

Le sage doit donner l'exemple : « estre courtois et humbles as povres et as riches, et soffrir les fous ;... ne faire mie grant samblant de sage antre les fous, et por riens* ne haster fol de

* sous aucun prétexte.

1. C'est l'histoire du roi annuel de Barlaam et Joasaph ; cf. *Romania*, I, p. 425, et les *Gesta Romanorum*, éd. Œsterley, nos 74 et 224. Thème développé aussi par Robert de Blois, *Sämmtliche Werke*, éd. Ulrich, II, p. 112.



parole ne de fait... » ; souvent mal est advenu de la conduite contraire[1]. — Il doit administrer avec ordre son hostel et sa terre ; choisir, pour le suppléer, les meilleurs « sergents » qu'il peut avoir ; et exercer une surveillance personnelle, car *li oil dou seigneur vaut fumier a la terre*. — Il doit faire profiter de son expérience les jeunes gens en sa garde.

Similitude de l'arbre qui jamais ne sèche ni ne manque, toujours vert et fleuri, chargé de fruits : l'arbre du « trés granz sens parfet ». Il y a des gens qui ne connaissent pas cet arbre, d'autres qui vivent à son ombre en jouissant de son parfum, d'autres qui en cueillent les fruits, dont les meilleurs sont au sommet. Cet arbre, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ses branches, ce sont les saints, les saintes et les docteurs de Sainte Église. Ceux qui ne le connaissent pas, ce sont les infidèles et « li fauz crestien desesperé dou tout ». Ceux qui vivent à son ombre sont « li simple crestien, qui vivent benignement en lor simple creance ». Ceux qui mangent des fruits de cet arbre sont « cil qui aprannent volontiers et oient la Sainte Escripture ». A cet arbre ne se peut comparer aucun autre, ni, à cette sagesse céleste, aucune sagesse de la terre. Le « sens naturel » est une des choses du monde le mieux partagées ; mais il y en a bien des sortes : « li un ont grace d'une chose et li autre d'autre ».

1. Francesco da Barberino rapporte qu'il demanda un jour à « monseigneur Jean de Joinville » (le mémorialiste) quelle est la plus grande preuve de discernement qu'on puisse donner, s'agissant d'honorer autrui ; le bon chevalier répondit : « C'est d'honorer tout le monde » (A. Thomas, *o. c.*, p. 191). Le même Francesco vit un jour en Picardie, non sans surprise, le roi (Philippe le Bel), qui rendait poliment leur salut à trois *vilissimi ribaldi* ; ils demandèrent à lui parler, et il voulut bien les laisser chevaucher à ses côtés (*ib.*, p. 177). Jean de Brasseuse (*de Bransilva*) avait composé en français un traité *De benignitate nobilium*, perdu, où, d'après Francesco, il disait notamment qu'il faut saluer les gens, non pour en être salué à son tour, mais par effusion de courtoisie désintéressée (*Ibidem* ; cf. *Romania*, 1923, p. 574).

Il serait trop long d'en décrire les variétés. L'auteur préfère rapporter ce qu'il avait « mandé jadis en rime a .I. home que l'on tenoit a soutil... et malicieus »[1] :

> Li soverains des sens si est de Dieu servir...
> Li plus soutil de mal sont sovant li plus fol...

Outre la justice de Dieu, qui punit et récompense à coup sûr, on peut dire, d'ailleurs, que, en ce bas monde même, les bonnes œuvres honorent et les mauvaises honnissent. « Et cil qui ne sevent les escriptures ou qui n'ont grace de soutil quenoissance se poent doner garde as oevres terriennes, qui sont devant lor iaus* chascun jor ».

L'auteur, dont l'embarras à suivre sa pensée est ici très manifeste, a recours, pour s'en tirer, à une autre similitude. — Age « moien », âge de discrétion, âge mûr ! Lorsqu'une plante a dépassé sa maturité, la cime commence à ploier, et à « revenir vers la terre ou sa racine est ». Le fruit, quand il demeure aux arbres « outre saison », tombe et pourrit. Avis à ceux qui disent qu'ils se corrigeront plus tard, quand ils seront vieux. « Assez i a de ces qui ne vuelent rendre a Dieu ne a bone nature ne as gens ce qu'il lor doivent ;... et quand il sentent la mort, si demandent l'abit d'aucune religion**, et font geter le mantel d'aucun frere sus aus, et dient qu'il sont randu[2]. Cil ne paient pas de leur gré au droit

* yeux. — ** Ordre religieux.

1. Les « Mémoires » de Philippe de Novare étaient, comme ses « Quatre âges », entrecoupés de chansons. Sur ces chansons, très distinguées pour un homme du monde qui n'était pas rimeur de profession, voir G. Paris, dans la *Revue de l'Orient latin*, IX, p. 196.

2. Philippe ne déconseille pas de se « rendre » (entrer en religion) ; mais il faut le faire à temps et avoir la vocation. Cf. § 152 ; et ci-dessus, p. 106.

Un prédicateur dominicain du temps de Louis IX, pour expliquer que les Ordres ne peuvent se recruter que par des jeunes gens, rapporte cette formule pittoresque, qu'il avait entendue, pour exprimer que les

terme de la paie ; mais Nostre Sires s'an paie a force... » ; peut-être seront-ils sauvés par ce repentir final, mais ils ne couperont pas au Purgatoire.

Voici maintenant les vertus recommandables entre toutes[1]. — Débonnaireté, vertu particulièrement apparente et profitable chez les grands seigneurs ; s'il s'agit de guerre ou de plaid, il fait bon de s'arranger, composer, faire paix. — Largesse. Mais « ne sont mie tuit cil large que li fol tiennent a larges ; car gas* n'est pas largesse » ; l'avare et l' « eschar » (grigou) languissent d'angoisse et ce qu'ils possèdent n'est pas à eux, puisqu'ils ne s'en osent prévaloir à l'honneur et au profit de leurs âmes ou de leurs corps. — Hardiesse.

* gaspillage.

gens « se rendent » en général trop tard : « Veterem ratum vix possumus accipere nisi mortuum », c'est-à-dire : « Un vieux rat, nous ne pouvons l'attraper que déjà mort » (*Journal des Savants*, 1916, p. 556).

1. L'idéal de la correction mondaine, pour un homme bien né, a été souvent esquissé au XIIe et au XIIIe siècle. Il l'a été par Robert de Ho (*Enseignemens*, éd. M. V. Young, v. 1105 et suiv.) : bien monter à cheval, s'entendre au fait des chiens et des oiseaux, parler avec mesure, être « estable », et versifier comme il faut. Il l'est dans le *Doctrinal Sauvage* (au t. II du *Nouveau recueil*... d'A. Jubinal, p. 150 et suiv.)* : « Bien garder sa parole et son sens » ; ne blâmer ni ne reprendre personne, « car vous ne savez mie quanqu'il vous avendra » ; ne donner de conseils qu'à qui en demande et, « s'il ne vous veut croire, tout qoi si le lessier » ; se tenir soigneusement à l'écart des « fous melancoliques » qui pourraient vous dire ou vous faire vilenie ; ne jamais quereller en public ni sa femme ni sa maisnie (ses domestiques). La vaillance ne suffit pas : « Honiz soit hardemens ou il n'a gentillece ». Ne point faire des économies de bouts de chandelle :

Quar poi de chose fet un despens embelir,
Dont li espargnemens fet grant blasme venir ;
Et si n'en puet l'en pas durement enrichir...

Telles étaient encore exactement, à la fin du XIVe siècle, les recommandations du Chevalier de La Tour-Landry.

* Liste des manuscrits du *Doctrinal Sauvage* dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1, p. 45.

Mais *Folie n'est pas vasselages*, et « en hardement a grant mestier li sens ». Quand l'on veut aller en fait d'armes, on doit regarder et savoir s'il y a honneur ou profit à y aller, et si l'on a des chances pour soi. Le cas se présente souvent au pays « devers les Turs », que l'auteur connaît bien, où l'on a affaire à fortes parties: danger d'être pris, tué, et, si l'on en réchappe, de déchaîner « le grant flot des Turs d'Egite et des autres lieus de paiennime »*. — Être pacifique, loyal, mesuré. La « mesure », qui permet de durer, est une vertu chez les puissants, une nécessité chez les pauvres. « Par mesure les povres genz pueent eschaper de domage et de honte, et par soffrir et par servir doit l'an granz biens avoir »[1]. — Ne pas être « escalufré » (échauffé, fougueux à l'extrême); c'est un défaut très dangereux[2]. — Être « bon » : être bon, c'est « panre example a çaux qui sont tenu et conneü a bons, et aus choses que li commun des gens tiennent a bones et qui sont devisées por bones ». — Ne pas être « desespéré », c'est-à-dire esprit fort :

« Plusors fous i a desesperez, qui en bourdant font .I. trop grant pechié, que li nice tiennent a petit et s'an rient quant il l'oient : ce sont cil qui blasment et reprannent les oevres celestiaus et terrienes que li Peres Createurs fist, et dient d'aucunes choses : « Ce n'est mie bien fait, et tele chose fust bone, » et ainsic et ainsic. Entre les autres choses, dient : « Pourquoi fist Dieus home por avoir poine et travail ou siecle et tribu-« lacions dès qu'il nest jusqu'a la mort? Et a la fin, se il le trueve en

* pays des païens.

1. Cf. p. 43.

2. L'impassibilité, apanage essentiel de la virilité dans toutes les sociétés anciennes, de la plus haute antiquité jusqu'au moyen âge inclusivement. — Dans ce trésor de surnoms et de sobriquets caractéristiques que sont les rôles de l'impôt à Paris à la fin du XIII[e] siècle, figure (Arch. nat., KK 283) un certain Jehan qui avait mérité d'être appelé « Jehan Quideriensnesesmoye »* (fol. 73).

* « Qui de riens ne s'esmoye », c'est-à-dire « qui ne s'émeut de rien ». Nom formé comme ces autres noms alors très répandus : Quidort, Quipie, Quineboit, Quinement, Quidosnoie, Quinefout, Quibiaumarche, etc.

« aucun meffait, si va en anfer; portant ne le deüst ja Dieus avoir fait. » Ce dient, et autres mescreantz i a qui dient que touz jors a esté et est et sera cestui siecle, ne autres ne fu onques, ne est, ne ne sera[1]. »

L'auteur est laïc; c'est pourquoi il n'ose pas insister sur

1. Ces blasphèmes des « desesperés » que Philippe de Novare connaissait font penser naturellement à ce passage célèbre des *Vers de la Mort* d'Hélinant, composés entre 1194 et 1197 (éd. Fr. Wulff et E. Walberg. Paris, 1905, p. 32; cf. *ib.*, p. XXXIII), contre les disciples de l' « ancienne philosophie » qui professent qu'il n'y a pas d'autre monde que celui-ci :

Mais li fol dient : « Nos que chaille*
De quel eure Morz nos assaille ?
Prendons or le bien qui nos vient !
Après, que puet valoir si vaille :
Mors est la fins de la bataille
Et ame et cors noient** devient ».

Jean de Salisbury, évêque de Chartres, dit, dans son *Polycraticus* (l. II, c. 29), que les médecins (*physici*) sont particulièrement suspects à cet égard : « Plurimos audivi de anima, de virtutibus et operibus ejus, de augmento corporis et diminutione, de resurrectione ejusdem, de creatione rerum, aliter quam fides habeat, disputantes. De ipso quoque Deo interdum ita loquuntur *ut si terrigene tentarent astra gigantes.* »

Voir aussi le *Mireour du Monde* (éd. F. Chavannes, p. 51) : « N'est ce mie grant orguel quant un vilain ou une vieille ...cuide plus savoir de divinitei que tous les clers de Paris ...et ne veut croire que Dieu sache faire chose que il ne puist entendre ? » Cf. le *Miroir de vie et de mort* (p. p. A. Långfors dans la *Romania*, 1921, p. 515) : « De l'arme quident mont de gens que che ne soit el fors ke vens » ; le *Livre de Mandevie* (Bibl. nat., fr. 1002, fol. 31) : « Telz y a qui ne croient que soient paradis ne enffer ne qu'ilz aient ame en corps... » ; et ci-dessus, p. 70.

Bref, les témoignages surabondent qui font voir que, à toutes les époques du moyen âge, en France, les libres-penseurs de tout genre n'ont pas manqué. On se fait aujourd'hui une idée si conventionnelle de ces temps-là que cela surprend toujours quiconque rencontre, pour la première fois, des témoignages sur ce point. L. Petit de Julleville, par exemple, fut très étonné de voir dans Gautier de Coinci que, parmi les contemporains dudit Gautier, beaucoup ne respectaient guère le clergé et ne croyaient pas aux miracles; et il a jugé à propos d'en manifester sa surprise (*Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, I, 1896, p. 35, note; cf. p. 37).

* qu'importe. — ** néant.

ce dernier point, car il craint de « faillir et estre repris ». Toutefois il ne se peut tenir de polémiquer un peu, « por avertir la simple gent laie », contre ces esprits forts qu'il dénonce. Il donne donc les raisons « por quoi Dieus fist home, et quieus est l'oneur et li profiz et l'avantage que home i a ». Et il se flatte que ce qu'il dit à ce sujet « casse bien et efface la mescreandise et la desesperance de çaus qui dient qu'il n'est autre siècle que cestuy en quoy nous somes »[1].

Après avoir ainsi réfuté les impies, il s'en prend, sans transition, à ces « nices crestiens, qui nicement vont à la messe et nicement s'an partent ». Ce sont ceux qui sortent de l'Église aussitôt que l'Évangile est dit. Conduite absurde, car il convient d'assister à l'élévation et de rester « tant que la pais soit donée » et que le prêtre ait communié. C'est alors seulement que les assistants ont part au sacrement[2].

1. L'auteur du dit moral intitulé *Chantepleure* ou *Pleurechante* (p. p. A. Jubinal, dans les notes aux *Œuvres* de Rutebeuf, éd. elzévirienne, III, p. 91 ; cf. *Romania*, 1884, 510) a entrepris aussi de réfuter les « bougres », qui « riens ne croient ». Mais sa réfutation est faible, et c'est sur l'Inquisition qu'il compte :

> Bien nos eüst deables feru a descouvert,
> Se Diex n'eüst sor terre tramis frere Robert.

Ce frère Robert est, bien entendu, l'inquisiteur Robert le Bougre, et non pas Robert de Sorbon, comme le croit l'éditeur.

2. Le singulier usage que blâme ici Philippe de Novare, de sortir de l'église après l'Évangile en laissant le prêtre achever seul sa messe, était jadis très répandu. Lecoy de la Marche (*La Chaire française au moyen âge*, 1886) a recueilli à cet égard des textes curieux et probants : « J'ai vu, dit le prédicateur Jacques de Vitri, un chevalier qui n'avait jamais assisté au sermon ; il ne savait pas ce qu'est le saint sacrifice ; il se figurait qu'on le célèbre uniquement pour recevoir l'offrande » (p. 209). Un chancelier de l'Église de Paris reproche en 1273 aux bourgeois de Paris de tourner le dos et de sortir sitôt qu'ils voient le prédicateur monter en chaire : « Ainsi font les *boteriaus* (crapauds) quand la vigne fleurit ; le parfum de la fleur les chasse ou les tue, comme la douceur de la parole de Dieu met en fuite ces bourgeois » (p. 215). Cet usage existait déjà

« Et qui i demeure tant que l'on dit *Ite missa est*, adonc s'an vont par congié ».

Il passe ensuite (§ 153) à l'emploi du temps de chaque jour. En s'éveillant, trois signes de croix au nom de la Trinité et une prière : « *Biaus sire Dieus omnipotens, loez et graciez soiez vos, et benoiez de vos meïsmes et de toutes voz creatures celestiaus et terriennes* », etc. Avant de se lever, penser à ce que l'on fera, pendant le jour qui vient, pour soi, pour autrui ou pour « un commun profit de païs », et se le répéter trois fois, afin de ne pas oublier. Puis entendre la messe et faire oraisons, « teles come l'an seit », à titre de pénitence ; faire l'aumône, fût-ce d'un denier ; mettre de l'ordre dans sa toilette, « n'eüst il ores plus a faire que de roigner ses ongles » ; se pourvoir de quelque « chevance » pour les besoins courants ; s'appliquer enfin à ce que l'on s'est proposé de faire. S'y appliquer diligemment. Ne pas dire, comme certains : « Laissiez ce ; autre foiz j'entendrai » ; ou bien : « Je commanderai que cil face tel chose ». Au milieu de la journée, le travail du jour doit être accompli, car, après que l'on a bu et mangé, il faut se reposer une heure ; et ensuite il faut se distraire, « por avoir remede et repos en son cuer », sans péché. Il faut enfin « estre la vesprée ancontre la gent por veoir et oïr et aprendre », c'est-à-dire consacrer la soirée aux relations sociales. La nuit, on doit dormir, au moins jusqu'à minuit ; cette dernière recommandation ne s'adresse pas, cependant, aux pauvres gens de métier qui sont obligés de faire autrement pour gagner leur vie, ni à ceux « qui par destresce de seigneur sont en commandement ou en servage », ni aux pénitents, ni aux moines soumis à des règles contraires.

au temps de saint Césaire d'Arles et a persisté, paraît-il, jusqu'à nos jours en certains lieux (*ib.*). Le désir de ne pas être sollicité à l'offrande y était sans doute pour quelque chose.

Quant aux femmes d'âge mûr, celles qui ont été légères en leur jeunesse et qui ne s'amendent pas alors, on dit qu'elles rendent les canivets. Et voici pourquoi. Il y avait une fois une belle pécheresse; un homme qui la convoitait fit faire pour elle un beau petit couteau (canivet), dont le manche et la gaine étaient ornés d'or, de perles et de pierres précieuses ; il le lui donna, et elle fit son gré. Elle désira par la suite s'en procurer d'autres pareils, et, à tous ceux qui la voulaient avoir, elle demanda désormais un petit couteau. De sorte que, bientôt, elle en eut une huche pleine. Mais l'âge vint; la dame ne s'amenda pas ; seulement, les donneurs de petits couteaux s'adressèrent ailleurs. Un jour vint où ce fut elle qui envoya chercher un de ceux qui lui plaisaient, et lui fit présent, à son tour, d'un canivet, pour payer ses faveurs. Après celui-là, un autre. Et elle finit par remettre tous ses canivets dans la circulation, pour persister dans son péché[1].

1. Sur l'historiette de la dame aux petits couteaux, voir P. Meyer dans la *Romania*, XIII, p. 595.

On peut comparer, dans le même esprit, le fragment d'un très remarquable débat en provençal que P. Meyer a publié en 1885 (*Romania*, 1885, p. 521) d'après un manuscrit de France transporté à Florence par Libri. C'est la confession d'une vieille pécheresse enrichie, qui désire changer de vie. Le confesseur lui impose, en pénitence, de jeûner tous les vendredis et pendant les trois carêmes (ceux d'avant Pâques, d'avant la Saint-Jean et d'avant Noël). Mais elle s'y refuse hautement : « Ah ! messire, ne me demandez pas de jeûner; on dit que le déjeuner du matin rajeunit. Laissons le jeûne aux Prêcheurs et aux Mineurs ! » :

161 « Senher, nom mandes dejunar,
Que de matin mi vuelh dinar.
Hom dis que dinar de matin
Fay home semblar enfantin... »

Le reste manque et c'est grand dommage. Cette pièce, d'un ton singulier, est unique en son genre dans la littérature provençale ; mais ce qui a été conservé de l'ancienne littérature provençale n'est, comme on sait, qu'une partie infime de ce qui a existé jadis.

IV

Le vieillard doit remercier Dieu, qui lui a laissé tant de temps pour se repentir. C'est le moment de donner pour sauver son âme. Songez que, au jour de la mort, tout ce que vous n'aurez pas dépensé pour le salut de votre âme ne vous vaudra rien. Peut-être même que ceux qui en hériteront en feront mauvais usage. Votre jeune femme en fera jouir un jeune mari, ou d' « autres jones qui l'acointeront », si elle n'est pas honnête. Vos enfants, vos parents? Souvenez-vous des enfants et des parents de ceux que vous avez vu trépasser autrefois. Qu'ont-ils fait pour les âmes des défunts? peu ou rien. Donc, « mout est fous cil qui ne done *par sa main* de ses biens grant partie, por s'ame sauver »[1].

Les vieux doivent mépriser la vie; ils sont payés pour savoir que « assez i a de quoi » : amis et parents perdus, désastres, ingratitudes, offenses données et reçues... A la fin de la vie, « ne peut estre que l'homme ne soit en grant bataille en son cuer ».

Cist siecles est une bataille,
Qui plus i vit, plus se travaille
Et l'Ennemis* met tout en taille...

La vie des vieux n'est que travail et douleur. C'est pourquoi l'on dit qu'il ne faut jamais leur demander : « Vous dolez** ? ».

C'est une grande honte aux vieux de contrefaire les jeunes, et spécialement de se marier; « car, s'il prant fame jone, toz jors doit cuidier que li jone home l'emportent; et se il

*le Diable. — ** Avez-vous mal?

1. Comparer une pièce anonyme sur ce thème : *Cument les foles genz se affient trop de testamenz*, dans la *Romania*, XIII, p. 525.

la prant vieille, .II. porretures en .I. lit ne sont mie afferables* ». On dit aussi, avec raison, que Notre-Seigneur a surtout horreur de trois espèces de pécheurs : vieux luxurieux, pauvres orgueilleux, riche convoiteux. « Trop i a vilain péchié et outrageus de volonté sans besoing ».

A la mort ne faut nus. Que chacun prenne exemple sur ceux qui vont quitter une ville ou un pays pour aller dans un autre. Avant le départ, ils paient leurs dettes. Crainte de rien oublier, ils font crier le ban « que tuit cil a cui il doivent riens veignent avant, si seront paié ». Il y a des malades qui agissent ainsi, même en des cas où le péril de mort n'est pas grand. A plus forte raison, est-ce indiqué pour les vieux qui sont certains de « partir » prochainement.

Les femmes qui vivent assez pour être vieilles doivent être très aumônières, « et plus volontiers as besogneus et as besogneuses que as truanz ne as truandes ». — Les bonnes vieilles sont très utiles, en ce qu'elles gouvernent et gardent leurs maisons et leurs biens, élèvent les enfants, arrangent des mariages, etc.[1]. Mais il en est de mauvaises qui se parent, emplâtrent leurs visages, teignent leurs cheveux, n'avouent pas qu'elles soient « remeses » ** ; et, si quelqu'un le leur dit, elles se fâchent. Celles-là, après avoir rendu tous les canivets, dépensent leur patrimoine, jusqu'à ce que cela même ne suffise plus et que tout le monde les refuse. « Et ainsi sont parhonies, car li pechié ne demorent mie par eles, mès pour defaute d'ome ». Elles ne perdent pas, hélas, avec l'âge, le « pooir » de cohabiter, comme les hommes.

---

* convenables, ragoûtantes. — ** décaties.

1. Voir le portrait idéal de la bonne vieille grande dame, d'après nature — d'après madame Olive de Belleville, dame de La Galonnière — dans *le Livre du chevalier de La Tour Landry* (éd. A. de Montaiglon) p. 274. Cf. la comtesse de Hereford, ci-dessus, p. 24.



Tels sont les quatre temps d'âge. Chacun d'eux dure vingt ans, en deux périodes de dix ans. Soit, en tout, quatre-vingts ans. — L'auteur a oublié quelques détails ; il va les ajouter, pour ainsi dire en post-scriptum.

D'un à dix ans, les enfants sont fort en péril de mort et de blessures, parce que les femmes risquent de les écraser en les couchant la nuit près d'elles, etc. De là le proverbe : *On doit garder son enfant de feu et d'iaue tant que il ait passé .VII. anz.*

Il n'est pas bon de marier les enfants mâles avant vingt ans, si ce n'est « por haste d'avoir hoirs » dans les familles princières ; pour saisir l'occasion d'un beau mariage ; ou crainte du péché, si le sujet est précoce. Mais les filles, on peut les marier sans scrupule dès qu'elles ont passé quatorze ans.

L'homme est vieux à soixante ans, et, comme on dit, « quites des servises ». A cet âge, en effet, il a assez à se servir lui même, ou à se faire servir, s'il a de quoi. Si quelqu'un dure plus de quatre-vingts ans, « il doit desirer la mort ».

Ce n'est pas tout. L'auteur a laissé de côté quatre « choses », parce que ces choses sont bonnes, profitables et convenables aux quatre âges indistinctement[1]. Il estime que le moment

1. L'auteur s'exprime ainsi au § 195. Il établit, au contraire, plus loin (§ 222), une concordance entre chacune de ces « choses » et chacun des quatre âges (Soffrance-Enfance, Servise-Jovent, Valour-Moien aage, Honors-Viellesce).

L'habitude de numéroter ainsi les « choses » dont on va parler est très générale dans la littérature didactique du moyen âge (ci-dessus, p. 130, note 3). Voir, notamment, les petits poèmes moraux d'un certain Pierre de Maubeuge, intitulés « Les quatre martyres » (Chasteté en jeunesse, Largesse en pauvreté, Humilité en hautesse, Abstinence en

est venu de s'en occuper. C'est à savoir : Souffrance, Service, Valeur, Honneur. Chacune de ces vertus peut être considérée sous deux aspects, activement et passivement : ceux qui souffrent et ceux que l'on souffre, ceux que l'on sert et ceux qui servent, ceux qui valent et ceux à qui l'on vaut, ceux qui honorent et ceux que l'on honore. Ces distinctions laborieusement établies, l'auteur les oublie, d'ailleurs, aussitôt ; et il n'en est plus question. Il est visiblement fatigué ; il écrit à bâtons rompus, avec de fâcheuses redites.

Li bon souffreor vainquent tout. Jésus-Christ a donné l'exemple. Folie de se désespérer pour les choses temporelles, qui sont transitoires. Les pauvres souffrent par nécessité, les riches se créent des raisons de souffrir. Nul n'est en si bon point qu'il n'ait besoin de patience.

Les hommes qui ont un seigneur, qu'ils le servent loyalement et longuement ; Dieu les récompensera, si ce n'est le seigneur lui-même. Mais « cil qui reçoivent servise et jamais ne le guerredonent, il boivent la suor de leur serveors, qui lor est venins morteus as cors et as ames ».

A bien servir covient eür avoir, dit le proverbe[1]. Ce n'est pas sûr. Au moins est-il certain que le bonheur apparent n'est pas toujours le vrai bonheur. On voit, en effet, se pousser, s'enrichir et se faire honorer près des riches hommes tels gens « qui sont droit asne et plus nice que bestes », tandis que des sages et des vaillants n'obtiennent rien qui soit digne d'eux. Le succès des uns tient soit à la « niceté »,

abondance), « Les quatre vices » (Orgueil en pauvreté, Luxure en vieillesse, Cupidité en richesse, Paresse en jeunesse »), « Les quatre complexions » (*Bulletin de la Société des anciens textes*, 1895, p. 99), et « Les quatre sereurs » (Miséricorde, Vérité, Justice, Paix) par Richart (*Romania*, XXXVII, p. 485). Sur le *Livre des quatre choses*, plus récent, v. *Romania*, 1922, p. 483.

1. Cf. l'*Enseignement des princes* de Robert de Blois (éd. Ulrich), v. 156.

soit à l'aveuglement, soit à la répugnance pour la vertu des grands seigneurs qui les accueillent, soit à la malice du Diable qui échafaude, pour s'amuser, des prospérités trompeuses. Ce sont les autres, les dépourvus, s'ils savent souffrir leur pauvreté en patience, qui ont reçu en partage le vrai bonheur « de par Dieu ».

Au point de vue des services réciproques que les hommes se rendent, on peut distinguer dans l'humanité trois types généraux : 1° les « franches gens, amiables et debonaires » ; 2° les gens de métier ; 3° les vilains.

« Franches genz amiables sont tuit cil qui ont franc cuer... Et cil qui a franc cuer, de quelque part il soit venuz, il doit estre apelez frans et gentis ; car se il est de mauvais leu et il est bons, de tant doit il estre plus honorez[1] ».

Parmi les gens de métier, se placent au premier rang les prêtres et les clercs qui ont la cure des âmes, les avocats, les juges, etc.

Vilains sont ceux qui se conduisent vilainement et ne rendent service à personne que contraints par la force. « Tuit cil qui le font sont droit vilain, aussi bien comme s'il fussent serf ou gaeigneur... Gentillesce ne valour d'ancestre ne fet que nuire as mauveis hoirs honir ».

Trois espèces de gens, donc trois espèces de loyers ou payements. On a les services des franches gens par des prières courtoises ou en échange de bienfaits. On a ceux des gens de métier en payant (« par doner »). Et les vilains « au baston »[2].

Il y aurait trop à dire, selon Philippe, sur les loyers de la seconde espèce, qui conviennent aux gens de métier. « Cil de Sainte Eglise le veulent [le loier de don] a la vie et a la mort; après la mort ont aumosnes por chanter messes

1. Cf. plus haut, p. 191.
2. *Ib.*, p. 169, note 2.



de *Requiem*... » Les avocats et les juges ne font rien « sans loier de don » ; « et sovant vuelent comparagier les dons, ce est que l'on doigne les petiz après les granz, et si ameroient miauș tous jours les granz que les petiz ».

Ce qui précède, au sujet de Souffrance et de Service, est, comme on voit, très décousu. Ce qui suit, relativement à Valeur et à Honneur, est un verbiage à peu près inintelligible, à force d'être confus[1]. Relevons seulement ce trait : « Cil qui pueent valoir et ne valent sont mauvais et honni en cest siecle... ; et quant plus i durent, pis lor vaut. Et se la mort nes* vuet occirre, il meïsmes devroient voloir la mort. Car quant plus tost faudroient dou siecle, plus tost seroit estainte et remese** la honteuse meniere d'aus ».

Lorsqu'un riche homme reçoit un compte de denrées et d'issues, il en entend d'abord « tout le menu mot a mot » ; puis il demande à l'entendre « en gros et en grant some » ;

* ne les. — ** effacée.

1. Quelle différence avec le dit *De haute honneur*, enseignement d'un père à son fils, par Watriquet de Couvin (*Histoire littéraire*, XXXV, p. 407), d'allure austère et si vraiment noble !

On n'a pas honneur pour rouver[a].
Autrement s'en convient prouver,
Ainz est a avoir chose amere.
Tiex ne l'a pas qui le compere.
Honneurs ne vient pas pour seignier,
Pour lui estuver et baignier
Et pour gesir nus en blans lis...
Car haute honneur pas ne s'adresce
En grant boban[b] ne en richesce,
Ainz gist en bras, ainz gist en mains
Du bon qui n'est faintis ne vains,
En bon piz[c], en bonne poitrine,
En bon dos et en bonne eschine,
Et en marteleïs[d] d'espées.

a. demander. — *b*. orgueil. — *c*. poitrine. — *d*. choc, cliquetis.

ces rubriques générales (« gros ») et ces totaux lui permettent de se remémorer le détail qui lui a été précédemment exposé. Il en est tout de même du présent compte : d'abord, le compte lui-même, divisé en quatre parties (avec le post-scriptum disposé sur le même plan quadripartite) ; puis les gros ou rubriques générales : l'auteur désigne ainsi ses développements à bâtons rompus sur Souffrance, Service, Valeur et Honneur : enfin la somme (simple résumé de l'ouvrage principal), qui dispensera de relire le reste :

« Tuit cil qui l'avront oï ententivement une foiz [le compte des Quatre âges] porront savoir par ces .IIII. moz qui sont li gros, et par les somes, le moien de tout ce qui est escrit ou livre ; et ce porra l'an faire plus legierement et sovent que oïr le tout ; et tuit cil qui volontiers l'orront en amanderont, se Dieu plest ».

LES LAMENTATIONS DE MAHIEU

Et inveni amariorem morte mulierem. Eccl., VII, 27.

Il existe à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht un ms., qui paraît remonter au commencement du xive siècle, d'un poème en latin dont l'auteur, dès le v. 9, donne le titre : *Lamenta.* Ce ms., découvert il y a plus de trente ans par feu A.-G. van Hamel, professeur à l'Université de Groningue, a permis à cet érudit, qui l'a publié, de composer sur ce poème, jadis célèbre, que l'on croyait perdu, et sur son auteur, une notice presque irréprochable [1].

L'auteur des *Lamenta,* originaire de Boulogne-sur-Mer, s'appelait, en latin, *Matheus,* « Mahieu » dans le dialecte de son pays. Il avait des parents et des amis parmi les personnages qui, de son temps, étaient les plus considérables de l'Église de Thérouanne. Il fut lui-même clerc, au début de sa carrière, ayant étudié la logique et le droit pendant six ans, à Orléans, sous Jacques de Boulogne, qui devint évêque de Thérouanne, et sous Nicaise de Fauquembergue, plus tard chanoine de cette église. Il avait le titre de « maître » et il exerçait la profession d'avocat (*causidicus*). A vingt indices dans son œuvre se reconnaît, d'ailleurs, le juriste, nourri de droit civil et canonique, hostile à la « coutume ».

Il connaissait Paris, où il avait probablement mené joyeuse vie, tout aux tavernes et aux filles, comme dit l'autre. Ses

1. A.-G. van Hamel, *Les Lamentations de Matheolus...* (Paris, 1892-1905, 2 vol.). Fasc. 95 et 96 de la « Bibliothèque de l'École des Hautes Études ».



mœurs étaient alors faciles, très faciles, comme il l'avoue, sans honte, à plusieurs reprises[1].

Un concile œcuménique se tint, à Lyon, du 1er mai au 17 juillet 1274. Maître Mahieu y assista, il le déclare lui-même, vraisemblablement dans la suite de l'évêque de Thérouanne, prédécesseur de Jacques de Boulogne.

Le Concile eut à délibérer sur la réformation des mœurs du clergé, et particulièrement sur la condition des clercs (*usque ad subdiaconatum*) mariés. Un certain nombre de ceux-ci étaient, non seulement mariés, mais « bigames » : non point, comme on pourrait le croire, qu'ils eussent épousé deux femmes, mais parce qu'ils avaient épousé une femme qui n'était pas vierge, une veuve ou une fille publique. La jurisprudence épiscopale variait au sujet de ces « bigamies » ; les uns les toléraient, d'autres les condamnaient. Le 14 juillet 1273, le Concile condamna formellement toutes ces unions suspectes : *Bigamos omni privilegio clericali declaramus esse nudatos, consuetudine contraria non obstante*. Cette constitution fut sanctionnée en novembre par le pape Grégoire X ; elle a pris place dans les Décrétales.

Maître Mahieu savait donc à quoi s'en tenir sur ce qui l'attendait s'il se mariait, en dépit de la *Sanctio Gregoriana*, avec une veuve. C'est pourtant ce qu'il fit, pris dans les lacs d'une certaine Perrette, ou Perrenelle, dont il ne réussit à triompher qu'en consentant au sacrement. — Le voilà « bigame » et sous le coup de la dégradation canonique.

Cette mesure rigoureuse lui fut appliquée, comme à beaucoup

1. Ch. H. Haskins a dépouillé naguère les sermons des chanceliers de l'Université de Paris au XIIIe siècle ; il en a tiré les éléments d'un intéressant tableau de la vie des écoliers à cette époque (*The University of Paris in the sermons of the XIIIth century*, dans l'*American historical Review*, oct. 1904).

Un sermon de Gautier de Château-Thierry jette, par ailleurs, le jour le plus cru sur la vie à la Villon qui était alors celle d'un grand nombre de clercs étudiants à l'Université de Paris. Ces *Gastebien*, dit Gautier, viennent dépenser joyeusement à Paris l'argent de leurs pères usuriers ou des églises qui leur ont octroyé des bourses. « Sunt etiam qui accipiunt bursas suas a mulieribus quas tenent... ; conveniunt de denario nocturno ad litteram, id est de nocte turpiter per luxuriam acquisito » (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, VI, p. 210).

d'autres. Sans doute par l'officialité de Thérouanne. Mais à quelle époque? on l'ignore. La date de son mariage n'est pas connue non plus. Nul moyen de savoir, par conséquent, s'il s'écoula un long temps entre l'infraction et le châtiment. — Le voilà dépouillé de tous ses droits de clergie (tonsure, habit, admission au chœur, aptitude à recevoir des prébendes, privilège de judicature, exercice de son métier d'avocat à l'officialité, etc.).

Durement frappé de ce côté, Mahieu ne trouvait point de consolation à son foyer. Car Perrette, avec le temps, était devenue laide, acariâtre, querelleuse. Incompatibilité d'humeur. Il était très malheureux en ménage.

C'est pour soulager sa douleur, et aussi pour mettre en garde ses jeunes ex-confrères contre une destinée pareille à la sienne qu'il conçut, au seuil de la vieillesse (v. 656), l'idée d'exhaler ses « lamentations » dans un poème anti-féministe. — Ce poème écrit, il ne le publia pas, par crainte de sa femme, mais il l'adressa à ses amis et connaissances, dignitaires ou familiers de l'église de Thérouanne. Les « envois », ou épîtres, qu'il a rédigés pour chacun d'eux, et qui forment la meilleure partie du livre IV des *Lamenta* [1], permettent de fixer à peu près la date de la composition du poème [2].

L'évêque Jacques de Boulogne, un des destinataires de l'œuvre, nommé en 1287 [3], est mort, dit Van Hamel (p. CXXIV), en septembre 1301. Les *Lamenta* ont donc été terminés avant septembre 1301. D'autre part, en 1295, le frère de cet évêque, Robert Le Moiste, était encore prévôt de l'église de Saint-Martin,

1. Van Hamel a très bien démontré (p. CXXIX) que Mahieu a dû envoyer à tous ses correspondants le poème entier, tel qu'il est dans le ms. d'Utrecht, avec le livre IV, c'est-à-dire avec la collection de toutes ses épîtres dédicatoires. Ces épîtres, dont quelques-unes, très malicieuses, ressemblent à des satires, sont, du reste, bourrées d'allusions qui restent, pour nous, inintelligibles.

2. Les personnages nommés au livre IV des *Lamenta* ont été identifiés avec soin, pour la plupart, par V.-J. Vaillant dans son mémoire sur *Maistre Mahieu, satirique boulonnais du XIII[e] siècle*. Boulogne-sur-Mer, 1894.

3. Les étapes de la carrière ecclésiastique de ce personnage ont été relevées par J. Acher, *Une « Quæstio » de Jacques Le Moiste de Boulogne*. Extr. de la « Parte I[a] » du volume en l'honneur de Federico Ciccaglione (Catania, s. d.).



à Ypres ; à une date incertaine, il a échangé ces fonctions contre celles d'abbé de Sainte-Marie-au-Bois de Ruisseauville, et c'est en cette qualité qu'il est salué par Mahieu. Van Hamel en conclut que le poème est postérieur à 1295. Il ajoute que les autres données chronologiques fournies par les « envois » concordent avec celles-là : on a la preuve que tous les destinataires des *Lamenta*, que Mahieu nomme, étaient vivants de 1295 à 1301 [1].

Quelques-unes de ces considérations laissent fort à désirer ; mais il en est une nouvelle qui me dispensera de les critiquer à fond ; elle se tire de la présence, au nombre des destinataires du poème, d'un personnage sur lequel Van Hamel (de même que M. Vaillant, le précédent biographe de notre auteur) n'était pas suffisamment informé.

Ce personnage, Jehan de Vassogne, « archidiacre de Flandres en l'Église de Thérouanne », qui « n'a pu être identifié » ni par M. Vaillant [2], ni par Van Hamel (p. cxxvi), est pourtant bien connu. Clerc du roi de France, jurisconsulte que l'on voit souvent de service aux parlements judiciaires de la Couronne, chargé de faveurs par le pape comme homme de confiance du roi [3], il exerça les hautes fonctions de garde royal des sceaux,

1. Van Hamel se demande s'il est possible de préciser davantage, et répond par l'affirmative. — Mahieu fait allusion à une querelle célèbre entre l'épiscopat et les Ordres Mendiants, et au protagoniste de la campagne du côté épiscopal, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens. Or, c'est une bulle de Martin IV, du 10 janvier 1282, qui ouvrit cette querelle. Comme Mahieu dit que, présentement *(diebus istis)*, l'évêque Guillaume « brille partout comme le soleil », et comme c'est vers 1298 que Guillaume paraît avoir été au comble de sa faveur en cour de France [?], Van Hamel estime que « c'est en 1298 ou dans les années environnantes que maître Mahieu a écrit les *Lamentations* » (p. cxxvii). — Cf. plus loin, p. 264.

2. Cet auteur s'exprime ainsi (*o. c.*, p. 13) : « L'absence de dates dans les nécrologes tant de Thérouanne que de Boulogne a rendues futiles les recherches entreprises pour identifier le *Johannes de Vassonia* du rubricateur. »

3. En 1289, on trouve, parmi les clercs de l'hôtel du roi qui reçoivent des « manteaux » (*pallia*) : « Archidiaconus Brugiarum, Johannes de Vassonia » (Ludewig, *Relliquiæ manuscriptorum*, XII, p. 20, c. 2).

Le 30 juin 1289, Nicolas IV réserve un canonicat dans l'église de Boulogne à Jehan de Vassogne, déjà chapelain du pape, archidiacre de Bru-

ou, comme on disait alors, par courtoisie, de chancelier, depuis 1290 jusqu'à son élection comme évêque de Tournai, laquelle doit être fixée aux derniers jours de 1291 ou aux premiers de 1292 [1]. La dédicace de Mahieu à Jehan de Vassogne, où celui-ci n'est pas qualifié d'évêque, est donc antérieure au printemps de 1292 ; elle l'est même, sans doute, à la date incertaine de 1290 où Jehan de Vassogne succéda, comme garde des sceaux ou chancelier de France, à Pierre Chalon, doyen de Saint-Martin de Tours, puisque Mahieu a l'air d'ignorer qu'il s'adresse au chef suprême de la Chancellerie royale. Et le poème tout entier est, par suite, dans le même cas. J'indique plus loin (p. 265, en note) un autre motif de croire que le poème a été rédigé en effet, au moins en partie, vers la fin de 1290.

Les sources du versificateur boulonnais ont été étudiées avec le plus grand soin par l'éditeur. Mahieu était certainement assez versé dans la littérature sacrée et profane. Il a connu et plus ou moins utilisé le fragment, classique au moyen âge, du *De nuptiis* de Théophraste, le *De planctu naturæ* d'Alain de Lille, des recueils d'*Exempla*, et, sinon le *Roman de la Rose* lui-même, les œuvres plaisantes et satiriques en langue vulgaire dont le *Roman* de Jehan de Meun est le plus notable spécimen [2]. Enfin, on trouve au livre III des *Lamenta* comme un écho des discussions théologiques de son temps. Homme d'Université, il avait été un des émules de ces savants personnages, ses anciens

ges, prébendé dans les églises de Laon, de Beauvais, de Soissons, de Troyes, de Montfaucon (*Journal des Savants*, 1890, p. 499). C'est évidemment à cause de sa qualité de chanoine de Boulogne que Mahieu s'est adressé à lui.

1. Voir A. d'Herbomez, *Philippe le Bel et les Tournaisiens* (Bruxelles, 1893-97), p. 11-12.

2. La littérature antiféministe du moyen âge, en latin et en langue vulgaire, est immense, comme on sait. Elle a été, de nos jours, l'objet de plusieurs travaux, pour la plupart médiocres. Voir cependant Th. Lee Neff, *La satire des femmes dans la poésie lyrique française du moyen âge* (Paris, 1900 ; cf. *Romania*, XXX (1901), p. 158) ; C. Pascal, *Misoginia medievale*, dans les *Studi medievali*, II (1906), p. 242 ; et A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen in den romanischen Litteraturen des Mittelalters* [jusqu'à la fin du XIIIe siècle], dans les « Romanistische Arbeiten » de C. Voretzsch (Halle a. S., 1914).

confrères, comme Jacques d'Étaples, dont il énumère complaisamment les connaissances variées. — Toutefois, et Dieu merci, « le premier fond de son poème a été fourni à Mahieu, on n'en saurait douter, par sa propre expérience ». Ce poème, quoi qu'il soit embarrassé par la plus détestable rhétorique (vers léonins, etc.), n'est pas sans sincérité.

Il est, d'ailleurs, très brutal. Instructif par là même, et non pas tant, peut-être, comme tableau des mœurs cléricales que comme exemple des écrits que ses jongleurs ordinaires pouvaient offrir au haut clergé, sans crainte de l'offenser à l'excès[1].

Quel fut le succès des *Lamenta* de Mahieu ? On n'en sait rien. Il y en avait jadis un exemplaire à la Bibliothèque du Chapitre de Saint-Bertin ; l'exemplaire d'Utrecht est en Hollande depuis le XVII[e] siècle. Pas d'autres renseignements.

Le livre, destiné à l'étroit public de Thérouanne et de Boulogne-sur-Mer, aurait peut-être sombré dans l'obscurité, puis dans le néant, comme tant d'autres œuvres intéressantes, si, vers 1370, une copie n'en était tombée entre les mains d'un nommé Jehan Le Fèvre, natif de Ressons-sur-le-Matz (Oise), procureur au Parlement de Paris.

Ce Jehan Le Fèvre avait beaucoup lu, tant en vers qu'en prose, et il avait le goût de composer des traductions en vers (il avait déjà traduit, entre autres, la *Vetula* de Richard de Fournival). De plus, il était marié depuis une vingtaine d'années, et regrettait de l'être. Il fut donc surpris et charmé de

1. Il serait intéressant de confronter les *Lamenta* de Mahieu avec la littérature satirique d'Arras, du même temps ou environ, dont la saveur est si pénétrante (A. Jeanroy et H. Guy, *Chansons et dits artésiens du XIII[e] siècle*. Bordeaux, 1898). C'est peut-être le seul point que Van Hamel ait omis.

Voir notamment le n° XVII (p. 71) de ce recueil, sur l'institution dans Arras d'une confrérie d' « Auduins », c'est-à-dire de maris domestiqués, composé vers 1260. « La femme commande en maître à l'Auduin. Se plier à ses humeurs, la choyer dans ses migraines, lui servir de page et de dame d'atours ; opposer la patience de Job à ses emportements, le silence aux invectives, l'inertie aux horions, telle est en substance la Règle des Auduins..., maris tancés, tannés, pilés, déplumés, battus et résignés » (A. Guesnon, dans *Le Moyen âge*, 1900, p. 15-20).

rencontrer un poème qu'il ignorait, que tout le monde ignorait autour de lui et qui concordait si bien avec ses préoccupations personnelles. Un si beau poème, dont l'auteur, en l'art de se lamenter, dépassait, à son avis, l'Apocalypse, Ezéchiel et Jérémie ! Un poème dont l'auteur avait été comme lui, homme de loi ! [1]. Il en entreprit aussitôt la traduction sous ce titre : *Livre des Lamentations*, pour son plaisir, non pour de l'argent :

> S'en droit françois le vous puis mettre,
> Vous m'en devés bon gré savoir
> Car ce n'est pas pour vostre avoir.

C'est la traduction des *Lamenta* par le procureur Jehan le Fèvre qui a conféré la célébrité au bigame de Boulogne-sur-Mer. Christine de Pisan la lut en 1404, par hasard, car ce livre n'avait encore, dit-elle, « aucune reputacion ». Mais, vers 1440, Martin Le Franc, le prévôt du Chapitre de Lausanne, la cite comme un ouvrage fameux, à côté du *Roman de la Rose*. Au milieu du XVe siècle, « Matheolus » [2] devint, dans l'esprit des lettrés, synonyme de misogyne et d'ennemi du mariage : on ne lisait plus l'original depuis longtemps ; la traduction même n'avait peut-être plus beaucoup d'amateurs ; mais le nom de l'auteur primitif, comme il arrive, surnageait. Beaucoup d'écrivains du XVe et du XVIe siècle l'ont cité sans l'avoir lu ; on connaissait l'œuvre surtout par des abrégés, des morceaux choisis, des imitations.

Le travail de Jehan Le Fèvre est parvenu jusqu'à nous dans dix manuscrits. Il a été publié dès 1864 ; mais l'édition qu'en a donnée Van Hamel, en regard de l'original latin, est la première qui soit critique ; on peut la considérer comme définitive.

1. Il est à noter que plusieurs des dignitaires de l'église de Thérouanne à qui Mahieu adressa son ouvrage avaient été ou étaient membres ordinaires de la cour judiciaire du roi, c'est-à-dire des « parlements » ou du Parlement, à Paris (Jacques de Boulogne, Jehan de Vassogne, etc.). Il paraît probable que c'est pour ce motif qu'un exemplaire en circulait encore, soixante-dix ans plus tard, dans le cercle de parlementaires lettrés dont Jehan Le Fèvre faisait partie.

2. L'ouvrage du Bigame a été désigné, depuis le XVe siècle, sous le nom de « Matheolus », abréviation du diminutif « Matheolulus », adopté par l'auteur lui-même (*Liber lamentationum Matheoluli*). Voir, sur ce point, van Hamel, *o. c.*, p. CLVII, note.

Les rapports du texte primitif et de la traduction ont été parfaitement déterminés par l'éditeur. — La traduction est, en somme, fidèle (malgré des contre-sens, des suppressions, des amplifications [1]). Et elle est beaucoup plus claire que son modèle. Il faut avouer que les Lamentations de Mahieu ne sont plus, aujourd'hui, lisibles ; et elles n'ont jamais dû l'être sans effort, quoique l'auteur eût un vrai talent. Sous l'habit français dont le médiocre Jehan Le Fèvre les a revêtues, elles sont encore, au contraire, çà et là, fort agréables. Les conversations, surtout, insipides ou prétentieuses dans Mahieu, sont, dans la traduction, excellemment vivantes et naturelles. — C'est donc la traduction qui sera citée ci-dessous, toutes les fois qu'elle ne trahit pas l'original.

Au cours de son adaptation, Jehan Le Fèvre a eu, plus d'une fois [2], le sentiment que Mahieu était allé trop loin et, une fois au moins, il a mis formellement à couvert sa responsabilité :

II, 1572 Pour ce suppli qu'il ne desplaise
S'en cest ditié suy recordans
Aucuns mos qui soient mordans.
Car de moy ne procede mie...
Esbatu me suy au rimer ;
Si ne m'en doit on opprimer.

Mais il ne s'en tint pas là. Très peu de temps après avoir publié *le Livre des Lamentations*, il composa (vers 1373), sous le titre galant de *Livre de Leesce*, une réfutation méthodique des invectives du Bigame. Ayant plaidé le *contre* d'après Mahieu, il plaida le *pour* en son nom.

Va, petit livre ; expose à mes compagnons l'état déplorable où m'ont plongé le mariage et la bigamie, pour qu'ils ne se puissent excuser par ignorance, s'ils se mettent dans le même cas.

1. Amplifications dues, pour la plupart, à des réminiscences du *Roman de la Rose* (Jehan de Meun), dont Jehan le Fèvre était un lecteur assidu.

2. II, 1673 ; II, 1702 ; etc.



(Cl. Hachette.)

CÉRÉMONIE DU MARIAGE



(Cl. Hachette.)

PROCÈS MATRIMONIAL EN COUR D'ÉGLISE

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE GLOSÉ DU *DÉCRET* DE GRATIEN

Bibl. nat., lat. 3898, fol. 318.

104 **Mieulx vaut que chascun ait s'amie**
Qu'il se mariast pour plourer.

L'auteur est humilié, car il a été dépouillé de ses droits et de sa noblesse : de sa « clergie ». Il était « maître » ; il a perdu la face, l'habit ; il a dû prendre « forme laie ». Pourquoi ? Parce qu'il a épousé une veuve, une veuve qui « froncist et grouce » à toute heure contre lui, et l'appelle : « Chétif ! ». Mauvaise bête, en vérité ; et elles sont toutes comme cela, « rongeant les os » des maris.

Seigneurs, compagnons et amis, excusez les incorrections de l'écrivain. Son « petit engin » est faible, et il n'est pas maître de lui : *Ira impedit animum.*

Instruisez-vous, jeunes gens, tandis qu'il en est temps. Le décret du pape Grégoire, de mauvaise mémoire, a condamné irrévocablement les clercs bigames. Après avoir été en situation de se moquer des laïcs, quelle honte de retomber à leur niveau, voire au dessous !

257 **Pour les lais ne souloie* faire**
Fors ce qui leur estoit contraire ;
Mes cornes encontre eulx levoye
Et par maintes fois les grevoye.
Las ! or me va tout autrement.

Un serf peut devenir franc, en se rachetant, mais un clerc dégradé, qui a « perdu sa loi », ne peut jamais ravoir « signe de clerc ». Il est comme la chouette qui n'ose s'associer aux autres oiseaux[1]. Il est « serf des serfs en toute manière » (v. 1077). Maudit soit le jour où Mahieu, en rencontrant Perrette, est tombé au « cul de la nasse » !

C'est tout de même dur que, pour un clerc, le fait

* je n'avais l'habitude de.

1. « Li chahuanz o sa grant hure, — Prophetes de malaventure, — Hls leus messagiers de douleur... » (*Roman de la Rose*, v. 5975).

d'épouser une veuve, même non diffamée, entraîne la dégradation. Celui de s'amuser « follement » avec cent filles n'est pas puni et « couple illicite ne nuist point a devenir prestre ». Certes, celui qui fit le décret en question n'avait pas assez réfléchi.

La bigamie, même proprement dite, n'a pas toujours été défendue : à preuve, les patriarches, « qui doublerent leurs mariages » et n'en furent pas moins heureux. Il semble bien que le premier bigame qui ait été châtié, dans la Bible, soit Lamech. Nous sommes frappés pour sa faute. Pourquoi donc ne s'avisa-t-il pas qu'une seule femme suffit à dix hommes ?

Et pas de défense possible. Mahieu ne peut pas plaider, dans l'espèce, la violence ni la force ; il a su et consenti ; il est cause de sa ruine.

Comment un homme peut-il se lier « par veu de second mariage ? » Les veufs qui se remarient devraient être écorchés, brûlés ; leurs noces, du reste, sont, avec raison, mal vues :

532 Point de beneïçon n'y a
Es noces de leur assemblée,
Qui souvent se fait a emblée *
Par doute de charivari [1].

* en catimini.

1. La première description connue d'un « chalivali » (charivari), « et même », d'après G. Paris, « la plus ancienne mention de ce mot », se trouve dans les additions de Chaillou au second roman de *Fauvel*. Ce passage, curieux pour l'histoire des mœurs au XIVe siècle, est reproduit dans l'*Histoire littéraire*, XXXII, p. 146 :

Desguisez sont de grant maniere.
Li uns ont ce devant darriere
Vestuz et mis leur garnemenz ;
Li autre ont fait leur paremenz
De gros saz et de froz * a moinnes.
Li uns tenoit une grant poelle,

* frocs.



Si Perrette mourait, son mari ne la remplacerait pas, pour sûr.

Voici comment l'auteur fut pris. Il fut séduit et « afolé » par baisers, doux regards et beau langage. Perrette était alors très jolie, avec sa chevelure blonde, son teint de lis et de roses, son front ample, net et poli, ses yeux noirs, doux et riants, son nez bien fait, sa bouche vermeille et parfumée, ses dents blanches et bien assises, sa gorge pleine, ses bras « souples pour accoler », sa poitrine parée comme il faut et la « compasseüre » des reins ni trop large ni trop étroite ; etc., etc.

635 Je cudoye monter aus nues
Et voler par dessus les grues,
Telement fuy d'amour ravis...

Hélas ! qu'est-elle devenue, cette déesse à l'angélique visage ? « Courbée, boçue et tripeuse, défigurée et contrefaite, toute grise, toute chenue, rude, sourde... »

681 Le pis a dur et les mamelles,
Qui tant souloient estre belles,

L'un le havet*, le greil, et le
Pesteil**, et l'autre un pot de cuivre,
Et tuit contrefesoient l'ivre...
Li uns avoit tantins*** a vaches,
Cousuz sus cuisses et sus naches****,
Et au dessus grosses sonnetes,
Au sonnier et hochier claretes ;
Li autres tabours et cimbales
Et granz estrumens orz et sales
Et cliquetes et macequotes †,
Dont si hauz brais et hautes notes
Fesoient que nul ne puet dire...

Dans le ms. fr. 146, des miniatures illustrent ces scènes grotesques. Elles ont été reproduites en fac-similé par P. Aubry, *La musique et les musiciens d'Église en Normandie au XIIIe siècle d'après le Journal des Visites pastorales d'O. Rigaud* (Paris, 1906).

* croc. — ** pilon. — *** clochettes. — **** fesses. — † instrument de musique mal défini.



Sont froncies, noires, souillies
Com bourses de bergier mouillies.
Yeux a rouges, lermeus et caves ;
Joes sans chair, maigres et haves.

Au moral, triste, « pleine d'inimitié », querelleuse, batailleuse. C'était une douce laitue ; c'est une ronce, une ortie.

713 Se je di *bo*, elle dit *beu*.
Nous sommes comme chien et leu,
Qui s'entrerechignent es bois ;
Et se je vueil avoir des pois
Elle fera de la porée[1].

Il n'est qu'une consolation : c'est que tous les gens mariés sont logés à la même enseigne.

Toute femme mariée est comme une horloge qui n'arrête jamais de bruire et de sonner. A tort et à travers, elle « abomine contre les fais » de son mari, et celui-ci n'a qu'à se taire. Quand il y a famine au logis, elle dit que c'est la faute de l'homme; l'abondance, elle s'en attribue le mérite, sous prétexte qu'elle « file et bue* » et « gouverne la maison ». A l'en croire,

793 ... ce qui vient de la quelongne**,
Que l'en porte jouxte la longne***,
Nuit et jour soustient tout l'ostel.

Les « perverses jangleresses » ne s'en tiennent pas là. Elles s'entendent merveilleusement à décevoir leurs maris et

* fait la lessive. — ** quenouille. — *** hanche.

1. Cf. v. 1269. « S'il veult pois, elle fait porée — De raves ou de cicorée. » Lieu commun développé dans la *Dame Anieuse* d'Hugues Piaucele (*Recueil des fabliaux* de Montaiglon et Raynaud, I, p. 97) :

Quand li preudome voloit avoir
Porée, se li fesoit pois...
Et, quant il voloit pois mangier,
Se li faisoit por engaignier
Un poi de porée mal cuite.

à faire en sorte que ceux-ci n'en croient pas l'évidence. C'est ce qui advint, par exemple, à ces trois hommes débonnaires, Gui, Guerri et Frameri, qui prirent leurs femmes en flagrant délit : on leur prouva qu'ils avaient rêvé[1].

1017 De la lune nous font entendre
Par paroles et par rovel [*]
Que soit une peau de veël [**].
Combien que soit chose impossible,
Vuelent prouver qu'il soit loisible
A croire ce et plus grant chose.
N'est nuls qui contredire l'ose
Ne soustenir a l'encontre, ains
Estuet [***] que, par amour constrains
Ou par tençon, on leur ottroye
Et qu'en dïe que l'en le croye.

Tant d'exemples illustres à l'appui ! Mieux vaut n'en pas citer, « car j'ay ailleurs assés a faire ». Il en cite néanmoins : Salomon, Samson, Aristote...

1080 Que proufita a Aristote
Peryarmenias, *Elenches*,
Devisées en pluseurs branches,
Priores, *Posteres*, Logique
Ne Science mathematique ?

Il n'en fut pas moins chevauché, le philosophe à barbe grise, par une femme qui « lui fist la loupe, par maniere de moquerie »[2]. Ce grand maître fut déçu par « figure d'amphibolie ». D'où cette « confusion perpétuelle » qui est advenue jusqu'à

[*] farce. — [**] veau. — [***] il convient.

1. Historiettes analogues à celle du moderne Boubouroche, et presque aussi drôles. La littérature du moyen âge est riche en contes de ce genre, dont quelques-uns sont indiqués dans les « Notes » de Van Hamel, p. 151 ; cf. le *Recueil des fabliaux*, V, p. 132, et passim.

2. Légende célèbre. Voir A. Héron, *Œuvres de Henri d'Andeli* (Paris, 1881), p. XXVIII.

nos jours aux étudiants ès arts, les « artiens », ses disciples :

Pro quibus artistis confusio perpetuatur.

Confusion pareille à celle du présent livre, que l'auteur, en proie à sa femme, est hors d'état d'écrire correctement.

Une femme a mille manières de torturer son mari. Elle lui fait répéter dix fois la même chose, pour le taquiner ; elle l'assourdit de paroles ; elle le contredit ; elle le gifle. S'il veut du vin, il a de la cervoise ; s'il veut du pain blanc, du gruau « plein de levain ». — Elle réclame avec énergie ses droits conjugaux,

1344 Et se je de demis tons use,

parce que je n'ai pas conservé mon ancienne vigueur, elle m'arrache les cheveux[1]. Mon valet regarde de loin la bataille, et, n'osant me secourir, file m'attendre dehors. Alors survient la nourrice[2] : le domestique est parti ; tout l'ouvrage retombe sur elle !

1375 « Dame, vecy, se Dieu me sault,
Le garçon qui a fait le sault ;
En la ville s'en va esbattre.
Tout par moy me laisse debattre.
Rien ne fait il. Soit par la gueule
Pendu, car il laisse a moi seule
De la maison toute la cure
Et de l'enfant la nourreture.

1. Mahieu revient souvent sur ce chapitre ; l'âge a annulé sa vigueur. D'autre part, on a vu que Perrette est représentée comme âgée. Comment donc a-t-elle un jeune enfant ? « La présence de la nourrice qui allaite le bébé de l'auteur, dit sagement Van Hamel (p. 156), s'accorde assez mal avec la vieillesse de Perrette et l'impuissance du mari ». La scène de la nourrice est-elle « une expérience ancienne » de Mahieu ou un simple morceau de littérature (cf. Perse, *Sat.*, V, 132) ? — Rappelons que l'auteur se maria nécessairement à la fin de 1274 au plus tôt et qu'il écrit vers la fin de 1290.

2. Sur l'usage des ménages à leur aise d'avoir des nourrices à domicile, voir *La Vie en France... d'après des romans*, p. 12, et A. Långfors, *La Société française vers 1330...* (*Ib.*, Appendice III, n° 112), p. 17.

Et d'autre part, se m'aït Dieux !
Les nourrices ès autres lieux
Ne sont pas ainsi onerées !... »

Une nourrice, déclare-t-elle avec autorité, doit dormir, se reposer, boire et manger à volonté afin d'avoir du lait, et recevoir des cadeaux. C'est ainsi qu'on en use partout, dit-elle, mais pas dans cette baraque !

1397 Puis dit : « J'ay cest seigneur servi ;
Puis l'eure que m'i asservi,
Autant de mon profit i fay je
Comme d'enhanner* le rivage...
Les autres sont plus eüreuses... »

Et elle ne s'en va pas, elle, « l'orde nourrice pareceuse », quand Perrette commence à « tencer » : au contraire, elle accourt à son aide. Si Perrette m'appelle : « Chievre puant ! », elle dit que c'est bien ça. — Si je veux la faire lever matin, c'est toute une affaire :

1450 Lentement, par parole fainte,
Respont : « Et que voulés vous, sire ? »
— « Lieve sus ! vieng, si l'orras** dire ».
— « Il est nuit ; encor dormirai ;
Quand sera jour, a vous irai ».
— « Jours est, je le voi certement.
Or lieve sus apertement ! »
— « Ah Dieux ! si fais je tout en l'eure ;
Je vois. » — « Lieve sus sans demeure ».
— « Ha, je quier ma cote crotée.
Quel diable me l'a ostée ? »
— « Or sus, haste toi ! » — « Je suy preste ».
Puis ça, puis la, tourne sa teste ;
Puis prent ses membres a grater
Ou les estent pour dilater.
« Je vois***, je vois », ce dit souvent...
Tardive come un limeçon.

Perrette choisit, du reste, ces moments-là pour s'écrier que la chambrière a raison :

* labourer. — ** entendras. — *** j'y vais.

« Qu'est ce que dormir ne nous laisse ?
Nous ne pourrons huymais[*] durer ;
Nous avons assés a curer...
Non fay ! point ne te leveras
En son despit rien n'en feras,
N'obeï pas a sa demande...
Par le crucifix, est ce fable ?
Son valet gist dedens l'estable ;
S'il veut, si le voist[**] apeler. »

En pareil cas, il ne me reste qu'à me taire, crainte d'un revers de main. — Je voudrais être loin, très loin, au delà des monts de Mongeu (le Grand Saint-Bernard, les Alpes). — Hélas ! pourquoi suis-je né ?

* * *

S'il y a des gens assez « papelars » pour ne pas savoir à quoi s'en tenir au sujet des femmes, de leurs mœurs et de leurs conditions, qu'ils profitent de ce qui suit.

La femme est essentiellement « rioteuse » (querelleuse) ; nul moyen d'en venir à bout. Répliquer ? c'est s'exposer, pour un mot, à en ravoir un millier. Mieux vaut quitter la place, conformément au proverbe : *Fumée, pluye et femme tançant chacent l'homme de sa maison*[1]. Cela se voit dans l'Écriture et dans « les histoires du Peintre[2] ». En voici un

* désormais. — ** qu'il aille.

1. Plus haut, p. 109. Cf. A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen...*, p. 38.

2. Cette référence, qui n'est pas dans l'original, appartient au traducteur (à moins que le traducteur n'ait travaillé sur un ms. plus complet que celui d'Utrecht). « Les *histoires du peintre*, dit Van Hamel, sont sans doute des peintures murales, des vitraux, ou bien des miniatures dans le genre de celles que contient notre ms. M. » (*O. c.*, II, p. 157). Mais il me paraît certain qu'il s'agit de Pierre le Peintre, chanoine de Saint-Omer au XII[e] siècle, auteur de vives et plaisantes satires ; on a de lui, entre autres écrits antiféministes, un poème *De muliere mala* (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale*, V, p. 219).

FIANÇAILLES

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE DU *DÉCRET* DE GRATIEN

British Museum.

Catalogue of Royal and King's Manuscripts, t. IV, plate 66.



(Cl. Hachette.)

DISSOLUTION DU MARIAGE

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE GLOSÉ DU *DÉCRET* DE GRATIEN

Bibl. nat., lat. 3898, fol. 314.

Pl. xv. P. 256.

« Qu'est ce que dormir ne nous laisse ?
Nous ne pourrons huymais* durer ;
Nous avons assés a curer...
Non fay ! point ne te leveras
En son despit rien n'en feras,
N'obeï pas a sa demande...
Par le crucifix, est ce fable ?
Son valet gist dedens l'estable ;
S'il veut, si le voist** apeler. »

En pareil cas, il ne me reste qu'à me taire, crainte d'un revers de main. — Je voudrais être loin, très loin, au delà des monts de Mongeu (le Grand Saint-Bernard, les Alpes). — Hélas ! pourquoi suis-je né ?

* * *

S'il y a des gens assez « papelars » pour ne pas savoir à quoi s'en tenir au sujet des femmes, de leurs mœurs et de leurs conditions, qu'ils profitent de ce qui suit.

La femme est essentiellement « rioteuse » (querelleuse) ; nul moyen d'en venir à bout. Répliquer ? c'est s'exposer, pour un mot, à en ravoir un millier. Mieux vaut quitter la place, conformément au proverbe : *Fumée, pluye et femme tançant chacent l'homme de sa maison*[1]. Cela se voit dans l'Écriture et dans « les histoires du Peintre[2] ». En voici un

* désormais. — ** qu'il aille.

1. Plus haut, p. 109. Cf. A. Wulff, *Die frauenfeindlichen Dichtungen...*, p. 38.

2. Cette référence, qui n'est pas dans l'original, appartient au traducteur (à moins que le traducteur n'ait travaillé sur un ms. plus complet que celui d'Utrecht). « Les *histoires du peintre*, dit Van Hamel, sont sans doute des peintures murales, des vitraux, ou bien des miniatures dans le genre de celles que contient notre ms. M. » (*O. c.*, II, p. 157). Mais il me paraît certain qu'il s'agit de Pierre le Peintre, chanoine de Saint-Omer au XIIe siècle, auteur de vives et plaisantes satires ; on a de lui, entre autres écrits antiféministes, un poème *De muliere mala* (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale*, V, p. 219).



autre exemple : l'auteur a connu à Montreuil[1] un jeune homme hardi, batailleur, qui avait toujours la main sur la garde de son épée ; il se maria et, dès lors, n'osa plus « lever le sourcil » ; quand sa femme le molestait trop, il s'en allait « en tapinage » pleurer près de ses compagnons, maudissant son sort. L'époux de Perrette en fait autant : il fuit devant le tonnerre de son bavardage invincible.

Avant qu'un homme soit marié, il est gai, « joli » et gaillard ; il chante, il saute et il chevauche ; il se fait laver, « recroquiller », peigner, « graver » les cheveux ; il porte « chauces semelées », se préoccupe de sa toilette et croit être roi de France. Mais voyez comme il est après : cheveux mêlés sur les épaules, oreilles basses, souliers et habits décousus, nez roupieux, barbe enfumée[2]. — Époux se dit en français *mari*, et c'est très bien dit, car un mari, c'est un homme à la mer.

Le mariage est d'ailleurs malsain en soi : les noces « amenuysent les vertus d'omme ». Couchez, au contraire, tous les jours avec Biétrix, Mahaut et Guillemette, et vous n'en éprouverez aucun inconvénient[3]. Une femme légitime est une teigne, qui ronge la chair et les os.

Principiis obsta. Au marché, le client examine et soupèse

1. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

2. Cf. le dit *Do pré tondu* (Montaiglon et Reynaud, *Recueil... des fabliaux...*, IV, p. 155).

3. La contre-partie de cette thèse se trouve dans d'innombrables invectives contre les femmes libres ou vénales. La plus énergique, vraiment belle et sincère, est le dit de *Chastie Musart*, dont il existe plusieurs rédactions ; les mss. et les éditions sont indiqués par A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français...* (Paris, 1917), p. 307.

Voir aussi Wilham de Wadington (*Histoire littéraire*, XXVIII, p. 191), parce qu'il donne une note qu'il est rare d'entendre au moyen âge :

E le cors mettent a nient,
Car leprus devenent souvent :
Las ! tant est a vilté doné
Feme qe est a tuz liveré.

ce qu'on a la prétention de lui vendre. Il faudrait donc essayer les femmes avant de s'en affubler, d'autant que, quand on en a pris une, c'est pour toujours.

> 440 On doit taster premierement
> La moullier ainçois qu'on l'espouse...
> Cil qui entre en religion
> A un an pour profession.
> Cil doncques qui veult espouser
> Et soy d'une femme embouser,
> Pourquoi n'a il itel delay ?

Les veuves sont une engeance particulièrement détestable. Une version de l'histoire si connue de *la Matrone d'Éphèse* trouve place à ce propos, comme de juste. Puis, suivent celles de Bethsabée, de Dalila, etc. — Les veuves sont enragées pour trouver un second mari. Elles restaient jadis en deuil pendant un an et portaient des robes noires ; elles se mettent maintenant en chasse dès le troisième jour, avec des robes de soie, des faux cheveux et du fard[1]. Elles s'en prennent, en cas d'échec, à leurs enfants du premier lit :

> 859 Et dit : « Ja fusse mariée,
> Se ne feüst vostre criée ;
> Trouvé l'ay ja trois fois ou quatre.
> Or me convient a vous debattre... »

Saint Acaire préférait avoir à garder des fous que des veuves ; il avait bien raison.

Les femmes hantent les églises, fort parées ; mais ce n'est pas pas amour pour les « fiertres » *, les « saintuaires » ** ou le crucifix : « plus aiment les clers et les prestres ». Les ribauds s'y montrent aussi, pour chercher « leur proie » :

* châsses. — ** reliquaires.

1. Sujet traité fort au long dans un des meilleurs dits de Gautier Le Leu, *Li provance de femme* ou « La Veuve » (Montaiglon et Raynaud, II, p. 197-214 ; cf. *The Romanic Review*, 1924, p. 55).

961 Qui en l'eglise venderoit
Un cheval, il se mesferoit ;
Mais assés plus est a deffendre
Que femme ne s'y doye vendre.

Elles font, de la maison de Dieu, une maison de rendez-vous, principalement à Paris[1] :

999 La vont les femmes catholiques.
Souvent visitent les reliques
Qui sont en la Sainte Chapelle.
Chascune sa commere appelle
Ou autre de son voisinage...

Elles préfèrent encore les pèlerinages, prétextes à promenades :

1004 Mieulx leur plaist le pelerinage
Quant la voye est un peu longuete,
A Saint Mor ou a Boulongnete,
Et aucunes fois au Lendit,
Qui est en juin.....
La sont les places designées
Et les journées assignées...
Elles feignent nouveaulx miracles
En moustiers et en habitacles,
Combien que des pardons ne curent,
Mais noveles voyes procurent
En obeïssant a Venus[2].

C'est encore à l'église que les femmes ont coutume de tenir leurs assises de potins et de commenter la chronique scandaleuse du pays : « d'espouser, de concubinage, et de Martin, et de Sebille » ; elles s'y donnent des conseils sur

1. « Sainte-Geneviève, Notre-Dame des Champs, Saint-Maur corrompent ainsi nos dames de Paris (*nostras dominas parisienses*) », dit Mahieu. Le traducteur ajoute de son chef une longue liste d'autres églises parisiennes (p. 72). Cf. *Histoire littéraire*, XXXVI, p. 263, note 2.

2. Le témoignage du Bigame sur l'importance du rôle joué dans la vie galante des femmes du moyen âge par les églises et les pèlerinages est confirmé par cent autres. Voir, plus haut, celui d'Étienne de Fougères (p. 21), et les notes de l'édition Van Hamel, II, p. 166.

la façon de faire « paistre » leurs maris ; elles s'y perfectionnent dans l'art de « jangler » et de « tancer ». — L'auteur désire que sa femme reste à la maison ; car si elle allait à l'église, elle n'y forniquerait sans doute pas : elle est trop laide ; mais elle lui ferait des scènes en rentrant ; et Dieu sait si cela vaut mieux.

Les femmes sont curieuses des faits et gestes de leur mari et ne le croient jamais sur parole. Telle est, du moins, la Perrette de l'auteur. Le traducteur[1] a connu, lui, des femmes d'un autre type, qui emploient les séductions dont elles disposent pour arracher leurs secrets aux hommes. Comme elles sont caressantes, celles-là :

1143 . . . . . « Vecy, je te donne
Tout quanque* j'ay ; je t'abandonne
Et cuer et corps et tous mes membres.
Si te pri que tu t'en remembres**.
Tu es mon mari et mon sire.
Or me di ce que je desire.
Dire le pues hardiement.
Certes, Dieu scet bien se je ment :
J'ameroye mieulx a grief peine
Mourir de male mort soudaine
Que je tes secrès revelasse...
Tu scés bien quele m'as trouvée,
Par pluseurs fois m'as esprouvée,
Mon doulx ami, mon homme sage ;
Or me di, pourquoi ne le sçay je ?
Quanque*** tu scés doy je sçavoir... »

Cependant, l'homme résiste ; alors, elle :

* tout ce que. — ** souviennes. — *** tout ce que.

1. Est-ce une addition du traducteur, ou bien le passage correspondant à cet endroit de la traduction manque-t-il dans le seul ms. connu du poème original ? Voir sur ce point Van Hamel, *o. c.*, II, p. LV. Le traducteur, en tout cas, connaissait certainement la scène analogue qui se trouve dans le *Roman de la Rose* (v. 17326 et suiv.). Comparer le roman de la *Chastelaine de Vergi*, dans notre premier volume.

1165 . . . . . « Hé ! que je suy fole
Et chetive, quant ma parole
Ne prises et que n'en tiens compte !
Lasse ! bien doy avoir grant honte
Quant amours ainsi me desvoient.
Se mes voisines le sçavoient
A bon droit seroye fustée,
Se ceste euvre estoit racontée
De ce qu'entre nous deux feïsmes.
Je t'aime plus que moi meïsmes...
Et tu tes secrès me reserves.
Et je te dy quanque* je sçay
Ne onques rien je n'en lessay.
Les autres femmes mieulx se cuevrent,
Car leur secrès pas ne descuevrent ;
Elles sont sages de ce faire.
Mais je suy fole et debonnaire
Quant vers vous ainsi me demaine,
Et seule amour a ce me maine. »

Elle lui tourne le dos, et pleure :

1194 « Lasse ! com je suy deceüe !
Je n'en puis mais se je me dueil ;
Quanque* cest homme veult, je vueil.
Dieux scet que son vueil mien seroit
Et il pour moy rien ne feroit !
Je sçay bien que ce qu'il me cele
A toutes autres le revele...
Je t'aim et tu ne m'aimes point ;
Tu n'es pas mien, mais je suy toye**,
Dont par amour t'amonnestoye
Que si grant plaisir me feïsses
Que ce que je requier deïsses...
Lasse ! je suis ta chamberiere.
Je vouldroye estre bien arriere
Noyée dedens une fosse !
La chose seroit par trop grosse
Que je te pourroye celer ;
Et rien ne me veulx reveler... »

Alors l'homme « s'esbaïst » et cède, pour son malheur :

* tout ce que. — ** tienne.

1226 ... « Qu'avez vous, amie ?
Je vous pri, tournez vous deça.
Si courrouciés ne fu piesça *
Com je suy de vostre clamour ;
Je vous aim de loyal amour.
Il n'est chose qu'aye tant chiere ».

Un homme marié ne peut guère servir Dieu comme il faut ; c'est pour cela qu'en Occident le mariage est défendu aux prêtres :

1264 Droit canon dit que mal s'acorde
La harpe o li salterion **.
Si fait Robin a Marion.

La femme est désobéissante. Exemples d'Orphée et d'Eurydice, d'Assuérus et de Vasti, d'Ève et de la femme de Loth (ce dernier a eu de la chance). En France, rares sont les hommes qui ont la « maistrie » de leurs femmes ; ce sont elles qui « seignourissent ». Hélas ! malheur au royaume qui « euvre par conseil de femme » ; tout y va de mal en pis.

La femme est envieuse. Louez-en une, pour voir, devant ses voisines ; vous en apprendrez de belles. Il faut être bien grande dame pour se permettre impunément de s'asseoir au premier rang à l'église ou d' « aler devant a l'offrande ». Dans la rue, n'en saluez pas une : saluez-les toutes, pour ne pas faire de jalouses. Toutes se plaignent à leur mari que leurs voisines sont bien vêtues, mais qu'elles n'ont rien à se mettre :

1460 Le mari li dit : « Doulce suer,
Qu'avés vous qui ainsi plourés ?
Pourquoi ainsi vous acourés *** ? »
— « Certes, sire, j'ai bien raison ;
Je demeur nue en la maison,
Et mes voisines sont ornées...
Se ce qu'a moy affiert eüsse,
O les greigneurs **** estre deüsse ;
Si me convient ainsi remaindre †... »

* depuis longtemps. — ** avec le psaltérion. — *** affligez. — **** avec les plus grandes. — † rester.

La femme est avide ; on sait assez qu'elle va jusqu'à vendre, pour de l'argent, l'apparence de l'amour. Chacun sait aussi ce qu'il en coûte[1].

La femme est luxurieuse. Exemples de Pasiphaé, de Silla, de Mirra, de Biblis, de Phèdre, de Philis, de Didon. C'est pourquoi le pape permet aux veuves de se remarier sans délai. — Perrette, elle, est sage ; l'excès de sa méchanceté en est peut-être la cause.

Les femmes s'obtiennent de diverses manières : au village, quand on les en prie ; à la ville, pour des cadeaux ; la grande dame se laisse prendre « mais que soit en lieux convenables[2] ». Les nonnains, les religieuses se donnent des airs de spiritualité, mais elles sont presque toutes en proie aux appétits charnels, et c'est facile à comprendre « par la raison naturelle ». Aussi les nonnains inventent-elles continuellement des histoires pour avoir congé de quitter le cloître un moment : leur sœur, leur frère, leur cousin est malade ;

1. La littérature antiféministe du temps ne tarit pas là-dessus. « Fole », dit le *Roman de la Rose*, « est qui son ami ne plume — Jusqu'a la derreniere plume ». Et un autre :

> Femme sens et sustance trait d'ome debonnaire.
> Cote, surcot et chape, peliçon, robe vaire,
> Garnison a l'ostel, deniers as despens faire ;
> Ja fame n'i laira chose qu'el en puist traire.

Et Jehan Li Galois d'Aubepierre, dans *Pleine bourse de sens* (Montaiglon et Raynaud, *Recueil des fabliaux*, III, p. 101).

2. V. 3397 et suiv. Les mœurs des femmes nobles sont particulièrement libres : « Il ne convient que lieu trouver ». — L'auteur de *la Clef d'amors* (éd. Doutrepont, v. 249 et suiv.) est du même avis :

> Aime en haut lieu, si tu es sage...
> Tant plus sera de noble afere
> Plus sera douce et debonere...
> Fille a vilain se fet proier.

Avis contraire dans un *Chastoiement* anglo-normand, publié par P. Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1887, p. 83.



autant de prétextes pour s'aller « esbatre par le païs ». Méfiez-vous d'elles ; car elles s'entendent mieux à plumer et à tondre ceux qui ont affaire à elles que les voleurs ou les Bretons :

1758 Ne vous priseront une prune
Se vous ne leur donnés souvent ;
C'est l'usage de leur couvent.
Dons veult avoir la messagiere,
La maistresse et la chamberiere,
Et la matrone et la compaigne[1]...

Les Béguines couvrent aussi leur débauche du large manteau de l'hypocrisie ; chacune a son cordelier ou son jacobin.

Mahieu s'engage ici dans une longue digression contre les Ordres Mendiants et leurs prétentions à entendre les confessions comme les prêtres séculiers. Concurrence injuste et très redoutable, car les gens préfèrent, naturellement, avouer leurs fautes à un nomade qu'ils ne connaissent pas, qui ne les connaît pas et qu'on ne reverra plus, qu'au pasteur de leur paroisse. Guillaume de Mâcon, ce grand homme, le vénérable évêque d'Amiens[2], a défendu excellemment, de nos jours, le droit des prélats sur ce point... Mahieu aime bien les Frères, pour autant ; mais il ne sait pas flatter ; qu'ils ne lui en tiennent point rigueur !

1. Ce passage est à rapprocher de celui où Gui de Mori, remanieur du *Roman de la Rose* (fin du XIII[e] siècle), parle des nonnains en amour. La nonne étant rarement seule, dit Gui de Mori, son ami est toujours obligé de donner au moins à deux, à elle et à sa compagne ; et, comme elles ont du temps de reste, elles aiment beaucoup à nourrir leurs amours par des messages. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1907, p. 269. — Voir aussi, et surtout, l'étonnante pièce de Jehan de Condé, intitulée « Li plais des chanonesses et des grises nonnains » (*Histoire littéraire*, XXXV, p. 441).

2. Ce personnage a sa notice dans l'*Histoire littéraire*, XXV, p. 380-403. Cf. C. Paulus, *Welt und Ordensklerus beim Ausgange des XIII Jahrhunderts im Kampfe um die Pfarr-Rechte* (Essen, 1900) ; A. G. Little, dans les *Miscellanea Francesco Ehrle*, t. III (Roma, 1924), p. 49 ; et aussi plus haut, p. 244, note 1.

Le traducteur s'est refusé à paraphraser ce passage pour deux raisons : d'abord, parce que les Frères sont « des hommes comme nous » ; ensuite parce que maître Jehan de Meun a déjà traité le sujet, au chapitre de « Faulx Semblant ». Surtout, peut-être, parce que la querelle dont Guillaume de Mâcon avait été le protagoniste du côté des séculiers, très enflammée à la fin du XIII[e] siècle, s'était apaisée de son temps [1].

Les vieilles sont les plus ardentes ; et, comme les vieux chevaliers pansus qui enseignent aux enfants à se servir de leurs armes, elles s'appliquent à instruire les fillettes. Histoires de l'entremetteuse qui sut persuader à Galathée que, si Dieu a créé l'homme et la femme, c'est pour l'amour :

1882 « Fille, ne soyés orgueilleuse !
Se le clergié en fait deffense
C'est mal dit. . . . .
Il n'en y a nul, tant soit sage,
Qui n'aint la coustume et l'usage
De gesir avecques mouiller *...
Leur commandement ne doit nuire :
Aux fais, non pas aux dis, pren garde...
On doit obeïr par droiture
Aux commandemens de Nature. »

Ce sont ces vieilles-là qui procurent tant de faux pas et

* femme.

1. C'est au synode national de Paris, présidé par le légat Benoit Caëtani en 1290, qu'eut lieu la passe d'armes décisive entre les partisans et les adversaires des Mendiants sur la question des confessions. Un très intéressant compte rendu contemporain de ce synode a été exhumé et publié par H. Finke, *Aus den Tagen Bonifaz VIII* (Münster i. W., 1902), p. III-VII. On y voit que le principal orateur, après l'évêque d'Amiens, fut Jacques de Boulogne, évêque de Thérouanne, le propre patron de notre Bigame (p. 242). Je pense en conséquence que les *Lamenta*, certainement écrits avant 1292, l'ont été probablement en 1290 ou très peu après, sous le coup de l'émotion produite par le synode.

d'avortements ; on devrait les brûler. Il arrive aussi qu'elles se substituent elles-mêmes aux jeunesses que le client leur demande, à la faveur de la nuit. Ovide en fit l'expérience ; Mahieu aussi, et plus d'une fois.

Les femmes sont superstitieuses ; elles ne cessent de consulter le « sort » ou « le chant des oiseaux ». Plusieurs habillent des crapauds, font des images de cire et les jettent au feu pour allumer l'amour des hommes, lient des chats et leur cautérisent les pieds au fer rouge, adorent Néron, Belgibus (Belzébuth) et Pilate, et brûlent des cornes de chèvre en l'honneur des démons, volent des cadavres dans les cimetières et des hosties à l'église, des cheveux et de la corde de pendu aux gibets... L'auteur sait à quoi s'en tenir, personnellement, là-dessus : certaine vieille lui fit prendre, jadis, des poudres et le massa, au lit, tout nu, avec des peaux de chat et de taupe... Nombreuses sont les sorcières, chevaucheuses de balais au commandement de Dame Habonde[1], qui se vantent de deviner l'avenir, de guérir les maladies, de retrouver les objets perdus, de voir des choses mystérieuses sur l'ongle ou dans les miroirs. Elles « abetisent » ainsi les gens.

1. Dans sa *Summa collectionum*, traité de casuistique, le franciscain Durand, confesseur de la femme de Philippe le Bel, condamne celles qui se vantent de chevaucher la nuit au loin, en nombreuse compagnie, avec Diane et Hérodiade, et de pouvoir changer, en mieux ou en pis, des créatures (*Histoire littéraire*, XXX, 307). Cf. *Li romans de Confession*, publié dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1899, p. 55, où cette question est recommandée à la diligence des confesseurs :

> Creis tu onques a nul fuer
> Ne souhaiz ne anvoutemanz,
> Devinailles n'enchantemanz,
> Ne luiton ne la masnée
> Herllequin ?* . . . .

Et le *Roman de la Rose* (éd. E. Langlois, IV, 314).

* Ni démon (*luiton*, *neton* = *Neptunus*) ni la famille Arlequin.



L'auteur s'arrête un instant pour récapituler ce qu'il a écrit jusqu'alors ; puis il repart de plus belle, pour placer des développements qu'il a précédemment omis.

Ne fais pas part de tes secrets aux femmes ; tout le monde les saurait. Le prophète Michée l'a très bien dit. Historiettes à l'appui : Samson et Dalila la blonde ; l'homme qui confie à sa femme qu'il a pondu un œuf, celui qui confie à la sienne qu'il a coupé un homme en morceaux, en leur recommandant le secret, sûrs que tout le pays ne parlerait bientôt d'autre chose ; ce qui ne manqua pas d'arriver. On se demande parfois pourquoi le Christ, après sa résurrection, se montra d'abord à des femmes : c'est parce qu'il voulait que la nouvelle se répandît très vite.

Satan a marié, comme on sait, ses filles[1] : Orgueil aux femmes, Simonie au clergé, Hypocrisie aux moines et aux béguines, Pillerie aux chevaliers, Fraude aux marchands, Usure aux bourgeois, Luxure à tout le monde. — Mais ne parlons que de l'Orgueil. Les artifices de toilette en sont, chez la femme, des symptômes très certains :

2489 Elle se paint et renouvelle
Pour mieulx paroir a estre belle.
En ses chambres, en pluseurs boistes,
Trouveroit on ointures moites
Et choses de pluseurs couleurs...
Et, s'elle est dame ou damoiselle,
Devers la queue semble oiselle...
Elle a en sa cheveleüre
Maint estrange cheveul enté[2]...

1. Sur le mariage des filles du Diable, voir P. Meyer, dans la *Romania*, 1900, p. 54. Cf. ci-dessus, p. 122.

2. Il y avait des marchands de perruques pour dames. D'où la grossière apostrophe des écoliers de Paris aux dames à faux cheveux, que les prédicateurs aimaient à citer : « Isabel, ceste queue n'est pas de ce veel ! » (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, IV, p. 177) ; et cette autre plaisanterie scolaire, attribuée au célèbre Primat d'Orléans, qui n'a été déchiffrée que récemment : « Istud jumentum

Elle a cornes comme une chievre.
C'est la barboire* des chetifs ;
Paour fait aus enfans petis.

La femme est cruelle : exemples tirés de l'Écriture. Elle est gloutonne : fi de celles qui s'enivrent ! L'ivresse fait trembler les mains et pourrir le foie ; et c'est effrayant ce qu'elles disent quand elles ont trop bu. — La Perrette de l'auteur n'a pas ces défauts ; si elle n'était pas si laide, si sale, si méchante (v. 4144), et ne grognait pas tant...

Il y a des fous qui se marient pour perpétuer leur nom. Gloire du nom, vaine gloire ! Et puis, on n'a pas toujours d'enfants ; on peut perdre ceux qu'on a ; on peut avoir des enfants qui vous déshonorent. Pas un instant de tranquillité pour celui qui a de la progéniture, à cause des accidents possibles. Tous les fils souhaitent, du reste, la mort de leurs parents : s'ils sont riches, pour en hériter ; s'ils sont pauvres, pour en être débarrassés.

D'autres pensent qu'il est bon de se marier pour avoir une servante à la maison. Mais mieux vaut un domestique, qu'il est facile de renvoyer du jour au lendemain.

Se marier par amour ? Folie. L'auteur en a fait l'épreuve. « Beauté de femme passe tost » :

2964 Les oingnemens et les couleurs
Rident leurs frons et leurs visages.

Aussi bien, on est souvent séduit avant la noce par des atours qui font illusion :

3013 Et de vair et de gris pelices,
Bien pourfilées de letices**,

* le masque. — ** fourrures blanches.

cauda caret. Orlalientun ». Lisez : « Or la li ent'un* » (*Romania*, 1910, p. 118, et 1913, p. 137).

* Cet animal n'a pas de queue. *Alors on la lui ente.*

Cornes et fronteau bien poli...
Leurs sollers portent decollés,
Agus devant a la poulaine,
Affaitiés de bourre et de laine[1]...

Les atours tombés, il faut souvent déchanter[2]. De plus, le goût de la toilette, chez la femme, est la ruine du mari et l'indice de son cocuage probable :

3031 Si veult chascune derechief
Avoir un nouveau couvrechief,
Ceintures d'argent entaillées,
Bien dorées ou esmaillées,
A Noël ou a Pentecouste.
Ceste folie souvent couste
Plus que le mari ne gaaingne.
La femme ses joyaulx apporte
Pour soy monstrer devant sa porte...
Les joyaulx sont occasion
De faire fornicacion...

C'est l'habitude de roussir le poil des chats afin que les

1. Les « souliers à la poulaine » sont du traducteur ; c'est une mode du XIVe siècle. L'original parle simplement de souliers *laqueatos et decollatos*. — Par contre, le texte du XIIIe siècle mentionne l'usage où étaient les femmes de se botter comme les hommes (*more virorum — Extensas caligas fert, quod non credo decorum*) ; il s'ensuivait entre les sexes une confusion que Mahieu estime fâcheuse. Le traducteur a laissé de côté ce passage, qui ne correspondait plus aux usages de son temps.

2. C'est ce que les dames elles-mêmes, selon l'auteur de *Flamenca* (v. 563 et s.), ont l'habitude de dire en parlant de leurs amies et connaissances : « Mais qui la ve quan si despueilla, — Quan si colca o quan si leva... ». Les servantes, ajoutent-elles, sont mieux renseignées à ce sujet que les messieurs. — Et c'est ce qui arrivera au Jour du Jugement, comme Renaut d'Andon, en son *Contenz dou Monde* (str. LXIII), le prévoit avec une satisfaction non dissimulée :

Ne seront pas si cointes ne si ensafrenées...
Il semble, qui les voit, que ce soient poupées...

Mais, au Jour du Jugement :

L'en porra tout veoir et devant et darrieres.
Les dames seront nues comme les chamberieres.
Tex tiennent ci por beles qui nel seront la guieres...

voleurs de chats ne s'en emparent pas pour leur peau. Il faudrait brûler de même « peliçons, queue, dras et cornes » des femmes ; les hommes n'en voudraient pas tant. — Dans un passage que Jehan Le Fèvre n'a pas traduit, Mahieu déclare qu'il a lui-même été pris très souvent aux agréments de cette espèce.

1957 *Sepe fefellerunt me parisiensia colla,*
Angelici vultus, capitis radiosa corolla
Aurea, fallaces crines, alemannica vela,
Vestis respondens capiti, dulcisque loquela,
Pes brevis et simplex oculus ; deceptus in istis,
*Quamplures tetigi ; sceleris memor ureo tristis**.

Il conclut grossièrement, mais traditionnellement :

3095 Femme de vestement paréе,
A un fumier est comparée,
Qui de noif fait sa couverture :
Au descouvrir appert l'ordure [1].

Épouser une femme « pour ses deniers » ? Écoutez ce qu'elle dira :

3130 « D'avoir un duc en mariage
Estoie digne et assés riche.
Or ay je joué a la briche
Quant a un chetif suy couplée.
J'ay quis mon dommage et ma perte :
On me doit bien appeler Berte. »

Épouser une fille pauvre, si vous êtes riche ? C'est encore pis. Elle dira :

* Je me suis souvent laissé tromper par les cols de Paris, les visages d'ange, les auréoles de cheveux dorés, les faux cheveux, les voiles d'Allemagne, les toilettes appropriées, les douces paroles, de petits pieds et des yeux candides. Trompé par tout cela, j'ai marché, et maintenant je me consume au souvenir de mes fautes.

1. Cette grossièreté était, depuis longtemps, un lieu commun (n°s 142, 277 de *Li Proverbe au vilain*) ; et cf. plus haut, p. 20, note 1.

3150 ..... « Mauvais ! par ton usure
Cuides tu avoir segnourie ?...
Fi ! j'aim mieulx vivre et vestement
Querir pour moy honnestement
Et gangner ma vie a filer
Que tes richesces empiler
Et servir comme chameriere.
Fi ! fi ! chetif, va t'en arriere !...
Nos biens deüssent communs estre
Et tu en veulx faire le maistre
Et mettre tout a ton usage.
Quant je te pris en mariage,
Se j'avoye peu de finance,
Toutes voies ma personne franche
Valoit trop plus que ta richesce ;
Et, ainçois que je vous preïsse,
J'eüsse eü, se je voulsisse,
Autre, qui plus riches estoit,
Et qui d'amour m'admonnestoit... »

N'épouse pas une jeune femme, ni une vieille (elle serait jalouse et probablement pas sans raison), ni une laide (crainte des enfants qu'elle aurait). La jeune t'épuisera, si tu es d'âge mûr ; elle te donnera des suppléants :

3313 Car aus festes vouldra aler
Pour veoir dancer et baler
Ou son cousin, ou sa cousine ;
Ou sa commere en sa gesine*
Faindra malade et languereuse...
Les ribauts jeunes et testus
Sont souvent nourris et vestus
Aux cousts et despens du bonhomme[1]...

* en couches.

1. Qu'est-il licite à un amant d'accepter de celle qui l'aime sans s'exposer à une qualification malséante ? Voici l'avis de Gui de Mori, déjà nommé (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1907, p. 270) :

Coevreciés, plouroirs, chains de laine,
Ou de fil bendiaus dont on saine,
Ou un loissiel de fil prenés
D'eles ; a tant vous en tenés.

Deux jeunes époux ne tardent pas à se ruiner, et les querelles s'ensuivent. Deux vieux époux ? « De marier ne sont pas dignes » ; on leur fera charivari. — Vilain, tu prends une femme noble ?[1] Tu seras « moqué » ; il te faudra lui laver les pieds et porter la queue de son surcot. — Noble, tu te mésallies ? ta lignée en sera diffamée, et toi aussi. — Tu prends une veuve qui a des enfants. Elle

3466 Te dira : « Fi ! fi ! chetifs hom ;
Certes, je ne suy mie bonne,
Quant j'ay conjointe ma personne
Avec toy, pour moy asservir.
Tu n'es pas digne de servir
Le fils de mon premier mari ».

Tu donnes une marâtre à tes enfants : elle criera qu'ils ont volé tout ce qui se perdra chez toi. — Vous avez tous deux des enfants d'un premier lit : querelles et luttes sans fin. — Vous êtes tous deux sans enfants et stériles : les collatéraux de ta femme vont s'abattre sur ta maison.

Tu es malade et ta femme se porte bien ? Elle te dira en « huant » :

3580 « Cest her contrefait le truant ;
S'il vouloit, bien se leveroit...
Il n'est pas de gesir saison *.
Que feront nos enfans petis [2] ? »

* temps de rester couché.

1. Cela n'était pas très rare. Une des « .XXIII. manières de vilains », dans la pièce précitée (p. 130, note 3) que les érudits modernes désignent ainsi, est le vilain qui « prant gentil fame tout ausic com l'an ante un perier de Saint Riule * en .I. chol ** ou .I. perier salvage ». — Sur les cas de cette espèce, celui de Perrin Dandin, voir *la Chastelaine de Saint Gilles* (*La Vie en France au moyen âge d'après des romans*, p. XXIV, note 3).
2. Cf. Gautier de Coinci, *Miracles*, p. 185 : « A grant plenté en est

* poirier de Saint Riule (*Regulus*). — ** chou. La mise en jeauge du greffon de poirier sur racine de chou est encore pratiquée.

Tu te portes bien, ta femme est malade ? Assieds-toi à son chevet pour éviter, si c'est possible, qu'elle maudisse ton mauvais cœur. Quand sa Perrette est malade, l'auteur, pour avoir la paix, lui fait dire oraisons et chanter messes, récite pour elle la patenôtre et les sept psaumes, et la « soutient en son giron ». Et pourtant, au fond du cœur, il voudrait bien qu'elle fût morte.

Tu dors ; ta femme te réveille. Ta femme dort ! tu n'oses bouger, crainte de la réveiller. — Tu te tais, elle parlera

3671 Et dira : « En nom du deable,
Je doy avoir mal agreable
Quant cil vassaulx * parler ne daigne ;
Male goute en ses dens le preigne.
Dire ne veult chose que j'oye.
Il n'a en lui solas ne joye.
Je voy bien que tant ne me prise
Qu'il doint response ne reprise.
Certes, si scet il assez guile **
Et comme un jay parle en la vile. »

Tu parles ; elle te coupera la parole, plus haut que la Babelée, la poissarde de Paris [1]. — Tu es gai ; elle y trouve à dire :

3700 « Ce seroit chose plus honneste
De nos besongnes procurer,
Qu'il laisse tout par moy curer,
Que de jangler *** ne de chanter ! »

Tu es triste ; elle ira conter que tu es né « de male heure » :

3719 « Hé, Dieux ! que je vous doy haïr !
Je ne vous doy pas beneïr

* cet individu. — ** ruse. — *** bavarder.

de teles, — Ne prisent mie deus viez peles — Leur barons puis qu'il sont malade. »

1. La mention de la Babelée est une addition du traducteur. La Babelée est citée aussi dans *le Songe du Vergier* et par Eustache Deschamps.

Qui tel mari m'avés donné.
De foudre soit il estonné !...
Trop suis avecques luy honnie
E trop m'en puis desconforter.
Deables l'en puissent porter...

Tu ne peux plus faire l'amour : Perrette est femme à t'arracher les cheveux. Tu veux le faire ; elle s'excuse :

3748 « J'aim mieulx dormir, je suy lassée... »

Ou encore :

3762 « Se Dieux establi ne l'eüst,
Bien deüst tel chose desplaire !
Mais il convient ses commans faire ;
Pour ce estuet que je l'endure.
Autrement n'en eüsse cure [1] † ».

Bref, femme n'est jamais satisfaite, et point de femme sans bataille [2].

1. Ce passage n'est que dans la traduction ; mais il est à croire qu'ici, comme ailleurs, Jehan Le Fèvre avait sous les yeux un texte latin plus complet que celui du ms. d'Utrecht.

2. De ces conversations, si vivantes, rapprocher un petit poème en quatrains d'alexandrins monorimes que J. J. Salverda de Grave a trouvé récemment dans un ms. de Fleury-sur-Loire, conservé à Amsterdam (*Romania*, 1915-1917, p. 575). Il s'agit d'une femme qui paraît craindre l'abandon de son ami (mari, ou plutôt amant), à qui, dit-elle, elle a fidèlement, par amour, sacrifié sa jeunesse, et qui l'a insultée sans motif. Cette pièce anonyme est d'un art sincère et charmant, avec, çà et là, des accents à la Marceline Desbordes : la vie même. Mahieu aurait souri sans doute en la lisant, bien qu'elle soit pathétique, car elle amène de l'eau à son moulin :

Vous me rendés or bien les grès et les merites,
Qui tantes * vilonies et hontes m'avés dites...

Tout jors me sui a vous molt leaument tenue,
Sans mesprenre vers vous. Si m'en est avenue
Telle honeur que j'en sui povre, chetive et nue.

J'estoie moult souvent et priée et requise,
Mès vostre amor m'avoit si lassiée et seurprise
Que por riens nulle el monde ne poi ** estre conquise...

* tant de. — ** pus. — † je ne m'en soucierais pas.

Conclusion : n'aïe pas une femme, mais cent ; tel est le conseil des sages (Salomon, c'est-à-dire l'Ecclésiaste, les

---

Quant je vous acointai, g'iere[a] molt honorée
Et amée de gent, par la crois aourée.
Or me monstrent au doi ..

De coi sui empiriée, par l'ame vostre pere ?
Ou est l'empirement qui sus mon corps apere ?
N'ai ge biau corps et gent, face vermeille et clere ?
Onques en mellieur point ne fui mès.....

Je sui, la merci Dieu, de corps hetiée et sainne,
Mès le cuer de mon ventre de doleur pleure et sainne *,
Car je vousisse mius ** estre noiée en Sainne
C'onques de vous amer eüsse esté en painne.

Voirs est que j'ai servi longement de musaige,
Quant j'ai si ma jouvente *** usée en vostre usaige ;
Ne sui pas si brisiée de corps ni de couraige
Qu'encor ne truisse ami, vaillant et preu et saige.

Je l'avrai, se je voelg, et plus saige et plus preu,
Et plus bel que vous n'estes et plus près de mon lieu ;
Vous m'avés ramponée et joué de tel jeu,
Se je puis et je vis, jel vous metrai en lieu ****.

Vous m'alés comme foux mes oubliées criant †,
Mès cil vous prise poi qui molt me va priant.
J'ai gent corps et biau vis, et oilg vert et riant.
S'avrai, quant je voudrai, ami bel et friant.

Onc ne me vint de vous largesse ne bontés,
Qu'estes de moi medire près et entalentés ;
Vous dites qu'autre gent si font leur volentés
De moi quand il leur plet, mès certes vous mentés.

Se dis ribaus de four m'eüssent porjeüe ††,
Et vous le seüssiez de voir com de veüe,
Ne deüssiés vers moi tel chose avoir meüe,
Tant ai por vous de painne et sofferte et eüe.

Molt ai eü por vous painne, honte et poverte,
C'onques par moi ne fu dite ne descouverte,
Et vous por moi medire avés la bouche ouverte...

Mais de vostre mefet, biau sire, a moi que monte ††† ?

a. j'étais. — * saigne. — ** voudrais mieux. — *** jeunesse. — **** insultée, et joué de tel jeu que, si je puis et je vis, je m'en vengerai de vous. — † L'éditeur traduit : « Vous médisez de moi » et renvoie à *Romania*, VII, 98. Le sens est : « Vous poussez, comme un fou, les hauts cris à mon endroit ». — †† Si dix ouvriers fourniers avaient abusé de moi. — ††† qu'importe ?



saints pères, c'est-à-dire les patriarches, qui étaient polygames ; Ovide) et la voix même de la Nature :

S'omme a seule femme s'alie
De mille chayennes[*] se lie.
Qui des femmes a .i. millier,
Lors ne le puet on essillier[**]...
Nature ne te crea mie
Pour faire seule compagnie
A une femme seulement...
Toutes pour tous, et tous pour toutes...
N'ESPOUSE PAS, AYES AMIES[1].

Arrêtons-nous un peu ici, pour souffler. La femme est un monstre. S'il en est de bonnes, c'est « d'especial grace », et, pour ainsi dire, « contre droit ». Nouvelles plaintes au sujet du caractère de Perrette, que les gens nomment, en français, Perrenelle, mais qui mérite très bien son nom latin de *Petra* (pierre), car elle est dure comme un caillou, et, d'ailleurs, « elle m'en jette » (v. 3793).

*
* *

Un jour que Mahieu reposait sur son lit, un homme d'âge mûr lui est apparu, tout resplendissant de beauté, qui

* chaines. — ** endommager.

1. La même profession de foi est mise, *mutatis mutandis*, dans la bouche d'une femme par l'auteur anonyme de *Gilote et Johane* (au t. II, p. 28 et suiv., du *Nouveau Recueil de contes, dits, fabliaux*, p. p. A. Jubinal). Cette pièce est en anglo-normand très incorrect, et c'est dommage, car, sans cela, elle serait agréable, malgré ce qu'elle a de grossier.

Être battue, avoir des enfants ! Gilote n'a jamais connu de femme qui ne se soit repentie de s'être mariée :

A noun Dieu, Johane, ne est pas issi
Entre moi meismes e mon amy.
Je pus quaunt je vueil partyr de ly
Sauntz congié de prestre ou de autruy,
Et choysir un autre tauntost après,
E vivre en joye. . . . .

lui dit : *Pax huic domui* ; je te montrerai la voie du salut. — Qui donc es-tu, demanda Mahieu — « Je suy ton Dieu », répondit l'apparition.

Or Mahieu avait justement des représentations à faire à Dieu. Il les lui adressa donc en ces termes.

Toi qui sais tout, pourquoi as-tu créé la femme ? La femme, c'est-à-dire la Mort. C'est là une conduite qu'il paraît difficile de justifier. Comment as-tu osé décréter que l'homme devait abandonner, pour sa femme, son père et sa mère ; et que l'homme ne doit jamais quitter sa femme, sous aucun prétexte ? Ce sont là, permets-moi de te le dire, des préceptes de célibataire :

185 Certes, se mariés feüsses,
Tel chose establie n'eüsses [1].

Et il n'est pas juste d'imposer ainsi aux autres ce dont on n'a pas voulu pour soi-même. Ta fille Ève t'a trompé ; juge de ce qu'aurait fait ta femme, si tu en avais eu une. Mais tu le savais sans doute, et c'est pourquoi tu t'es abstenu. Eh bien !

247 Ce n'est pas euvre de droiture.
Pourquoy establis tu les choses
Que tu meïsmes faire n'oses ?

Unde locus, qui achète un cheval a le droit de l'examiner avant, et, s'il se repent du marché, de le revendre après. Une femme, c'est chose plus importante qu'un cheval, n'est-ce pas ? Et, en ce qui la concerne, on n'a pas les mêmes droits. Si on l'avait, c'est-à-dire si les gens mariés avaient

1. G. B. Shaw, dans la Préface de son *Androcles and the Lion* (1916), a un paragraphe intitulé « Why Jesus did not marry » (p. LXXVII). Le grand *jester* a cru sans doute secouer violemment par cette rubrique les instincts révérencieux de ses compatriotes (ce qu'il adore). Qu'il apprenne ici qu'au siècle de saint Louis, en France — ni en Angleterre non plus, d'ailleurs — il n'aurait estomaqué personne.

licence de se vendre l'un l'autre au marché quand ils en auraient assez, qui trouverait preneur le plus aisément, les femmes ou les maris ? A Paris, c'est clair comme le jour : les maris certainement. Les dames riches s'en paieraient à leur plaisir.

281 Las ! pluseurs en sont deceüs
Qui, s'il eüssent bien veüs,
Jusques ou fons, les saintuaires,
Il ne les aourassent* guaires.

L'état de mariage est plus dur que la profession religieuse. Cependant, ceux qui entrent en religion ont un an avant de se décider définitivement ; rien de pareil pour les conjoints. Injustifiable, n'est-ce pas ?

Qui achète une vache malsaine a six mois pour la rendre au vendeur ; pourquoi pas, s'il s'agit d'une femme ?

Tu répondras sans doute que, marié, j'ai le droit de renvoyer ma femme pour adultère. Mauvaise réponse : l'adultère est un grand crime, et qui les résume tous ; mais il y a peut-être plus d'amertume encore, pour l'homme, dans la femme désagréable et méchante que dans celle qui fornique. — « Si l'homme est propriété de la femme, la femme l'est de l'homme qui peut la tromper aussi ; donc, la convention matrimoniale ne saurait être comparée aux contrats de vente, d'emprunt ou de louage, sujets à rescision. Elle est mieux chevillée ! » Mais tous les contrats sont bilatéraux ! En vérité, le silence vaudrait mieux que de si pitoyables défaites :

497 Tu ne m'y scés dire response.
Or t'en va donc et si t'esconce !

Les épouses spirituelles, prébendes, cures et églises, on les peut résigner, délaisser, changer : il suffit de s'adresser, pour cela, aux prélats. Lorsqu'il s'agit d'épouses charnelles,

* jusqu'au fond les reliques, ils ne les adorassent.

c'est défendu. Et pourtant, quel est le plus fort, du lien spirituel ou du charnel? — Deux poids et deux mesures, c'est clair.

Il est fait vraiment trop d'avantages à la « secte » cléricale :

535 Las ! un clerc qui rien ne sçavra,
Cinq prouvendes* ou sis aura
Ou ja ne fera residence ;
Dont li vient ceste providence ?
Les bourdeaulx suit et ens se boute,
Et mettra sa pensée toute
En desduit de chiens et d'oiseaux ;
Ressembler veult aux damoiseaux.
Ainsi est l'Eglise servie ;
Car par tout le cours de sa vie
Ne chantera pour toy deux notes.
Je ne sçay pourquoy tu ne notes
Qu'aux autres fais extorsion ?
Car d'une seule porcion
Que tu donnes a un tel maistre
Pourroit on nourrir et repaistre
Cent povres...

L'auteur se laisse entraîner à faire ici, entre parenthèses, une très virulente critique du clergé, dont la « joie » contraste avec la « douleur » du peuple des « mariés » :

603 Il mainent vie deshonneste.
Le pié nous tiennent sur la teste.
Par eulx nous laisses lapider
Et estrangler et embrider...

Le clergé « boit la sueur du peuple ». Les vers mangent la charogne ; lui, il nous dévore tout vifs. Que ferait-il, cependant, si nous cessions de travailler?

651 Le peuple tout fait et tout livre ;
Et si ne puet durer ne vivre
Qu'il ne soit tousjours tempestés
Et par le clergié molestés.

* prébendes.



On prétend que le clergé méprisait autrefois les richesses et les jouissances mondaines, pour acquérir la vraie science. Alors, les temps sont bien changés. La seule science estimée est maintenant celle de philopécune*. — Tous les ordres de la société sont confondus, car les clercs s'atournent en guise de chevaliers, mais « se deportent de tout travail » ; ils achètent et vendent comme les laïcs. — Quant aux prélats, si le peuple se gouvernait à leur exemple... Ils gâtent et détruisent tout ; les plus mitrés sont les pires. — Et voilà ceux que Dieu s'obstine à combler de ses dons, au détriment des misérables ! L'auteur ne parle, bien entendu, que des mauvais ; nul ne doit médire des bons.

D'après l'Écriture, la femme a été faite pour le service de l'homme ; en souvenir du péché d'Ève, elle devrait d'ailleurs avoir honte et servir l'homme respectueusement ; or elle le domine et prétend qu'on la serve. Dieu a dit ailleurs que nul ne peut être de ses disciples s'il n'abandonne sa femme et ses biens pour le suivre ; et d'un autre côté c'est lui qui a institué le mariage ! Contradictions de toutes parts.

967 Dont je me complainz a toy, Dieux :
Ou tu dors, ou tu es trop vieulx.

De par les décrets de Dieu, il y a trois bonnes choses dans le mariage : *fides*, la fidélité ; *genitura*, les enfants ; *sacramentum*, le sacrement. — Mais où est la fidélité ? Il n'en est plus, surtout de la part des femmes. A preuve, ces deux mégères que Mahieu a vu brûler de ses propres yeux : l'une avait coupé la gorge de son mari, un jour qu'elle lui lavait la tête ; l'autre, qui était de Dampierre[1], avait fait assassiner le sien, la nuit. — Les enfants. Mais, sans mariage il

*aime l'argent.

1. Lire probablement « Dompierre » ; il n'y a pas de « Dampierre » dans la région de Mahieu.

en naîtrait tout autant, et plus. Les animaux et les plantes se multiplient très bien sans cette formalité. Au reste, Dieu aurait pu créer chaque nouvel être sans accouplement, par un acte de sa volonté ; pourquoi ne l'a-t-il pas voulu ? L'institution du mariage va contre la nature et le droit. Contre la nature :

1081 [Car] ne m'a pas creé Nature
Pour une seule creature.
Nennil. Elle est a tous commune ;
Elle fait chascun pour chascune.

Contre le droit, le droit des pères, à cause des fils ingrats, qui disent : « Ne mourra il mie ? C'est grant honte quant il vit tant. » Le père qui amasse pour ses hoirs les rend paresseux ; on ferait mieux d'agir comme Aimeri de Narbonne, qui ne voulut pas laisser son patrimoine à ses enfants, pour les obliger à se faire une place dans le monde. Et pourquoi Dieu permet-il, soit dit en passant, que l' « usage », invention du peuple ignorant, l'emporte sur le droit écrit ? Par exemple, en matière de succession, le prétendu droit d' « aînesse », établi par la coutume, est un injustifiable abus[1]. Mais, quoi qu'il en soit, il est certain que l'espérance de la progéniture n'est pas la justification du mariage : quand saint Joseph épousa la Vierge, il n'en attendait pas d'enfants. — Quant au sacrement, l'auteur n'en veut pas médire. Mais, comment se fait-il que, d'après un passage des Évangiles[2], il soit un obstacle au salut ? Tout cela est stupéfiant.

Et, en somme, quand on y pense, il y a bien d'autres choses stupéfiantes dans l'œuvre divine. Mahieu profite de l'occasion pour s'en « desgorgier » à son aise. Les pécheurs sont frappés de châtiments éternels pour des fautes d'un

1. D'après la coutume du Boulonnais, le droit d'aînesse s'appliquait, non seulement en ligne directe, mais dans les successions collatérales.
2. Allusion à Luc, XIV, 20.

moment ; ce n'est pas juste : « la punicion excede ». La rédemption du Christ ne nous a pas suffisamment rachetés si nous sommes encore exposés à de si mortels périls. Mais nous devons croire qu'elle nous a suffisamment rachetés ; nous sommes donc tous sauvés. Dieu est le bon pasteur : il ne peut pas ne pas désirer le salut de ses brebis. — Cette digression théologique finit par une pirouette. Sauver tous les hommes, très bien ; mais les femmes, impossible :

Mais quoy qu'on die de nous, hommes,
Je ne cuide pas que de femme
Puisses avoir ne sauver l'ame.
Car tu scés par raison aperte
Qu'elle est cause de nostre perte
Et de ta mort occasion.
Doncques a sa salvacion
Ne dois encliner nullement...

Au jour du Jugement, Adam ressuscitera tout entier, avec toutes ses côtes ; il ne lui en manquera aucune ; et c'en sera fait des femmes.

L'extraordinaire discours de Mahieu à Dieu[1] prend fin sur des protestations d'humilité. Peut-être s'est-il trompé ; que l'excès de sa douleur soit son excuse.

Dieu réplique. Il répond en exposant fort au long le mystère de la Rédemption. Il déclare ensuite que, pour éprouver la patience des pécheurs, il a institué plusieurs purgatoires : le plus pénible est le mariage ; quand on a passé par celui-là, on est dispensé des autres ; le mariage, qui est un martyre, est, par lui-même, le plus sûr moyen d'obtenir la couronne céleste. Il va, d'ailleurs, reprendre les arguments

1. Même familiarité dans la pièce n° 1 du recueil des *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, publiés par A. Jeanroy et H. Guy (Bordeaux, 1898) ; on y voit Dieu, malade et ennuyé, descendre pour sa santé à l'hôtel du « prince » des bons compagnons d'Arras, chanteurs de motets qui l'amusent. Voir aussi Gautier Le Leu, à l'Appendice (p. 375).

de son critique un à un, simplement, « com l'en seult* faire entre amis »...

Ce n'est pas la peine, dit Mahieu ; car mes raisons sont « trop mal armées contre vous ». Une petite explication seulement, s'il vous plaît : quelle est l'épreuve la plus méritoire, du cloître ou du mariage ? — Il n'y a pas de doute, mon fils. Les « mariés » auront dans le ciel des sièges plus « precieux » que les moines, parce qu'ils auront plus souffert :

2123 Plus est crueuse** leur bataille
Que de moynes ne de prestraille.

D'ailleurs le mariage est l'état le plus ancien et le plus saint, car je l'ai institué moi-même à l'origine des choses, et j'ai permis à ma mère de se marier,

2140 Mais les moynes n'ay pas tondus
Ne religion*** ne fis oncques[1].

Après cela, Dieu reprend le cours de son argumentation. Il ne faut pas dire tant de mal des prélats, en bloc, car il y en a de bons, et les mauvais, pour leurs démérites, seront châtiés plus sévèrement qu' « un bas homme du peuple uni ». — Dissertation sur l'amour divin, lequel dépasse toute mesure. Il convient cependant que le juste soit plus aimé que le méchant. Et c'est une erreur de croire, par conséquent, que le sacrifice de la rédemption a sauvé, d'avance, tout le monde. Il y a le libre arbitre ; nul ne sera sauvé sans avoir voulu l'être.

Mais il reste, observe Mahieu, que toute la descendance d'Adam est punie pour le péché de son ancêtre ; or, « chascun doit soutenir sa charge » ; le contraire n'est pas juste.

* a l'habitude de — ** cruelle. — *** Ordre religieux.

1. Cf. v. 2822 et suiv.



— Crime de lèse majesté ; toute la famille doit payer. Toutefois les fils d'Ève ont le choix libre entre le salut et l'enfer.

Mais pourquoi des peines éternelles en punition de fautes d'un moment ? — Ceux-là seuls subissent ces peines qui ne se sont pas repentis, et dont, par conséquent, la volonté de pécher dure toujours.

Là-dessus, Mahieu est convaincu : « Je me ren, pere pardurable ! ». Mais il n'a pas achevé sa syndérèse que le Seigneur l'a transporté dans le paradis pour lui faire voir les sièges réservés aux martyrs du mariage. Dénombrement de la hiérarchie céleste : après la Vierge et les anges, les patriarches et les prophètes, les apôtres, les martyrs, les « mariés », les confesseurs (moines et prêtres). Et quoi de mieux ? — Une légion de mariés et de bigames se lèvent, saluent Mahieu, lui souhaitant la bienvenue : « Vecy, vecy le vray martir ; venés ça a nostre carole ». Des danses commencent aussitôt, qui dans le texte latin, sont décrites avec une précision singulière (le traducteur abrège et banalise) :

3561 *Quidam cum lepido citharam pede concomitante*
Vadunt et redeunt, surgunt residentque plicante
In talos cervice sua. Nimis ingeniose
Ducunt se simulantque minas pugneque jocose
Instar habent, sese fugiunt seseque secuntur,
Et verbis, plausu, digitis signisque locuntur.
Aptant se ludo digiti modicumque quiescit
Infurcata manus lateri que sistere nescit,
Dum jubet ipsa lira ; subtiles et quasi fixos
Furantur motus humeri cernentibus ipsos.

D'autre part, d'autres danseurs esquissent d'autres figures (*tresche* ou farandole) :

3571 *Ex alia parte*[1] *quidam triscam laqueatam*
Ducunt cum citharis subtiliter ingeminatam.
Mox ibi sunt primi postremi, posteriores
Primi, sub supra, prout exigit apta loco res[2].

1. Vers faux.
2. Cette description de danses du XIIIe siècle est une des plus circons-

Un merveilleux concert d'instruments se fait entendre en même temps :

Après les instrumens sonnoient
Pour resjouir les compaignies :
Psalterions et chiphonies,
Trompes, tympans, freteaus, estives,
Viëles, orgues portatives,
Harpes, musettes d'Alemaingne,
Leüths, fleütes de Behaingne *,
Guiternes, rebebes et rotes [1]...

Mahieu reçoit un vêtement blanc, une couronne, un trône et s'asseoit triomphalement parmi les élus. — Puis la vision s'évanouit. L'auteur reprend conscience dans son lit, près de sa femme, qui le blâme d'avoir tant dormi. Espérons, quoi qu'en dise Caton (l'auteur des *Distiques*), que les songes ne trompent pas !

*
* *

L'auteur redoute que sa femme ait connaissance de ce qu'il vient d'écrire ; il ne le publiera donc point. Du reste, il est temps d'en finir, *cum sit scriptura brevis optima*. Avant de jeter l'ancre, il adressera simplement son poème à ses « seigneurs », en leur décrivant, à chacun, une fois de plus, son naufrage.

Premier envoi à Jacques de Boulogne, évêque de Thérouanne, conseiller du roi (*consul regis*). Éloge de ce prélat

* Bohème.

tanciées que l'on connaisse. Il y a des références à d'autres textes dans les « Notes » de Van Hamel, p. 212. Voir aussi, dans *Renard le Contrefait*, les v. 39309 et s., qui sont précis et charmants.

1. Cette énumération du traducteur diffère de celle de l'original (*Tibia, psalterium, symphonia somnifereque — Cum citharis vidule, tuba, fistula, timpana...*). Cf. les textes cités par Fr. Novati dans les *Studi medievali*, 1907, p. 309.

et de sa famille, que Mahieu connaissait fort bien. Juriste renommé à Orléans, Jacques avait enseigné à Mahieu ce que celui-ci, sa « créature », savait en logique et en droit. Mahieu, plongé par sa bigamie dans un abîme de maux, n'en est pas moins enchanté des prospérités de son maître. Il est bien triste, pourtant : confession de sa faute ; réflexions d'une grande banalité sur la vanité des choses du monde, les dangers de la richesse, la fatalité de la mort.

Épître à Jehan [de Vassogne], archidiacre de Flandre. Ce personnage est jeune, très versé dans la connaissance des lois civiles et canoniques et des coutumes, et conseiller du roi. L'auteur n'a pas à lui raconter son cas en détail, à lui qui ne sait même pas, peut-être, que le nommé Mahieu existe. Mais il réclame ses prières.

Éloge de l'archidiacre de Thérouanne, Jacques, un vieil ami, que Mahieu appelait jadis Jaket. Les honneurs ne l'ont pas gâté. Il ne tourne pas le dos, comme tant d'autres, à l'infortuné bigame, dont le sort pitoyable est ici décrit derechef.

[Eustache d'Aix], écolâtre de l'église de Thérouanne, ancien official, savant juriste, savant canoniste, juge sans reproche. Son mérite personnel (*ore minor sed mente profundus*) a fait oublier l'extrême simplicité de son origine. Réflexions sur ce lieu commun : *Est vas merdosum rex sicut inops*[1]. L'écolâtre est généreux, mais à bon escient ; il n'est pas de ceux qui jettent leur lard aux chiens. Mahieu n'a pas, hélas, de part aux libéralités de ce compatriote ; mais c'est par sa propre faute.

[Jehan de Corbie], doyen de l'église de Thérouanne, a été

1. L'auteur insiste d'une manière désobligeante sur l'humilité des origines d'Eustache, et toute la tirade à l'adresse de ce personnage paraît (comme celle à l'adresse du suivant), ironique. Eustache d'Aix avait-il été mêlé, en sa qualité d'official, à la dégradation de Mahieu ?

pauvre ; maintenant il est riche, Dieu aidant ; mais il est le maître, non l'esclave de ses richesses. Il est très économe, pourtant ; et chaste, depuis qu'il est vieux. — Hélas, cher doyen, la vie de Mahieu, telle qu'elle est maintenant, en est-elle une ? Toute la subtilité des « artiens » (étudians ès arts) ne résoudrait pas ce problème. Priez pour lui, à cause de sa misère. Dieu n'a pas eu pitié de l'auteur, comme de ce Mahieu de Beaurémi, son confrère et votre familier, qui put se tirer d'affaire à temps en abandonnant son amie.

G[autier de Renenghe], archidiacre de Brabant dans l'église de Thérouanne, et son frère B[audouin], chanoine dans ladite église, nobles de race et de mœurs, généreux, les plus habiles gens du pays. Gautier sait tout : trivium, quadrivium, mécanique, logique, grammaire, rhétorique, musique, astronomie, architecture, etc. ; le tout, plus encore par nature que par étude. Il est éloquent. Il sait toutes les langues. Il sait se taire au besoin... Il est connu à Cambrai, à Paris, il est conseiller du roi ; néanmoins, il n'est pas fier. — Ah ! il compatirait aux malheurs de Mahieu, s'il en était informé ! Exposé de ces malheurs, d'autant plus mérités que l'infortuné bigame assistait de sa personne au Concile de Lyon où fut rendu le décret sur la bigamie.

Le prévôt d'Aire, [Guillaume de Licques], m'a connu jeune ; il l'a oublié ; comment espérer qu'il m'aide, maintenant que je suis cloué sur la croix du mariage ?

[Ici s'intercale, assez singulièrement, un long morceau, plaqué, qui fait hors d'œuvre (v. 4447-4700), en forme de diatribe sur les divers « États du monde »[1].

1. Le traducteur, qui s'est contenté de résumer très brièvement les envois qui précèdent, a traduit cette diatribe.

Ce hors-d'œuvre, si bizarrement inséré en appendice à la tirade qui concerne Guillaume de Licques, n'est à coup sûr qu'une adaptation d'un des nombreux « États du monde » qui circulaient alors comme pièces

D'abord, le haut clergé. Malédictions contre les évêques repus, « aux pances pleines », qui négligent le soin de leur troupeau pour le service des rois :

307 Chascun laisse son fouc* sans garde
Et s'en vont, qui bien y regarde,
Avec les roys, pompeusement,
Pour vivre plus joyeusement.
Les besongnes royaulx procurent,
Les playes du peuple ne curent...

On aimait jadis à vivre sous la juridiction des moines : maintenant, nul ne s'en soucie, tant ils sont durs. Ils ne résident plus, d'ailleurs, dans les monastères : on les voit aux plaids, aux marchés, par les rues, à la cour du roi, à celle [archiépiscopale] de Reims, à celle de Rome. Ils intriguent là et ailleurs ; leur grand souci, c'est de trouver jour à se débarrasser de leurs abbés. Et le fait est que le plus chétif moine, dès qu'il est abbé, devient intolérable.

Rien d'intéressant dans les invectives qui suivent contre les chevaliers et les juges. — Les avocats sont comme les filles publiques : ce qu'ils louent, eux, c'est leur langue ; et, comme elles, ils s'habillent de manière à attirer les clients :

568 Bien se vestent les advocas
Et de nobles robes se parent,
Affin que plus sages apparent...
C'est pour avoir plus grant loyer...
Et, s'il n'estoyent bien vestus,
On ne leur donroit deux festus
Pour leurs loys ne pour leur langage.

Fi des docteurs en médecine ! Très différents des avocats

* troupeau.

indépendantes. Il est conforme, en ses grandes lignes, aux pièces latines du même genre qui ont été conservées à part (E. du Méril, *Poésies populaires latines du moyen âge*. Paris, 1847, p. 128, et *Poésies inédites du moyen âge*. Paris, 1854, p. 313 ; Th. Wright, *The latin poëms commonly attributed to Walter Mapes*, p. 229).

en ceci qu'ils cherchent toujours à travailler seuls, chacun pour soi, tandis que les avocats, s'ils sont retenus deux dans une cause, ne demandent qu'à y être quatre. Les avocats dépensent beaucoup et se traitent largement entre eux ; les médecins, tristes, solitaires et pensifs, « pleurent » la moindre dépense[1]. Aussi bien, comment croire à leur médecine? ils sont malades comme nous, ils ne vivent pas plus longtemps que d'autres. Leur médecine est à genoux devant les excréments et les urines, dans les latrines, pour les clystères...

Les bourgeois acquièrent cens, rentes et châteaux par usure; mais biens acquis de cette sorte ne durent point, comme on sait, jusqu'à la troisième génération. Tous, pourtant, ne fraudent pas. L'auteur connaît beaucoup de bourgeois vaillants, sages, bons et honorables, qu'il prie de bien vouloir l'excuser, s'il a été indiscret.

Les laboureurs, sympathiques parce qu'ils travaillent, payent mal leurs dîmes ; ils sont médisants et jaloux. « Las aux vilains maugracieus », qui toujours envient la vigne et le blé de leurs voisins, et qui vivent, pour la plupart, « comme bestes ».]

L'abbé du Bois (de Sainte Marie-au-Bois de Ruisseauville) est le frère de l'évêque de Thérouanne ; l'auteur l'avait vu en nourrice. Il est loué de son énergie à défendre les droits de son église contre la population belliqueuse et avide du Ternois. Deux cents vers en son honneur ou de lamentations à son adresse.

L'official de Thérouanne, Jehan de Ligni, homme jeune, sage et très sûr, noble et très savant. Mahieu célèbre sa science, qui est universelle, avant de lui faire part, comme aux autres, des suites de sa bigamie. Enfilade de lieux communs contradictoires, qui donnent au rimeur l'occasion de déployer

1. Cf. Guiot de Provins, ci-dessus, p. 84.



ses talents. Il a été chassé de l'ordre clérical : tant mieux ; à bas les clercs, qui oppriment les laïcs ! Mais que dis-je ? l'ordre des clercs est un des trois dont la sagesse divine a composé la société ; le monde périrait sans lui.

Maître Nicaise de Fauquembergue, ancien collègue de Jacques de Boulogne aux écoles d'Orléans et dont Jacques, promu à l'épiscopat, a fait son familier et un chanoine de son église ; Gilles, abbé de Mont-Saint-Jean lès Thérouanne, que Mahieu a connu dès l'enfance ; et enfin maître Jacques d'Étaples, écrivain incomparable, parent de l'auteur, critique sûr, reçoivent aussi chacun leur tirade, farcie de compliments hyperboliques ou narquois, et de jérémiades[1].

Après quoi, le Bigame « jette l'ancre », comme il s'y est engagé. Encore un conseil : ne vous mariez point. Une dernière prière : que Dieu accueille l'auteur au paradis ; et il pourra tout de même placer Perrette à ses côtés, pourvu qu'elle ait changé d'humeur.

1. Le traducteur, analysant, sans la traduire, cette partie de l'œuvre de Mahieu, atteste qu'il avait sous les yeux un ms. plus complet (en cet endroit) que celui d'Utrecht. Il y avait, dans ce ms. perdu, une tirade à l'adresse de maître Ernoul de Beaurain, doyen du chapitre de Saint-Firmin-le-Martyr de Montreuil, qui n'est pas dans le ms. d'Utrecht (entre la tirade à Jehan de Ligni et celle à Nicaise de Fauquembergue).

L'ÉPICIER DE TROYES

L'anonyme qui a écrit le *Contrefait de Renard* (ou « Renard le Contrefait ») était de Troyes en Champagne. Né vers 1280, il avait environ quarante ans quand la pensée lui vint d'écrire pour éviter l' « oiseuseté ». Il était alors laïc, après avoir été clerc. Pourquoi avait-il cessé d'être clerc ? A cause d'une femme. Pour cause de bigamie, comme le Mahieu dont le lecteur a fait plus haut la connaissance. Entre tous les malheureux il faut prier Dieu pour ceux qui sont « lyëz ès las de femme » (v. 25292). L'auteur a fait l'expérience de cette calamité, et, après bien des années, il paraît encore vraiment ému en y pensant (v. 39901).

29118 ...Je vous deffens
De vous mettre en amour de femme,..
Especialment en putage.
Ceste chose vault pis que rage,
Car c'est de tous maulx la rachine.

Hélas ! on s'excuse, et même on s'exalte, en se disant, pour se justifier : « Après tout,

[Je] ne suis [ne] bougre n'herite *,
Ne pappelart ne sodomite ;
Je fais trestout ouvertement....
Telz gens comme suis ayme Dieux ».

Et bien à tort, car l'expérience montre que :

Nul ne poeult en pis remanoir **
Qu'estre en pechié sans honte avoir...

Donc

* ni hérétique ni sodomite. — ** demeurer en état pire.

Fuyez, enffans, fuyez, fuyez[1],
Combien que le coeur vous en doeulle !...
Le clerc qui fist cestui rommant,
De Raison point ne lui souvint
Tant com en cel estat se tint
Et tant com il y sommeilla.
Mais si tost comme il s'esveilla,
Deslié se trouva et soeulx,
De son temps perdu tout honteux
Et de la male contenue
Qui si longues l'avoit tenue...
Trop envis a bonne fin viennent
Ceulx qui celle vie maintiennent ;
Il en pert honneur et chevance,
Chaté, sens, force et concience
Et toute bonne compagnie,
Et si en acourcist sa vie.

Abandonné, dégradé de la cléricature, et socialement mis à l'index, il se souvint que pendant son enfance, dans la boutique de son père, qui était épicier, ou, comme nous disons, pharmacien, il avait jadis manipulé le gingembre, les électuaires et le « diamargariton » (v. 26550). Son père était mort, sans doute ; il prit la suite de ses affaires :

36113 ...Cil qui fist ce livre
Mercheans fu et espiciers
Le temps de dix ans tous entiers...

Ensuite il se retira, vraisemblablement dès qu'il en eut les moyens[2], car le commerce ne lui plaisait pas. C'est alors qu'il prit la plume, en 1319, « par oyseuse », pour tuer le temps :

L'an mil trois cenz et dis et neuf,
Commansa cest livre tout neuf
Li clers qui oblïer ne peut
Fortune qui chiès lui esteut...

1. Réminiscence du *Roman de la Rose*, v. 16582 et suivants.

2. Sa maison d'épicerie était évidemment une maison de gros. Dans sa jeunesse, dès 1300, il avait été en relations, « amy quant a societé » (v. 30253), avec un certain « Anthoine », lombard des foires de Champagne et « changeur de grant renom ».

Les contes de Renard étaient alors populaires en Champagne, comme partout ; et un des derniers clercs qui en eût conté, plus de cent ans auparavant, était un « prestre de La Croix en Brie », auteur de la branche IX du Roman classique. L'ancien épicier s'en souvint et entreprit de « se contrefaire », c'est-à-dire de se masquer, en Renard pour découvrir, sous le nom de ce personnage traditionnel, le fond de sa pensée sur les choses de la vie.

Pour ce commença cest rommant
Pour dire par escript couvert
Ce qu'il n'osoit dire en appert
Et jeter lui convenoit foeur *
De la cheminée du coeur.

En 1328, il avait dans ce remède plus de confiance que jamais, car il entreprit alors, vers la cinquantaine, de s'en administrer une nouvelle et plus forte dose, en revisant ses premiers travaux littéraires. Il consacra au moins quinze ans à parfaire cette seconde édition, beaucoup plus ample que ce qu'il avait écrit d'abord.

Il avait donc dépassé la soixantaine lorsque, son œuvre achevée, il disparaît de notre horizon. Mais, grâce à un labeur assidu de vingt années (plus de soixante mille vers), il n'est pas mort tout entier.

On ne sait pas son nom, mais ses écrits le font très bien connaître. Cet homme de loisir, gravement éprouvé par la vie, aimait les vieux livres, qu'il préférait aux nouveaux (v. 231), et se plaisait à en rassembler pour s'en servir[1]. D'autre part, il avait son franc-parler (« J'ay aprins a dire tout — Quancques je pense tout au bout ».) Il se croyait, d'ailleurs, capable de faire, seul, de nouvelles histoires (v. 10) qui ne devraient rien qu'à son expérience personnelle :

18 Nouvel livre en voeul faire...
Sans nul conseil, sans nulle ayeue **,

* hors. — ** aide.

1\. Il disposait d'une ample bibliothèque, tant cléricale que profane, et sa mémoire était meublée des textes familiers aux clercs instruits, par exemple de la liturgie des « Nocturnes » de la semaine (v. 22875) Il va de soi qu'il était nourri du *Roman de Renard* classique. Il avait celui de *Fauvel*, Alart de Cambrai et les *Diz et proverbes des Sages*, qu'il a utilisés.



Fors que par generale veue.
J'appelle « veir generalment »
Et concepvoir soubtillement :
Aller, veoir, vivre et sentir.

Son érudition livresque ne l'empêchait pas, quoiqu'elle l'encombrât, de regarder la vie (de là, quantité de faits-divers ramassés dans la chronique locale du temps), ni de penser par lui-même (de là, tant de réflexions, parfois savoureuses, soit sur les problèmes éternels, soit sur les conditions, les manières d'être et les événements du présent).

Il était pacifique et religieux, quoique point du tout clérical, théoriquement compatissant au sort des pauvres, mais animé surtout contre l'injustice et la malhonnêteté sous toutes les formes.

Après l'avoir lu, on ne souscrit pas volontiers à ce que les historiens de la littérature disent, pour la plupart, de lui : qu'il a transformé les vieux contes de Renard « en une compilation où l'esprit alerte et savoureux de ces contes est noyé au milieu de lieux communs et de notions encyclopédiques »[1]. Son livre est aussi vivant, quoique déplorablement plus long, qu'aucun conte de Renard qui ait été composé au moyen âge. Il mérite ainsi d'être classé comme un rejeton légitime de cette excellente lignée. — J'ai moi-même écrit autrefois qu'il n'avait ni goût ni talent. Certes, son goût choque le nôtre, et les modernes ne sauraient s'accommoder de ces bavardages infinis pour ne rien dire ; de ces vers rimant ensemble dont le premier dit tout et dont le second n'est que chevilles et remplissage ; de cette méconnaissance absolue de ce que clarté, ordre, simplicité et sobriété font pour la perfection du style. Mais le talent naturel, c'est-à-dire le don d'écrire agréablement, sans efforts et sans industrie, ne lui manquait pas dans ses bons moments. Pas de talent ? Sans avoir connu les anciens épiciers ni même les pharmaciens retirés qui, au XIXe siècle, ont vécu à Troyes en Champagne, on peut douter qu'il y en ait eu beaucoup qui aient été capables d'en faire autant, pour tuer le temps, que leur confrère du XIVe[2].

1. *Romania*, 1908, p. 246.
2. Michelet, dans sa célèbre « Description de la France », parle des

La première rédaction du *Contrefait de Renard*, écrite de 1319 à 1322, n'a été conservée que par un seul manuscrit (Bibl. nat., fr. 1630). La seconde aussi, en deux tomes, dont l'un est à Vienne en Autriche (Bibl. de l'État, n° 2562) et l'autre à Paris (Bibl. nat., fr. 370); elle a été composée de 1327 à 1342.

Ces rédactions ont été comparées avec soin par G. Raynaud dans la *Romania*, dès 1908 (p. 245-283). Ce savant s'est ensuite proposé de publier *in extenso* la seconde rédaction, en l'annotant à l'aide de la première. Lorsqu'il mourut, en juillet 1911, le t. I[er] et les six premières feuilles du t. II de sa publication étaient en bonnes feuilles; H. Lemaître a terminé et fait paraître ce grand ouvrage en 1914[1]. — Une nouvelle confrontation des deux rédactions a été faite au t. XXXVI (1924) de l'*Histoire littéraire*, sous ma signature.

Il est impossible d'analyser ici l'œuvre de l'Anonyme de Troyes, qui n'a ni queue ni tête; il faut se contenter de rassembler en ordre, d'affilée, ce qu'il dit, à bâtons rompus (mais surtout à la fin de sa seconde rédaction), qui est de nature à faire connaître un bon bourgeois de ce temps-là, ses idées et son milieu.

L'ancien épicier de Troyes a beaucoup aimé à disserter sur la Nature et sur les rapports de la Nature et de la Raison[2].

Belle, noble, secourable et joyeuse Nature (v. 23980 et s.), qui donnez à l'homme l'exemple de la patience et de la mesure!

« épiciers de Troyes qui griffonnaient sur leurs comptoirs des histoires satiriques... ». Mais il ne pense qu'à notre Anonyme, et son pluriel est de majesté.

1. G. Raynaud et H. Lemaître, *Le roman de Renart le Contrefait* (Paris, 1914, 2 vol.).

2. Cependant, pas un mot de notre auteur ni de son œuvre dans la dissertation d'H. Gelzer, *Nature. Zum Einfluss der Scholastik auf dem altfranzösischen Roman* (Halle a S., 1917).

24019 ...Nature het excez
Et blasme et vilaine tous ces
Qui en eulx ont outrecuidance,
Rebellion, impascïence.
Nul oultrage n'aime ne quiert
Et cil qui la maine, elle fiert.
Car excez et choses soudaines
Sont a Nature moult grevaines.

Elle aime la vie, elle hait la mort ; elle n'y croit même pas (cf. v. 22725, 39133 et suiv.). Elle aime aussi la Raison, dont elle reconnaît l'antériorité et la nécessité. Cependant, elle se soustrait parfois à son empire, surtout dans les choses de l'amour :

24367 Mais, combien qu'elle soit ma dame
Tout son voloir ne fay, par m'ame...
Car les dames m'en blasmeroient,
Ces beaulx varlès et ces pucelles...
Qui s'entrayment et par moy oeuvrent...
Par moy sont tel mil engenré,
Et tel mil en naissent sur terre,
Se vouloient Raison enquerre,
Qui ja engenrés ne seroient
Ne ja sur terre ne naistroient...
De cent ung il ne seroit pas,
Se Raison estoit mes compas[1].

Mais qu'importe, après tout, dans l'espèce ?

24397 Ou poeut on trouver meilleur vie
Que de gesir ès bras s'amie ?
Ces belles karoles et danses
Et ces très plaisans acointances,..
Que devenroient, se n'estoie ?
Ces chevaulx et ces palefroys,
Ces paremens couvert d'aufroys[*],
Ne furent pas fais pour les ames,
Mais trestout pour l'honneur des dames
Et pour les varletz qui les ayment.

[*] orfrois.

1. « Qui se sent vil et ort — De voloir vivre a tort », observe Marcoul dans le meilleur des Dialogues qu'on a entre Salomon et lui.

Ailleurs (v. 6060 et suiv., 39185 et suiv.) l'auteur professe qu'au commencement Dieu a uni étroitement la Nature et la Raison. Le mal n'est donc pas naturel, spontané ; c'est l' « accoutumance » qui corrompt. Naturellement l'homme est bon ; c'est le milieu où il vit et les habitudes qu'il y contracte qui nuisent au développement normal de ses virtualités natives. Voyez les arbres qu'on torture pour leur donner des formes bizarres :

6327 Veez un arbre tel qu'il vous plaist.
Quant il de sa nature naist
Amont va naturelement,
Qu'il n'y a point d'empeschement ;
Mais pluiseurs, pour leur plaisir faire,
Le destournent a son contraire,
Les branches contreval lui pendent
Et en rondesse les estendent...
Pierres y mettent pour tenir ;
Les droites branches font tortir,
Ainsi propre nature tuent...
Et qui arrier les remectroit
En leur premier commencement,
Puisqu'esté y ont longuement,
Ou point ou par nature estoient,
Pour voir, les branches briseroient...

Le milieu corrupteur de l'homme, né pour le bien et pour le bonheur, c'est le monde tel qu'il est.

Le premier qui fut roi fut élu par un peuple abusé, qui ne savait pas ce qu'il faisait. « Ung grant vilain entre eulx eslirent » (v. 3401 ; cf. 36914). Ainsi prit fin l'âge d'or ;

3404 Mieux leur vaulsist estre teü.
De toutes libertés s'osterent
Et en servages se bouterent.
En pais vivoient communement
Et s'entr'amoyent loyalement,
Et s'aidoient quant estoit mestier.
Trestous estoient d'un mestier,

Et vivoient du fruit de la terre.
Ne leur challoit de riens acquerre.
Mais dès lors en dangier se mirent.

On bâtit des châteaux, et c'en fut fait de l'égalité primitive. C'est l'origine de la noblesse et de la chevalerie :

3423 Lors fu gentillesse trouvée
Qui contre Dieu s'est bien prouvée,
Et dirent que neant n'estoient
A ceulx qui loialment vivoient...
Le plus fort au faible tolly...
Qui plus tolly, plus fu greigneur,
Qui plus ot, plus fist du seigneur...

Il fut déclaré que les nobles étaient le froment et les pauvres la paille. Le peuple est foulé depuis lors (v. 39405 et s. ; cf. 609 et s.). La guerre en permanence a remplacé la paix; les nobles en sont la cause :

22719 Se gentilz homs mais n'engenroit,
Ne jamais louve ne portoit
Et grant cheval ne fust jamais,
Tout le monde vivroit en pais[1].

Depuis, les pauvres ont toujours tort :

632 Bon temps, bien ne honneur n'avront,
Fain et froit toujours sera leur
Et renommée de malheur...
Et tout adez iront chargiés,
Mal peüz et souvent tenchiés *,
Et seront les derrains ouÿs...**
Chier tamps, neisge, froit et gellée.

* mal nourris et souvent réprimandés. — ** les derniers entendus.

1. Cf. t. I, p. 244 (dans le morceau en prose sur l'histoire universelle) : « Chevalerie et paix ensemble — Ne seront ja bien hostellé ». Parole attribuée à l'empereur Galien, « qui estoit un moult notable fisicien » (!), et qui, « ne querant que paix », « fuioit » soigneusement les gentilshommes. Voir aussi *ib.*, p. 145, § 42.

Leur cherra tout sur l'eschinée* ;
En ost, en guerre, mis devant,
En festes, boutez laidement...
Toutes gens les vituperront
Quant en la terrïenne vie ;
Dê l'autre ne jugons nous mie [1].

De nos jours les gentilshommes lèvent des tailles et profitent des dîmes inféodées, qui appartiennent, par définition, à l'Église. Bien plus, ils exigent les formariages, « pour tollir generacion, ce pourquoy le monde est créez » (v. 37204). Dieu n'a pas dit. « Prends la plus riche » ; mais « Prends celle où le tien cœur bée ». Or parce que l'homme est d'une de ces « merderies que l'on appelle seigneuries », dont la femme de son cœur n'est pas, il lui faut renoncer à elle !

37246 Jamais. espoir, femme n'ara ;
Espoir, jamais elle mary ;
Et chascun ira au hary**.
Tous les ans, pour cestui usage,
En demourent*** cent mariage.

Il y aussi le droit de main-morte, qui crée le vagabondage et la misère, et recrute l'armée des truands. Quand un brave homme a travaillé toute sa vie, jeûné, veillé, économisé pour éviter la mendicité dans sa vieillesse, pourquoi, après sa mort, à cause de la main-morte, ses hoirs n'ont-ils rien de ce qui aurait dû leur revenir, de par le droit naturel ? Comment un seigneur peut il se porter héritier de ce pauvre et tendre la main pour râfler ce qu'il a acquis ? Voleur, voleur, « laisse au filz le sanc de son père » ! (v. 37369).

L'origine de tous ces abus est, du reste, bien connue. — Lorsque Charlemagne convoqua ses hommes pour l'expédi-

* leur tombera sur l'échine. — ** à la dérive. — *** sont empêchés.

1. Et on les pend, « pour [un larcin de] cincq solz », alors que la corde n'est pas pour les grands voleurs (Édition, II, p. 34, col. 1 ; cf. I, p. 300).

tion d'Espagne, le rendez-vous fut fixé en un lieu désert et sauvage, plein de monstres et de bêtes venimeuses, nommé Apremont. Voyant que plus d'un ne se souciait pas de le suivre, il autorisa les couards à rester dans le pays, sous condition qu'ils seraient désormais serfs, soumis aux tailles et aux « treuages ». Ce sont ces lâches qui, sur l'emplacement d'Apremont, ont bâti la ville de Provins. « Quant histoires cerchier voulrez — Trestout cecy y trouverez » (v. 37549). — Quant aux formariages et mains-mortes, il y avait jadis en Bourgogne un chevalier, nommé Othon, qui avait, pour tout bien, trente feux ; un de ses hommes épousa une femme d'une seigneurie voisine, qui appartenait à l'évêque ; l'évêque mit l'homme « en ses escrits » et Othon confisqua les biens dudit homme, pour se rattraper : il lui aurait fait arracher les dents sans l'intervention de l'évêque. Raison ne vint pas à bout, malgré son éloquence, d'empêcher que cette pratique fût transformée en usage :

37611 « De son corps sire vous clamez.
Nourry n'alevé ne l'avez,
Pourquoy le voulez maistrier ?...
N'est il aussi homs com vous estes ?...
Comme vous est il d'Adam nez ? » [Etc.]

C'est une autre absurdité que les Églises aient des justices qui leur donnent le droit d'arrêter, de pendre et de bannir. Elles font exercer ces droits par leurs prévôts et par leurs maires, et s'en lavent les mains : ces mains qui devraient être pures. Mais c'est de l'hypocrisie. Au nom de qui ces prévôts et ces maires agissent-ils ? Quelle est la source de leur autorité ? Qui profite de leurs arrêts ? Et c'est l'argent du Crucifix qui les paye !

Renard a fait établir bien d'autres droits restrictifs de l'ancienne liberté. Les corvées ! Laisser sa chose pour s'occuper de celle du maître, qui n'en sait aucun gré, est-ce que

c'est raisonnable ? N'est-ce pas le pur droit de la force ? — Jadis les prévôtés et les mairies n'étaient pas vendues, affermées aux titulaires de ces offices, comme c'est le cas aujourd'hui. — Jadis il n'y avait pas de droits sur les ventes. Ces droits, les gentilshommes et les abbayes ne s'en soucient guère ; ils pèsent de tout leur poids sur les pauvres. Chaque fois que l'on vend un immeuble, terre, pré, vigne ou maison, il faut payer au seigneur le sixième denier. Est-ce juste que le seigneur, c'est-à-dire quelqu'un qui n'est pas mon ami et qui ne me rendrait aucun service, ait le sixième ou le cinquième de mon bien, sans rien faire et sans m'en savoir gré ? Il y a aussi le terrage, ou redevance d'une gerbe sur dix, si sévèrement exigé que défense est faite d'enlever la récolte d'un champ avant que le terragier du seigneur soit passé pour compter les gerbes. — Il y a encore les colombiers seigneuriaux, si nuisibles à tout le monde, dont les propriétaires « se nourrissent du dommage d'autrui ». On ne justifie cette abomination qu'en disant : « Mon Dieu, c'est l'usage » :

35990 « Ne m'en chault. Or vous en prenez
A ceulx qui devant moi le firent
Et qui en ce lieu cy le mirent ..
Ne porterai mie le fais
Pour ce que faite ne l'ay mie... »

Mais c'est une erreur :

36001 Se perdu en est le faiseur
Tout aultretel* le mainteneur ;
Et tous ceulx qui le maintenront
Trestous en un hanap boivront.
Tout en avront dampnacion
S'ilz n'en font satisfacion,
Rescompensacion avecq,
A tous les habitans d'illecq.

Encore un mot au sujet des hautes cours de justice,

tout de même.

comme les Grands Jours de Troyes ou les parlements à Paris. L'auteur avait eu sans doute l'occasion d'y fréquenter. D'abord il décrit assez joliment le tumulte des gens qui s'y pressent :

4864 Si furent tous a court venus,
Les ungs pour nouvelles sçavoir,
Les autres pour dire : « Il dist voir ! »
Ly un ala pour accuser
Et l'autre y ala pour muser ;
Ly autre pour Fauvel torchier*,
L'autre pour autrui avanchier ;
Les pluiseurs y vont pour sçavoir
S'aucun gain y pourront avoir...

Il sait le sort du plaideur pauvre :

3276 Y avez vous rien a plaidier ?
Se vous avez assez monnoye
Ne redoublez mie la voye.
Puis que deniers assez arez,
Si grant mesproison fait n'avez,
Mais que puissiez assez donner,
Que ne vous face pardonner...
Mais se vous n'avez point d'argent,
Ne vous plaigniez de nule gent,
Car, se vous sousteniez l'Espitle
Ou de l'Evangille le title
Contre aucun qui donner peüst,
Ou qui bien faire le sceüst,
Puisque rien a donner n'ariez,
Droit au pilory mis seriez
Comme mescreant sodomites...

Il tient, d'ailleurs, l'avocasserie en détestation particulière[1] :

* « Torcher », c'est-à-dire bouchonner, « Fauvel », ou bien, comme on disait encore, l'étriller, le gratter, le chevaucher, c'est une locution qui signifie « tromper en flattant ». J'ai expliqué pourquoi dans la première édition du présent ouvrage (p. 276 et s.). En anglais on dit encore *to curry favour*, transcription fautive d'un original français « conreer Fauvel ». On a dit aussi en allemand : *den falben Hengst streichen*. Voir A Långfors, *Le roman de Fauvel, par Gervais du Bus* (Paris, 1914-1919).

1. L'auteur ne dit rien des sergents, agents des seigneurs justiciers.

Dans la quatrième branche de la seconde rédaction, l'auteur fait dire enfin à Renard, en confession, qu'il a volé dans toutes les professions et que, parmi ces vols, il y en a qu'il ne saurait regretter sincèrement : ceux qu'il a commis au préjudice des nobles, des gens d'Église et des Ordres mendiants. Opérer quelques reprises individuelles sur les seigneurs qui exploitent le peuple, sur les prêtres qui gagnent leur vie « en chantant » et sans rien faire que boire, jouer, battre les gens, courre aux lièvres par les bruyères et hanter les bons compagnons, sur les dignitaires de l'Église qui ne sont jamais pendus pour des cas qui vaudraient la corde à d'autres ; c'est pain bénit.

25479 Ilz ostent sans recompenser
Quancques bons poevent amasser...
Sans cause l'ont, bien le sçavons.
Se d'eulx aucune chose avons,
Conscience n'en faisons point...
Aultres gens ne voeulx desrober
Fors ces deux en tous tempz lober * ;
Les gentilz gens et gens d'Église...
Trestous estrangler les volroie,
Car ilz haient trestous laboureurs
Et bons preudhommes et gaigneurs **,
Et les apellent leurs vilains...

A la fin de sa première rédaction, l'auteur s'était montré,

* tromper. — ** paysans.

Cette lacune est comblée par le Frère Prêcheur anonyme, du Soissonnais, qui a écrit vers 1330, et que A. Långfors a fait connaître en 1918 (*La Société française vers 1330...*, dans l'*Öfversigt af Finska Vetenskaps Societetens Forhändlingar*, LX) :

.... Sergent roial,
Plus c'on ne leur commande font :
La gent mengüent ; tant meffont
Que, se les seigneurs le savoient
Et juges justes estre vouloient,
Des offices les osteroient
Et pis encore.....
Et quoy ? Eulz par les colz pendre !



sur ce point, plus énergique encore [1]. Il avait mis en scène un personnage s'adressant en ces termes à des écuyers nobles pour les menacer expressément d'une révolution imminente :

... « Dant escuier,
Veoir vous puisse je essilier *,
Que tantes fois m'avez pené,
Souvent batu, po bien doné.
Antre vous, qui vivez de proie...
Vous faites tant, gros et menu,
Que vous estes po chier tenu ;
Et si ne puet demeurer gaire
Que vous n'aïez tuit trop a faire,
Car li peuples vous haïra,
Et puis si vous envaïra **
Pour l'orgueil que vous maintenez.

Dieu, du nombre de ses apôtres, a exclu les gentilshommes et les gens tenant fief, ceux qui disent d'un homme : « Mon vilain ! » et qui vivent de tailles sur leurs sujets. — Les courtisans sont comme les faucons qu'on choie à la cour des princes, et que, morts, on jette au fumier :

Ainsinques estes vous, seigneur !
Le roi, le pallement sivez *** ;
Au roi estes si conseillier,
A son dormir, a son veillier,
De sa chambre li plus privé...
Et, si tost com vous estes mors,
De Dieu yestes tuit debitié ****
Et ou fumier d'Enfer gitié.

Tandis que, pour le vilain, c'est le contraire :

Honte ot a vie, a mort honnor !
Quant li preudon tient son labeur,
Sa marchandise et sa charrue,
Chascuns de vous le gabe † ou hue.

* abîmer. — ** envahira, attaquera. — *** vous suivez le roi, le parlement. — **** *Sic ?* — † se moque de lui.

1. Édition, II, p. 248.

De tous est apelez « vilains »
Et dechaciez et soirs et mains*,
Mais, quant a la mort est venus,
Lors est des anges chier tenus,
Car devant le Roy ** il le portent... [1]

L'ancien épicier de Troyes est donc animé de sentiments que, dans la langue d'aujourd'hui, on qualifierait, au bas mot, de démocratiques. Il ne se dissimule pas, pourtant, les défauts du populaire, et qu'il ne manque aux gens du peuple que des circonstances propices pour se montrer tout aussi répugnants que ceux qui les oppriment.

Il a pitié de leur simplicité, qui fait d'eux la proie des prédicateurs de carrefour (v. 9254 et s.); mais il déteste leurs appétits grossiers (A, fol. 45*b*), par-dessus tout leur lâcheté : à cet égard, son indignation est telle qu'il va jusqu'à se retourner contre eux. Comment ! vous supportez sans broncher une condition si révoltante; mais alors, vous la méritez. — Je ne puis pas arriver, dit Renard, à en faire tant aux vilains qu'ils ne demeurent respectueux pour leurs tyrans. J'aurais beau leur faire crever le cœur et arracher les dents qu'ils continueraient à les appeler « Monseigneur ! ». Les nobles les font vivre dans la misère et ne s'occupent

* soir et matin. — ** le Roi des Cieux.

1. Voir encore, dans la seconde rédaction, v. 22751 et s., ces vers justement célèbres :

De meilleurs coeurs a soubz bureaux
Et desoubz fourrures d'aigneaux *
Qu'il n'a soubz vairs et soubz ermines..
Orgoeul poeult courre une estendée,
Mais il chiet a la longue alée **.
Au Jour du Jugement tout droit,
La sera sceu qui avra droit ;
La sera sceü de certain
Qui sera gentilz ou vilain.

* étoffes et fourrures communes. — ** l'orgueil peut fournir une course assez prolongée, mais tombe toujours à la fin.



d'eux que pour les insulter, et cependant ils les honorent. « On doit bien haïr tels vilains » (v. 38179). L'histoire de la dame de Doches[1] fait assez voir jusqu'où peut aller leur patience. Cette dame, en l'an 1300, fit exhumer une femme de sa seigneurie parce qu'on l'avait enterrée dans quinze aunes de toile qu'elle — la morte — avait filée, sous prétexte que les serves ne possèdent rien en propre : la toile servit à faire des couvertures de cheval. Cela crie vengeance, n'est-ce pas ? Cependant, personne ne broncha.

Et parlons un peu, s'il vous plaît, de la conscience professionnelle des « ouvriers de bras » (v. 40453 et s.) : font-ils loyalement leurs journées ? L'auteur nous conduit à la grève où les ouvriers louent leurs services. Un couvreur, craint de tous ses compagnons, et leur porte-parole, déclare tout net en leur nom : « Voici comment nous vivons. Le matin, au moment de commencer la journée[2], on est plus pesant et plus lent que le soir. On commence par aller « la ou les ouvriers se louent » pour muser, s'informer des nouvelles, savoir ce que les compagnons gagnent ; car, fussé-je engagé pour un an, plutôt que de gagner moins qu'un autre, j'aimerais mieux rester couché. Cependant, le jour s'avance : le « maistre » (le patron) vous reproche d'être en retard. On lui dit : « Patron, je suis engagé ailleurs ; je vais vous envoyer quelqu'un pour me remplacer ; seulement je suis obligé de le payer six deniers de plus que vous ne me donnez ; j'y mets du mien, vous m'en tiendrez compte. » Tous les matins, c'est un tour nouveau. Si je me décide à travail-

1. Dosches, c^on de Piney (Aube).

2. Le matin, ajoute un Frère Prêcheur anonyme du Soissonnais (*La Vie en France au moyen âge d'après des romans*, Appendice bibliographique, n° 112), « la premiere parole est de vin, de boire et de manger ». Aller à l'église ? non ; mais on va commander des tripes. Quant à Dieu et Dame Marie, il n'en est guère plus fait mention, de nos jours, que pour blasphémer.

ler, j'emmène avec moi mon jeune homme (« varlet »), qui ne sait rien du métier et que je fais embaucher pourtant à douze deniers par jour : « Il en sait plus que tels ouvriers qui font des journées de vingt deniers ; patron, c'est pour vous que je fais ça ; je ne le ferais pas pour un autre. » Autant de plus dans ma ceinture !

40577 Ainsi aprentis aprenons
Et tout sur nos maistres prenons,
Tant que nous faisons les enffans
Ouvrer pour nous a leurs despens.

Enfin, monté sur le toit, je pose une tuile pendant le temps qu'il faudrait pour en poser huit ou dix, ou une douzaine. Je dégoise une chanson sur le comble; je fais un somme entre deux pentes ; et voilà l'heure du déjeuner. Après, c'est l'heure de dîner ; le soir tombe, et on s'en va. A la tâche, ce n'est pas pareil : j'abats autant d'ouvrage en un jour qu'en cinq au compte du patron. Mais un patron a beau grogner, il n'en est rien de plus :

40622 Trestous de tel plumage sommes,
Et en taches sommes mouvans,
Legiers et comme vent tournans...
Et s'aprendons nos aprentis
A estre tous lens et faintis,
Et adès gaigneront pour nous ;
Et ainsi nous chevissons * nous.
Nos maistres nous et varletz paient,
Quelque grevance qu'ilz en aient...
Que voulez vous que je vous die ?

Si un maître est trop malin ou regardant, on en est quitte pour ne pas se faire embaucher chez lui. Mieux vaut travailler pour ces tout-puissants tanneurs, ces « gouverneurs d'abbayes », ces dépensiers, ces riches hommes : on leur compte

* gagnons de l'argent.

deux journées pour une, deux compagnons pour un seul.

40955 « Et nous les sçavons bien mener,
Le bon vin boire et entonner
Et mengier la tripe au matin.
Ainsi leur donnons le tatin *.
Que voulez-vous ? Il n'y a aultre :
L'un poisson si se vit de l'autre...
A telle gent fait bon ouvrer. »

De même le charpentier[1]. L' « ordonnance » de son « aliance », c'est-à-dire le règlement de son syndicat, qu'il en cuirait à un compagnon de ne pas respecter, est, après avoir passé « en place » (par la grève), comme les couvreurs, d'agir ainsi sur le chantier :

40697 Diray : « Metz ces gantiers ** en place ;
« De cest marien *** dole la face ;
Oste cest ort, oste cel lait. »
« Volentiers », dira le varlet.
Du fain **** me faut sans demourée
Pour tost faire de la charrée † ;
Du feu me fault, il n'y a el ;
Lignier me fault soeul et potel.
Mon varlet ira besongnier
Et g'iray ma hache aguisier,
Et, aprez ma hache, ma soye ††.
Et trestout sur autrui journée...
La museray une grant piece,
Sur gantiers mettray une pièce,
Par grant loisir cecy feray
Et puis ung peu l'adoubeiay,
Et si en osterai le harlé †††,
Qui n'y nuist mie ung oeuf pelé...
Et puis tantost le disner vient,

* leur montons le coup. — ** chantier. — *** poutre. — **** foin — † cendre — †† scie. — ††† Mot inexpliqué dans le glossaire de l'édition et par Godefroy. A. Långfors (*Romania*, 1915-1917, p 96) l'explique par *haslé*, hâlé (rafraichir la surface).

1. Silhouette de charpentier : « Prent doloere et besagüe... Entrez est en la mestre rue — Et va criant tout contreval : — « Charpentiers sui d'uevre roial ! » (*Trubert*, éd. J. Ulrich. Dresden, 1904, v. 443).

Et puis a boire nous convient.
En la taverne fay m'alée,
Et la fay longue demourée ;
Et, quand je ay bien prins mon aize,
Je reviens faire une mortaise.
Je diray : « Par cy ligneras, [1]
Et ce lachet * y taillcras,
Et ceste filliere ** me pare. »
Je porte aiguisier ma tarelle
Et si fais une noeufve mouche *** ;
Et lors reviens mouillier ma bouce
A un compagnon qui m'atent.
Illecques demou[r]ay ja tant
Que je beü assez aray
Et puis si m'en retourneray
O ma tarelle a mon costé.
Diray qu'il est bien acheré ;
Ja fevre ne l'aura mouchié
Ne ja homs n'i ara touchié.
A mon atelier revenray
Et a mon varlet je diray :
« Fu cy nostre maistre ? qu'a dit ? »
— « Oÿl, bien vous ay escondit ****. »
Et lors a ouvrer me prenray
Et ma robe desvestiray,
Et ferai illec une trace
Et meterai marien sur face,
Jusques il est tant de disner.
Et la voeul assés demourer,
Et la je seray a sejour
Jusqu'il sera nonne du jour.
Lors reprenray marien a batre.
Il semble que je voeulle abatre
Un grant chateau ou une tour,
Quant je voy mon maistre au retour...
Si tost que mon maistre est alez
Plus ne voeul batre ne bouter,
Mais me convient aller gouster.
Ainsi la journée passerons...

* moulure. — ** poutre porte-chevrons. — *** pointe. — **** excusé.

1. Cf. le « Par ci le me taille » des maçons de ce temps-là (*Romania*, XVIII, p. 288).

Vignerons, faucheurs, et surtout charretiers[1], bergers, tous sont aussi de mauvaise intention, se plaisant à ruiner leurs maîtres et la maison qui les nourrit... Rutebeuf avait déjà dit :

Il vuelent estre bien paié
Et petit de besoingne faire.
Ainz leur torneroit a contraire
S'il passoient leur droit deus lingnes.
Neis* ces païsans des vingnes
Vuelent avoir bon paiement
Por pou faire... [2]

Le dégoût qu'inspirent à l'auteur la lâcheté et la malignité[3]

* même.

1. L'auteur de *l'Exemple du riche homme et du ladre*, dans sa revue des conditions sociales, a un paragraphe spécial sur les « grommes » (angl. *grooms*), qui adultèrent les denrées qu'on leur confie pour les transporter (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1, p. 180) :

Des boines gens boivent le vin
Que il carient au quemin,
Et, as grans buires et seaus,
De l'iaue metent ès vaissiaus.
De les enplir ensi cevissent
Et le vin qui est boin honnissent...

On mouillait aussi le lait, naturellement (B. Hauréau, *Notices...*, III, 56).

2. Éd. A. Kressner, p. 189. — Plusieurs poèmes contemporains offrent des développements analogues au sujet des fraudes familières aux marchands et aux ouvriers de tous états. Voir, notamment, la *Voie d'enfer et de paradis* anonyme dont il est question dans l'*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 95, et *le Tournoiement d'enfer*, publié par A. Långfors dans la *Romania*, 1915-1917, p. 532.

3. Il ne dit rien de leur insolence, mais le Frère Prêcheur du Soissonnais, précité, en est choqué. Voyez ces savetiers qui font les damoiseaux :

N'estoit ou temps ça en arriere.
Trouvé ont nouvele maniere
De despendre le leur argent...
Il ont souliers escoletez,
Et dient tantost : « Vous mentez »,
S'on leur desdit de leur parole.

des vilains et des ouvriers est tel qu'il en vient à considérer d'un œil plus bienveillant, ou du moins avec impartialité, la condition de la noblesse. Ces gentilshommes, qui bénéficient de tant d'iniquités traditionnelles, sont-ils donc, eux-mêmes, si heureux? N'ont-ils pas à souffrir eux aussi, et d'une manière injuste? Assurément. Il y en a beaucoup qui sont, en vérité, aussi mal à l'aise que leurs propres serfs. D'abord, ils tiennent leurs terres en fief

> Et fief si est de tel nature :
> Paisible preudom n'en a cure.

Ils en sont fiers, cependant ; mais il n'y a pas de quoi. Au temps de Louis le Hutin, nos nobles de Champagne se sont plaints à la Couronne de ce que le taux des amendes fût, pour les nobles, de 60 l., et, pour les bourgeois, de 60 s. : « Au moins, qu'il soit entendu, dirent-ils, que si un noble tue un bourgeois qui lui a fait tort, il en soit quitte pour 60 livres. » — « A la bonne heure, répondit le roi, si vous voulez bien que le bourgeois, qui aura tué un noble en pareil cas, soit quitte aussi pour 60 sous. » — Plaisanterie à part, nos nobles ont obtenu du roi Louis le droit de guerre privée[1] ; et c'est un triste avantage. Pour la moindre des choses, « plus tost ne tourne cocq au vent », le suzerain mande ses fiévés et leurs hommes, garnis d'armes et de chevaux. Alors les vassaux, sous peine de perdre leurs tenures, sont obligés de raccommoder leurs vieux hauberts, et de se procurer, à crédit, pour trois fois leur valeur, chevaux éclopés, harnais usagés, vieux bacinets enfumés[2]. Des deux parts, on s'en va-t-en guerre, mais sans se faire grand mal :

1. Exact. Voir A. Artonne, *Le mouvement de 1314 et les chartes provinciales de 1315* (Paris, 1912).

2. Voir L. Le Clert, *Le costume de guerre en Basse-Champagne au XIIIe et au XIVe siècle, d'après les effigies gravées sur les pierres tombales* (Troyes, 1909. Extr. de l'*Annuaire de l'Aube*).

38338 Ne sçay qui plus grant peur ara,
Ou le cachant ou le sicuant *.

On s'arrange toujours de manière à prendre bientôt paix ou trêves. Aussitôt chacun s'empresse de revendre son équipage ; ce qui a coûté dix livres, on s'en défait pour soixante sous ; bourgeois et marchands en profitent. Et puis c'est à recommencer, et, finalement, c'est la ruine. Si, pour se débarrasser d'obligations si lourdes, on se résout à vendre son fief, et s'il se trouve un amateur assez fou pour en vouloir, on ne s'en défait qu'à perte : une maille pour un denier. « Puis que c'est fief, plus n'en ara » (v. 38384). Encore faut-il payer le quint denier, pour droits de mutation. Et le petit vassal qui a vendu son fief, quel est son sort? Il n'ose devenir marchand, car il ne saurait comment faire. Aucun marchand ne consentirait d'ailleurs à le prendre à son service, parce qu'il est naturellement vantard, fier, exigeant, alors que l'humilité est de rigueur dans ces professions-là. Ce n'est pas merveille si les gens paisibles évitent les gentilshommes ; ils sont violents, ils ont l'habitude de payer en menaces ou en diffamations ; ils sont détestés, et c'est justice.

Le cas des nobles de haut rang, qui sont riches, n'est pas beaucoup plus favorable. Soit un noble bien renté ; il meurt, laissant un enfant en bas âge ou posthume (nous avons vu arriver ce cas plus d'une fois). Alors le suzerain s'empare du fief, en lève les revenus, dispose des meubles jusqu'à ce que l'héritier légitime ait quinze ans. Dès qu'il a cet âge, on lui rend son domaine, mais dans quel état ! les maisons sans toit, les bois coupés à blanc, les étangs vidés. Il faut tout remettre en ordre, et on n'y parvient qu'en empruntant ou en allant servir au loin, pour faire des économies.

* Ou le chasseur ou le gibier.

Dans les mêmes circonstances, les bourgeois ne sont pas, Dieu merci, logés à si fâcheuse enseigne. Le chef de famille disparu, ses enfants sous-âgés ou posthumes sont mis en tutelle sous la surveillance de la justice, et des comptes leur sont rigoureusement rendus à leur majorité ; c'est l'inverse de ce qui se passe dans le monde de la noblesse. Derechef, si un bourgeois veut « amoisonner » ou aliéner ses biens, il le peut pour dix-neuf ou même pour vingt-sept ans, « selon le chaté et le pris », tandis qu'un gentilhomme ne peut disposer de son fief que pendant trois ans, dans les mêmes conditions ; après ce terme, s'il ne le reprend pas, le suzerain se l'adjuge.

38507 Par Dieu, je n'y voy cy nul point
Ou ait de gentillesse point !

A regarder de près, c'est donc le franc bourgeois qui a la plus belle vie, la plus commode et la plus vraiment noble. Il est loisible aux bourgeois de s'habiller magnifiquement et d'entretenir des oiseaux de proie et des destriers :

38525 Ilz poevent leurs corpz deporter,
Tous vestemens do roy porter
Et vestemens de grans prelatz
Pour son plaisir, pour son solas,
Et vert, et vair, et gris, et pers. .
Robe royée* vestir poeut,
Et chicquetée** se il voeult.

Toutes les professions leur sont ouvertes : la marchandise et la culture. Quand les écuyers vont à l'ost (service militaire), les bourgeois restent à dormir sur les deux oreilles ; ils s'amusent pendant qu'on se bat. Le bourgeois, c'est le vrai seigneur du monde moderne.

38551 Et qu'en feroye je long compte ?
Bourgois du roy est per a comte...

* rayée. — ** tailladée.

Bourgois ont la moienne vie
De quoy bonnes gens ont envye[1].

En Champagne, il est vrai, la bourgeoisie est trop accablée de tailles et de subventions, et les gentilshommes sont trop nombreux pour son bien-être. Mais à Bruges, à Gand, à Douai, à Saint-Omer, au Dam en Flandre, ce serait le paradis, si les habitants de ces régions n'étaient d'humeur si guerrière.

L'auteur, qui fut marchand lui-même, ne se fait pas d'ailleurs d'illusions sur les vertus de ses anciens confrères. Les changeurs ? ce sont des usuriers :

26365 Je prens ung florin, vingt solz vaille,
Et je deux deniers moins en baille...
Il scet les vingt solz en avra ;
Pourquoy les deux deniers prenra ?

Il y a, du reste, bien d'autres usuriers que ceux qui sont communément désignés sous ce nom parce qu'ils prêtent de l'argent « sur gaiges et sur unzaines[2] » (v. 25699), ou à terme sur les denrées (v. 25700). Il y a l'usure dissimulée, par intermédiaire ou sous prétexte de prêts d'obligeance à condition de prestations en travail :

30619 Aultre usure a, en ceste vie.
Qui de leurs mains ne prestent mie,
Mais ilz font par aultrui prester,
Et faignent pechié contrester,

1. L'auteur n'ajoute pas, mais il aurait pu dire, qu'un symptôme de la situation nouvelle des bourgeois dans la société est que les ménestrels, qui jadis comptaient surtout, pour vivre, sur la libéralité des princes et des seigneurs, vivent maintenant, pour la plupart, aux crochets des marchands : « Povre gent et jongleur cherroient en vilté — Se marchant n'en avoient plus qu'autre gent pité » (dans le « Dit des métiers », p. p. E. du Méril, *Poésies inédites du moyen âge*. Paris, 1854, p. 349).

2. Onzaine. On appelait ainsi l'opération qui consistait à prêter onze pour rentrer (après un délai plus ou moins court) dans douze.

Et toudis coeurent leur denier.
Iceulx sont ly maistre usurier...
Quant voient leur amy en paine,
En aucune chose troublé,
Lors leur prestent argent ou blé
Et font marchié a lui d'ouvrer
Pour trestout leur prest recouvrer ;
Faignent courtoisie lui facent,
Mais il l'eschillent* et effacent,
Combien qu'ilz dïent, de coeur gay :
« A son grant besoing lui aiday ;
« Il s'acquitte par son ouvrer... »
Cilz sont des usuriers le roy.

Les drapiers ? Ils refusent de laisser voir leur marchandise au grand jour[1] :

26403 Dïent : « Es halles l'achetay.
« Oncques au jour ne le portay
« Ne du porter n'en fis semblant.
« Achetés le pareillement. »
Tous leurs fais sont en obscurté.

Les orfèvres ? Ils ne se font pas scrupule de vendre pour de l'argent fin les louches, anneaux et affiquets que les parents, sur le point de marier leurs filles, viennent acheter chez eux, même s'ils savent très bien qu'il y entre un tiers d'étain ou de plomb. Et si on leur propose ensuite de racheter ce qu'ils ont vendu ainsi (« Tel achete qui tost revent »), ils disent aux simples gens :

* « essillier », abîmer.

1. L'auteur du *Tournoiement d'enfer* met en scène, au contraire, un drapier, vendeur à crédit, qui fait l'article en ces termes (v. 551) :

« Veez quel vert et quel brunete,
Veez com est dougée et nete ;
Ele ne fu pas faite a Gant.
Sire, car ostés vostre guant :
Elle n'est grosse ne vellue.
Et, qui vodra terme d' .I. mois,
Les .XX. sodées, .XXIII. ,
Ou .XXV. pour .XXVII ! »

26512 « Amy, ce n'est point fin argens ;
Assez tient aloy et matiere ;
Sçaciez de certain, se fin yere[*],
Plus en donroie la moitié... »

Les épiciers ? C'est un bon métier. Leurs denrées sont fort utiles ; l'auteur, que l'âge a refroidi, en aurait bien besoin pour se réchauffer. Comme de ce « dyacaparis », à base d'écorce de câprier, qui éclaircit si bien la voix ; et de ce cotignac au miel pour les convalescents, qui purge la mélancolie ; de la conserve de roses blanches, cuites au soleil seulement, dont la pâte doit être faite de sucre blanc dur cafectin[**] ; un seul verre de « rosé » après le dîner vaut mieux que toute médecine (et d'ailleurs il en dispense : « Trop croire physique est folie »). Ah ! les médecins ! Si vous êtes fatigué par un excès quelconque, ils vont vous tâter le pouls, et dire :

26669 « Certes, sire, il vous fault saignier,
Ou en herbes vo corps baignier,
Ou il vous fault prendre clistere...
Dix fois ou douze a chambre irez
Et puis tantost gari serez...[1] »

Si les apothicaires meurent tous pauvres, de nos jours, ce qui est un fait notoire (v. 26742), c'est qu'ils adultèrent leurs drogues et trompent, pour gagner davantage, sur la qualité des produits : bien mal acquis ne profite pas. Ils n'auront point honte de vous dire :

26754 « Cecy vint de dela la mer ;
A grant coust l'ay envoyé querre,
Car point n'en a en ceste terre.

[*] si c'était du fin. — [**] de Caiffa.

1. Silhouette de médecin dans l'exercice de ses fonctions : « Il [le héros, déguisé en médecin] prent un sac lonc et estroiz : — Aucune foiz veü avoit — Mires qui itex le portoient, — Qui leur boites dedanz metoient » (*Trubert*, v. 1069).

Ceste est venue d'Hermenie...
Et ceste vint de Romannie,
Celle d'Acre, celle de Nymes...
Et ceste vint de Saint Quentin. »
Et trestout crut en son jardin !

Et puis, il y a un fait bien caractéristique. Soit un objet quelconque, si vieux qu'il soit ; vous l'achetez ; si vous voulez le revendre, vous en tirerez toujours quelque chose, en perdant le quart ou le cinquième du prix d'achat primitif ; ou bien vous trouverez toujours quelqu'un à qui le donner. Mais une potion, un sirop d'apothicaire ou d'épicier !

26796 Mais faites un beau chirop faire
A quel espichier que volrez.
De nuit faire vous le verrez
Par phisicïens moult soubtilz,
Et bien en seront ententis.
Perles, saphirs et esmeraudes,
Froides et confortans ou chauldes,
De meilleur que faire porront,
Dont ilz bien vingt livres aront.
Et jureront comme enragié
Que ilz en font trop grant marchié.
A nul autre ne le donroient...
Trois jours aprez portez le arrier,
Vous n'en arez ung seul denier.
Ung seul denier ilz n'en donrront.
Donnez leur, pas ne le prendront...
Itel gaaing, ce est la somme,
Si n'est bon a nulle personne.

Les pelletiers ? Il n'y a pas plus trompeurs sur la qualité de la marchandise. Comme ils savent la parer et se parjurer en faisant l'article !

25883 Tant cousta et tant a cousté :
« Elle est de si très grant bonté !
A la pluÿe toudis* sera
Que ja ne s'i empirera ..

* toujours.

Ja nul jour poil il n'en cherra...[*]
Quatre robes il usera... »
A chascun mot est le jurer
Et trestoudis le parjurer.
« Veez com est blanche, com ondoie ? »
Et trestoute est plaine de croye[**][1] !

Les courtiers, c'est-à-dire les démarcheurs, intermédiaires entre prêteurs et emprunteurs, amateurs et vendeurs ? Ce sont des mouches qui bourdonnent autour des prud'hommes et les piquent jusqu'à ce que, pour s'en débarrasser, on se décide à contracter l'opération qu'ils vantent[2].

Enfin, que dire des taverniers ? C'est un métier diffamé. On y a affaire à ce qu'il y a de pis dans la population : voleurs, ribauds, entremetteurs, « houliers », putains, etc.

26949 Ne chault l'hoste qui voit ou viengne,
Mais que grant despense on y tiengne[3].

Il n'est guère de vieux taverniers, et ceux qu'on voit sont malades, fous ou faillis. N'épousez pas, d'ailleurs, veuve ou fille de tavernier : « Toudis[***] sent le mortier les aulx ».

[*] tombera. — [**] craie. — [***] toujours.

1. Les pelletiers sont aussi pris à partie dans le *Tournoiement d'enfer* (v. 561) :

...Li peletier
Qui font les druz motons pignier,
Tent que il sont dougiez et biauz,
Puis les vendent por bons aigniaus,
Et jurent saint Pere et saint Pol :
« Veez quel cuir, veez quel pol,
Qu'il n'a meillor en ceste foire ».

2. Rédaction A, fol. 5*a* (Édition, t. I, p. 300). Cf. v. 25169 et s.

3. Cf. v. 36729 et s. Description de modestes ripailles au cabaret, que l'auteur stigmatise. — Comparer *le Tournoiement d'enfer*, où il est aussi question des cordonniers (v. 571), qui vendent du mouton pour du cuir de Montpellier ; des bouchers (v. 576), qui font passer de la chèvre pour du mouton le jour de la Saint-Jean ; des talemeliers (v. 591) et des meuniers, qui s'engraissent en temps de pain cher. A propos des taver-

*
* *

Tel est le cercle d'idées du bon bourgeois qui a écrit, pour se distraire, des *Contrefais de Renard*. Et telle est la société de la première moitié du XIVe siècle, vue à travers ses lunettes.

Il reste à signaler un trait notable du caractère de l'auteur, que nous n'avons pas eu l'occasion d'indiquer déjà. Il était patriote. Il l'était à tous les degrés. Natif de Troyes, il s'est plu à rapporter une tradition injurieuse pour les gens de Provins (p. 300). Champenois[1], il ne pardonnait pas à

niers, l'auteur en nomme quelques-uns, de Paris, qui « mestraient » (trichent) sur les vins :

986 Ce fet Renaust et Guauquelins,
Et Portamoi (*l.* Portejoie *) et Rousignox.

Une autre profession mésestimée, qui n'avait pas encore disparu au milieu du XIVe siècle, était celle de « champion ». Les champions étaient des athlètes qui faisaient métier de se battre pour autrui, à l'épée ou au bâton, en combat judiciaire. Ils portaient, comme les soldats de profession du XVIIe et du XVIIIe siècle, des noms de guerre, tirés des romans de chevalerie (Alori, Agolant) ou tels que « Haut de cuer, Bras de fer, Passavant », etc. (*Histoire littéraire*, XXIII, 270) ; et ils passaient pour goinfres et ivrognes, preuve que l'on n'avait pas alors la notion des bienfaits de l'entraînement. Il en est assez souvent question dans les sermons et d'autres écrits (*Chantepleure*, v. 86) du XIIIe siècle ; un recueil des textes qui les concernent serait plus instructif que bien d'autres du même genre, énumérés à l'Appendice III de notre volume de 1924 (*La Vie en France au moyen âge d'après des romans...*). — L'auteur de *l'Exemple du riche homme et du ladre* est presque seul à leur consacrer un paragraphe à part dans sa revue des conditions sociales (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1, p. 181).

1. Dans la revue qu'il fait des défauts propres aux provinces du royaume (Français, orgueilleux ; Bourguignons, sans conscience ; Picards, diseurs de bourdes), les Champenois ne sont affectueusement repris que de bien boire et de ce qui s'ensuit :

* Nom de cabaretier qui se trouve dans les rôles de l'impôt à Paris sous Philippe le Bel.





Louis IX d'avoir dépouillé naguère le grand fief de Champagne de plusieurs fleurons de sa couronne féodale. Mais, Français, la France lui apparaissait comme le premier pays du monde ; la France, dit-il, a pris la place de Rome[1] :

21639 Lombardye, Romme avâllée*,
Et France est ore en hault montée
Et de renommée et d'honneur...
France si est tant desirée ;
De tous lyeux, de toute contrée,
Tous y viennent, tous y habitent ;
Ens venus, tous leurs pays quitent ;
Jamais retourner ne voulront...
Par Dieu acquiert France tel grace...
En lui croient, et il les ayme.
Or avez vous la cause oÿe
Pour quoy France est sy conjoÿe
Et que autres pays defaillent
Et ceulx de France en joye saillent.
Et Dieu si les conserve en joye,
Qui adès honneur leur envoye...
Amen, et Dieux en soit louez.

* descendue, en décadence.

Sont en Champagne li buveur,
Et si sont li bon despancier.
Et si sont bon convenancier*.
Telz n'a vaillant un angevin,
Qui chascun jor viaut boire vin,
Et viaut suir la compaignie
Et tant boire que langue lie.
Et, quant se vient aus cos** donner,
Il se sevent bien remüer.

1. Il n'aimait pas les Allemands (« En Allemaigne li felon »), ni, naturellement, les « Lombards » (Italiens), pour en avoir trop connu en Champagne, où leurs maisons de commerce foisonnaient (*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 129)

* sûrs en affaires — ** coups.

GILLES LI MUISIS

Gilles li Muisis *, abbé du monastère bénédictin de Saint-Martin de Tournai, a laissé, entre autres ouvrages, un « registre » de ses pensers sur les mœurs de son temps.

Ce fils d'une excellente famille tournaisienne, attachée au parti francophile des *Leliaerts* ou « gens des lys » (un de ses cousins, Jacques li Muisis, fut chevalier du roi de France), avait dix-huit ans lorsqu'il fit profession dans le monastère où devait s'écouler sa vie, le jour de la Toussaint 1289. Avant ou après cette date, il alla compléter ses études à l'Université de Paris [1]. En 1300, il accompagna à Rome l'abbé Gilles de Warnave, à l'occasion du grand pardon institué par Boniface VIII. Une trentaine d'années plus tard, il était élu abbé de Saint-Martin (30 avril 1331); mais Jean XXII ne ratifia son élection, contestée par un concurrent et par l'évêque de Tournai, qu'après de longues procédures à la Curie. Il s'employa, par la suite, avec beaucoup d'activité et de soin, à restaurer les finances très compromises

* Ce surnom ne signifie pas autre chose que « le Moisi ».

1. Le séjour de Gilles à l'Université de Paris a été contesté dans la *Bibliographie nationale belge*, t. XI, mais sans motif, comme l'a bien vu Ph. Wagner (*Gillon le Muisi*, dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-und dem Cistercienser Orden*. t. XVII (1896), p. 554) et démontré H. Lemaître (*Chroniques et Annales de Gilles le Muisit*. Paris, 1906, p. VI). Kervyn avait fixé le séjour de Gilles à Paris avant sa prise d'habit; M. Lemaître le place « depuis la fin de 1297 jusque vers le milieu de 1301 ». — A Paris, on l'avait surnommé *Pluma*, c'est-à-dire « La Plume » ou l'écrivassier (Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*. II, p. 645 : « Egidius Moysi, alias dictus *Pluma*, presbyter Tornacensis »).



de sa maison. — Tels sont les principaux incidents d'une carrière tout unie.

Il approchait de sa quatre-vingtième année lorsqu'il devint aveugle. C'est alors, pour occuper ses loisirs forcés, qu'il écrivit ou plutôt dicta sa « Chronique », ses « Annales » et finalement son « Registre ». L'auteur déclare lui-même qu'il commença ce registre vers Pâques 1350.

Le manuscrit de la « Chronique » de Gilles li Muisis qui était naguère à la Bibliothèque de Courtrai [1] le représentait assis dans une stalle surmontée d'un dais, les mains sur les bras du siège, en train de dicter à un moine. Les deux autres manuscrits originaux de ses œuvres, qui sont maintenant à Bruxelles et en Angleterre, contiennent aussi, de lui, dans l'exercice de ses fonctions, des images qui sont plus ou moins des portraits [2].

Vers la Saint-Rémi de l'année 1351, il fut opéré avec succès de la cataracte. Il mourut l'année suivante (15 octobre 1352) [3].

Son « registre », qui faisait naguère partie de la collection de lord Ashburnham (fonds Barrois) et qui a passé de là, en 1901, dans une autre collection privée d'Angleterre [4], a été publié par Kervyn de Lettenhove : *Poésies de Gilles li Muisis* (Louvain, 1882, 2 vol.) [5].

1. Ce ms. a disparu pendant la guerre de 1914-1918.

2. Sur les excellentes miniatures qui ornent les manuscrits de Li Muisis (et en particulier son « Registre »), tous exécutés à Tournai au milieu du XIVe siècle, v. G. Caullet dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, 1907-1908, p. 198-225.

3. Les trois principales biographies de Gilles li Muisis sont citées plus haut. Voir aussi U. Berlière, *Notes sur Gilles li Muisis*, dans la *Revue bénédictine de Maredsous*, X (1893), p. 256.

4. Vendu 15 fr. 05 à Bruxelles, en 1806, ce beau manuscrit, qui ne comporte pas moins de 24 miniatures, l'a été, le 10 juin 1901, à Londres, chez Sotheby, pour la somme de 16500 francs, et revendu bientôt par l'acquéreur à C. W. Dyson Perrins, de Davenham, Malvern, qui le possède encore.

5. Cette édition laisse à désirer. Voir *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1883, II, p. 174. Cf. A. Scheler, *Étude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie de Belgique*, XXXVII (1886).

L'étude de Ph. Wagner sur le registre poétique de l'abbé (*Studien und Mittheilungen*, XVIII, 1897, p. 396-411) n'est pas instructive.



(Cl. Hachette.)

ENFANT « RENDU »
PAR SON PÈRE,
AVEC SA DOT,
A L'ABBÉ D'UN MONASTÈRE

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE GLOSÉ
DU *DÉCRET* DE GRATIEN

Bibl. nat., lat. 3898, fol. 92.



« DE VITA ET HONESTATE
CLERICORUM »

D'APRÈS UN EXEMPLAIRE
DU *DÉCRET* DE GRATIEN

British Museum.
Catalogue of Royal and King's
Manuscripts, t. IV, pl. 66.

PL. XVI. P. 322.



Les pensées de l'abbé Gilles y sont disposées, à ce qu'il semble, suivant l'ordre chronologique de la rédaction. Après deux espèces de préfaces (*Lamentations*, *Méditations*) en vers octosyllabiques, sont transcrites des pièces en alexandrins groupés par quatrains monorimes. Ces pièces, de longueur très inégale, forment plusieurs séries. La première concerne la science et les étudiants, les moines de saint Benoit, les nonnains, les béguines et les Ordres mendiants. La seconde, après une courte introduction qui semble annoncer une revue générale des conditions sociales, comprend des morceaux détachés sur les princes, les prélats et le reste du clergé, avec, en appendice, quelques fragments sur les mêmes sujets. La troisième série se compose d'un essai sur les « gens seculers », c'est-à-dire sur le monde laïc, qui s'achève par des considérations sur les vices de « tous en général » ; en appendice, fragments sur les mêmes sujets. Une quatrième série remet en scène, en une suite de courtes pièces, les diverses catégories de gens d'Église et les séculiers. La collection s'achève par trois complaintes dialoguées entre l'auteur, les femmes et les hommes qu'il a blâmés, et ses amis personnels [1]. On serait assez disposé à croire que les pièces du même mètre sur le même sujet (il y en a jusqu'à trois ou quatre sur certains sujets, qui font triple ou quadruple emploi), étaient destinées à être ultérieurement revisées et fondues, si le bon abbé avait trahi quelque part le moindre souci de la composition littéraire. Mais il n'était pas écrivain, quoiqu'il ait beaucoup écrit. Il admirait infiniment le *Roman de la Rose*, le Reclus de Molliens, un certain Jacques Bochet, Frère Mineur, son contemporain, et d'autres bons trouvères et « faiseurs » de son temps ; mais lui-même se rendait justice :

(II, 114)[2] Je ne suy mie digne de ramoner leur aistre ;
Trop petis oisons sui pour mener aues * paistre.

* oies.

1. Le manuscrit contient en outre des prières, un historique des derniers abbés du monastère de Saint-Martin, des souvenirs sur les papes de Célestin V à Clément VI, la biographie de deux évêques de Tournai et des remerciements de l'auteur pour sa guérison.

2. Les vers n'étant pas numérotés dans l'édition Kervyn de Lettenhove, les références numériques (chiffres entre parenthèses) seront faites ici, par exception, non pas au vers, mais à la page de l'édition.



La composition n'était pour lui, homme « de petit sens », qu'un passe-temps :

(I, 357) Se je di pau, ne trop, il ne doit anuyer,
Car chou que je di c'est pour tout bien employer
Le temps que par se grasce Dieus me voelt envoyer.

Un passe-temps, et aussi une sorte de devoir, avec l'aide de Dieu :

II, 115 Chou k'on voit les aucuns avoir prosperitet
Et les autres avoir tous tenps adversitet,
M'a mis en coer d'encuerre * de chou le veritet,
Comment et pourquoy c'est. . . . . . .

Telle cose penser poet bien iestre folie.
Et sanle ** que che soit une melancolie.
Bien sai que par men sens ne le feroie mie
Mais, en chou que je fai, Dieu preng en mon aye ***.

Il craignait sincèrement ce que l'on pourrait penser de ses informes productions :

(II, 251) Mais je redoubte trop chou k'on en pora dire,
Que ch' est presomptions et riens ne doit suffire.

Il se plaisait, pourtant, au « faire » (I, 235), quoique ses pensées, qui l'amusaient parfois, le martyrisassent (I, 222) en d'autres occasions.

Le fait est que peu de clercs du moyen âge ont écrit, ou plutôt, comme dans l'espèce, dicté [1] d'une manière aussi lourde et rabâché au même degré. Le lecteur n'en pourra guère juger par ce qui suit, où l'on a rassemblé en gerbe tout ce que le bon abbé a dit d'intéressant ; mais il est positivement écœurant de le lire d'un bout à l'autre. — Rappelons à sa décharge qu'il était octogénaire et atteint de cécité [2].

* enquérir, chercher. — ** semble. — *** prends à mon aide.

1. Il dictait au prieur Jacques Muevin, qui lui servait de chapelain et de secrétaire, et qui lui succéda.

2. Il faut dire que l'impression de pesanteur est encore accentuée, pour nous, par le « walese » de l'auteur, c'est-à-dire par le dialecte wallon, ou tournaisien, dont il se sert, et par le rythme si lassant des quatrains monorimes. Mais ce dialecte et ce rythme sont aussi ceux du *Poème moral*, précité, dont l'auteur a su, çà et là, en tirer parti supérieurement.

Écrivain détestable, qui perd continuellement le fil de ses idées, intarissable en lieux communs, plat et radoteur [1], l'abbé apparaît, pourtant, dans son œuvre, comme un homme assez remarquable : d'abord un bon vivant, grand amateur, à la flamande, de vins et de mangeaille ; et aussi, sous l'habit ecclésiastique, un bon bourgeois prudent, très soucieux des apparences, plein des préjugés qui ont été, en tout temps, ceux des classes moyennes, rentées. *Laudator temporis acti* jusqu'au comble du ridicule, mais autant à cause de sa prudence naturelle que par l'effet naturel de l'âge. C'est systématiquement qu'il a préféré tracer le tableau idéal de ce qui devrait être, sous couleur de ce qui fut, plutôt que de s'attirer des animadversions en vitupérant le présent avec trop de précision. Il cite bien le proverbe : *A tous put qui veut a chascun plaire* (II, 251), et il annonce çà et là qu'il est prêt à user d'une sainte audace ; mais, d'autre part, il appuie cent fois sur l'inutilité de la prédication morale et sur les dangers qu'elle présente pour qui s'y livre :

(I, 344) Qui dou siecle present registres volroit faire,
Il seroit hors dou sens ; nuls ne voelt sen afaire
Ne cangier* ne muer. Pour chou s'en doit on taire ;
S'on les blame de riens, a tous yra desplaire.

Malgré tout, l'abbé Gilles a des titres certains à figurer dans la galerie des moralistes du moyen âge. Le bonhomme n'était pas bête et quel qu'ait été son parti pris de parler pour ne pas dire grand'chose, il n'a pas pu, en parlant si longtemps, ne pas ouvrir quelques échappées sur les êtres et les choses du milieu où il vécut. L'impression d'ensemble est d'un Teniers, ou plutôt d'un Breughel.

* changer.

1. Que l'on en soit bien averti, toutefois : tel n'est pas l'avis de tous les lecteurs modernes de l'abbé Gilles. — Kervyn de Lettenhove, qui a édité l'œuvre poétique du bon abbé, le compare à Dante (I, p. II), parle de son éloquence, de la fécondité de son imagination, de sa vivacité, de son élégance (p. XVIII, XXVIII). A. Delboulle (*Revue critique*, 1883, II, p. 174) s'exprime ainsi : « Les poésies de Gillon le Muisit ne sont ni ternes ni plates ou chargées de chevilles... ; elles ont de la précision, de l'énergie, de la grâce même... ». Cf. Ph. Wagner, *l. c.*, p. 407 ; et H. Lemaître, *o. c.*, p. XXIV.

C'est en 1350, au temps de Pâques, que l'abbé Gilles, empêché de sa vue « si que vir les gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne veoit fors clartés et lumieres, et grossement », résolut de considérer sa vie : « quels je suis et quels j'ai esté ». Il était vieux :

S'ay des ans grant plenté* passés
Et de pekiés** moult amassés ;
Pau fait de bien ; dont ge fremis.
Dous Dieus, ayés merchi de mi !

Quel âge avait-il, d'abord? Il « s'avisa » comment il pourrait le savoir. Or, il avait huit ans ou environ quand il fut mis à l'école. Il y resta dix ans « aprendans, cantans et lisans », non sans travail et sans « paour ». Puis son père, sa mère et ses amis pensèrent à le « mettre en religion ». Il y consentit volontiers, car c'était son goût. Il fut donc reçu dans ce noble monastère de Saint-Martin, avec deux autres jeunes gens. Voilà un peu plus de soixante ans qu'il y sert Dieu à son pouvoir. A l'époque de sa profession, il y avait à Saint-Martin soixante et un moines et cinq convers ; tous sont morts maintenant, à la date où il entreprend le présent « registre »... Les jeunes gens ne croient pas à la vieillesse et à la mort, et cependant tous y passent.

Saint Paul dit en ses Épîtres : *Habentes victum et vestitum, hiis contenti sumus*. Le vivre et le vêtement ne suffisent point à tout le monde ; d'aucuns désirent les richesses, les honneurs. « On le voit bien, comment il est » ; le siècle empire tous les jours. L'auteur s'en taira pour le moment, « car a plusieurs poroit desplaire » ; mais il y reviendra plus tard.

Il remercie Dieu des épreuves qu'il lui envoie ; car il a fort à expier. Comblé de biens, il en a peu profité. Comment

*quantité. — **péchés.

(82) « Vés ! ke vela grant ypocrite ;
Es loenges molt se delite ! »

Si sa femme l'accompagne :

« Or se va me dame monstrer.
Chiertes, mieuls li varoit brouster
Ses porées et ses collès *
Que porter si fais varcollès ** ;
Il font tout par ypocresie.
Chiertes, moult fols est qui se fie
En gens qui font le papelart ;
Il ne querent voir fors que lart. »

Voici ce qu'on dit des prêtres :

(83) « Chil priestre si dient leurs messes ;
C'est drois, car c'est par leurs promesses.
Ensi vaignent *** il bien leur vivre
Et sont de labourer delivre ****.
Se chou qu'il dient, il fasoient,
Les gens trop plus les honc[r]roient...
Diex scet qui est boins pelerins,
Car il voit les coers enterins [1]. »

* petits choux. — ** collerettes. — *** gagnent. — **** dispensés de travailler.

1. Comparer un développement analogue dans le *Poème moral*, antérieur de près d'un siècle et demi. Les maux du siècle ont à ce point cru et multiplié, dit l'auteur de ce poème, que, si quelque prudhomme hait le péché et blâme le mal, on l'appelle hypocrite. Quiconque se tient vertueusement à l'écart des dissipations, on le tient pour « crite » et les gens se disent les uns aux autres : « Cet homme est un ours ; mais, Dieu merci, feu sire Jofroi, notre prêtre, n'était pas ainsi :

La u prodome sont ne viut il onques iestre ;
Mais Dius face merci dant Jofroi, nostre priestre !
Bien savoit maintenir cescun selonc son iestre ;
De ju ne de reviel n'en ot il onques mestre.

Si bien savoit ostoirs et espervicrs norir,
Bien en savoit et clers et chevaliers siervir,
Et savoit si bien joie et fieste maintenir !
Mais cis hon ne vot onques de sa maison issir.

A lui ne puet plaisir li jouvenes ne li viés.
Si petit ne puet iestre li hon joiaus ne liés

Le service divin est souvent empêché par les assistants qui ne font qu'y « bourder », et les curés ne les en reprennent pas assez[1]. Les femmes agissent de même ; c'est à l'église qu'elles tiennent leurs parlements : de leurs voisins, de leurs voisines, de leurs valets, de leurs servantes. Quand l'une d'elles va à l'offrande, écoutez-les :

(83) « Qui est la dame la passée ?
Diex, com or est bien acesmée * !
Elle montre bien ses denrées,
Et s'a ciertes moult de pensées.
Moult est lie k'on le rewarde ** ;
Or rewardés *** comment se farde ! »

Il n'y a, du reste, qu'à dédaigner ces rumeurs. « On a parlé et parlera », nul ne peut faire qu'on ne bavarde sur son compte ; il n'en est pas davantage[2].

* arrangée. — ** charmée qu'on la regarde. — *** regardez.

Que maintenant ne die : « Signor, çou est peciés ;
« Se sauver vos volés, tel folie laisiés. »

Ce passage est dans le fragment du *Poème moral* que E. Herzog a fait connaître postérieurement à l'édition Cloetta, d'après un manuscrit de Cracovie (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1908, p. 66).

1. Ce n'était pourtant pas faute de s'y appliquer. Les sermons du XIII[e] et du XIV[e] siècle sont pleins de récriminations au sujet de l'attitude inconvenante des fidèles à l'église Cf. le *Mirouer du Monde* (éd. F. Chavannes, p. 35) : « Cil sunt fol et pechent durement qui rient et trufent devant le cors Jesus Crist et sa douce mere... ». *Ib.*, p. 71 : « Il n'oent mie matines trois fois l'an, et quant il vont oïr messe, il font plus leur damage et celi d'autrui que leur preu. Car il ne se puevent coi tenir ne que singe, rient, gabent, boutent, sachent l'un l'autre, accolent les damoiselles, et, parmi tout ce, leur est la messe trop longue..... Et, quant on leur blasme leur folie, si mettent tout sus chevalerie, et disent : « Voulez vous que nous nous fachons huer ? et que nos fachons lo papelart ?... »

Même note dans *le Tombel de Chartrouse*, contemporain : les fêtes de l'Église ne sont pas respectées ; on va à l'Église pour se faire voir, causer, et pis encore (*Histoire littéraire*, XXXVI, p. 229).

2. La pièce n° VIII des *Chansons et dits artésiens du XIII[e] siècle*,

Par tous pays, on sert de beaux dits les seigneurs, et les gens de toutes manières, pour égayer les assemblées, dîners et soupers. Mieux vaut, effectivement, en écouter que de boire, de médire, de se quereller et de se battre. L'abbé Gilles voudrait bien occuper ses loisirs à en composer, à l'exemple des bons diseurs du temps passé, comme l'auteur du Roman de *la Rose* (rien de plus beau que ce roman), le Renclus [de Molliens], et Jakes Bochet, le Frère Mineur, excellent prédicateur, trouvère habile, qui, au moment de mourir, remit à un de ses amis un bel ouvrage intitulé *Tiaudelait* :

(88) Jakes Cent Mars le doit avoir...
Je sui ciertains, qui le vera
Au lire grant joye avera.
Ne sai que nuls en ait coppie[1]...

On peut encore citer, parmi les vivants, le bon Guillaume de Machaut, Philippe de Vitri et son frère, et deux « faiseurs » du Hainaut : Jehans de Le Mote[2], Colart Aubert[3]. Ceux-là savent faire pleurer et rire.

(89) D'autres faiseurs sont il assés
Qui leur biaus dis ont amassés
Et mis en escrit et en lettre...[4]

p. p. A. Jeanroy et H. Guy (Bordeaux, 1898) roule sur les caquetages de ce genre qui avaient lieu à Arras vers la fin du règne de Louis IX. En « se tenant moiennement », on réduit au minimum, dit le rimeur (nommé Simon), le risque de médisance à son endroit ; mais, quoiqu'on fasse, nul moyen d'y échapper (et il se répand à ce propos en exemples, notés sur le vif).

1. Ce traité, qui est une traduction en octosyllabes, avec des « gloses », de la célèbre églogue en latin du IXe siècle, intitulée *Theodolus*, a été retrouvée récemment par M. Amos Parducci (*Romania*. 1915-1917, p. 37-54).

2. La notice de cet auteur, qui vécut longtemps à Paris dans la maison de son protecteur, le riche bourgeois Simon de Lille, est dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXXVI, p. 66-86.

3. « S'il n'est letrés, s'est boins faisieres. » — Colart Aubert, lauréat de concours poétiques, n'est pas connu par ailleurs.

4. Dans ses *Annales* l'abbé Gilles a pris la peine de transcrire tout un



L'abbé Gilles fait un retour sur lui-même : il va mourir ; il est vieux ; lui qui aimait les joyaux, les chevaux, les édifices, les villes, les pays, les figures d'hommes et de femmes, et toutes les belles choses qui se voient, il est à peu près aveugle ; il ne peut plus dire sa messe ; mais il a encore sens et mémoire. Il est trop tard, cependant, pour qu'il se mette à l'école des « bons faiseurs ». Il s'en tiendra à ce qu'il sait, et apprendra par la pratique.

(99) Chou que j'ai penset, partirai.
Des anchienes choses dirai,
De chou k'ai veüt et sceüt.

Il parlera du temps présent, que la grande épidémie récente n'a pas du tout corrigé. On n'ose pas, généralement, dire leur fait aux contemporains ; il se permettra, lui, des remarques. Il a attendu longtemps et il n'a révélé qu'à peu de gens ce qu'il pensait là-dessus ; il va s'en soulager, à tous risques.

Il revient brusquement, en terminant, à l'habitude de médire qu'il a déjà blâmée plus haut. Nul n'en est quitte. Ni les riches ni les pauvres. Du riche

(102) On dist : « Ces gens vont accroissant
Leurs tresors et leurs grans rikeces... »

Et du pauvre :

« Chis mechans a le sien pierdut.
En quoy, biaus Diex ? en gloutrenie
Ou par mener malveise vie...
Pour chou ne l'en doit nuls complaindre. »

poème sur la bataille de Créci, par un familier de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, dont l'*incipit* « Au temps qu'estés est en decours » manque dans le Répertoire de P. Meyer et E. Lngfors (1917).

*
* *

Il convient de commencer par la science et les étudiants[1].

Jadis, les écoles regorgeaient d'écoliers pleins de zèle, que leurs parents, « gens de plusieurs estats », y mettaient pour venir à honneur; les prélats en avaient la liste « en leur rôles ». Aujourd'hui, comme les bénéfices d'église sont conférés, non pas aux bons clercs, mais à des gentilshommes chasseurs, à des quémandeurs, à des intrigants, les écoliers se découragent et se font rares. De là, la prospérité des écoles qui appartiennent aux Ordres mendiants, où la science, soutien de la foi catholique, trouve asile; les autres « religions »* devraient bien en faire autant, conformément aux constitutions du pape Benoit [XII], cet ami éclairé des études[2]. Tout dépend donc de ceux qui ont à distribuer les bénéfices; qu'ils les donnent, non pas à la recommandation de leurs amis ou de leurs amies, mais aux plus méritants. Le clergé serait plus respecté, s'il était plus respectable. On ne verrait plus de ces bénéficiers qui savent surtout vider des pots et dont les additions s'enflent chez les taverniers.

De nos jours, les clercs sont attirés surtout par les sciences lucratives, comme le droit, la médecine. Avocats, physiciens (médecins); ils sont sûrs, en exerçant ces professions, d'avoir de l'argent; et, avec de l'argent, d'être bientôt curés, doyens. On sait assez ce que l'on gagne à soigner les intérêts et la santé des gens. Si l'auteur voulait dire comment on « dore » la paume des avocats...; il l'a vu; il s'en souvient bien (cf. II, 155). Quant au physicien, qui se fait appeler « mestre »,

* **Ordres religieux.**

1. C'est la pièce intitulée dans le ms. et dans l'édition (I, p. 104) : *Li estas dou monastere Saint Martin.*
2. Cf. p. 205-206.

(112) S'on li promet argent, il vos visitera.
A l'apoticarie connoistre vous fera ;
Par sen valet boistes assés envoiera.
Se bien ne li payés, de tout il ciessera.

Mais continuons à « faire registres pour apprendre les autres ». — Ce siècle est mauvais : la peste, la famine..... C'est, dit-on, l'effet des guerres, si prolongées. Oui, mais d'horribles péchés sont à la source de tout...

L'abbé Gilles perd un peu ici le fil de ses idées. « Parlez-nous donc de votre abbaye », se fait-il dire, pour le renouer, par un interlocuteur imaginaire. Certes, il en parlera ; mais, d'abord, pour plus de commodité, en prose [1].

Suit un fragment de Mémoires en prose, daté des premiers jours de mai 1350, alors que l'abbé Gilles avait 78 ans et trois mois accomplis [2].

Il y note quelques récits sur l'histoire de Saint-Martin de Tournai avant sa profession (Toussaint 1289), qui lui avaient été faits par des moines disparus depuis, et ses souvenirs personnels à partir de cette date. La maison était alors en bon point. L'abondance régnait, comme il apparaissait aux granges, greniers, celliers, cours, etc., qui étaient « peuplés de bestiaux, de meules et de tous biens ». Il y avait d'excellentes coutumes, qu'il décrit en partie et qu'il consignera ultérieurement, plus en détail, dans l' « ordinaire qu'il en fera écrire, s'il plaît à Dieu ».

En 1289, Jehans li Carpentiers était abbé depuis sept ans, et il ne mourut que dix ans plus tard. C'est alors que la décadence commença. Cet abbé entama un procès « entre la vile et no eglise », pour les fossés et le courtil, à Paris, en parlement, qui coûta très cher. Puis, il eut grande familiarité et compagnie

1. En latin comme en français, l'abbé avait le sentiment que la prose était plus commode, quoiqu'il n'y recourût qu'en cas de fatigue (*Chroniques et Annales de Gilles le Muisit*, éd. H. Lemaître, p. 253).

2. On a d'autre part, de l'abbé Gilles, un *Liber compilatus de statu suo et monasterii*, 1339-1346 (Bibl. nat., n. acq. fr. 1789). Voir aussi sa Chronique et ses Annales.

avec l'abbé de Marchiennes, ce qui l'entraîna à mener grand état et à dépenser beaucoup. Il ne résida plus toujours, et, quand le chat n'est pas là, les souris en prennent à leur aise. Le couvent voulait être bien pourvu, comme de raison ; on exerçait l'hospitalité en grand. Bref, on contracta des dettes, on emprunta à usure, on vendit. D'où des différends entre les partisans de l'abbé et les anciens qui avaient connu un régime meilleur. L'évêque Mikiel de Warenghien s'en mêla, jusqu'à ce que l'abbé fût « mis a portion et li couvens aussi ». Mais les dissensions ne prirent pas fin pour autant. Les guerres de Flandre commencèrent alors ; et tout le pays fut gâté. Cinquante ans pendant lesquels il n'y eut ni ferme paix, ni fermes trêves, mais mutations de monnaies, exactions sans fin. Instabilité générale, « car, par guerre, li uns piert, li autres gagne ». Depuis l'an 1300, « tous li peuples est si mués que cil qui avoient veu le temps devant » en étaient plus étonnés que l'auteur n'oserait ni ne pourrait dire. Ajoutez les élections d'abbés contestées à grands frais en cour de Rome. Les prédécesseurs immédiats de l'abbé Gilles sont morts très pauvres et laissèrent la maison désolée : meubles, ornements et calices engagés ou vendus, et plusieurs moines retournés dans leurs familles...

*
* *

Les moines noirs ou de saint Benoit.

Jadis on enrichissait a l'envi les fils de saint Benoit. Pourquoi? Parce que l'on s'émerveillait à bon droit de leur vie âpre et dévote. Maintenant, tout est changé. Les hoirs des donateurs ne songent plus qu'à nous dépouiller ; c'est que les mœurs ne sont plus les mêmes :

(146) Humilités de cuer, k'estes vous devenue?

Les principales préoccupations des moines sont maintenant : bons vins, bonnes viandes, beaux habits, et, surtout, des congés.



(147) « Mestier avons* del air et parens visiter. »

Leur refuser des congés (d'où ils rapportent souvent des vices), c'est, à leur sens, leur faire tort[1].

Li corps est au moustier, li coers est ou markiet**.

Autres soucis des moines de nos jours : manger (et de la chair pas seulement une fois par semaine ; qu'en pense saint Benoit ?), boire, dormir ; briguer les dignités conventuelles ; se vanter de son lignage[2] ; se quereller avec ses frères, se moquer des anciens. Et quelle insolence ! Si vous voulez imposer les robes noires, à larges manches, en étamine, de la Règle, ils vous répondront :

(152) . . . . « Vous pués.
Ostés nous ces viestures, envoyés les rués ;
Draps coulourés volons et dras linges bués*** [3] ».

Nous avons besoin. — ** le cœur est au marché. — *** passés à la lessive.

1. Aussi bien, ils s'en passent (cf. p. 191) : « On s'espart sans congiés ».

Dans cet âge d'or qu'avait été la jeunesse de l'abbé Gilles, il y avait six chevaux à l'écurie pour les cloistriers (p. 130), « quant il avoient congiés pour visiter leurs amis » ; les dignitaires, prieurs et sous-prieurs, avaient chacun sa quinzaine « pour chevaucher ou aler en riviere ou esbannyer la ou il li plaisoit, et on li livroit chevaus et argent » (p. 132). Ce n'est pas l'usage des congés que l'auteur blâme, c'est l'abus.

2. L'Épicier de Troyes a noté, dans son *Renard* (au fol. 62 ^{d} du manuscrit unique de la première rédaction) que les moines noirs qui, dans les actes, se laissent appeler « frère Clément, frère Constant, frère Guimer », se fâchent pourtant quand on les interpelle par le mot « frère », en parlant à eux. Les Jacobins, les Cordeliers, les moines blancs, ceux du Val-des-Écoliers, etc., ne se formalisent pas en pareil cas, dit-il. Mais un moine noir répliquera, d'un air offensé : « Me prenez-vous pour un convers ? »

3. Cf. p. 204. Ces moines-là voudraient porter « brunettes » et « sauvagines » ; ils voudraient avoir « habits estrois et courts ». Ils prétendent aussi, chose nouvelle, avoir chacun son vestiaire personnel, écrins, coffres et armoire (p. 170). Ils n'acceptent plus les distributions d'habits du camérier, comme autrefois ; il faut qu'on leur donne de l'argent,

Tout cela, c'est la faute des abbés, absorbés par les soins temporels, trop souvent absents (pour se distraire) au dehors, qui ne donnent pas l'exemple et qui négligent leurs ouailles[1]. Un couvent, c'est la lice d'un tournoi où les uns font bien, les autres mal; comment y donner les prix (les dignités conventuelles), si l'abbé, juge de ce tournoi, s'en désintéresse? D'autre part le luxe des prélats scandalise les laïcs, qui ne se privent point d'en gloser :

(159) « Qui sont cil chevaucheur? Che sont religieus.
C'est un abbes de la; c'est un si fais prieus.
Rewardés leur grans pompes; sont il delicieus? »

Les élections abbatiales sont devenues une source de scandales. Jadis, on élisait le meilleur, avec le ferme propos de lui obéir. Aujourd'hui, il y a des élections contestées; d'où appels à Reims et à Rome, discordes, procès et ruines. Notre Saint Père Clément [VI], qui fut moine et sait à quoi s'en tenir, a très bien fait de se réserver la nomination des abbés qu'autrefois on avait coutume d'élire.

L'abbé nomme les officiers du monastère : prieur, sous-

pour qu'ils s'équipent eux-mêmes : la constitution du pape Benoit n'a pas mis fin à cet abus.

Ces détails s'harmonisent très bien avec ceux dont les sermons de la fin du XIIIe siècle sont pleins sur l'état des mœurs monastiques. « On n'accepte plus les ordres des supérieurs que s'ils sont agréables; sinon, murmures ». Si le supérieur dit : « Mon frère, allez à l'infirmerie », on y va; mais s'il dit : « Allez aider à la boulangerie », on répond : « Ah! monseigneur, je ne suis pas un homme à ça; *non decet meam personam; mittite illum fratrem qui est de humili plebe...* » (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*, IV, p. 141).

1. On lit dans un recueil d'anecdotes de la fin du XIIIe siècle (Bibliothèque de Tours, ms. 468, fol. 74 v°) : « Raimon, évêque de Toulouse, disait que les religieux faisaient aux novices comme la vieille à la poule qu'elle achète; elle lui tond la tête et la laisse ensuite aller où elle veut. De même, il y a des religieux qui se travaillent beaucoup pour avoir des novices et qui, après les avoir tondus et vêtus, les laissent vaguer à leur gré... »



prieur, tiers prieur, prévôt pour le temporel, aumônier, cellerier, trésorier (chargé de la garde des reliques et des archives), infirmier, pitancier, camérier (préposé à la garde-robe), hôtelier (pour les étrangers), rentier, receveurs, etc. On les envie ; mais bien à tort ; car ces officiers ont la part de Marthe dans l'histoire évangélique ; celle de Marie, la plus belle, est réservée aux simples « cloistriers ». *Office n'est pas hiretages*. Encore est-il trop vrai que les offices sont souvent, de nos jours, prétextes à dispenses et à adoucissements de toutes sortes.

La dignité des cérémonies célébrées dans les couvents de l'Ordre de Saint-Benoit a beaucoup diminué. Jadis, on y chantait fort bien[1] :

(186) On chantoit haut et cler par grant devotion ;
Se cantoit on a trait, faisant pausation[2]...

De nos jours, on psalmodie paresseusement et en empiétant sur les répons :

Aucuns ont boinc voix, si n'en voelent user...
Car le vier* qui s'ensieut, vont errant commenchier ;
Che samble, qui les ot, qu'il se voisent tenchier **.

* verset. — ** Ce semble, qui les entend, qu'ils vont se quereller.

1. L'abbé Gilles se plaisait à le croire ; mais tel n'était pas l'avis, cent ans auparavant, de son confrère Gautier de Coinci (Barbazan-Méon, *Fabliaux et Contes*, I, 295 ; *Miracles de la Vierge*, V, 320) :

Aucun cognois qui a souvent
La voix malade, floible et quasse,
Se li forz vins ne la respasse.
Mais quant bons vins bien la conforte
Et feru l'a li filz la torte*,
Lors chante haut et lors s'envoise...

2. Sous le pontificat de Jean XXII, des innovations furent introduites dans la musique religieuse, qui ne rencontrèrent pas l'approbation unanime. Voir, sur ce point, *Histoire littéraire*, XXXIV, p. 535.

* le fils de la [vigne] tortue, le vin.

Dit ont bien le moitiet, ains que puissent laissier
A l'autre lés leur vier * ne lor vois abassier.

Considérez les Ordres qu'on appelle Mendiants ; leurs couvents sont pleins d'étudiants ; ils sont seignéurs du monde par leur clergie. Ils n'ont pas de rentes comme nous ; ils commencent, cependant, à s'enrichir de nos dépouilles, parce qu'on leur donne sans jamais leur imposer, comme à nous, d'exactions. « Avoir ne doivent riens ; or ont tout, c'est mierveille » (II, 123). Mais, des Mendiants, il sera question plus loin.

Malgré tout, l'abbé Gilles a confiance. Benoit XII, prédécesseur de Clément VI, a publié une excellente constitution pour les monastères de moines noirs. On reverra un jour l'âge d'or. « Chou qu'iestre doit, sera. »

Les nonnes.

Dieu, et tout le monde estime la nonnain « coie », qui ne quitte guère son cloître. D'autant plus fâché l'abbé Gilles est-il d'en savoir tant par les chemins, qui se comportent « comme dames ». De nos jours, on entre trop aisément dans leurs maisons, et plus les jeunes que les vieux. Amour en naît. Des cadeaux, des messages sont échangés : lettres, tablettes. Et les « très doulces nonnains » ne songent plus qu'à se parer et à sortir. Elles tourmentent leurs abbesses pour obtenir des congés, des permissions ; elles en obtiennent souvent à la demande de leurs parents, trop aisément. Mais, prenez garde ; les gens causent :

(217) Dames religieuses, blankes, noires et toutes,
Vous donnés a parler a ches gens, et des doubtes ;
Car, quand on voit de vous hors de vos lieus les routes **,
Li fol ont tantost dit : « Or rewardés ches gloutes [1] ! »

* à l'autre côté leur verset. — ** bandes, troupes.

1. Comparer Rutebeuf, en son dit *De la vie dou monde* (*Œuvres*, éd. elzévirienne, II, 42) :



Elles devraient filer ou recoudre leurs guimpes à la maison ; elles envahissent les boutiques :

S'acateront fins dras pour elles cointoyer * ;
Puis vont a warcolès **, si les font desployer.
Se vont en ces joyauls leur argent employer.
Bien sevent ou boin fait aler esbanoyer ***.

Les nonnes de haut parage ont seules, en cela, quelque excuse. Et voici pourquoi :

Dames emparentées ont un pau d'escusanche,
Mais que **** ne fachent mie grande desmesuranche †.
Par les parens d'aucunnes li maisons en avanche ;
En aucuns lieus sur chou vit on en esperanche.

On dit, de nos jours, beaucoup de mal des religieuses, comme de toutes les autres personnes d'Église. La cause, Dieu la connaît ; mais certes, il n'en serait pas ainsi si les anciennes mœurs étaient duement observées. Sans doute, tout ce que l'on dit n'est pas vrai ; les méchants médisent des meilleurs. Néanmoins, faites attention ; soyez prudentes. Ne parlez pas aux hommes en particulier. N'oubliez pas, quand vous allez par les rues, que les gens regardent comment vous êtes chaussées et vêtues. Méfiez-vous des brebis galeuses qui sont parmi vous, qu'on pourrait prêcher tous les jours, à user une langue d'acier, sans les détourner du monde. Prenez plutôt exemple aux grandes dames qui sont venues chercher la paix dans vos rangs : madame de Valois, sœur du roi de France ; la comtesse de Hainaut, mère de

* parer. — ** collerettes. — *** Bien savent où il fait bon aller pour s'amuser. — **** pourvu que. — † excès.

Les blances et les grises et les noires nonains
Sont sovent pelerines as saintes et as sains ;
Se Dix leur en set gré, je ne suis mie certains :
S'eles fuissent bien sages, eles alassent mains.
Quant ces nonnains se vont par le pays esbattre,
Les unes a Paris, les autres a Montmartre...

deux reines... On les en a, il est vrai, tenues pour « sottes » ; mais bienheureux ceux qui renoncent !

Les béguines.

L'abbé Gilles les a peu hantées ; il en parle donc par ouï-dire, ce sont des demoiselles « senées », religieuses et sages, de toutes conditions, qui portent habits et manteaux simples, se consacrent à l'éducation des enfants, ou bien ouvrent et filent pour gagner leur vie et qui sont gouvernées, à la manière des nonnains, par des supérieures, d'après une règle jadis sévère.

On dit[1] que les béguinages seraient maintenant en décadence. La sévérité s'est relâchée. Mais il n'y a peut-être pas de mal ; l'arc ne peut être toujours tendu :

(240) Je vis en mon enfanche festyer de chistolles *
Les clers parisyens revenant des escolles,
Et que priveement on faisoit des karoles ** :
C'estoit trestout reviaus ***, en riens n'estoient folles.

Faut-il croire, cependant, que les jeunes gens vont visiter ces demoiselles, et qu'il se passe alors des scènes comme celle-ci ?

On vient, pour recreer, bien vir ces demisieles.
Li tahon ****, en filant et seant sur leurs sielles,
Dient : « Vous savés bien espyer les plus belles...
. . . .
« Dites hardiement, vous serés escoutés ;
Ja de no souveraine † ne serés hors boutés,
Et nos boins visiteres †† sera pau redoubtés.
Alés querre les autres et chi vous aroutés. »
. . . .

* citoles, espèce de sistre. — ** danses. — *** badinage. — **** vieilles. — † supérieure. — †† visiteur, inspecteur ecclésiastique.

1. Entre autres Jehan de Meun, dans le *Roman de la Rose*, v. 11938 : « Beguines aus grans chaperons, — Aus chieres pales et alises... »

(241) Se vienent pluseur gent canter et fiestyer :
Adont fait il trop boin d'amourettes prier.

Se vous me volés croire, j'ai moult bien en convent,
Desous les warcolès ont souvent l'œil au vent,
Et cil jolit vassal les rewardent souvent...

N'en disons pas davantage :

Si je disoie tout, je seroie tenchiés [1]...

Puissent les béguinages recouvrer leurs bonnes coutumes anciennes !

Les Ordres non rentés, qu'on appelle « Mendiants » : Augustins, Jacobins, Frères Mineurs, Barrés, « Saccois » (Sachets), Frères de la Pie, etc., etc.

Des fous se plaignent du nombre extraordinaire des Ordres qui ont été successivement fondés :

(246) « Par le plenté de clers tous li siecles empire.
Il nous convient wagnier *, et il ne font fors lire [2]. »

Méchantes gens ! qui donc vous ferait connaître les vertus et les vices ? qui vous administrerait les sacrements ? qui vous ramènerait à Dieu ?

La beauté de ce monde, c'est la diversité, qui est un don

* gagner (notre vie).

1. Mêmes sous-entendus injurieux à l'endroit des béguines dans *l'Art d'amors* de Jacques d'Amiens (v. 2299 et suiv.) et dans Rutebeuf (*Œuvres*, éd. elzévirienne, I, p. 190, 221).

2. Cf. Rutebeuf, *Œuvres*..., II, p. 43. Mais il n'y avait point que des laïcs à se fâcher de l'extraordinaire multiplication des Ordres religieux. Dans les anciens Ordres plusieurs n'y voyaient rien de moins que le commencement de la fin, au témoignage de Guiard de Laon, le célèbre chancelier de l'église de Paris, qui fut plus tard évêque de Cambrai : « Claustrales... novis Ordinibus invident... Unde dicere non erubescunt, imo dicunt quod tot sunt Ordines quod totum in fine adnihilabitur » (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins*..., VI, p. 227).

de Dieu. Voyez les prés fleuris de couleurs variées. De même, l'Église a eu, historiquement, des ministres de plusieurs sortes. Les Mendiants sont les derniers venus. Ils ont embrassé d'abord la pauvreté et la science : *Thesaurisate vobis thesauros in celo*... Mais, maintenant, ils ont des maisons et des églises partout, tandis que les anciens Ordres rentés succombent sous le poids de leurs charges. D'où le mot des séculiers :

(252) « Mendiant se chavissent * et li rentet mendient. »

Leur humilité les a exaltés. Ils sont maintenant les mieux en cour près des puissants de la terre (qu'ils gouvernent en qualité de confesseurs) et les plus lettrés des gens d'Église. Mais la fortune est changeante : *Qui stat, videat ne cadat.*

Enflure de science, c'est chose très redoutable ; on en devient tout fier, peu aimable. Et rien de si âpre que les parvenus, comme on dit. L'ambition, l'orgueil et l'avidité se sont développés avec le succès chez les Mendiants. Il n'en était pas encore ainsi au temps de la jeunesse de l'auteur.

En ce temps-là, temps béni — au retour de l'expédition d'Aragon (1285), — les églises jouissaient de la tranquillité et de la paix. Les « estudes » étaient fréquentées ; philosophie et théologie faisaient encore concurrence aux sciences lucratives. Clergé et clergie étaient honorés. Aujourd'hui, les gens du siècle sont tentés de mettre plutôt leurs enfants dans le commerce. Au contraire, autrefois, les enfants de toutes les conditions allaient en foule aux écoles :

(263) S'estoit che bielle chose de plenté d'escoliers.
Il manoient ** ensanle par loges, par soliers,
Enfants de riches hommes et enfants de toiliers.
On leur portoit leurs coses par chevaus, par colliers ***.

Il y en avait alors à Paris jusqu'à soixante-seize de Tour-

* s'enrichissent. — ** demeuraient. — *** porte-faix, messagers.



nai. Les écoles de Paris étaient noblement parées, l'hiver, de docteurs et de bons clercs de tous les pays.

(264) Clerc vienent as estudes de toutes nations
Et en yvier s'asanlent par pluseurs legions.
On leur lit et il oent* pour leur instructions ;
En esté s'en retraient moult en leurs regions.

De ceux qui profitaient le mieux, les uns attendaient des bénéfices, qui ne leur étaient pas refusés, les autres entraient en religion. Les « religions » rentées servaient Dieu dévotement et abondaient en biens temporels.

Que dire des Mendiants, qui ont sagement maintenu ces traditions ? — On ne sait pas qui nous écoute ; soyons prudents, crainte de fâcher ; « c'est presumptions de parler sur les sages ». — L'abbé Gilles a vu qu'on les envie. N'est-ce pas parce qu'ils ont changé d'allures ? Au temps jadis, tout le monde les aimait. Ils passent encore pour très savants ; mais on prétend qu'ils ont perdu l'humilité de cœur. Ils n'admettent plus la contradiction, paraît-il :

(270) On dist k'on s'en pierchoit partout ès asanlées**
C'on fait de ces docteurs, pour yestre disputées
Besongnes c'on leur a devant yaus proposées ;
Leur oppinions voellent sour tous iestre portées.

L'abbé Gilles plaint fort, d'ailleurs, les Mendiants de n'être pas rentés, comme les anciens Ordres (« S'il estoient rentet, il feroient merveilles »). Car « tous leur fondemens est sour volloirs des personnes » ; quand ils demandent, ils essuient parfois des refus brutaux[1]. Or, les gens, de nos

* entendent, écoutent. — ** On dit qu'on s'en aperçoit partout dans les assemblées.

1. Les Frères Prêcheurs et Mineurs étaient souvent hors de leurs couvents, pour prêcher « par païs », exposés à toutes les brutalités du contact avec le populaire. Tel, le Frère Prêcheur anonyme du Soissonnais, dont les œuvres ont été étudiées par A. Långfors (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIX, 2e p.). Ce frère déclare joliment que, dans ses

jours, sont singulièrement « refroidis » et durs à la détente : ils commandent à leurs femmes de ne rien donner. Assurément, les docteurs et les grands maîtres des Mendiants, qui vivent près des seigneurs, leurs prieurs et leurs gardiens ont des « gratuités » et se tirent d'affaire ; mais ceux des frères qui mendient vraiment souffrent souvent de disette. On était jadis enchanté de leurs visites ; maintenant on les redoute. « Ensi vont annulant partout devotions. »

Il ne sevent fouir, hauver * , batre, vaner,
Ne faire nul mestier, draper, taindre, laver,
Ne vignes cultiver, ne tieres ahaner ** ;
Mais on dit que trop bien savent les gens taner.

Tout mis en balance, les Mendiants restent une des lumières et des forces de l'Église, « la fleur de Sainte Église ». Qu'ils persévèrent à bien faire[1].

* piocher. — ** labourer.

courses à travers les campagnes, par tous les temps, plus d'un chien a mordu son bâton ; il a heurté à la porte de plus d'une maison où Charité était morte. On l'interrompait en ces termes : « Que gargouile ce Jacobin ? » Cependant, cela dépendait des rencontres : il avait souvent mangé le pain des vilains et il en avait connu de courtois (p. 506).

1. Est-il besoin de rappeler que la prudente modération de l'abbé Gilles à l'endroit des Mendiants contraste avec les fulminantes diatribes d'une foule de contemporains : Rutebeuf (*Œuvres*, éd. elzévirienne, I, 208) ; Jehan de Condé (*Œuvres*, éd. A. Scheler, II, p. 181, 249) ; Gervais du Bus, l'auteur de *Fauvel* ; l'Anonyme du Soissonnais que A. Långfors a fait connaître ; etc. ?

L'Anonyme de Soissons est, entre tous, sans ménagements pour ses confrères (*O. c.*, p. 12) : « Trop sont li frere negligent » ; tout les ennuie ; avant qu'on ne chante Alleluia, ils ont commencé à s'abstraire du service divin, pensant à diverses choses, et volontiers à leur « drue » (amie) ; la communion leur est à charge, comme la pluie et la visite d'un hôte le sont à n'importe qui. Ils regardent les peintures des murailles ; ceux qui n'ont pas bien dormi ne savent trop ce qu'on fait autour d'eux. Aussi, quelles psalmodies !

Ainsi moquez est Damedieus.
Par acoustumance s'enclinent ;

Sans avoir l'intention de faire concurrence aux prélats et aux prêcheurs, dont c'est l'office de dénoncer les vices et de reprendre les gens, l'auteur va considérer maintenant les divers états du monde, en suivant toujours sa méthode, qui consiste à comparer le bon vieux temps au présent, sans trop insister sur le présent pour ne pas être « assailli » de tous côtés. Il proteste toutefois qu'il ne parlera pas de la cour de Rome, ni en bien ni en mal ; il ne s'en croit point le droit : « Court de Rome mis hors, car elle m'a rentet[1] ».

Les rois, les princes et les nobles.

Saint Louis, Charles d'Anjou et le bon roi Philippe, fils de saint Louis, qui fit son devoir en Aragon, agirent toujours du commandement et au gré de la cour de Rome. C'étaient des princes modèles. Si tous les rois chrétiens agissaient comme eux, les choses iraient autrement.

Deux grands malheurs sont arrivés depuis. Le conflit qui s'est élevé entre le roi de France Philippe, « le roy cras », et le comte Gui de Flandre ; d'où guerres, trêves, répits, depuis plus de cinquante ans ; et ce n'est pas encore fini. La mort de quatre rois de France sans hoirs et la candidature, qui en a été la suite, du roi Édouard d'Angleterre à la couronne de France ; ç'a été aussi une cause de guerres, d'exactions et de pillages infinis. Or les maux de la guerre sont grands : incendies, destructions, ruine de ceux qui possèdent ; tous les voleurs disent alors, pour s'excuser : « C'est la guerre » (I, 291).

S'ançois que li autre ne finent
Leur ver, cilz sont ja en mi lieu.
Tel psaumoier ne plait a Dieu.

1. Une longue pièce du « registre » est intitulée pourtant : « Ch' est des papes » (I, pp. 299-342). Mais c'est une sorte de chronique « des papes qui ont esté de mon temps », de Célestin V à Clément VI. Elle se termine par des considérations très générales sur les devoirs du pape et des cardinaux, expurgées de toute critique.

Devoirs des princes : aimer Sainte Église, être affable, maintenir lois et coutumes, assurer la justice, ne rien convoiter sur ses voisins, soutenir marchands et marchandises, fabriquer de la bonne monnaie « si que toute gent rentet et d'eglise puiscent avoir leurs vivres », bien choisir ses délégués, se garder de paroles « volages ». — Ce qui suit, qui concerne les ducs, princes, barons et la chevalerie en général, n'est pas moins insignifiant. Il n'y a pas une ligne comparable à la formule ramassée de frère Nicole Bozon : « Les larrons emblent privéement ; les princes robent apertement ».

L'abbé Gilles regrette en passant le temps où l' « on souloit tournyer, juster et faire fiestes ». Occupés par ces amusements, les nobles n'avaient pas tant de loisirs pour tourmenter leurs sujets.

Il est revenu plus tard, dans d'autres pièces séparées de son « registre », sur les rois (II, 126), les princes (II, 128), les chevaliers et les écuyers (II, 130), mais pour ne rien dire de moins banal.

Le clergé.

Reparlons un peu des prélats, pour apaiser les laïcs qui ne seraient pas contents de ce qui est dit d'eux ici.

Jadis, c'étaient des saints. En est-il ainsi aujourd'hui ? Au lecteur d'en juger.

(350) Je ne voi, mais j'oc * bien souvent parler gent laic...
Se c'est voirs chou qu'il dient, c'est drois k'on s'en esmaie **.

On dit, entre autres choses, en parlant des évêques :

« Che sont cil qui nous doivent donner ensengnement ;
Et de chou qu'il nos dient, il font tout autrement. »

Le clergé, c'est le soleil, que reflète le monde des laïcs,

* Je ne vois pas, mais j'entends. — ** émeuve.



cette lune. Or, quels reflets, de nos jours ! Quelle que soit la cherté de la vie, tous tiennent à bien vivre. Quant à la luxure, on la faisait jadis « privéement » ; aujourd'hui c'est un cas de : « Que voes tu ? je sui chi », sans phrases.

Plût à Dieu que les mœurs de notre temps trouvassent, pour les décrire, un autre Reclus de Molliens, un autre « trouveur de *la Rose* » (cf. II, 9) !

Les doyens et les chanoines prébendés. — Au temps jadis, quand ils portaient des capes, des « tabars* lons fourés », et non des habits de couleur, les prébendés vivaient de leurs prébendes, en répandant de larges aumônes aux pauvres gens et aux mendiants qui faisaient queue à leurs portes quand sonnait la cloche des distributions[1]. Aujourd'hui l'argent ne suffit plus à leurs dépenses : ils se chargent des « besongnes des gens ». Et le peuple est fondé à dire :

(363) « Chil signeur, pour waignier, ensi que nous, s'enbargent**. »

Les curés et les chapelains. — On en a fait, on en fait beaucoup trop. Beaucoup de jeunes, jeunes « de sens et d'âge », pleins d'eux-mêmes, qui tourmentent souvent les autres. Plusieurs « abusent laidement ». Les bons curés d'autrefois, clercs « bien doctrinés », se confessaient souvent les uns aux autres, évitaient les femmes, ne disaient jamais

* manteaux. — ** « Embargier », attacher à la potence (Godefroy). Ou « s'embarquent » [?].

1. Et cependant, cent ans plus tôt, Gautier de Coinci disait déjà (Barbazan-Méon, *Contes et fabliaux*..., I, p. 304) :

Diens toz les biens ont enfermez.
Le blé gardent tant qu'est germez
Por atendre la chiere vente ;
Et tu, quant pluet, gresille et vente
A lor portes, morant de faim,
Cries : « Por Dieu, du pain, du pain ! »
Mais ne te vuelent recevoir.

qu'une messe par jour, étaient bien vus et faisaient du bien[1]; en ce temps-là, qui n'aurait pas fréquenté l'église de sa paroisse n'aurait pas eu à s'en louer :

(371) En villes, en castiaus, en bours et en cytés,
Qui n'antoit Sainte Eglise moult estoit despités.

Aujourd'hui, il y a un prolétariat ecclésiastique, que ses petits bénéfices ne suffisent pas à faire vivre, et qui est obligé de travailler à autre chose qu'à servir Dieu. On fait souvent desservir les cures par des prêtres « mercenaires », ignorants des Saintes Écritures, désordonnés en maintien, en habits. Les fidèles aimeraient mieux la bastonnade que de se confesser à ces gens-là. De plus, on les renouvelle sans cesse; il y a abus de « permutacions » (cf. II, 120). Ces continuelles permutations ont bien des inconvénients. — On voit des prêtres, après avoir dit, pour faire de l'argent, jusqu'à trois ou quatre messes dans leur journée, aller boire à la taverne. — La foule de ceux qui ne sont pas rentés ne pense qu'à gagner sa vie et se plaint de sa misère :

(378) Trestout dient d'acort : « Nous avons trop de cuyvres*.
Nous ne demandons riens fors seulement nos vivres.
Honte seroit de vendre nos coses et nos livres.
On no face nos biens, ainsi k'on sieut**, delivres ;

* tourments, souffrances. — ** comme de coutume.

1. Et cependant, cent ans plus tôt, Gautier de Coinci disait déjà (*Miracles de la Vierge*, v. 509) :

Leur moustiers tiennent orz et sales,
Mès leur chambres et leur granz sales
Font lambroissier*, paindre et portraire
En leur moustiers ne font pas faire
Si tost l'ymage Nostre Dame
Com font Ysengrin et sa fame**,
En leur chambre, ou il reponnent
Les gelines qui la mort ponnent***.

* lambrisser. — ** Personnages du roman de *Renard*. — *** Les poules qui pondent la mort.



On no laist, se c'est boin, no chevance trouver...
Ou siervice de Dieu nous yrons esprouver.

Trestout no convient vivre, qui sommes ordenet...

Nous prenderons anueus*, se dirons souvent messes ;
Nous serons bien payés, se tenrons nos promesses.
A curés aiderons et orons des confiesses ;
Nous absorons de tout par parolles expresses.

Ainsi nous chavirons** et mieuls atenderons
Tant que de benefisses pourveüt nous serons,
Et avoec les curés haut et cler canterons ;
Les siervices divins faire leur ayderons.

Les boines gens aront de messes grant plentet ;
De faire des anueus seront entalentet ;
Nos vivres arons la tout a no volentet.
De chou no chavirons ainsi que li rentet. »

L'abbé Gilles reconnaît que ces prêtres non pourvus sont en droit, pour vivre, de « prendre un anuel » ; mais pas plus d'un, sans permission ; et il déplore que bien des prélats se désintéressent de toute surveillance à cet égard, sous prétexte qu'ils sont impuissants à persuader leurs clercs d'« en laisser ». Jadis les « pactions pour messes » étaient totalement inconnues.

Il est fort à craindre que la foi vacille, à la fin, si les mauvaises coutumes nouvelles ne sont pas ôtées. « Li maintiens des fols priestres ceste cose fera », à moins que Dieu n'y pourvoie. Ou plutôt (II, 164), c'est déjà fait. La foi baisse. Un symptôme certain, c'est que l'on ne suit plus que fort peu les processions[1] ; les femmes même n'y vont plus en grand nombre.

* annuels. — ** nous gagnerons de l'argent.

1. Au temps de l'auteur du *Poème moral* (fragment E. Herzog, p. 60), les processions propitiatoires d'après Pâques avaient déjà dégénéré, car les gens, en portant les reliques et les croix « d'une ville à l'autre », « gabaient » scandaleusement. — Beaucoup, dit un prédicateur du XIII[e] siècle, ne vont aux processions que pour s'amuser (*por trufer et por*

Il y a, de plus, la question des mœurs. La luxure est évidemment le péché le plus répandu. Or les laïcs ont l'œil ouvert là-dessus. Il importe, d'autant plus, de prendre garde. *Si non caste, tamen caute.*

(369) S'on faisoit chou k'on fait au mains priveement
Et k'on se maintenoit plus atempreement *,
On poroit tout passer trop plus legierement.
Mais on fait trestout trop abandonneement.

(383) Clergiés se doit warder pour les lays naitement :
S'on fait aucune cose, che soit secreement[1]...

C'est une fâcheuse habitude des curés et des chapelains d'avoir, en guise de valets, des filles, « pour faire leur besoignes, mettre couver leur glines** ». On en murmure ; c'est un usage à supprimer :

(II, 143) Chis fais fait les vertus trestoutes obscurer.
Masculin, feminin ensanle*** font plurer.

Le siècle.

Au temps jadis — l'abbé Gilles aime à s'en souvenir durant ses insomnies — les princes et les seigneurs étaient contents de leurs possessions ; les marchands prospéraient ; l'Église était honorée ; les rois tournoyaient pour s'exercer

† avec plus de modération. — * poules. — ** ensemble.

border, por karoler et por chanter, et por mout d'autres legiercetez demener). Restez plutôt chez vous » (B. Hauréau, *o. c.*, IV, p. 176). — Cf. plus haut, p. 21, note 3.

1. Ce singulier conseil, que l'abbé Gilles ne se lasse pas de répéter, fait penser à la maxime, non moins surprenante, des *Enseignemens* de Robert de Ho (éd. M. V. Young) :

Fiz, ne seiés pas menzungier...
Mès qui ne s'en puet abstenir
Ke ne li estouce mentir,
Donc deit mentir si cointement
Et si tres acemeement
K'il resemble bien verité...



et faisaient des croisades outre-mer ; tout le monde était à son aise. Encore au temps de la malheureuse expédition d'Aragon (dont l'abbé vit le retour), la monnaie d'argent était bonne ; « on ne souloit parler fors de sous et de livres » ; les florins étaient rares encore ; on portait des habits honnêtes ; c'étaient des fêtes continuelles ; pas de guerres, point de tempêtes[1]. — « Des doleurs k'on voit ore petit adont estoient ».

Aujourd'hui les princes sont « bobanciers » et appauvrissent leurs sujets en les visitant trop souvent ; quand ils lèvent des « prêts », on n'en peut rien ravoir ; ils acceptent que les braconniers, convaincus d'avoir pêché dans leurs viviers, se rachètent, s'ils sont à leur aise, et font pendre les pauvres ; ils s'entourent de conseillers dont la vénalité est proverbiale. Ces hommes de rien, élevés tout d'un coup si haut par la faveur des princes, étaient un perpétuel sujet de réflexions pour l'auteur[2] :

(II, 22) C'est de ches gens k'on voit de bas en haut venir,
Comment ches grans estas il sevent maintenir.

1. L'auteur du *Poème moral*, plus rigoriste que l'abbé Gilles, d'une tournure d'esprit moins joviale, est aussi sensible aux inconvénients de la paix qu'à ceux de la guerre : la paix « fait vivre les gens trop a fiance. — Plus lor fait de mal faire quant plus ont d'abondance » (fragment E. Herzog, p. 62). — Les moralistes du moyen âge français ont parfois développé cette idée très juste, et assez fine, que la prospérité est plus difficile à soutenir honorablement que le malheur.

2. Et pour bien d'autres. Voir la pièce de Jehan de Condé, *Des mahommés aus grans seigneurs* (*Œuvres...*, éd. A. Scheler, II, p. 161). Cf., du même, *Li dis du seigneur de Mareyni*, ib., II, p. 267 ; et *Li dis de la Torche*, ib., II, p. 289.

C'est de ces favoris de la Fortune, qui finissaient alors, pour la plupart, si mal, que Jehan de Meun a dit magnifiquement (*Rose*, v. 6534) :

Fortune ou gibet vous atent ;
Et quand au gibet vous tendra
La hart ou col, el reprendra
La bele courone dorée
Don vostre teste a couronée.

Familles, compagnies voellent grandes tenir;
A paines poent gens leur grandeur soustenir.

Quant aux femmes, elles s'habillaient jadis chacune suivant sa condition, honoraient leurs maris, élevaient bien leurs enfants, allaient le dimanche à l'église (leurs enfants devant elles), écoutaient les sermons, en profitaient. C'était le bon temps des « moulekins », des cols blancs, des surcots à manches pendantes, des habits longs et amples, des chaperons de drap ou de soie. Elles refusaient la compagnie des hommes. Ceux-ci n'osaient pas faire d'avances aux filles bien nées ; et s'ils l'osaient, elles répondaient aussitôt :

(28) . . . . « Nos sommes
Filles des boines gens ; cure n'avons des hommes. »

On ne pensait pas, alors, pour ses filles, à de grands mariages. Les mariages se faisaient tout simplement « par boin los, par argent[1] », entre familles du même monde. Une femme n'avait pas plus de trois costumes : un pour les noces et les « haus jours » ; le second pour les dimanches et fêtes ; le troisième pour la vie courante. Les filles n'avaient point d'autre pensée que de ressembler à leur mère ou à leur aïeule. Souliers étroits à lacets et manches boutonnées[2] étaient l'apa-

1. Confirmé par le curieux « Débat » en anglo-normand entre une mère et sa fille, publié par P. Meyer dans la *Romania* de 1884 d'après un ms. de Cheltenham, dont la conclusion est (p. 512) : « Mult est fol ke put elire — Fol vassal ke n'a ke frire. »

2. Il était d'usage, au XII[e] et au XIII[e] siècle, de se faire coudre les manches, et non pas de les boutonner, chaque fois que l'on s'habillait ; on les décousait le soir (et même, dans la journée, pour se laver). Amanieu de Sescas, dans son *Ensenhamen de la donzela* (K. Bartsch, *Provenzalisches Lesebuch*, p. 141, v. 80) recommande aux femmes de chambre d'avoir toujours sur elles du fil et des aiguilles pour recoudre les manches de leurs maîtresses. — Cf. *La Vie en France au moyen âge d'après des romans*..., p. 81.

Le port de boutons fut longtemps considéré pour les hommes, aussi

nage des femmes légères ; les femmes honnêtes avaient des « dorelos » (rubans) et non pas des boutons, et des manches cousues. Elles se ceignaient haut sous les seins, portaient des joyaux pendants à leurs ceintures et ornaient leurs cottes de pièces rapportées. Les unes avaient leurs tresses enroulées autour de la tête ; les autres se faisaient couper ou raser la chevelure. Point de « hauchaites » ni de faux cheveux. Il y a toujours eu, du reste, des belles et des laides, des sages et des folles. — Mais aujourd'hui ! Il paraît que le maintien des femmes et les « adinventions » nouvelles qui se multiplient sans cesse sont quelque chose d'effrayant. L'abbé est aveugle ; on l'en a informé. L'orgueil des femmes va maintenant tête levée et les fait jouer « a simagrée † ».

(32) Tout chou ke femmes voellent, marcheant tantost vendent :
Robes, caperons, pliches *, pour monstre faire pendent.
Li baron, li parent de riens ne les reprendent ;
A leur filles les meres les quointises ** aprendent.

Aujourd'hui les filles ne sont plus surveillées, et les femmes ont des cornes, comme des cerfs et des vaches, pour aller

† C'est-à-dire : à « Si m'agrée ». — * pelisses. — ** coquetteries.

bien que pour les femmes, comme un « signe de putaige ». V. le *Mirouer du Monde* (éd. F. Chavannes, p. 79), qui est probablement antérieur de plus de trois quarts de siècle aux plaintes de l'abbé Gilles : « Tant font de curiosités et de desguisemens que c'est merveille : boutons, orfrois, cotes ridées, estroites manches, chauces detrenchiées, decolées, a bouclettes d'argent... » D'autre part, l'auteur du XIVe siècle dont A. Långfors a mis en lumière les invectives contre les modes de son temps décrit très bien les costumes qui l'indignent : manches lacées et boutonnées « de l'espaule dusques as poins » (donc, strictement serrées : « Pas ne se crotent u hanap — Quant weulent boire... ») ; poitrine « escolée » et coquilles par derriere, « comme femme a l'huis d'un bordel » ; ceintures « trop dessus le c... », avec des couteaux « tout au travers, bas le pumel » ; etc. (*Mélanges Émile Picot*, I, 1913, p. 160). Cf. le *Roman de la Rose* (éd. E. Langlois), III, p. 326 ; et *Histoire littéraire*, XXXV, p. 447).

aux fêtes et aux caroles [1]. Elles ont des petits chiens et des lapins privés. Elles se fardent. On disait naguère : *Tost est belle leviée* ; elles passent toute la matinée à s'épingler. Elles étalent leur gorge [2]... On dirait des reines...

Les femmes de nos jours ne sont pas habituées à s'entendre ainsi réprouver. Les Frères Prêcheurs, par exemple, ne peuvent pas se permettre impunément d'être si sévères dans leurs sermons : les femmes les prendraient à partie : « Parlez des hommes, s'il vous plaît ; n'oubliez pas que vous vivez de nos aumônes. » Les autres prédicateurs sont expo-

1. La mode des cornettes, pour les femmes, qui fut durable, a été pour les moralistes de la fin du XIIIe et du XIVe siècle une source inépuisable d'invectives et de plaisanteries. Voir le *Roman de la Rose* (éd. E. Langlois), IV, p. 275, et l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 248.

Très jolie description de la coiffure féminine par Gui de Mori, *l. c.*, p. 269 ; cf. *La Clef d'amors* (éd. Doutrepont), v. 2273 et suivants.

2. Cf. II, p. 166. — L'auteur du *Poème moral* (éd. Cloëtta, p. 150) ne s'étend pas moins abondamment sur le thème de la coquetterie féminine, mais, étant d'un autre temps, avec d'autres détails :

Anz k'ele voist a messe, la convient a mirer
Acemeir lo pipet, lo sobrecil plomeir *.

Asseiz seit hom de coi ele soi leve et froie **,
De quel chose rogist et dont ele blancoie.
Engardeiz grant folie ! si forment lace et loie ***
Les bras et les costeiz k'a grant paine soi ploie ****.

Le Chevalier de la Tour Landry, dans son livre à ses filles [1372], blâme de même avec énergie les modes nouvelles, mais surtout, comme l'abbé Gilles, chez les servantes et les femmes de condition modeste : « Je ne parle point sur les dames ne sur les damoisellles atournées qui bien le pevent faire a leur plaisir ; car sur leur estat je ne pense mie a parler chose qui leur doye desplaire... ». Il reproche, lui, aux « femmes servantes et femmes de chambre, clavieres et aultres de mendre estat » de « fourrer leurs doz et leurs talons, autant penne que drap, dont vous verrez leurs pennes derriere que ilz ont crottées de boue a leurs talons, tout aussy comme le treu d'une brebis soilliée derriere... Et en esté les puces s'y mucent... » (*Le Livre du chevalier de La Tour Landry*, éd. A. de Montaiglon, 1854, p. 49).

* Avant qu'elle aille à la messe, il lui faut se regarder, s'arranger la bouche, se plomber les sourcils. — ** lave et frotte. — *** lie. — **** plie.



sés à d'autres coups droits ; on murmure : « Ils prêchent pour avoir des bénéfices ; ils ne font pas ce qu'ils disent ».

(40) « Il fachent chou qu'il dient, nous nous amenderons
Et des visces qu'il praichent moult bien nous warderons.
Haus parlers n'i vaut riens : chou qu'il font, nous ferons. »

Les hommes ne sont pas plus sages. Ils se plaisent aussi aux sots habits, courts, étroits, découpés [1] :

(46) On voit le fons des braies ; c'est grant desordenanche.

Ouvriers et parmentiers ne savent où donner de la tête (II, 63), pour être à jour des évolutions de la mode : « Chou k'on fait huy, demain on fera le contraire. » [2]

On dit : « L'amour a dames et le mort a chevaus ! ». — Hélas, tout va mal ; les monnaies sont mauvaises ; tout est cher ; comment en serait-il autrement ? Les guerres et les

1. Comparez les témoignages de Jehan de Condé (*Histoire littéraire*, XXXV, p. 447) et des auteurs contemporains cités par A. Långfors dans les *Mélanges Émile Picot*, I (Paris, 1913). Le second tiers du XIVe siècle est le temps des costumes courts et extraordinairement collants « à la catalane » ; des manches longues « a penonchaus pendans », d'autre couleur que le surcot ; des souliers « découpés » ; des chaperons « crénelés ».

La mode des coiffes cornues pour les femmes et des habits courts et étroits pour les hommes a duré longtemps (avec des variantes) ; elle persistait au temps où écrivait le Chevalier de La Tour Landry, qui rapporte (éd. A. de Montaiglon, p. 78) le sermon d'un « saint homme evesque » sur ce sujet : « Il dist que les femmes qui estoient ainsi cornues faisoient les cornes aux hommes cours vestus, qui monstroient leurs c... et leurs brayes. »

2. Comparez les développements de l'auteur du *Poème moral* (fragment p. p. P. Menge dans la *Zeitschrift fur romanische Philologie*, 1919, p. 424) sur ce qu'il appelle « luxure » (luxe), que d'autres appellent « delit » ou « envoisure » : les dames ont des traines exagérées ; les selles sont « sororeies » (surdorées), les pelisses et les chaussures « engoleies » (à collet de « gueules » ou de « goules », c'est-à-dire de peaux de martre), les manteaux « aligoteis » (tailladés), les chainses sont « triboleis » et froncés à petits plis, etc.

mortalités récentes n'ont rien changé aux habitudes. L'adversité ne corrige personne. C'est à une situation pareille que le Déluge, autrefois, porta remède.

Des gentilshommes et des princes. — Les impôts n'ont jamais été si lourds. Les princes de ce temps font tant de « levées » sur les églises endettées que le service de Dieu faut en plusieurs pays. Chacun se plaint et dit qu'on lui prend ce qu'il a. Alors les gens liquident leurs biens et s'en vont ; l'abbé Gilles les en approuve.

(55) Pluseur vendent le leur ; je tieng qu'il font[1] savoir*.

Des marchands. — Le bon abbé n'a que des éloges à faire d'eux, s'ils sont loyaux. Leur métier est pénible : s'aventurer par terre et par mer, aller aux fêtes et aux foires, se tenir au courant de la valeur des denrées, des bons vents et des bonnes ventes. Mais ils rendent de grands services : pas de pays qui se suffise ; les marchands sont les intermédiaires indispensables. « Quand marchandise faut », tout le monde s'en ressent. Il est vrai que, « quand on wagne bien », les ouvriers deviennent insolents ; ils veulent alors travailler peu, vivre largement ; ils font des « assanlées » ** : d'où des dissensions...

De tous en général. — L'auteur s'excuse ici de ne point poursuivre l'énumération des « états » de la société.

(60) De tout en general dirai dorenavant.

Un désordre inexprimable règne dans cette partie de son œuvre[2].

* qu'ils ont raison. — ** assemblées, réunions, syndicats.

1. Éd. : *faut*.

2. Il l'a traitée à trois reprises, dans trois pièces destinées, peut-être, à être ultérieurement fondues, sous le titre : « Li estas des seculiers » : II, 70-125 ; II, 152-169 ; II. 244-246. Voir aussi la pièce intitulée : « Dou siecle qui court a present » (II, 247-245), rédigée après que l'auteur eût recouvré la vue.



Le diable est un apothicaire qui a, dans sa boutique, quantité de boîtes d'épices, de confitures et de venins : ce sont les « plaisanches » des péchés et les péchés eux-mêmes. Il a répandu surtout, dans le monde tel qu'il est, le contenu de trois de ses boîtes, celles qui sont étiquetées Orgueil, Envie, Convoitise. Voyez les collèges « qui font elections », depuis celui des cardinaux jusqu'aux plus modestes ; ils sont singulièrement saupoudrés de ces trois produits. Élections capitulaires, élections abbatiales chez les noirs, les blancs, les gris, les moines de toutes les couleurs, chez les Mendiants (qui savent mieux dissimuler que les autres) ! « S'en vont par Sainte Eglise murmures et envies. »

Convoitise. L'abbé en voit des symptômes certains dans les continuels changements de la valeur des monnaies et dans la prospérité des changeurs, usuriers, marchands du pape, qui s'enrichissent, achètent des « heritages » (biens-fonds), tandis que la condition des nouveaux pauvres ne cesse d'empirer [1].

1. Il y a là des passages d'un son tout à fait moderne. On est d'ailleurs surpris de trouver un accent et des affirmations analogues dans le *Roman des romans*, antérieur de plus de cent ans à l'abbé Gilles. L'auteur de ce *Roman* avait vu, lui aussi, en son temps, « le povre monter et le riche enpovrir » (v. 78). Il écrit (v. 285), au sujet des « muabletez », c'est-à-dire des oscillations du niveau social qu'il avait observées :

N'ont mais que prendre ne altrui que doner
Cil qui soleient grant barnage mener ;
Mais cels veons manantir e monter
Dont l'em sout poi en bone cort parler *.

Et dans *Li Respit del curteis et del vilein*, qui est aussi fort ancien (éd. Stengel, str. XII) :

Nous veons travailler
Maint filtz de chivaler...
Et maint filtz de vilein
Venir a grant richesce.

Il est attesté, d'autre part, que dès la seconde moitié du XIII[e] siècle, il y

* N'ont désormais que prendre ni que donner à autrui, ceux qui menaient naguère grand train. Mais nous voyons s'enrichir et monter ceux dont, jusque-là, on parlait peu en bon lieu.

Il revient, plus loin, sur ce sujet (II, 156). Tous ceux qui ont des rentes sont perdus, si ça dure; les changeurs (banquiers) vont se substituer à eux. Entre toutes, par suite du malheur des temps, la question des monnaies est eau trouble où l'on pêche:

Elles vont haut et bas, se ne set on que faire;
Quant on quide waignier *, on troeve le contraire.
Monnoyer des monnoies sevent k'on en poet traire **;
L'or et l'argent ne poeent li signeur mieuls atraire.

Tant qu'on gagnera bien, le « commun » se taira; mais gare, au cas contraire! Car il dépense à mesure (II, 278).

Ire. Elle règne dans les tavernes, où l'on se bat si souvent pour ne pas payer les écots; dans les fêtes et les assemblées. Il y a aussi les femmes qui font combattre leurs maris et leurs amis pour avoir la préséance à l'église. Et les seigneurs et les dames qui s'irritent contre leurs gens... Il y a d'ailleurs bien de la différence entre « ire deliberée » et « ire soudaine », celle-ci plus excusable[1].

Paresse. Vice de gens d'église qui, plus que le moutier, aiment leurs aises, faire la grasse matinée, se faire saigner et ventouser. Les laïcs n'en sont pas exempts[2]; jeunes gens

* croit gagner. — ** les monnayeurs savent ce qu'on en peut retirer.

avait des vilains qui se ruinaient en spéculant sur les denrées : « Li vilains cornuz si est cil qui a bon mueble et bon heritage, et met tout en blef et en vin, qu'il cuide que touz bien doie faillir; et il en vient tant qu'il n'a pas dou denier maaille et s'anfuit par desesperance » (*Romania*, 1932, p. 255).

1. L'Anonyme de Soissons parle des femmes qui sont « ennuieuses a leurs serjans », qui font « trop veillier leur maisnie, et qu'on maudit par derriere, pour ne pas exciter leur ire ».

2. Ce qui suit, sur le malheur d'avoir des domestiques à gages, est à rapprocher de la rubrique « Sur l'estat des mercenaires (valets et servantes) » dans le *Livre de Mandevie*, daté de 1340 (Bib. nat., fr. 1002, fol. 95); et du chapitre : « De choisir varlets, aides et chamberieres » dans *le Ménagier de Paris*, écrit entre 1392 et 1394 (Éd. de 1846, II,

vigoureux, qui attendent avec impatience le signal de la fin des travaux : « Quite, quite ! » ; ouvriers agricoles qui désespèrent leurs maîtres par leur mollesse et leur insolence :

(82) S'on les tence*, tantost ont un parler poignant.

On « dort sur ses besognes ». Travailler peu, c'est le mot d'ordre. Tous sont d'accord. Renvoyez-les ; vous n'en trouverez pas d'autres. — Les terres, mal cultivées, s'abîment.

Les valets, bergers et charruyers ont maintenant la prétention de prendre congé avant le terme de leur engagement et de ne rien faire les dimanches et fêtes :

(83) Par fiestes, par dimanches, doivent aisier leurs biestes ;
Or les laissent : se vont esbanyer es fiestes**.
S'on leur blasme, tantost en mainent grans tempiestes.
Deporter les convient, car trop ont frankes tiestes[1]***.

* gronde. — ** Les jours de fête et les dimanches, ils doivent soigner leurs bêtes ; maintenant ils ne s'en occupent pas : ils vont s'amuser aux fêtes. — *** il faut les renvoyer, car ils ont trop fortes têtes.

p. 53 et suiv.). Se méfier, dit le Ménagier, des serviteurs « repliquans, arrogans, haultains, raffardeurs ou de laides responses... »

Aucune allusion à un pareil état de choses dans les *Ensenhamens* provençaux du XII[e] et du XIII[e] siècle à l'usage des serviteurs, mais des serviteurs nobles. Voir J. Bathe, *Die moralischen Ensenhamens im Altprovenzalischen* (Marburg, 1906).

1. L'abbé revient plus loin (II, 154) sur les valets, bergers, charruyers, etc. Ils n'acceptent plus de porter, comme c'était l'usage autrefois, les vieux habits de leurs maîtres ; il leur faut des « dras nouviaus » ; et ils se moquent, par dessus le marché, des patrons :

Sur leur capiaus trestous se demandent le houpe,
Et se font les signeurs par derriere le loupe.

Il n'est pas jusqu'à la « semaine anglaise » de nos jours qui n'ait déjà été connue à cette époque (cf. *Journal des Savants*, 1919, p. 327, col. 1). Mais ce dernier usage n'était pas condamné ; il était même recommandé d'ancienneté. Dans le *Roman de Confession*, il est dit (*Bulletin de la Société des anciens textes*, 1899, p. 55) que le prêtre doit demander à ses pénitents :

Que ta conscience m'en di ?
Si tu as bien au samedi



Il y a aussi, en ce qui les concerne, une question des vieux habits (II, 154). Jadis les bonnes gens donnaient leurs vieilles hardes à leurs serviteurs, à moins qu'ils ne les fissent réparer pour eux-mêmes ou vendre par les « viéwariers ». Maintenant le peuple se croirait déshonoré s'il ne s'habillait tout de neuf, des pieds à la tête, jusqu'aux chapeaux à houppe.

C'est comme les « meschines » ou servantes : paresseuses, « vanteresses », répondeuses ; on n'a plus l'habitude de les commander, maintenant il faut les prier ; les « meskines » (servantes) veulent être les « mestresses » de leurs dames ; et elles gagnent leur salaire en allant bavarder chez les voisines. On a bien du mal, de nos jours, avec les « maisnies » (la domesticité) : plusieurs sont « dangereux[a] » de boire, de manger ; cependant, bien des gens préfèrent tout supporter plutôt que de changer leur personnel :

Moult de gens sont honteus de mesnies cangier*.
A parler bielement les convient** et blangier***...
Leur maniere souffrir convient et leur dangier[1].

Cultivateurs et vignerons qui exploitent à leur compte disent : « Meisnies tout emportent » ; et leurs amis leur

a. faisant les difficiles. — * changer de domestiques. — ** il faut leur. — *** flatter, caresser.

Laissié ouevre a hore c'on doit ?
Cil ne la laisse mie a droit
Puisque, passé hore de nonne,
A ouevre faire s'abandonne.

1. Cf. II, 155. C'est, hélas, qu'il est toujours de plus en plus difficile, de nos jours, de trouver à se faire servir :

A paine poet on mais maiskines* recouvrer.
On les soloit jadis essayer, esprouver ;
Or n'en poet on mais nul, se petit non, trouver.

* servantes.

conseillent d'abandonner les terres qu'ils ont prises à cens : plus de profit à la culture[1].

Les autres ouvriers, ceux des villes, c'est la même chose. Ce sujet tient fort au cœur de l'abbé Gilles, qui a, « par lonc temps, assanlé ses pensées » sur ce point. Abstenez-vous, autant que possible, de « faire faire ouvrages » nouveaux, et d'acheter « denrées ». Contentez-vous de ce qui existe, si vieux que ce soit ; car les ouvriers de nos jours sont trop exigeants, trop peu consciencieux :

(84) Chil ouvrier par journées ne font que longarder ;
Par froit font pau d'ouvrage, par caut vont cuffarder *.

Il faut être continuellement sur leur dos :

Yestre convient sour yaus pour l'oevre rewarder,
Car, s'il ne sont kaciet, d'ouvrer vont tost tarder.

L'abbé avait, sans doute, fait bâtir ; et il avait gardé de cette expérience un très mauvais souvenir :

(85) C'est uns drois paradis d'ouvriers a chiere lie.
Mais c'est uns drois infiers ** et droite dierverie ***
Quant precheus **** sour les boins voellent monstrer maistrie.
A chiaus qui font ouvrer moult souvent en anuie.

Gloutenie et luxure, c'est-à-dire gourmandise et luxure,

* lézarder, faire le paresseux quand il fait chaud. — ** enfer. — *** folie. — **** paresseux.

1. Cf II, 154. Les valets demandent maintenant des « loyers » exagérés ; jadis, ils ne recevaient pas de quoi mettre tant d'argent « en depos » (de côté).

L'abbé Gilles, dans ses « Annales », sous l'année 1350 (éd. H. Lemaître, p. 267) reconnaît très bien que les exigences nouvelles des « travailleurs » sont dues en grande partie à la raréfaction de la main-d'œuvre, conséquence de l'énorme mortalité causée par la peste de 1349, et à la dépréciation des monnaies : « Omnes operarii et familie ultra modum volebant excedendo habere salaria, maxime quia in toto regno Franchie regnabat moneta debilis et omni die debilitabatur... Omnia victualia nimis erant cara in tantum quod omnes, divites et pauperes, quamplurimum conquerebantur et se tenebant pro oppressos ».

qui sont deux sœurs germaines. On ne voit partout, de nos jours, que compagnies d'hommes et de femmes qui s'assemblent pour chanter, festoyer, caroler et « treskier » à grands frais. L'abbé l' « accorderait » bien, si c'était sans péché, car, « par nature », jeunes gens font chère lie. Mais ne jeûner jamais, aller manger du poisson de mer au cabaret des gens de tout état, soldats et robins, dépenser en un jour l'argent de sa semaine! Jadis, pour huit personnes, deux chapons suffisaient, avec trois ou quatre « los » de vin qu'on faisait venir de la taverne; et le principal plaisir de ces réunions, c'était la conversation [1]. Maintenant, on s'y engouffre, à la taverne, sans aller à la messe, pour s'emplir démesurément la panse [2]. — Il est bon de faire des assemblées de parents et d'amis, et des « mangiers sollempneus » en certaines circonstances, quand on est à son aise; car, c'est le moyen de jouir de sa fortune, qu'on n'emporte pas avec soi en trépassant. Mais ces pauvres diables, qui n'ont que ce qu'ils gagnent et qui n'épargnent rien lorsqu'ils sont ensemble, font pitié.

In voce exultationis et confessionis sonus epulantis (Ps. XLI, 5). « Sonus epulantis », c'est quand on est à table, avec de bons vins et des mets délectables, entre bons

1. Mais (II, 190) quelles conversations que celles d'aujourd'hui!

> Aujourd'uy mout de sages redoubtent compaignies.
> On ne parole mais for d'orghuel et d'envies,
> Des avoirs, des grandeurs et des grans signories,
> Des gens luxurieux et de leur ordes vies.

2. Cent cinquante ans plus tôt, l'auteur du *Poème moral* tonnait pourtant, plus vivement encore que l'abbé Gilles, contre le luxe de la mangeaille (fragment p. p. P. Menge en 1919, p. 425). Il avait vu servir jusqu'à treize plats à dîner, alors que, selon lui, c'eût été assez de trois :

> Certes ne vos men mie, je miesme les contai,
> Et, Deus le me pardoint, car de chascun maingnai.
> Al dearrain dist li sires : « Bone laituaire ai,
> Et muskades et clou, dont encor vos donrai. »



compagnons. Mais l'ivrognerie est un sale vice. L'ivrogne se bat au cabaret et bat sa femme à la maison, engage tout ce qu'il a au tavernier, ne sait plus compter, n'a plus de cœur à l'ouvrage. Il invite tout le monde :

(92) Un los, ne deus, ne trois, sachiés, ne souffist mie ;
A tous chiaus qui sourvienent font toudis compagnie,
Et qui plus en poet boire, c'est grans chevalerie.

Luxure, qui naît de Gloutenie. « Fols est qui s'i fie ». Cette matière est traitée fort au long, mais presque exclusivement d'après la Bible, non d'après nature. L'abbé a entendu dire, toutefois, que ce vice prévaut plus que jamais. Il en blâme surtout les hommes :

(110) Se chil homme partout femmes en pais laisçoient
Et d'elles poursiewir delaiscier se volloient,
De ches requestes foles faire se deportoient,
Honneurs et pucelages fames mieuls warderoient.

Or sont aucunes frailes et ont les coers volages ;
Se pensent de ches hommes avoir grans avantages.
Se leur cange li coers, li sens et li corages
Et s'accordent plusours au fait sans mariages.

Il faut avouer, pourtant, que les filles de maintenant sont singulièrement hardies. Un homme qui, en leur compagnie, se tient sur la réserve, elles se moquent de lui en disant que c'est une « gline watie » (poule mouillée), ou encore : « Chis bobus trop bien sanle le fils d'un païsant ».

Il ne manque pas, à ce propos, de rappeler une fois de plus qu'il faudrait au moins se cacher : *Caute, si non caste.*

Chou k'on faisoit jadis, c'estoit priveement,
Mais on fait ore trop abandoneement.
Non pour cant peckiés fait, sachiés, celeement
Est de Dieus pardonnés plus tost chiertainement[1].

1. Cf. p. 114, str. 1. — Dans sa seconde pièce « Des seculers » (II, 168), il ajoute que l'on se vante maintenant de ce dont on était blâmé jadis. « Luxurieux » est devenu un compliment : « On dist que ch'est pour chou k'on est li mieuls amet. »

L'abbé entend dire que, maintenant, on aime mieux avoir femmes « en songnetages » * que de garder la foi conjugale ; si c'est vrai, c'est bien fâcheux. Et quel péril d'avoir des enfants du sexe féminin ! Jadis les filles se mariaient déjà grandes, « toutes faites » ; aujourd'hui les hommes les veulent très jeunes. On donnait « par raison » du sien aux mariages ; aujourd'hui on se ruine, en florins et en biens-fonds, pour les doter. Ne favorisez pas la coquetterie de vos filles, car les « cointises » coûtent cher, de toutes façons.

Hélas, la mortalité de 1349, si bien prédite par cet éminent astrologue, maître Jean de Murs [1], n'a fait réfléchir personne [2] ; cet avertissement terrible est resté, jusqu'à présent, inutile.

La revue des « états du monde » prend fin par des exhortations et des retours sur ce qui a été dit déjà.

*
* *

Dans la dernière partie de son « registre », l'abbé Gilles suppose que les dames et les hommes de Tournai, qui ont eu connaissance de ce qu'il a écrit sur leur compte, s'en plaignent et réclament des explications :

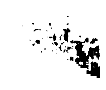
« Dans abbes **, vous avés registret moult de coses... »

« Dans abbes » **, disent les dames, vous avez très bien parlé du clergé, des vertus et des vices, mais vous nous avez trop maltraitées. Si nous nous habillons bien, c'est, filles,

* concubinage. — ** Monsieur l'abbé.

1. Personnage célèbre, qui aura sa notice dans l'*Histoire littéraire*. Voir provisoirement P. Duhem, *Le Système du monde de Platon à Copernic*, IV (Paris, 1916), p. 30.

2. Non plus que la famine de 1316 (II, p. 249), plus cruelle encore (pour les pauvres), car « espée nulle n'est si trençans que famine ».





pour trouver des maris ; femmes, pour plaire à nos hommes...

L'abbé en doute. — Vous nous trouvez trop élégantes, trop « cornues », trop hardies, trop ajustées ; c'est que vous avez vieilli :

(176) « Souviegne vous, biaus sire, de vo temps de jadis ;
Vous fustes reveleus*, or iestes affadis...
Pensés, car il est temps, d'aler en paradis. »

L'abbé répliquera, si on l'attaque. — « Dans abbes », vous voulez opérer des miracles : vous voulez nous faire taire, ce qu'aucun saint n'a pu faire ; si vous y réussissez, nous vous donnerons chacune une paire de gants blancs.

(177) Comment ! hommes parront** et femmes se tairoyent !

L'abbé n'y a jamais pensé, et il sait bien que « femmes wagnent le camp souvent par haut cryer ». — « Dans abbes », vous voulez que nous nous tenions tranquilles. Et qui ferait partout, beau sire, fêtes et joie ? On dit que compagnies ne valent rien sans femmes. Si nous n'avions pas de parures, on nous huerait.

(180) Nous veons et savons chou que siecles demande :
Honneurs, avoirs, delis, boins vins, boine viande,
Le coer de tous et toutes et le poissance grande :
Pour chou voelt on wagnier, pour chou chescuns marcande.

L'abbé n'espère guère qu'elles se corrigeront ; il se tait : il aurait trop à répondre. — « Dans abbes », prenez garde de radoter. Si vous êtes prud'homme, nous sommes « preudes femmes ». Parlez de vos nonnains : « Vous savés par oïr s'elles sont amoureuses »... Quant à nous, nous ne pouvons résister à Jeunesse ; nous nous confesserons plus tard.

L'abbé demande si ces dames ont encore quelque chose dans leur sac. — « Dans abbes, ch'est voirs ; nous aimons

* bruyamment joyeux. — ** parleront.





(Cl. Van Damme.)

LA PESTE A TOURNAI EN 1349

Miniature du ms. 13076 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

homme, che nos donne Nature ». Mais en tout bien tout honneur. Honte aux hommes et aux femmes qui font métier de débauche !

L'abbé n'aurait pas osé aller si loin ; s'il a tant parlé, c'est qu'il se souvient du bon vieux temps passé et qu'il a souci du salut des âmes. — « Dans abbes », nous ne pouvons rien changer à nos habitudes :

(190) « Hommes le font pour nous, pour eaus nous le faisons ;
Nos maris, nos parens moult bien en apaisons.
Jovenesse ferons tant qu'il en iert saisons *.
Se voisent ** vielles gens croupir en leur maisons ».

L'abbé reconnaît qu'il y a des sages et des folles ; mais, ce qui l'indigne, c'est que les femmes du commun aient adopté les façons des grandes dames. Entre nous, bonnes dames et bonnes demoiselles, ce que j'en ai dit, c'est pour ces « soterielles », ces « garcettes », ces servantes, qui veulent avoir, comme les riches, « sorleriaus *** sans caucettes », et caroler par les rues au son des musettes et des tambours.

(193) La se monstrent as hommes jolyes et parées,
Se rewardent lesquelles monstrent mieuls leur denrées.
Se sont mesdemisieles accolées, tastées ;
Se dient : « Ch'est tous siecles ; pour chou fumes nous nées... »

Mais c'est ainsi, n'est-ce pas ?, que les pucelles se métamorphosent en nourrices :

Norir vos covenra, meschans, vos bastardiaus ****.

« Dans abbes », ce ne sont pas « chapels de rose » que vous nous offrez. « Uns siecles est venus, che sachiez, tous nouveaus ». Mais que faire ? Nous sommes trop tentées ; nul ne se souciera de nous si nous n'avons ni avoir ni parure. « Li siecles nos a prises toutes en se baillie. »

* nous nous amuserons tant qu'il en sera saison. — ** s'en aillent. — *** souliers. — **** Malheureuses, il vous faudra nourrir vos bâtards.



L'abbé invoque Notre Dame et Jésus-Christ. — « Dans abbes », il nous faut brouter là où sommes attachées ; et la mort, voyez-vous, nous n'y pensons guère :

(201) Car on ne set que l'ame, quand dou corps part, devient.
On dist : « Trois fois li jours va li mers et revient. »

D'ailleurs persuadez d'abord les hommes, puisqu'il nous faut leur obéir.

L'abbé a le dernier mot ; il en profite pour proposer l'exemple de la Sainte Vierge et évoquer le souvenir de la grande « mortoire » (épidémie) de 1349. On vit alors bien des femmes ôter leurs cornes, leurs tresses, leurs atours désordonnés. On commençait à se corriger ; mais,

(209) Le mortoire passée, tost est tout bestournet*.
Si com kiens au vomit on est tout retournet[1].

Au tour des hommes, maintenant.

« Dans abbes », nous venons apprendre à votre école. Nos femmes nous assourdissent de leur « haut parler », à table et au lit. Un conseil, s'il vous plaît. — Dieu seul, dit l'abbé,

* La mortalité passée, tout est de nouveau sens dessus dessous.

1. Sur l'épidémie de 1349, les « Annales » de l'abbé Gilles (éd. H. Lemaître, p. 227 et s.) sont à lire. On avait vu, dit-il, cette année-là, une explosion de luxe inouïe, des modes extravagantes et indécentes : vêtements collants des hommes et des femmes, coiffures cornues, etc. (« De lascivia, de cantilenis luxuriosis, de novis inventionibus saltatricum... longum esset enarrare »). Les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient pas exempts de la contagion. Quant aux pauvres, ils faisaient de leur mieux pour suivre le mouvement. En août se produisirent les premiers décès et apparurent les premiers flagellants, venant de Bruges, qui se fouettaient pour apaiser Dieu. On n'avait jamais vu rien de pareil à Tournai, et les avis étaient partagés au sujet de ces méthodes pénitentielles. Mais bientôt une vague d'exaltation dévote passa : plus de cornes ni de « haucettes » pour les dames, plus de blasphèmes, de jeux de dés, de danses ni de chansons ; « Cessavit etiam fama adulteriorum virorum ac mulierum in aperto ». Ce mouvement, qui ne dura pas, était plus ou moins localisé en Flandre, Hainaut et Brabant.

(Cl. Perrins.)

GILLES LI MUISIS RÉPOND AUX DAMES DE TOURNAI

MINIATURE DU MS. DE LA COLLECTION PERRINS

PL. XIX. P. 370.

peut empêcher les femmes de parler. Vous venez vous plaindre d'elles ; mais elles, elles ont aussi des griefs contre vous.

« Dans abbes », nos femmes veulent tout faire à leur volonté ; on ne peut les apaiser ; si on les bat, elles font leurs paquets pour s'en aller. Les bonnes femmes « se vouent » ou font des vœux quand leur mari est malade ou va « en ost banie » * ; mais les autres n'en sont pas fâchées et profitent de ces circonstances-là pour cancaner avec les voisines. — Messieurs, dit l'abbé, il me semble que ceux d'entre vous qui vont à l'étranger tiennent aussi peu de compte de leurs femmes ; ils les laissent chargées d'enfants et de dettes, et en proie aux maquerelles. Au retour, quand on les informe de ce qui est arrivé en leur absence, ils ne sont pas contents et battent les malheureuses. D'autres, parmi vous, sont piliers de tavernes. « Se femmes se meffont, ch'est tout par leur maris ».

« Dans abbes », elles vous en ont conté. « Moult tost seriés dechiut de femmes, biaus preudom » ! — On parle, répond l'abbé, de la « cointise » (coquetterie) des femmes. C'est votre faute. Elles ont trop à se défendre, étant si souvent « requises » par vous. C'est votre devoir d'enseigner les femmes et de leur donner l'exemple ; or, vous êtes les premiers à tourner le dos au bon vieux temps.

Paraissent enfin les « compagnons »[1] qui avaient coutume de visiter l'abbé Gilles pour le réconforter, comme Job, dans son malheur, quand il était aveugle. Ils buvaient ensem-

* au service militaire.

1. Les compagnons « de la Gale ». « Il y avait à Tournay, dit Kervyn, de bons et joyeux compagnons qui, aussi bien que les plus braves chevaliers de Froissart, s'honoraient d'être surnommés *les Galois*, car ils aimaient à rire et à plaisanter. » Cf. le chapitre $\text{VI}^{\text{XX}}\text{II}$ du *Livre du chevalier de La Tour Landry* (éd. A. de Montaiglon, 1854), p. 241 : « Cy parle des Galois et des Galoises ».



ble du meilleur. Ils entendaient volontiers « sonner canchons et instrumens ». Maintenant que l'abbé est guéri[1], *Boins usages,* comme on dit, *doit iestre maintenus.*

Campion[2] parle pour ses compagnons. « Dans abbes », lorsque vous ne voyiez, vous aimiez notre compagnie, vous ne ménagiez pas vos vins et la mangeaille, et vous nous faisiez chiere lie. Nous louons Dieu de la grâce qu'il vous a faite, mais il nous déplaît de ne plus avoir de vos nouvelles. Les compagnons ne souffriront pas que vous viviez ainsi tout seul ; vous tomberiez en mélancolie. Vous fûtes chancelier du prince de la Gale, ne l'oubliez point.

(262) Li siecle ne vault riens, dans abbes, soyés aise.
Pour cose qu'il aviegne sages ne se mesaise*.
Boins vins, boine viande compagnies apaise...

Campion, beau doux sire, dit l'abbé, ma chambre vous est ouverte. Les compagnons seront encore les bienvenus à partager ce « fort vin sans temprer » que j'aimais à boire quand je n'y voyais plus. Si ce n'est que je dois suivre un régime (m'abstenir d'ail, d'oignons, d'airuns et de vin pur), je n'ai pas changé. Vous me trouverez toujours fidèle au prince de la Gale.

Campion. « Dans abbes », nous avons étudié vos écrits. Quand vous étiez aveugle, vous n'avez pas perdu votre

* Pour chose qu'il advienne le sage ne se trouble.

1. « Loenge a Dieu... de chou que li veue li est recouvrée, qui avoit estet aveules trois ans et plus... Se fu aidiés par un maistre nommet Jehan de Meence*, qui ouvra en ses yeuls d'un instrument d'argent a maniere d'aguille, sans peler, a pau d'angousce et tost passée. Et fu faite cheste cure, et vey des deus yeuls selonc son eage souffisçaument, l'an de grace MCCCLI, environ le fieste saint Remi.... » (II, 230).

2. On a retrouvé trace aux archives de Tournai d'un « maistre Campion », connétable des paroisses de St Piat et de Ste Catherine en cette ille, membre du collège des prévôts et jurés au milieu du xive siècle.

* Mayence.



temps. Mais, croyez-nous, en voilà assez. Les femmes ne sont pas contentes de vous. « Dire voir fait souvent moult petit d'avantages. »

Merci du conseil, dit l'abbé. Il est vrai que je me suis beaucoup peiné, pendant ma maladie, de « faire des registres » ; je pensais sans cesse, nuit et jour, aux états du monde... Certes, y voir clair est noble chose : quand on a ses yeux, on voit ce que Dieu a fait. Mais quand je fus « illuminé » de nouveau, j'ai *vu* des choses fort attristantes : la disparition des anciens usages, la décadence des Ordres, la servitude de l'Église, les costumes collants et courts des pauvres comme des puissants, plus de différences entre les maîtresses et les servantes, des enfants mal élevés qui jurent par le sang et les boyaux sans qu'on les fesse ou les soufflette, plus de tournois ni de joutes, de mauvaises monnaies, la cherté de tout, des habits à boutons, des bourses et des courroies argentées, des chaperons de soie, des ivrognes dans les rues, etc., etc.

(278) Or visités vo peule*, dous Diux, quand vous plaira.
Vos vés tout ; se savés quand li poins en sera.

* votre peuple.



(Cl. Hachette.)

« D'UN VILAIN KI NE DOUTOIT ESCUMENIEMENT »

Bibl. de l'Arsenal, ms. 3527, fol. 146.

PL. XX. P. 374.

APPENDICE

Gautier Le Leu

Il y a, dans la littérature française du moyen âge, quelques morceaux d'une hardiesse extraordinaire, qui tranchent avec éclat sur les grisailles, les banalités et les choses prévues d'alentour. Tel est le fameux dialogue entre le jeune Aucassin, fils du comte Garin de Beaucaire, et le vicomte de cette ville, qui veut persuader l'héritier de son seigneur de renoncer à l'amour de Nicolete, pour faire un beau mariage. « Nicolete, dit le vicomte, c'est une captive sarrasine, que j'ai fait baptiser, et que je marierai un de ces jours à un bachelier qui lui gagnera honorablement son pain. Ce qui vous convient, à vous, c'est une fille de roi. Et que gagneriez-vous à en faire votre amie? L'enfer; car ce serait renoncer, dans l'autre vie, au paradis. »

Aucassin répond :

« En paradis qu'ai je a faire?... En paradis vont chil viel prestre et chil viel clop et chil manke, qui tote jor et tote nuit cropent devant ches autex et en ches viés creutes, et chil a ches viés capes esreses et a ces viés tatereles vestues, qui sont nu et descauch et estrumelé, qui moeurent de faim et de soi et de froit et de mesaises. Ichil vont en paradis; aveuc chiax n'ai jou que faire. Mais en infer voil jou aler; car en infer vont li bel clerc, et li bel cevalier qui sont mors as tornois et as rices gueres, et li boin sergant et li franc home. Aveuc chiax voil jou aler. Et s'i vont les beles dames cortoises, que eles ont deus amis ou trois avoc leur barons; et s'i va li ors et li argens et li vairs et li gris, et si i vont harpeor et jogleor et li roi del siecle. Avoc chiax voil jou aler, mais que j'aie Nicolete, ma tres douche amie, aveuc mi [1] *. »

* En paradis qu'ai-je à faire? En paradis vont ces vieux prêtres et ces vieux boiteux et ces vieux manchots, qui, tout le jour et toute la nuit, sont accroupis

1. *Aucassin et Nicolette* (éd. H. Suchier, Paderborn, 1913), p. 8.

Ce blasphème inouï du jongleur anonyme qui, au temps de Philippe-Auguste, écrivit *Aucassin et Nicolete*, fait pendant à la scène du *Festin de Pierre* (acte III, sc. 1), de Molière, entre Don Juan et le Pauvre, qui n'a été conservée que dans l'édition hollandaise de 1683.

Il y en a eu d'autres, en français du temps de saint Louis. Il y en a un, le plus singulier peut-être, dans les œuvres d'un écrivain du XIIIe siècle finissant, contemporain de Philippe le Bel, qu'un magnifique manuscrit, resté sans lecteurs pendant plus de six cents ans, récemment découvert dans un château d'Angleterre, et étudié pour la première fois par un érudit américain, a révélé en 1924[1].

Le manuscrit dont il s'agit a été repéré en 1911 dans la bibliothèque privée de lord Middleton, à Wollaton Hall, Nottinghamshire. Il est français, de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe. Il contient, entre autres poèmes, sept contes ou fabliaux d'un certain GAUTIERS LI LEUS ou GAUTIER LE LEU.

Ce rimeur, qui nous revient d'Angleterre et d'Amérique, et qui aura désormais une place de premier plan dans l'histoire de la littérature en langue d'oïl, n'était connu jusqu'ici que comme l'auteur d'un fabliau obscène, dont le titre même n'est pas citable. Le ms. Middleton contient sept pièces de lui.

De ces sept pièces, plusieurs sont depuis longtemps publiées, même célèbres. Mais on les attribuait, comme *Connebert*, à un

---

devant les autels et dans les cryptes, et ces gens aux vieux habits usés, vêtus de haillons, qui sont nus, sans souliers et sans culottes, qui meurent de faim, de soif, de froid et de malaises. Ceux-là vont en paradis ; avec eux je n'ai que faire. Mais c'est en enfer que je veux aller ; car en enfer vont les beaux clercs et les beaux chevaliers qui sont morts aux tournois et aux guerres joyeuses, les bons sergents et les francs hommes. Avec ceux-là, je veux aller. Et y vont aussi les belles dames courtoises qui ont deux amis, ou trois, en sus de leur mari ; et y va pareillement l'or, l'argent, le vair, le gris ; et y vont les harpeurs et les jongleurs et [ceux qui sont] les rois du siècle [c'est-à-dire de la vie]. Avec ceux-là je veux aller, pourvu que j'aie Nicolete, ma très douce amie, avec moi.

1. Charles H. Livingston (de Bowdoin College, Brunswick, Maine), *The jongleur Gautier Le Leu*, dans *The Romanic Review*, 1924, p. 1-67, et à part. Comme la plupart des éditions princeps, celle des pièces inédites de Gautier Le Leu, dont le texte est d'ailleurs difficile, par M. Livingston, laisse assez à désirer.

certain Gautier, sans surnom ; ou, comme *La Veuve*, à un nommé Gautier Le Long. On distinguait trois Gautier, auteurs de contes ou de fabliaux : Gautier Le Long, qui passait pour avoir « introduit la psychologie » dans notre littérature ; Gautier tout court, pauvre jongleur itinérant qui, en difficultés avec son hôtelier, composa un jour, à Orléans, le fabliau *Du prestre teint*, lequel est peut-être, de tous les fabliaux, celui qui a eu jadis le plus vif succès ; enfin l'obscur et obscène Le Leu. — Or, il est maintenant établi que ces trois personnages, naguère indûment considérés comme distincts, n'en font qu'un. « Le Long » n'est qu'une mauvaise lecture de « Le Loup », pour « Le Leu », qui, commise au XVIII[e] siècle, a fait fortune depuis. Et le Gautier sans surnom s'appelle lui-même « Gautier Le Leu » dans le ms. Middleton.

Ce n'est pas tout. Le ms. Middleton offre quatre pièces de Gautier Le Leu qui, n'étant nulle part ailleurs, sont tout à fait nouvelles. Et, dans ces pièces, l'auteur déclare incidemment qu'il en a composé bien d'autres. Dans son conte *De .II. vilains*, il se désigne comme l'auteur, non seulement de *Connebert*, mais *Du sot Chevalier*, jusque-là anonyme. Dans son conte *Del fol vilain*, il fait allusion à un fabliau, qui paraît perdu, dont un certain « Coupé, qui le messe recommença », était le héros. Dans *De .II. vilains*, il affirme même expressément que ce conte est le onzième qu'il compose. — Tout compte fait, on connaît aujourd'hui dix pièces dont il est l'auteur incontestable ; à quoi il est peut-être légitime, en raison de certaines ressemblances de vocabulaire et de style, d'en ajouter deux ou trois autres, encore anonymes dans les manuscrits.

La quatrième de ces pièces (d'après le comput du premier éditeur, M. Livingston) mérite seule d'être retenue ici. — Gautier Le Leu était un jongleur de la catégorie des clercs déclassés (il savait du latin), qui, comme ses pareils, gagnait une vie accidentée, et sans doute misérable, à rimer des histoires pour rire dont des patrons d'occasion lui proposaient le thème dans les villes où il passait, comme cela lui arriva, par exemple, à Orléans (*Du prestre teint*) et à Valenciennes (*De .II. vilains*). Mais il avait une vigoureuse originalité. Certainement natif des frontières de la France et de l'Empire, dans la région où la Thiérache confine au Hainaut et à l'Ostrevant, comme l'atteste son dialecte, il avait la liberté d'allure et la verdeur d'expression



qui caractérisèrent au moyen âge tant d'originaires de la Haute Picardie, depuis l'admirable Anonyme d'*Aucassin et Nicolete* et les grands artistes d'Arras jusqu'aux deux ménestrels de Condé-sur-l'Escaut, Baudouin et Jehan, le père et le fils, et au compère de Jehan, Watriquet de Couvin. Il avait en outre, personnellement, une verve épaisse et puissante, et une haine exaspérée contre le clergé, si violente qu'elle fait croire à des griefs personnels. D'ailleurs impudence, brutalité et obscénité énormes. Voilà l'homme qui a broché cette œuvre presque unique en son genre, « De Dieu et du pêcheur », qui égale ou dépasse en audace tout ce que l'on connaissait jusqu'à présent[1].

« *DE DIEU ET DOU PESCOUR* »

Gautier nous dit que le Seigneur était un jour à Tabarie (Tibériade), avec ses apôtres et ses évangélistes. Judas, son « sénéchal », se plaignit qu'on avait faim. « Va donc acheter des poissons », lui dit « Damerdex » (le seigneur Dieu). Mais le pêcheur du lac refusa d'en vendre. Saint Pierre est envoyé à sa place ; le pêcheur entreprend de rappeler à cet ancien confrère son premier métier et de le dégoûter de la place qu'on lui a promise pour plus tard, celle de concierge au Paradis :

« Pieres, micus[2] vos venist pescier
Que sermoner ne preechier.
Vos sires vos[3] promet tos dis[*]
Que vos garderés Paradis...
[Mès] des felons et des cuivers[**]
Font leur portiers moine[4] et convers. »

[*] toujours. — [**] vauriens.

1. Comparer une tenson contemporaine avec Dieu, du troubadour Guilhem d'Autpol, qui a été publiée, sous le nom de « Daspol », par P. Meyer dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, p. 281 (cf. *Romania*, 1895, p. 128).
2. Éd. : *molt*.
3. Éd. : *nos*.
4. Éd. : *monie*.

Dieu accueille en souriant l'expression du mauvais vouloir de saint Pierre qui, sans ramener de poisson, déclare insolemment au retour : « Jamais ne garderai vo porte ». Il se décide même à aller, en personne, « vers le port ». Le pêcheur est toujours là, assis sur le bord de son « calant » (vivier). Alors s'engage, entre « Dieu » et lui, la conversation qui suit :

113 « Amis », fait Dex, « va, si me vent
De tes pisçons, par tel covent
Que je n'en soie trop sopris *,
Car n'ai pas tel mestier apris. »
— « Sire », fait il [1], « dont vos només ?... »
— « Amis », fait Dex, « j'ai non Jesus. »
— Cil [1] li a dit : « Traiés ensus !
Car ja n'enporterés de mi
Pisçon entire ne demi... »

Pourquoi ? Parce que vous ne faites pas régner la justice, parce que vous amnistiez tous les abus moyennant finance :

124 « Vos n'estes mie droituriers
Qui consentés les grans luxures,
Les traïsons et les usures.
Si faites faire les pardons **
Por reçoivre les riches dons.
Si vos tient on a covoiteus,
S'en poés estre molt honteus,
Qui ne tenés vraie justice... »

Pourquoi ? Parce que vous ne faites pas couper la tête à ceux qui commettent « les grands péchés » : ce qui serait le seul moyen efficace d'en diminuer la fréquence. Mais quand on permet, comme vous faites, de se fier, pour effacer tout, sur le repentir, au lit de mort, de patients qui ne voient ni n'entendent plus...

* de telle façon que je ne sois pas trop volé. — ** pardons, indulgences, jubilés.

1. Le pêcheur.

133 « Se cil qui font les grans peciés
Avoient lués les ciés trenciés *,
Tels les fait qui s'en retrairoit **
Et qui le folie lairoit ***.
Mais il pecent sor esperance
D'avoir a le mort repentance.
Mais cil est fol qui tant atent
Qu'il n'ot, ne ne voit, ne n'entent. »

Pourquoi ? Parce que les dons de richesse et de puissance, vous ne les accordez pas souvent à qui a déjà reçu ceux de beauté et de force. Voyez ces princes laids et contrefaits, pour qui sont toutes les bonnes choses de ce monde, en particulier les belles dames. Et voyez d'autre part ces pauvres hardis et agiles, qui n'ont pas de quoi se couvrir et qui mendient pour manger :

141 « Et si avés maint ome fait
Lait et hisdeus et contrefait
Que vos donés .I. grant roiame,
Et grant avoir et bele dame.
Et si refaites tel molt bel,
Et molt hardi et molt isnel ****,
Qui n'a de quoi il se racuevre
Ne que manger, s'il ne le rueve †. »

« Vous n'aurez donc pas mes poissons », conclut le pêcheur.

Dieu ayant reçu cette leçon (v. 152), sans riposter, un homme paraît tout à coup, d'aspect épouvantable, couvert d'un suaire, sur un cheval noir, suivi d'une troupe hideuse. Il veut aussi des poissons. Mais qui est-il, celui-là ? C'est la Mort.

179 « Amis », fait il, « je sui li Mors...
Je suis li Mors qui tot asome.
Je n'espargne feme ne home,
Ne nule rien de mere née,

* avaient plutôt les têtes tranchées. — ** s'en retirerait. — *** laisserait. — **** agile. — † mendie.

Jo n'en abace le posnée *.
Ne ja n'en prenderai racat,
Nient plus del conte que del cat **. »

Et il présente sa suite : « Ce cavalier-ci, qui grelotte de froid sous ses peaux de mouton, c'est la Fièvre quartaine. » Et voici la Fièvre tierce, la Fièvre continue, la Fièvre aiguë, la « Sancmueçon » ***, la Jaunisse, le « Giste » (?), le « Malenoirs » (la Gangrène), etc.

Le pêcheur n'en demande pas davantage et abandonne au nouveau venu toute sa marchandise, gratis. Mais c'est la Mort, maintenant, qui veut savoir son nom, à lui. Il s'appelle : « Envie ». — « Ah ! Envie », dit la Mort, « toi, tu seras immortelle !

231 .....Je t'otroi,
Tant con ensanle en ierent troi,
Que tu seras tostans li quars ****...
Envie, tu durras tos dis,
Mais ja n'iras en paradis. »

Ainsi cette aventure advint que Dieu s'en retourna les mains vides, « estrais », « lassés », c'est-à-dire solitaire et dégoûté.

* Je n'en abaisse l'arrogance. — ** Ni je n'en prendrai rachat (rançon), pas plus du comte que du chat. — *** les Sangs tournés. Voir, sur ce mot, altéré en « sansmencons » par le copiste du ms. Middleton, Ant. Thomas, *Essais de philologie française* (Paris, 1897), p. 59. — **** Je t'accorde que, quand il y aura trois individus ensemble, tu feras toujours le quatrième.

TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES PLANCHES

On n'a rien à ajouter, au sujet de la méthode adoptée pour l'illustration de ce second volume de *La Vie en France au moyen âge*, à ce qui a été dit à l'Appendice II (p. 358) du premier volume paru en 1924.

Les planches sont destinées, dans le présent volume comme dans le précédent, à renforcer l'impression de réalité qui se dégage des textes en les illustrant de décors du temps. Il aurait donc été absurde d'en confier l'exécution à des artistes modernes : ils n'auraient pu qu'*imaginer* ; ceux-là seuls sont qualifiés pour concourir à la connaissance des choses d'autrefois qui les ont *vues* de leurs propres yeux.

La seule façon rationnelle d'orner un livre comme celui-ci est d'y reproduire les images qui sont dans les manuscrits contemporains des œuvres anciennes dont il se compose.

Il n'existe pas, malheureusement, d'exemplaires historiés, du XIIIe ou du XIVe siècle, de tous les écrits qui sont présentés ici. Il n'a même été possible d'illustrer que quatre chapitres (*Li Proverbe au vilain*, le Reclu de Molliens, Robert de Blois, Gilles li Muisis [1]) dans les meilleures conditions, c'est-à-dire avec des miniatures faites, dans le temps, précisément pour cet usage (pl. III, IX, X, XII, XVIII, XIX).

Mais rien de plus légitime, semble-t-il, que de recourir aux manuscrits d'œuvres analogues et contemporaines qu'on a eu, dès l'origine, l'habitude de décorer avec somptuosité, pour orner maintenant l'analyse de celles qui, comme le *Livre des Manières*, la *Bible Guiot*, le *Besant*, la *Riote*, les *Quatre âges*, etc., ne nous sont parvenues que dans des exemplaires d'une austère simplicité.

La principale de ces œuvres est la *Somme le Roi*, de frère Laurent, dont

1. Nous remercions vivement Mr. C. W. Dyson Perrins, de Davenham, Malvern, d'avoir bien voulu faire exécuter pour nous la photographie d'une miniature inédite de son précieux manuscrit des Méditations de Gilles li Muisis (pl. XIX).



il subsiste, dans les bibliothèques de l'Europe, quantité de manuscrits plus ou moins magnifiques. Nos planches IV, VI, VII et VIII sont tirées de remarquables spécimens, à date certaine, de ce livre célèbre, qui sont à la Bibliothèque nationale et à la Mazarine [1]. — On a reproduit aussi la miniature initiale des *Moralités des philosophes* d'Alart de Cambrai dans le ms. 139 de la Bibliothèque d'Arras, de 1279 (pl. II), et des figures empruntées à de célèbres manuscrits collectifs de pièces diverses, où il y en a beaucoup de « morales », comme ceux qui portent à l'Arsenal le n° 3142 et le n° 3327 (pl. XIII, XVII, XX).

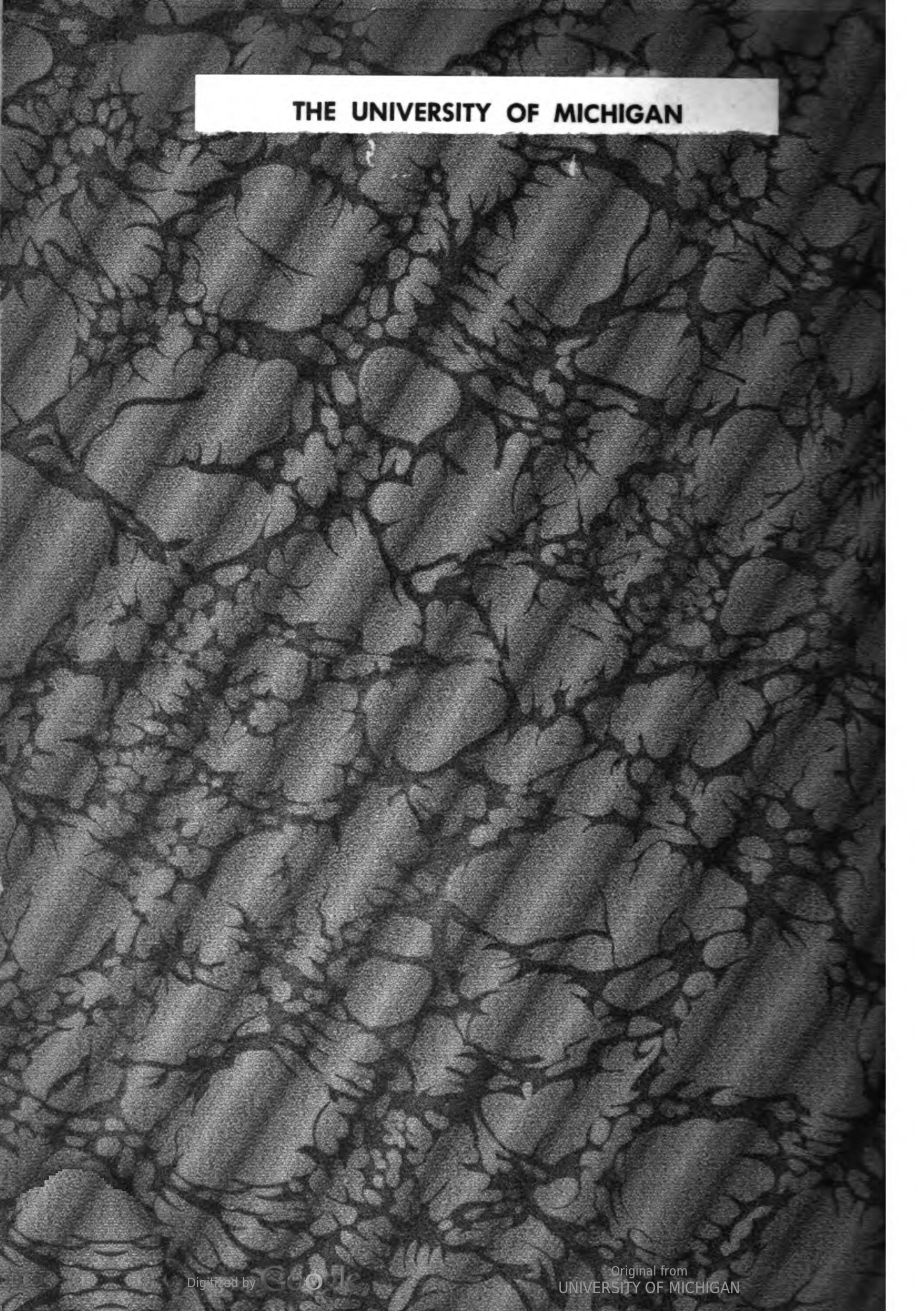
On a eu recours en outre à des exemplaires ornés du *Décret* de Gratien, glosé, dont le ms. lat. 3898 de la Bibliothèque nationale, de la première moitié du XIVe siècle, probablement exécuté [2] en Avignon, est un type excellent (pl. XI, XIV, XV). — Nous aurions pu, de même, utiliser les psautiers, tels que le « Queen's Mary Psalter » (Old Royal Mss., 2 B VII) du British Museum, et bien d'autres.

On n'a pas cru pouvoir mieux faire, à propos de la *Bible au seigneur de Berzé*, que de publier le sceau inédit de l'auteur (pl. V).

1. Le ms. 28162 du fonds additionnel du British Museum, exécuté en France au cours des premières années du XIVe siècle, n'est pas moins remarquable que ceux qui sont à Paris. La miniature qui correspond, dans ce manuscrit, à la scène figurée dans notre pl. VI (registre inférieur) a été reproduite par J.-J. Jusserand, *English wayfaring life in the middle ages* (XIVth *century*). London, 1889, p. 109.

2. Beaucoup d'autres exemplaires du *Décret* glosé, exécutés et décorés en France à la même époque, sont maintenant exilés à l'étranger. Voir notamment, pour la scène figurée à notre pl. XVI, col. à gauche du lecteur, les manuscrits de vers 1325 et 1334, décrits et en partie reproduits par H. Tietze, *Die illuminierten Handschriften der Rossiana in Wien-Lainz* (Leipzig, 1911), p. 30, 34; et, pour la scène figurée, d'après le ms. lat. 3898, à notre pl. XIV, P. Buberl, *Die illuminierten Handschriften in Steiermark* (Leipzig, 1911), pl. XXII, 2; cf. *Catalogue of Royal and King's Manuscripts in the British Museum*, IV, pl. 66, col. 3. Comparer aussi l'exemplaire qui porte le n° 168 du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

